

EXPOSITION
DE L'INSTITUTION
DE LA S. CENE,

RAPPORTEE
PAR SAINT PAUL EN SA
I. Epitre aux CORINTHIENS,
en XIX Sermons,

Prononcez a CHARENTON,
PAR IEAN DAILLE.

Auxquels on a ajouté pour la conformité du sujet,
VN SERMON DV MESME, DE LA
presence du Seigneur avec ses Fideles;
sur S. IEAN, XII. 8.



A GENEVE,
Pour Iean Ant. & Samuel De Tournes.

M. DC. LXIV.



A
MADAME
DE
RAMBOUILLET.



ADAME,

*ENTRE tous les differends, qui nous
ont separez d'avecque l'Eglise Romaine,
a peine s'en treuve-t-il aucun plus impor-*

* 2 tant

E P I T R E.

tant, que celui du saint Sacrement de l'Eucharistie. Car s'il est question de la chose mesme, la terre n'est pas plus éloignée du ciel, que nos sentimens le sont l'un de l'autre. Nos adversaires prennent pour le glorieux corps du Fils eternal de Dieu avec son ame & sa divinité ce que nous croyons estre une vraye substance de pain & de vin, terrestre, insensible, & inanimée. S'il faut considerer les suytes legitimes de nos créances, ils reconnoissent, que la leur les oblige a adorer ce Sacrement, comme ils le font aussi en effet, du culte de Latrie†, qui appartient au vray Dieu; au lieu que la nôtre ne nous permet de luy rendre, qu'un honneur respectueux a la verité; mais du mesme ordre, qu'est celui que nous avons pour le baptesme, & pour les autres institutions sacrées, infiniment different du service religieux, que nous devons à la seule divinité. Comme le merite de la dispute est grand, chacun des deux partis y apporte*

* Con-
cile de
Trent.
Sess. 13.
63

† Là
mesme
65.

ÉPI TRE.

je apporte beaucoup de chaleur ; & graces
à Dieu le nôtre n'a pas manqué de bons
& fideles advocats , qui ont tellement
éclairci toute cette cause , qu'il est malaisé
de rien ajouter à leur travail. Mais
quelque chair, que soit la verité de nôtre
créance , & quelque exprés , que soit la
témoignage , que luy rendent les sens &
la raison des hommes , les Escritures de
Dieu & les monumens de la premiere
Eglise Apostotique ; le monde est telle-
ment engagé dans les préjugés , où on le
nourrit , qu'il a de la peine à souffrir,
que nous ouvririons seulement la bouche
au contraire. Rome ne doit proprement
ses avantages, qu'à l'éclat de sa puissance.
Elle ne laisse pourtant pas de s'aider
aussi de l'adresse de la raison pour farder
l'erreur, qu'elle établit & l'une des plus
apparentes couleurs , qu'elle y employe,
est tirée de l'autorité des paroles du Sei-
gneur , dans la premiere institution de ce
Sacrement. Ses Docteurs en exagerent

ÉPI TRE.

la force & la clarté avec tant d'artifices, qu'ils éblouissent aisément les esprits ou foibles, ou mal instruits. Le desir de les secourir me fit entreprendre ces années dernières l'exposition de l'institution de la S. Cens, où je pense avoir montré, que ces mesmes paroles, dont on fait tant de bruit, renversent la transsubstantiation, bien loin de l'établir; n'étant pas possible en la supposant, de les résoudre en aucun sens legitime, & raisonnable. Quelques uns de ceux qui m'ouïrent prononcer ces discours, en ayant témoigné de la satisfaction, l'Imprimeur crut, que la lecture n'en seroit peut estre pas desagreable, ni inutile au public; & en ayant eu une copie, il les mit sous sa presse, d'où ils sortent en la forme, où vous les voyez. Il est vray que je les presente en general a toutes les ames religieuses, & soigneuses de leur salut, souhaitant, qu'il leur en revienne quelque fruit spirituel. Mais, MADAME, cela

E P I T R E.

*cela ne m'a pas empesché de vous les de-
dier particulièrement. V^otre pietè, v^otre
zele, & l'edification, que nous donnent
les beaux exemples de v^otre vie, toute
pleine de charitè & de bonnes œuvres,
& avecque tout cela l'amitiè, dont
Monsieur v^otre mari m'honore depuis
longtemps, m'oblige a vous rendre ce
petit témoignage de mon respect. Je prie
Dieu, qu'il vous conserve tous deux lon-
gues années en parfaite santè & prospè-
ritè, couronnant v^otre persèverance dans
la puretè de son service de ses plus pre-
cieuses benedictions. C'est l'un des plus
ardens desirs,*

MADAME,

*De v^otre tres-humble & tres-
obeissant serviteur*

DAILLE.

De Paris ce dernier
jour de Juill. 1664.



SERMONS

DE L'INSTITUTION

DE LA S. CENE.

SERMON PREMIER. *

I. EPITRE AUX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 17. 18. 19.

* Prononcé à
Charenton, le
14. Nov.
1660.

17. Or en cecy, que je vous declare, je ne vous louë point; c'est que vous-vous assemblez non point en mieux, mais en pis.

18. Car premierement, quand vous-vous assemblez en l'Eglise, j'entens qu'il y a des partialitez entre vous; & j'en crois quelque partie.

19. Car il faut, qu'il y ayt mesme des heresies entre vous, afin que ceux, qui sont de mise, soyent manifestez entre vous.



HERS FRERES;

Ce que l'on dit communément, que
A des

Chap.
X I.

des mauvaises meurs viennent les bonnes loyx, a aussi lieu en la religion. Car comme les desordres des citoyens dans vn Etat éveillent l'esprit du Prince, qui le gouverne, & luy font chercher le moyen de remedier aux maux, qu'il y voit, par de sages & salutaires ordonnances; ainsi dans l'Eglise les fautes & les abus des particuliers donnent occasion aux bons Pasteurs, qui en ont la direction, d'étudier & de proposer, & declarer a leurs troupeaux les saintes & veritables regles de la foy, & de la conduite Chrétienne; & de les mettre dans vne plus grande lumiere au milieu d'eux, qu'elles n'y étoient auparavant. Nous en avons vn illustre exemple dans cette épître de S. Paul aux Corinthiens. Leur Eglise étoit en mauvais état; pleine d'abus & de desordres, qui s'y étoient coulez en peu de temps par la fraude de l'ennemy, depuis l'absence de l'Apôtre qui l'avoit plantée. C'est ce qui excita la plume de ce Saint homme a leur écrire cette admirable épître; où il leur donne des preservatifs excellens contre tous leurs maux; éclaircissant diverses veritez contre les tenebres de l'erreur,

& éta-

sur la I. Epître aux Corinthiens. 3

& établissant les loix & la discipline de la Sainteté, & de la charité & concorde Evangelique contre l'impudence & les debordemens du vice. Enfin cette épître est vn tresor de sagesse celeste; qui nous fournit abondamment le vray & assure moyenn de maintenir le Christianisme en sa pureté, & de le reformer par tout, où il en est descheu. Heureuse faute de l'Eglise des Corinthiens, qui a produit un si grand bien pour toute la Chretienté. De leur erreur est venu l'éclaircissement de la verité; de leur relaschement, l'affermissement de la discipline; de leur licence, le reglement de nos meurs; de leurs divisions, les loix de l'union Chrétienne; & de leur confusion, l'établissement de l'ordre. Benit soit Dieu, qui de leur mal a tiré nôtre bien, ménageant tellement cette rencontre, qu'en pensant leurs playes par la main de son Apôtre, il a par mesme moyen donné a toutes les Eglises de son Fils, en quelque lieu & en quelque temps qu'elles vivent, vn divin & infallible remede contre le schisme & l'heresie; les plus mortels de tous les poisons de l'Enfer. Car toutes les parties de cette épître

A 2 sonē

font pleines d'enseignemens excellens, tres-utiles a tous fidelles, soit pour l'instruction de leur foy, soit pour la correction & la sanctification de leurs meurs. Celle nommément, dont nous avons leu les premieres paroles, & qui s'étend jusqu'à la fin du chapitre, est remarquable entre les autres; Elle nous instruit divinement & des assemblées Chrétiennes, & de leur fin & de leur usage en general, & en particulier de la Cene du Seigneur; qui s'y celebre, qu'elle repurge des abus, dont quelques uns des communians l'avoient souillée a Corinthe; & pour cet effet en rapporte la vraye, & sincere institution, en représentant l'auteur, le dessein & le sujet; & de-là induisant la préparation necessaire pour y participer legitimement, & avertissant les Corinthiens que c'étoit pour avoir manqué a ces devoirs, que quelques uns d'entr'eux avoient attiré les châtimens de Dieu sur eux, d'où l'Apôtre prend occasion de toucher en deux mots la nature & le fruit des châtimens & des corrections, que le Seigneur dispense aux fideles; & enfin il conclud par une briève exhortation aux

Corin-

Corinthiens a pratiquer religieusement ce qu'il venoit de leur enseigner, leur promettant de les visiter & de donner ordre au reste, s'il y avoit quelque chose, qu'il n'eust pas expressément touchée dans cette epitre. Il n'y a personne, qui ne voye combien toute cette doctrine nous est necessaire, & combien il est a propos de nous en faire souvenir, particulierement en ces temps, & en ces lieux. Car pour nos assemblées, si elles sont exemptes du desordre, que Saint Paul remarque nommément en celles des Corinthiens; nous ne pouvons nier, qu'il ne s'y en commette beaucoup d'autres, non moins desagrees a Dieu, & aussi contraires a la sainteté, qui y devoit reluire. Et quant a la Cene du Seigneur, l'abus de ceux de Rome, l'ayant prodigieusement corrompue, & tellement changée, qu'il n'y reste presque plus rien de sain, ny d'entier; il nous importe infiniment de consulter cet oracle de Dieu, & de nous bien instruire de la verité de la nature, & de la pureté de l'usage de ce saint & salutaire mystere; soit pour nous garantir des pernicieux levains de l'erreur, soit pour

Chap.
XI.

recueillir de ce sacrement les fruits divins, que le Seigneur y presente a ceux, qui le celebrent dignement & legitime-
ment. Et enfin quant aux châtimens de Dieu, certainement & ceux que nous souffrons desja, & ceux, qui nous menacent pour l'avenir, & que nous voyons tout preparez, si nous ne les prevenons par vn vray & sincere amendement de vie, nous obligent a mediter maintenant ce que l'Apôtre nous en apprend, avec plus d'attention & d'application d'esprit, que nous ne l'avons fait jusques icy; tant pour nous fortifier a les supporter patiemment & constamment, que pour nous consoler dans nos épreuves. C'est pour ces raisons, Freres bien-aymez, que nous avons choysi cette partie de l'Epître de l'Apôtre pour estre desormais le sujet de nos actions en ce lieu, si le Seigneur le permet; esperant qu'avec sa grace, les leçons, que le Saint Apôtre nous y donne seront tres-vtiles a vôtre edification. Dieu, sans l'invocation duquel nous ne devons rien commencer, comme sans son ayde nous ne pouvons rien ny achever, ny avancer veuille tellement nous adresser &

vous

sur la I. Epitre aux Corinthiens. 7

vous & moy par la lumiere de son Esprit, que prenant droïtement le sens de sa parole sainte, & la recevant dans nos cœurs avec une pleine obeïssance de foy, nous en tirions tout le fruit qu'elle contient, a sa gloire, & a la sanctification de nos ames & de nos corps, & a nôtre salut eternel dans le Royaume de son Fils nôtre Seigneur Iesus Christ. Amen.

Chap.
XI.

Dans les paroles, que vous avez entenduës, vous aurez peut estre desja remarqué vous mesmes, Freres bien-aymez, les trois points, qui s'y découvrent clairement; le premier, la reprimande, que l'Apôtre fait aux Corinthiens en general de ce que leurs assemblées n'étoient pas telles, qu'elles devoient estre, si bien qu'au lieu de les amander & avancer en la pieté, elles servoient plustost par leur abus a les gêter & a les empirer; Or en cecy, que je vous declare (dit-il) je ne vous louë point; c'est que vous vous assemblez non point en mieux, mais en pis. Le deuxiesme point, qu'il leur touche c'est, que dans le verset suivant il leur specifie & designe plus particulièrement, le vice, ou le defaut de leurs assemblées

A 4. semblées

Chap.
X I.

semblées ; assavoir la division , & la mes-intelligence , qui y paroissoit ; *Car* (dit-il) *premierement, quand vous vous assemblez en l'Eglise, j'entens qu'il y a des partialitez entre vous ; & j'en crois quelque partie.* Enfin le troisieme & dernier point de ce texte est ce qu'il leur dit de la necessité des divisions & heresies entre les Chrétiens , & de l'usage qu'en tire la providence de Dieu pour la louange de ses eleus ; & il leur met cela en avant pour justifier la créance , qu'il avoit ajoûtée a vne partie des choses , qu'on luy avoit dites de leurs divisions ; *Car il faut* (dit-il) *qu'il y ayt mesmes des heresies entre vous , afin que ceux , qui sont de mise, soyent manifestez entre vous.* Ce sont les trois points , que nous avons a mediter pour l'intelligence de ce texte ; Le premier des assemblées Ecclesiastiques des Chrétiens ; le deuxiesme des divisions , ou partialitez de celles des Corinthiens ; & le troisieme de la necessité & de l'usage des heresies. Nous traiterons les deux premiers en cette action, s'il plaist au Seigneur ; & toucherons brievement le troisieme , autant qu'il sera necessaire pour en montrer la liaison avecque les deux

deux precedens ; en remettant l'exposition pour le fonda un autre exercice. Chap. XI.

Voicy donc comment l'Apôtre s'exprime sur le premier de ces trois points ; Or en cecy que je vous declare (dit-il) je ne vous louë point ; c'est que vous vous assemblez non point en mieux , mais en pis. Cy devant au commencement de ce chapitre il louoit le soin & la diligence des Corinthiens a retenir & conserver fidelement les enseignemens qu'il leur avoit donnez , & les ordres qu'il leur avoit laissez ; *Je vous louë Freres* (leur disoit-il) *de ce que vous avez souvenance de tout ce qui est de moy & que vous gardez mes ordonnances , ou mes traditions , comme je vous les ay baillées.* Maintenant il corrige & restraint cette louange, en exceptant des choses , qu'il avoit louées en eux, l'abus qu'ils commettoyent dans leurs assemblées contre ses ordres , & contre les raisons toutes evidentes de la pieté ; Si j'ay (dit-il) loué vôtre foy, & vôtre soin en autres choses , je suis contraint de vous avertir, que je ne louë pas vôtre conduite dans les assemblées ordinaires, que vous faites pour ouïr la parole de Dieu, & pour celebrer la Cene
du

Chap.
XI.

du Seigneur tous ensemble. *En cecy que ie vous declare, ie ne vous louë point.* Son intention est claire, qu'il ne louë pas ce qu'il leur va toucher de l'abus de leurs assemblées Ecclesiastiques; que quant a ce point, il ne luy est pas possible de louër, ny d'approuver leur defaut. Les plus anciens & les plus corrects des exemplaires Grecs lisent un peu autrement, mais en mesme sens; assavoir,

*παράγιν. Mais ce n'est pas en vous louant, que ie vous
ἕλλω εν declare, ou que ie vous denonce cecy; c'est
ἐπαμ- que vous vous assemblez en pis, & non en
των. mieux;* En vn mot, il veut dire, que parmi beaucoup de choses, qu'il reconnoist louüables en eux, il y en avoit quelques vnes, que sa conscience ne luy permettoit pas de louer, ny mesme de les laisser-là sans leur donner le juste blâme, qu'elles meritoient, & sans les advertir de s'en corriger, s'ils vouloyent bien servir Dieu selon l'ordre de sa maison. En quoy vous voyez la prudence & la charité de ce saint homme. Car la reprimende étant vne chose rude & facheuse de sa nature, & sur tout a des gens, qui ont le sentiment vn peu delicat, comme l'avoient ces Corinthiens; il adoucit
autant

autant qu'il peut, la censure, qu'il leur ^{Chap.} veut faire ; Premièrement en ce qu'il ^{XI.} ne les blâme, qu'après les avoir louez; la louange précédante étant comme le sucre dont l'on tempere l'aigreur, ou l'amertume d'une médecine; qui fait prendre & souffrir plus doucement la reprimende, qui vient en suite. Car cette louange donne du courage au pecheur, & releve son esperance, & l'oblige a s'amander, pour ne pas gâter par un, ou deux defauts, l'estime honorable, que l'on fait de sa vertu. Secondement l'Apôtre les épargne encore en ce qu'au lieu de leur dire nettement, qu'il les blâme & les condamne en leur conduite; au lieu d'user de ces paroles, ou d'autres semblables, rudes & picquantes, comme leur faute ne l'avoit que trop mérité, il leur dit seulement, qu'il ne les loue pas; ce qu'il repete encore cy-aprés dans un lieu; où témoignant la peine, qu'il avoit a leur rien dire de fâcheux, & le desir qu'il auroit de ne leur donner, que des louanges, après leur avoir représenté leur faute, il en communique avec eux, & leur en demande, s'il faut ainsi parler, leur avis, avant que de prononcer le :

Chap.
XI.

le sien ; *Que vous diray-je ? (leur dit-il)
Vous loueray-je ? Je ne vous loueray point en
cecy. C'est le langage d'un homme qui
voudroit bien les pouvoir louer ; mais qui
en est empesché malgré qu'il en ayt , par
l'horreur trop evidente de leur faute.
Après cette preface il leur declare leur
faute ; C'est (dit-il) que vous vous assem-
blez , non point en mieux , mais en pis. Quel-
ques hommes savans pour expliquer ce
passage rapportent , que c'étoit la coûtume
entre les Payens de la Grece , que les
personnes riches faisoient quelques of-
frandes a leurs faux Dieux , qui en suite
étoient distribuées aux pauvres ; que par
fois aussi il se faisoit parmy eux des fe-
stins , ou repas communs , où chacun
contribuoit selon ses moyens , les uns
plus & les autres moins , bien que tous
en jouissent également. Ils feignent en
suite que les Chrétiens de Corinthe , &
de l'Achaïe a l'imitation de ces Payens
s'assembloient tous les dimanches , &
faisoient un festin aux despens des plus
riches , où l'on traitoit tous les fideles in-
differemment , & que les pauvres em-
portoient ce qui en restoit chez eux
pour le soulagement de leurs familles ;*

Grot.

Mais

Mais qu'après le départ de S. Paul, qui Chap.
XI. avoit approuvé cette charitable institution, les riches l'avoient changée, & que s'attachans a de nouveaux docteurs, choisis a leur fantaisie, ils faisoient dans ces assemblées bonne chere avec eux, sans se soucier des pauvres; Que c'est ce qu'entend icy l'Apôtre, leur reprochant, que ce n'étoit pas-là avancer, mais reculer; empirer & non profiter. Mais tout cela n'est qu'une conjecture fondée sur leur seule imagination. Car ny l'Apôtre, ny pas un des anciens auteurs ne nous apprend, que les Chrétiens de Corinthe, ou d'ailleurs eussent tiré l'usage de ces banquets sacrez, qu'ils nommoient *Agapes*, de l'imitation des Payens. Ceux qui nous débitent cette exposition, sont les premiers, & comme je crois, les seuls, qui l'ont songé. En effet quelle apparence y-a-t-il, que les Apôtres du Seigneur & leurs disciples allassent mendier chez les Payens les exemples de leur charité, ou tirer de leurs temples profanes & impies, les formes des institutions Chrétiennes? Et où est celui qui ne voye que ce sacré & dernier Souper, que le Seigneur fit avec ses disciples,

ples, avant que de souffrir la mort, & en suite duquel il leur donna & institua le Sacrement de son corps & de son sang, est le vray original des anciennes Agapes des premiers Chrétiens, qu'ils avoyent aussi accoûtumé de sceller par la sainte communion, comme nous le dirons cy-apres ? Joint qu'il ne paroist pas, que l'Apôtre compare icy les dernieres assemblées des Corinthiens avec-que les premieres. Il ne leur dit pas que l'institution, qu'il en avoit faite au milieu d'eux, fust empirée encore que cela fust vray : & qu'a cet égard ils étoient allez en reculant, & non en avançant; comme le supposent ces nouveaux interpretes. Il dit simplement, *qu'ils s'assembloyent, non point en mieux, mais en pis*; c'est a dire (comme chacun void) qu'au lieu de s'amander, de s'édifier, & de devenir meilleurs par l'usage de ces assemblées; ils y gâtoient, & en revenoyent pires. Disons donc, que l'Apôtre parle icy des assemblées solennelles de l'Eglise; où j'avovë, que les fideles prenoient d'abord leur repas en commun, comme l'Apôtre nous le montrera cy-apres; mais où le sacrement de
la

la Sainte Cene se celebroit aussi en suite Chap. XI.
 comme il paroist par tout le discours de
 Saint Paul ; & où par consequent il ne
 faut pas douter , qu'il ne se fist des prie-
 res & des actions de graces , & quelque
 sermon pour l'edification & la consola-
 tion des assistans ; n'y ayant point d'ap-
 arence, que cette sacrée ceremonie se
 passast autrement. L'Apôtre reprend
 donc les Corinthiens d'y faillir en deux
 façons ; premierement de ce qu'ils n'en
 tiroient pas le fruit de sanctification,
 pour lequel elles étoient instituées , &
 c'est ce qu'il entend , quand il dit, qu'ils
 ne s'assembloyent pas en mieux , ou pour le
 mieux. La parole de Dieu y étoit pres-
 chée , & le Sacrement s'y administroit
 pour fortifier les fideles en la foy , pour
 mortifier leur vieil homme , pour vivi-
 fier le nouveau en eux , pour allumer
 leur zele , & leur charité , pour éteindre
 les passions de leur chair , l'ambition , la
 vanité , l'envie , la haine & autres ; & en
 un mot pour les rendre vrais membres
 du Seigneur Iesus, conformes a son ima-
 ge, crucifiez avecque luy au monde , res-
 suscitez & vivans avecque luy a Dieu.
 C'est-là le *mieux* , que ces Chrétiens
de

Chap.
X 1.

de Corinthe devoient remporter de ces
 assemblées de l'Eglise; au lieu qu'ils n'en
 remportoient rien de semblable; en
 sortant aussi charnels, & aussi mondains,
 qu'ils y étoient entrez. C'étoit desja un
 grand mal. Car c'étoit anéantir le con-
 seil de Dieu, mépriser sa voix, & son
 institution, & demeurer dans un tres-
 dangereux état; étant certain, que le
 Chrétien, qui n'avance point en la piété,
 y recule, & y souffre necessairement
 quelque déchet; Si bien qu'enfin il se
 perdra infailliblement, si ce n'est que
 se reveillant de cette langueur mortelle,
*il relève ses mains lasches, & ses genoux dé-
 joints, comme dit l'Apôtre ailleurs, &*
se mette a cheminer dans les voyes de
 Dieu, pour y faire du progres. Mais
 bien que cette faute soit lourde; l'autre
 qu'il reproche icy aux Corinthiens, est
 encore pire. Car il ajoute qu'au lieu du
 mieux, ils *s'assembloyent en pis*; c'est a dire
 qu'ils abusoient si étrangement de ces
 assemblées, qu'au lieu d'y acquerir quel-
 que plus haut degré dans le bien, ils y
 empiroyent, & s'y affermissoyent, &
 avançoient dans le mal; que non seu-
 lement ils n'y gaignoyent rien, mais que
 mesmes

Hebr. 12.
12.

mesmes ils y perdoient beaucoup; qu'au lieu de l'édification, ils y donnoyent, & y recevoient du scandale; qu'au lieu de la grace du Seigneur ils en remportoient leur condamnation. Si cela vous semble étrange, & difficile a comprendre, l'Apôtre vous l'éclaircit dans le verset suivant, où il remarque plus particulièrement qu'elle étoit la faute de ces Chrétiens dans leurs assemblées; Car *premierement* (dit il) *quand vous vous assemblez en l'Eglise, j'entens, ou j'oy dire qu'il y a des partialitez entre vous; & j'en crois quelque partie.* Ce qu'il dit *premierement* montre, que ce **est** icy qu'un des articles de leurs fautes; & en effet il y en ajoutera bien d'autres cy après, non moins blâmables, que celle-cy. Il les a desja repris dès le commencement de cette épître, des divers partis, en quoy leur Eglise étoit déchirée, ceux-cy s'attachant a un docteur, & ceux-là a un autre; & comme l'Apôtre l'exprimoit, *un disant, De moy, ie suis de Paul, & l'autre, De moy, ie suis d'Apollon; l'un; De moy ie suis de Cephass; & l'autre, Quant a moy, ie suis de Christ.* Outre qu'ayant desja suffisamment condamné & châtié cette

Chap.
XI:

1. Cor. 12.

B

malheu-

malheureuse division, avec son ardeur & la vehemence ordinaire, il ny a pas grand'apparence, qu'il voulust encores icy leur en faire vn nouveau reproche, il me semble, qu'il montre assez, que la diuision ou partialité, dont il parle icy est toute autre, que celle-là. Car celle-cy regardoit notamment les assemblées de l'Eglise; elle y paroissoit plus qu'ailleurs; & il semble que c'est de-là qu'elle naquit; veu que l'Apôtre ne dit pas icy simplement, qu'il y a *des contentions entr'eux*, comme il parloit de cette autre division, qui partageoit differemment leurs esprits, en faveur de quelques uns de leurs Docteurs; mais il dit expressement, qu'il a appris, que quand *ils s'assemblent en l'Eglise, il y a des partialitez entr'eux*. Il faut donc dire que ces partialitez, ou divisions qu'il entend icy, sont celles que l'orgueil de quelques vns produisoit entr'eux dans leurs assemblées, comme il le dira cy après; C'est que les riches méprisant les pauvres prenoyent leur repas a part, sans les attendre, & non tous ensemble en commun. Car de-là il arriuoit que l'assemblée se diuisoit en diuerses bandes, l'une des riches, qui man-
geoyent

geoyent seuls d'un côté ; & avant la ve-
 nuë des autres ; l'autre des pauvres , qui
 voyant le repas auquel ils avoyent été
 conviez , commencé sans eux , offensez
 de ce mépris , demeuroyent aussi a part
 de l'autre côté , murmurant & se plai-
 gnant du peu d'état que l'on faisoit
 d'eux. Ainsi la Cene du Seigneur , qui
 étoit le principal de toute l'action , au
 lieu de lier & unir leurs cœurs ensem-
 ble , & les mesler tous dans une mesme
 masse , pour ne faire qu'un mesme corps
 en Jesus Christ , leur tournoit en occa-
 sion d'une division & separation scanda-
 leuse. C'est pourquoy il disoit , qu'ils
s'assembloyent non point en mieux , mais bien
en pis ; parce qu'au lieu de la charité , &
 de la concorde & amitié mutuelle , a
 quoy ces assemblées les devoient for-
 mer , elles laissoyent dans leurs cœurs
 de l'alienation & du mépris , & des se-
 mences de haine contre leurs freres. Ce
 defaut de leurs assemblées ayât été rap-
 porté a l'Apôtre , bien qu'il n'ajourast pas
 entierement foy a tout ce que l'on luy en
 disoit , présupposant charitablement ,
 que le mal étoit moindre , qu'on ne le
 faisoit , dit neantmoins qu'il en croit une

Chap.
XI.

partie ; Et afin que l'on ne l'accuse pas, qu'en cela il ayt eu trop de credulité, de se persuader si aisément vne faute si dangereuse d'une Eglise Chrétienne, comme étoit celle des Corinthiens, il allègue dans le verset suivant la raison pourquoy il ne l'a pas jugée incroyable, tirée de la possibilité de la chose même ; *Car il faut* (dit-il) *qu'il y ayt mesmes des heresies entre vous, afin que ceux, qui sont de mise soyent manifestez entre vous.* La raison est evidente. Car les choses impreveuës, & auxquelles nous ne nous sommes jamais attendus, nous surprennent étrangement, quand elles arrivent ; & nous ne pouvons les croire a moins, que nous ne les voyons nous mesmes de nos propres yeux ; au lieu que nous n'avons nulle peine a croire celles, que nous avons preveuës, & dont nous avons desja préjugé dans nôtre esprit, qu'elles pourront bien arriver. L'Apôtre sachant donc ce qu'il avoit appris par la revelation de l'esprit d'enhaut, qu'il n'est pas possible qu'il ne s'éleve dans les compagnies des Chrétiens non seulement des partialitez, mais mesmes des heresies, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ayt pas treuvé incroyable

croyable tout ce qu'on luy disoit de mes- Chap:
intelligences, & divisions de l'Eglise de XI.

Corinthe. Mais parce que cette doctrine de l'Apôtre, de la necessité des heresies, & de l'usage que Dieu en tire parmy les Chrétiens, est d'une part tres-importante a nôtre consolation & édification, & que de l'autre il semble qu'elle ne soit pas sans de grandes difficultez, nous en remettrons l'exposition a vne autre fois, & nous nous contenterons pour celle-cy de remarquer sur ce que nous avons traité, les instructions, qui nous en reviennent, & de refuter quelques avantages, que l'erreur prétend en vain d'en tirer. La principale instruction, qui s'y presente est l'utilité & la necessité des saintes assemblées parmy les Chrétiens, contre le dégoust & l'orgueil extravagant de certains esprits Visionnaires, qui les méprisent, & s'imaginent qu'il suffit, que les Chrétiens croyent & vivent chacun a part soy, sans s'assembler pour servir Dieu en commun. J'avouë qu'il peut arriver, que durant vne extreme persecution, ou dans quelque nation ennemie & idolatre, vn Chrétien se treuve seul; comme autresfois Elie en

Israël, & qu'alors il ne laissera pas de vi-
ure, & de subsister dans cette solitude,
par le secours & le support du Seigneur,
qui n'impute pas une impossibilité à
crime. Mais hors ces rencontres tres-
rares & tout a fait extraordinaires, les
fideles doivent avoir & entretenir vne
sainte communion entr'eux, & outre les
exercices de pieté, qu'ils font chacun
en son particulier, en celebrer d'autres
en commun, & s'assembler pour cet effet
autant, que le permet l'état & la condi-
tion des lieux & des temps où ils se trou-
vent, pour s'instruire, s'edifier, & se con-
soler les uns les autres par l'ouye de la
parole divine, & de l'exposition de ses
mysteres, par leurs prieres & actions de
grâces a Dieu, & par la celebration des
Sacremens. Nous apprenons clairement
de ce lieu, que c'est ainsi que les Apô-
tres l'ordonneront, & que leurs disci-
ples le pratiquerent dez les premiers
commencemens du Christianisme. Des
fideles de Corinthe vivoient dans vne
ville idolatre, au milieu d'un peuple
Payen, de soy-même ennemy de la ve-
rité, & de plus animé par les Juifs a la
persecuter, comme S. Luc le témoigne
dans

dans les Actes. Mais pour tout cela ils ^{Chap. XI.} ne laissoient pas de s'assembler, & de communier tous ensemble à la Cene du ^{Actes 18. 22.} Seigneur. Cela mesme que l'Apôtre reprend l'abus, qu'ils y mesloient, montre qu'il approuvoit la chose au fonds, comme instituée & commandée par Jesus Christ. Il blâme la partialité; Il ne blame pas l'assemblée. Au contraire il la louë evidentement, & ailleurs il la recommande expressement aux fideles Ebreux, à qui il semble que la persecution en faisoit quitter, ou intermettre l'usage; *Ne delaissons point* (leur dit-il) ^{Habr. 10. 25.} *notre mutuelle assemblée, comme quelques-uns ont de coutume.* Et ce que dit nôtre Seigneur, que *là où deux, ou trois fideles seulement seront assemblez en son nom, il se trouvera au milieu d'eux*, cela dis-je, nous montre clairement, que sa volonté est que ses disciples fassent des assemblées pour son service, non seulement en temps de paix, où ils peuvent se trouver plusieurs ensemble, mais aussi durant la rigueur de la persecution, où il n'est pas possible, qu'ils s'assemblent, qu'en fort petit nombre. En effet les premiers Chrétiens le pratiquerent ainsi; étant

Chap.
XI.

rellement persuadez de la necessité de ces saintes assemblées, que malgré la cruauté, & la rigueur de leurs Princes & de leurs Magistras, ils n'en delaisserent jamais l'usage. Ils s'assembloyent de

Tertull.

*de fug. in
persec. c.
14. p. 200.*

B

nuict, quand ils ne le pouvoient de jour; par portions, & en petit nombre, quand il y avoit du peril a assembler tout le corps d'une Eglise dans vn mesme lieu; comme ils nous l'apprennent eux mesmes dans ce qui nous reste de leurs li-

Plin. Ep.

l. 10. ep.

97.

vres. Pline, ministre de l'Empereur Trajan l'un de nos plus doux persecuteurs, parlant des Chrétiens de Bithynie environ l'an 102. ou 103. de nôtre Sauveur, témoigne qu'à certains jours ils s'assembloyent de grand matin & avant jour pour vacquer a leur service; qui étoit de glorifier Iesus Christ, comme Dieu, en chantant des hymnes a sa louange, & en s'obligeant tous a garder inviolablement sa discipline, en renonçant au larcin, a l'adultere, & aux autres vices du monde, & en vivant sobremment, justement & religieusement. Iu-

Iustin.

Apol. 2.

p. 77. l. 22.

stin Martyr, quarante cinq ou cinquante ans apres, nous represente plus au long, & plus particulièrement la nature

de

de leurs assemblées; qu'elles se faisoient ^{Chap.} au jour, que les Payens appelloient ^{XI.} le *jour du Soleil*, qui est nôtre Dimanche; que tous les fideles s'y treuvoient, tant ceux de la ville, que ceux de la campagne d'alentour; que là on leur lisoit les livres des Apôtres ou des Prophetes, & cela autant qu'il étoit a propos; Que le Pasteur faisoit - en suite le sermon au peuple, pour l'instruire, & l'admonester, & l'exhorter à l'imitation des belles & saintes choses, qui nous sont enseignées dans l'Ecriture; Qu'après cela tous faisoient ensemble leurs prieres a Dieu; & que la priere faite, l'on presentoit du pain & du vin avec de l'eau; Que le Pasteur faisoit des oraisons & des actiôs de graces; & que le peuple ayant dit amen, on luy distribuoit les choses benites, c'est a dire le pain & le vin du Sacrement, & qu'enfin les assistans faisoient leurs aumônes chacun selon sa volonté, ou ses moyens; que les aumônes se ramassoient & dispensoient par l'avis du Pasteur, aux pauvres & aux orfelins & aux autres necessiteux. D'où vous voyez pour vous le dire en passant, la conformité de nos assemblées avec celles

Chap.
XI.

celles des meilleurs & plus anciens Chrétiens; & combien elles étoient simples, & tout a fait éloignées de la pompe & diversité des ceremonies, que le Pape & ceux de sa communion pratiquent aujourd'huy, & qu'ils estiment si nécessaires, qu'ils ne pensent pas que l'on puisse bien servir Dieu autrement. C'est ce que nous avons a recueillir d'instruction de ce que l'Apôtre nous dit icy des assemblées Chrétiennes. Examinons maintenant ce que l'erreur, prétend en tirer a son avantage. Pour le lieu des assemblées, vous savez combien ceux de Rome sont atachez a leurs temples; qu'ils les dédient & consacrent avec mille ceremonies scrupuleuses, avec des oraisons, où ils prient Dieu, *qu'il y apparaisse; & demandent a Iesus Christ, qu'il y reparde son Saint Esprit; que la grace de sa visitation répandue en ce lieu, là s'y étende par tout; qu'il le benisse & le garde, & qu'il verse continuellement sa grace sur cet edifice-là, si bien que tous ceux, qui l'y invoqueront ressentent le secours de sa miséricorde; que ses yeux soient toujours ouverts de nuit & de jour sur cette maison-là; qu'il reçoive tous ceux qui l'y adoreront; & leur soit*

Pontif.

Rom.

Part. 2. de

Consecr.

Jeccl. A.

220. &

Jui. 27. -

tes.

soit propice ; Que son Esprit des sept diffé- Chap.
 rentes graces y descende, en une pleine abon- XI.
 dante qu'il la purifie & la consacre, & qu'il
 daigne l'honorer d'une perpetuelle abondance
 de sanctification ; Que par la grace de son
 Saint Esprit, les malades y soient gueris, les
 infirmes soulagez, les boiteux redressez, les
 lepreux nettoyez, les aveugles illuminez, les
 demons chassez hors des corps humains ; qu'il
 s'y face enfin toutes sortes de miracles ; & que
 Dieu y entre & y habite, comme en sa mai-
 son. Presumant sans raison, que Dieu
 exauce ces demandes qu'ils luy font
 sans son autorité, ils tiennent en suite,
 que Dieu est present dans ces bâtimens-
 là d'une façon particuliere, & tout au-
 trement qu'il n'est pas ailleurs ; qu'il est
 bien meilleur d'y prier qu'ailleurs, & que
 les services que l'on y presente au Sei-
 gneur, luy sont plus agreables, mieux
 receus & de plus grande efficace, que
 ceux qu'on fait en d'autres lieux. Imbus
 de ces opinions ils estiment, que tels
 lieux ainsi consacrez, c'est a dire des
 temples & des oratoires sont necessaires
 aux Chrétiens, non seulement pour s'y
 assembler, & y prier & entendre la pa-
 role de Dieu tous ensemble ; mais aussi
 pour

Chap.
XI.

pour y faire leurs oraisons chacun a part, & pour y sacrifier, & y-garder les reliques des Saints; D'où vient la coûtume qu'ils ont de dresser des Eglises ou des chappelles dans tous les lieux, où ils peuvent; mesmes dans les villes, & dans les pays, où il n'y a encore aucun Chrétien. Si les Apôtres de Iesus Christ avoyent eu ces sentimens, ils en auroyent aussi usé en la mesme sorte. Ils auroyent basti des temples, ou du moins des oratoires & des chappelles dans les lieux, qu'ils convertissoyent a la foy Chrétienne; & S. Luc nous l'auroit remarqué dans leurs Actes; tout ainsi que nous lisons dans les relations des voyages de Xavier, & d'autres semblables Apôtres du Pape aux Indes, au Japon, & en la Chine, que dés qu'ils mettoyent le pied en quelque pays pour y prescher leur religion, ils ne manquoient pas aussi tost d'y dresser quelque temple ou quelque chappelle, mesme avant qu'ils y eussent encore fait aucun Chrétien; & qu'à mesure qu'ils y avançoient leurs conquestes, ils y multiplioyent aussi ces edifices sacrez; avec tant d'affection, qu'ils nous racontent que leurs Martyrs mesmes,

mesmes, étant dans les prisons des infidèles pour leur religion, y faisoient & agençoient quelque chappelle le plus proprement qu'il leur étoit possible; comme si sans cela l'on ne pouvoit conserver, ni exercer le Christianisme. Mais quant aux Apôtres de Iesus Christ, nous ne treuvons point dans l'histoire de leurs courses & de leurs combats, qu'ils ayent jamais pris le soin ou de bâtir eux mesmes aucun temple, ou de recommander a leurs disciples de le faire. Ils se contentoient d'edifier à Iesus Christ des Eglises vivantes & animées, c'est à dire des societez de fideles. Il ne paroist point, qu'ils luy ayent jamais bâti ou dedié aucune Eglise materielle de bois & de pierre. Long-temps mesmes apres eux nous voyons, que c'est vn reproche que les Payens font a leurs disciples, qu'ils ne construisent ny ne dressent aucuns temples pour y exercer leurs services religieux. *Pourquoy n'ont ils point d'autels* (disoit le Payen Cecile disputant contre les Chrétiens) *pourquoy n'ont ils point de temples, ni de simulacres,* c'est a dire d'images, ou de representations connus. Et ce n'est pas Cecile seul, qui

Arnob.
contr.

Gent. L.
6. init.

Minut.
in Oel. 27.

p. 24.

Chap.
XL.

Origen.
contr.

Cels. L. 8.

p. 400.

qui leur parle ainsi ; le Philosophe Celsus playdant la mesme cause, leur fait aussi le mesme reproche ; le l'aisse-là pour cette heure les autels, & les images, dont toute la communion du Pape est pleine. Mais eust-il pas fallu que ces Payens, hommes savans & éloquens, eussent été insensez & enragez de tenir ce langage aux premiers Chrétiens, s'ils eussent eu des temples, comme ceux de Rome en ont aujourd'uy, je ne diray pas en Italie & en France, mais comme ils en avoyent nagueres dans le Japon & dans la Chine, au temps qu'on les y persecutoit ? Aussi ne lisons nous point, que jamais les Payens de ces pays-là ayent fait aux Jesuites aucun reproche semblable a ceux, que les anciens Gentils de la Grece & de Rome faisoient autresfois aux premiers Chrétiens. D'où vient cette difference, sinon de ce qu'en effet ces premiers Chrétiens n'avoient point de temples, comme ceux-cy en ont ? Mais ce qui le montre encore plus clairement, c'est que les premiers Chrétiens, repondant a ces reproches, ne disent jamais qu'ils ayent des temples ; Origen disputant contre Celsus,

Orig. là
mesme p.
401. contr.
402.

dit

dit qu'en effet ils se gardent bien de bâtir des temples morts & inanimez a Dieu, l'auteur de toute vie; que le corps pur & sacré du Sauveur du monde est nôtre vray temple; que nos corps animez de son Esprit sont aussi les temples de Dieu; & enfin que l'Eglise toute entiere bâtie des fideles, comme d'autant de pierres vives & precieuses, est le grand & divin temple du Seigneur. S'ils avoyent alors des Eglises semblables a celles qu'ont aujourd'huy ceux de Rome, dediées & consacrées avec de grandes ceremonies, où l'on sacrifie, où l'on pretend que la Divinité soit présente, comme en son siege & en son domicile, qu'elle s'y montre & y reçoit les prieres des fideles, & leur y distribue ses graces & ses miracles; avec quel front pouvoient dire ces Chrétiens, qu'ils se gardoyent bien de bâtir a Dieu des temples inanimez? puis que ces Eglises de Rome ne sont autre chose que des temples de bois & de pierre; c'est a dire inanimez? Mais quelque claire que soit cette verité, ces Messieurs veulent pourtant nous persuader a toute force, que dez le temps des Apôtres les Chrétiens avoyent des temples

ples de mesme nature & pour les mesmes usages que les leurs ; & ils pretendent mesme le prouver par ce passage de S. Paul , que nous avons exposé. Vous vous en étonnerez peut-estre ; mais ce n'est icy qu'une de leurs hardiesses ordinaires. L'Apôtre (disent-ils) écrit icy formellement que les Corinthiens *s'assembloyent en l'Eglise. Quand vous vous assemblez* (dit-il) *en l'Eglise.* Ils avoyent donc (disent-ils) des ce temps-là des temples, comme les nôtres. Premièrement quand je leur accorderois, que *l'Eglise* soit icy le lieu, où se faisoit l'assemblée des fideles, toujourns seroit-ce la dernière des impertinences d'en conclurre, que les lieux, où s'assembloyent les premiers Chrétiens, fussent des temples, comme les leurs, c'est a dire des bâtimens non seulement publics, mais encore consacrez a la Divinité en la forme que le sont aujourd'hui les Eglises de Rome, pour y sacrifier vne victime réellement propitiatoire, pour y eriger des images sacrées, pour y invoquer les Anges & les Saints, pour y sanctifier nos services par la sainteté du lieu, & pour y avoir Dieu present d'une façon

toute

toute particuliere. Les lieux ou s'assemblent aujourd'hui ceux de notre religion s'appellent bien des Eglises, & mesmes abusivement & improprement des temples; & neantmoins rien de tout cela ne s'y treuve. Ce ne seroit donc pas assez pour gagner leur cause de prouuer que dés-lors les lieux où s'assembloyent les premiers Chrétiens, s'appelloyent *Eglises*; s'ils ne nous montrent, que ces Eglises-là étoient semblables aux leurs, consacrées avec les mesmes ceremonies, dediées avec mesmes prieres, plenes d'images, comme les leurs, & pareillement destinées a estre le domicile propre & particulier de la Divinité presente; & autres choses semblables inconnuës aux Apôtres & a leurs premiers disciples. La consecration mesme de leurs Eglises, qui selon eux les fait proprement ce qu'elles sont, n'est venuë que fort tard en usage; comme il paroît de ce qu'il ne s'en treuve nulle forme ny dans les constitutions de Clement, ny dans le faux Denys Arcopagite; dont les livres n'ont été forgez que bien tard dans le quatriesme & cinquiesme siecle. Mais je dis en second lieu, qu'ils s'abusent en l'exposi-

Chap.
XI.

tion des paroles de l'Apôtre en prenant le mot *d'Eglise* pour la maison où se faisoit la sainte assemblée des fideles. Les écrivains sacrez n'employent nulle part le mot *d'Eglise* en ce sens, qui ne luy a été donné que long temps depuis par un abus de langage, attribuant improprement au lieu le nom de l'assemblée, qui s'y fait. L'Escriture du Nouveau Testament ne prend jamais le mot *d'Eglise* qu'en deux significations; la premiere, la plus commune & ordinaire, & presque perpetuelle, pour dire la société des fideles; comme quand le Seigneur dit, *qu'il edifiera son Eglise, & Dis-le a l'Eglise;* & ainsi presque par tout ailleurs; L'autre plus rare & moins commune, & qui ne se treuve qu'en trois ou quatre lieux, pour dire une sainte assemblée de fideles pour vacquer aux choses de la religion; comme quand Saint Paul defend aux femmes *d'enseigner dans les Eglises;* c'est a dire dans les Saintes congregations du peuple de Dieu. C'est en ce sens que Saint Paul a icy employé ce mot; *Quand vous-vous assemblez en l'Eglise;* c'est a dire, non dans vn temple, mais en la sainte compagnie des fideles,

Math.
16.
Math.
18.

1. Cor. 14.
34.

deles, qui s'assemble pour les exercices de la Religion; en la mesme sorte que l'on dit *s'assembler en Synode, en consistoire, ou au Senat*; ce qui signifie evidemment non le lieu, mais la compagnie ou l'assemblée du Synode, du Consistoire, ou du Senat. Et c'est encore en la mesme sorte, que l'Apôtre entend ce qu'il ajoute un peu après; *Méprisez-vous l'Eglise de Dieu?* Il veut dire l'assemblée des fideles. Et il ne sert de rien d'alleguer, qu'il oppose l'Eglise, dont il parle, aux maisons des particuliers; *Navez-vous pas des maisons pour manger & pour boire? Méprisez-vous l'Eglise de Dieu?* Car il est clair qu'il oppose, non tant les lieux, que les personnes, qui s'y treuvent, c'est a dire les domestiques d'un homme particulier, en présence desquels il pouvoit manger seul, si bon luy sembloit, a tous les fideles assemblez, devant lesquels le mesme ne se pouvoit faire sans impudence. Et ce qui suit montre clairement, que par l'Eglise il entend les personnes, & non le lieu de l'assemblée: Car apres avoir dit, *Méprisez-vous l'Eglise de Dieu?* il ajoute tout d'une suite, *Faites vous honte a ceux qui n'ont pas dequoy?* Signe evident,

C 2 que

Chap.
XL

Actes
19.9.

que par l'Eglise il entend les personnes
 assemblées, dont les pauvres faisoient
 sans doute la plus grand' partie. Mais
 me direz vous, tant y a qu'il se faisoit
 dez-lors des assemblées par les Chré-
 tiens, & elles ne pouvoient se faire
 qu'en quelque lieu. Je l'avouë; mais je
 dis qu'elles se faisoient en des maisons
 particulieres, tantost chez l'un, & tantost
 chez l'autre, selon qu'il étoit plus a pro-
 pos; & non dans un lieu public, bâty &
 construit pour cet usage; Les persecu-
 tions ne le permettoient pas, & les
 Juifs & les Payens ne l'eussent pas souf-
 fert; Et ce que nous rapportions cy-de-
 vant, que ces assemblées se faisoient de
 nuit & avant jour, le montre si claire-
 ment, que je ne puis assez m'étonner, de
 ce que non seulement ceux de Rome,
 mais quelques-uns mesmes de ceux, qui
 s'en sont separez, ayent peu s'imaginer
 que les fideles de ce temps-là s'assem-
 blassent dans des Eglises publiques; pour
 ne point alleguer que Saint Paul étant a
 Ephese enseigna deux ans entiers dans
 l'école d'un certain particulier, nommé
 Tyrannus, ny de diverses autres remar-
 ques de la premiere antiquité Chré-
 tienne,

tienne, qui prouvent la mesme chose. Chap. XL
Il semble que l'on en demeura en ces termes jusques a la fin du deuxiesme siecle, ou les Chrétiens se voyant en grand nombre & la fureur des Payens un peu adoucie, commencerent a s'assembler non en des temples, mais dans leurs cimetières; & cela dura assez long-temps jusques a ce qu'après la persecution de Decius vers la fin du troisieme siecle, jouïssans d'une plus grand' liberté, ils bâtirent des oratoires, où ils faisoient leurs assemblées. Ces oratoires furent tous démolis & ruynez par l'Edit de Diocletien. Et Dieu ayant bien tost après rendu une pleine & assurée paix aux Chrétiens par l'Empereur Constantin, alors se voyant dans la sureté & dans l'abondance, ils releverent leurs Eglises; mais beaucoup plus grandes, & plus magnifiques, qu'elles n'avoient jamais été auparavant; y ajoûtant encore tout ce qui se pouvoit d'embellissemens & d'enrichissemens; a bonne intention, je l'avouë, pour attirer les Payens a eux par la pompe & par les ornemens extérieurs, a quoy ils étoient accoûtumés; mais par vne prudence peu heureuse, ce

dehors ayant prejudicé au dedans ; la pluspart se contentant de ce service charnel sans se soucier de parer le dedans de l'ame , où est touté la beauté de l'Epouse du Seigneur ; tant qu'enfin de ces petis commencemens s'est peu a peu formée cette grossiere devotion, demy Iuive & demy Payenne , que la pluspart de ceux de Rome ont pour les bâtimens de pierre & de bois , y r'enfermant la grace & la sanctification , & y évoquant (a ce qu'ils prétendent) la Divinité mesme , toujourns presente , si vous les en croyez , dans leurs ciboires , & sur leurs autels. Louons Dieu, Freres bien-aymez , qui a repurgé & nôtre foy, & nos assemblées, de toutes ces erreurs, & des abus qui les suivent. Gardons nous bien d'attacher nos cœurs aux colonnes & aux murailles de nos Eglises ; ou de nous imaginer, que Dieu répande dans ces choses materielles & inanimées quelque vertu capable de nous sanctifier. Le temple de Salomon avoit des avantages fondez sur la promesse expresse de Dieu & proportionnez a l'enfance de l'Eglise ; & neantmoins vous saluez comment le Seigneur traite ceux, qui

qui en faisoient bouclier, & qui y met-
toient leur confiance ; criant sans cesse

le Temple, le Temple, le Temple de l'Eternel.

Combien moins nous pardonnera-t-il
cette puerile erreur, de chercher nôtre
justice, ou nôtre sanctification en ces

edifices *morts, & inanimés?* a nous, a qui
le grand Prophete & Sauveur du monde
a appris, qu'il *ne faut plus desormais ado-*

rer Dieu en la montagne de Guerizim, ny

en celle de Ierusalem, mais en esprit & en

verité; & a qui il a promis qu'il sera au

milieu, non de nos temples, mais de

nous, là où nous serons assemblez en son nom;

c'est a dire en quelque lieu que se puisse
estre, & a qui son Apôtre a commandé

de *faire priere en tout lieu, levant nos mains*

pures a Dieu, sans ire & sans question? Ce

n'est pas le temple, qui sanctifie l'assem-
blée ; C'est l'assemblée, qui sanctifie le
Temple. Nous prions & cherissons le

lieu, pour la liberté que nous avons d'y
venir servir Dieu tous ensemble. C'est-
là tout le fruit, que nous en tirons ; c'est
a cela qu'il nous sert ; en quoy consiste
son prix. S'imaginer, que pour avoir
prié icy plustost qu'en un autre lieu, vô-
tre priere soit meilleure, & qu'elle monte

C 4 plus

Chap.
XI.

Jean 4
21.23.

1. Tim. 2
8.

plus aisément au ciel, c'est la pensée d'un
 enfant ; indigne, non seulement d'un
 Chrétien, mais d'un homme raisonnable,
 qui fait que Dieu est par tout, &
 qu'il nous void & nous entend en tous
 lieux également, & qu'il regarde le
 cœur, & n'aime & n'aggrée, que la pureté
 & la sainteté de l'ame. Jouissons ainsi
 Freres bien-aymez, de la grace, que le
 Seigneur nous fait de pouvoir nous as-
 sembler icy devant luy en toute liberté
 & seureté par la clemence, & sous la
 protection de notre glorieux Monarque.
 Purifions ces assemblées des fautes, que
 l'Apôtre reproche icy aux Corinthiens.
 Bannissons en les partialitez, les divi-
 sions, les noises, & les querelles. Quelle
 horreur, quel scandale, & quelle honte,
 que dans l'assemblée des Saints, des
 membres de Iesus Christ, le Saint des
 Saints, & le Prince de paix, il se voye
 quelquefois de semblables desordres.
 Que tout s'y passe dans l'honnesteté,
 dans la bien-seance, & dans la mode-
 stie digne du nom de Chrétiens, que
 vous portez. Apportez y des ames reli-
 gieuses, attentives aux mysteres de
 Dieu, dociles à ses commandemens,

égale-

également ardentes & a l'invoquer & a le benir & a le louer. Aimez vos Freres, ^{chap.} XI. qui sont assemblez avecque vous ; Respectez le Seigneur Iesus, qui daigne se treuver au milieu de vous ; Ayez aussi égard aux yeux des Saints Anges, qui honorent vos assemblées de leur presence. O Dieu, pardonne nos fautes passées, & nous fais la grace de mieux sanctifier tes assemblées a l'avenir ; afin qu'apres celles de ce siecle, tu nous reçoives un jour en celle de ces premiers nays, dans le royaume eternel de ton Fils ; auquel avecque toy & le Saint Esprit soit loüange & gloire aux siecles des siecles, AMEN.

SERMON



* Pro-
noncé à
Charente-
gon le
Diman-
che 12.
Decemb.
1660.

SERMON DEUXIÈME.*

I. EPIÛRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 19.

19. *Car il faut qu'il y ayt mesmes des he-
resies entre vous, afin que ceux, qui sont
de mise soyent manifestez entre vous.*



HERS FRERES,

Comme la doctrine de nôtre Sei-
gneur Iesus Christ est divine, & tout a
fait éloignée des opinions, & des crean-
ces des religions humaines; de mesme
aussi son procedé pour l'établir dans le
monde n'a rien eu de commun avec-
ques les voyes, que tiennent les hommes
pour faire valoir leurs disciplines, & leur
acquérir du credit & de la suite. Ceux-
cy promettent des merveilles a ceux,
qui entreront dans leur party, la prospé-
rité, le contentement, des victoires &
des Empires; Iesus Christ tout au con-
traire

traire dénonce a ceux qui voudront vi-
ure selon sa pietè, qu'ils auront a souf-
frir persecution, & a porter une croix
pesante; que les Roys & les peuples les
haïront, & que l'on pensera faire un
sacrifice a Dieu en les mettant a mort.
Outre les haines & les persecutions de
la part de ceux de dehors, il leur predict
qu'au dedans, il s'elevera des faux do-
cteurs, qui corrompront son Evangile, &
troubleront la paix de son Eglise, la dé-
chirant en diverses sortes. C'est-là une
étrange methode, qui semble plus pro-
pre a dégouter les hommes, qu'a les at-
tirer, & plus capable de leur donner de
l'averfion contre sa foy, que de leur en
faire embrasser la profession. Et néant-
moins avecque tout cela, Iesus n'a pas
laisé de convertir le monde & d'y ré-
pandre son Eglise jusques aux bouts de
la terre habitable; & de planter sa croix,
quelque hideuse & terrible qu'elle soit,
au milieu de ses ennemis. Enquoy reluit
clairement une illustre marque de sa
Divinitè. Car s'il n'eust été envoyè de
Dieu; s'il n'eust vrayement été son Fils
unique, comment eust-il eu la connois-
sance de ce qui devoit arriver aux siens
long-

long-temps apres ses predictions ? ou la puissance de faire reüssir un dessein si grand par des moyens, qui y semblent si contraires? Il parle des aventures de ses disciples, de leur subsistance jusques a la consommation des siecles, des combats, qui leur seront livrez, des maux qu'on leur fera & des grands ennemis, qu'ils rencontreront par tout. D'où favoit-il, ou qu'il deust se trouver des gens assez dociles pour croire en luy, ou que s'en trouvant, les autres hommes deussent les traiter si mal ? Car il ne predit pas ces evenemens douteusement, comme des choses, qui pourront arriver. Il les assure, il les donne pour certaines, infaillibles & necessaires, & telles enfin qu'il n'est pas possible, qu'elles ne s'accomplissent ponctuellement. Et tout ce qu'il a dit est arrivé en effet, & arrive encore tous les jours. Iesus étoit donc sans doute le vray Prophete & le vray Fils de Dieu; & l'Esprit qu'il donna a ses premiers ministres, étoit l'Esprit de verité; l'Esprit du ciel, & non de la terre, ne s'estant jamais trouvé d'homme, qui ayt predit, & fait des choses semblables a celles, que ce grand Sauveur, &

les

ses Apôtres ont ou prédites avant le Chap.
XI.
temps ou faites & executées en leur temps. Nous avons a vous parler aujourd'hui mes Freres, de l'une de leurs plus considerables prédictions, enregistrée par Saint Paul dans le texte, que nous avons commencé d'expliquer ; où ayant dit qu'il n'avoit pas jugé incroyable le rapport qu'on luy avoit fait, qu'il y avoit des partialitez entre les Corinthiens, il ajoute pour raison de son jugement, *Car il faut (dit-il) qu'il y ayt mesmes des heresies entre vous, afin que ceux qui sont de mise soyent manifestez entre vous.* Là vous voyez qu'il ne dit pas qu'il se pourra faire, qu'il y ayt des heresies entr'eux ; Il ne dit pas mesme simplement, *qu'il y en aura* ; mais il dit, *qu'il faut qu'il y en ayt* ; que c'est un evenement necessaire & inevitable. C'est desja un grand mal, qu'il y ayt des heresies entre les Chrétiens, de quelque maniere qu'elles s'y fourrent ; Mais qu'il faille qu'il y en ayt, que ce soit un *evenement necessaire* ; outre que c'est vn grand mal, & d'autant pire qu'il est inevitable, il est encore étrange & surprenant, parce qu'il semble, qu'il n'y ayt rien de plus volontaire,
& de

& de moins necessaire, que les heresies, qui ne dependent que de la fantaisie & de la volonte des hommes, qui est en apparence la plus libre & la moins determinee de toutes les causes, qui agissent dans le monde. Il nous faut donc examiner soigneusement ce qu'en dit l'Apôtre; & pour n'en rien laisser en arriere, nous considererons s'il plaist au Seigneur, les deux parties de son texte; la premiere de l'évenement mesme, qu'il predit & de sa necessite. *Il faut (dit-il) qu'il y ayt mesmes des heresies entre vous;* La deuxiesme de l'usage, ou de l'effet, que la providence de Dieu en tire pour le bien & pour la louange *des vrais fideles; afin (dit-il) que ceux qui sont de mise soyent manifestez entre vous.* Pour le premier de ces deux points, vous savez tous, que c'est, que l'on entend par le mot d'heresies, icy employe par S. Paul. Il y a des interpretes, qui le prennent en un autre sens, pour dire des divisions, & des schismes, que l'Apôtre appelloit des *partialitez* dans le verset precedent. Mais ils n'ont pas considere, que les *heresies*, dont il parle icy, doivent estre une chose differente des *partialitez*, qu'il a blasmees.

mées. Car il ne dit pas simplement, qu'il y aura des heresies entre les Corinthiens ; mais qu'il y aura *mesme* des heresies ; qui est un terme encherissant par dessus ce que l'on a dit ; comme si l'Apôtre disoit , qu'il faut qu'il y ayt entre-eux non seulement des partialitez, comme étoient celles , dont il les avoit oui blâmer ; mais mesme quelque autre chose encore pire, & plus facheuse , que des divisions simplement ; assavoir des heresies. D'où s'ensuit clairement que les heresies , qu'il entend , sont autre chose, que les partialitez dont il parloit. L'estime donc , qu'il faut icy prendre le mot *d'heresies* , comme il se prend ordinairement dans le langage de l'Ecriture & de l'Eglise , & comme l'ont entendu en effet la plus part des interpretes, pour une doctrine fausse & pernicieuse que l'on invente de sa teste sans aucun fondement dans la parole de Dieu , & que l'on prétend faire passer pour un article de la foy Chrétienne ; soit qu'elle ayt déjà fait brèche dans l'Eglise , se separant d'avec elle , & assemblant ses adherans hors de la communion des fideles ; ce qui arrive le plus souvent ; soit

qu'elle

Chap.
XI.

qu'elle n'ayt pas éclaté jusques-là, demeurant encore quant a l'exterieur dans la societé des Chrétiens en déchirant fourdement les entrailles, & taschant de les debauchier de la verité de l'Evangile. Heresies est une parole Grecque, qui selon la raison de son origine, signifie proprement ce que l'on a choysi; D'où vient que les Apôtres & les Chrétiens en suite, ont appellé *heresie*, une doctrine, qui a esté non baillée par Iesus Christ, & commandée par les premiers ministres; mais choisie par le jugement; & par l'Esprit des hommes, qui l'ont ou treuvée, ou suivie; qui est fondée non sur la parole de Dieu, mais sur la fantaisie, & sur la volonté humaine; que l'homme a non receuë des Apôtres, mais cherchée, & choisie luy-mesme; qu'il a non apprise, mais enseignée; & dont la créance est, non une obeissance a Iesus Christ, mais le choix de vôtres presumption. Telle est la nature de toutes les erreurs que l'on veut faire passer pour des articles necessaires du Christianisme, bien que ny le Seigneur, ny ses Apôtres ne les ayent jamais preschez ny recommandez a leurs disciples; comme

l'erreur

l'erreur d'Arius, & de ses semblables, ^{Chap.}
qui faisoient de Iesus Christ, un Dieu ^{XL}
nouveau, un Dieu créé, d'autre substance & nature, que son Pere; & comme est l'erreur de ceux, qui changent le pain de l'Eucharistie en l'adorable substance du corps du Seigneur, & qui dogmatisent l'invocation des Saints, la veneration des reliques & des images, la nécessité d'un sacrifice propitiatoire, autre que celui de la croix, & autres semblables choses. Car aucun de ces enseignemens n'a été baillé par les Apôtres, mais ils ont tous été inventez, & choisis par les hommes d'entre les fruits de leur esprit pour les eriger à leur fantaisie, outre & contre l'ordre de Iesus Christ, en autant d'articles de foy. Il faut aussi mettre en mesme rang les opinions de ceux, qui rejettent de leur créance quelcune des doctrines véritablement enseignées par les Saints Apôtres; comme de ceux, qui nient la resurrection de la chair; ou la Divinité du Fils de Dieu. Ceux-là ont encore choisis ces erreurs; puis qu'au lieu d'obeir à la verité du Seigneur Iesus en recevant humblement, & religieusement en leur

D foy;

Chap.
XI.

foy, ce qu'il a commandé de prescher, & de croire, ils ont la presumption de soumettre son Evangile a leur examen, pour en choisir ce qu'il leur plaist, & en rejeter ce qui n'est pas a leur goust. L'Apôtre dit donc qu'il faut, qu'il y ayt entre les Corinthiens, non seulement quelques divisions, nées sur des sujets peu importants, & faciles a ramener a l'unité; mais mesme de ces *heresies*, c'est a dire des erreurs sur la doctrine, le principal, & le fonds du Christianisme; soit celles, qui nient qu'elcun des articles de l'Evangile necessaires a la foy, & au salut; soit celles, qui ajoutent a la verité Divine des fantaisies & des speculations humaines. Ce qu'il dit *entre vous*, signifie qu'il s'elevera du milieu mesme de leur Eglise, de mauvais ouvriers, qui semeront ces heresies parmy leur peuple, & qui non contents de les couvrir en leur esprit, tacheront de les persuader aux autres. Il avertit les Ephesiens d'un pareil malheur dans cet adieu si tendre, & si touchant, qu'il leur dit dans le chapitre vingtiesme des Actes; *Il s'elevera* (leur dit-il) *d'entre vous mesmes des hommes, qui annonceront choses perverses, afin d'attirer des*

Act. 20
71.

sur la I. Epitre aux Corinthiens. 51
des disciples apres eux. L'experience & le temps n'ont que trop justifié la verité Chap. XI.
 de ses propheties; non seulement a Corinthe, & a Ephese; mais aussi dans toutes les autres provinces de la Chrétienté tant ancienne, que moderne; Pas un ny de ses climats, ny de ses temps; n'a été exempt de ce fleau. Nous voyons mesme, qu'à peine y avoit-il cent ans; que le Seigneur avoit souffert pour nous, que les Juifs & les Payens, & nommément Celsus; reprochoyent desja aux Chrétiens la grande diversité d'opinions, de créances, & d'heresies, qui se voyoit delors au milieu d'eux; impudemment a la verité; puis que les Juifs avoyent aussi au milieu d'eux diverses heresies, contraires les unes aux autres, comme celles des Sadduciens, des Pharisiens, & des Essenians; & que quant aux Payens, leurs religions, & leurs Divinitez, & les sectes de leur philosophie étoient presque sans nombre. Mais tant y a, que ceux a qui ils faisoient ce reproche, en avoient la verité; & l'histoire de l'Eglise nous apprend, qu'en effet de temps en temps, il s'est élevé diverses heresies parmi les Chrétiens, qui en ont déchiré le

Clem. Alex. Strö. l. 7. p. 73. c.

En Orig. contr. Cels. L. 2. p. 120.

121. & L. 3. p. 280.

Chap,
XI.

Matth.
13.25.

nom, & qui ont causé une infinité de scandales; tant a été forte la vérité de la prédiction de S. Paul, & celle de la parabole du Seigneur, qui avoit de z le commencement représenté ce desordre a ses Apôtres, sous l'image d'un homme ennemy, qui voyant le champ du monde semé par la main du Fils de Dieu, & de ses ministres, de la semence incorruptible de l'Evangile, vint de nuit, & mesla furtivement sa zizanie avec le bon grain. Mais me direz-vous, l'Apôtre ne prédit pas simplement, que cela arrivera; il dit, qu'il *fait* qu'il arrive; comme s'il y avoit quelque inevitable nécessité, qui forçast les hommes a estre heretiques. Mais quand il n'auroit fait autre chose, que predire qu'il y aura des heresies entre les Chrétiens, ce seroit assez pour rendre cet événement infail-
lible; puis que l'Apôtre étant l'une des bouches de la vérité divine, il est tout a fait impossible, que ce qu'il a predit, n'arrive pas: Autrement il faudroit avoier, que ses Oracles étoient incertains & trompeux, qui donnoient pour certain ce qui pouvoit n'arriver point. Combien plus donc devons-nous avouer
l'infail-

l'Infaillible necessité de cet événement Chap.
XI.
 puis que non content de prédire, qu'il
 arrivera, il a encore ajouté d'abondant,
 qu'il *faut*, que cela soit ainsi? La peur
 que quelques uns ont eue que cette pa-
 role de S. Paul ne blessast la souveraine,
 & independante liberté, qu'ils donnent
 a la volonté humaine, leur a fait tascher
 de l'amollir disant, que quand il dit, *qu'il
 faut qu'il y ayt des hereses*, il entend sim-
 plement par ce mot, qu'il est utile, que
 cela soit pour la gloire de Dieu, & pour
 la louange des fideles. Mais outre que
 cette exposition est foible, & tirée de
 loin, & peu conforme au stile de l'Ecri-
 ture; elle ne sert de rien au dessein de
 ceux, qui l'employent; qui est d'em-
 pêcher que l'on ne die, que les here-
 ses sont d'un événement necessaire. Car
 s'ils accordent, comme ils font, qu'elles
 sont utiles; quel scrupule font-ils de
 confesser, qu'elles sont necessaires. Y-
 a-t-il du mal, ou de l'impieté a tenir pour
necessaire une chose, qui est d'un si admi-
 rable usage? Servant comme ils disent,
 & a la gloire de Dieu notre souverain
 Seigneur, & a notre edification, & a
 notre louange? Joint que quand leur

Chap. X I. gloffe suffiroit pour anéantir la force de
 ce passage, ils n'auront rien gagné pour
 cela ; puis que Iesus Christ dit expressé-
 ment ailleurs, *qu'il est nécessaire qu'il ar-
 rive des scandales* ; personne ne pouvant
 nier, que sous ce mot il ne comprenne
 les *heresies*, les plus grands, & les plus
 dangereux de tous les scandales. Et si
 cette parole ne les ferre pas assez, je leur
 en donneray une autre, dont il n'y a pas
 moyen d'échapper. C'est que le Seigneur
 pour'exprimer la mesme chose, dit en
 S. Luc, *qu'il ne se peut faire, qu'il n'arrive
 des scandales*. Ne feignons donc point de
 dire apres le Prince de la verité, &
 apres son Saint Apôtre, *qu'il faut & qu'il
 est nécessaire*, qu'il y ayt des heresies entre
 les Chrétiens, & qu'il ne se peut faire,
 que cela n'arrive ; Accablez par le poids
 de la verité, ils ont recours aux calom-
 nies, les armes ordinaires de ceux, a qui
 la raison manque, nous accusant d'in-
 troduire le destin, & la fatalité des
 Stoiciens dans le Christianisme, & de
 décharger le crime du blâme & de la
 punition qu'il merite, puis que ce qui se
 fait necessairement, n'est digne ny de
 louange, ny de blâme, ny de recompense
 ny.

ny de peine. Mais ils ont tort de nous ^{Chap.} traiter de la sorte, nous imputant leur ^{XI.} songe pour nôtre sentiment, afin de rendre la verité que nous defendons, odieuse. Car où nous ont ils jamais oui dire, que les evenemens des choses, ou du monde, ou de l'Eglise dépendent de cette chaisne, non moins impie, que ridicule, de la fatalité des Stoiques? Il n'est pas besoin ny d'aller dans les écoles de cette ancienne philosophie, ny de monter jusques aux étoiles, & a leurs influences, comme fait l'astrologie judiciaire, pour y chercher les causes de cette necessité des heresies que S. Paul pose, & que nous confessons apres luy. Il ne faut qu'entrer dans les cœurs des malheureux ouvriers, qui les forgent & les débitent parmy les Chrétiens; & examiner les ressorts, qui les font agir, & qui les poussent dans ce dessein; nous y trouverons sans qu'il soit besoin de la chercher ailleurs, la cause de la necessité de ce triste & funeste evenement. S. Paul, nous apprend, & l'expérience l'a assez confirmé, ^{i. Tim. 1.} que le desir d'attirer des ^{7.} disciples apres eux, ou comme il s'en exprime ailleurs, la passion d'estre Do-

Chap.
XI.

cteurs, & de devenir chefs d'un party, & de faire par ce moyen parler d'eux, est ce qui met les inventeurs des heresies aux champs, & qui leur fait dédaigner la saine doctrine de l'Evangile, & inventer & prescher des choses perverses. Or chacun fait combien l'ambition est violente, & combien absolument elle maistrise les esprits qu'elle gouverne, les enclinant a toutes les choses qu'elle desire, si puissamment, que sans délibérer ils s'y appliquent, & y employent tout ce qu'ils ont d'adresse, & de force, aussitôt qu'elle la commandè. Nôtre Seigneur nous montre avec qu'elle nécessité cette passion se fait obéir, quand il dit aux Juifs incredules; *Comment pouvez vous croire, veu que vous cherchez la gloire l'un de l'autre, & ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul?* Il dit nettement deux choses, l'une qu'ils ne pouvoient croire; & l'autre, que leur vaine gloire étoit la cause de cette impuissance a croire, qui étoit en eux. Comme donc cette passion empesche les cœurs, où elle domine, de croire, & de faire aucune des choses contraires a ses desirs, & a son contentement, & les en empesche

Jean 5.
44.

être avec tant de force, qu'ils ne peuvent pas même les croire, bien loin de les pratiquer; elle les porte avec un mouvement tout pareil à croire, à rechercher & à faire les choses, qu'elle veut, & qu'elle juge nécessaires, pour sa satisfaction; si efficacement, qu'il ne leur est pas possible de n'y pas travailler; étant évident, que la raison de s'abstenir des unes, & de s'addonner aux autres est tout à fait même; & qu'elle leur donne par conséquent un même branle, & une même force, pour ces deux différents effets. Les autres vices ne font pas agir leurs esclaves avecque moins de vigueur & de nécessité. L'avarice comment est-elle obéie? avec qu'elle allegresse & promptitude? quelque difficiles & facheux, que soyent les ordres? L'avaricieux ne treuve rien au monde de plus nécessaire, que d'obeir a sa passion. Il n'y a force ny puissance capable de l'en empescher. La tyrannie de la luxure, & de la debauche est encore plus absoluë; & ceux qui la servent, n'ont point de honte de nous confesser, qu'ils sont dans les fers, qu'ils ne sont pas maîtres d'eux mesmes, que leur passion les tient enchainez. Chacun peut

Chap.
XI.

Chap.
XI.

peut assez voir en autrui, & reconnoître en soy-mesme, que c'est ainsi que le vice dispose de ceux, qu'il possède. Quand donc un homme s'est une fois mis en la teste, qu'il faut faire parler de luy, & que pour y parvenir, il faut mettre en avant quelque nouvelle doctrine, cela ainsi étably dans son cœur, vous voyez bien qu'en suite il se porte nécessairement à forgèr & à debiter quelque heresie, & qu'il luy est aussi impossible de n'y pas travailler qu'il étoit impossible aux Juifs de croire en Iesus Christ. D'autres se font portez dans l'heresie pour s'exempter de la persecution, que la profession de la pure verité de l'Evangile eust attirée sur eux; comme ces seducteurs, si celebres dans les Epîtres de S. Paul, qui pour jouir de la liberté de religion qu'avoient les Juifs dans l'Empire Romain, meslerent la circoncision & les autres observations de la loy Mosaique avecque le Christianisme; afin qu'avec cela ils passassent pour Juifs; & depuis eux une pareille consideration inspira aux Gnostiques une autre lache & honteuse erreur, qu'il n'étoit ny nécessaire de confesser le nom de Iesus Christ, ny défendu de le renier

renier

renier pour se sauver de la persécution. ^{Chap. 1}
Ne doutez pas, que cette amour qu'ils ^{XI.}
avoient pour la vie, & cette horreur,
qu'ils avoient de la mort, ne les eust
pressez pour le moins aussi vivement, que
l'ambition fait les autres; puis qu'il est
certain, que le desir de la vie & la crainte
de la mort sont les plus naturelles, &
les plus puissantes de routes les passions
humaines. De plus l'Apôtre nous ap-
prend en general, que l'heresie est un ^{Gal. 5.}
fruit & une œuvre de la chair; & le ^{20.}
mesme nous enseigne ailleurs que l'affec- ^{Rom. 8. 7.}
tion de la chair est inimitié contre
Dieu, & qu'elle ne peut s'assujettir a la Loy
de Dieu; Dou s'ensuit qu'elle ne peut
non plus ne se point assujettir a la loy du
menfonge & du vice; Si bien qu'il ne
faut pas s'étonner que les auteurs des
heresies étant charnels, y tombent neces-
sairement ne pouvant s'assujettir a la Loy
du Seigneur; qui est l'unique moyen de se
garentir de ce malheur. Enfin S. Paul ^{Eph. 2. 2.}
nous apprend encore, que l'Esprit malin
agit avec efficace dans les cœurs des en-
fans de rebellion. Ce n'est pas qu'il ayt
aucune vraye & legitime puissance sur
les hommes; ny qu'il soit capable de leur
faire

Chap.
XI.

faire faire quelque chose malgré eux. Mais parce qu'il les treuve corrompus, & desja tout disposez a recevoir & a suivre ses suggestions; de-là vient, qu'il ne les tente jamais sans effet. C'est ainsi qu'il perdit Iudas, parce que son cœur étant desja gâté, & infecté d'avarice, il ne fut pas difficile au diable de s'en saisir, & de le porter a trahir son Maistre par l'esperance d'un gain infame. C'est donc aussi en la mesme forte, qu'il porte les auteurs des heresies dans ce malheur. Voyant leurs Esprits infectez de quelque passion vicieuse, il les attaque par-là; il les flatte de l'esperance de la contenter en forgeant quelque chose de nouveau; Il les ayde luy mesme dans ce dessein, & eleve dans leur fantaisie, l'image de l'erreur, où il les veut pousser; Il la farde de ses fausses couleurs; afin qu'elle leur plaise; & l'interest de leur passion leur faisant aisément croire, que ce qu'ils disoyent est vray, ils l'embrassent enfin tout de bon. Car comme ce pernicieux esprit a des fumées & des brouillards pour cacher l'éclat & la beauté de l'Evangile a ceux, dont il aveugle les entendemens; aussi ne manque t-il pas de fards, & de couleurs

couleurs pour les tromper, & leur faire Chap.
XI.
prendre les vaines ombres de l'erreur pour le corps de la verité. Ce sont-là chers Freres, les vraies causes de la necessité des heresies ; ce sont les *estoiles malignes*, par l'influence desquelles les hommes y sont portez ; assavoir les passions de leur propre chair, aydées par les suggestions & tentations de l'Esprit malin. N'en accusons point le ciel, ny les astres, ny la nature, ny Dieu, qui est la verité & la bonté mesme. Puis que dans la corruption que le peché a semée dans le genre humain, il se trouve toujours, mesmes dans les compagnies & assemblées les plus saintes, des ames méchantes & vicieuses, il ne faut pas trouver étrange, que l'Esprit de tenebres les attaquant par leur foible, puisse débaucher de la verité celles a qui leur passion particuliere donne de la pente vers l'erreur. Dieu, a qui toutes choses sont presentes, voit clairement tout ce mystere d'iniquité, quelque éloigné, qu'il soit dans l'avenir ; il voyoit dez le temps de l'Apôtre, les foiblesses, & les malices, les vices & les passions de tous ceux, qui ont troublé l'Eglise durant les seize cents
tant

tant d'années, qui ont coulè depuis; il voyoit les embûches, que le Diable leur a dressées a chacun en son temps; les pieges, où il les a enlancez par la trahison de leur propre cœur. C'est ce qu'il découvrit a son Apôtre, & qui luy fit prononcer hardiment, qu'il faut qu'il y ait des heresies entre les Chrétiens; ayans appris en la lumiere de son Maistre, qu'il ne pouvoit arriver autrement. Et quant a ce qu'on alleguoit contre cette verité, que ce qui est necessaire, n'est ny louable, ny blâmable; je l'avouë, si on l'entend d'une necessité, ou de contrainte, ou de nature, étant certain, que les choses, qui se font ou par violence d'une cause, qui est hors de nous, ou par l'instinct & le mouvement d'une nature brute & aveugle, ne sont moralement ny bonnes, ny mauvaises. Mais aussi est-il evident, que ce n'est pas en ce sens, que nous entendons la necessité des heresies. Nul n'a contraint les heretiques de les inventer & debiter; Ils y ont travaillé de leur bon grè. Tant s'en faut qu'on les y forçast, que tout au contraire la voix de Dieu & de ses serviteurs les en détournoit.

noit. Ce n'a point été non plus par le mouvement d'une nature aveugle, & ignorante de ce qu'elle fait, & semblable a celle des animaux qu'ils y ont esté portez, mais par leur propre jugement. Certainement, rien ne peut donc empêcher, que leur action ne soit & blâmée & punie. Et quant a cet attachement qu'ils y ont eu, si grand, qu'il ne leur a pas été possible de s'en abstenir; tant s'en faut, qu'il excuse leur crime, qu'au contraire il l'aggrave visiblement. Car qui souffriroit un criminel alleguant pour se justifier, qu'il a tant de passion pour le meurtre, ou pour le larcin, qu'il ne luy est pas possible de s'en passer? & qu'il ne sauroit vivre sans tuer & sans dérober? Plus il a d'attachement a ces vices, & plus il est criminel; & l'impossibilité, dont il parle, montre, qu'il est méchant & abominable au derhier point. On ne croit pas, que les mechancetez du Diable ne meritent, ny blâme, ny peine, sous ombre, qu'il ne luy est pas possible de s'en dépouiller. Et sans doute ce n'estoit pas pour excuser les Juifs, que Ieremie leur reprochoit qu'ils étoient tellement *appris & habituez a mal faire*, qu'il ne leur étoit

Ier. 3. 3.

Chap.
XI.

x. Jean
3-9.

étoit non plus possible d'apprendre à faire le bien, qu'à un more de blanchir sa peau, ou à un leopard de se defaire de ses taches. Qui ne voit que tout au contraire il veut par là exaggerer leur crime? qui étoit d'autant plus noir, que plus les habitudes du vice étoient profondemēt enracinées en eux? Il en est de mesme à l'opposite de ceux, qui ont les sens & les mouvemens de leurs ames tellement habituez & formez au bien, qu'il leur est impossible de faire une mauvaise action, qu'ils ne peuvent *pecher*, comme dit Saint Jean. C'est signe, que leur vertu est parvenuë en son plus haut point, & qu'elle est par consequent extremement loüable; Si ce n'est que quelcun soit assez stupide pour s'imaginer, que la sainteté tres-exquise de la vie, que le Seigneur Iesus vesquit icy bas en la terre; durant les jours de sa chair, ne merite aucune loüange; parce que son ame sainte étoit si parfaite, qu'il ne luy étoit pas possible de pecher. Car encore que les personnes, qui ont les habitudes soit du bien, soit du mal, en ce degré-là agissent necessairement, c'est à dire en telle sorte, qu'il

qu'il ne leur est pas possible d'agir autrement; elles ne laissent pourtant pas avec cela d'agir librement; non seulement par le mouvement de leur volonté, qui aime les choses qu'elles font, & hait celles dont elles s'abstiennent; mais aussi par le jugement, & selon la resolution de leur raison; en quoy consiste proprement la liberté. Car ce n'est pas, comme plusieurs se l'imaginent une independance de la volonté, qui soit toujourns maistresse d'elle mesme pour vouloir, ou pour ne vouloir pas selon son caprice, quoy qu'ayt conclu & resolu son entendement. Cette sorte de liberté est une pure chimere, forgée contre toutes les lumieres & de la parole de Dieu, & de la philosophie humaine qui a toujourns reconnu, que la volonté est une puissance aveugle, assujettie a l'empire de l'entendement, qui est son maistre, son directeur & son guide. Mais la liberté de l'homme est, qu'il ne veut, & ne fait rien soit bien, soit mal, que par son propre jugement, & selon les conclusions, que sa raison en a prises; & si sa volonté se treuve souvent comme suspendue, & indeterminée entre divers partis differens, cela n'arrive,

E qu'en

Chap.
XI.

qu'en suite du partage, qui se trouve entre les jugemens, qu'en fait sa raison; comme chacun de nous le peut reconnoître par son experience propre. icy vous me demanderez sans doute comment c'est que la providence de Dieu intervient en ces evenemens. Car étant le Souverain Juge, Seigneur & directeur de l'Univers, il ne s'y passe rien, dont il n'ait & la connoissance & la disposition & le jugement. Cela donc presupposé, je dis, qu'il voit ce qu'ils brassent, & ce que font les auteurs des heresies; & j'ajoute, que s'il vouloit l'empescher, il le pourroit facilement, sa puissance étant infinie; D'où s'ensuit que ce qu'il ne le fait pas, est un argument, non de sa foiblesse, mais de sa disposition volontaire. Il permet donc, que cet evenement arrive, & le permet volontairement, parce qu'il le veut permettre, mais sans avoir aucune part dans le crime de ces miserables creatures, qui contre ses lumieres & ses loix, s'abandonnent méchamment a l'erreur, pour les raisons & en la maniere, que nous l'avons expliqué. A cela j'ajoute encore deux choses; La premiere est, que Dieu ne permet jamais,

jamais, qu'aucun homme tombe dans cet effroyable aveuglement d'inventer, ou d'embrasser une heresie, que premierement il n'ayt merité par quelque horrible peché precedant, d'estre abandonné & livré a la convoitise de son cœur, & a la tentation de l'ennemy. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne ailleurs, que Dieu envoye efficace d'erreur pour croire le mensonge a ceux, qui n'avoient pas receu la dilectiō de sa verité. Il leur avoit presenté l'Evangile de son Fils; la plus sainte, la plus glorieuse, & la plus salutaire de toutes les veritez. Au lieu de la recevoir avecque reverence, avec amour, & obeissance de foy, ils la dédaignent, il la méprisent, ils la haïssent. Que se peut-il faire de plus juste & de plus raisonnable pour punir cette horrible ingratitude comme elle le merite, que de tetirer de devant leurs yeux la lumiere, qu'ils ont outragée en la rejetant? & d'abandonner a l'esprit de mensonge & d'erreur ceux, qui n'ont point eu d'amour pour la verité? L'autre chose est, que Dieu ne permet jamais que ce mal arrive, sans en tirer quelque bien. Car étant le souverain bien, il ne peut

2. Th. eff. 25
10. 11.

souffrir un souverain mal ; c'est a dire un
 mal tellement mal, qu'il ne puisse estre
 bon a rien. l'avouë que c'est un grand
 mal, qu'il s'éleve des heresies entre les
 Chrétiens, qui sont les disciples, & les
 herauts de la verité. l'avouë que cela
 de soy mesme, & de sa nature ne tend
 qu'a scandaliser les fideles, & a ruiner
 leur foy & leur salut, a' obscurcir la lu-
 miere de l'Evangile, & a en dégouter
 & détourner ceux de dedans & de de-
 hors. Mais je soutiens qu'encore que la
 nature de l'heresie soit telle en elle
 mesme ; neanmoins Dieu par l'adresse
 de son admirable providence en fait ti-
 rer du bien ; comme les medecins, par
 les merveilles de leur art, se servent des
 poisons mesmes pour en faire des reme-
 des. Je laisse-là pour cette heure les au-
 tres usages, a quoy servent les heresies,
 qui s'élevent de fois a autre par la per-
 mission de Dieu ; comme ce qu'elles ser-
 vent a manifester sa justice, qui se de-
 ploye sur les miserables, qui s'y laissent
 aller, punissant leur orgueil par l'erreur
 & par le mensonge, a quoy il les aban-
 donne ; comme ce qu'elles servent a ex-
 citer les esprits a mieux étudier la verité,
 a l'éclaircir,

a l'éclaircir , & a la garentir des objections des ennemis ; comme autrefois l'heresie d'Arius fut une occasion qui obligea les Saints Docteurs d'exposer nettement selon les Escritures la doctrine de l'Eternelle Divinité du Fils de Dieu , dont quelques uns mesmes de leurs predecesseurs , avoyent parle fort negligemment ; & depuis pareillement l'erreur de Pelage fut cause , que l'on s'enquit plus exactement , que l'on n'avoit fait auparavant , de ce que l'Apôtre nous a enseigné de la grace de Dieu & de son efficace. Je laisse-là ces choses & autres semblables , & m'attacheray seulement a ce que l'Apôtre touche icy expressement dans la deuxiesme partie de nôtre texte , où apres avoir dit qu'il falloit qu'il y eust des heresies entre les Corinthiens , il ajoûte , *afin (dit-il) que ceux, qui sont de mise , soient manifestez entre vous.* Par ceux qui *sont de mise* , j'entend les vrais fideles , les Chrétiens sinceres , qui suivent Iesus Christ a cause de luy mesme , étant convaincus en leurs consciences de la verité de sa parole. Ceux-cy demeurent inconnus , meslez avecque les hypocrites , & avec

ceux qui ne croient qu'à temps , pendant que l'Eglise est calme ; comme le froment caché avec la paille , jusques à ce que le vent venant à souffler le découvre , enlevant les pailles, & le laissant seul dans l'aire. S'il n'y avoit aucun trouble entre les Chrétiens, & que tous sans aucune difference de sentimens, s'accordassent en la confession d'une mesme doctrine , le Seigneur dans cette multitude ne laisseroit pas d'avoir ses fideles; mais confus avec les autres , qui en font souvent la plus grande partie & qui croient, non qu'ils ayent véritablement senti au fond de leur cœur la force de l'Evangile , mais parce seulement, qu'ils voyent un grand nombre de personnes, des peuples & des nations entieres, consentir en la profession de la doctrine Chrétienne. Dieu donc pour faire la separation entre ces deux sortes de disciples, si differents , permet qu'il s'éleve quelque heretique au milieu d'eux , qui met la foy en question , & en change l'état, voulant que l'on tienne pour la doctrine de Jesus Christ, non celle, qui est preschée par les autres en commun, mais celle que luy , & les siens mettent en

en avant. Le debat alors ôte a plusieurs ce vain & faux appuy, sur lequel ils fondoient leur foy, assavoir le commun consentement de la multitude. Il faut de necessité considerer la doctrine, puis qu'elle n'est pas mesme par tout; & voir s'il y a moyen, de quel côté est le vray Evangile de Iesus Christ; que les uns & les autres se vantent d'avoir. Les ames legeres & curieuses se laissent éblouir aux faulses couleurs de l'heresie, & ont bien tost quitté la verité pour suivre la nouveauté. D'autres demeurent florans entre les deux partis, desesperans de pouvoir treuver la verité, embrouillée en ces differends, & dont des personnes d'un plus grand Esprit, que n'est pas le leur, n'ont peu demeurer d'accord. Il y en a, qui vont encore plus loin, & a qui le scandale de ces disputes donne mauvaise opinion de la religion Chrétienne; comme si ce n'étoit qu'une matière de debats, & de disputes, sans avoir rien de bien ferme & assuré; Et de ceux-là les uns quittent la profession du Christianisme soit ouvertement, soit secretement; les autres en tiennent toutes les sectes indifferentes, s'imaginant

qu'il n'importe en quelle bande l'on se trouve, pourveu qu'elle fasse profession du Christianisme. Mais parmy tant de gens, ou renversez, ou ébranlez par le scandale de l'herésie, les vrais fideles, fondez par une foy vive sur le rocher eternal de la verité, demeurent fermes, & disent comme S. Pierre dans le scandale des Capernaïtes, qui enleva mesme quelques uns des disciples de Iesus; *Seigneur a qui nous en irions nous? Tu as les paroles de vie éternelle.* Il n'y a que toy qui les ayes. Les autres les promettent bien; mais ils ne les ont pas, bien loin d'estre capables de les donner a leurs disciples. C'est ainsi qu'ils sont manifestez, leur constance montrant a chacun la verité de leur foy. Ainsi l'herésie, qui ne tendoit qu'a leur ruïne, sert magnifiquement a leur gloire; & au lieu d'ébranler leur pieté, elle en établit la louange; comme le feu du creuset fait luire le prix, & la beauté de l'or; comme le peril justifie la valeur du soldat, & la tempeste l'adresse d'un bon pilote. Et ne croyez pas, que cette manifestation de ceux qui sont de mise, n'apporte

porte aucun autre fruit que leur propre loüiange. Leur exemple édifie les autres. Il soutient ceux qui chanceloyent ; il raffermi ceux qui branloyent , & ramene souvent ceux, qui avoyent desja quitté le party de la verité. Le Seigneur donc, qui ne veut avoir, que de vrais fideles, qui tiennent a luy par la foy de sa verité, qui le suivent, non parce qu'ils trouvent du repos, ou de la commodité temporelle aupres de luy, mais parce qu'ils y trouvent la vie eternelle, permet, que la concorde publique de ceux, qui font profession d'estre a luy, soit ainsi troublée, afin que le scandale emportant les ames, ou mondaines, ou mal-assurées, il ne luy reste, que des gens dignes de luy ; comme Gedeon, l'un de ses types, écarta autrefois tout ce qu'il y avoit de foible dans son armée ; & n'en retint qu'un petit nombre, capable de combattre & de vaincre l'ennemy avec leurs vaisseaux de terre, & les lampes, qui y luisoyent. Voyla chers Freres, ce que nous avons a vous dire pcur l'exposition de ce texte. Apres y avoir admiré la sagesse, & la providence, du Seigneur, qui se mesle par tout, & fait

tourner

tourner au bien de ses élus les choses les plus pernicieuses & les plus mortelles, comme est l'heresie ; faisons nôtre profit de l'enseignement de l'Apôtre. Nos adversaires de la communion Romaine nous battent éternellement de ce reproche, qu'il s'est élevé diverses heresies entre les Protestans ; que c'est de leurs entrailles, que sont sortis plusieurs monstres, dont il reste encore quelques uns sur pied. Je ne m'amuseray pas à leur alleguer, que les Juifs, & les Payens objectoyent autrefois la mesme chose aux Chrétiens des premiers siècles ; ny à vous rapporter les responcez que leur faisoient les anciens Theologiens de ce temps-là, bien qu'elles nous soyent tres-avantageuses. Je ne veux point non plus user de recrimination ; bien qu'il me seroit tres-aisé de le faire, l'union de ceux de Rome n'étant point si grande qu'il n'y ayt une infinité de differends au milieu d'eux, & sur des choses tres-importantes comme sur l'infailibilité mesme, qui est le pivot de toute leur foy, & dont il ne sont pas encore d'accord, les uns la donnant au Pape, & les autres au Concile general ; comme sur l'étendue,

l'étenduë, & sur l'efficace de la grace, dont ils ont si ardemment disputé depuis quelques années; ny ne leur diray sur ce sujet ce que chacun void assez, que toute leur union, n'est pas un vray accord d'ames & d'esprits, qui ayent mesmes sentimens, mais seulement une vaine & fausse profession d'union, commandée par le Pape, & extorquée d'eux par la seule peur qu'ils ont de son autorité, tous le craignans & pas un n'osant le contredire. Je n'employeray pour ce coup, que la parole de S. Paul pour ma defence; *Il faut, (dit-il) qu'il y ait des heresies entre vous; Qui étions nous pour empêcher, qu'une chose inévitable parmi les Chrétiens, ne nous arrivast aussi? Il y a en cela sujet de reconnoistre, que nous sommes Chrétiens, plutôt que d'en induire le contraire. Mais s'il s'est élevé des heresies parmi nous, benit soit Dieu, qu'elles en sont sorties; si elles ont enlevé quelques ames legeres, le corps de nos Eglises nous est demeuré; & nous pouvons nous glorifier au Seigneur, qu'il y a eu peu d'Eglises soit dans les premiers siècles, soit dans ces derniers, qui ayent été moins trou-*
blées

Chap.
XI.

blées de ce fleau, que les nôtres de ce Royaume; ny dont l'union en une seule & mesme Confession de foy, ayt été plus constante, & plus étroite, & certes plus admirable que la nôtre. Car n'ayans nulle autorité humaine au dessus de nous, que nous reconnoissons pour infailible, il est evident que ce n'est que la verité de nôtre creance, qui nous lie. Et quant a ceux, qui nous demandent comment ils pourront s'asseurer, que la verité soit de nôtre côté, veu que tant de gens, & ceux de Rome, & divers autres, nous la contestent si hautement; je leur diray en peu de mots ce que Jean Chrysofome, l'un des plus eloquens & des plus celebres Prelats de l'Eglise du cinquiésme siecle, répondoit autrefois a un Payen qui luy alleguoit la mesme difficulté, a sçavoir que les diverses sectes, qu'il voyoit entre les Chrétiens le brouilloient, ne sachant laquelle il devoit suivre; *Vous auriez sujet de vous troubler* (luy dit ce Saint homme) *si nous vous obligions de croire nos raisonnemens. Mais puis-que nous vous demandons, que vous croyez les Escritures, & que les Escritures sont simples, & veritables: il vous est aisé de juger de nôtre differend.*

Chryf.
Hom. in
Act. 33.
679. E.

différend. Si quelqu'un parle & est d'accord Chap.
XL
avec les Ecritures, c'est luy qui est Chrétien.
Si quelqu'un ne s'y accorde pas, celui-là est bien loin de cette regle. C'estoit-là, freres bien-aymez, la methode de ces Anciens pour reconnoistre en laquelle de plusieurs diverses communions, est veritablement la doctrine Chrétienne. C'est celle que nous tenons, & que nous recommandons a tous ceux, qui veulent s'éclaircir sur ce sujet. Voulez-vous savoir par exemple, qui de nous ou de ceux de la communion de Rome, a la verité de son côté. Il n'est pas besoin de comparer nos discours, nos raisonnemens, nos edifices, nos successions, nos habits, & nos âges ? Il ne faut que voir, qui de nous, ou d'eux s'accorde le mieux avec les Ecritures; nous qui ne croyons & ne preschons, que le service de Dieu, le Sacrifice & la souveraine Sacrificature de son Fils unique, son baptesme & son Eucharistie, le Paradis destiné aux Fideles, l'Enfer preparé aux méchans, & autres semblables articles, dont toute l'Ecriture du nouveau testament est pleine; ou eux, qui mettent entre les fondemens de leur foy, l'adoration du pain de l'Eucharistie, le culte

culte religieux & l'invocation des Saints & des Anges, la veneration de la croix, des images, & des reliques, la souveraine sacrificature du Pape, avecque le sacrifice de ses autels, son chresme, & sa confession auriculaire, & son Purgatoire, & cent autres choses semblables, dont il ne se lit pas un seul mot dans tous les livres divins. Pour vous Fideles, a qui Dieu a fait la grace d'embrasser nôtre sainte religion, je vous prie ne vous contentez pas d'en reconnoistre la verité par sa conformité avecque les Ecritures. Epreuvez-en la vertu par la sanctification & la consolation de vos ames, en servant Dieu comme elle vous le commande, en toute pureté, charité & honnesteté, & vous verrez que le Seigneur Iesus ne manquera pas de vous donner ce qu'elle vous promet, sa paix en ce siecle, & sa gloire en l'autre.

AMEN.



SERMON TROISIÈME. *

L'ÉPIÎTRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 20. 21. 22.

* Pro-
noncé à
Charenton le
9. Janvier
1661.

20. *Quand donc vous vous assemblez ensemble, cela n'est point manger la Cene du Seigneur.*

21. *Car chacun s'avance de prendre son souper particulier, quand ce vient à manger, & l'un a faim, & l'autre fait bonne chere.*

22. *N'avez vous donc point des maisons pour manger & pour boire ? Méprisez vous l'Eglise de Dieu ? & faites vous hontè à ceux, qui n'ont pas dequoy ? Que vous diray-je ? Vous loueray-je ? Je ne vous louè point en cecy.*



HERS FRERES,

C'est une chose étrange & que nous aurions de la peine à croire, si l'expérience ne nous y forçoit, combien l'esprit de l'homme est mauvais & infidèle gardien

gardien de la verité & sincerité des institutions de Dieu. Pour peu qu'il les ayt en ses mains, il ne manque jamais de les alterer & de les corrompre; soit que sa présomption le porte a estimer ce qu'il invente plus raisonnable, que les choses, que le Seigneur nous a baillées, soit que quelcunes des passions, qui le maistrifent, ne puisse souffrir ce qui choque ses interests. Nous avons un notable exemple de la verité de cette remarque dans l'abus, dont le Saint Apôtre reprend les Corinthiens en ce texte, que nous venons de vous lire. Il y avoit fort peu d'années, qu'ils avoyent receu le Christianisme pur & entier de la main de ce grand vaisseau de l'election de Dieu; Et néantmoins ils en avoyent desja tres indignement gasté une partie considerable; assavoir l'administration de la Sainte Cene du Seigneur. Ny le respect de l'Apôtre, qu'ils avoyent eu l'honneur d'avoir pour maistre, ny la crainte de sa censure, ny l'excellence du Sacrement mesme ne pût empescher, que pour contéter leur vanité, ils ne profanassent cette institution celeste par un desordre honreux, & tout a fait insupportable en des

Chrétiens

Chrétiens ; C'est le sujet de la vive & Chap.
XI.
grave remontrance , que leur fait icy
l'Apôtre ; Il leur en avoit desja touché
quelque chose dez le verset dix-sep-
tiesme, & dix-huitiesme ; mais en gene-
ral seulement, blasmant le vice de leurs
assemblées, & leur disant , qu'il avoit ap-
pris, qu'ils *s'assembloyent non point en
mieux, mais en pis* , & qu'ils y faisoient
paroistre des *partialitez* , au lieu de l'u-
nion & de la concorde , qui y devoit
régner. Mais de peur que le ressentiment
d'une si lourde faute ne fist perdre
courage aux fideles , & pour empêcher
qu'ils ne s'étonnassent pas trop de ce
desordre , il avoit ajoûté *qu'il faut* qu'il y
ayt non seulement de semblables mes-
intelligences & partialitez, mais mesmes,
ce qui est, bien pis, *des heresies entre les
Chrétiens* , la providence divine le per-
mettant ainsi pour découvrir & mettre
au jour la foy & la fermeté de ceux qui
sont de mise ; les separant par ce moyen
d'avecque les Esprits legers, ou hypo-
crites, qui n'ont que la profession & la
marque , & non la verité du Christia-
nisme. Ayant ainsi pourveu a la consolacion
& a l'affermissement des vrais
F fideles,

Chap.
XI.

fideles contre le choc de ce scandale, il reprend maintenant son discours , & explique plus particulièrement, & côme l'on dit, par le menu, ce qu'il n'avoit touché qu'en gros & en general. C'est ce qu'il fait dans les deux premiers versets de nôtre texte, où il dit, que dans les assemblées de ces Corinthiens , de la fasson, qu'ils s'y conduisoient, on ne pouvoit pas dire d'eux avec verité, qu'ils y mangeassent la Cene du Seigneur; parce qu'au lieu de l'honesteté & de la bienséance nécessaire dans la celebra-tion d'un si grand mystere, ils s'avan-çoient de prendre chacun leur souper particulier; si bien que pendant que les uns faisoient bonne chere, les autres avoyent faim. C'estoit-là la faute des Corinthiens dans les assemblées, qu'ils faisoient pour celebrer le Sacrement. Après l'avoir ainsi representée, l'Apôtre y applique sa censure, les reprenant vi-vement d'un si indigne & si profane abus, & leur dit avec des paroles capa-bles de les faire rougir de honte pour peu qu'ils eussent de sentiment; *N'avez vous dont point de maisons pour manger & pour boire? méprisez vous l'Eglise de Dieu? & faites*

*& faites vous honte à ceux qui n'ont pas de-
quoy ? Que vous diray-je ? Vous loueray-je ?
Je ne vous louë point en cecy.* Ce sont les
deux points, que nous traiterons s'il
plaist au Seigneur, en cette action, la
faute des Chrétiens de Corinthe dans
leurs assemblées religieuses, & la reprimende
que leur en fait l'Apôtre. Il est
vray, que par la grace de Dieu, cet abus
profane, qui est icy repris, n'a point de
lieu dans les assemblées, où nous cele-
brons la Sainte Cene; n'y généralement
en aucunes des autres, où nous oyons
la parole de Dieu, & luy presentons nos
prieres tous ensemble. Je ne crois pas
mesme, qu'il y ayt aujourdhuy au monde
aucuns Chrétiens, qui celebrent ces re-
pas sacrez avec une indignité semblable
a celle de ces anciens Corinthiens. Au
contraire on en est par tout si éloigné,
que je m'asseure que la maniere des as-
semblées, où l'on communie maintenant
a la Cene du Seigneur, rendra le langa-
ge de l'Apôtre sur ce sujet obscur & peu
intelligible a plusieurs. Car étant ac-
coutuméz a faire la Cene a jeun & en
des assemblées, où nous ne prenons pour
toute autre chose, que ce peu de pain &

Chap.
XI.

de vin, qui nous est baillé a la table du Seigneur par la main de ses serviteurs, vous avez comme je crois bien de la peine a comprendre ce qu'entend l'Apôtre quand il dit, que ce n'est pas manger la Cene du Seigneur, lors que dans une assemblée chacun s'avance de prendre son souper particulier, & que l'un a faim, & que l'autre fait bonne chere: Je pense encore que ce qu'il ajoute ne vous étonne pas moins ; *N'avez vous pas des maisons pour manger, & pour boire? & ce qui suit incontinent apres; faites vous honte a ceux, qui n'ont pas dequoy?* Et je m'imagine, qu'il y en a parmy nous, qui n'estant pas instruits sur ces matieres, & oyant ainsi parler S. Paul, en ont eu a peu prez la mesme pensée, qu'avoient autrefois quelques uns des disciples sur certaines paroles du Seigneur, dont ils ne pouvoient comprendre le sens, *Qu'est-ce (disoyent-ils) qu'il nous dit, un petit de temps & vous ne me verrez point, & derechef, un petit de temps, & vous me verrez, &c. Car je men vay a mon Pere. Qu'est-ce qu'il dit? Un petit de temps? Nous ne sçavons ce qu'il dit.* Il y en a possible entre nous, qui remuent dans leur cœur des

Jean 16.
17-18.

des pensées toutes semblables sur le dis-
cours de l'Apôtre ; Qu'est-ce qu'il nous ^{Chap.}
dit, que ce n'est pas manger la Cene du ^{XI.}
Seigneur, de s'avancer de prendre son
souper particulier dans l'assemblée de
l'Eglise ? & que c'est faire honte aux
povres ? Qu'est-ce qu'il dit, *son souper
particulier* ? Nous ne savons ce qu'il dit.
Mais comme les paroles du Seigneur
étoient pleines de sagesse & de verité,
cette apparence d'absurdité qu'elles
avoient dans les Esprits de ses disciples,
ne naissant que de leur peu d'intelligen-
se, & non de l'obscurité de son discours ;
il en est de mesme du langage de son
Apôtre en ce lieu. S'il nous semble
étrange, imputons le à nôtre ignorance,
& non a son defect ; & faisons état, que
si Dieu nous donne d'en pouvoir com-
prendre le sens, nous y trouverons, com-
me en toutes ses autres paroles, sujet non
d'aucun scandale, mais d'une grande
edification. Car encore que l'abus, qu'il
reprend icy proprement, n'ayt aucun
lieu au milieu de nous, sa consideration
ne laissera pas de nous servir ; les fautes
des autres étant tres-utiles a nôtre cor-
rection, sur tout quand elles sont ac-

compagnées de la censure de Dieu, & de ses ministres, comme est celle des Corinthions en ce lieu; pour ne point parler des autres usages, que nous pouvons en tirer pour l'instruction de nôtre foy, & dont quelques uns vous seront representez cy apres. Travaillons donc premierement a vous éclaircir le sens des paroles de l'Apôtre; & cela une fois fait, tout le reste nous sera facile.

Pour les bien entendre, vous devez savoir mes Freres, qu'au commencement du Christianisme, bien que l'action de la Sainte Cene fust mesme au fond, qu'elle est aujourd'huy parmy nous; neantmoins la forme des assemblées, où elle se celebrait, étoit différente des nôtres. Car maintenant, comme vous savez, dans les assemblées qui se font a ce dessein, on lit seulement la parole de Dieu; on y chante ses loüanges; on luy presente nos oraisons, on y fait l'exposition de l'Escriture, & les exortations & consolations, que le Predicateur en tire; puis en suite de cela, on celebre la Cene du Seigneur, & on participe a son Sacrement par ordre. Mais dans le premier siecle de l'Eglise, au
mesme

mesme jour que l'on celebroit ce mystere, & dans la mesme assemblée, les fideles prenoyent tous leur repas ensemble; chacun d'eux y faisant apporter de quoy souper, les uns plus, & les autres moins; selon leurs moyens, & leur devotion. De toutes ces choses mises en commun on separoit autant de pain & de vin, qu'il en falloit pour faire le Sacrement, & en distribuer une petite portion a chacun des assistans; le reste étoit employé a un banquet charitable, où sans distinction de personnes, ils mangeoient tous en commun, pauvres & riches, grands & petits, ceux qui n'avoient contribué, que peu, ou rien, indifferemment avec ceux, qui avoient contribué beaucoup; & dans la mesme assemblée, où ce faisoit ce repas commun de tous les fidelés, se celebroit aussi la sainte Cene du Seigneur, qui étoit le principal sujet de l'assemblée, & le dessein, où tendoit tout ce qui s'y faisoit. Outre que tout le discours de l'Apôtre en ce lieu nous l'apprend evidemment; induisant necessairement, que les choses se faisoient ainsi alors, & ne pouvant avoir aucun bon & legitime sens, si vous ne le

Chap.
XI.

Act. 2.
42. 46.

présupposez ; nous avons encore diverses autres lumieres de cette verité dans les livres, & divins, & Ecclesiastiques de cette premiere antiquité Chrétienne. Il semble, que c'est ainsi qu'en usoyent ces premiers fideles de Ierusalem, dont S. Luc nous dit dans les Actes, qu'ils perseveroyent tous en la doctrine des Apôtres, & en la communion, & en la fraction du pain, & aux prieres ; ce qu'il explique encore plus clairement, ajoutant quatre versets plus bas, que rompart le pain de maison en maison ils prenoyent leur repas avec joye & simplicité de cœur, en loüant Dieu. Car ce qu'il dit qu'ils prenoyent leur repas, montre, que c'étoit un banquet, qu'ils faisoient en commun, tantost chez un des fideles, & tantost chez l'autre ; & ce qu'il dit de la fraction du pain, signifie la distribution du Sacrement, comme il a été pris par tous les interpretes, & comme Saint Luc s'en étoit expliqué luy-mesme un peu auparavant, disant la communion & la fraction du pain, le mot de communion, nous donnant assez a entendre, que cette fraction du pain, dont il parle, est celle, qui se rapporte a nôtre Sainte communion, & qui en est le Symbole & le lien sacré

sacré. Aussi savez vous, que S. Paul nom- Chap.
me le pain de la Sainte Cene, *le pain, que* XI.
nous rompons ; & qu'il dit *que ce pain est le* 1. Cor. 10.
corps de Christ rompu pour nous. C'est en- 16. & 11.
core a mon avis de ce sacré & charita- 24
ble repas, accompagné de la Cene du
Seigneur, qu'il faut entendre ce qu'é-
crit S. Luc. dans le vingtiesme chapitre
des Actes, *que le premier jour de la semaine*
(cest a dire le dimanche) Saint Paul &
les autres disciples étant en la ville de
Troas s'assemblerent *pour rompre le pain* ; Act. 10.
c'est a dire pour communier au sacre- 7. 11.
ment, après avoir pris leur repas ensem-
ble, & il ajoute, que l'Apôtre après
avoir traité de la parole avec eux, &
étendu son discours jusqu'a la minuit,
rompit le pain & mangea, & parla long-
temps en suite jusqu'a l'aube du jour.
C'est de ces mesmes banquets, que Saint
Pierre entend parler, quand il dit aux 2. Pierr.
fideles a qui il écrit son épître deuxies- 2. 13.
me, que les seducteurs hypocrites étoyēt
des *taches* & des *fouilleures*, qui prenoyēt
leur plaisir dans les tromperies, *banque-*
tans (dit-il) *avec vous.* S. Iude, dont l'épi- Iud. 12.
tre n'est qu'un abrégé de celle de Saint
Pierre, ne nous en laisse point douter,
disant

disant de ces mesmes gens , après les avoir depeints avec des couleurs toutes semblables, que *ce sont des taches dans les repas de charité* des Chrétiens ; où il faut remarquer , que pour signifier ces banquets sacrez , il employe expressément le nom d'*Agapes*, qui a été fort celebre en ce sens dans toute l'Eglise ancienne. Car il y a mot pour mot dans l'original, que ces faux ouuriers *sont des taches dans les agapes des fideles* ; ce que nôtre interprete a traduit *repas de charité*, parce qu'en effet le mot d'*Agape* signifie dans le langage des grecs ce que nous appellons *charité*, ou *dilection* dans le nôtre. Ces repas , que les fideles faisoient ainsi en commun, furent appelez *agapes*, c'est a dire *des charitez* ; parce qu'ils ne les celebroyent, que pour témoigner, fomentier & entretenir l'amour fraternelle , qu'ils avoyent les uns pour les autres , mangeant a une mesme table , comme enfans d'une mesme famille , des viandes & des fruits raportez en commun, pour montrer qu'ils n'avoyent rien chacun en particulier , dont l'usage & la jouissance n'appartinst a tous. Et c'étoit encore pour confirmer, & comme

pour

pour sceller cette protestation de leur Chap. XI.
dilection mutuelle; que ce repas étoit
accompagné de la Sainte Cene, qui est
comme vous savez, le plus sacré & le
plus authentique de tous les feaux, & de
l'amour admirable de Iesus Christ en-
vers nous, & de la divine union, que
nous avons en luy, ayant tous été pestris
par son sang. en la masse d'un mesme
pain celeste, après avoir été tirez de ces Tertull.
apol. c. 39.
a la fin
p. 39. 36.
divers épics, où la nature nous avoit for-
mez. L'usage de ces *Agapes* a fort long-
temps duré entre les Chrétiens; & Ter-
tullien qui vivoit sous l'Empereur Seve-
re a la fin du deuxiesme siecle du Chri-
stianisme, nous en fait la description; Il
dit, que c'estoit un rafraichissement
pour les pauvres; que l'on ne se mettoit
a table, qu'après avoir fait la priere a
Dieu; que l'on y mangeoit autant, qu'on
avoit d'appetit, & que l'on n'y beuvoit,
qu'autant que l'honnesteté & la pureté
le permettent; qu'ils y prenoient leur
refection; mais comme des gens, qui n'a-
voient pas oublié, qu'ils auroient encore
a vaquer a l'adoration & au service de
Dieu durant la nuit; qu'ils devoient
ensemble, mais comme sachans bien,
que

Chap. que Dieu les écoutoit. Qu'après avoir
 XI. lavé les mains, on convioit les assistans à
 chanter quelque hymne à Dieu, selon
 que chacun étoit capable de le faire, ou
 des Saintes Ecritures, ou mesme de son
 propre esprit. Que l'on reconnoissoit par
 là s'il avoit beu sobrement; qu'après cela
 l'oraison finissoit le banquet, comme elle
 l'avoit commancé. C'est la peinture, que
 cet ancien Theologien nous fait des
 agapes des fideles de son temps, où je
 vous prie de remarquer en passant à la
 verité, mais néanmoins avec soin, qu'en
 ce qu'il dit de leurs prieres, il n'en nom-
 me point, qui ne fussent adressées à
 Dieu, *prier Dieu, adorer Dieu, chanter à
 Dieu*; D'oraisons, de Litanies, d'hymnes
 de la Sainte Vierge, ou des autres Saints,
 il n'en parle ny là, ny nulle part ailleurs
 en toutes ses œuvres, qui sont en grand
 nombre. Mais pour revenir aux Agapes,
 bien que cet auteur ne fasse en ce lieu-
 là, aucune mention de l'Eucharistie,
 neantmoins il tesmoigne dans un autre
 assez clairement ce me semble, qu'on la
 celebroit encore alors au temps du re-
 pas; bien que l'usage de la faire aussi au
 matin fust déjà fort ordinaire en l'Eglise
 Cyprien.

Id. de

Cron. c. 3.

p. 121. c.

Cyprien environ quarante ans après signifie aussi la mesme chose dans une dispute contre ceux, qui faisoient la Cene au matin avec de l'eau pure. Car les pressant par l'exemple de nôtre Seigneur, qui fit la sienne avec du vin il dit qu'ils s'imagineront peut-estre d'y satisfaire, sous ombre qu'au souper on offroit du vin dans la coupe. Mais dans les temps suivans on separa la celebration de la Cene d'avecque les Agapes; le Sacrement ne se celebrant plus, que le matin; en telle sorte pourtant qu'il restoit encore alors des traces de l'ancienne coûtume. Car S. Augustin au commencement du cinquiesme siecle rapporte qu'en ce temps-là quelques uns avoyent de coûtume de celebrer, & de prendre le Sacrement après le repas, mais un certain jour de l'année seulement; & ce jour-là étoit le Jeudy devant Pasque, comme le remarque expressément le troisieme Concile de Carthage tenu en mesme temps, ordonnant que ce Sacrement se celebrast toujourns a jeun, exceptè le jour auquel on fait memoire tous les ans du souper du Seigneur; qui est, comme chacun fait, le

jeudy

Chap.
X I.

Cypr. ep.
63. a Ce-
cile p. 120.

Aug. ep.
118. a
Linnar.
c. 7.

Conc.
Carth. 3.
c. 29.

Chap. jeudy devant Pasque. A quoy il faut
 XI. aussi ajoûter ce que nous apprennent
 deux anciens Historiens de l'Eglise, So-
 crate, & Sozomene, qui ont écrit quel-
 ques années apres la mort de S. Augu-
 stin, qu'entre les Egyptiens, ceux de la
 Thebaïde, & des environs d'Alexan-
 drie, en beaucoup de villes & de bour-
 gades, les jours de samedi celebroyent
 & prenoyent le Sacrement de la Sainte
 Cene au soir après avoir fait un bon re-
 pas. Toutes ces choses montrent claire-
 ment, qu'au temps des Apôtres, on fai-
 soit la Sainte Cene dans ces banquets
 que l'on appelloit *Agapes*, qui étoient
 alors solennels. Et de cela tous les inter-
 pretes de S. Paul, anciens & modernes
 en sont d'accord. Il reste seulement du
 different entre eux sur l'ordre de l'admi-
 nistration du Sacrement; les uns disant,
 qu'ils communioyent avant souper, &
 les autres apres. Et comme cette dernie-
 re opinion est la plus suivie; aussi est elle
 la mieux fondée, & a mon avis la seule
 veritable. Car que dans les *Agapes*, on
 ne fist la Sainte Cene, qu'après le sou-
 per, & non devant, il paroist premie-
 rement par le dessein qu'ils se propo-
 sèrent

*Socr. l. 5.
 c. 21. p.
 444.
 Edis. Lat.
 Sozom. l.
 7. c. 19.*

soyent d'imiter exactement l'ordre tenu par nôtre Seigneur en sa Cene, qu'il institua, & qu'il bailla a ses Apôtres après le souper, & non devant, comme le témoignent unanimement S. Paul & trois Evangelistes. Secondement les traces de cette ancienne coutume, que nous avons remarquées au temps de S. Augustin & de Socrate, montrent aussi evidemment la mesme chose, puis que ceux dont parlent ces deux auteurs, communioyent les uns & les autres après avoir pris leur repas, & non devant, tant ceux qui observoyent cette coutume un seul jeudy en toute l'année; que les autres, qui en ufoyent ainsi tous les samedis. Mais ce qu'en dit S. Paul en ce lieu nous en fournit des preuves encore plus claires, & plus convaincantes, que tout le reste. Car ce qu'il dit, que *quelques uns s'avançoient de prendre leur souper particulier sans attendre les autres;* I. Cor. II. 21. cela dis-je n'eust peu avoir de lieu, s'ils eussent commencé par le Sacrement, & fini par le banquet de l'Agape; étant tout a fait absurde & incroyable, que le Sacrement se celebrast avant que tous fussent venus a l'assemblée. Joint comme le

Chap.
XL

*Estimo
sur ce
lien.*

le remarque un Theologien. de la communion Romaine, que si cela se fust fait dans cet ordre, il semble qu'il n'y auroit pas eu tant de sujet d'imputer a ses Corinthiens d'avoir pris le pain & la coupe du Seigneur indignement, ny de leur commander de s'eprouver eux mesmes, avant que de s'y presenter, puis qu'a ce conte le desordre, dont S. Paul les accuse, seroit arrivè après la celebration du Sacrement achevée, & non devant; Si bien que l'Apôtre n'auroit eu occasion, que de blâmer le desordre de leur banquet, sans'y meller le discours de la Cene; tout au contraire de ce qu'il a fait, s'étendant beaucoup plus sur le Sacrement, que sur le reste de l'action, comme nous l'entendrons cy-aprés. Concluons d'oc que les premiers Chrétiens assemblez pour les banquets de leurs Agapes commençoient cette solemnité par le repas de leur souper, qu'ils devoient prendre tous ensemble; & la finissoient par le Sacrement de la Sainte Cene, auquel ils communioient après avoir achevè de souper; & qu'en suite on congedioit la compagnie. Cela ainsi éclaircy, il ny a plus rien d'obscur, ny de difficile

difficile a entendre, ny dans ce que l'Apôtre dit de la faute des Corinthiens, ny dans la reprimande, qu'il leur en fait. Premièrement pour leur faute, il la presente particulièrement en ces mots; *quand on vient a manger, (dit-il) chacun s'avance de prendre son repas particulier.* Nous avons dit, que toute la solennité de l'Agape consistoit en deux parties; le repas, & le Sacrement, l'Apôtre les distingue icy, signifiant la premiere par ces mots, *quand on vient a manger, c'est a dire, quant au repas, que vous faites avant, que de prendre le Sacrement j'y remarque un étrange defordre.* Car au lieu de manger tous ensemble, comme le dessein de l'action, & le nom mesme d'Agapes, c'est a dire charité, & dilection, vous y oblige, vous mangez a part & rompez par ce moyen l'union & la concorde de l'assemblée. Mais il nous montre encore la maniere, dont se faisoit ce defordre, & en découvre aussi le principe & le motif, disant *que chacun s'avançoit de prendre son souper particulier, & que l'un avoit faim, & que l'autre faisoit bonne chere.* Il paroist par le verset suivant, que c'étoient les personnes riches & accom-

G modés,

modéré, qui faisoient ce desordre, quand il leur demande, *Faites vous honte a ceux qui n'ont pas dequoy?* c'est a dire aux pauvres ; signe evident, que ceux qui leur faisoient cette honte, c'est a dire les auteurs de la confusion, avoyent dequoy, & étoient riches & a leur aise. Ces gens donc dédaignant les pauvres, & ne voulant pas manger avec eux, se hâtoient de venir de bonne heure au lieu de l'assemblée; & dès qu'ils y étoient arrivez, ils se mettoient a table avec ceux de leur rang & de leur faction, & sans attendre le reste de la compagnie, consumoient seuls ce qu'ils avoyent fait apprester. C'est ce que dit l'Apôtre que *chacun d'eux s'avançoit de prendre son souper particulier.* Pendant qu'ils étoient a table, le reste des fideles, c'est a dire les pauvres, se rendoyent peu a peu a l'assemblée qui n'y apportoyent que peu de chose, ou rien du tout, tant parce qu'ils n'en avoyent pas le moyen, que parce qu'ils ne jugeoyent pas qu'il en fust besoin, sachant qu'il y avoit des personnes riches en leur Eglise, & croyant qu'ils fournissoient assez dequoy traiter toute la compagnie. Ainsi ces pauvres gens arrivez,

arrivés, & voyant la feste oommencée sans eux, en avoyent une grande confusion, pour se voir méprisés des riches, & sans oser approcher de leur festin, demeuroyent là avecque leurs semblables, ou faisant un repas fort maigre du peu, qu'eux & leurs égaux avoyent apporté, ou ne mangeant point du tout, pendant que les riches soupyoient splendidement. C'est ce qu'entend l'Apôtre, quand il ajoute, que *l'un a faim*, c'est à dire le pauvre, & que *l'autre fait bonne chere*, c'est à dire le riche. Telle étoit la faute de ces Corinthiens; où paroissoit tout ensemble & le mépris, qu'ils faisoient de leurs freres, & leur dureté & inhumanité envers les pauvres, qu'ils traitoyent à peu près en la mesme sorte, que le mauvais riche faisoit le Lazare, & l'irreverence envers l'Eglise, dont ils fouloyent l'ordre aux pieds, changeant son banquet commun en des repas particuliers, & enfin leur intemperance, que l'Apôtre a expressément notée par le mot qu'il a employé dans l'original, * qui veut dire ^{* μεθύσθαι} *yrrogner & boire avec excez*; C'est le mot, que nous avons traduit *faire bonne chere*, & qui signifie proprement *estre yvre*. Il

Chap.
XI.

est vray, que l'Ecriture s'en sert souvent en parlant de ceux, qui ne boivent pas jusqu'a l'ivresse, jusques a estre noyez, & a avoir perdu le jugement. Mais tant y a qu'elle ne le dit jamais, que des personnes, qui prennent plus de vin, qu'il n'en faut pour la necessité de nôtre nature; ce qui étoit tout a fait vilain, & honteux en des gens, qui alloient faire la Cene du Seigneur. D'où vous voyez combien l'Apôtre a de raison de leur dire d'abord dez le premier verset de nôtre texte, que quand ils s'assembloyent ensemble, assavoir de la fasson que nous venons de vous le représenter, cela *n'étoit pas manger la Cene du Seigneur*. Ce n'est pas qu'après leur repas particuliers ils ne fissent l'action mesme, en quoy consiste la Cene, avecque les autres fideles; Mais parce qu'ils la faisoÿét mal, sans respect, sans charité, sans humilité, sans aucune des dispositions, qu'il faut appôter a un si saint mystere, l'Apôtre ne feint point de dire, qu'ils ne la faisoÿent point du tout. Encore faisoÿent-ils pis, que cela. Car prendre la Cene du Seigneur indignement est quelque chose de pis, que de ne la point prendre du tout; comme

recevoir

sur la I. Epitre aux Corinthiens. 101

recevoir une personne chez vous, & l'y outrager est sans doute une offence plus grande, que de ne l'y point recevoir. Nous parlons souvent ainsi, en disant que les choses, qui ne sont pas faites comme elles le doivent estre, sont tenues & reputées pour non faites; comme un fameux Cardinal l'a veritablement remarqué, bien qu'il s'en serve mal. Ainsi, dit-il, quand un homme prend medecine, & ne la prend pas comme il faut, ny pour le regard du temps, ny pour le regard de la diete, & des autres preparations & circonstances, la prenant après avoir yvrogne, & sortant en suite a l'injure de l'air, ses amis luy crient; Cela n'est pas prendre medecine. S. Paul dit donc icy pareillement, que ce que faisoient ces Corinthiens n'étoit pas manger la Cene du Seigneur, non pour nier qu'ils prissent le pain & le vin de la table du Seigneur, mais pour signifier, qu'ils ne les prenoient pas dignement, & utilement, & en un mot de la facon, qu'il falloit les prendre. Ce Sacrement nous oblige a la charité, a l'union, a l'ordre, au respect; Et ces gens immédiatement avant que de le prendre, témoignoient,

Chap.
XI.

*Du Per-
ron Trai-
té des
passages
de Saint
Aug. ch.
16. p. 173.*

Chap.
XI.

qu'ils renonçoient a tout cela ; dédaignant ceux qu'ils devoient aymer, autât qu'eux mesmes ; se separant d'avec des personnes, a qui ils étoient étroitement unis, introduisant la confusion au lieu de l'ordre ; & méprisant ouvertement & Jesus Christ, l'auteur de ce Sacrement, & l'Eglise, sous les yeux de laquelle ils faisoient tous ces desordres. Sur quoy vous devez remarquer, que l'Apôtre autorise nôtre usage, appellant ce Sacrement *la Cene du Seigneur*, qui est le nom que nous luy donnons dans nos Eglises ; Au lieu que ny luy, ny pas un des auteurs divins ne l'a jamais appellé *messe* ; du nom que luy donnent nos adversaires. Car quant a ce que quelques uns d'eux pretendent, que c'est le banquet de l'Agape seulement, que l'Apôtre entend par la *Cene du Seigneur*, transferant (disent-ils) *le nom de la chose signifiée au signe* ; parce que l'Agape étoit une représentation du dernier souper du Seigneur, où il mangea l'Agneau Pascal ; a cela je dis, que nous recevons volontiers ce qu'ils présupposent, que le nom des choses signifiées est souvent donné a leurs signes ; & plust a Dieu qu'ils s'en souvinssent

Esus
sur ce
lieu.

souvinssent bien toujours eux mesmes dans toutes les rencontres, où cette remarque doit avoir lieu ! Mais je nie qu'elle doive, ou qu'elle puisse l'avoir icy. Car nous ne voyons point, qu'aucun des Ecrivains de l'antiquité ayt jamais donné au banquet de l'Agape le nom de la Cene du Seigneur, ce qu'ils n'auroyent pas manqué de faire s'ils avoyent creu que l'Apôtre l'eust ainsi appellé. Et puis il est evident par toute la suite de son discours, que ce qu'il blâme, & reprend principalement & uniquement en ces gens, étoit l'injure qu'ils faisoient en Sacrement, & non au banquet de l'Agape ; leur allegant pour les en convaincre l'institution non des Agapes, mais de l'Eucharistie, & leur remarquant les châtimens de ceux, qui avoyent pris indignement, non les Agapes, mais le pain & le vin de la table du Seigneur. Et enfin le dessein des Agapes étoit d'imiter son dernier souper, non precisément entant qu'il y mangea l'Agneau Pascal ; mais entant seulement que ce fut l'entrée & comme la preface du Sacrement de son corps & de son sang. C'est donc aussi a cet égard, que cette

Chap.
XI.

Aug. ep.
118. 65.

* Hilar.
sur ce lieu
dans le
commen-
saire at-
tribué à
S. Ambr.

Hier. sur
ce lieu, ou
Pelage
sous son
nom.

† la glosse
ord. Lom.

Thom. le
Chartr.

Solemnité de l'Agape est icy nommée
la Cène du Seigneur, comme de fort bien
entendu S. Augustin; qui dit que l'Apô-
tre; appelle ainsi la reception de la Sainte
Eucharistie; qui est aussi le sentiment de
plusieurs autres Docteurs anciens & mo-
dernes. † Apres cela, le sens de la
deuxiesme partie de nôtre texte est
aisé; où l'Apôtre censure vivement la
faute de ces Corinthiens. Et premieres-
ment il leur ôte un vain & faux pretexte
ce qu'ils pouvoient alleguer pour cou-
vrir leur faute, en disant, que ce qui leur
faisoit ainsi prendre leur souper a part
sans attendre les autres, étoit non le
mépris de leurs freres, mais la faim; qui
les pressoit, sans leur permettre de de-
meurer plus long-temps a jeun. A cela
S. Paul leur dit, *N'avez vous donc point
de maisons pour manger & pour boire?* Si la
faim vous pressoit, que ne mangiez vous
chez vous avant que d'en partir? Vous
pouviez satisfaire votre appetit au logis,
& montrer votre charité dans l'Eglise,
dont le dessein dans ce repas sacré est
pittost de nourrir les ames, que les corps
de ses enfans. Puis les ayant desarmez
de ce pretexte, il les presse vivement

Méprisez

Méprisez vous l'Eglise de Dieu? dit-il. Chap. XI. Je
 veux bien que l'Apôtre ayt icy regardé
 l'ordonnance du Levitique, *Vous avez
 mon Sanctuaire en reverence*; mais a con-
 dition, que l'on m'accorde, qu'il a élevé
 le mot de *Sanctuaire* en son sens mysti-
 que & Evangelique, c'est a dire que
 par le nom d'Eglise qu'il luy donne, il
 entend l'assemblée des fideles, le San-
 ctuaire vivant & animé du Dieu vivant
 & eternal; & non un edifice de bois ou
 de pierre, & d'autres matieres sembla-
 bles, comme étoit le Sanctuaire Mosai-
 que, & comme sont aujourd'huy les tem-
 ples & les chappelles de ceux de Rome;
 & comme sont encore les maisons, où
 nous nous assemblons. C'étoit évidem-
 ment mépriser cette sainte société, ap-
 pellée de Dieu a la communion de Iesus
 Christ, & a l'esperance de la vie eter-
 nelle, de venir prendre en sa présence
 leurs repas particuliers; & encore des
 repas, qui n'étoient pas sobres, mais
 conjoints avec des excez deshonestes.
 Et pour exagerer leur crime, il ne l'ap-
 pelle pas simplement *l'Eglise*; mais *l'Egli-
 se de Dieu*, là assemblée pour son service,
 les avertissant secretement par ce mot,
 que

que l'injure qu'ils faisoient a l'Eglise, of-
fendoit le Seigneur, qui prend part dans
tous les interets de son peuple. Enfin
il leur demande encore, *Faites-Vous
honneur a ceux qui n'ont pas dequoy?* c'est a
dire aux pauvres, par ce que n'ayant
rien apporté, ils les contraignoient de
demeurer sans manger; pendant qu'eux
& leurs gens faisoient bonne chere; qui
étoit leur reprocher leur pauvreté, en
la faisant paroistre aux yeux de toute
l'assemblée. les couvrant par ce moyen
de honte & de confusion. Leur ayant
ainsi representé leur faute, il continué
son discours, *Que vous diray-je? vous loué-
ray-je?* Ce n'est pas qu'il soit en peine de
savoir si leur action est louable ou non.
Elle est trop mauvaise pour estre en
doute de sa qualité. Mais il les fait ju-
ges eux-mesmes, si quelque amitié qu'il
ayt pour eux, & quelque desir qu'il aye
de ne leur rien dire, que d'agreable, il
luy est possible de louer une conduite si
éloignée de toutes les loyx de la pieté
& charité Chrétienne. Il conclut donc
enfin, après les avoir préparez par cette
deference a recevoir le jugement qu'il
en fait; *Je ne vous loueray point en cecy,* dit-
il.

il. Je l'ay fait en d'autres choses ; mais Chap. XL
pour celle-cy, vous voyez bien, que j'au-
rois tort, si je couronnois de mes louan-
ges une action si digne de blâme. Enco-
re les épargne-t-il, en disant simple-
ment, *qu'il ne les loue point*, dans une
chose si injuste & si scandaleuse, qu'à
peine sauroit on trouver des paroles
assez fortes pour la censurer, comme elle
le merite. C'est assez pour l'exposition
de ce texte ; Voyons maintenant, Mes
Freres, quelques uns des fruits, qui s'en
peuvent recueillir pour nôtre instru-
ction, consolation, ou edification, com-
me nous l'avons promis. Ce que l'Apô-
tre nous apprend en ce lieu, & que nous
avons confirmé par divers autres té-
moignages, que les premiers Chrétiens,
suivant le patron de la premiere Cene
du Seigneur, en celebroyent le Sacre-
ment à table à la fin de leur repas, cela
dis-je, me semble digne de grande con-
sideration pour bien entendre, quelle
est la nature de ce Sacrement, & si c'est
un sujet véritablement adorable d'un
honneur divin & souverain, comme
vous savez, que ceux de la communion
Romaine le prétendent. Certaine-
ment

ment il est clair que les Apôtres ne l'adorèrent pas, lors qu'ils le prirent la première fois, qui étoit pourtant la vraie occasion où il le falloit faire pour dedier la religion de ce mystere. Car cela étant tout a fait inouy dans l'Eglise, que le peuple de Dieu adore une chose, qui a toute la forme & extérieure, & intérieure d'une morte & insensible creature de pain & de vin, chacun voit, qu'il étoit de la dernière importance, que les premiers ministres du Seigneur nous donnassent l'exemple d'une devotion si merveilleuse. Et neantmoins ils n'en firent rien. Iesus leur commanda bien de manger le pain & de boire le vin de l'Eucharistie; de l'adorer il ne leur en dit pas un mot. L'état mesme où ils étoient étoit incompatible avec l'action d'adoration. Car ils étoient a table, & n'y étoient pas assis, a nôtre mode mais a demy couchez sur de potis lits, selon l'usage des anciens; posture, tout a fait contraire a celle, où il faut estre, quand on adore. Si vous dites, qu'ils se leverent, & puis se mirent a genoux pour adorer le pain & le vin sacré, quand le Seigneur le leur presenta; c'est nous

payer

payer non de raison, ny de preuves, mais de ce que vous devinez a vôtre fantaisie. Et si cela étoit, pourquoy les Evangelistes auroyent-ils teü une chose si necessaire? Ils ne manquent pas de représenter que Iesus se leva de table pour laver les pieds de ses disciples. Comment n'auroyent-ils pas aussi remarqué, que les disciples se leverent pour adorer le corps de Iesus en cette nouvelle forme de pain & de vin? Et enfin si cela étoit les Juifs qui l'eussent seu par le traistre Judas, dans l'aversion, qu'ils avoyent pour le Seigneur, ne pouvoient le prendre que pour une Idolatrie; & cela étant, ils en eussent accusé Iesus, comme du plus capital de tous les crimes; & Caïphe n'eust pas été en peine de chercher des couleurs pour farder son iniustice contre luy. Et neantmoins la verité est, que ny Caïphe alors, ny les Juifs depuis n'ont jamais reproché l'adoration du pain & du vin au Seigneur Iesus, ny aux Apôtres ny aux premiers Chrétiens leurs successeurs par l'espace de plusieurs siècles. Mais s'il faut adorer ce Sacrement avant que de le prendre; comment au moins les Saints Apôtres ne donnoyent-ils ordre après l'ascension

de

de leur maistre, que les fideles commu-
 niaissent a genoux, comme font aujour-
 dhuy tous les Latins? Comment permer-
 toient-ils, que l'on continuast toujours à
 le recevoir dans une posture si contraire
 a l'adoration; c'est a dire étant a demy
 couché sur le côté prez d'une table a
 manger? Comment au moins l'Apôtre ne
 prit-il cette occasion de l'irreverence des
 Corinthiens, pour casser un usage si in-
 decent & si irrespectueux? & si les Chré-
 tiens qui suivirent, croyoyent qu'il fallust
 adorer le Sacrement; pourquoy conti-
 nuerent-ils cette étrange coûtume de le
 recevoir a table ensuite de leur repas,
 jusques au temps de Tertulien & de
 Cyprien; & pourquoy lors que la cou-
 tume s'en perdit pour les autres jours; la
 voulut-on retenir au jeudy de Pasque, &
 en quelques lieux de l'Egypte, tous les
 samedis? Nos adversaires tiendroyent-
 ils pas pour des impies ceux qui vou-
 droient en user ainsi maintenant? Mais
 j'ay encore bien de la peine à compren-
 dre, comment des gens, qui croyent que
 ce qui entre dans nos estomacs a la
 Sainte Cene, est le Fils eternal de Dieu,
 en sa propre substance, peuvent avoir
 cœurs

le cœur de farcir de viandes, & de noyer
de vin un lieu, où ils doivent incontri-
nent recevoir ce Roy de gloire. Ceux
de Rome se gardent bien de cette irre-
verence; Ils préparent de loin le vaisseau
de l'estomach, où doit entrer ce divin
joyau; ils veulent qu'il soit à jeun depuis
minuit; & qu'on n'y laisse pas mesme
descendre une goutte d'eau, ny d'aucu-
ne autre liqueur, fust-ce des remedes, &
non des alimens. Et il faut avouër qu'ils
ont raison, si ce qu'ils en croient, est ve-
ritable; ce lieu n'étant desja, que trop sale
de foy-mesme pour y loger le Pere d'é-
ternité, sans l'aller remplir de nouvelles
impuretez. Comment les Saints Apô-
tres n'ont ils point usé de pareilles pre-
cautions? Pourquoy bien loin d'en user,
ont-ils permis, & mesmes comme il
semble, pratiqué eux mesmes, que le Sa-
crement se prist a la fin d'un repas? D'où
vient au moins, que S. Paul voyant par
l'exemple de ces Corinthiens, les effroya-
bles suites d'un si grand abus, n'a-t-il
pris cette occasion de l'abolir? Car com-
me nous le verrons dans la suite, il ne
fait rien de semblable. Comment en-
core les Chrétiens du deuxiesme & du
troisiesme

troisième siècle laissent-ils libre un usage si contraire à la religion de ce Sacrement ? Et les Chrétiens du cinquième siècle, que ceux de Rome craignent un peu moins, que ceux des précédens ; comment dans la réforme qu'ils firent de cet usage, souffriront-ils encore, que l'on le continuast au moins un iour chaque année ? & pourquoy ne chasseroient-ils point ces Eglises d'Egypte, qui ne communioient les samedis, qu'après avoir pris leur repas ? Nos adversaires, en diront ce qu'il leur plaira. Pour moy ; Je ne vois point d'autre moyen de lever toutes ces difficultez, ny de résoudre nettement ces facheuses questions, qu'é accordant ce qui paroist assez d'ailleurs, que les Apôtres & les premiers Chrétiens, bien qu'ils tinssent ce Sacrement pour une chose tres-sainte, & pour un gage tres-precieux de l'amour du Seigneur, ne croyoyent pas pourtant comme font aujourd'huy ces Messieurs de la communion de Rome, que ce soit le Seigneur luy-mesme en sa propre substance. Ils agirent selon cette créance, qu'ils en avoyent, ne faisant point de scrupule de le prendre incontinent après leur repas,

repas, au lieu que ceux de Rome conformement a leur créance en font un grand cas de conscience. J'ay mesme bien de la peine a m'imaginer, que ces Corinthiens, dont l'Apôtre parle en ce lieu, bien que d'ailleurs non aussi religieux, qu'ils le devoient estre, en fussent venus jusques a cet excez d'indignité, qui nous est icy representé; de faire grand' chere & de remplir leur estomac de vin & de viande, s'ils eussent creu, que ce qu'ils y alloient incontinent recevoir, étoit la propre personne de leur Redempteur, & la vraye substance de son corps glorieux & incorruptible. C'est là l'instruction, que nous fournit ce texte. Quant a nôtre consolation, j'estime que l'exemple de ces Corinthiens, y doit servir, mes Freres, contre le scandale, que donnent aux bonnes ames, les desordres & les corruptions de plusieurs qui vivent dans la profession de l'Evangile. Les adversaires nous les reprochent sans cesse, & les infirmes s'en troublent. Mais souvenons nous, que dans une Eglise plantée de la main de S. Paul, & arrosée de ses sueurs, il s'est commis, & mesme dans les plus saintes assemblées,

H des

Chap.
XI.

des indignitez & des profanations, qui nous font horreur. Le Saint Esprit a voulu, que l'histoire en fust consignée dans ses Ecritures, & exposée a nôtre veuë, afin que nous ne perdions pas courage, s'il se voit quelque fois des choses semblables au milieu de nous, pensant que ce qui est arrivé aux enfans des Apôtres peut arriver a tous autres Chrétiens; & apprenant a juger de la Religion par elle mesme, par ce qu'elle enseigne, par ce qu'elle espere, & par ce qu'elle ordonne, & non par les fautes de ceux, qui en font profession. Possedons nôtre ame chacun de nous en patience; en attendant le jour bien heureux, qui separant le bon grain d'avecque la zizanie & jettant tous les scandales au feu éternel, nettoyera & sanctifiera l'Eglise a pur & a plein. Enfin ce texte nous fournit aussi dequoy nous edifier par l'amandement de nos mœurs. J'avouë que nous ne celebrons plus la Sainte Cene, comme faisoient ces premiers fideles, en suite d'un repas public dans l'Eglise. Mais si cette circonstance est changée, la chose est toujous mesme au fonds; ce banquet sacré se faisoit pour rafraichir

sur la I. Epître aux Corinthiens. iiy
hit les pauvres, comme Tertullien Chap. XI
vous le disoit expressément cy devant, &
comme St Paul nous l'insinuë en ce lieu;
tout cela pour se préparer a la Cene
du Seigneur, par laquelle ils le finis-
soient. Quand donc le Seigneur nous
y appelle, préparons nous a ce mystere
en la mesme sorte, pour la substance de
la chose, bien que differemment pour
la circonstance. Je veux dire, que nous
soulagions les pauvres par l'abondance
de nos aumônes; Qu'ils treuvent dans
les assistances de nôtre charité tout le
rafraichissement que les pauvres de la
premiere Eglise tiroient des Agapes de
leurs freres. Ne vous imaginez pas, que
ce fust peu de chose. Tertullien témoi-
gne, que la liberalité des fideles y étoit
si grande, que les Payens les en accu-
soient de prodigalité & de profusion;
en faisant reproche aux Chrétiens; &
il ne s'en defend point autrement, qu'en
répondant que quelque grande que fust
la despense que l'on faisoit en ces ban-
quets, toujours leur étoit ce gain de dé-
pendre pour les interets de la pieté. Ils
donnoient a leurs pauvres ces charita-
bles repas toutes les semaines. N'en

*Tertull.
Apol. c.
37. p. 33.
extr.*

Chap.
XI.

laidissons passer aucunes, que les nôtres ne se sentent de nos aumônes; Regrettons mesme comme perdu, le jour qui nous fera echappè sans semer quelque benefice sur le peuple de Dieu. Visitions les malades, consolons les affligéz, secourons les oppressez; ne laissons s'il est possible, aucun miserable qui ne se resente du bien, que le Seigneur nous a fait. A Dieu ne plaise que nous imitions la cruauté de ceux, que censure ioy l'Apôtre, qui mangeoyent leur abondance en particulier, voyant leurs freres avoir faim pendant qu'eux & leurs gens se crevoyent de viandes. Donnons leur ce que nous avons de trop. Etant ainsi dispensè il fera du bien a nous & a eux. Autrement il est a craindre, que nos excez ne nous facent encore plus de mal, que leur necessité ne leur en fait souffrir. N'ayons point honte d'eux. Ils sont nos freres; Ils sont les freres de Iesus Christ; Ils sont en quelque sorte Iesus Christ mesme; puis qu'il conte pour fait a foy-mesme tout ce que nous leur ferons de bien. Obligeons les gayement; & les regardons comme des personnes, que Dieu nous envoie tout exprés

expres pour éprouver, si nous l'aymons. Chap.

Ce sont là (Freres bien-aymez) les ^{XI.}

Agapes, que le Seigneur Iesus nous demande. Ce sont ses festins & ses delices entre les hommes. Il vient manger avec ceux qui traitent ainsi ses pauvres; & les honore volontiers de sa benediction. Peſons auffi je vous prie, Mes Freres, ce mot de l'Apôtre, *Mesprifez vous l'Eglise de Dieu?* & faisons état, que c'est auffi a nous qu'il l'adresse: Car il faut avouër a nôtre honte, que nous com-mettons tous les jours tant d'irreverence dans ces saintes aſſemblées, qu'y vivant, comme nous faisons, il est mal-aiſè de juger, que nous ayons beaucoup de reſpect pour cette Eglise de Dieu, que nous y voyons comparoiſtre devant luy. Les uns y devifent avecque leurs pro-chains, & y ont ſouvent des converſations tres-indignes d'une telle compagnie; les autres y dorment, pendant que le ſerviteur du Seigneur leur dénonce ſes jugemens; Il y en a meſme qui s'y querellent, & viennent allumer leurs coleres, & leurs haines dans un lieu, où il les devroyent éteindre. Nous y avons veu quelque fois avec douleur le ſcanda-

Chap.
XI.

le passer|encore plus loin, & ces maux
sont si grands, & si visibles au milieu de
nous, que parmy beaucoup de bonnes
choses, que les fideles, qui y viennent de
dehors, y voyent avec joye, ce desordre
leur donne de l'affliction. Purifiez-en
cette assemblée, Freres bien-aymez; ne
vous y trouvant jamais, que pour vous
edifier les uns les autres; écoutant la pa-
role de Dieu avec une sainte attention,
regardant l'administration de ses Sacre-
mens dans un religieux silence, luy pre-
sésentant nos oraisons, & nos loüanges
avec une ame enflammée de zele, ne
rendant a nos prochains que des témoi-
gnages d'amitié, d'estime, & de respect,
nous prevenant l'un l'autre par honneur,
& comparoissant icy enfin d'une façon
digne de nôtre vocation en toute mode-
stie, humilité & debonnaireté comme
ensans de Dieu, & heritiers de son
Royaume, qui après avoir passé quelques
jours sur la terre, avons a vivre tous en-
semble éternellement dans les Cieux.

AMEN.

SERMON



SERMON QUATRIÈME.*

I. ÉPITRE AUX CORINTHIENS
Chap. XI. v. 23. 24.

* Prononcé à
Charenton le
Dimanche 2.
Fevrier
1661.

23. Car j'ay receu du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baille ; C'est que le Seigneur Iesus en la nuit, en laquelle il fut trahy, prit du pain.

24. Et ayant rendu graces, le rompit, & dit, Prenez, mangez ; Cecy est mon corps, qui est rompu pour vous, Faites cecy en commemoration de moy.



CHERS FRERES,

La divine prévoyance de l'Esprit, qui a dispensé les Saintes Ecritures, c'est à dire qui les a fait écrire au temps, & sur les sujets & en la maniere, que nous les avons, reluit par tout jusques dans leurs moindres parties d'une fasson si excellente, qu'elle doit ravir en admiration toutes les ames religieuses, qui les

H 4 confi-

Chap.
XI.

Aristote.

considerent attentivement, & nous faire reconnoître, qu'il n'a rien été mis en vain, ou sans dessein dans ces livres celestes. Nous pouvons dire a bon droit de ce second enseignement de la Divinité, (c'est a dire de l'Ecriture) ce qu'un grand Philosophe Payen écrit du premier (c'est a dire du monde) *que tout y est plein de sagesse & de raison.* S'il y en a qui y treuvent a redire (comme en effet il n'y en a que trop, qui ont l'impudence de censurer & d'accuser l'un ou l'autre de ces deux chefs d'œuvres de Dieu,) c'est ou leur ignorance, ou leur malignité, qui les empesche ou de connoître, ou de confesser la verité. I'en laisse là les autres exemples pour cette heure. Je m'arresteray a celuy que ce passage de S. Paul nous présente, où il rapporte l'institution de la Sainte Cene du Seigneur tout au long. Vn de ces esprits delicats, qui ne peuvent souffrir que l'on mette une chose deux fois dans un mesme livre, & qui ne pensent pas, que ce soit bien écrire que de rien employer dans une composition, qui n'y soit absolument necessaire, se plaindra de cette relation de l'Apôtre; il l'accusera d'estre
superflue;

superfluë; il dira que c'étoit assez pour ^{Chap} les Corinthiens, qu'il les en eust instruits ^{XI.} autrefois de vive voix, & que c'est assez pour nous, que l'Evangile nous l'ayt représentée; Et encore qu'il y ayt de l'excez dans le chagrin de ces gens, j'avouë pourtant, qu'a l'esprit d'un homme, qui ne voit que ce qui est sous ses yeux, cela devoit peut-estre suffire en effet. Mais je dis, qu'a cet Esprit Saint, qui guidoit la plume de Paul & qui la guidoit selon les lumieres de Dieu, & non selon celles de l'homme, ce qu'ils alleguent n'étoit pas assez. Il étoit encore nécessaire d'y ajouter dans cette epître la leçon divine, que nous y lisons. Car cet Esprit, l'unique auteur de toutes nos Ecritures, ne voyoit pas seulement les fideles de Corinthe, & les desordres, qui y étoient alors: Il voyoit tous les Chrétiens, qui ont été depuis, & qui seront cy après jusques a la fin du monde; & voyoit les erreurs, les corruptions & les divisions, qui y sont arrivées sur le sujet de la Sainte Cene. Corinthe n'étoit qu'une tres-petite partie de son dessein. C'est pour toute l'Eglise Chrétienne, répandue en tous lieux & en tous temps, qu'il écrivoit ces

Chap.
XI.

ces enseignemens. Il a donc fallu y mettre, non seulement dequoy corriger Corinthe, mais aussi dequoy édifier tous les climats, & tous les siecles de l'Eglise. Pour le besoin des Corinthiens, c'étoit assez de les avertir qu'ils se souvinssent de ce qu'il leur avoit dit de ce mystere. Il y avoit si peu, qu'il les avoit enseignez, qu'il n'étoit pas possible, qu'ils l'eussent oublié. Peut-être mesme n'étoit-il pas absolument necessaire pour eux, qu'il leur en parlast, veu que leur desordre étoit proprement dans les banquets de leurs Agapes, & ne touchoit la Cene du Seigneur, que par accident, a cause qu'ils la celebroyent en suite de ces repas de charité. Et les interpretes Grecs ont creu (bien que mal a mon avis) qu'elle y étoit si peu interessée de son chef, qu'ils disent que ce que l'Apôtre en a icy fait mention, n'a été, que pour apprendre aux Corinthiens par l'exemple du Seigneur qui traita tous ses Apôtres a sa table, sans mesme en excepter Judas; que leurs Agapes devoient estre communes a tous les freres. Et néanmoins vous voyez, que S. Paul y parle beaucoup plus au long de la Sainte Cene, qu'il

qu'il n'a pas fait des Agapes ; qu'il en a représenté toutes les parties par le menu , qu'il n'en a pas mesme omis les moindres circonstances ; que non content d'en avoir exposé le mystere, il nous en a remontré le dessein , & l'usage , & l'importance. Si tout cela n'étoit pas necessaire aux Corinthiens, il l'étoit aux Chrétiens, qui sont venus depuis, & particulièrement a ceux de ces derniers siècles. Car vous savez en combien de sortes on y a corrompu ce saint Sacrement du Seigneur ; La temerité des Hommes ayant osé y ajoûter d'une part une infinité de ceremonies de son invention, vaines & inutiles, & quelques unes mesmes dangereuses ; & en ôter de l'autre des choses, que Jesus Christ y avoit établies ; & qui y étoient necessaires soit pour l'intégrité de l'action , soit pour l'éclaircissement du mystere. Vous n'ignorez pas , que l'on est venu jusques a en changer toute la nature, nous y supposant au lieu du *pain* & du *vin* , que le Seigneur nous y avoit baillez a manger & a boire , la substance propre de son corps & de son sang, couverte des simples & nuds accidens de pain & de vin ;

que

Chap.
XI.

que l'on en a alteré l'usage, en faisant d'un Sacrement un *Sacrifice* proprement ainsi nommé, & vraiment propitiatoire des péchez des vivans & des morts, pour ne pas parler d'une infinité d'autres abus, qui s'y pourroyent remarquer. Si vous me dites que l'institution sincèrement rapportée par trois des Evangelistes S. Matthieu, S. Marc, & S. Luc suffisoit pour nous preserver de ces erreurs; je répons, que cela suffiroit en effet, & moins encore que cela, si les hommes étoient aussi raisonnables, & aussi affectionnez a la verité, qu'ils le devroient estre. Car qui ne void, qu'a des hommes ainsi conditionnez, l'air & l'esprit de la Religion Chrétienne, tout celeste & tout divin, suffiroit abondamment pour les persuader pleinement, que toutes ces erreurs, qui attachent les cœurs des Chrétiens icy bas a la terre, & aux choses terriennes, n'en peuvent faire partie? Mais les hommes ayant tous naturellement des ames infectées d'une infinité de passions charnelles, contraires a la verité, & favorables a l'erreur; il a été bien necessaire pour fortifier les fideles contre la présomption de

de l'erreur , & de la superstition de le
munir de plusieurs témoignages de la
verité, & de faire encore parler S. Paul
sur ce sujet avecque trois des Evangeli-
stes : Car quand il ne diroit, que les mes-
mes choses, qu'eux ; toujourns est-il clair,
que sa voix ajoûteroit du poids a leur
témoignage ; la déposition vniforme de
quatre personnes, étant sans doute plus
assourée , que celle de trois seulement.
Ioint que celle de S. Paul est d'une con-
sideration singuliere , parce qu'au lieu ;
que les autres témoignent de ce fait ou
ce qu'ils en avoyent veu eux mesme,
comme Saint Matthieu , ou ce qu'ils en
avoyent appris des autres, comme Saint
Marc & S. Luc ; S. Paul nous rapporte
ce que Iesus Christ, luy en avoit re velè
luy mesme des cieux, confirmant divinc-
ment par cette instruction celeste , qu'il
donna a son Apôtre depuis son ascen-
sion , la verité de tout ce qu'il en avoit
ordonné & établi pendant son sejour sur
la terre. Mais outre tout cela , il faut
encore se souvenir, que S. Paul dit en son
particulier certaines choses, ou omises
tout a fait par les trois Evangelistes , ou
exprimées & énoncées autrement, qui
font

Chap.
XI.

font d'un tres-grand usage , partie pour l'éclaircissement , partie pour la recommandation de ce mystere ; si bien que sa doctrine conjointe avec celle des trois Evangelistes , qui ont parlé de ce Sacrement, fait un corps si beau, si complet, & si lumineux , que c'est un prodige comment les hommes ont peu broncher & tomber en des abus si lourds & si grossiers, ayant au milieu d'eux une si vive & si abondante lumiere. Dieu nous a fait la grace, a nos peres & a nous, de la preferer aux tenebres des hommes. Benifions l'en, & pour demeurer fermes a jamais en sa verité, meditons religieusement la doctrine du Saint Apôtre. Après une brieve & grave protestation de sa fidelité dans l'exercice de son ministere, il represente exactement, comment le Seigneur institua sa sainte Cene ; puis la fin, & le dessein, & l'usage de ce mystere. De là il touche la préparation, qu'il y faut apporter pour le celebrer dignement, & afin de nous exciter a ce devoir, il nous montre & l'horreur du crime de ceux qui le prennent indignement, & les châtimens que Dieu exerçoit sur quelques uns d'eux,

d'eux, temperant l'aigreur de cette me-
nace par la consolation qu'il y mesle,^{Chap. XI.}
tirée du fruit, que produisent les visites
de Dieu en ses enfans; Enfin il conclut,
les advertissant en peu de mots de leur
devoir en cet endroit, & leur promet-
tant de donner ordre au reste, plus a loi-
sir, a leur premiere veüe. Pour cette
heure, nous traiterons seulement ces
trois points; Premièrement la protesta-
tion qu'il leur fait de ne leur avoir rien
enseignè sur ce sujet de la Cene, non
plus que sur les autres, qui ne fust venu
de Dieu. *Car (dit-il) j'ay receu du Seigneur
ce qu'aussi je vous ay baillé.* En second lieu,
nous entamerons la relation que l'Apô-
tre nous fait de l'institution de la Cene,
& verrons ce qu'il nous dit de son au-
teur, *que ce fust le Seigneur Jesus*, & puis en
troisieme lieu ce qu'il ajoûte du temps,
auquel il institua ce sacrè banquet, assa-
voir *en la nuit en laquelle il fut trahy*, re-
mettant la suite a une autrefois, a cause
que cette heure ne nous suffiroit pas
pour examiner tout ce qu'en dit l'Apô-
tre. Il disoit aux Corinthiens dans le
verset précédent, qu'il ne pouvoit louer
le desordre, qui se remarquoit dans les
assemblées,

Chap.
XI.

assemblées, & dans les repas, qu'ils faisoient avant que de célébrer la Sainte Cene, & il leur avoit desja déclaré, que se conduire de la sorte n'étoit *pas faire la Cene du Seigneur*, c'est à dire que c'étoit en abuser, & la profaner, parce qu'encore que ce desordre ne parust pas dans l'action de la Cene mesme, néantmoins il marquoit dans les cœurs de ces Chrétiens des dispositions si contraires à celles, qu'il faut apporter à la table de Christ, qu'y venir si mal préparé, c'étoit traiter ce sacré mystere indignement & avec un mépris insupportable. Maintenant donc pour leur montrer, qu'il avoit raison d'en faire ce jugement, il leur met devant les yeux l'excellence, & la dignité de ce mystere, le recommandant par la qualité de son auteur, qui est Jesus Christ, & du temps, auquel il l'institua, à savoir en cette mesme nuit, qu'il fut livré à la mort; & en suite par les choses à quoy il se rapporte. C'est pourquoy il commence tout ce discours par un *car*, qui lie ce qui suit avec ce qui a précédé, & montre que ce qu'il ajoutera est la raison de ce qu'il leur a dit, que leur conduite n'étoit nullement louable dans
cette

cette occasion. Ne vous trompez pas (dit-il) sous ombre , que vous ne voyez que du pain & du vin sur la table du Seigneur ; Il vous peut souvenir de ce que je vous en ay appris, que c'est un grand mystere , le memorial de la mort & passion , que le Sauveur du monde a souffert pour nous en la plenitude des temps. Et afin qu'aucun ne soupçonnast que ce fust une ceremonie , qu'il leur eust baillée de son invention pour embellir & enrichir la religion, qu'il leur avoit preschée , comme il est arrivé depuis aux hommes des siècles suivans d'y attacher beaucoup de semblables ornemens de leur crû , & non de l'institution de Iesus Christ; il va au devant de cette fausse imagination , & proteste avant que de leur exposer la chose mesme , que c'est de nôtre souverain Maistre, qu'il la tient, *J'ay (dit-il) receu du Seigneur ce qu'aussi je vous ay baillé. Ce que vous avez ouï de moy, je l'avois ouï de nôtre commun Maistre ; & ma bouche ne vous a rien enseigné , que je n'eusse appris de la sienne. Car c'est en ce sens, qu'il employe ces deux paroles de recevoir & de bailler, pour dire*

I & ensei-

Chap.
XI.

1. Cor. 15.
3. 1.

Gal. 1. 9.

1. Theff. 2.
13.

* Phil. 4.

9. Col. 2. 6.

2. Theff. 6.

† Act. 6.

24.

2. Pierr.

2.

And. 3.

& enseigner. Il en use souvent ainsi ailleurs; comme cy-après dans le chapitre quinzième de cette épître. *Je vous ay baillé, ce que j'avois aussi receu, que Christ est mort pour nos pechez*, c'est à dire qu'il leur avoit enseigné ce qu'il avoit oui & appris; & là mesme peu auparavant, il dit au mesme sens, *l'Evangile, que vous avez receu*, c'est à dire que vous avez entendu avecque foy; & aux Galates, *Si quelcun vous evangelise outre ce que vous avez receu*; c'est à dire au delà des enseignemens que vous avez appris; & il dit là mesme, que ce n'est pas d'un homme qu'il a receu son Evangile; & aux Thessaloniciens, *Vous avez receu de nous la parole de la predication de Dieu, & ainsi en d'autres lieux.* * Pareillement aussi & luy, & les autres Ecrivains du nouveau Testament disent *bailler pour enseigner*; comme S. Luc dans les Actes, *les ordonnances, que Moïse nous a baillées*; † & S. Pierre parlant des seducteurs; *ils se détournent du Saint commandement qu'il leur avoit esté baillé*; & S. Jude, *la foy une fois baillée aux Saints.* Et c'est du verbe Latin, qui signifie *bailler*, qu'est venu le mot de *tradition*, aujourd'huy si fameux dans nos controverses;

controverfes ; qui selon son origine & la seule force du mot signifie simplement un enseignement, ce que l'on a baillé soit de vive voix, soit par écrit ; mais le sens en'a été depuis long-temps resserré pour signifier seulement un enseignement baillé de vive voix, & non par écrit. Ne vous étonnez pas, que l'Apôtre se serve de ces deux mots *recevoir* & *bailler* en ce sens, assez éloigné de l'usage de nos langages vulgaires. C'est le stile de la langue Ebraïque, telle que les Juifs la parloient de son temps, c'est à dire decheuë de sa pureté, & meslée avecque la Chaldaïque; comme il paroist par leurs anciennes paraphrases sur le Vieux Testament, où en la pluspart des lieux, où l'original dit, *ouïr la parole du Seigneur*, le Paraphraste traduit la *recevoir*; & pareillement on dit à l'opposite en la mesme langue *bailler*, pour signifier *enseigner*. Et du premier de ces deux mots est venu le mot de *Cabbale*, qui signifie parmy les Juifs certaines traditions secretes, & non écrites, creuses & vaines pour la pluspart, qu'ils disent que leurs Peres avoyent receuës de la bouche de Moïse, & qu'ils leur ont

1 2 baillées

Chap.
XI.

Chap.
XI.

baillées de main en main. Et il semble que ce soit aussi au mesme sens, qu'ils employeroient au commencement le mot de *Massore*, qui selon son origine veut justement dire en cette langue-là la mesme chose, que *tradition* en la Latine. Ils les appelloient *Cabbale*, parce qu'il les avoyent *reçues*; *Massore*, parce qu'elles leur ont été *baillées*; le premier de ces mots signifiant ce que *l'on a reçu*, & l'autre ce qui *a été baillé*. S. Paul, dont le langage est plein de paroles & de manieres de parler Ebraïques ou Judaïques, a donc aussi tiré de là ces deux mots de *recevoir* & de *bailler* au sens, où il les préd; *bailler*, pour dire enseigner une chose, afin que vous la croyiez, & la gardiez, & mesme que vous la faciez, si elle est de l'ordre des choses, qui se font; & la *recevoir* tout de mesme, pour dire l'ouïr & l'apprédre a ces mesmes fins, c'est a dire, afin ou de la croire, si c'est une verité, ou de la faire, si c'est un de nos devoirs. Mais il ajoute nommément de qui il a appris sa doctrine; *l'ay reçu du Seigneur* (dit-il) *ce que je vous ay baillé*; du *Seigneur* c'est a dire de Iesus Christ. Car ce nom se rapporte a luy dans le langage du nouveau

veau

veau Testament, selon la parole de l'Apôtre, *Nous n'avons qu'un seul Dieu, qui est le Pere, duquel sont toutes choses, & nous en luy, & un seul Seigneur Jesus Christ par lequel sont toutes choses & nous par luy.* Sous le Vieux Testament les Prophetes avoyent accoûtumè d'asseurer le premier peuple dans la preface de leurs enseignemens, qu'ils avoyent oui, & receu de l'Eternel tout ce qu'ils leur annonçoient. Sous le nouveau, les Apôtres nous protestent, que c'est de Jesus Christ, qu'ils tiennent tout ce qu'ils nous baillent a croire, ou a faire. Et c'est une chose fort remarquable a mon avis, qu'il ne se treuve pas un de tous ces vieux ministres de Dieu, qui die avoir receu de Moïse ce qu'ils enseignoyent a leur Israël, bien que Moïse, eust été le Mediateur de la vieille alliance, par l'entremise duquel Dieu l'avoit & traitée & declarée a son peuple. Ils disent tous, que c'est Dieu, & non Moïse, qui les envoie, & qui a mis ses paroles en leur bouche. Jesus est le Mediateur de la nouvelle alliance, *par lequel Dieu a parlé a nous en ces derniers temps, comme il avoit jadis parlé aux Peres par les Prophetes,* D'où

Chap.
XI

Ebr. i. i.

Chap.
X 1-a

vient donc que les nouveaux Ministres disent, que c'est de luy, qu'ils ont receu ce qu'ils nous baillent, au lieu que les anciens ne disoyent jamais, que ce fust Moïse, qui leur eust baillé ce qu'ils disoyent ? Mais d'où vient encôre que les anciens s'appelloyent touÿjours *serviteurs de Dieu*, & jamais *de Moïse*; au lieu que les nouveaux se nomment par tout *serviteurs de Iesus Christ*, & *de Dieu* indifferemment ? Et d'où vient que ceux-là n'invoquent ny ne glorifient jamais *Moïse*; au lieu que ceux-cy invoquent & glorifient le *Seigneur Iesus* ? Chers Freres, ces differences nous montrent clairement la difference de ces deux Mediateurs; que l'un n'étoit qu'un Mediateur typique, & que l'autre est le vray & réel Mediateur entre Dieu & les hommes; que Moïse n'en étoit, que l'ombre & le rayon, que Iesus en est le corps & la verité, que l'un ne le fut, que pour un peu de temps, jusques a ce qu'ayant servi quelques années au conseil de Dieu, il s'endormit, & ce qui resta de luy sur la terre, fut caché dans un lieu obscur & inconnu, que nul homme n'a jamais seu; parce que sa mediation étoit

Act-13.
36.

étoit finie , & qu'il n'avoit plus rien à faire de la part de Dieu au milieu de son peuple ; au lieu, que Iesus est un Mediateur éternel, qui agit toujors de la part du Pere avecque nous , & de la nôtre avecque luy & après avoir achevé par sa mort , ce qu'il avoit a faire sur la terre, il fut ressuscité le troisieme jour, & élevé en suite dans le plus haut, le plus lumineux , & le plus glorieux endroit du monde, afin que là il continuast d'exercer sa divine charge jusques a la fin des siecles, & que de ce lieu, où il est , non gisant , mais assis sur le trône de la gloire de Dieu, il a été non caché, mais notifié & publié a tous les hommes, afin que personne ne l'ignorast, & que tous y adressassent desormais leurs prieres , & leurs services religieux. Davantage cette grande diference entre les deux charges induit clairement & necessairement celle de leurs personnes ; que Moïse étoit bien a la verité *fidele en toute la maison de Dieu, mais comme serviteur*, au lieu que Iesus est sur la maison, comme *fils , & heritier* ; c'est a dire comme Maître & Seigneur de toutes choses ; & pour dire tout en peu de mots , que

Chap. XI.

Ebr. 4. 5. 6.

Chap.
XI.

1. Jean 5.
20. Rom.
9.5.

Moïse, quelque excellent qu'il fust, n'étoit pourtant qu'un homme, au lieu que Iesus est tout ensemble dans une seule & mesme personne, le vray homme, & le vray Dieu sur toutes choses benit eternellement. Car a Dieu ne plaise que nous invoquions & glorifions un simple homme, & qui ne soit qu'homme, ou que nous le reconnoissions pour Maistre, fondateur, & conservateur du monde nouveau, immortel & incorruptible. Vne gloire aussi haute, aussi divine & aussi infinie qu'est celle-là, n'appartient qu'a un vray Dieu. Vne creature nuë & simple n'en est pas capable. C'est ce que signifie ce nom auguste de SEIGNEUR icy employé par l'Apôtre, fort a propos pour son dessein, qui est de nous montrer avec quelle reverence, foy & soumission nous devons recevoir ce qu'il nous veut apprendre du Sacrement de la Sainte Cene. Car ce mot de *Seigneur* simplement ainsi enoncé comme il est en ce lieu signifie la souveraineté & divinité de Iesus; c'est a dire sa Majesté, sa puissance & sa sagesse infinie, & les interpretes Grecs du Vieux Testament avoyent desja rendu ce mot familier

familier en ce sens l'employant presque
toujours pour signifier le vray Dieu, &
disant perpetuellement le *Seigneur* pour
exprimer le nom propre de Dieu, qui
consiste en quatre lettres, & que les
Ebreux avoyent en si grand' reverence
qu'ils ne le prononçoient jamais. C'est
le nom que nos Bibles traduisent l'Eter-
nel. Iugez maintenant quelle foy, &
quel respect nous devons a la doctrine
de l'Apôtre, puis que c'est une verité,
qui luy a été baillée par le *Seigneur*, c'est
a dire par le Maistre de l'Eglise & du
monde, & un Maistre d'une puissance &
d'une sagesse infinie, & enfin le Pere
de la verité & de l'éternité? Mais com-
me S. Paul nous représente la Majesté
Divine de son Maistre en le nommant
le *Seigneur*, il nous declare aussi sa charge
& sa dignité propre, en disant que c'est
de luy qu'il a receu ce qu'il enseigne. En
parlant ainsi il signifie clairement, que
ce n'est pas des *hommes, ny d'un homme*, Gal. I.I.
comme il dit ailleurs, mais de Iesus
Christ luy-mesme, qu'il a receu, ce qu'il
nous baille; qu'il l'a ouï immédiatement
de sa propre bouche; & par là il établit
evidemment son Apôstolat, & nous
donne

Chap.
XI.

donne a entendre qu'il est l'Apôtre du Seigneur, ce qui n'a pas peu de force pour nous recommander ce qu'il nous veut bailler ; comme une doctrine puisée dans la source mesme de la verité, où elle est pure & sincere, au lieu que dans les ruisseaux, par où elle coule, il se mesle souvent quelque ordure, qui la gaste & en souille la naïve beauté. Car il y a cette difference entre les Apôtres, & les autres vrais Ministres de l'Évangile, qu'encore que les uns, & les autres enseignent ce qui a été baillé par le Seigneur, il n'y a pourtant, que les premiers, qui l'ayent reçu du Seigneur mesme. Il est passé de sa main en la leur, de sa bouche en leur oreille. Des autres il n'en est pas de mesme. Ce qu'ils disent a été baillé par le Seigneur ; Mais non a eux immédiatement ; Ils l'ont reçu ; & si vous voulez, ils l'ont reçu de luy, mais par la main de ses Apôtres, a qui il adressa & confia sa parole, afin que par leur langue & par leur plume, elle fust communiquée a tous les hommes. C'est là un nécessaire caractere de l'Apostolat. Nul ne peut estre Apôtre, s'il n'a reçu de Iesus Christ mesme ce qu'il doit

doit bailler aux autres; c'est à dire s'il n'a eu & sa commission, & son instruction de luy immédiatement. D'où vous voyez combien est éloignée de toute apparence de verité la qualité, que préd le Pape, voulant passer pour Apôtre; & appellant sa charge un *Apostolat*, & combien est encore ridicule l'attentat de ceux, qui honorent de ce glorieux nom d'Apôtres quelques Moines de l'école des Jesuites, sous ombre qu'ils ont presché la Religion Romaine a quelques nations Payennes. Je ne dis rien de la doctrine mesme que le Pape a autorisée & que ceux-cy ont enseignée; si éloignée de la verité de l'Evangile en beaucoup de points, que sa difference d'avec elle montre assez, qu'elle n'est pas Apostolique. Mais quand ils la bailleroyent les uns & les autres toute telle, qu'elle sortoit de la bouche du Seigneur, toujours est-il evident qu'ils ne l'ont pas receuë du Seigneur proprement & immédiatement; mais qu'elle a passé par plusieurs autres mains, avant que de venir en la leur; ce qui suffit pour mettre a néant toute la prétention, qu'ils ont sur le nom, & sur la qualité d'Apôtre. Pour estre

Apôtre

Chap.
XI.

Apôtre comme S. Paul , il faut pouvoir dire veritablement, comme luy, *l'ay receu du Seigneur ce que je baille aux autres.*

Aussi voyons nous qu'ailleurs pour justifier la verité de son Apostolat contre ses envieux & detracteurs, entre les autres marques qu'il en apporte, il met

1. Cor. 9.
1.

celle-cy toute la premiere ; *N'ay-je pas veu nôtre Seigneur Iesus Christ?* Cette raison est fort remarquable, nous apprenant que pour estre Apôtre du Seigneur, il faut avoir *receu sa doctrine*, non seulement de l'inspiration de son Esprit; mais aussi de la voix de sa bouche, & en un mot l'avoir veu & entendu depuis sa resurrection des morts parlant sensiblement a vous; ce qui ôte tout moyen & au Pape & a tous autres de pouvoir justement prétendre a l'Apostolat. Car il est aisè de se vanter de la conduite, & de l'instruction de l'Esprit de Iesus Christ; parce que c'est une chose secreta, & qui se passe dans le cœur de l'homme, sans que les autres en voyent rien; d'où vient que Montanus disoit autrefois, que le Paraclet luy avoit baillé certaines loyx, & ordonnances; & le Pape depuis quelques siècles pour mettre tous ses enseignemens

gnemens a couvert, s'est aussi avisé de dire, qu'il est tellement assisté par l'esprit de Dieu en toutes les fonctions de sa charge, qu'il n'est pas possible qu'il erre jamais dans les matieres de la foy, qu'il definit en sa chaire Papale. Mais pour avoir veu Iesus Christ en personne, & pour l'avoir entendu parlant, je ne pense pas, que ny le Pape ny aucun autre Docteur de ces derniers temps s'en soit vanté; si bien que puis que cela leur manque, il faut de necessité, qu'ils avouënt que de quelques qualitez qu'ils foyent revestus d'ailleurs, au moins est-il impossible, qu'ils ayent celle d'Apôtre, que nul n'a selon la doctrine de S. Paul, qui n'ayt receu du Seigneur ce qu'il baille a ses auditeurs, & qui ne l'ayt receu de sa propre personne, qui ne l'ayt veu & ouï sensiblement, luy parlant depuis sa resurrection. Que S. Paul eust eu ce bonheur, & l'histoire des Actes nous le témoigne, racontant que Iesus l'appella des cieux, & luy fit ressentir la force de sa voix divine, en le changeant soudainement de persecuteur en Apôtre; & luy mesme le confirme encore, disant qu'il avoit été ravi dans le troisieme

Chap.
X I.

2. Cor. 12.

24

Chap.
XI.

mesme ciel, & qu'il y avoit oui des paroles inenarrables. Ainsi bien que S. Paul ne fust pas encore Chrétien, quand Iesus se montra vivant a ses Apôtres après sa resurrection, & conversa quarante jours avec eux, rien n'empesche qu'après sa vocation celeste il n'ayt receu du Seigneur mesme ce qu'il rapportera icy du mystere de la Sainte Cene. Après cette preface sur ce qu'il nous en va dire, il en commence la relation en ces mots, *Que le Seigneur Iesus en la nuit qu'il fut trahy, prit du pain & une coupe*. Afin de nous donner pour cette sainte action, qu'il nous veut décrire, le respect & la devotion que nous devons, il nous en représente icy premierement, & l'auteur qui l'a instituée, & le temps, où il la instituée. L'auteur, C'est le Seigneur Iesus; Le temps de l'institution, *Ce fut la nuit en laquelle il fut trahy*. Il donne comme vous voyez, deux noms a l'auteur de cette institution, qui signifient tous deux en luy des qualitez dignes d'une reverence, & d'une amour souveraine. Nous avons desja exposé l'un de ces deux noms, *le Seigneur*, qui comprenant une puissance & une sapsience divine, côme nous

nous

nous l'avons montré, nous oblige à avoir pour toutes les institutions, ordonnances, & volontez le plus grád respect, dont nous soyons capables. Mais le nom de *Iesus*, qui luy est donné en suite outre la crainte & la reverence nous demande aussi tout ce que nous pouvons avoir d'amour tant pour sa personne, que pour tout ce qui le regarde en quelque façon que ce soit. Car comme vous savez, *Iesus* veut dire *Salveur*; & le salut, qu'il nous a apporté consistant en une delivrance du dernier malheur, où nous étions tombez, sans esperance d'aucune ressource, & au don, qu'il nous a fait des biens les plus hauts, & les plus grands, que nous puissions souhaiter, & qui font la souveraine beatitude de la creature raisonnable, il est evident, qu'en l'appellant *Iesus*, ou *Salveur*, nous signifions par mesme moyen que c'est un Seigneur infiniment bon & misericordieux, puis qu'il nous a aymez quelques indignes que nous fussions de la moindre de ses faveurs, jusques-là, que de vouloir nous delivrer du malheur eternal, où nous étions, & nous élever dans une felicité Angelique, & faire & souffrir en effet

tout

Chap.
XI.

tout ce qui étoit nécessaire pour un si grand & si ravissant effet. Mais d'autre côté ce mesme éloge nous met aussi sa puissance & sa sagesse devant les yeux; chacun voyant assez, qu'il ne faut pas avoir peu de pouvoir, ny d'adresse pour sauver des personnes aussi misérables, que nous l'étions, & pour nous rendre aussi heureux, que nous le serons un jour dans les cieux, & que nous le sommes desja par esperance. Reste la circonstance du temps, auquel le Seigneur institua sa Sainte Cene, qu'il nous représente aussi a mesme intention, pour nous en rendre la celebration d'autant plus recommandable, Ce fut (dit-il) *en la nuit en laquelle il fut trahy*: Le mot de *trahy*, & *estre livré*; mais proprement *estre livré* a la mort, comme quand S. Paul dit ailleurs, que *Christ a été livré pour nos offenses*; & derechef, que *Dieu l'a livré pour nous tous*, & dans un autre lieu, *Le Fils de Dieu (dit-il) m'a aymé & s'est livré soy-mesme pour moy*. Et l'Ecriture dit aussi quelquefois *donner*, & *estre donné*, en mesme sens, pour signifier *livrer* & *estre livré a la mort*; comme en S. Luc,

Cecy

Rom. 4.
25. & 8.
31.

Gal. 2. 20.

Luc. 22.
19.

Cecy est mon corps, qui est donné pour vous; Chap. XI.
c'est a dire livré a la mort & immolé
pour vous, & comme S. Paul exprime le
mesme sens, qui est rompu pour vous; &
en S. Jean, *Je donneray ma chair pour la vie* Jean 6.
51.
du monde, Il entend qu'il l'immolera
& la livrera a la mort, & non (comme
veulent ceux de Rome; mais sans raison)
qu'il la baillera dans le pain du sacre-
ment. Et c'est encore ainsi, qu'il le faut
prendre dans le celebre passage du
mesme Evangile *Dieu a tant aymé le monde* Jean 3.
18.
qu'il a donné son Fils unique; c'est a dire
qu'il l'a livré & exposé pour estre mis a
mort. Bien qu'en quelque sorte, que
vous le preniez en ce lieu, tout revienne
a un mesme sens, pour dire *la nuit où le
Seigneur fut pris pour estre condamné a mort*;
il me semble pourtant qu'il vaut mieux
l'entendre en cette seconde significa-
tion, *la nuit-en laquelle il fut livré*. Pre-
mierement parce que l'exposition a plus
d'étendue, comprenant aussi l'autre, &
non au contraire; & secondement par-
ce qu'il me semble que le particulier de
la trahison de Judas ne sert de rien au
dessein de l'Apôtre; au lieu qu'a le pren-
dre simplement pour dire que ce fût la

K nuit

nuit *en laquelle Iesus fut livré*, la pensée est fort a propos pour exagerer l'amour du Seigneur envers nous; qu'étant si prez de souffrir une peine aussi cruelle, & aussi infame, que celle a quoy il fut livré, ~~il~~ ne peut néanmoins nous oublier dans ces tristes & funestes momens, mais eut le soin en cette mesme nuit-là de nous instituer ce sacrement pour nôtre consolation & sanctification. D'où paroist clairement ce que tout son discours veut conclurre; assavoir d'une part, que cette action doit estre extremement importante, puis qu'un temps si rude, & si douloureux, qui devoit ce semble engloutir tout ce qu'il avoit de pensées, ne pût l'empescher de nous l'ordonner; & de l'autre côté, qu'étant telle, il est evidemment de nôtre devoir de la celebrer avecque toute la reverence & la devotion, & tous les mouvemens & sentimens de charité & de pietè, qu'il nous est possible, & pour l'état, où étoit alors le Seigneur; & par ce que ce fut la dernière nuit, qu'il passa sur la terre avant que de mourir; les choses, que nos peres, nos Seigneurs, & nos amis nous recommandent en de semblables extremitéz,

extremitez, ayant accoustumé de nous ^{Chap.} XI.
toucher beaucoup plus vivement, que
les ordres qu'ils nous donnent en un
autre temps. Ce sont-là les raisons pour-
quoy l'Apôtre a icy touché nommément
la circonstance de cette nuit, & non
pour avertir les Corinthiens de faire la
Cene durant la nuit. Car cet avis eust
été superflu a leur égard, quand bien elle
se devoit celebrer la nuit; parce qu'ils
la faisoient ainsi en effet après le souper,
comme nous le vîmes dans l'action
precedente. Ce que le Seigneur la fit la
nuit, arriva par la rencôtre de la Pasque,
qui ne se mangeoit que le soir; si bien
que voulant celebrer la Pasque avec ses
Apôtres, & l'achever & mettre fin a la
vieille alliance, dont elle étoit le sacre-
ment, & commencer en suite la nou-
velle, & en établir le mystere; il n'étoit
pas possible que cela se passast autrement
que la nuit. Mais au reste il n'eut aucun
dessein d'attacher cette partie de son
service precisement au temps de la nuit.
I'avouë qu'il nous a commandé de faire
ce qu'il a fait; *Faites cecy* (dit-il) Mais
il ne nous a pas enjoint de le faire a
l'heure, qu'il le fit; Autrement quelcun

Chap.
XI.

Cypr. ep.
63. p. 120.

prétendrait aussi, que nous ne devons faire le Sacrement, que dans une chambre haute, semblable a celle, où il l'institua & le celebra, ny ayant pas plus de raison de tirer le temps, que le lieu, où il le fit, en consequence. Le Seigneur nous demande le fond, & la chose mesme; laissant les lieux & les temps en nôtre disposition, & S. Cyprien prend en ce sens cette parole de S. Paul, *Toutesfois & quantes, que vous mangerez de ce pain; comme s'il vouloit dire, A quelque heure, & en quelque temps, que vous ferez cette Sainte Cene, le jour, ou la nuit, de grand matin, ou avant, ou après midy.* Aussi voyez vous que l'Eglise a usè en cela de la libertè, que le Seigneur luy avoit laissée. Les premiers Chrétiens n'étant pas encore en si grand nombre, faisoient la sainte Cene après le souper, comme nous le montrasmes sur le texte précédent. Depuis-on la fit de grand matin, & devant jour, a cause des persecutions. Enfin le monde étant presque tout entier devenu Chrétien, & l'Eglise vivant en paix, on treuva plus a propos de celebrer cette Sainte action dans les assemblées de devant midy, comme

comme on le fait encore aujourd'hui. Toute cette diversité qui ne regarde, que le temps, est indifférente au fond, & pourveu que l'on face religieusement ce que le Seigneur a baillé, il importe peu a quelle heure du jour on le face; puis que toutes les heures du jour sont au Seigneur, aussi bien que tous les lieux de la terre. Il faut seulement prendre garde a deux choses; L'une a ne pas choquer ny la bienséance ny la commodité de l'assemblée; L'autre de suivre chacun son usage sans superstition, & sans un trop scrupuleux attachement, comme s'il étoit de la nécessité du service de Dieu de faire précisément ainsi, que nous le pratiquons, & comme si faire autrement étoit manquer a l'essentiel de la piété. En quoy ceux de Rome, non plus qu'en la plus part de leurs autres disciplines, ne gardent point de mesure; ayant attaché la célébration de ce sacrement a certaines heures du jour, au delà desquelles ce seroit un grand crime de le faire, & requerant avec une étrange rigueur, que hors quelque grievé maladie, rien ne dispense personne d'y venir autrement, qu'a jeun; n'eust on

pris qu'une miette de pain, & une goutte de vin le matin, avant que de venir à l'Eglise. Le royaume de Dieu ne consiste pas en ces menuës observations charnelles, qui sentent beaucoup plus la servitude de la Loy Mosaique, que la liberté de l'Évangile du Seigneur. Mais c'est assez pour l'exposition de ce texte. L'Apôtre nous y apprend d'abord une excellente leçon, qu'il faut tenir pour le fondement du Christianisme, & qui auroit empêché toutes les heresies, & corruptions de la foy, si elle avoit toujours été aussi fidelement suivie, qu'elle a été indignement violée. Car en disant, qu'il a *receu* du Seigneur ce qu'il avoit *baillé* aux Corinthiens, il nous montre en ce peu de mots, quelle est toute la nature, la forme, & la raison de la doctrine Chrétienne. L'on ne peut nier que ce ne soit la doctrine Chrétienne, que S. Paul bailloit à ces fideles, qu'il avoit convertis. Il dit que ce qu'il leur bailloit étoit ce qu'il avoit reçu du Seigneur. Certainement la doctrine Chrétienne n'est donc autre chose, que ce qui a été baillé du Seigneur, & reçu par ses Apôtres. D'où il paroît premièrement que

que le Christianisme est une tradition, Chap.
XL
c'est à dire une doctrine baillée, & venüe de dehors, de la main d'autrui, & non née ou treuvée chez nous; que ce n'est pas, comme la Philosophie, le fruit de nôtre propre raisonnement, mais un present, que nous avons reçu d'ailleurs! Ce qu'il faut bien remarquer contre l'erreur de ceux de Rome, qui n'appuyent la plus-part des articles de leur foy, que sur les apparences de diverses raisons, inventées dans leurs écoles, & qui pour nous persuader leurs institutions, comme leurs images, leur carefme, leur confession auriculaire, leur service en langage latin, & cent autres semblables, étalent devant les yeux des simples les prétendües utilitez de ces choses avec une grand'pompe de paroles. Mais tout cela ne merite pas seulement d'estre écouté. Dites leur; Je suis Chrétien; Ma foy n'est pas l'ouvrage d'un raisonnement humain. C'est une tradition; Vôtre procédé me rend vôtre doctrine suspecte. Si elle faisoit quelque partie du Christianisme, vous me feriez voir qu'elle a été baillée, & non comme vous faites, qu'elle ayt été tirée des discours de

Chap.
XI.

vôtre esprit. Ce n'est pas, que le Christianisme ne soit plein d'une sagesse tres-profonde, & de raisons admirables. Mais encore qu'il soit fort raisonnable, ce n'est pas à dire, que tout ce qui semble raisonnable fasse partie du Christianisme. De là mesme vous voyez en second lieu, de qui c'est que la doctrine Chrétienne est une tradition. Di nous, ô bien-heureux Apôtre, qui t'avoit baillé cette tradition, que tu as enseignée aux Corinthiens ? *Je l'ay receuë du Seigneur*, dit-il. Autrefois durant son Pharisaïsme il prêchoit les traditions prétendues de Moïse, & celles des Anciens ; Aujourdhuy il se tient à celles du Seigneur. Les Payens avoyent aussi les leurs, qu'ils avoyent receuës de leurs ancestres, & contre lesquelles ils n'admettoyent rien. Les Turcs & les autres Musulmans ont aussi les leurs, Mais il n'y a que le Chrétien, qui ayt celles du Seigneur. C'est donc icy la vraie definition du Christianisme ; C'est la tradition du Seigneur ; C'est ce qu'il a baillé, c'est ce que les Apôtres receurent de luy, & ce qu'ils baillerent aux autres. Nos adversaires font sonner bien haut les traditions de l'Eglise Romaine ;

maine ; celles des plus vieux siècles , du
cinquiesme , & du quatriesme , des Saints
Peres. Laissons là je vous prie , tous ces
grands noms ; l'en say un bien plus grand ,
& plus assure , que S. Paul m'a icy appris ,
les traditions du Seigneur. Montrez moy
ce qu'il a baillé ; & je le recevray. Car je
veux estre non Romain , ny antiquaire ,
mais Chrétien , disciple de Christ , qui est
avant qu'Abraham fust , qui est le mesme
hier & aujourdhuy , & le Pere d'éter-
nité. Ils disent que c'est un long travail
de montrer ce que le Seigneur a baillé ;
Que c'est bien plustost fait de s'en
rapporter a l'Eglise. Mais qui me dira
qui elle est , cette Eglise , a qui je m'en
puis fier ? Pour le Seigneur , nous le con-
noissons tous , & nul ne luy dispute son
nom : Mais de cette Eglise , que vous
dites , combien y en a-t-il de disputes ?
Le Septentrion & le Midi , l'Orient &
l'Occident vous en contestent le nom.
Mais encoré si c'est sur la tradition de
l'Eglise , qu'il faut fonder nôtre foy ; a
quoy songeoit S. Paul de n'en rien dire
icy ? *J'ay (dit-il) receu du Seigneur ce que je
vous ay baillé.* Que ne disoit-il , qu'il l'a
receu de l'Eglise , ou du moins de Saint
Pierre,

Chap.
XI.

Pierre, le prétendu Monarque de l'Eglise? Car je ne pense pas, que vous disiez, que par le *Seigneur*, il entende le *Pape* de son siècle, comme on entend aujourd'hui celui du nôtre, a Rome & ailleurs, quand on entend parler de *nôtre Seigneur*. Enfin puis que Paul a receu ce que le *Seigneur* a baillé, ayant ce Paul parlant a nous en ses quatorze divines epîtres, il semble, qu'il n'y ayt pas tant de difficulté a trouver la tradition du *Seigneur*. Cherchons la dans S. Paul, qui l'a receüe de luy, & qui l'a baillée aux autres. Voyons ce qu'il baille a vos Romains, aux Corinthiens, aux Galates & a tant d'autres, a qui il a donné tant d'excellentes, & abondantes instructions. Mais parce que ces Messieurs n'y trouvent pas leur cõpte, ils ayment mieux l'accuser d'obscurité & d'imperfection, que de l'écouter. Ecoutons-le quant a nous mes Freres, & nous serons assurez de ne rien recevoir, que le *Seigneur* n'ayt baillé. En troisieme lieu nous apprenons d'icy quelles étoyēt ces traditions de Saint Paul, dont il parle en cette epître, & en la deuxiesme aux Thessaloniciens, & dont ceux de Rome font tant de bruit. Il en parle icy d'une, dont

1. Cor. II.

2. 2. Theff.

2. 15.

dont l'exemple nous pourra éclaircir de la nature des autres. Cette belle relation, qu'il fait de l'institution de la Cene, est une de ses traditions, puis qu'il dit expressément, qu'il l'avoit baillée aux Corinthiens. Car une tradition n'est autre chose que ce que l'on *baille* a quelqu'un pour le croire, ou pour le faire. Quelle étoit cette tradition, que S. Paul avoit receuë du Seigneur, & baillée en suite aux Corinthiens ? Etoit-elle de l'ordre de celles, qui ne sont pas écrites ? Au contraire qui ne fait, qu'elle se treuve écrite au long en trois des Evangelistes ? Certainement rien n'empesche donc non plus que les autres doctrines de S. Paul, qu'il appelle *ses traditions*, parce qu'il les avoit *baillées* a ces fideles, ne soyent aussi écrites en quelque lieu du Nouveau Testament. Pleust a Dieu que le Pape & ses ancestres n'eussent jamais *baillé* d'autres *traditions* au monde. Ils nous veulent faire accroire, que c'est du Seigneur, qu'ils les ont receuës. Mais il paroist d'icy, que la tradition de la Sainte Cene, que S. Paul avoit receuë du Seigneur, est conforme aux Ecritures; qu'elle y est mesme écrite tout du long. D'où vient donc

donc, que, de tant de traditions, que le Pape dit aussi avoir reçues du Seigneur; il ne s'en treuve pas une dans les Écritures? Vne si enorme difference entre la tradition de S. Paul, & celle du Pape ne nous doit-elle pas rendre celle-cy, autant suspecte, que celle là est assurée? Demeurez donc fermes, Freres bien-aymez, dans ces divines traditions de nôtre grand Apôtre, qu'il a semées dans le monde, & avecque la langue & avecque la plume; qu'il a preschées aux Eglises de ce temps-là de vive voix, & qu'il nous presche encore aujourd'huy dans ses écrits. Mais souvenez-vous, qu'il vous les *baille*, afin que vous les receviez, c'est a dire que vous croyez ce qu'il vous enseigne, ou qu'il vous promet; & que vous faciez ce qu'il vous commande, & que vous vous gardiez de ce qu'il défend. Sans cela, & son travail, & le nôtre ne vous servira de rien. Il vous tournera plutôt a condamnation. S. Paul & nous après luy, vous avons souvent baillé ce qu'il avoit reçu du Seigneur contre les avaricieux, qui n'ont point de pitié de ses pauvres membres, contre les querelleux & les vindicatifs, contre les debauchez,

chez , & les luxurieux , contre ceux qui scandalisent l'Eglise par leurs jeux, & par leurs danses, & par la part qu'ils prennent aux autres divertissemens du monde, ou de la saison, soit vains , soit mesme profanes. Si vous ne faites vôtre profit de ces exhortations tant de fois réitérées dans cette Eglise, comment pouvons nous croire, comment pouvez vous croire vous mesmes , que vous aymiez & adoriez le Seigneur , duquel S. Paul a receu toute cette sainte doctrine, & ne l'aymant point , quelle part pouvez vous prétendre ou a sa grace en ce siecle , ou a sa gloire en l'autre ? Pensez y bien, chers Freres, & recevez enfin une bonne fois dans vos cœurs la verité sainte du Seigneur, qu'il nous a apportée des cieus , afin qu'elle change puissamment vos affections & vos mœurs, les amandant & purifiant a sa gloire , a l'edification de l'Eglise & du monde , & a vôtre salut eternel. AMEN.

SERMON



* Pro-
noncé a
Charen
ton le
6. Mars
1661.

SERMON CINQVIÈME. *

I. EPITRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 23. 24. 25.

23. *Le Seigneur Iesus en la nuit, en laquelle il fut trahy, prit du pain,*

24. *Et ayant rendu graces le rompit, & dit, Prenez, mangez. Cecy est mon corps, qui est rompu pour vous. Faites cecy en commemoration de moy.*

25. *Semblablement aussi après le souper, il prit la coupe, disant, Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang.*



HERS FRERES,

S'il y a aucun sujet dans la Religion Chrétienne, en l'intelligence & pratique duquel se soit découverte la foiblesse, & la vanité de l'esprit humain, nous pouvons dire avecque verité, que c'est celuy de la Sainte Cene du Seigneur. Ce n'est pas une chose fort étrange,

étrange, que l'homme ayt eu de la peine Chap.
XI.
à recevoir ce que l'Évangile nous enseigne de la divinité éternelle du Fils de Dieu, & de son Incarnation en la plénitude des temps, & de sa mort, & de la Trinité des personnes dans une seule essence divine; ou ce qu'il nous promet de la résurrection de notre chair, & du dernier Jugement; & qu'en suite des difficultez que l'on y rencontroit, on se soit partagé en sentimens, & divisé en sectes, & en factions différentes; parce que ce sont des mystères élevez au dessus de nos lumières naturelles. Mais que sur des choses aussi simples, aussi faciles, & aussi palpables, qu'est la sainte cérémonie de la Cène, & les élémens, dont elle se fait, & les actions en quoy elle consiste, il se soit élevé entre les Chrétiens tant de questions, & d'opinions si bizarres, tant de partis si animés, tant de disputes si opiniâtres, & qu'au lieu qu'elle nous avoit été baillée pour un gage, & pour un ciment de paix & d'amitié, elle nous soit devenue une matière de guerre, & un champ de bataille; & qu'au lieu d'unir nos âmes, elle les ayt déchirées, contre l'intention de son auteur,

Chap.
XI.

teur, & contre la nature mesme de l'institution; c'est. un prodige, qui ne seroit jamais arrivé, si nos esprits n'étoient extrêmement vains; & nos cœurs desesperement malins. Que si outre cette cause generale de tous les desordres, qui arrivent entre les hommes, il est permis de rechercher l'occasion particuliere, qui a servy a y faire naistre un si funeste & si lamentable evenement; il me semble, Freres bien-aymez, que ce qui y a porté les auteurs de l'erreur & de l'abus, est cela mesme, qui les devoit le plus édifier; Le veux dire la simplicité de toute cette institutjon sainte. Car nôtre vanité ayme naturellement la pompe, & dedaigne la simplicité. Elle ne peut rien souffrir, sur tout en la religion, qui n'ayt de l'extraordinaire; & qui ne soit étoffé, & si je l'ose dire, chamarré de quantité de choses rares, & non communes, & d'un sens non exposé a la veüe de chacun, mais caché, & sur lequel il faille philosopher pour le penetrer. Vous avez leu l'histoire de Naaman le Syrien. Elisée luy ordonna de se laver sept fois dans le Jordain pour estre guery de sa lepre. La facilite mesme de cet ordre

offensa

offensa cet esprit extravagant. Il se ^{Chap.} fâcha de ce que le Prophete le vouloit ^{XI.} guerir avec si peu de ceremonie ; & s'en retournoit picqué , remportant sa lepre chez luy , si ses valets , plus sages que luy , n'eussent pris la liberté de luy remon- ^{2. Rois 5.} trer sa folie. Sauroit-on rien s'imaginer ^{II.} de plus brutal & de plus badin ? Mais ne nous en mocquons pas ; c'est l'image de nôtre hûneur. Nous faisons Dieu semblable a nous ; & parce que nous nous plaifons a la pompe , & sommes extrêmement façonniers , nous nous imaginons , qu'il en est de mesme de luy , & qu'il veuille estre servy , comme les Roys du monde , avec un long ordre de ceremonies , avec des actions pleines de mysteres ; où tout se fasse par conte , & par mesure , & qu'il faille avoir apprises par une longue étude , & s'y estre habitué par un long exercice avant que de les pouvoir bien faire. C'est de cette vanité , qu'est née la pompe , & la magnificence des ceremonies dans toutes les fausses religions. Leur apparat , leur ordre , leur secret , leurs ornemens , & tant d'autres choses , dont on les étoffe , & la despense mesme , que l'on y fait , leur acquierent

L de

Chap.
XI.

Tertull.
de Bapt.
c. 2.

de l'estime & de l'autorité. C'est de là mesme qu'est venu le mépris des institutions de Dieu. Rien ne choque davantage les esprits des hommes (comme dit un ancien) que cette simplicité des œuvres de Dieu, qui se voit en leur action mesme, & la magnificence, qui nous est promise en leur effet. Misérable incredulité qui dépouilles Dieu de ses plus admirables proprietés, la simplicité & la puissance. C'est cette humeur vaine & déraisonnable, mais fiere & présomptueuse tout ensemble, qui a si étrangement remuè, changè, & diversifié toute l'institution de la Sainte Cene. Du pain & du vin, pris sans ceremonie sur une table pure, mais simple, en memoire de la mort du Seigneur, luy a semblè un service trop maigre, une devotion trop nuë. Elle a creu, que Iesus Christ y devoit bien venir luy-mesme; & qu'il ne sauroit nous repaistre, s'il ne nous met sa chair & son sang propre dans l'estomac. Elle a mesme changè la forme du pain, où elle pretend qu'est cachè son mystere, en donnant un a ses devots tout particulier, & qui n'a rien de nôtre pain commun. On y a ajoutè l'immolation d'un

d'un sacrifice; un million de preparatifs, Chap. X 1.
 ● signes, de ceremonies toutes figurées, les fumées de l'encens, les lumieres de la cire, & enfin de la chose la plus simple du monde, on en a fait une action la plus meslée, & la plus embrouillée, qui fut jamais. Le vray & unique moyen de nous tirer de cet embarras, & de nous delivrer des doutes, où flottent necessairement ceux, qui s'attachent a l'autorité humaine, c'est, Freres bien-aymez, de suivre l'institution de Jesus Christ, & de nous y tenir, sans écouter ny les desirs de la superstition des hommes, ny les sophismes de leur vaine subtilité, préférant sa simplicité a toutes les inventions de leur sagesse pretendue. Il n'y a nul autre Maistre, que luy dans l'Israël de Dieu, dont il faille recevoir les enseignemens; nul autre Pasteur dans l'Eglise; dont il faille écouter la voix. C'est pourquoy le Saint Apôtre dès l'entrée du discours, qu'il nous fait, de ce precieux Sacrement, nous assure, qu'il a receu ce qu'il nous en veut bailler, non de l'Eglise, ou de ses Ministres, ou de ses Conciles; mais ~~de son~~ *de son* Seigneur; nous prescrivant par l'autorité de son exemple, & a nous, de

Chap.
XI.

ne vous rien enseigner, & a vous, de ne rien admettre en vôtre foy, que ce qui est venu de ce divin Docteur, nôtre unique Prophete, Roy & Sacrificateur. Nous commenceasmes dans nôtre dernière action, á vous exposer, ce que S. Paul nous a laissé par écrit sur ce sujet de la Cene, & considerasmes ce qu'il remarque d'entrée, & l'auteur, & le temps de son institution ; disant que c'est le Seigneur Iesus qui l'a bailla, & l'ordonna a ses disciples en la mesme nuit, qu'il fut livré aux Juifs & a Pilate pour souffrir la mort de la croix ; & nous vous avertismes que l'une & l'autre de ces deux circonstances nous oblige d'avoir pour cette sainte action, une reverence & une affection toute singuliere. Voyons maintenant la suite de cette sacrée Liturgie de l'Apôtre, & en apprenons la verité de la fidele & divine relation, qu'il nous en fait. Il n'est pas besoin d'aller consulter les Liturgies des anciens Grecs, & Romains, & des vieux Syriens, Egyptiens, Cophrites, Ethiopiens, & Armeniens, que les savans du siecle rassemblent avec que tant de soin, & qu'il nous debitent sous les venerables

bles noms de S. Pierre, de S. Jacques & Chap
de S. Marc, ou de S. Basile & de S. Chry- XI.
sostome & autres. Ce sont des pieces-ou
supposées, ou alterées, & a bon droit su-
spectes de nouveauté; & après tout, qui
ne sont & n'ont été connues, que chacu-
ne dans une seule partie de l'Eglise, &
non par tout; Au lieu que cette Liturgie,
que l'Apôtre nous a représentée en ce
lieu, est, & a été reconnue & dans tous
les siècles, & dans tous les climats de la
Chrétienté, pour une piece authentique,
& pour un original écrit de la main de
Paul, & à luy dicté par le Saint Esprit, &
tirée de la bouche du Seigneur mesme.
L'eusse bien desiré vous en faire voir ou
tout le corps entier, ou du moins une
partie considerable, toute a une seule
fois; & cela se pourroit aisément, si nous
n'avions qu'a vous expliquer la verité.
Mais étant aussi obligé de vous mar-
quer, & refuter les erreurs, qui en obs-
curcissent la naïve beauté, & d'ailleurs
le nombre de ces erreurs étant grand,
& les artifices dont on tâche de les co-
loreter, fort étranges; je seray contraint
d'aller moins viste, qu'à l'ordinaire, &
d'employer plus de temps, que nous
L 3 n'avons

Chap.
XI.

n'avons accoutûmè a vous exposer les paroles de l'Apôtre, afin s'il se peut de n'en rien laisser en arriere, qui vous puisse servir a combattre les abus, qui y sont contraires, & a vous maintenir en la puretè de la foy. Dans cette action donc nous aurons a considerer; Premièrement les elemens de la Cene, ou la matiere, dont elle se fait, qui est comme vous savez, *le pain, & le vin*, que l'Apôtre, nomme l'un & l'autre expressément; Puis nous examinerons en second lieu les actes de nôtre Seigneur sur ce pain, qui sont trois; Le premier, *qu'il le prit*; le second, *qu'il rendit graces*, ou *benit ce pain*, le troisieme *qu'il le rompit*; A quoy les paroles suivantes nous obligent necessairement d'en ajouter un quatriesme, exprimè par les Evangelistes, *qu'il le bailla a ses disciples*; Et enfin en troisieme & dernier lieu nous parlerons de l'ordre, qu'il donna a ses disciples en leur baillant ce pain, *Prenez* (leur dit-il) *& mangez*. Ce sont les trois points, que nous traiterons s'il plaist au Seigneur, du pain & du vin de la Sainte Cene, de ce que le Seigneur en fit, & de ce qu'il commanda a ses disciples d'en faire.

Quant

Quant au premier de ces trois points, Chap. —
l'Apôtre nous apprend en termes ex- XI.
prés, que le Seigneur employa *le pain &*
le vin pour estre les elemens de sa Cene,
quand il dit, *qu'il prit du pain*, & quand
il ajoute incontinent après, que sembla-
blement *aussi il prit la coupe*; où il est evi-
dent, que par une figure ordinaire en
toutes les langues, sous le nom de *coupe*,
il signifie le vin, qui étoit dans la coupe.
Dans le choix de ces deux especes pa- *say. 10.*
roist clairement, comme en toutes ses
autres pensées, volontez & institutions,
la souveraine sagesse & bonté du Sei-
gneur Jesus. Premièrement si vous consi-
derez l'action qu'il alloit instituer en ge-
neral, tant que c'est un Sacrement de
la nouvelle alliance. Car l'ancien peu- *da*
ple étant encore grossier & charnel en
comparaison du nouveau, Dieu leur
donna des sacremens proportionnez a
cette condition, c'est a dire grossiers, &
charnels; la circoncision, l'immolation
de l'Agneau Pascal, l'aspersion du sang,
& de la cendre des victimes. Mais les
Chrétiens étant un peuple spirituel, &
non plus charnel; le Seigneur Jesus leur
a aussi institué des Sacremens dignes

de cette qualité, peu en nombre, & les plus approchans qu'il étoit possible, de cette nature nouvelle. Car qu'y-a-t-il de plus simple, que l'eau de nôtre baptesme, & que le pain, & le vin de nôtre Eucharistie ? D'où il paroist combien ceux-là ont mal entendu la raison, & la nature de la nouvelle alliance, qui ont voulu étoffer la matiere de nos sacremens avec diverses choses, qu'ils y ont ajoutées ; comme l'huile, & le chresme, & le sel, & autres ceremonies a nôtre baptesme ; l'autel, les signes de croix, & mille autres façons a nôtre Cene. Car au lieu d'orner ces saintes & chastes actions, ils les ont gâtées ; ombrageant & offusquant par leurs inventions la lumiere & la beauté de la sagesse du Seigneur, qui reluit en leur simplicité. Et c'est ce qui arrive toujors a l'homme, quand il a la presumption d'ajouter quelque chose aux institutions de Dieu ; Comme si un païsan entreprenoit d'ajouter a l'ouvrage achevé de quelque Peintre, ou Architecte excellent ; il ne manqueroit pas de le gâter au lieu de l'embellir, ou de le perfectionner. Mais la sagesse de nôtre Iesus paroist encore

icy.

icy en un autre sorte. Car le nouveau peuple n'étant plus renfermé dans les bornes d'un petit pays, comme l'étoit autrefois Israël dans la terre de Canaan; mais devant se répandre par tout le monde, n'a-ce pas été un choix digne de sa divine providence de nous donner pour les elemens de nos sacremens des choses, qui se rencontrent aisément par tout, comme le pain & le vin, auxquels vous pouvez encore ajouter a cet égard l'eau de nôtre baptesme? On ne treuve pas par tout des bœufs, & des boucs, & des agneaux, & des compositions aromatiques, & autres semblables especes, qui faisoient autrefois la matiere des sacremens de l'ancien peuple. Mais pour l'eau, le pain, & le vin, dont se font les nôtres, il y a peu de pays, qui n'en fournissent assez pour l'usage des Chrétiens. Ceux qui ont inventé le sacrement du Chresme, qu'ils appellent, n'ont pas eu cette prudence, le composant avec du baume, qui est une liqueur rare & precieuse, & qui se treuve en peu de pays. Et cette marque, quand il n'y en auroit point d'autre, montre assez, que ce n'est pas le Seigneur, qui en est l'auteur. Mais
fa

Op.
XI.

sa bontè paroist aussi comme je l'ay dit, en cela mesme, que nous choisissant des signes ainsi faciles a recouvrer, il a pourveu par ce moyen, que son Eglise ne manque nulle part de l'édification & de la consolation qu'elle reçoit en les celebrant; Joint que ce fut encore une grande benignité & indulgence au Seigneur Iesus d'employer en ses sacrements, une matière, non étrangere, & inconnüe a ses Apôtres, capable de les allarmer par sa nouveauté, mais qui leur étoit commune & familiere; la coutume de leur nation étant dans le banquet Pascal, que le Pere de famille presentoit a chacun de ceux, qui étoient avecque luy a table, le pain & la coupe qu'il benissoit l'un & l'autre. Que si vous considerez le dessein propre & particulier de la Sainte Cene, qui est de nous rafraischir la memoire de l'alliance divine, qu'il a établie par sa mort, & de nous communiquer la chair & le sang du sacrifice, qu'il a immolé pour nôtre paix sur la croix; quel autre Sacrement nous pouvoit-on donner plus propre pour cet effet, que celuy du pain & du vin qui étoient alors les Symboles publics,

blics, & presque usitez en toutes nations pour confirmer les alliances ? & qui nous assurent qu'en ce Iesus immolé pour nous sur la croix, nous avons tous les biens necessaires a nôtre vie, que l'on a accoutumè de représenter sous les noms de pain, & de vin presque en tous langages, & particulièrement en celuy de l'Escriture ? Surquoy il faut encore remarquer pour la gloire de la sagesse & de la bontè du Seigneur, qu'au lieu que les Sacremens, & les ceremonies de l'ancien peuple representoyent la pluspart la mort du Christ directement, & ouvertement ce pain & ce vin nous mettent plutôt devant les yeux la vertu & l'efficace de sa mort, & la maniere d'en estre participant, en communiant a sa chair & a son sang répandu pour nous. Mais il faudra traiter ce sujet plus au long, quand nous viendrons a l'exposition de la fin & de l'usage de la Sainte Cene. Voyons maintenant a part chacun des deux signes, ou elemens de la Cene. Le pain est le premier, & tous les Chrétiens le confessent, mais je ne fay si l'on peut biendire d'eux tous, que leur usage s'accorde bien avecque leur profession en ce point.

Chap.
XI.

point. Certainement il y a desia six cens ans, que les Grecs reprochent aux Latins l'usage du pain sans levain dans la celebration de ce Sacrement, & a cause de cela les appellent *Azymites*, d'un mot, qui en leur langue signifie des mangeurs de pain sans levain. l'avouë, qu'ils ont tort de les presser par l'exemple de la Cene du Seigneur, presupposant qu'il la fit avec du pain levè; ce qui choque la foy de la narration de l'Evangile; où nous lisons clairement, qu'il institua ce Sacrement le jour de Pasque, auquel & les six jours suivans il ne se treuvoit point de pain levè dans toutes les maisons d'Israël. Mais si les Grecs ont tort d'objecter cet exemple aux Latins, ceux-cy n'ont pas plus de raison de l'employer pour le principal fondement de leur usage, étant clair, que ce fut par une pure rencontre, que le Seigneur fit la Cene avec du pain sans levain; a sçavoir parce qu'alors il ne s'en trouvoit point de levè chez les Juifs, & non qu'il eust dessein d'obliger par là les Chrétiens a ne faire jamais ce sacrement autrement qu'avec de semblable pain. Toute la raison de l'action montre, que le pain est le Sacre-
ment

esquels la
renvoyé au
lendemain &
ainsi pouvoit
avoir du pain
levé
Bell. L. 4.
Jule Euch.
Dionet. c. 7. §.
No. 17.
26 x
17
jusques a la
vespre du
lendemain

Bell. L. 4.

Jule Euch.

Dionet. c. 7. §.

No. 17.

26 x

17

jusques a la

vespre du

lendemain

ment du corps de Christ; non entant, que levè, ou non levè (cela ne fait rien du tout a l'estre du Sacrement) mais bien entant que pain, propre a nous nourrir, & entant que rompu, propre a représenter la douloureuse mort de Christ. Comme donc le Seigneur se servoit alors sans scrupule du pain, qui étoit ces jours-là en usage dans les lieux, où il vivoit; son exemple induit bien, que nous en pourrions faire autant, si nous nous treuvions dans un pays, où il ne se re ncontraist point de pain levè; mais non, que là où il y en a, nous soyons obligez d'en employer sans levain. Au contraire la conséquence legitime de ce fait du Seigneur nous montre, que la difference du pain levè ou non levè ne faisant rien du tout a l'estre, ny au bien estre de ce Sacremēt, il s'en faut servir indifferemment, selon que nous en rencontrons la commodité dans les pays & dans les lieux, où nous nous trouvons; si bien que les Latins vivant par tout en des lieux, où le pain levè est en usage dans toute la vie des hommes, c'est a eux une pure superstition de s'opiniâtrer a ne celebrer ce Sacrement, qu'avec du pain sans levain.; comme s'ils

Chap.
XI.

s'ils tenoyent encore quelque chose du vieux Judaïsme, aboly par l'Évangile de nôtre Sauveur. Et s'ils veulent si fort s'attacher a l'exemple de la Cene du Seigneur, ils devroyent aussi l'imiter en tout le reste, & ne faire le Sacrement qu'après avoir mangé la Pasque. Mais ce qui les rend tout a fait inexcusables, c'est que l'antiquité Chrétienne leur est directement contraire en ce point; étant certain qu'elle faisoit l'Eucharistie avec du pain ordinaire; qui se prenoit des ofrandes de pain & de vin, que les fideles apportoyent tous les dimanches sur la table de l'Eglise; comme il paroist par divers lieux, & de Saint Cyprien, & de quelques uns des anciens Conciles & d'autres; * il paroist encore, qu'à Rome mesme jusqu'au temps de Gregoire I. l'on en usoit ainsi, par les paroles d'une Dame, qui s'étonnoit que ce Pape eust appellé *corps du Seigneur*, un pain qu'elle connoissoit bien avoir fait de ses propres mains. † Et il y a grand'apparence, que cette coûtume s'observoit encore dans tout l'Occident vers la fin du neufviesme siecle; parce qu'alors une grande division ayant éclaté entre l'Orient & l'Occident,

Cypr. de
op. 6.
eleem.Conci. l.
Matisf. 2.
can. 4.
* Ambr.
L. 4. de
Sac. c. 4.† Ioann.
Diacot.
in vita
Greg.

l'Occident, nous ne voyons point, que
parmy plusieurs reproches, & quelques
uns mesme ou faux, ou assez legers, que
les Grecs font aux Latins, ils ayent rien
touchè du pain sans levain; ce qu'ils
n'eussent eu garde d'oublier, si les autres
leur en eussent donnè sujet. Enfin il ne
s'en treuve nulle marque jusqu'a l'an
1059. que ce differend fut debatù avec
beaucoup de chaleur de part & d'autre.

La chose est si claire, que le Iesuite Sir-
mond, l'un de leurs plus savans hommes,

*Sirmond
Disquisit.
de azymo*

a defendu hautement cette verité dans
un livre, qu'il publia il n'y a que dix ans,
où il la prouve par les raisons, que nous
venons de toucher, & par d'autres enco-
re, & refout tres-solidement, tout ce que
le Cardinal Baronius avoit alleguè au
contraire. Aussi est-il certain, que de
toutes les communions Chrétiennes,
qui sont aujourdhuy au monde, il n'y a
que la Latine seule, où l'on face le Sa-
crement avecque du pain sans levain.

Mais certes on y fait bien pis encore.

Car si ces grands zelateurs de l'exemple
du Seigneur, celebroyent avec du pain
semblable a celuy, dont il se servit alors,
qui eust quelque forme d'un vray pain,

bien

bien qu'il ne fust pas levè, ils seroyent moins coupables. Mais ce qui est tout a fait insupportable, c'est qu'au lieu de pain ils consacrent de petites *hosties*, ou *oublies* rondes & blanches, si minces, & si déliées, qu'elles semblent plutôt des feuilles de papier que des tranches de pain. Aussi ne les appellent-t-on *pain* en aucun langage, que nous sachions; & si on leur donne quelquefois ce nom, c'est toujours avec la queue *de pain a chanter*. Et quant a la chose mesme, ny elles ne se font point comme le pain; ny ne s'employent en la vie humaine aux mesmes usages, que le pain. Le pain se fait d'une paste solide, & se pétrit, & se cuit au four, ou a la braise. Les *hosties* se font d'une farine fluide, que l'on met entre deux fers, où elle prend la forme, qu'elle a. Le pain sert a nourrir, & est estimé la meilleure, & la plus necessaire nourriture, qui soit. Nous n'apprenons point qu'il y ayt jamais eu, ny qu'il y ait encore aujourdhuy dans le monde aucun peuple, où l'on se nourrisse de pain a chanter. Son usage commun dans le monde est plutôt pour cacher des lettres, que pour nourrir les hommes; si bien

bien que faire le Sacrement avec une pareille chose, est évidemment choquer l'intention du Seigneur, qui a voulu nous y représenter la vertu vivifiante de sa chair immolée pour nous; étant évident que pour cela est nécessaire un pain nourrissant, & de bon suc, tout autre par conséquent que celui, dont ils se servent; à qui on ne donne le nom de pain, que par un abus de langage. Aussi est-il certain que l'usage en est fort nouveau dans l'Eglise Romaine; comme il paroît par les plaintes, qu'en fait l'interprète de l'ordre Romain, qui vivoit vers la fin de l'onzième siècle. L'autre signe, que le Seigneur employa dans ce Sacrement, est le vin, signifié par S. Paul, & par les Evangelistes, quand ils disent, que le Seigneur prit la coupe. Car quant à ce qu'allègue quelcun de nos plus fameux adversaires, que l'Ecriture ne dit nulle part, que ce fust du vin, la coupe dont elle fait mention, ne l'inferant pas nécessairement, puis qu'il eust peu le faire, qu'elle eust été pleine d'eau, & quant ce qu'il ajoute encore, que ce n'est que par une tradition non écrite, que l'on fait, qu'il y eust du vin en l'Eu-

Chap. X I.

Interp.
ord. Rom.
apud
Cassandr.
in Liturg.
p. 61.

Bell. de
Esch. L.
4. c. 10. f.
Caterū.

M charistie

Chap.
XI.

charistie du Seigneur ; je répons, que tout cela n'est, qu'une chicane, qui n'est digne, que de l'opiniâtrètè d'un sophiste. Premièrement il est certain, que dans le souper de la Pasque, on beuvoit du vin, & tous les rituels des Juifs le témoignent, où le Pere de famille benissant la coupe nomme expressement ce qui est dedans, *le fruit de la vigne*, si bien que Iesus s'étant servy dans sa Cene de cette mesme coupe, avecque laquelle il avoit fait la Pasque, il est evident que le breuvage, qu'elle contenoit, étoit du vin, & non de l'eau. Secondement ce que le Seigneur dit de cette coupe, *que c'est son sang*, montre clairement, que la liqueur, dont il parloit, étoit du vin, propre a signifier son sang, & non de l'eau, que ny l'Ecriture, ny une personne raisonnable n'employa jamais pour représenter du sang. Enfin que se peut il dire de plus exprez, que ce que nous lisons en S. Marc, que Iesus après avoir pris la coupe, dit, *Cecy est mon sang, le sang du nouveau Testament, lequel est répandu pour plusieurs. En verité je vous dis, que ie ne boiray plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce jour-là que je le boiray nouveau au*

royaume

Marc

24.24.
25.

royaume de Dieu. Pourroit-il nous decla- Chap.
 rer plus nettement, que ce qu'il leur bail- X^l.
 loit en cette coupe, étoit du vin, qu'en
 l'appellant *fruit de vigne*? Aussi voyons-
 nous, que tous les Peres alleguent de l'E-
 vangile l'histoire de la Sainte Cene du
 Seigneur contre les Enkratites & autres
 Heretiques, qui abhorroient l'usage du
 vin; impertinemment, comme vous
 voyez, si l'Ecriture ne témoignoit nul-
 lement, que Jesus y eust baillé du vin
 a boire a ses Apôtres. En effet tous les
 Chrétiens orthodoxes, & mesme la
 plus part des heretiques & schismati-
 ques, ont celebré & celebrent encore ce
 Sacrement avec du vin. Il y eut seule-
 ment dans le troisieme siecle quelques
 Chrétiens, que l'on nomma *Aquaires*, qui
 dans les assemblées, qui se faisoient avât
 jour, ne mettoient que de l'eau dans la
 coupe sacrée, de peur que l'odeur du vin
 ne découvrist aux Payens, qu'ils avoyent
 participé a l'Eucharistie, & par cet in-
 dice les exposast a la persecution. Saint
 Cyprien le rapporte ainsi; & les refute <sup>Cypr. ep.
63.</sup>
 vivement; mais par l'Ecriture seule, &
 non par la tradition, sans nous dire nulle
 part, qu'ils se servissent de l'exception de

Chap.
XI.

Bellarmin, en niant que Iesus eust employé du vin dans sa Cene. Au reste s'il faut que le vin de la Cene soit trempé ou non, c'est une question superflue; la chose étant indifferente en soy, parce qu'un peu d'eau meslée dans la coupe passe en la nature du vin. Et l'on ne peut savoir au vray, si le vin, dont le Seigneur fit sa premiere Cene, étoit trempé, ou non; bien qu'il y ayt plus d'apparence, qu'il ne l'étoit pas; parce que les Juifs dans la solennité de la Pasque d'où furent pris les deux elemens de nôtre Sacrement, se servoyent de vin pur. Mais quand le vin dont le Seigneur se servit en ce mystere, auroit été trempé; toujours est-il clair, que cela ne seroit fait, que par accident, sans estre de l'essence du Sacrement. Car l'office propre de la liqueur employée en ce mystere, est de représenter le sang de Christ, ce qui n'appartient qu'au vin, & non a l'eau, comme chacun voit; loint que nôtre Seigneur nommant ce qu'il y avoit employé, *fruit de vigne*, montre assez, qu'il ny avoit, que le vin, qui y fust considerable. Et quant a ce que S. Cyprien, & les autres Peres disent, que l'eau

Cypr. p.
63. que
est ad
Cecil.

l'eau y est requise pour représenter le peuple Chrétien; c'est un jeu de leur esprit, qui treuve des mysteres par tout, où il leur plaist; étant certain, que l'Eucharistie est le Sacrement, non de l'Eglise, mais du corps, & du sang de Christ; qu'il suffit par consequent, que le corps, & le sang du Seigneur y soyent representez, & non le peuple des Chrétiens; si ce n'est entant que c'est un corps composé de plusieurs hommes reduits ensemble a une parfaite unité en Iesus Christ. Mais il n'est pas besoin d'eau pour exprimer ce mystere en la Cene; puis que le pain sacré nous l'y represente beaucoup mieux, comme l'Apôtre nous le donne a entendre, lors que regardant expressement au pain de l'Eucharistie, il dit, *que nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, & un seul corps, puis que nous sommes participans d'un mesme pain.* Mais il est temps de considerer les trois actes du Seigneur sur le pain sacré. Le premier, que Saint Paul & les trois Evangelistes disent tous conformément, qu'il prit le pain. l'avouë, que c'est une froide & puerile subtilité de s'imaginer comme ont fait quelques uns, qu'en cela

Chap.
XI.

il ait signifié, qu'il avoit pris a soy nôtre nature humaine; Mais j'estime pourtant, que ce n'est pas en vain, que ces Ecrivains sacrez ont tous parlè ainsi, disant premierement, *qu'il prit le pain*, & en suite qu'il *le benit*, & *le rompit*; & non simplement comme ils eussent peu le dire, qu'il benit le pain, & le rompit. Je dis donc, qu'ils en ont ainsi usè pour exprimer la qualité de l'action du Seigneur, qui prit ce pain posement, & d'une maniere grave, qui montrait d'elle mesme, qu'il alloit faire quelque chose de grand, & d'important; comme c'est pour une semblable raison, & pour un pareil dessein, que ces divins auteurs, nous racontant les enseignemens, que Jesus donnoit a ses disciples, ne disent pas simplement *qu'il parla*, mais *qu'il ouvrit sa bouche & enseigna*, pour nous faire entendre l'importance & l'excellence des enseignemens, qu'il leur alloit donner. L'autre action du Seigneur après qu'il eut pris le pain, c'est qu'il *rendit graces*. S. Luc l'exprime avecque le mesme mot; Mais S. Marc use expressement du mot de *benir*; comme aussi fait Sainct Matthieu, au moins en quelques exemples

Math.
15. 2.

Luc 22.
19.

Marc 15.

22.

Math.
26. 26.

plaires,

plaires, bien que la plupart des autres ^{Chap.} lisent, qu'il *rendit graces*. D'où il paroist, ^{XI,} que *benir* & *rendre graces* signifient une mesme chose dans le langage de ces divins auteurs; comme en effet S. Paul ne nous laisse aucun lieu d'en douter, se servant indifferemment de ces deux paroles dans le quatorzieme chapitre de cette epître aux Corinthiens; où il est clair, qu'il appelle *action de graces* la mesme chose qu'il avoit nommée une *benediction*, & qu'il dit *rendre graces*, pour signifier ce qu'il avoit dit *benir*. Et il semble que cela vient de ce que les Juifs concevoient leurs actions de graces en termes de benediction, en disant, comme cela est encore aujourd'huy ordinaire dans leurs Rituels; *Tu es benit*, ou *sois-tu benit Seigneur, Roy du monde*; & *Benit soit le Seigneur nôtre Dieu*, & autres formes semblables. Et en ces manieres de parler il faut toujours sous-entendre le nom de *Dieu*, quand il n'y est pas exprimé; comme quand S. Paul dit icy, que *Jesus rendit graces*, il faut entendre qu'il *les rendit a Dieu*; & pareillement quand S. Marc, dit simplement qu'il *benit*, il faut entendre tout de mesme, qu'il *benit*

I. Cor. 14.

16.17.

Chap.
XI.

Act. 27.

35.
Luc. I.

64.

Marc. 10.

16.

Luc. 2. 34.

I. Sam. 9.

13.

I. Cor. 10.

16.

* Heb.

2. 17.

ἰλάσκε-

ται τὰς

ἁμαρ-

τίας.

Dieu ; comme en effet l'Écriture ajoute quelquefois expressement le nom de Dieu ; comme S. Luc dans les Actes, Paul ayant pris du pain rendit graces a Dieu devant tous ; Et dans son Évangile, Zacharie parloit benissant Dieu. Il faut encore sous entendre le mesme nom, quand l'Écriture dit *benir une personne, ou une chose* ; comme quand S. Marc dit, que Iesus *benit les enfans*, qu'on luy avoit presentez ; & Sainct Luc, que Simeon *benit Joseph & Marie* ; & Samuel *benir le Sacrifice*, & S. Paul *benir la coupe*. Ce sont toutes expressions raccourcies, qu'il faut resoudre en leur sens entier, en y suppleant le nom de Dieu ; pour dire, *benir Dieu sur ces enfans* ; ou *en faveur de ces enfans*, le *benir sur le Sacrifice*, & *sur la coupe*, ou *pour l'un & pour l'autre* ; a peu près en la mesme sorte, que l'Apôtre dit *rendre les pechez propices* (car il y a ainsi dans l'original *) pour dire *rendre Dieu propice sur les pechez* ou *quant aux pechez*, c'est a dire apaiser sa colere contre les pechez. Ainsi l'Apôtre & les Évangélistes, disant simplement, qu'en cette institution de la Cene Iesus *benit* ou *rendit graces*, entendent, qu'il rendit graces a Dieu,

Dieu, ou qu'il le benit sur ce Sacrement, qu'il alloit iustituer, & a son occasion; ce qui revient a un mesme sens, que s'ils disoyent, qu'il benit le pain & la coupe; en prenant ces mots comme nous les avós expliquez. La chose mesme nous montre, que les *actions de graces*, ou la *benediction*, que fit le Seigneur a Dieu son Pere; furent des louanges & des remercimés pour l'amour, qu'il a porté au genre humain, ayant non seulement creé le monde, & ses productions, & ses fruits pour nôtre usage, mais ayant de plus envoyé son Fils au monde pour nôtre redemption! A quoy il ne faut pas douter, qu'il n'ayt joint des prieres, luy demandant, qu'il rendist a jamais par sa benediction ce Sacrement qu'il instituoit, utile & efficace a l'edification & consolation & de ses Apôtres, & de tous ceux qui croiroient a leur parole. Il paroist par ce qui nous reste de livres de l'antiquité, que les Chrétiens ne celebroyent jamais ces mysteres sans y faire une pareille benediction, ou action de graces a l'exemple du Seigneur. En effet si nous ni devons prendre, mesmes en nos repas cômuns, aucune créature de Dieu, sans l'avoir
premie-

Chap.
XI.1. Tim. 4.
5.

premierement *sanctifiée par la priere*, comme parle S. Paul, & par la benediction; combien plus est-il juste, & necessaire d'en user aussi de mesme dans ce banquet celeste, où nous sommes conviez, pour la nourriture de nos ames en vie éternelle, & non simplement pour la refection de nos corps? Aussi savez-vous, que l'on le pratique ainsi dans nos Eglises, où en suite de l'institution & de l'exposition de ce mystere, nous presentons avant & après l'action, nos remerciemens, nos prieres, & nos benedictions a Dieu par son Fils Iesus, afin que cette sainte communion nous soit salutaire. La troisieme action du Seigneur icy remarquée par l'Apôtre est qu'il *rompit le pain*; après l'avoir benit par l'action de graces. Il est vray, que les pains des Ebreux étoient plats, & étendus en rond, & en long, a la façon de nos gâteaux, ou de nos biscuits; & les plus religieux des Juifs en usent encore de cette sorte a la feste de leur Pasque, si bien qu'ils se rompoient aisément, sans qu'il fust besoin de couteau pour les couper. D'où vient cette façon de parler de l'Ecriture, qui dit toujours *rompre du*

du pain, & non le couper, comme nous parlons en nôtre commun langage. Iesus donc celebrant sa Cene, il ne faut pas douter, qu'il n'y ayt employé du pain de cette forme, & qu'il ne l'ayt rompu selon. l'usage des Iuifs pour le distribuer a ses Apôtres. Néanmoins ce que l'Apôtre remarque expressément cette circonstance dans un autre lieu, où parlant du pain de la Cene, il dit notamment, *Le pain que nous rompons;* & ce qu'il ajoutera incontinent, que le Seigneur dans l'exposition de ce mystere, dit formellement du pain, que *c'est son corps rompu pour nous*, tout cela dis-je, nous montre clairement, que cette fraction du pain n'est pas oisive, ny inutile en ce Sacrement, mais qu'elle en fait partie, & qu'elle y sert, pour nous signifier les souffrances du Seigneur, & sur tout celles de sa croix; pour la memoire de laquelle se fait toute cette action sacrée. Aussi paroist-il clairement, que toute l'ancienne Eglise observoit religieusement cette circonstance. On y benisoit un grand pain entier, que l'on divisoit puis après en plusieurs morceaux, & on distribuoit les pieces aux commu-
nians,

Chap.
XI.

* κλά-
σματα

† ἀγία
μερίδι

Sym. de
Symo
c. 4. extr.

* Matth.
26. 26.
Marc
14. 22.
Luc. 22.
19.

nians , a chacun la sienne ; d'où vient, comme S. Augustin l'a remarqué , que l'on appelloit le Sacrement *les parties*, c'est a dire *les pieces* , & parmy les Grecs *les fragmens* , * c'est a dire les pieces de l'Eucharistie rompuës ; & *les saintes particules* ; † & il paroist , que cette coutume a durè , mesme dans l'Eglise des Latins , iusques au douzièsmè siecle ; & cette fasson de parler y étoit dans un si grand usage , que bien qu'ils ayent aboly l'action , d'où elle est venuë , ils ne laissent pas encore aujourd'huy de donner le nom de *particules* (c'est a dire petites pieces) a ces hosties , qu'ils distribuent aux communiens , bien qu'il les baillent a chacun d'eux entieres & non rompuës. Apres la fraction du pain , les Evangelistes ajoûtent la quatrièsmè & derniere action du Seigneur sur le pain , en disant *qu'il le donna* , * ou *qu'il le bail- la* , a ses Apôtres. C'est la distributio mesme qu'il leur en fit ; Et bien que S. Paul ne l'ayt pas exprimée , il la signifie néantmoins assez , quand il ajoûte , qu'ayant rompu le pain , il dit , *Prenez , mangez*. Car il est clair , qu'il leur presentoit & bailloit le pain , en leur disant ces

ces paroles. C'est la dernière partie, Chap. XI. que nous avons à traiter. Il leur dit deux choses, comme vous voyez, qui se rapportent toutes deux au pain, qu'il leur bailloit; L'une qu'ils le prennent, & l'autre, qu'ils le *mangent*; Le premier de ces mots * dans l'usage de la langue Anciens Grecque, signifie étant mis, comme il est icy, prendre avecque la main, ou recevoir ce qui est baillé en sa main; si a Tertull. de Idolol. c. 7. p. 107. c. bien, qu'il ne faut pas douter, que les b Clem. Alex. Strom. L. 1. p. 271. c. c. Cypr. ep. 56. p. 103. & de Laps. p. 201. & de bon. Pas. p. 270. d Dion. Alex. en Eusebe, Hist. Eccl. L. 7. c. 9. p. 255. e Corn. en Eus. Hist. Eccl. L. 6. c. 43. p. 245. B. f Cyrille. Nie. H. m. Myliag. 5. vers la Apôtres n'ayent reçu le pain sacré dans leurs mains. Aussi est-il clair par les témoignages de Tertullien, * de Clement Alexandrin, ^b de S. Cyprien, ^c & de Denys Evêque d'Alexandrie, ^d que c'est ainsi que les communiants recevoient le Sacrement dans l'Eglise des trois premiers siècles; & une épître de Corneille Evêque de Rome du même temps, nous apprend nommément que c'étoit la coutume de son Eglise; ^e & Cyrille ^f de Jerusalem nous fait foy, qu'elle se pratiquoit aussi à la fin du quatriesme siècle, & tous les Grecs la retiennent encore aujourdhuy. Ceux de Rome laissant l'usage de leurs ancêtres, ont ordonné depuis quelques siècles, que fin.

Chap.
XL

que les Ministres de l'Eglise , mettent eux mesmes le sacrement dans la bouche des communians ; s'imaginant , que ce seroit une indignité , qu'aucun autre le touchast de ses mains , que celuy seul, qui la beny. En quoy outre la nouveauté, ils font encore un grand tort aux communians , leur ôtant la consolation, que le Seigneur voulut donner a chacun d'eux, en leur mettant ce symbole de sa grace en leur propre main; comme pour les en saisir , & pour leur en approprier le droit , & la possession par cette ceremonie. L'autre parole *mangez* , qu'il leur dit après leur avoir commandé de prendre le pain sacré , nous montre l'usage du Sacrement ; & ce *manger* du pain signifie mystiquement la jouissance de son alliance, & des fruits du sacrifice, qu'il a offert pour nous en la croix. Car c'étoit la coûtume des anciens sacrifices, que l'on appelloit de *prosperitez* , que ceux pour qui ils avoyent été offerts, avoyent leur part de la victime , dont ils faisoient un banquet sacré , & ceux qui en

I. Cor. 10.
18. *mangeoyent* (dit S. Paul) *étoient participans de l'autel*. Et cette coûtume étoit commune entre les Payens mesme. Puis d'ôc
que

que la Cene du Seigneur est le banquet de son sacrifice, c'est avec beaucoup de raison & de bien-seance, qu'il a employé l'action du manger corporel pour symbole du manger spirituel, & mystique, par lequel nous participons a son sacrifice. Car c'est chose familiere a l'Ecriture d'employer l'image du *manger* pour signifier la nourriture de l'ame, qui se fait en y recevant avecque foy & reverence les veritez, que Dieu a revelées en sa parole, & sur tout le mystere de la mort de son Fils, l'unique cause de nôtre redemption & de nôtre vie. Au reste je ne puis, que je ne remarque icy la coutume des Chrétiens du troisieme siecle & des suivants, qui au lieu, que le Seigneur commande a ses Apôtres de manger le pain sacré, permettoient a leurs communians de le garder, & de l'emporter avec eux en leurs logis, pour le prendre puis après a leur commodité & volonté; & cela a duré long-temps, jusques au cinquieme ou sixieme siecle. A Dieu ne plaise, que nous approuvions cet abus; Mais de ce que ces anciens y sont tombez nous avons au moins a tirer ce fruit, que nous reconnoissons clairement

Chap.
XI.

ment par là, qu'ils ne croyoyent nullement la transsubstantiation. Car s'ils l'eussent creuë, il n'eust pas été possible, qu'ils eussent ainsi laissé le propre corps du Roy de gloire entre les mains des particuliers, l'exposans a diverses indecences & indignitez. Ils nous en racontent eux mesmes quelques unes, & chacun peut s'en imaginer plusieurs autres semblables. Aujourdhuy certes ceux de Rome, qui croyent la transsubstantiation, tiendroyent pour une profanation digne d'une severe punition, si quelque Laique emportoit l'Hostie, & la gardoit en son logis. Tous ces anciens des cinq premiers siecles n'en faisoient nul scrupule. Qui ne voit donc qu'ils n'avoient pas de ce Sacrement l'opinion, qu'en ont maintenant ceux de Rome ? C'est-là chers Freres, ce que nous avons a vous dire pour l'exposition des paroles de l'Apôtre. Reste que nous touchions brievement ce que nous avons a en recueillir pour nôtre edification. Vous voyez par l'échantillon, que nous vous en avôs montrè, combien est fausse la gloire, que ceux de Rome se donnent d'avoir l'antiquité de leur côté. Il se treuve, quand on

on examine leur religion exactement, qu'en ce que nous diférons d'avec eux, elle est toute nouvelle. Iesus Christ le Pere de l'Eternité, & l'auteur de nôtre foy, employa dans le Sacrement de sa Cene du pain, tel qu'il se rencontra dans l'usage ordinaire du peuple, où il vivoit; & son Eglise suivant son exemple, s'est servie durant plusieurs siècles, pour célébrer le mesme mystere, du pain tel que les fideles en mangeoyent chez eux, levé, fait & cuit a la fasson du pays, où ils habitoient. Rome a banny toute cette sorte de pain de dessus ses autels; & n'y reçoit, que je ne say quelle sorte de pain, d'une toute autre forme & nature, que celuy, dont toutes les nations du monde se servent pour leur manger; un pain, qui n'est ny levé, ny nourrissant; qui n'a ny croute, ny miette; qui est singulier en son espece, & qui n'a le nom de pain, que parce qu'il leur plaist de l'appeller ainsi. Iesus fit sa Cene sur une table, & son Eglise durant les trois premiers siècles, en a usé de mesme, confessant hautement qu'elle n'avoit ny temples ny autels. Rome ne fait ce Sacrement, que sur des autels consacrez avec

N de

de longues & curieuses ceremonies. Iesus presenta le pain de son Sacrement a ses disciples, leur commandant de le prendre, & son Eglise durant plusieurs centaines d'années, a observé le mesme usage de le mettre dans la main des communians. Rome defend aux siens de le manier, & leur commande d'ouvrir leur bouche pour l'y recevoir de la main des prestres. Où est icy cette veneration de l'antiquité, qu'ils nous preschent tant ? Où est la coûtume des ancestres ? Où est la tradition Apostolique, qu'ils font sonner si haut ? Sous cette profession apparente ils ne cachent, que des nouveautez, écloses les unes plus tost, & les autres plus tard ; mais toutes nouveautez ; puis qu'elles ne sont pas dés le commencement. Car tout ce qui est nai depuis le commencement, c'est a dire depuis la manifestation de Iesus Christ, & la predication de ses Apôtres, est nouveau, & ne peut ny ne doit passer pour une doctrine Chrétienne. En ces points ils renoncent clairement a la tradition des Apôtres, aussi bien qu'a leur Ecriture ; a leur parole non écrite, comme ils l'appellent, au ffi bien qu'a celle

celle qui est écrite. Ils ne sauroyent nous ^{Chap.} faire voir ny dans l'une, ny dans l'autre, ^{XI.} ny leurs petites hosties faites & formées, comme elles sont; ny le crucifix, qu'ils y grauent; ny les autels consacrez, où ils les immolent, ny la fasson, qu'ils ont d'en appâter leurs communians. Dieu soit louè, qui a repurgè nos Eglises de ces nouveutez; & qui a rétabli au milieu de nous la sainte & pure verité, comme il l'a baillée en sa parole. Remercions-le particulièrement de ce qu'il y a remis le Sacrement de la mort de son cher Fils en son entier; & l'y celebrons a toutes occasions avecque la devotion, & la reverence, que nous devons a son auteur. Mais soyons luy reconnoissans de ses graces, si nous voulons qu'il nous en continuë la jouissance. Cette reconnoissance n'est pas simplement de renoncer a la creance, & a l'observation des traditions des hommes; mais de croire & de pratiquer celles de Dieu. Sa grand' tradition, qu'il nous a baillée & par la plume, & par la voix de ses Apôtres, est que nous vivions sobremment, justement & religieusement en ce present siecle, & que nous purifiant de

N 2 toutes

Chap.
XI.

toutes les ordures du pechè, nous soyons son peuple peculier, addonné a bonnes œuvres. La loy de ce caresme; que l'on commença l'autre jour en l'Eglise Romaine, est une tradition des hommes. Vous en avez secoué le joug. C'est bien fait, si vous vous soumettez a celui de Iesus Christ. Il a aussi son caresme; mais saint, & spirituel, & vraiment digne de luy. Le Pape commande a ses devots de s'abstenir de la chair des animaux terrestres quarante iours durant. Iesus, je l'avouë, a aboly cette sorte de discipline, qui iuge les hommes pour le manger: Mais il a pourtant aussi des abstinences, qu'il commande a ses fideles sous peine de pechè mortel, & qu'il leur impose non pour quarante jours, mais pour toute leur vie; *qu'ils s'abstiennent des convoitises charnelles, qui guerroyent contre l'ame; qu'ils s'abstiennent de l'impureté de la paillardise, pos-*

sedant chacun son vaisseau (c'est adire son corps) en sanctification, & en honneur; qu'ils s'abstiennent de toute apparence de mal. Ses jeunes sont aussi de mesme nature; que vous ne fassiez jamais rien de cruel, d'injuste, ny d'inhumain; que vous donniez aux necessiteux, que vous revestiez,

ceux

1. Pier. 2.
11.

1. Theff. 4.
3-4.

1. Theff. 5.
22.

ceux qui sont nuds ; que vous visitiez les ^{Chap. Xⁿ}
affligez. C'est-là vôtre *carefme* Chrétien.

Ce sont vos *abstinences*, & vos *jeafnes*. ^{11. 12. 13. 14. 15. 16.}

Vous n'estes pas au Seigneur, si vous ne^{7.}
les observez durant tous les douze mois
de l'année. Il n'y a point de carnaval pour
ceux, qui sont vraiment Chrétiens. Et
toute la reconnoissance, qu'il nous de-
mande pour tant de grâces, & de deli-
vrances, dont il nous a favorisez, est que
nous obeïssions a ses loyx, & que nous
fassions franchement & constamment sa
volontè. Regardez comment les loyx
du Pape sont obeïes par ses devots? com-
bien ils sont religieux, & scrupuleux pour
ne gouter aucune des choses, qu'il leur a
defenduës? l'ay honte de le dire; mais je
souhaiterois, que nous fussions aussi re-
ligieux observateurs des loyx du Fils de
Dieu, qu'ils le sont de celles d'un hom-
me. Si est ce que nous ne serons pas sau-
vez pour avoir confessè le Seigneur de la
bouche, si nous le renions par nos œu-
vres; & il ne nous servira de rien d'avoir
renoncè a la superstition, si nous demeu-
rons dans la servitude du vice.. Réveil-
lons nous donc Chers Freres; N'endur-
cissions point nos cœurs, puis que nous

oyons aujourdhuy la voix du Seigneur. Ne soyons point Chrétiens a demy; Prenons enfin une bonne & ferme resolution d'estre tout entiers a Iesus Christ, & de témoigner par un serieux amandement de vie, que la voix de ses serviteurs n'a pas frappé nos oreilles en vain. Luy mesme veuille agir si efficacement dans nos cœurs, qu'il y produise le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir. AMEN.

SERMON



SERMON SIXIESME. *

* Prononcè à Charenton le 22. de May 1661.

I. EPITRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 24.

24. *Cecy est mon corps qui est rompu pour vous.*



HERS. FRERES,

S'il y a quelque chose dans les saintes Ecritures, que les hommes ayent tasché de tordre, pour favoriser les inventions de leur esprit, comme Saint Pierre a expressément remarquè, que cela est arrivé a quelques passages & des epîtres de Saint Paul, & des autres livres divins; il faut avouër, que ces six ou sept paroles, que nous venons de vous lire, doivent estre mises des premieres entre les lieux de cét ordre. Qui ctoiroit, si nous ne le voyions, que dans une sentence si brieve, si simple, & si claire, l'esprit humain eust peu treuver ce grand nombre d'opi-

^{2. Pier. 3. 16.}

N 4 nions

Chap.

X I.

nions si étranges, que l'Eglise Romaine prétend en tirer, & qu'elle conte mesme entre les principaux articles de la Religion Chrétienne, anathematizant tous ceux, qui font difficulté de les embrasser avec elle ? C'est là dessus, qu'elle fonde le changement incomprehensible d'un peu de pain & de vin en la propre substance du Fils de Dieu, l'adoration souveraine, qu'elle rend ensuite au Sacrement de l'Eucharistie, la présence d'un mesme corps en un milliõ de lieux à la fois, son existence en ces lieux sans les occuper, & sans y estre étendu, la subsistance des accidens sans sujet, d'une blancheur, d'une rougeur, d'une rondeur, d'une liqueur, sans qu'il y ait rien, qui soit blanc, ni rouge, ni rond, ny liquide, une production, qui fait un corps, mais seize cens & tant d'années depuis qu'il est défait. Si vous les pressez de vous dire qui contraint le Pape & ses Conciles de croire des choses si incroyables, & qui choquent si rudement non seulement la raison & les sens de la nature, mais les enseignemens mesme de l'Ecriture, & les autres principes de la foy des Chrétiens ; après force discours
vains

vains & inutiles, ils se reduisent enfin à ces mots *Cecy est mon corps*. Ils crient, que puis que le Seigneur les a prononcez, il faut croire, qu'il n'y a plus de pain dans le Sacrement, que c'est l'adorable substance du corps de Jesus Christ; que ce grand changement s'est fait réellement, bien qu'il n'en ait rien paru. Mais tous ne s'étant pas treuvez capables d'aquiescer à cette prétenduë demonstration, de là il s'est allumè de terribles disputes entre les Chrétiens; & ce lieu, où leur Sauveur avoit étably le Sacrement de leur paix & de leur union, leur est devenu par l'opiniatreté de Rome un champ de bataille, où ils ne cessent depuis cinq ou six cens ans de se quereller & de se battre cruellement les uns les autres. Je dis depuis cinq ou six cens ans; parce qu'avant cela, nous ne voyons pas qu'il y ait eu grand debat entre les Chrétiens sur ce sujet; & s'il paroist au commencement du neuvième siecle, quatre ou cinq personnes, qui en disputent, cela ne fit pas beaucoup d'éclat, & n'eut pour l'heure aucune suite considerable. Mais il est bien certain, que dans les huit siecles précédens entre tant de disputes, qui exercent

Chap.

XV

7

Chap.
XI.

rent les Chrétiens, il ne se trouve nulle trace de celle-cy. Elles étoient sur d'autres passages de l'Ecriture. Les paroles, *Cecy est mon corps*, ne furent point attaquées, & s'il y eut des gens en ce temps-là, qui rejetterent le Sacrement de l'Eucharistie, ils le faisoient parce qu'ils croyoient, que le Seigneur n'avoit pas eu un vray corps, non pour aucune difficulté, qu'ils treuvaissent au sens, ou l'Eglise prenoit ces paroles, *Cecy est mon corps*. Mais de tous ceux, qui on creu la verité du corps & de la nature humaine de Iesus Christ, il est évident, qu'il n'y en a aucun durant ces premiers siecles du Christianisme, qui ait querellé l'Eglise sur l'intelligence de ces paroles, *Cecy est mon corps*. Et cela est digne à mon avis d'estre soigneusement remarqué; & nous fournit une preuve convaincante de la nouveauté des glosses des Docteurs Romains sur ces paroles. Car si l'Eglise Chrétienne les entendoit dès le commencement, comme ils font depuis cinq ou six cens ans; si elle croyoit comme eux la transsubstantiation d'une creature inanimée en la propre nature du corps divin du Sauveur du monde, & ces autres opinions si étranges

étranges, que nous avons rapportées; d'où ^{chap.} vient donc que nul ne s'en est écrié jus-^{X^e}ques a l'onzième siècle? ou tout au plus, jusques au neuvième? Comment s'est-il peu faire que les doctrines, qui dès l'abord qu'on les considère, paroissent contraires au sens, à la raison & à l'Écriture même, n'ont choqué pas un de ce nombre presque infiny d'herétiques, qui ont troublé la paix de l'Eglise durant ces premiers temps? qui ont remué toutes ses autres créances, incomparablement plus plausibles & moins incroyables, que celles là? & qu'au lieu que depuis l'onzième siècle, que Rome les adopta hautement, il s'est élevé des legions & des armées entières de gens qui les ont trèsconstamment contestées, & rejetées, malgré les feux, & les guerres, & les massacres, que l'on a employez pour les faire taire; au contraire il ne s'est pas veu dans tous les huit premiers siècles, un seul homme parmy les Chrétiens, qui s'en soit plaint, ou qui en ait dit le moindre mot? Il ne faut pas estre fort subtil pour deviner la raison d'une différence si étrange entre ces deux événemens. La transsubstantiation & ses suites n'ont point

point fait de bruit, durant les huit ou dix premiers siècles du Christianisme; parce que l'Eglise ne les enseignoit pas, ni ne pressoit personne de les croire. Elles ont allarmé le monde, & suscité grand nombre d'adversaires au Pape depuis six cens ans en ça; parce que depuis ce temps-là, il les a établies & erigées en articles de foy, & contraint tous ceux de sa communion de les confesser. Cette nouveauté de sa doctrine est desja un violent prejuge de sa fausseté. Car si la foy des Chrétiens durant ces premiers siècles s'est bien passée de ces pretendus mysteres; pourquoy & comment sont-ils necessaires à la nôtre? Mais quelque puissant & quelque évident, que soit ce prejuge contr'eux, laissons le-là pour cette heure, & voyons si les paroles du Seigneur nous obligent à leur créance. C'est ce que nous avons à traiter en cette action. Il vous peut souvenir, que S. Paul nous rapportant l'institution de la sainte Cene, disoit, que Jesus en la nuit, en laquelle *il fut trahy, prit du pain, & qu'ayant rendu graces il le rompit, & que le baillant à ses Disciples, il leur dit, Prenez, mangez.* C'est ce que nous

nous

nous vous exposâmes dans la dernière Chap. XI
action, que nous fîmes sur ce texte. Il
continuë maintenant, & nous représente
les autres paroles du Seigneur. C'est
qu'ayant commandé a ses Apôtres, de
prendre & de manger ce pain, qu'il avoit
benit & rompu, il ajouta; *Cecy est mon corps
rompu pour vous.* C'est la raison pourquoy
ils devoient prendre & manger ce pain,
qu'il leur avoit recommandé. Car ce
qu'ils luy avoyent veu faire, leur mon-
troit bien, qu'il y avoit quelque chose
d'important & de mystereux dans cette
action; mais il ne leur avoit pas encore
découvert ce que c'estoit; Si bien qu'il
leur restoit dans l'esprit quelque doute
& quelque étonnement, pourquoy il leur
ordonnoit de manger ce pain. C'est donc
ce qu'il leur fait entendre par ces mots;
Cecy est mon corps rompu pour vous; qui leur
exposent la fin & le dessein de cette
action, & la qualité du pain, qu'il leur
baille a manger; Que l'action se rappor-
te toute entière à son corps, & aux playes
& aux douleurs, qui le devoient déchirer
bien-tost sur la croix; & que ce pain
qu'ils mangeoient par son ordre, étoit
en cette action son corps rompu pour
eux,

Chap.
XI.

eux, que c'estoit le mystere, qu'ils avoient a y considerer ; Premièrement les souffrances de son corps livrè pour eux a la mort, & encore a une mort tres-cruelle, qui luy arracha violemment la vie ; & puis en second lieu la noufriture en vie eternelle, qu'ils tiroient de ce corps rompu & crucifiè pour eux. C'est-là le sens pur & simple & facile de ces paroles du Seigneur, où nous n'aurions pas à nous arrester long-temps, n'étoit l'abus, que ceux de Rome en font pour établir leurs erreurs. Ils sont d'accord, que ce que le Seigneur prit en ses mains, qu'il benit, qu'il rompit, & qu'il bailla à ses Apôtres, étoit vrayment du pain, & qu'il retint toute la nature & la substance de pain, jusques a ce que Iesus dit ces paroles, *Prenez, mangez*; c'étoit encore du pain alors. Mais que dès qu'il eut achevé de prononcer les suivantes ; *Cecy est mon corps* ; il n'y eut plus de pain dans les morceaux, qu'il bailla à ses Apôtres ; le pain, qui y étoit demeurè jusques-là, étant alors par la vertu de ces paroles du Seigneur soudainement, & en un moment changè en son vray corps, dont il luy avoit donnè le nom. Mais parce
que

que nonobstant ce changement , que ^{Chap.} l'on pretend, arrivé au pain , nos yeux & ^{XI} nos autres sens ne laissent pas d'y voir & d'y reconnoistre la couleur , le goust, la forme, la figure , & en un mot toute la quantité , & toutes les qualitez de pain qui y étoient auparavant, afin de ne sembler pas détruire le témoignage des sens, ils distinguent la substance du pain, c'est à dire sa nature & son essence intérieure, d'avec ses accidens (comme l'on parle dans les Ecoles) c'est à dire d'avec ce dehors de son estre , qui frappe nos sens, comme est la rondeur & la blancheur de leur hostie. Ils confessent, que pour ces accidens du pain , ils demeureroient mesmes, qu'ils étoient, sans qu'il y arrive aucun autre changement , sinon qu'ayant perdu leur vray & legitime sujet , ils se soutiennent d'eux mesmes sans plus tenir à rien. Mais que pour la substance, ou la vraye & essentielle nature du pain, il n'en reste plus rien, étant toute entiere changée en la vraye & propre substance du corps de nôtre Seigneur Iesus Christ. Ils ne nient pas qu'il ne se voit , & qu'il ne s'est jamais veu ny au monde, ny dans l'Eglise aucun changement

Chap.
XI

gement semblable a celuy, qu'ils s'imaginent de la substance du pain en celle du corps du Seigneur. Car pour n'en point alleguer d'autre difference, quand la nature dans son cours ordinaire, ou Dieu par sa puissance extraordinaire, & miraculeuse, fait une chose d'une autre, celle qui est faite, n'étoit pas avant que d'estre faite, & celle de qui elle se fait, étoit avant elle. icy tout au contraire, le corps de Christ, qu'ils prétendent estre fait du pain de la Cene, étoit desja avant, qu'il se fist par ce changement, qu'ils supposent; Il étoit mesme plusieurs années, avant que le pain, d'où ils le tirent fust fait. A cela & à cent autres raisons semblables, ils ne répondent autre chose, sinon que puis que le Seigneur a appellè *son corps*, ce qui avant qu'il parla étoit du pain, il faut confesser de nécessité, que quand le Seigneur parla, ce n'étoit plus du pain, mais son corps; ce qui ne peut estre, sans que ce changement de transsubstantiation, qu'ils appellent, y fust arrivé. Mais il ne se peut rien dire de plus foible, que ce sophisme. Saint Paul dit, parlant du rocher, qui abbreuva les Israélites dás le desert, que

que la pierre étoit Christ; & ailleurs il dit, ^{Chap. X. E.} que l'Eglise est le corps de Christ. Souffriroit on un homme; qui de là concluroit la transsubstantiation ou du rocher ^{1. Cor. 10. 4. Eph. 1. 22.} en la personne de Christ, ou de l'Eglise en son corps? Certainement ils n'ont pas plus de raison, quand de ce que le Seigneur dit icy, que l'Encharistie est son corps, ils induisent, qu'elle n'est plus pain, & que de pain elle a été transsubstantiée en son corps. La foiblesse de leur induction est si évidente, que plusieurs de leurs plus renomméz Docteurs confessent que la transsubstantiation ne se peut prouver par l'Ecriture. Mais c'est peu de dire, qu'elle ne se peut prouver par l'Ecriture. Il faut dire, qu'elle ne peut subsister avecque l'Ecriture, & qu'elle est tout a fait incompatible avec la doctrine de l'Ecriture. Pour vous le faire voir, je ne m'étendray pas icy sur les autres lieux du Nouveau Testament, qui la renversent, & dont je pourrois produire un grand nombre. Je m'arrêteray à ces paroles mesmes du Seigneur, où ils s'imaginent, mais en vain, d'avoir le fondement de leur opinion, & considèreray, si Dieu le permet, ce que signi-

○ fie.

Chap.
XII

fic la premiere *cecy*; & puis les trois autres ensuite, *est mon corps*; & enfin ce qui est ajoûté en dernier lieu *rompu pour vous*.

La premiere consideration nous apprendra, que l'Eucharistie est du pain, quant a sa substance: La seconde qu'elle est le corps de Christ, quant a son office: c'est a dire en un mot qu'elle est le Sacrement du corps de Christ: & la troisieme enfin en quel état & en quelle qualité elle nous represente le corps du Seigneur, assavoir entant que rompu pour nous par les douleurs de sa passion.

Pour le premier de ces mots c'est un spectacle assez surprenant de voir des Theologiens, & mesme des plus serieux & des plus subtils, bien empeschez a trouver ce que veut dire *cecy*. Les enfans & les paisans les plus ignorans l'entendent bien: Mais les plus grands Docteurs de l'école Romaine n'y voyent goutte.

Cathar.
Tract. 2.
de ver-
bis qui-
bus co-
ficit, &c

Nos écrivains (dit l'un d'eux) *sont dans une étrange peine, & en des perplexitez presque mortelles, quand on leur demande ce que signifie le pronom cecy. Ils en écrivent tant de choses & si différentes, qu'il y en a assez pour faire devenir sot un lecteur, qui s'y attacherait trop.* Il dit, que chacun d'eux refute

refute l'opinion de ses compagnons, & n'avance la sienne qu'en tremblant, qui est traitée par ceux qui viennent après luy, comme il avoit traité celles des autres. D'où vient que leurs opinions sur cette haute question sont si diverses, & en si grand nombre, qu'ils disent eux-mêmes, * que ce seroit chose trop fautive de les vouloir toutes rapporter une par une. Vous pourrez juger du desespoir, où ce petit mot les réduit, par l'expedient, que quelques-uns ont suivy pour se tirer de ces difficultez, en disant que dans les paroles qu'ils appellent Sacramentelles, *Cecy est mon corps*, le mot *cecy* ne signifie rien. Pour moy, je ne m'étonne pas s'ils ont tant de peine à comprendre ce mot: parce qu'ils y cherchent un sens, qui n'y est pas, & qui n'y sauroit estre, & qu'ils ont resolu de n'y pas trouver celui, qui y est, & qu'il est impossible d'en ôter. Laissons-les travailler en vain, se tourmentans inutilement pour trouver ce qui ne peut estre. Les paroles de Dieu sont simples & de bonne foy, pourveu que nous y aportions une ame docile, resoluë de recevoir ce qui y est, & non d'y mettre ce qui n'y est pas, nous

Chap. XI.

* Vaine quer.

Gloss. in Decr. de Confer. d. 2. c. Timotem.

verrons aisément ce que signifie ce mot. Saint Paul & trois de nos Evangelistes racontent, que Jesus prit du pain, qu'il le benit, qu'il le rompit, & que le baillant a ses disciples, il dit, *Prenez, mangez, cecy est mon corps.* Il n'y a personne, qui ne voye, qu'il parle de ce pain, qu'il avoit pris, beny & rompu, que c'est ce pain, qu'il leur commande de *prendre*, que c'est ce pain qu'il leur commande de *manger.* Qui peut donc douter, qu'ajoutant immediatement, *Cecy est mon corps,* par le mot *cecy* il n'entende encore ce mesme pain? Il entend ce qu'il leur montrait comme au doigt. Il n'y avoit rien dans toute cette action, qu'il leur montrast ainsi, que ce mesme pain, qu'il venoit de tenir & de rompre. Le Canon de la Messe le montre encore plus clairement, qui ne dit pas simplement, *Prenez, mangez, Cecy est mon corps;* mais, *Prenez, mangez; Car cecy est mon corps:* où la particule *car,* lie le mot *cecy* avec les mots précédens, *Prenez, mangez,* rendant la raison, pourquoy il leur avoit commandé de *prendre* & de *manger* ce qu'il leur bailloit. Or il est indubitable, qu'en leur commandant de *manger*, il entendoit

doit qu'ils mangeassent le pain, qu'il leur bailloit. Il faut donc de nécessité, que le mot *cecy* qui suit, & qui en dépend, signifie aussi le mesme pain. Ainsi lors que Jesus prononça cette premiere parole *cecy*, l'Eucharistie étoit une vraye substance de pain. D'où s'ensuit, que c'est de ce vray pain en substance, qu'il dit icy, que *c'est son corps*. Il faut de nécessité ou qu'ils l'avouënt, ou qu'ils se tiennent à la ridicule imagination de ceux de leurs Docteurs, qui disent, que *cecy* ne signifie rien. Que si ce qu'il appelle *son corps*, est vrayement du pain, il faut donc aussi avouër qu'il y a du pain dans l'Eucharistie, & que par consequent il ne s'y fait aucune transsubstantiation. Aussi voyez-vous que S. Paul luy donne souvent le nom de pain : *Toutes les fois* (dit-il) *que vous mangez de ce pain, Qui-conque mangera de ce pain, Que chacun s'éprouve soy mesme, & qu'ainsi il mange de ce pain.* Pourquoy l'appelle-t-il pain, si ce n'en est pas ? sur tout dans un discours, où son dessein étoit de relever la dignité de ce Sacrement, ou d'en recommander la reverence aux fideles, a qui il parle ? ou il devoit par consequent ne luy don-

Chap.
xl

1. Cor. xi.
26.27.28.

Chap.
XI.

1. Cor. 16.

ner aucun nom bas & méprisable : comme seroit celuy de pain, s'il étoit vrayement le propre corps du Seigneur, Mais ailleurs il s'en exprime encore bien plus clairement, où il ne dit pas simplement de l'Eucharistie, que c'est du pain, il ajoute, que *c'est un pain que nous rompons.* Le pain (dit-il) que nous rompons, n'est-il pas la communication du corps de Christ? Le pain qui se rompt, est en sa substance un vray pain materiel, le pain de la terre, & non celuy du ciel. Certainement l'Eucharistie est donc quant a sa substance, du pain terrien & materiel, Ainsi voyez-vous, mes Freres, que la premiere des paroles du Seigneur abbat la transsubstantiation.

Les suivantes n'y sont pas moins contraires : *Cecy* (dit nôtre Seigneur) *est mon corps.* Premièrement, le mot *est* ne peut en aucune façon subsister avecque le changement, que nos adversaires imaginent. Car ils prétendent (comme vous savez) que ce que Iesus tenoit, ne fut son corps qu'après qu'il eut achevé de prononcer cette proposition, *Cecy est mon corps* : si bien que dans le moment qu'il dit, *Cecy est*, ce n'étoit pas encore son corps,

corps, c'étoit du pain. Et néanmoins ^{Chap.} il dit dans ce moment-là, que ce *l'est* ^{X.I.} au temps present. Il faut donc de deux choses l'une, ou avouër que ce qu'il dit étoit faux (ce qui est blasphematoire & impossible) ou confesser, qu'en ce moment il étoit desja ce, qu'il fut après qu'il eut achevé de prononcer qu'il étoit son corps. Or ils avoient eux-mesmes qu'en ce moment, il n'étoit pas changé en la substance de son corps. Il faut donc necessairement conclurre, qu'il ne le fut pas non plus, quand il eut achevé de prononcer ces paroles, *Cecy est mon corps.* Pour bien entendre la force de cette raison; souvenez-vous je vous prie, de ce que vous savez tous naturellement, que la verité de nos paroles dépend de la verité des choses dont nous parlons : Si bien que quand nous disons, qu'une chose est, nôtre parole ne peut estre veritable, si la chose n'étoit en effet ce que nous disons qu'elle est, avant mesme que nous le disions. Car la parole de nôtre bouche est l'image de la pensée de nôtre esprit; & la pensée de nôtre esprit est l'image de la chose, que nous pensons: & la verité de l'une & de l'autre n'est

Chap.
XL.

autre chose , que sa parfaite conformité avec son original. Quand je pense, qu'une chose est , si elle n'est pas , ma pensée est fausse : & quand je dis qu'elle est , si je pense qu'elle n'est pas , ma parole est fausse. Cela est clair, & connu , & confessé de tout le monde. Ainsi cette parole du Seigneur , *Cecy est mon corps* , n'étoit que l'écho & la copie d'une pensée de son esprit ; qui avant que sa langue l'exprimast , avoit desja conceu en luy-mesme, que ce qu'il tenoit , étoit son corps : Et cette pensée de son Esprit ne pouvoit estre véritable, si elle n'étoit parfaitement conforme & correspondante a la chose, qu'il concevoit , & qui étoit hors de son Esprit. Il faut donc pour établir la verité de ce qu'il proféra de la bouche, *Cecy est mon corps* , qu'il eust desja pensé la mesme chose en son esprit ; & il faut pareillement pour établir la verité de sa pensée , que la chose qu'il pensoit , fust desja en effet ; c'est a dire , que ce qu'il bailloit a ses disciples fust desja son corps & néantmoins ceux de Rome tiennent, qu'il ne l'étoit pas encore. Certainement ; il n'est donc pas possible , que la parole du Seigneur ait esté vraye au sens qu'ils la

la prennent , puisque selon eux, il dit qu'une chose est, qui n'étoit pas encore.

Chap. XI.

Quelques-uns * pour résoudre cette raison invincible , ont bien voulu dire, qu'avant que le Seigneur proferast ces paroles, le pain avoit desja été changé en la substance de son corps, par la benediction ; si bien que le mot *cecy* selon eux signifie, non le pain qui n'étoit plus , mais *son corps* , & le mot *est* étoit vray , puisque la chose , que le Seigneur bailloit étoit desja son corps en effet. Mais l'Eglise Romaine ne peut répondre ainsi, parce qu'elle a rejetté & condanné ce que supposent ceux-cy ; que le changement du pain en la substance du corps de Christ se fait par la priere de la benediction. Elle a resolu & définy, qu'il se fait par la vertu de ces paroles mesmes du Seigneur , *Cecy est mon corps* , qui ne se disent qu'après la priere de la benediction. En effet ce qu'avançoient ces Messieurs, que la benediction de Iesus Christ changea le pain en la propre substance de son corps , est une supposition fausse, & temeraire, & une pure fiction de leur esprit sans aucun fondement en l'Écriture. D'autres pour se tirer de ce mauvais pas, ont

*Catharini & à capite fontium.

Chap.
XI.

ont dit, que le mot *est* dans cette proposition du Seigneur, *Cecy est mon corps*, se prend pour dire, qu'il *sera son corps*, & qu'il le sera incontinent, mais non précisément pour dire, qu'il le soit desja en ce moment. J'avouë que l'Écriture parle souvent ainsi, & cela est commun en tous langages de mettre le present pour ce qui est prest d'arriver. Mais tous sont d'accord, que quand on parle ainsi, l'expression n'est pas propre, mais figurée; où une parole est employée pour une autre; celle du present pour une du futur; de sorte qu'à ce compte il y auroit un *tropes*, ou une *figure* dans les paroles du Seigneur; ce que nos adversaires ne peuvent & ne veulent souffrir pour rien du monde. La mesme raison leur défend de se servir d'un autre échapatoire semblable, qu'*estre* soit icy mis pour dire *devenir*, ou *estre fait*; *cecy est mon corps*, pour dire *cecy devient*, ou *est fait mon corps*. Car outre que cette maniere de parler est inouïe & inusitée, toujours est-il clair, qu'elle ne seroit pas propre, mais figurée; supposez qu'elle fust en usage. Etant ainsi pressez de toutes parts, ils ont recours a une imagination qu'ils nous débitent sans preuve,

preuve, sur le seul credit de leur autori-^{Chap.}
 tè, avançant que ces paroles du Seigneur, ^{XI.}
Cecy est mon corps, n'énoncent pas simple-
 ment & nuëment ce qu'elles disent,
 mais qu'elles sont *operatives*, c'est à dire.
 qu'elles font ce qu'elles signifient. Pre-
 mierement si vous leur demandez pour-
 quoy elles sont *operatives*; ils ne peu-
 vent en alleguer aucune autre raison,
 que leur *wolontè*, & l'interest de leur
 cause. Car si l'Écriture ne nous le dit
 nulle part, ni ne pose rien, qui nous
 oblige à le dire. Si vous regardez la
 forme de ces paroles, *Cecy est mon corps*,
 c'est une proposition, qui signifie simple-
 ment, que ce que Iesus montre a ses
 Apôtres, *est son corps*. Secoudement
 c'est une chose tout a fait chimerique
 & impossible de dire, qu'une même pa-
 role soit *énonciative & operative* tout en-
 semble. La premiere signifie simplemēt
 qu'une chose est, ou qu'elle n'est pas: La
 seconde commande qu'elle soit ou qu'el-
 le ne soit pas, & n'énonce rien. Elle si-
 gnifie seulement, & cela non directe-
 ment, & par la vertu des termes, mais
 par consequence, que celuy qui s'en sert,
 veut & entend, que la chose soit, ou
 qu'elle

Chap.
XI.

qu'elle ne soit pas. D'où nous inferons par raisonnement, selon la puissance ou la foiblesse de celuy qui parle, qu'elle sera ou qu'elle ne sera pas. Car il ne faut pas penser, que ces paroles, que l'on appelle *operatives*, fassent l'effet qui s'en ensuit, par quelque force, qui soit dans les syllabes, ou dans les sons, dont elles sont formées; en la maniere, que le peuple croit qu'operent les charmes. Tout l'effet de ces paroles vient de la puissance de celuy, qui parle; & non a proprement parler, de la vertu naturelle de ses paroles. En troisieme lieu, il est evident par l'usage & de l'Ecriture, & de tous les langages humains, que ces paroles, *Cecy est mon corps*, ne sont nullement du rang, ni de la nature de celles qu'ils appellent *operatives*. Dans l'Ecriture quand Dieu veut faire une chose, il ne dit pas qu'elle est: il dit, qu'elle soit. Comme quand il voulut créer la lumiere, il ne dit pas, *La lumiere est* (c'eust été une parole absurde & intelligible en ce sens) mais, *Que la lumiere soit*. Et venant a l'œuvre du second jour, *Qu'une étendue soit entre les eaux; & non, L'étendue est entre les eaux*. Et de mesme dans la suite,

Gen. I. 3.
6. 9. II.
14. 20. 24.

Que

Que les eaux s'assemblent en un lieu; Que la ^{Chap. X. 1.}
terre pousse son ject; Qu'il y ait des lumieres
dans l'étendue des Cieux; Que les eaux pro-
duisant des reptiles; & que la terre produise
des animaux. Nôtre Seigneur Iesus en
 use toujours de même; comme quand il ^{Luc 5.13.}
 guérit le lepreux, il ne luy dit pas, *Tu es* ^{7.14}
nettoyé; mais, Sois nettoyé. Il n'affirme pas,
 qu'il l'est. Il commande qu'il le soit. Et
 quand il voulut ressusciter le mort de la
 ville de Nain, *Jeune homme je te dis, Leve* ^{Jeun 11.}
toy, & au Lazare pareillement, Lazare ^{43.}
vien t'en dehors, & à la fille de Jairus, ^{Luc 8.}
Fille leve toy; & à l'aveugle de Jerico, Re- ^{54. & 18.}
couvre la veuë. Enfin je soutiens que l'on
 ne fauroit nous alleguer un seul exem-
 ple de l'Escriture, où ces paroles qu'ils
 appellent *operatives*, soient conceuës &
 formées autrement. Et j'en dis autant
 des langages des hommes. Si donc nôtre
 Seigneur eust voulu changer la substan-
 ce du pain en celle de son corps, com-
 me ils le supposent, il eust dit, *Que cecy*
soit mon corps; ou adressant sa parole au
 pain; *Pain sois mon corps.* Mais il ne dit
 rien de semblable; Il dit simplement;
Cecy est mon corps. Il faut donc avouër,
 que ces paroles ne sont nullement *opera-*
tives,

Chap.
XI.

vives, comme ils le supposent faulſement, c'est a dire qu'elles ne signifient nullement, que Ieſus vouluſt changer le pain, qu'il bailloit a ſes diſciples, de ce qu'il étoit en ce qu'il n'étoit pas ; mais qu'elles déclarent ſimplement ce que le pain étoit deſja lors qu'il commença a les proferer. Car quant a ce qu'ils alleguent, que Ieſus dit a un Seigneur, *Va, ton fils vit* ; je répons ; qu'il déclaroit par ces paroles, non ce qu'il alloit faire, mais ce qu'il avoit deſja fait, c'est a dire la guerifon de l'enfant de ſa maladie mortelle. L'en dis autant de ce qu'ils mettent auſſi en avât, que le Seigneur dit a une femme travaillée d'un eſprit de maladie ; *Femme, tu es delivrée de ta maladie*. Il déclare par ces mots, ce qu'il venoit de faire ; qu'il l'avoit liberée de l'eſprit, qui l'afſigeoit de maladie, bien qu'il n'en euſt pas encore ôtè tout l'effet, comme il fit incontinent, luy ayant par l'impoſition de ſes mains redreſſè le corps, que cette longue maladie luy avoit courbè. Soit donc conclu, que le pain, montrè & ſignifié par le Seigneur à ſes Apôtres, en diſant, *cecy*, étoit deſja ce qu'il en dit, aſſavoir *ſon corps rompu pour nous*, avant qu'il proferast

Jean 4.

50.

LUC 13.

2.

ferast ces paroles , *Cecy est mon corps*. Or ^{Chap.} ceux de Rome confessent , ce qui aussi ^{XI.} est tres-vray, que quand Iesus commença a proferer ces paroles , le Sacremēt étoit une vraye substance de pain ; Certainement ce qui est appellè *corps de Christ*, est donc une vraye substance de pain , & ce qu'il est pain en substance, n'empesche nullément , qu'il ne soit véritablement le corps de Christ. Ainsi tant s'en faut , que le mot *est* , induise la transsubstantiation de l'Eglise Romaine; que tout au contraire il la renverse & la détruit. Je dis le mesme des mots , qui suivent , assavoir *mon corps* ; *Cecy* (dit le Seigneur) *est mon corps*. Et pour le bien entendre , il faut considerer, que le Seigneur a institué sa Cene en deux signes distincts l'un de l'autre , assavoir le pain & le vin ; & que comme il 'dit de l'un, *Cecy est mon corps* ; il dit pareillement de l'autre, *Cecy est mon sang* ; D'où il s'ensuit, que comme en disant du vin de la coupe sacrée , *Cecy est mon sang* , il entend son sang non enclôs dans les vaisseaux de son corps , comme il y est naturellement , mais separè d'avec son corps , & répandu hors de ses veines; pareillemēt aussi

Mon
Corps

Chap. XI. - aussi dans l'autre partie, en disant, *Cecy est mon corps*, il entend tout de mesme *son corps* vuide, & épuisé de sang, & sans vie; tel qu'il fut en la croix, après avoir rendu l'esprit. C'est ainsi, que les Ebreux prenoient le mot de *corps*, dans la ceremonie de leur Pasque, disant *le corps de la Pasque*, pour signifier le corps de l'Agneau, non vivant, mais mort & vuide de sang, immolé & rôty, en l'état que les Israélites le mangeoient; On luy ser-voit (disoient-ils) *le corps de la Pasque*; & l'Ecriture (disent-ils) *nous a donné l'ordonnance du corps de la Pasque*; comme nous l'apprenent les plus savans dans la langue & dans les livres des Juifs. C'est au mesme sens, que le Seigneur, la vraye Pasque de Dieu, parle icy de son *corps*; & entend par ce mot sa chair separée d'avec son sang, & constituée en état de mort. - Le dessein de son action instituée pour *annoncer sa mort*, comme Saint Paul nous l'apprendra cy-aprés, nous oblige a l'entendre ainsi. Car sa mort est le grand sacrifice expiatoire de nos pechez. Or l'Ecriture divise le sacrifice en ces deux parties, le *sang* de la victime, & sa *chair*, ou son *corps*, comme cela paroist clairement,

Buxtor.
fil. exerc.
cit. ad
Hist.
Instit.
Sacraz
Cœn. 3.
24.

Exode 12.
7.8.
Luc. 16.
1010.

clairement, & dans l'institution de l'Agneau Pascal, & en divers autres sacrifices dans tout le livre du Levitique, & notamment au chapitre seiziesme, où est décrit le sacrifice anniversaire pour les pechez de tout Israël, l'un des plus illustres types du sacrifice du Messie. Il a donc été tres-convenable, que le Seigneur pareillement voulant perpetuer au milieu de son Eglise la memoire de son grand sacrifice, vrayement & réellement expiatoire des pechez de tout l'Israël mystique, nous en presentast distinctement les deux parties, *la chair*, ou *le corps* d'un côté, & le sang de l'autre. Cette verité ainsi établie, qui d'ailleurs est confessée & reconnüe par tous les Chrétiens, puis que le *corps* de Christ signifie icy son corps sans sang & sans vie, en l'état de son immolation, il est évident & d'une consequence inévitable, que le pain ne fut point alors changé réellement en son corps, ni qu'il n'est pas possible non plus qu'il l'ait été depuis, ny qu'il le soit maintenant; parce que le corps du Seigneur n'étoit pas alors en cet état-là, & qu'il y a encore beaucoup moins été depuis sa resurre-

P étion,

Chap.
XV.

tion, étant maintenant vivant à Dieu, & absolument immortel & impassible. Enfin les dernières paroles de Iesus Christ confirment puissamment cette raison, où il dit, que ce corps, dont il a donné le nom au Sacrement, *est rompu pour nous*. J'avouë, que l'interprete Latin a traduit, *qui sera livré pour nous* ; Mais les livres Grecs, qui nous représentent l'original de l'Apôtre, lisent tous constamment *rompu pour nous*, ou *pour vous* ; & l'interprete Syrien & l'Arabe pareillement, & l'Ethiopien en mesme sens, *donné pour vous*. Joint que le commentaire, qui court sous le nom de saint Ambroise, & qui est d'un auteur assurément aussi ancien que luy, suit aussi la lecture Grecque, & Beda, auteur du huitième siecle, pareillement allegant ce passage ; ce qui montre, que la traduction Latine de leur temps étoit conforme au Grec, & que la diversité, qui s'y voit maintenant est survenue depuis eux, soit par la fraude, soit par l'inadvertence, ou la negligence des copistes. L'on demande icy comment le corps du Seigneur a été rompu ; veu que l'Evangile nous avertit expressément, qu'il *ne fut rompu pas un de ses os*.

Et

Jean 19.
36.

Et quelques-uns, & mesme des plus sa-
 vans de nos adversaires, ont estimé Chap.
XI.
 cette difficulté si grande, qu'ils rappor- Escrus
sur ce
lieu.
 tent cette fraction, non au corps mes-
 me du Seigneur, mais aux especes du
 Sacrement, sous lesquelles ils s'imagi-
 nent, qu'il est contenu; Si bien qu'à leur
 compte il faut entendre par ces mots *le
 corps de Christ est rompu*, non qu'il soit rom-
 pu en effet; mais bien, que ces foibles en-
 veloppés des accidens restez du pain,
 dont ils le couvrent en l'Eucharistie;
 soient rompuës. Mais cette exposition ne
 leur en déplaist, est tout a fait imperti-
 nente. Car supposez ce qu'ils prétendent;
 que le corps de Christ, soit caché, & en-
 veloppé dans les accidens du pain; &
 supposez encore, puis qu'ils le veulent;
 que ce soit bien parler de dire, que des
accidens sont rompus; toujourns ne s'ensui-
 vra-t-il pas, que sous ombre de cela l'on
 puisse dire, quand il arrive que ces ac-
 cidens-là sont rompus, que le corps de
 Christ le soit aussi; Ce seroit aussi mal
 parler, que si vous disiez, que l'on a dé-
 chire la teste d'une femme, quand on luy a
 déchire le voile, qu'elle avoit sur la teste.
 Mais ce qui m'étonne le plus, est que

Chap.
XL

ces Messieurs, qui haïssent tant les figures, & qui n'en peuvent souffrir aucune dans l'institution de ce sacrement, y en fourrent icy une tres-rude. Car s'ils croyent, que ce qui arrive aux simples accidens du pain, se peut dire du corps mesme du Seigneur, fort bien & fort legitiment; pourquoy trouvent-ils si mauvais, que nous disions, que le Seigneur a donné le nom de *son corps* au pain, qui en est le Sacrement? Le laisse donc là leur exposition, qui aussi a été refutée par la pluspart de leurs compagnons, & dis qu'encore, que les os du Seigneur n'ayent point été rompus en la croix, il ne s'ensuit pas, que l'Apôtre pour exprimer ce qu'il y souffrit, n'ait peu dire, que *son corps a été rompu pour nous*; premierement pour les coups & le mauvais traitement, qu'il receut des Juifs, & pour les peines & les travaux, qu'il souffrit dans ce grad combat; étant chose familiere aux bons auteurs de dire, comme nous faisons en nôtre langue, *un corps casse* de vieillesse, de travail, de lassitude, *rompu* ou *brisé* de maux, de fatigue & de douleurs; quand mesme il n'y auroit aucune solution de continuité

nuitè en sa chair & en sa peau. Secondement qui peut nier, que ce sacrè corps n'ait été rompu & déchirè, quand on le couronna d'épines, quand on luy perça les pieds & les mains avecque les cloux, & quand son côté fut ouvert avec une lance, & qu'il en sortit une grande abondance d'eau & de sang? Le confesse volontiers, que le Seigneur pour signifier les souffrances de sa croix a particulièrement choisi ce mot plutôt qu'un autre, parce qu'il se rapporte fort bien & au pain qu'il avoit rompu, & au corps, dont il avoit représentè la passion par la fraction du pain. Mais ce n'est pas à dire, qu'il ne faille l'entendre premierement & proprement de son corps, dont il parle; & ensuite nous souvenir, que c'est assurément pour nous figurer la même verité, qu'il a rompu le pain, consacré pour le sacremét de son corps, D'où il paroist pour dire cela en passant, que cette fraction du pain est importante à l'intégrité du sacrement, & qu'elle ne doit pas estre negligée, puis qu'elle se rapporte si justement à la passion du Seigneur, selon qu'il l'a icy exprimè luy-mesme. Le pain & le vin, qu'il a pris

Chap.
X l.

pour les symboles de ce sacrement, nous montrent clairement, que le dessein de cette sainte ceremonie, est de nous y représenter les elemens s'il faut ainsi dire, de la vie spirituelle & éternelle, que nous avons en luy, c'est a dire son corps & son sang. Or son corps nous donne cette vie, non simplement entant que c'est un corps humain, formé par le Saint Esprit dans le sein de la Vierge, ou entant qu'uni personnellement au Fils de Dieu; (Car si cela étoit, il eust suffi pour nous sauver, qu'il eust pris nôtre chair) mais il nous a acquis le salut, entant qu'il a été immolé pour nous sur la croix, & chargè des peines de nos pechez, & ainsi offert au Pere par l'Esprit Eternel, comme toute l'Ecriture nous l'enseigne. C'est donc aussi précisément en cet état, que ce divin corps nous est représenté, & offert dans le sacrement de nôtre nourriture mystique, non simplement comme conçu, & nay, ou comme vivant soit sur la terre, soit dans le ciel; mais comme immolé pour nous, comme livré ou donné pour nous a la mort, afin qu'en luy nous ayons la vie. C'est ainsi qu'il le faut prendre, si vous voulez qu'il vous nourrisse.

nourrisse. C'est-pourquoy il dit du pain de notre sacrement non simplement, *Cecy est mon corps* ; mais notamment & expressément , *Cecy est mon corps rompu pour vous*. C'est donc ainsi qu'il doit estre présent dans ce Sacrement. Mais tous les Chrétiens confessent que depuis la passion de sa croix , il ne peut estre réellement en cet état , ny en la Cene ny ailleurs ; parce que ce qu'il y a été une fois sur la croix , suffit ; cette seule oblation , qu'il fit alors de son corps rompu , & de son sang répandu pour nos pechez , nous ayant aquis une redemption & une vie éternelle. D'où paroist combien s'abusent non seulement ceux de Rome , mais encore tous les autres , qui veulent , que le corps de Christ soit présent réellement en la Cene. Car s'il y est , il faut qu'il y soit tel , que nous l'y promet le Sauveur luy-mesme , *un corps rompu , un sang répandu* ; *Cecy est mon corps rompu pour vous* , dit-il ; & dans S. Luc avec un autre mot , mais en mesme sens , *Cecy est mon corps donné pour vous* ; c'est à dire livré pour vous à la mort ; & c'est encore ce qu'il entend en S. Jean , où pour expliquer , comment sa chair est le pain qui

Luc 22.

19.

Jean 6.
51.

nous vivifie, il dit, qu'il la donnera pour la vie du monde; c'est à dire qu'il la mettra en oblation pour le peché du monde; afin que quiconque croit en luy, ne perisse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Je pense deormais, chers Freres, avoir suffisamment montré, qu'en ces sept ou huit paroles de nôtre Seigneur, dont nos adversaires font tant de bruit, comme si elles établissoient hautement & clairement leur sentiment, il n'y a rien pour tout, non seulement qui favorise leur transsubstantiation, mais mesme, qui ne la combat & ne la détruisse; toute cette divine sentence du Sauveur du monde, y étant si directement contraire, qu'il n'est pas possible, que pas un des mots en quoy elle consiste, ait un sens vray, bon, & raisonnable, si vous suivez leur doctrine. Je laisse les suppositions, qu'il font sans aucun fondement de raison ou de verité; comme ce qu'ils feignent, que la seule substance du pain est changée, contre toutes les loix des œuvres de Dieu, soit des ordinaires en la nature, soit des extraordinaires & miraculeuses en la grace, où jamais il ne s'est veu, ni ne se verra, que la substance d'un sujet soit

soit changée en celle d'un autre, sans ^{Chap.} que ses accidens soient aussi changez; ^{XI.}
 comme ce qu'ils s'imaginent, que le pain
 cesse d'estre en la nature des choses, sans
 aucun profit, le corps en quoy ils veu-
 lent, qu'il soit changé n'ayant aucun be-
 soin, ni de sa matiere, ni de sa forme
 pour estre ce qu'il est: comme ce qu'ils B
 prétendent, que le pain soit transsub-
 stantiè en un corps ayant son sang dans
 ses veines, contre l'institution formelle
 du Seigneur, qui met le corps & le sang
 chacun à part: comme ce qu'ils forgent 3
 une *concomitance*, comme ils l'appellent,
 sans autre raison, sinon pour sauver leur
 erreur: comme ce qu'ils introduisent un
 miracle le plus grand qui fut jamais a ce 4
 qu'ils disent, sans qu'il en paroisse rien
 du tout aux sens ni des fideles, ni des in-
 fideles, pour la conviction desquels Dieu
 a accoutumè de faire de semblables
 œuvres. Il laisse encore cent autes ab-
 surditez étranges, qui choquent rude-
 ment toutes les maximes les mieux éta-
 blies par les sens, par la raison, & par les
 constantes & perpetuelles experiences
 du genre humain; les bassesses & les in-
 dignitez, a quoy ils exposent le Seigneur
 en

Chap.
XI.

en l'état de gloire, où il est; les risées & les moqueries, qu'en font les étrangers de nôtre sainte religion; & enfin après tout, l'inutilité de toute cette doctrine, étant impossible de comprendre dequoy il sert, pour nôtre salut, que la chair de Iesus Christ entre dans nôtre estomac, & en sorte, cachée sous des especes de pain, sans y estre veüe ni sentie, & sans qu'elle y agisse, ni qu'elle y exerce aucun mouvement. Mais c'est assez d'avoir refuté cette erreur par les paroles mesmes du Seigneur, dont elle se veut prevaloir. Disons donc mes Freres, que ce Sacrement est vraiment du pain, comme nous le témoigne le sens, & la raison, & la parole divine: mais que ce qu'il est pain en sa substance, n'empesche pas, qu'il ne soit aussi ce que l'institution & la benediction de Iesus Christ, l'avoit fait estre, selon qu'il le declara incontinent luy-mesme a ses Apôtres, en disant, *Cecy est mon corps rompu pour vous.* Mais comment est-il son corps, si c'est du pain? Comme l'agneau que luy & ses Apôtres venoient de manger, étoit la *Pasque*, c'est a dire, le *passage de Dieu sur les maisons d'Israël*, comme le *Rocher du desert*

Exode 12.
11. 21.

desert étoit *Christ* : non en substance, ou Chap. XI.
 en nature : mais en signe & en Sacremēt.
 Il nous est *son corps rompu pour nous* ; par I. Cor. 10.
 ce qu'il nous en est le memorial , com-
 me il dit luy-mesme : *Faites cecy en me-*
moire de moy. Tous confessent , que c'est
 le Sacrement , c'est a dire le signe sacré
 du corps de *Christ*. Le signe ne peut
 estre proprement la chose , dont il est
 signe : Mais il ne laisse pas d'en avoir le
 nom , pour la ressemblance , qu'il a avec
 elle. L'Escriture est toute pleine de sem- Gen. 17.
 blables manieres de parler. La circon- 10. 13.
 cision y est *l'alliance de Dieu* avecque la Gen. 48.
 maison d'Abraham : & néantmoins ce 26. 27.
 n'en étoit que le signe. Les épics & les Exode
 vaches de Pharaon sont les années repre- 17. 15.
 sentées par leur nombre & par leurs
 qualitez. L'autel bâti & consacré a Dieu
 par Moïse , y est nommé *l'Eternel mon en-*
seigne ; & c'est aussi en ce sens , que l'Ar-
 che y est quelquefois appellée du nom
 de Dieu , parce qu'elle étoit le signe sacré
 de sa présence. Mais il n'y a point de
 peuple , où cette maniere d'expression
 ne soit en usage , & plus entre nos adver-
 saires , qu'en nulle nation du monde.
 Car qui ne sçait qu'ils appellent des

Agnus

Chap. *Agnus Dei, des Crucifix, des Christs, des*
 XI. *Vierges, & des Nostres-Dames, des Apô-*
tres, des Anges, des Martyrs, les portraits,
 qui en représentent les personnes? Com-
 bien moins devons-nous trouver étran-
 ge, que le Seigneur ait appellé *son corps*
rompu pour nous, le Sacrement institué
 par luy-mesme pour nous estre la me-
 moire, & la cōmunication de son corps?
 l'Eglise ancienne ne l'a pas entendu au-
 trement, qui a la fin du second siècle,

Tertull.
contre

Marcion

c. 40. p.

571.

Origen.

in Mat.

15. T. I. p.

27.

Aug. c.

12.

contre

Adim.

Id. ep. 23.

explique par la bouche de Tertullien les
 paroles de nôtre texte, *Cecy est mon corps,*
 par un *c'est a dire la figure de mon corps*: Elle
 interprete au troisieme siecle, par celle
 d'Origene, *le corps de Christ*, par le *corps*
symbolique de Christ. Et elle dit au cin-
 quiesme par Saint Augustin, que le Sei-
 gneur ne fit point de doute de dire, *Cecy est*
mon corps, en donnant le signe de son corps; &
 ailleurs il pose cette regle, que les Sacre-
 mens prennent souvent les noms des
 choses, dont ils sont les Sacremens, a
 cause du rapport & de la ressemblance,
 qu'ils ont avec elles; & que c'est ainsi que
le Sacrement du corps de Christ est en quelque
maniere le corps de Christ: en quelque manie-
re dit-il, c'est a dire improprement & par
 similitude

similitude seulement. Theodoret dans Chap. X 1^r
le mesme siecle, dit, que le Seigneur donna
le nom de son corps & de son sang au pain & Theodor.
Dial. 2
au vin, non en ayant changè leur nature, mais
ayant ajoutè la grace à la nature; Et enfin
pour n'en pas ajouter davantage, Facun- Facund.
dus, Evesque d'Afrique, dans le sixief- l. 9. p.
404.
me siecle expose admirablement bien
nôtre texte en disant, que nous appellons
corps & sang du Seigneur le Sacrement de
son corps & de son sang, non que le pain soit
proprement son corps, ou le calice son sang,
mais parce qu'en eux ils en contiennent le
mystere. C'est pourquoy (dit-il) nôtre Seigneur
appella luy-mesme le pain & le calice benit,
qu'il bailla a ses disciples, du nom de son corps
& de son sang. C'est-là, chers Freres, la
vraye doctrine du Sacremet de la Cene
du Seigneur, baillée par ses Apôtres, &
retenuë fort long-temps par les Chré-
tiens. Louïons nôtre Sauveur de ce qu'en
ces derniers temps il a daigné la rétablir
miraculeusement au milieu de nous, re-
purgée des erreurs épouvantables, que
les hommes y avoient peu a peu ajoû-
tées. Benissons-le de la bontè qu'il a euë
de se vestir d'un corps infirme, & de ve-
nir en nôtre terre en forme de chair de
peché,

peché, luy qui étoit le Seigneur de gloire, & de donner ce corps même pour nôtre redemption; ayant voulu qu'il fust meurtury pour nous guerir, affligé & battu pour nous conserver, froisë pour nous relever, rompu & déchiré de playes & de douleurs pour expier nos crimes, & pour faire nôtre paix avec Dieu; & enfin mis cruellement a mort pour nous en garantir, & pour nous communiquer la vie bien-heureuse & éternelle. Mais méditons aussi Fideles, le mystère du pain sacré, qu'il nous a institué pour Sacrement de sa mort. Ce pain vous apprend bien, que c'est en ce divin corps qu'est nôtre vie & nôtre joye, & que c'est en vain, que nous la cherchons ailleurs. Mais il vous enseigne aussi, que comme le pain ne nourrit, que ceux qui le mangent, ainsi pour avoir part a la vie, que donne ce corps du Seigneur, il faut que vous le preniez, que vous le fassiez vôtre, que vous vous unissiez a luy, & deveniez une mesme chair & un mesme corps avecque luy. Ouvrez-luy vôtre cœur; Recevez l'y avec une foy humble & sincere: Dépouillez toutes les passions contraires à la pureté; Renoncez a toutes les actions

actions

actions qui luy sont desagreables. Haïſſez-^{Chap. XI.} vos pechez qui l'ont fait mourir; & attachez vôtre vieil homme a ſa croix. Laissez pour jamais le monde & ſes ordures, & ſes vanitez, & ſes pernicieuſes delices, vôtre ancienne viande; & travaillez deſormais après la viande, qui ne perit point, mais qui eſt permanente a vie éternelle. Que Jeſus & ſa croix, ſa ſain-terè & ſon ciel, ſoit l'unique paſture de vos ames. Et ſi vous l'aimez, aimez auſſi tous ſes ſerviteurs. Comment pouvez-vous, ou haïr, ou mépriſer ceux, pour qui il eſt mort, & qu'il vous a unis pour ne faire, vous & eux, qu'un meſme corps avecque luy? Reſpectez cette table ſacrée, où il vous a traitez tant de fois enſemble, & où il vous conviera encore aujourd'huy pour y celebrer bien-toſt l'admirable Pentecôte de ſon Eglise: Preparez-vous & vous mettez tous en bon état; Nettoyez vos conſciences; purifiez vos cœurs par une profonde repentance des pechez paſſez, & par une ferme & inviolable reſolution de vivre Chrétien- nement a l'avenir. Pardonnez à ceux de vos freres, qui vous ont offenſez, recherchez la paix de ceux, qui ont quelque
choſe

Chap.
XV.

chose contre vous. A Dieu ne plaise qu'il y ait pas un de nous, qui vienne a la table de la charité avec une ame pleine de haine ; ou qui veuille celebrer la feste du Saint Esprit, la Colombe mystique, avec un cœur de tigre ou de serpent : N'oubliez pas les pauvres membres du Seigneur : Ne refusez pas quelques miettes de vôtre pain terrien, a celui qui vous donne le pain du ciel en abondance ; Faites part de vos biens perissables, a celui qui vous communique les tresors de l'éternité. Ce sont là chers Freres, les pensées & les exercices où vous devez employer tout vôtre temps, & particulièrement celui cy. Dieu veuille vous faire la grace de vous en acquiter fidèlement, afin de trouver a sa table le rassasiement & la consolation, qu'il y promet, & qu'il y donne a tous ceux, qui s'en approchent dignement. AMEN.

SERMON



SERMON SEPTIESME. * . 1* Pro-

I. EPITRE AVX CORINTHIENS noncè à Char-

Chap. XI. v. 24. ton le 26. de Juin 1661.

24. *Faites cecy en commemoration de moy.*



MERS FRERES,

La principale difference d'une personne sage d'avec celle qui ne l'est pas, c'est qu'au lieu que l'un agit a l'avanture & sans dessein, se laissant aller a ce qui se rencontre, sans y penser & sans le rapporter a aucun but certain; l'autre au contraire fait toutes choses pour une certaine fin, qu'il se propose en s'õ esprit, & qui est proprement la raison, qui le meut, & le porte a faire ce qu'il fait. Aussi voyez-vous, que Dieu, qui est la sagesse souveraine, en use toüjours ainsi. Le monde est comme un ample & immense theatre, où il a exposè ses œuvres

Q a nos

Chap.
XI.

à nos sens, où il a fait dès le commencement, & où il fait encore tous les jours une si prodigieuse quantité de choses, qu'il n'y eut jamais d'homme, & n'y en aura jamais à l'avenir, qui en puisse seulement dire, ou comprendre le nombre. Les Philosophes les ont considérées avec une grande application d'esprit, & ont pour la plupart passé toute leur vie dans cette étude. Ils y ont remarqué des différences infinies; qu'il y en a qui sont grandes, & d'autres qui sont petites; & même en tous les degrez & en toutes les mesures de la grandeur & de la petitesse; que les unes se meuvent & que les autres se reposent, que les unes vivent se nourrissant & croissant; que dans les autres on ne remarque rien de semblable; qu'il y en a qui sentent, d'autres qui n'ont nul sentiment; que de celles qui sentent, les unes vont, & viennent d'un lieu en un autre, les autres demeurent toujours attachées au lieu où elles se trouvent; les unes raisonnent, les autres ne raisonnent point; pour ne rien dire de l'admirable & infinie diversité de leurs formes, & de leurs figures, & de leurs couleurs; de la structure & temperature
de

de leurs corps, & des elemens, où elles Chap.
XI. ont été logées par le Créateur, les unes dans le Ciel, les autres dans l'air ou dans l'eau, ou dans la terre. Mais ils ont reconnu qu'avecque cette grande variété elles s'accordent toutes en ce point, qu'il ne s'y treuve rien ny grand ny petit, ny fort, ny foible, ny mobile ny immobile, qui ayt été fait en vain; & les Princes des Philosophes, qui ont le plus exactement étudié ce livre de la Nature, & qui y ont le plus heureusement réussi, après en avoir considéré les mysteres, autant qu'il leur a été possible, s'écrient ravis en admiration, *que tout est plein de sagesse & de raison*; c'est à dire que toutes ces choses ont chacune leur fin, où se rapporte ce qu'elles ont d'estre, ou de mouvement, ou d'action, si proprement & d'une maniere si juste & si exacte, qu'il est evident, que c'est pour cela qu'elles sont ce qu'elles sont, ou qu'elles agissent comme elles agissent. Mais si les œuvres, que ce grand & souverain Seigneur a faites, & qu'il fait encore tous les jours en la Nature, ont tiré cette confession de la bouche de ceux, qui les ont considérées avec soin; celles qu'il

Q 2 a faites

Chap.
XL

à faites en la grace , & dans l'Eglise, les doctrines, & les leçons, les disciplines & les services , & generalement toutes les institutions, qu'il y a baillées aux fideles, obligent encore beaucoup plus tous ceux, qui les étudient d'y reconnoistre la mesme perfection ; qu'elles ont toutes leurs fins , & des fins excellentes ; & qu'elles sont toutes pleines , non simplement de *raison & sagesse*, mais d'une *raison*, & d'une *sagesse* tout a fait exquisite & admirable, & en un mot divine. Je laisse-là pour cette heure les dispositions mystiques du vieux Testament, ses ordonnances, ses ceremonies, ses festes, & ses autres disciplines , & les admirables rapports qu'elles ont toutes a leur vraye & legitime fin, qui est Iesus Christ, comme S. Paul nous l'enseigne. Je ne dis rien non plus des veritez , que Dieu nous a revelées par l'Evangile de son Fils ; qui nous conduisent toutes a leur but, qui est la consolation & la sanctification que le Christ a promise au nouveau peuple , si necessairement & si proprement, qu'il n'est pas possible ny d'y parvenir sans les connoistre & sans les croire , ny d'y faillir ou d'en décheoir, si on les connoist & si on

Rom. 10.
4.

On les croit véritablement. Je m'arrestay a la seule partie, dont l'Apôtre traite en ce lieu; c'est a dire au saint Sacrement de la Cene. Car le Seigneur Iesus, dont S. Paul nous rapporte les paroles, ayant commandé a ses disciples, la premiere partie de l'aëtiô, en quoy consiste ce mystere, qui est de manger du pain consacré par la bënëdiction, & rompu en suite pour nous estre le Sacrement de son corps immolé, & mis a la mort pour l'expiation de nos pechez; leur ordonne maintenant de celebrer cy-après cette sainte action dans son Eglise, & leur en declare la fin, & le dessein en ce peu de mots, que nous avons leus; *Faites cecy en commemoration de moy.* Saint Luc rapporte aussi expressément, que le Seigneur dit ces paroles après avoir baillé le pain sacré a ses disciples. Jusques-là il y avoit de quoy s'étonner, qu'il leur recommandast de manger ce pain; & de le manger, comme son corps, c'est a dire comme sacrement *de son corps rompu pour nous*; & de quoy douter s'il suffiroit de faire presentement ce qu'il leur ordonnoit, & cette fois-là seulement, ou s'il faudroit continuer de faire le

Q 3 sembla-

Chap.
XII.

semblable a l'avenir. Iesus pour leur ôter cette doute, & toute autre difficulté de l'esprit leur declare son intention, & les instruit de la fin & de l'usage de cette action; *Faites cecy* (dit-il) *en commemoration de moy*. Mais il leur baille aussi en parlant ainsi une brieve & claire exposition de ce qu'il avoit dit, *mon corps rompu pour vous*; ce qui sans doute leur avoit semblé une enigme, quand il l'avoit prononcé, dans l'imagination qu'ils avoyent encore alors, que le Seigneur demeureroit toujours avec eux. Le mot de *commemoration* efface toutes ces pensées; étât clair, que la memoire & la commemoration, est des choses passées & absentes, & non des presentes; si bien qu'en leur disant, *qu'ils fassent cela en commemoration de luy*, il leur donne assez clairement a entendre, qu'ils ne l'auront pas toujours present avec eux. C'est donc comme s'il leur disoit; Ne presumez pas, que je doive toujours estre avecque vous sur la terre. Après avoir souffert cette mort, où mon corps sera rompu pour vous, & après m'estre représenté vivant & resuscité des morts pour votre instruction & consolation, il faudra pourtant enfin, que

que je me separe d'avecque vous, & que je retourne au Ciel en la maison de mon Pere. Quand je seray ainsi eloigné de vous, souvenez-vous de moy, & de ce que je vais faire pour vous, & afin d'en conserver la memoire toujours fraische au milieu de vous, mangez de ce pain sacré, que je vous baille pour mon corps rompu pour vous, afin de vous en estre le Symbole, & le memorial durant tout le temps de mon absence. C'est la fin pour laquelle ie vous le donne & vous le recommande. Bien tost après quand la mort & la resurreccion de Iesus, & son ascension dans les Cieux eurent fait voir aux disciples l'accomplissement de ces veritez, ils reconnurent bien que c'étoit là le sens de ces paroles, *Faites cecy en commemoration de moy.* Et le Seigneur dès l'heure mesme les avertit assez de son éloignement, & de son absence d'avec eux dans le long discours, qu'il leur entient en S. Iean. Mais ils étoient si fort prévenus de l'opinion de ce qu'ils souhaitoyent le plus; qu'ils ne peurent jamais bien & nettement comprendre cette verité, que lors qu'ils la virent réellement accomplie par son ascension dans

Chap.
XV.

les Cieux. Cela suffiroit, Mes Freres, pour l'intelligence de ces paroles du Seigneur, aussi claires, qu'elles sont brieves, si l'opiniastretè & la chicane de l'erreur, n'y cherchoit de l'appuy pour ses songes, & ne nous obligeoit a nous arrester icy pour dissiper les brouillards, dont elle tasche en vain d'obscurcir la simple verité de ce texte. Car si vous en croyez ceux de la communion de Rome, ces quatre ou cinq paroles *Faites cecy en commemoration de moy*, signifient; Vous mes Apôtres, & tous ceux, qui vous succederont dans mon Eglise en qualité d'Evesques; & de Prestres, foyez Sacrificateurs vraiment & proprement ainsi nommez, & offrez a Dieu le Pere mon corps & mon sang sous les especes du pain & du vin en sacrifice vray & propre, non sanglant a la verité, mais néanmoins propitiatoire, non seulement pour les pechez, pour les peines, satisfactions & necessitez des vivans, mais aussi pour les morts, non encore pleinement nettoyez de toutes les taches de leur vie passée; & immolez ainsi l'Agneau de la nouvelle Pasque. Eussiez vous jamais creu, que le Seigneur en disant a ses disciples, *Faites cecy en*

commemoration

Concil.

Trid. sess.

22.

* Decr. c.

7. c. 2. can.

1. 2. 3.

commemoration de moy, eust entendu & si-
gnifié tant de choses si étranges, & dont Chap.
X.I.
il ne paroist trace quelconque non seule-
ment en pas une de ces paroles, mais non
pas même dans aucune des Ecritures du
vieux & du nouveau Testament, ny dans
ce qui nous reste des enseignemens de la
premiere & plus ancienne Chrétienté,
qui fleurit du temps des Apôtres & plus
de cent ans après eux ? Le ne m'étonne
pas, si ces Messieurs soutiennent, que l'E-
criture sainte est obscure. Car si les au-
tres textes ont des sens aussi éloignez de
leurs paroles, que l'est de celles du Sei-
gneur celuy, qu'ils leur donnent, il n'y a
Homme ny Ange, quelque subtil & pene-
trant qu'il soit, qui puisse jamais y rien
entendre. Il n'appartient qu'au Pape, &
à son Concile de deviner qu'elle a été la
pensée de Dieu dans tout ce qu'il a dit
en sa Parole. Son Ecriture si vous en
croyez ces Messieurs, n'est qu'un brouil-
lard, & un nuage sombre, noir & tene-
breux, dont toutes les paroles ne signi-
fient rien, jusques a ce que le Pape y ayt
répandu la lumiere de sa sapience, les
animant du sens qu'il luy plaist; au lieu
qu'avant cela elles sont mortes & sans
vie,

·vie, & capables, comme le son des cloches, de recevoir également tous les sens, que l'on voudra leur donner; jusques a ce que ce pretendu oracle de Rome, en découvrit la vraye signification. C'est par son autorité seule, que ces Messieurs treuvent leur sacrifice de la Messe dans ce passage. Ce n'est pas qu'il y soit en effet, ny qu'ils l'y voyent non plus que nous. Car s'il y étoit, pourquoy ne l'y verrions nous pas aussi bien qu'eux? mais encore qu'ils ne l'y voyent point, & qu'il n'y soit point en effet; néantmoins parce que le Pape, dit qu'il y est, il faut qu'ils le confessent & le soustiennent, & le signent de leur sang si besoin est, sous peine d'anatheme; comme vous voyez qu'aujourd'hui il leur fait signer, que Iansenius a écrit dans son livre certaines propositions au sens, qu'il leur dicte, bien que jamais ny luy ny les siens, ne les aient peu montrer dans cet auteur, depuis plusieurs années, qu'on les prie & qu'on les coniore de le faire; n'y que ceux qui demandent d'en estre éclaircis, les y aient jamais peu trouver, quelque soin, qu'ils aient pris de les y chercher. C'est leur seule violence, & les tours de chancane,

cane, dont ils tâchent de la farder, qui nous obligent à examiner ce texte plus exactement; & pour y tenir quelque ordre, nous en rapporterons toute l'exposition à deux points; dont le premier est le commandement du Seigneur, *Faites cecy*; & le second la fin, pour laquelle il nous commande de le faire, en *commemoration de moy* (dit-il) Ce seront-là s'il plaist au Seigneur, les deux parties de toute cette action.

Pour le premier de ces points, c'est une chose pitoyable, qu'il y ayt de la dispute sur le sens de ces paroles, *Faites cecy*; comme s'il y avoit aucun homme assez grossier pour ne pas entendre, qu'elles commandent aux disciples de faire ce qu'ils venoyent de faire par l'ordre du Seigneur. Néanmoins nos adversaires contestent contre une verité si claire; & veulent à toute force, que par ces paroles Iesus commande à ses Apôtres de *sacrifier*, ou de *faire un sacrifice*. Mais quand il faut le prouver, ils ne s'y prennent pas tous d'une mesme sorte. Quelques uns s'attachent aux mots mesmes, & pretendent y trouver leur sacrifice exprimé formellement; disant, que la premiere
de

Ghap.
XI.

de ces deux paroles, *à savoir faire*, se met assez souvent dans les langues Ebraïque, Grecque, & Latine, pour dire *sacrifier*; Si bien qu'en la prenant ainsi en ce lieu, le Seigneur commande à ses Apôtres de *sacrifier* ce qu'ils avoyent reçu de luy; c'est à dire son corps, comme ils le supposent. Mais ils n'ont pas bien considéré ce qu'ils mettent en avant. Car encore que *faire* se prenne quelquefois ainsi dans ces trois langues, néanmoins, s'ils y eussent pris garde de près, ils eussent treuvé, que quand il est construit en la manière, qu'il est en ce lieu dans l'original de S. Paul, & de Saint Luc, jamais il ne signifie *sacrifier*. Quand les Grecs & Latins en usent en ce sens, ils l'accompagnent toujours du nom de quelque chose sacrée, & destinée à estre immolée; comme quand ils disent *faire un agneau*, pour sacrifier un Agneau; Encore les Latins ont-ils accoutumé de construire ces paroles autrement, disant *faire d'un agneau*, qui est évidemment une manière de parler raccourcie, où se sous-entend le nom de *sacrifice*; pour dire *faire un sacrifice d'un agneau*. Mais icy, comme chacun void, le Seigneur dit simplement, *Faites cecy*, sans

*Virg. cum
faciam
Ficula.*

sans ajoûter le nom d'aucune victime, qui ^{Chap.} puisse induire, qu'en commandant de la ^{XI.} faire, il entende, qu'on la sacrifie. l'en dis autant de la langue Ebraïque ; comme quand le Prophete dit dans l'Ebreu ; *Je te* ^{Pf. 66. 5.} *feray des bœufs avec des boucs*, pour signifier, *Je te sacrifieray des bœufs* ; le nom des victimes, qu'il ajoûte, montre clairement qu'il entend qu'il en fera des sacrifices qui est la maniere dont l'Ecriture † a ^{† Voyez} acôûtumè de s'en exprimer ailleurs. Pour ^{Exod. 24. 5. & 10. 25. 1. Rois 3. 15. Ezech. 43 27. & 1. Rois 12. 27.} ne pas ajouter icy, ce qu'ont remarqué les savans, que ce mot Ebreu ne s'employe, sinon dans les sacrifices, qu'il faut apprester, en égorgant la victime, & decoupant ses chairs, & les faisant cuire ; car c'est proprement ce que signifie le mot, comme quand Abraham voulant festiner ses hostes commande a son garçon *de faire*, * c'est a dire de tuer & d'apprester un veau gras pour le festin. D'où il paroist clairement, que puis que le sacrifice, que pretendent nos adversaires, est d'une toute autre nature, le mot *faire* ny peut avoir de lieu, selon le stile de la langue Ebraïque, qui ne l'employe en ce sens que là ^{* Gen. 18. 7.} où il est question d'une victime, qu'il faut appréter & égorger. Mais outre que les auteurs

Chap.
XL.

auteurs de cette objection , supposent une chose, qui n'est point; ils manquent encore en une autre, qui est, que leur raisonnement ne conclud rien. Car quand le mot de *faire* se pourroit prendre pour *sacrifier*, de la façon qu'ils le supposent; toujours ne s'ensuivroit il pas, qu'il le fallust ainsi prendre en ce lieu; étant clair, que l'usage de ce mot *faire* au sens, où nous l'entendons, est sans comparaison plus ordinaire, qu'en celuy qu'ils luy attribuét; si bien qu'après tout, il y auroit toujourns beaucoup plus d'apparence de le prendre en son sens plus commun, qu'en cet autre fort rare, & dont il ne se trouve nul exemple dans tous les livres du nouveau Testament. C'est pourquoy les plus savans écrivains de la communion Romaine, † voyant bien la foiblesse & l'impertinence de cette chicane, l'ont abandonnée, & l'un d'eux dit expressément, que c'est tout a fait contre le sens de l'Écriture, que quelques uns ont icy pris le mot de *faire* pour *sacrifier*. Ils ont donc recours a un autre moyen pour trouver icy leur sacrifice, disant, que le Seigneur par ces mots, *Faites cecy*, commanda a ses Apôtres de faire

† Bellar.
L. 1. de
Miss. c.
12. init.
c. 9.
Ioannes.

Est. ser.
c. 2. paro.
les.

faire ce qu'il avoit fait ; D'où ils conclu-
rent, qu'il leur avoit donc commandé de

Chap.

XI.

faire un vray sacrifice , où ils eussent a
l'offrir a Dieu le Pere sous les especes
du pain & du vin ; puis que c'est ce qu'il
avoit fait luy-mesme en celebrant la

Bell. au
lieu alle-
gué.

Cene. Mais pour dire la verité, il me
semble, que cette preuve n'est pas moins
impertinente , ny moins ridicule que
l'autre ; puis que la raison , dont elle se
sert, est autant, ou plus douteuse & deba-
tuë, que la conclusion, qu'elle en tire. Car
qui de nous leur a jamais accordé , que
Iesus Christ se soit sacrifié luy-mesme
dans la premiere Cene ? S'ils ont d'au-
tres autoritez pour l'établir, ils les de-
voient apporter a part. Mais pour ces
paroles , *Faites cecy* , il est evident que
d'elles mesmes , & de leur chef, elles ne
servent de rien pour le prouver ; indui-
sant seulement en general , que les dis-
ciples étoient obligez de faire ce que le
Seigneur entendoit par le mot *cecyc* ; mais
sans nous éclaircir aucunement , que la
chose, qu'il entend, soit un vray sacrifice.
Certainement il est si peu évident , que
Christ se soit sacrifié soy-mesme en la
premiere Cene, que plusieurs de nos ad-
versaires

Chap. verfaïres, bien que confeffant avecque
 XI. les autres, que la Mefse est un facrifice,
Pietr. ont niè & combattu cette opinion com-
Suar. me absurde, dans les congregations du
Hift. del. Concile de Trente mefme, difant, que fi
Conc. di cela étoit, l'oblation de la croix auroit
Trent. L. été superflüë; parce que celle de la Cene,
86. p. 529. qui l'avoit precedée, auroit defia rache-
530. 538. té le genre humain. Ils ajoutoyent que le
539. facrifice de leur autel fut institué pour la
 commemoration de celuy de la croix, &
 que l'on ne peut faire commemoration,
 finon d'une chose passée; fi bien qu'il
 n'est pas possible, que l'Eucharistie ayt
 été un facrifice, avant que Christ eust
 été offert en la croix; & ils alleguoyent
 enfin, que ny l'Ecriture, ny le Canon de
 la Mefse, ny aucun Concile n'a jamais
 dit, que Christ se soit offert soy mefme
 en la Cene. Peu s'en fallut, que cette
 contestation ne partageast & les Theo-
 logiens & les Prelats du Concile; Et en-
 fin quand on lût publiquement la defi-
 nition de la Compagnie, qui pose que
 Christ s'offrit soy-mefme en la premiè-
 re Cene, il y eut vingt & trois Evêques,
 qui y contredirent; & la plus grande voix
 l'emporta a peine, & contre leur propre
 maxime

Id mefme
p. 558.

Id mefme
p. 560.

maxime que dans les choses de la foy, Chap.
XI. comme est celle-cy, rien ne se peut de-
finir si une partie notable de la Compa-
gnie est contraire a l'avis courant. Mais
quoy qu'en ayt ordonné ce Concile du
Pape, il est clair comme le jour en plein
midy, que le Seigneur ne s'offrit point
foy-mesme en sacrifice propitiatoire
proprement ainsi nommé, dans sa pre-
miere Cene. Car outre les raisons de
ces Docteurs du Concile de Trente
mesme, que je viens de rapporter, &
qui sont bonnes & pertinentes, cela pa-
roist encore evidemment; premiere-
ment de ce que l'Eucharistie fut benie
& distribuée par le Seigneur a ses Apô-
tres sur une table commune, & non sur
un autel; piece, qui par leur propre
confession, est necessaire a tout sacrifice
ainsi proprement nommé; Secondement
de ce qu'en tout sacrifice ainsi propre-
ment appellé, l'hostie est offerte a
Dieu, au lieu que le Seigneur dans sa
premiere Cene presenta bien a ses Apô-
tres le pain & le vin consacrez par sa be-
nediction; mais il ne les offrit point a
Dieu; & enfin en troisieme lieu de ce
qu'en cette premiere Cene, il n'y eut ny
R adoration,

Chap.
XI.

adoration , ny elevation, ny invocation, ny aucun autre geste , ny action qui témoignast, que ce fust un sacrifice offert a Dieu en son honneur. Ils étoient tous a table, non assis, mais couchez sur le dos selon la coutume de ce temps là; posture mal propre , ou pour mieux dire tout a fait contraire a l'adoration , ou veneration de Dieu. Le Seigneur presente la pretendüe hostie aux Apôtres ; il leur adresse ses paroles , & pas une a son Pere; & en un mot il ne paroist pour tout aucune trace d'un sacrifice externe & proprement ainsi nommé dans toute la Cene du Seigneur comme elle est décrite par trois des Evangelistes , & par S. Paul. Ainsi voyez-vous qu'en arguant sur le mesme pied , que raisonnent nos adversaires, il en faut conclure tout le contraire de ce qu'ils pretendent, & dire , que si le Seigneur par ces paroles, *Faites cecy*, leur a commandé de faire ce qu'il avoit fait , puis qu'il est clair par les raisons, que nous venons d'alleguer, que le Seigneur en cette premiere Cene ne fit aucun sacrifice ainsi proprement nommé; il s'ensuit evidemment & necessairement , qu'en leur disant , *Faites cecy*, il ne

il ne leur commanda non plus de faire aucun sacrifice. Mais la verité est, qu'outre le vice de cette mauvaise consequence, il y en a encore un autre dans leur raisonnement, en ce qu'ils supposent, que le mot *cecy*, dans ces paroles du Seigneur signifie proprement & directement ce qu'il avoit fait, entant qu'officiant & administrant ce Sacrement, c'est a dire ce qu'il avoit beny, rompu, & distribuè le pain. Mais si vous examinez ce texte exactement, vous trouverez que cela n'est pas, & que le mot *cecy* ne se rapporte, ny au *corps de Christ* comme le vouloyent impertinemment les premiers; ny a l'action de Christ, entant qu'officiant, comme le supposent les derniers de nos adversaires; mais a l'action des Apôtres mesmes, entant que disciples & communians a la table de leur Maistre; c'est a dire que *faire cecy* signifie proprement, non sacrifier, non benir, rompre, & distribuer le pain; mais *le prendre & le manger*, comme avoyent fait les Apôtres par l'ordre du Seigneur. Il l'explique ainsi luy-mesme. Car après avoir baillé la coupe a ses disciples, il ajoûte; *Toutes les fois que vous en boirez,*

Chap.
XI.

Entant
qu'officiant

R 2 ~~faits~~

Chap.
XI.

faites-le, ou faites cecy en commemoration de moy. D'où s'en suit puis que la raison de l'un & de l'autre symbole est mesme, qu'il faut aussi entendre la mesmé chose du pain sacré, & dire pareillement, *Toutes les fois que vous en mangerez; faites-le ou faites cecy en commemoration de moy.* Certainement ce qu'il leur commande de faire est donc de *manger le pain sacré* & de *boire de la coupe sacrée*; le sens de ces paroles, *Toutes les fois que vous en boirez, faites le en commemoration de moy*, étant evidemment; Quand vous en boirez, *beuvez en, ou beuvez-le en commemoration de moy*; & le sens par consequent de celles-cy; *Quand vous en mangerez, faites-le en commemoration de moy*, étant semblablement, *Quand vous mangerez ce pain, mangez-le en commemoration de moy.* S. Paul nous montre aussi clairement la mesme chose, lors qu'ayant rapporté toutes les paroles du Seigneur, il ajoute, ou comme une conclusion qu'il en tire, ou comme un éclaircissement, qu'il en donne, *Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques a ce qu'il vienne.* Tous sont d'accord,

2. Cor. II.
25.

cord, qu'annoncer la mort du Seigneur est la mesme chose, que faire commemoration de luy; & chacun pour peu qu'il y pense, le verra assez de foy-mesme. Or l'Apôtre nous declare expressement, que manger du pain & boire de la coupe de la table du Seigneur est l'action, par laquelle nous annonçons sa mort. Puis donc que le Seigneur en disant a ses disciples, *Faites cecy*, leur commande de faire & de pratiquer l'action qui contient l'annunciation ou la commemoration de sa mort, *Faites cecy* (dit-il) en commemoration de moy; Certainement il est evident & indubitable, que par ces mots *Faites cecy*, il entend l'action de manger de ce pain sacrè, qu'il venoit de leur bailler. Or *manger de ce pain*, n'est pas faire un sacrifice proprement nommè, par la confession mesme de nos adversaires, qui donnent ce pain a manger aux laïques, qui ne sont pas sacrificateurs, quoy qu'ils puissent dire: Il faut donc de necessitè, qu'ils confessent que Jesus Christ en disant a ses disciples *Faites cecy*, ne leur a nullement commandè de faire un sacrifice. C'est un ordre qu'il donne a ses Apôtres, & en leur personne a tous les

Chrétiens pour le temps a venir, qui suivroit son Ascension dans les cieus, qu'alors durant tout le temps de son absence jusques a son second advenement, ils ayent a faire ce qu'il venoit de leur commander, c'est a dire a celebrer ce sacrement de son pain en le prenant & le mangeant en commemoration de luy. Car quant a cette premiere Cene, que les Apôtres firent avecque le Seigneur, il est evident que l'on ne peut dire, qu'ils y ayent mangé le pain en commemoration de luy ; puis qu'ils l'avoient present au milieu d'eux, ny qu'ils ayent beu de la coupe en memoire de sa mort ; puis qu'il ne l'avoit pas encore soufferte; au lieu que la *memoire* n'est que des choses absentes & passées. Mais afin qu'il ne reste a nos adversaires aucun pretexte d'abuser de ce commandement du Seigneur pour y fonder leur sacrifice pretendu, outre que ny les paroles mesmes, ny l'exposition qu'il en a ajoutée, ny l'éclaircissement que S. Paul nous a donné, ny les autres circonstances de la Cene ne le permettent pas, comme nous l'avôs montré ; je dis encore d'abondant, que la chose considerée en elle mesme, & comparée

comparée avec les principes de l'Écriture, y repugne si fortement, qu'il n'est pas possible de la supposer sans détruire & la nature d'un vray sacrifice, & plusieurs des veritez de la parole de Dieu. S'il n'étoit question que du mot de *sacrifice*, nous ne nions pas, qu'il ne se prenne souvent improprement & figurément en un sens large auquel on le pourroit donner à l'action des fideles en la Sainte Cene. Car il est vray, que l'Écriture & l'Eglise après elle, appelle souvent *sacrifices*, toutes les bonnes & saintes actions, qui se font à l'honneur de Dieu, & pour la gloire de son Nô; mais par metafore, à cause de la ressemblance, qu'elles ont avecque les *sacrifices* ainsi proprement nommez; non qu'à vray dire & dans la rigueur du langage ce soyent des *sacrifices*. C'est ainsi que S. Paul appelle la predication de l'Évangile, *un sacrifice*; & son martyre, ou sa mort sanglante, *l'aspersion faite sur le sacrifice*; * & la subvention, que les Philippiciens luy avoyent envoyée, *un sacrifice agreable, & plaisant à Dieu*; & en general toutes les beneficences des fideles, *des sacrifices*, auxquels Dieu prend plaisir. C'est aussi en la mesme

Rom. 15.

16.

* 2. Tim.

4. 6. &

Phil. 2.

17.

Phil. 4.

18.

Hebr. 13.

16.

Chap. sorte qu'Osée appelle tres-elegamment
 XI. *les bouveaux*, c'est a dire les victimes de
 a Os. 14. *nos levres*, ^a les loüanges, & reconnois-
 2. sances que nous presentons a Dieu pour
 les biens, qu'il fait & a nous, & a toute
 l'Eglise; & que S. Paul suivant l'exem-
 ple de ce Prophete, les nomme le sa-
 crifice de loüange, & le fruit des levres con-
 b Hebr. fessant son Nom; ^b & le Psalmiste avoit
 13. 15. dit long temps avant eux, *sacrifier loüan-*
 c Psalm. *ge a Dieu.* ^c C'est encore ainsi que le mes-
 10. 23. me Prophete appelle *un esprit froisse*, c'est
 a dire la vraye penitence d'une ame tou-
 chée d'un vif sentiment de ses fautes, &
 humiliée en cet état en la presence du
 d Psalm. Seigneur, *le sacrifice de Dieu.* ^d Enfin c'est
 51. 19. au mesme sens, & pour les mesmes rai-
 sons, que S. Paul donne le nom d'un sa-
 crifice *vivant, saint, & plaisant a Dieu,* ^e
 e Rom. a tout le service raisonnable, ou Evan-
 12. 1. gelique, que les fideles rendent a Dieu
 selon la parole, & l'exemple de son Fils;
 & S. Pierre appelle pareillement les
 bonnes œuvres des fideles, *des sacrifices*
 f 1. Pier. *spirituels, & agreables;* ^f & dit, que tous
 25. les vrays Chrétiens sont une *sainte sacrifi-*
cature, établie pour *offrir ces sacrifices-là*
a Dieu par Jesus Christ. En prenant donc
 le

le nom de sacrifice en toute l'étendue de ^{Chap.} cette signification metaphorique, & ^{XI.} figurée, nous confessons volontiers, qu'il peut estre donné a la participation de la table du Seigneur, parce premierement que c'est une partie du service divin, & un acte de leur religion envers Jesus Christ leur Sauveur; Secondement parce que c'est une annonciation de la mort du Seigneur pour leurs pechez; c'est a dire une reconnoissance du plus grand benefice, qu'ils ayent jamais receu de Dieu, accompagné de leurs loüanges, & de l'oblation de leur corps & de leur ame, au service de Dieu; & c'est pourquoy l'Eglise l'a appellée *Eucharistie*, c'est a dire action de graces, ou *reconnoissance*, dés les premiers temps du Christianisme; En troisieme lieu parce que le fidele, qui la celebre dignement, y presente a Dieu un cœur humilié, repentant, & confus de l'horreur de ses pechez, pour lesquels Jesus Christ est mort; en quatrieme lieu parce qu'il y scelle sa reconnoissance envers Dieu de quelque aumône & beneficence, qu'il depart a ses freres selon la leçon que luy en donne le pain mystique, luy mettant devant
les

les yeux & la charité du Seigneur, qui s'est donné soy-mesme pour le nourrir en vie éternelle, & l'union tres-étroite, que nous avons avecque les fideles n'étant tous ensemble qu'un mesme pain & un mesme corps. Mais outre ces quatre raisons il y en a encore une autre considerable qui acquiert le nom de *sacrifice* a l'Eucharistie ; assavoir ce qu'elle est la commemoration, & le signe & le symbole representatif de la mort du Seigneur. Car puis que c'est une chose familiere & a l'Écriture & a l'Eglise de donner les noms des choses aux memoriaux & aux signes instituez pour les représenter, & puis que d'autre part tous sont d'accord que la mort du Seigneur est un vray & proprement nommè sacrifice, vrayement propitiatoire & expiatoire de nos pechez ; qui ne voit que pour cette consideration l'Eucharistie peut aussi estre appellée un *sacrifice* tres-convenablement, bien que figurement ? Mais comme tous les portraits du Roy, bien que differens, & faits par diverses mains, ne sont néantmoins qu'une seule & mesme personne, assavoir celle du Roy, qu'ils representent ; ainsi toutes les Eucharistie

risties des fideles bien que faites en ^{Chap} lieux, & en temps differens, & par di- ^{XI.} verses personnes, ne sont néantmoins qu'un seul & mesme sacrifice, assavoir celuy de Iesus Christ en la croix; & qu'une seule & mesme oblation, assavoir celle, qu'il en fit alors a son Pere; parce qu'elles ne sont ce sacrifice, & cette oblation-là, qu'entant qu'elles la representent, & non qu'a proprement parler elles soyent chacune a part des sacrifices & des oblations en elles mesmes; puis que si cela étoit, il ne seroit pas possible qu'elles ne fussent plusieurs sacrifices & plusieurs oblations differentes. Pour ces raisons j'avouë que les Theologiens de l'Eglise ancienne donnent fort souvent a l'Eucharistie le nom d'*oblation* & de *sacrifices*; tant a cause que cette maniere de parler est belle, & noble, & elegante; que par quelque emulation des Juifs, & des Payés, qui faisoient grand état des sacrifices; A quoy j'ajoute; que nous n'y treuvons rien a redire, l'expression étant bien entendue, & selon leur sens. Et quant a eux, il faut encore remarquer, qu'outre les cinq raisons que nous avons exposées, ils en avoyent encore une autre, qui leur étoit

Obap.
XI.

étoit particuliere. C'est qu'au lieu qu'aujourd'hui c'est la compagnie des Ministres & Anciens, qui fournit le pain, & le vin, dont on fait le sacrement, la coutume étoit dans les premiers siècles de l'Eglise, qui a mesme long-temps duré depuis, que c'étoient les fideles du peuple, qui apportoyent au lieu de l'assemblée, chacun selon ses moyens & sa dévotion, une certaine quantité de pain & de vin, qu'ils presentoyent sur la table du Seigneur, & que de cette masse on prenoit ensuite la matiere, qui étoit employée pour faire le sacrement; le reste se distribuant, partie aux ministres & diacres, partie aux pauvres du troupeau. De là vient, que considerant l'Eucharistie, comme vne partie, & mesme la principale, & comme les premices de cette offrande volontaire du peuple fidele, ils luy donnoyent volontiers le nom *d'oblation & de sacrifice*. S'il n'étoit donc question, que de cela, & si ceux de Rome n'appelloyent l'Eucharistie *une hostie & un sacrifice*, que pour ces considerations-là seulement, nous n'aurions point de differend avec eux sur ce sujet. Mais le mal est, qu'ils ne s'en contentent pas; Ils anathematisent

matifent fierement ceux, qui tiennent, Chap. ^{XI.}
 que l'Eucharistie est seulement un sacri-
 fice de loüange, & d'action de-graces, ou une ^{Conc. de}
 simple commemoration du sacrifice fait & ^{Trent. sess.}
 accompli en la croix; ou qui croyent que ^{22. Conc. I.}
 l'oblation de Christ au sacrement, n'est autre ^{et 3.}
 chose, sinon, que Christ nous y est donné &
 présentée a manger; & enfin tous ceux, qui
 disent, que ce n'est pas un vray & propre sa-
 crifice, qui soit vrayement propitiatoire. Et
 si vous leur demandez, que c'est qu'ils
 entendent par un vray & propre sacrifice;
 ils répondent franchement, que c'est
 une oblation externe faite a Dieu seul;
 en laquelle un Ministre legitime consa-
 cre, change, & détruit une chose sensible
 & permanente, & qui obtient & impe-
 tre de Dieu la remission de la culpè &
 de la peine du pechè, & la grace de faire
 le bien, & d'acquérir des merites, non
 seulement pour les vivans, mais aussi
 pour les morts. C'est ce que nous ne
 pouvons ny admettre, ny souffrir; com-
 me étant une doctrine vaine, & sans au-
 cun fondement dans la parole de Dieu;
 qui choque plusieurs veritez de la foy
 Chrétienne, & déroge en diverses for-
 tes a la perfection, & plenitude de la
 vraye

vraye oblation , que Iesus a faite en la croix , de son corps .& de son sang pour l'expiation de nos pechez. Le soutiens donc qu'il est impossible de nous montrer, que le Seigneur ayt ou souffert luy-mesme , ou institué ce sacrifice-là en la Cene. Car si cela étoit , ce pretendu sacrifice seroit de necessité ou typique, ou vray & réel ; Il ne peut estre du nombre des sacrifices typiques ; puis qu'ils ont tous pris fin , comme faisant partie de la Loy ceremonielle , abolie par Iesus Christ. Il ne peut estre non plus réel & veritable ; parce que de cet ordre il n'y en a nul autre, que celuy, que le Seigneur Iesus offrit a Dieu son Pere en la croix pour l'expiation de nos pechez. Ce qui paroist premierement de ce que Dieu n'a jamais institué aucun autre Sacrificateur de cet ordre, que son Fils unique. Et ce qu'ils répondent , qu'il a étably ses Apôtres, & leurs successeurs en cette charge , en leur disant , *Faites cecy en commemoration de moy*, est une pure presumption, dont nous avons assez montré la vanité. Chacun voit avec combien de pompe & de ceremonies , Aaron & ses enfans furent appellez a la sacrificature typique,

typique, & avec quel soin Moïse nous en a décrit l'histoire. Combien plus le mesme ordre auroit-il été observé pour l'institution de cette sacrificature réelle, incomparablement plus excellente, que la Mosaique, si elle avoit été conserée aux Apôtres & a leurs successeurs, comme ils le pretendent ? Et néanmoins la vérité est, qu'il n'en est dit pas un mot dans tout le nouveau Testament ; & que mesmes ny les disciples du Seigneur, ny les autres ministres de l'Eglise n'y sont jamais nommez *Sacrificateurs** ; mais simplement *Apôtres*, *Evesques* & *Prestres*, c'est a dire *Anciens*. Et cet usage est demeuré près des deux cens ans, dans l'Eglise, ne se treuvant point, que les vrais & indubitables écrivains de ce temps-là, comme Justin, Irenée & autres, aient jamais appellé les conducteurs des Eglises du nom de *Sacrificateurs*. Pourquoi, sinon parce qu'ils ne le sont pas en effet ; n'étant pas imaginable, que les Apôtres & leurs plus prochains successeurs ne leur eussent donné ce nom, s'il leur appartient en effet, le sacrifice réel étant sans difficulté la plus noble de toutes les fonctions des charges Ecclesiastiques ?

Chap.
X L

* ispoie

Chap.
XI.

ques ? Mais comme Dieu, sans la vocation duquel nul ne peut exercer cette charge, ny a appellé aucun autre, que son Fils; il est encore évident, qu'en effet nul autre, que luy ne pouvoit l'exercer. Car tout Sacrificateur doit de nécessité estre plus grand, que la victime, qu'il offre a Dieu; parce qu'avant, que de l'offrir, il la doit benir; & *sans contredit quelconque ce qui est moindre, est beny parce qui est plus grand*, comme l'Apôtre nous l'enseigne; prouvant par là, que Melchisedec a été beaucoup plus grand, qu'Abraham. Puis donc que c'est le corps, & le sang de Christ, qui doit estre immolé dans le sacrifice réel, comme nos adversaires le confessent, & le posent expressément, il faut avouër de nécessité qu'il n'y a ny aucun homme mortel sur la terre, ny mesme aucun Ange dans les Cieux, qui soit capable d'offrir ce sacrifice-là a Dieu, puis qu'il n'y a aucune creature dans l'Univers, qui ne soit moindre que le corps du Fils de Dieu. Aquoy il faut encore ajouter, que ce n'est pas assez d'estre plus grand, que cette victime, pour l'offrir a Dieu; il faut de plus avoir *l'Esprit Eternel en soy*, ce qui n'appartient

n'appartient qu'au Fils de Dieu. Car c'est de là, que procede le prix, & la dignité du sacrifice réel; qu'au lieu que les sacrifices typiques étoient offerts par l'esprit d'un homme mortel; celui-cy est offert par l'Esprit eternal, capable par consequent de purifier la conscience; au lieu que les oblations Mosaiques ne sanctifioient les souillez, que quant a' la chair; comme nous l'enseigne l'Apôtre dans l'epître aux Ebreux. Cela paroist encore clairement de ce que cette Sacrificature réelle est selon l'ordre de Melchisedec, comme nos adversaires le confessent. Or il n'y peut avoir, qu'un seul Sacrificateur de cet ordre; assavoir Iesus Christ; comme l'Apôtre le montre dans l'epître aux Ebreux; *Pour les autres Sacrificateurs, il en a été fait plusieurs* (dit-il) *parce que la mort les empeschoit de durer. Mais celui-cy parce qu'il demeure eternellement, a une sacrificature perpetuelle.* Là il pose clairement, que c'est la mort, qui induit la pluralité des Sacrificateurs. Où donc la mort n'a point de lieu, là il n'y a, qu'un seul Sacrificateur. Il faut donc ou qu'ils soustiennent, que Iesus Christ n'est pas vivant; ou qu'ils avouent, qu'il

Chap. XI.

Ebr. 7. 23.
24.

S . nya

Chap.
XI.

n'y a que luy seul, qui soit Sacrificateur. Enfin pendant que le Pontife Mosaique comparoissoit dans le Saint des Saints avec le sang de la victime, l'on n'offroit hors de là aucun sacrifice a Dieu. Afin donc que la verité réponde a ses figures, il faut tenir pour certain, que pendant que nôtre grand Sacrificateur comparoist pour nous dans le ciel, le vray Saint des Saints, il n'est permis a aucun de quelque qualité, qu'il soit parmy le peuple de Dieu, d'offrir aucun sacrifice en la terre. Mais comme ce sacrifice réel ne peut estre présenté a Dieu par aucun autre Sacrificateur, que par le Fils de Dieu; aussi n'y a-t-il nulle part ailleurs, qu'en luy, aucun autel, sur lequel il puisse estre offert. Car c'est *l'autel*, qui *sanctifie* le don, comme le Seigneur nous l'apprend luy-mesme. Quel marbre, & quel or, & quels diamans sauriez vous treuver dans la terre, & dans le Ciel mesme, capable de sanctifier l'Agneau de Dieu? Avouéz donc, que vos autels de pierre, quelque soyn, que vous preniez de les parer, ne sont pas propres a y offrir ce divin Agneau. Il n'y a que la seule Divinité, qui ayt peu estre l'autel digne

Matth.
23.19.

digne de porter sa victime, & de la sanctifier. C'est donc en vain, que vous

Chap.
XI.

pretendez encore de le sacrifier; puis que vous n'avez pas d'autel, qui soit propre a ce sacrifice; & que vous confessez néanmoins, quil ne se peut faire sans autel. C'est pourquoy les premiers

Chrétiens n'en avoyent point; & cela étoit si connu, que les Payens leur en

Minut.
Foel dans
16 Octav.

faisoyent reproche, leur demandant, pourquoy ils n'avoient point d'autels, & ils l'avoient eux msme dans la réponse qu'ils font a ce reproche. Certes nos ad-

versaires confessent dans leur Breviaire, qu'avant le Pape Sylvestre, c'est a dire

Breviar.
Rom. p.
1128. B.

avant l'an 314. de nôtre Seigneur, il n'y avoit point encore d'autel erigé en titre, & consacré parmy les Chrétiens. Comment & pourquoy cela, s'il y avoit dès lors un sacrifice semblable au leur? Mais comme nous n'avons ny Sacrificateur, ny autel sur la terre, qui soit propre pour offrir un sacrifice réel; aussi n'avons-nous aucune victime, capable d'y estre offerte. Car il n'y a, que le seul corps du Fils de Dieu, qui puisse en estre la victime; comme ceux de Rome le confessent.

Puis donc, que ce corps divin est là haue

S 1 dans

dans les cieux; il est evidemment impos-
 sible , qu'aucun sacrifice réel soit offert
 sur la terre. Et quant a ce que nos ad-
 versaires pretendent , qu'il se rend pre-
 sent sur leurs autels par la transsubstan-
 tiation ; c'est bâtir une erreur sur l'autre ;
 cette presence du corps de Christ en la
 terre , étant non seulement sans fonde-
 ment dans l'Ecriture , mais de plus con-
 traire a l'Ecriture , & aux paroles mes-
 mes, dont on abuse, pour l'établir ; com-
 me nous le montrasmes dans nôtre
 action precedente. Joint que quand le
 corps du Seigneur seroit present en la
 terre ; toujous n'y pourroit-il estre sa-
 crifié ; parce qu'a ce conte il faudroit,
 qu'il souffrist , & que sa vie fust détruite ;
 comme il paroist & par la definition du
 sacrifice réel, qu'ils nous ont donnée eux
 mesmes, & par l'autorité de l'Apôtre,
 disant expressément , que *s'il s'étoit offert
 souventesfois soy-mesme , il luy enst fallu sou-
 ventesfois souffrir depuis la fondation du
 monde.* Puis donc que l'Ecriture nous en-
 seigne , & que toute l'Eglise croit , que
 Iesus étant ressuscité est immortel , &
 impassible ; il faut avouër , qu'il ne peut
 plus estre sacrifié. Davantage suppose
 qu'il

qu'il fust present de la faſſon , qu'ils se Chap.
l'imaginēt; toujourns l'oblation qu'ils pre- XI.
tendent en faire , ne ſeroit pas un ſacri-
fice réel , dont la victime doit eſtre vi-
ſible & ſenſible, comme dans tous les an-
ciens ſacrifices des Juifs , & en celui de
la croix , & comme ils le reconnoiſſent
eux-mêmes ; au lieu que la victime de
leur autel, cachée, a ce qu'ils diſent , ſous
les eſpeces du pain & du vin , ne peut
ny eſtre veüe, ny reconnuë par auoun de
nos ſens. Mais quand & la nature, & l'é-
tat du corps du Seigneur ne ſeroit plus
maintenant incompatible avec cette
oblation en ſacrifice; toujourns ſeroit elle
impoſſible , puis que l'Ecriture, qui ne
peut eſtre enſrainte , la nie clairement
& expreſſement ; diſant , de nôtre Sei-
gneur, *qu'il ne s'offre point ſouventes fois ſoy- Hebr. 9.
meſme ; mais qu'il eſt comparu une fois en la 25. 26. 27.
conſommation des ſiecles pour l'abolition du 28. Voyez
peché , & que comme les hommes ne meurent auſſi
qu'une fois, Chriſt auſſi a été offert une fois; Hebr. 7.
& quant au reſte , qu'il apparoitra pour la ſe- 27.
conde fois ſans péché (c'eſt a dire ſans obla-
tion pour le péché.) D'où chacun voit,
que ceux-là s'abusent lourdement , qui
s'imaginent qu'après cette premiere
S 3 oblation,*

Chap.
XI.

oblation, *il apparaisse & s'offre encore pour le pechè. Enfin quand tout cela ne seroit point, toujourns seroit ce une chose indigne de la sagesse du Seigneur, d'instituer en son Eglise un sacrifice inutile & superflu, comme seroit celuy-cy après la tres-parfaite oblation du corps & du sang de Christ en la croix; par laquelle seule il a consacré pour toujours ceux, qui sont sanctifiez, & a tellement fait par soy-mesme la purgation de nos pechez, qu'il est la propitiation pour les nôtres, & pour ceux de tout le monde, & que son sang nous purifie de tout pechè, & que par son sang il a obtenu une redemption eternelle.* Après cela quel autre effet pouvons nous attendre d'un autre sacrifice, que nous n'ayons abondamment par celuy-cy? Aussi dit-il en l'achevant, que *tout étoit accompli; c'est a dire tout ce qu'il nous falloit pour l'expiation du pechè, & pour la satisfaction de la justice de Dieu.* Concluons donc, que c'est en vain, que ceux de Rome cherchent icy, ou ailleurs dans l'Écriture leur pretendu sacrifice de l'autel, étant desormais assez clair, ce me semble, que le Seigneur disant a ses Apôtres, *Faites cecy, leur a commandé, non de*

Hebr. 10.
14.

Hebr. 1.3.

1. Jean 2.

2. & 1.7.

Hebr. 9.

12.

Jean 19.

30.

de sacrifier , mais bien de celebrier après sa retraite hors de la terre , le sacrement de sa Cene en y recevant , & en y mangeant le pain sacré, qu'il leur auoit baillé. J'aurois maintenant a traiter de l'autre partie de nôtre dessein , assavoir de la fin de cette action sainte, qui est la commemoration du Seigneur; *Faites cecy en commemoration de moy.* Mais par ce que le temps s'est écoulé , & que d'ailleurs le sujet est riche ; il vaut mieux en remettre l'explication a vne autrefois, nous contentant de ce que nous auons dit pour celle-cy: Le fruit que nous auons a en tirer, est qu'adorant la plénitude de l'oblation, que le Fils de Dieu a eu la bonté d'offrir a Dieu sur la croix, nous nous gardions bien d'en desirer, ou d'en rechercher aucune autre, de quelques couleurs, que les hommes veuillent la farder. Que celle-y nous suffise ; qui a toute la vertu, que nous saurions souhaiter pour nôtre salut eternel. Christ par cette seule oblation a tres-abondamment accomplý ce que les vaines inuentions & deuotions des hommes, & ce que les purifications mesmes de Moïse n'ont jamais

Chap.
XI.

Hebr. 12.
24.

pû faire. Il a par le sang de cette oblation ôté le peché du monde, contenté la justice de Dieu, acquis nôtre paix, imposé silence a la loy, éteint le feu de l'enfer, desarmé la mort de sa puissance, ouvert le trône de la grace, & le sanctuaire de l'immortalité aux pauvres personnes. Il a fait de son côté tout ce que pouuoit, & deuoit faire le grand & souverain Pontife du genre humain; & le Pere vers qui il agissoit pour nous, a bien monstré combien son sacrifice étoit parfait, puis qu'il l'a eu si agreable, que de luy ouvrir le vray saint des saints, non fait de main, le sanctuaire celeste, où il la receu, & couronné, & où il la mis sur son trône a sa main droite afin d'y interceder a jamais pour ses fideles par la vertu de son sang, toujours frais, & vivant devant nôtre Iuge, & prononçant choses meilleures, que celui d'Abel. Pour nous, Chers Freres, tout ce que nous auons a faire, puis que nous sommes si heureux, que d'auoir vn si divin sacrificateur, c'est de participer a son sacrifice, qu'il presente a Dieu dans le ciel pour l'appaiser, & aux hommes sur la terre, pour les sauuer, & de nous l'appliquer, afin de sortir de la misere, où nous

nous

nous sommes naturellement plongez, & Chap. d'entrer dans la jouissance des biens, que XI.

ce grand Sauveur nous a acquis. Vn sacrifice ne s'applique pas par vn autre sacrifice. Il en faudroit vn troisieme pour le second, & ainsi on iroit a l'infiny. Et dans la loy de Moïse, qui étoit l'ombre & le modèle de la Verité de l'Evangile, nous ne voyons point, que pour appliquer aux pecheurs le fruit litteral & figuratif d'vn de ces vieux sacrifices typiques,

on les obligeast d'en offrir vn autre. Mais Ebr. 9. 23. 19. 21.

l'Apôtre a remarqué divinément, que cette application des sacrifices Mosaiques se faisoit par l'aspersion du sang ou de la cendre des Victimes immolées sur les personnes souillées. C'étoit la figure de la maniere, dont il nous faut appliquer le sacrifice de Iesus Christ. Cela se doit aussi faire, non par un autre sacrifice; mais par l'aspersion de son sang; non sur nôtre chair, mais sur nos consciences, qu'il est question de purifier. Aussi voyez vous, que le mesme

Apôtre l'appelle le sang de l'aspersion, c'est Ebr. 12. 24.

a dire le sang dont se fait sur les fideles l'aspersion mystique, & spirituelle, qui I. Pierr.

les nettoye, & les sauve. Et S. Pierre 1. 2. dit

Chap.
XI.

dit expressement, qu'ils sont eleus a l'obeissance & a l'aspersion du sang de Iesus Christ. Et c'est ce qu'entend S. Paul en l'épître aux Ebreux, quand il nous com-

Hebr. 10.
22.

mande d'aller a Dieu avec vray cœur en pleine certitude de foy, ayant (dit-il) vos

ἁπλῶς
πιστεύετε

cœurs nettoyez de mauvaise conscience par l'aspersion ; sans doute par celle du sang de Christ. Iesus fait luy mesme cette aspersion de son sang sur vous par la parole de son Evangile. Recevez cette parole dans vos cœurs, avec une foy vive & sincere. Elle y portera le sang de nôtre grand sacrifice, dont elle est toute imbuë, & trempée. Que ce divin sang arro- se vos ames en suite ; qu'il mette la paix dans vos consciences, la consolation & la joye de l'Esprit dans vos cœurs, qu'il y face germer, fleurir, & fructifier, comme une rosée celeste, qui vient a tomber sur un terroir alteré, les divines plantes du Paradis, l'esperance, la charité, la beneficence, l'humilité, l'honesteté, & toutes les autres parties de la Sainteté Chrétienne. Presentez en les fruits tous les jours a Dieu, comme les premices de sa terre arrosée du sang de son Fils, vos aumônes, vos prieres, vos louanges, la pureté

pureté de vos corps, la netteté de vos ^{Chap.} mains, l'innocence, & l'honnesteté de ^{XI.} vos mœurs. Ce sont-là, Chrétiens, les sacrifices, que Dieu vous demande, non propitiatoires ; mais de reconnoissance. Ce sont les fonctions de la Sacrificature, dont il vous a investis en son Fils. Luy-mesme vous face la grace de vous en acquitter constamment & religieusement jusqu'au dernier de vos soupirs, a sa gloire, a l'edification de vos prochains, & a votre propre salut. AMEN.

SERMON



SERMON HVITIÈSME.*

* Pro-
noncé à
Charen-
ton le
31. Juil-
let 1661.

I. EPITRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 24.

24. *Faites cecy en commemoration de moy.*

HERS FRERES,

La memoire est une des plus grandes merveilles , que Dieu ait formées en nôtre nature. C'est le magazin de l'esprit , où il serre les choses necessaires a son action ; & le tresor de ses biens , où il conserve tout ce qu'il a acquis. L'avouë que la veuë & l'ouïe, & nos autres sens sont des facultez excellentes, qui discernent en un moment les formes & les qualitez de tous les sujets, qui se presentent , & nous fournissent une infinité de connoissances, dont nôtre vie ne se peut passer. Mais la memoire est encore plus admirable, qui seule reçoit ce que tous les sens découvrent ; & au lieu que l'œil

ne

ne reconnoist, que les couleurs, l'oreille ^{Chap.}
les sons, le flair les odeurs, le goust les ^{XI.}
faveurs, & l'attouchement certaines
qualitez, qui luy sont proportionnées;
la memoire embrasse toutes ces choses
en commun. Et au lieu que le sens ne
voit son objet, que pendant qu'il est
present, cessant de le connoistre aussi tost
qu'il s'est éloigné; La memoire l'ayant
une fois receu, le retient, sans que ni le
lieu, où il s'absente, ni le temps, qui le
défait, ou le change, puisse l'ôter de son
sein. Quelque fortune, qui arrive aux
choses mesmes, elles demeurent dans la
memoire en l'état, où elle les a receuës.
Elles sont encore chez elle, bien qu'elles
ne foyent plus en la nature. Il ne fut ja-
mais un depositaire semblable, qui vous
represente fidelement ce que vous luy
avez confié, encore que ce que vous luy
avez confié, ait cessé d'estre. Elle met les
personnes & les choses, qu'elle reçoit
en dépost, hors des perils & des accidés,
qui les menacent dans le monde, leur
donnant un estre, qui dure encore après
leur mort, & leur ruine. Elles se détrui-
sent en elles mesmes; & elles se conser-
vent chez nous. Qui sauroit compren-
dre

dre la multitude , & la diversité infinie
 des choses , que la memoire loge chez
 elle ? Mettez-y le monde, & tout ce qui
 se voit dans les cieus & dans l'air , &
 dans la mer, & dans la terre; les astres, les
 meteores , les animaux , les plantes , les
 metaux, les villes & les ouvrages du gen-
 re humain ; tout cela y tiendra , & bien
 loin de la presser , ou de l'incommoder,
 y laissera assez de place , pour y loger un
 autre monde , & un troisieme encore,
 sans que sa vaste & immense capacité
 puisse jamais estre remplie. Car outre ce
 monde que nous voyons aujourd'huy,
 elle possede encore celuy, qui étoit au-
 tresfois ; au temps de la creation , du de-
 luge, des vieux états & empires. Les sie-
 cles , passez il y a si long-temps, sont en-
 core chez elle ; non plus coulans , com-
 me autresfois , mais fixes , arretez , &
 disposez chacun en son ordre. Les gran-
 des citez , les personnes illustres , leurs
 batailles & leurs entreprises , leurs con-
 questes & leurs triomphes, les Monar-
 chies mesme & les Republicques, détrui-
 tes il y a plus de yingt , ou de trente sie-
 cles, subsistent malgré le temps & les ou-
 trages , dans cet autre petit monde de
 nôtre

nôtre memoire, si je l'ose ainsi nommer. ^{Chap. XI.}
Et ne croyez pas que Dieu ne nous ayt
donné cette merveilleuse faculté, que
pour le simple ornement de nôtre nature. Elle n'est pas moins necessaire, qu'elle est admirable. Car que seroit-ce de nôtre vie, si la connoissance, que nos sens nous donnent des choses, ne duroit pas plus que leur action? & si l'image, qu'ils nous en rapportent, nous échapoit aussi tost, qu'ils cessent d'avoir devant eux, le sujet, d'où ils l'ont tirée? Il n'y auroit en nous ni discours, ni raisonnement, ni art, ni prudence, ni conduite, ni aucune action raisonnable; parce que l'entendement a besoin de voir plusieurs choses a la fois pour les comparer ensemble, pour en remarquer les ressemblances & les differences, & de là tirer ses conclusions, bâtir ses métiers, & former ses habitudes. C'est a la memoire, que nous devons ces merveilleux ouvrages de nôtre esprit. C'est elle qui luy a fourny toute l'étoffe, dont il les a faits. Et en cela se découvre un trait si illustre de la providence de Dieu; que je ne say comment il peut y avoir des hommes assez extravagans pour s'imaginer, que ce soit le hazard.

Chap. 6
XI.

zard, & non la sagesse d'un Créateur tout-puissant, qui nous ayt donné une facultè, tout ensemble, & aussi admirable & aussi nécessaire, qu'est la memoire. Sa conduite paroist encore en la dispensation, qu'il en a faite. Car pour les sens, il permet assez souvent, qu'il en manque quelcun, comme là veuë, ou l'ouïe a quelques uns des hommes; parce qu'encore qu'ils soyent fort utiles a la vie, ils n'y sont pourtant pas, si absolument nécessaires, qu'elle ne puisse subsister sans quelcun d'eux; comme il paroist par l'exemple des sourds & des aveugles nais. Mais il n'y a point d'homme a qui il ne donne la memoire. L'un en a plus, & l'autre moins; mais il ne vesquit jamais d'homme, qui n'en eust quelque mesure, parce que sans cela il n'est pas possible qu'une creature raisonnable agisse selon l'ordre, & selon les loix de sa nature. Car les choses qui nous excitent a l'action, ou qui nous en détournent, n'étant pas toujours presentes a nos sens, Dieu nous a donné ce tresor de la memoire, où elles se conservent chez nous, afin que nôtre entendement les y puisse voir & considerer a toute heure, & toucher par là differem-

Chap.
XI.

pratiquer les beaux enseignemens, dont ils sont remplis. Le Seigneur qui nous aime, nous reprend souvent de cette faute, & nous avertit fidelement de nous souvenir des grands & admirables témoignages, qu'il nous a donnez de sa bonté, de sa justice, & de sa puissance pour nous exciter a l'aimer, a le craindre, & le servir. *Tu as oublié le Rocher, qui t'a engendré* (dit-il a son ancien peuple) *& as mis en oubly le Dieu fort, qui t'a formé. Ils ont mis en oubly ses exploits* (dit le Psalmiste,) *& les merveilles qu'il leur avoit fait voir.* Et ailleurs; *Ils mirent incantinent ses œuvres en oubly.* Et en combien de lieux leur recommande-t-il le devoir contraire a cet oubly? *Ayez souvenance* (leur dit le mesme Prophete) *des merveilles que Dieu a faites, de ses miracles, & des jugemens de sa bouche.* Et dans le nouveau Testament il n'y a rien de plus ordinaire, que ces avertissemens; *Souvenez-vous comment le Seigneur parla a vous; Souvenez-vous de la femme de Lot.* *Ayez souvenance, que Jesus Christ est ressuscité des morts.* Et c'est pour conserver au milieu de nous la memoire de ses mysteres & de ses merveilles, qu'il les a fait enregistrer dans les livres,

du

Deut. 32.
18.

Ps. 78. II.

Ps. 106.
13.Ps. 106.
5.

Luc 24. 6.

Luc 17.
32.2. Tim. 2.
8.

du vieux, & du nouveau Testament, Chap. dont on peut dire en general, ce que S.^{XI.}

Pierre dit dans sa seconde epître, que les serviteurs de Dieu les ont écrits pour ré-
veiller nos entendemens par leurs avertisse-^{2. Pier. 3}
mens, afin que nous ayons souvenance des pa-^{I. 2.}

roles dites auparavant par les Saints Prophe-
tes, & du Saint commandement des Apôtres.

Mais ce misericordieux Seigneur sachât combien nous sommes infirmes, & ayez a nous écouter, ne s'est pas contenté de nous donner ces aydes salutaires; Il a encore d'abondant institué certaines actiōs au milieu de son peuple en memoire des plus grandes & des plus admirables de ses œuvres, afin que s'y exerçant de réps en temps il ne fust pas possible, que les fideles ne s'en souvinssent. Ainsi lisons-

nous dans l'Exode, qu'il commande au vieux Israël d'immoler & de manger un Agneau tous les ans au premier mois de l'année pour leur rafraischir a jamais la memoire de leur delivrance hors d'Egypte. Et bien que sous le Nouveau Testament il ait aboly l'usage de ce grand nombre de grossieres ceremonies, qui auoyent lieu sous Moïse; le Seigneur Jesus n'a pourtant pas lais-

Exod. 12:
25. 26. 27:

sè de nous bailler aussi les deux Sacre-
mens de son Baptesme & de sa Cène pour
nous estre des memoriaux sacrez de son
amour enuers nous, & des mysteres de
la redemption, qu'il nous a acquise, C'est
ce qu'il nous declare expressement de sa
Sainte Cene, l'vn de ces deux Sacremens,
dans le texte, que nous venons de vous li-
re; *Faites cecy* (dit-il) *en commemoration
de moy*. Dans l'action precedente nous en
expliquasmes les deux premieres paroles,
Faites cecy, & les garantismes des fausses
glosses & de la chicane de nos aduersai-
res, qui veulent a toute force y trouuer le
sacrifice de leur Messe. Nous aurons
maintenant a traiter des dernieres, *en
commemoration de moy*; qui contiennent la
fin pour laquelle il a institue toute cette
sainte action de sa Cene, & a laquelle il
nous la faut rapporter, si nous en voulons
vser legitimement. La fin d'une chose en
est l'ame, & le dessein, qui en contient en
foy toute la raison & l'usage.

N'estimez donc pas, que le sujet de
cette action, soit peu de chose, sous om-
bre, que le Seigneur n'a employe que
deux, ou trois paroles, pour nous l'expri-
mer. Ces deux, ou trois paroles, si vous
les

les confidetez & pesez exactement avec- Chap.
que l'attention religieuse qu'elles méritent, vous éclairciront d'un côté de la vanité des pensées & des inventions, dont l'erreur a depuis long-temps corrompu toute la nature de ce mystere, & vous montreront de l'autre la vérité de nôtre sainte Doctrine sur ce sujet. Ce seront les deux parties de nôtre action ; où nous vous représenterons premierement, s'il plaist au Seigneur, les usages que nous devons tirer de ces paroles contre la creance & l'abus de ceux de Rome ; & puis nous établirons & expliquerons la justice & l'utilité du deuoir, à quoy elles nous obligent. Premierement donc ces paroles

XI.

Faites cecy en commemoration de moy, abbatent l'erreur capitale de ceux de Rome, & de quelques autres qui veulent contre la foy des sens, de la raison, & de l'Escriture, que le Seigneur Iesus soit réellement ; & substantiellement present dans le sacrement de l'Eucharistie. Car puis qu'il se fait *en memoire*, ou *en commemoration de luy*, il en est donc necessairement absent.

C'est une vérité remarquée expressément par les sages du monde, & conforme aux notions de toute la nature raisonnable,

Arist. L. de Mem. & Rem. c. i. in fine.

Chap.
XI.

sonnable, que nous sentons le present, que nous esperons l'avenir, & que nous nous souvenons du passé, & que l'on n'a souvenance d'une chose qu'après qu'elle est passée; & que comme le sens ne connoist ni l'avenir ni le passé, mais le present seulement; pareillement aussi la memoire n'est ni du present, ni de l'avenir; mais du passé seulement; & que quand nous voyons une chose blanche, pendant qu'elle est presente, on ne peut pas dire, que nous nous en souvenons. Ce sont-là les fermes & eternelles loix de la raison, reconnuës par tout le genre humain. S. Paul en affermit expressement une partie, quand il dit dans l'épître aux Romains, que l'esperance que l'on voit, n'est point esperance; c'est a dire, comme il paroist, que l'on n'espere pas ce que l'on voit. Car pourquoy mesmes (dit-il) espereroit quelqu'un ce qu'il voit? Il le sent; il ne l'espere donc pas; parce que l'on n'espere que ce qui est a venir; ce qui n'est pas encore present. Or il en est de la souvenance a l'égard du passé, tout de mesme que de l'esperance a l'égard de l'avenir. Comme donc selon l'Apôtre on n'espere pas ce qui est present; certainement on ne s'en souvient pas

Arist. la
mesme

Rom. 8.
23.

pas

pas non plus. On n'espere, & on ne se souvient, que de ce qui n'est pas présent; on espere; ce qui le sera, mais qui n'est pas encore; & on se souvient de ce qui l'a été, mais qui ne l'est plus. Si vous avez la chose presente, c'est également mal parler de dire, ou que vous l'esperiez ou que vous vous en souvenez, Car comme dit l'Apôtre, *pourquoy espereroit quel-
en-tu qu'il voit? & ajoûtons sur le mes-
me pied, pourquoy quelqu'un se souviendrait-il
de ce qu'il voit?* Il est aussi absurde de dire, que l'on a ou de l'esperance, ou de la souvenance pour une chose presente; que de dire que l'on a la veüe ou le sentiment de celle, qui est absente. Ces trois mouvemens de l'ame le sentiment, la memoire, & l'esperance, regardent des objets differens; le premier est pour les presens; & les deux autres pour les absens; avec cette difference, que l'absent, que l'on espere, sera ou pourra estre present a l'avenir, & que l'absent dont on se souvient, a été present par le passé. De ces trois notions naturelles, ceux de Rome en renversent deux evidemment par la doctrine de leur transsubstantiation; La premiere, qui pose, que nous

Chap. **ypions un corps, que nous regardons**
 XI. **present, devant nous yeux. Car ils sup-**
posent qu'en l'Eucharistie nous avons le
vray corps de Jesus Christ present de-
vant nos yeux; & que neantmoins nul
fidele ne l'y a jamais veu; ni ne l'y verra,
quelque attentivement qu'il l'y regarde.
Ils tiennent qu'on le manie, qu'on le
masche, qu'on le mangé, & qu'on le vale
sans le toucher; bien que la verité de l'at-
touchement soyent les sentimens des
choses presentes. Mais ils renversent
aussi l'autre notion commune a tous les
hommes; a sçavoir que la memoire n'est
que des choses absentes; quand ils sou-
tiennent, que Jesus Christ leur est pres-
sent réellement; au mesme moment;
qu'ils en font la commemoration; en se
souvenant de luy. Il faut donc necessaire-
ment conclurre, que ce qu'ils supposent
de la presence réelle & locale de Jesus
dans le Sacrement, est une erreur; puis-
que nulle verité ne choque les princi-
pales & les notions de la droite raison. Les
anciens Theologiens Chrétiens leur
sont evidemment contraires dans l'un
& dans l'autre de ces deux points. Car
pour le premier, ils tiennent, que ce qui
est

Eustath.
Antioch.
Tract. de
Pythor.

est invisible est sans doute incorporel; Si bien que croyant ce que l'Ecriture nous enseigne clairement, que Jesus Christ a un **vray corps**, il n'est pas possible qu'ils le creussent réellement present dans l'Eucharistie, où il est invisible, par la propre confession de nos adversaires. Les anciens tiennent encore que ce qui ne peut estre touché ni veu dans les lieux, où il est present, n'est pas un corps*. Or ils croyoyent, que la chair du Seigneur est un **vray corps**. Ils ne croyoyent donc pas qu'elle fust réellement dans l'Eucharistie; puis qu'il est clair, qu'elle n'y peut estre ni touchée, ni veüe. Enfin ils disent nettemēt, que la chair du Seigneur n'est pas invisible*. Elle n'est donc pas dans l'Eucharistie selon eux; puis que celle, que l'on pretend y estre, n'est visible en aucun des Sacremens, qui se font faits, ou qui se font encore aujourd'hui au monde. Et quant a l'autre point, les anciens posent pareillement, qu'aucun ne se ressouvient sinon de ce qui n'est pas present. Et néantmoins ils tiennent tous, que nous nous ressouvenons de Christ en participant a l'Eucharistie, & que c'est en memoire de luy, que nous la celebrons.

* Cyrill.
Alex. de
Trinit. c.

* Virgile
l. 4. contr.
Euych.

Aug. in
Psal. 37.
Nemore-
cordatur
nisi quod
in pra-
sentia nō
est posi-
tum.

Chap.
XI.

brons. Certainement ils ne croyoyent donc pas que Iesus Christ y fust present, Les mesmes pour expliquer ces paroles.

Comm. in Faites cecy en commemoration de moy, disent.

2. Cor. II. inter que le Seigneur nous a laisse une derniere

Hieron. commemoration, ou memoire; comme si quel-

operd. cun s'en allant en voyage, laissez un gage a

Voyez une personne qu'il aime, afin qu'autant de

aussi fois, qu'il le verra, il puisse se remettre en la

Primaf. memoire ses bienfaits & son amitie. ce qu'il ne

& Sedul. pourra voir sans un grand regret, ni mesme

in. I. Cor. sans larmes, s'il l'a aime parfaitement. Ce-

II. luy qui laisse un semblable gage a son

amy pour memoire & assurance de son

affection, n'est pas luy-mesme reellemēt

dans ce gage, tant s'en faut, qu'il soit ce

gage-là mesme en chair & en os. Puis

que les anciens ont crū, que l'Eucharistie

nous a été baillée par le Seigneur sur le

point de son départ hors du monde, pour

nous estre un gage de cette nature, cer-

tainement ils n'ont donc pas estimē,

qu'il soit luy-mesme reellement dans ce

gage, & beaucoup moins, qu'il soit ce

gage-là mesme en sa propre substance.

Mais qu'est-il besoin de l'autorité des

hommes pour prouver ce que le Maistre

& le Redempteur des hommes nous

prononce

prononce icy formellement, en nous Chap. XI.
commandant de celebrer l'Eucharistie,

Faites cecy en commemoration de moy ? Il ne pouvoit nous enseigner plus clairement, que l'Eucharistie est une memoire, ou un *memorial*, qu'il nous laisse de soy-mesme, afin que la celebrant en son absence nous nous souvenions de luy, & nous remettons en memoire avec une sincere reconnoissance l'amour, qu'il nous a portée, & ce qu'il a fait & souffert pour nostre salut. Or c'est la derniere des absurditez de s'imaginer, qu'un *memorial* soit Exod. 3. 15. la personne mesme dont il est le *memorial*; ou qu'il ayt cette personne-là enclose en soy réellement & en substance. Le nom d'Eternel est *le memorial de Dieu*. Exod. 28. 29. Qui a jamais pensé, que ce fust Dieu mesme ? Le pectoral du souverain Saerificateur d'Israël, où étoient gravez les noms des douze tribus, étoit leur *memorial*. Mais ce n'étoit pas tout ce peuple réellement & en sa substance. L'Agneau Paschal se celebroit en commemoration de la delivrance d'Egypte. Qui a jamais revé, que ce fust cette delivrance mesme ? Enfin de toutes les actions solennelles, qui se sont jamais celebrées en

Chap.
XI.Iansen.
Conc.
Evang.c.
131.

en memoire de quelcun, soit dans l'Eglise, soit dans le monde, il ne s'en trouvera aucune, où l'on ait pretendu, que la personne mesme a l'honneur de laquelle on les dedioit, deust estre presente. Au contraire elles en signifient l'absence, ce que nous avons remarqué étant clair & reconnu mesmes par quelques uns des adversaires, *que la memoire n'est que d'une chose absente*. Certainement c'est donc une erreur grossiere de vouloir, qu'en cette sainte & sacrée action de la Cene, qu'il nous commande *de faire en commemoration de luy*, sa propre personne soit presente sous les especes du pain & du vin, que nous y prenons. Et quand il n'y auroit, que cette parole du Seigneur dans l'Evangile, elle devoit suffire pour arracher du cœur des hommes une imagination si étrangé. Car quant a ce qu'ils mettent en avant pour se defendre de cette raison convaincante, ce n'est qu'un vain effort de leur opiniâtreté. Ils disent, que le Seigneur étoit present a la premiere Cene, qu'il bailla luy-mesme a ses disciples. Mais qui ne voit, qu'aussi ne se fit elle pas en memoire du Seigneur? & que ce qu'il ordonne a ses

a ses disciples de faire en commemoration de luy, ne s'entend que des Eucharisties, qui se celebreroyent a l'avenir, dont il leur montra simplement alors l'ordre & la maniere, afin que ce Sacrement soit a jamais ainsi solemnizé & pratiqué entre les siens, après son ascension dans le Ciel? Ce qu'ils allèguent en second lieu ne vaut pas mieux; que les Prophetes commandent souvent aux Israélites d'avoir souvenance de Dieu, sans que nous induisions de là, que Dieu fust absent, & éloigné d'eux. Mais qui ne void la difference, qu'il y a entre ces deux sujets? Car quand l'Écriture dit, que nous nous souvenons de Dieu, elle n'entend pas par ces mots, que nous nous souvenions ou d'avoir veu nous mesmes, ou d'avoir appris d'autrui, que Dieu ait été, ou qu'il ait agy dans un certain lieu, où il fust enclos réellement sans estre present ailleurs au mesme moment; (cette pensée seroit fausse & repugnante a l'infinité de sa nature) mais elle signifie par ces mots, que nous nous souvenions de ce que nous avons ou entendu, ou leu dans les saints Livres, de la bonté, de la justice, & de la puissance, & des grandes œuvres

Chap. XI.

7

Deut. 8.
18.
Luc. 8.34.

Chap.
XI.

Œuvres de Dieu ; & comme elle s'en explique elle meſme en d'autres lieux tout ſemblables , que nous *nous ſouvenions des merveilles qu'il a faites , de ſes miracles & de ſes jugemens* ; qui ſont toutes choſes paſſées & abſentes a l'égard de ceux , a qui il commande de s'en reſſouvenir. Mais le Seigneur Jeſus, conſiderè entant qu'homme, eſt & agit dans un lieu egal a la meſure de ſa quantité, & eſt enclos dans cet eſpace , & n'en eſt pas hors ; ſi bien que quand il nous commande de nous ſouvenir de luy en la Sainte Cene, entant qu'il eſt vray homme, il eſt clair, qu'il ſignifie, qu'il ne ſera pas alors preſent dans le lieu où nous ferons ce Sacrement ; parce que ſi cela étoit, il nous euſt commandé, non de nous *ſouvenir de luy* , puis que la memoire n'eſt que des perſonnes & des choſes abſentes ; mais bien de l'y voir, ou de l'y toucher , & en un mot de l'y *ſentir* ; puis que le ſentiment eſt des perſonnes & des choſes preſentes. Puis donc qu'il dit *Faites cecy*, non pour me voir, ou pour me toucher, ou pour m'avalier dans vos eſtomacs, mais pour vous *ſouvenir de moy*, il eſt clair & indubitable, que ſa nature humaine ſera abſente de nous, quand nous

nous

nous ferons la Cene, & du lieu où nous la ferons. Quelques uns de nos adversaires, sentans bien la foiblesse & la vanité de ces réponces, ont recours a une autre, & nous accordant, comme une verité trop evidente pour la nier, que la memoire n'est que des choses absentes, disent que le Sacrement n'est pas aussi la memoire de Iesus Christ, mais de sa passion & de sa mort en la croix; choses, que chacun fait estre passées, & absentes. Mais ils ont tort de nier ce que le Seigneur dit formellement, *Faites cecy* (dit-il) *en commemoration de moy*. Il est vray que ce Sacrement est la memoire de sa passion; Car S. Paul nous l'enseignera expressément cy après, *Toutes les fois* (dit-il) *que vous mangerez de ce pain & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur*. Mais il est vray aussi que ce Sacrement est la memoire de Iesus Christ. Car il le dit luy mesme, *Faites cecy en commemoration de moy*. Il est tout ensemble le memorial & de sa personne & de son sacrifice; & de Christ nôtre Sauveur & de toutes ses qualitez & conditions en general, & particulierement de sa passion, par laquelle il nous a sauvez; & ces choses s'accordent

s'accordent fort bien ensemble. Comme donc ils confessent , que ce Sacrement étant la memoire de la passion du Seigneur , induit necessairement , que la mort du Seigneur ne se fait pas presentement en la Cene , en étant absente & éloignée ; il faut qu'ils avouënt pareillement, que la personne a l'égard de sa nature humaine , en est semblablement absente par la mesme raison ; a sçavoir parce que ce Sacrement est la memoire de Christ a cet égard , aussi bien que de sa mort. S'ils nous repliquent , que rien n'empesche , que nous ne prenions ces paroles du Seigneur. *Faites cecy en commemoration de moy* , au mesme sens , que nous avons exposé celles des Prophetes du Vieux Testament , qui commandent aux Israëlites , *d'avoir souvenance de Dieu* ; pour dire *qu'ils aient souvenance de ses miracles & de ses jugemens* ; a cela la réponse est aisée , que ces deux sujets sont tres-differens : Car Dieu est une nature infinie , qui remplit tous les lieux du monde sans estre enclos en aucun ; si bien que l'on ne peut dire , ni supposer avecque verité , qu'il soit , ou qu'il ait jamais été absent d'aucun lieu ; Mais tous sont d'accord,

cord, que le Fils tant qu'homme est Chap. XI.
 d'une nature finie & bornée dans le lieu,
 qu'elle deceuve; si bien que l'on peut dire
 avec toute verité, qu'à cet égard il est
 présent dans un certain lieu, & absent de
 tous les autres. De là vient, qu'il faut ne-
 cessairement entendre ce que dit l'Écri-
 ture que nous avons souvenance de Dieu;
 d'autre chose que de sa nature; au lieu que
 rien n'empesche que l'on ne prenne du
 corps & de la nature humaine du Sei-
 gneur, ce qui s'ensuit de ces paroles, *Fai-
 tes cecy en commemoration de moy*; affavoir
 qu'il est véritablement absent, quand
 nous faisons ce qu'il nous ordonne de
 faire en memoire de luy; & les adversai-
 res ne nous sauroyent donner aucun
 exemple d'une expression semblable; où
 étant question d'un sujet finy, comme est
 le corps du Seigneur, la memoire ou la com-
 memoration, qui s'en fait, n'induisse pas son
 absence du lieu, où elle se fait. Reste
 donc que nous disions, que c'est ainsi en
 effet, qu'il faut necessairement entendre
 les paroles du Seigneur, & confesser en
 suite ce que les sens de la nature touchent;
 ce que les lumieres de la droite raison
 nous montrent, ce que les Escritures de

Chap.
XI.

Dieu nous apprennent en plusieurs autres lieux, que non seulement le Sacrement n'est point le vray & réel corps de Iesus Christ, comme le pretendent ceux de Rome; mais aussi que ce divin corps n'est pas present réellement dans ce Sacrement, comme se l'imaginent quelques autres. Il est au Ciel, où il est monté, & d'où il descendra un jour pour juger le monde; au lieu que nous & le Sacrement, que nous recevons, sommes icy en la terre, absens & étrangers, & voyagers loin du Seigneur, comme l'Apôtre l'enseigne expressément ailleurs. Secondement ces mesmes paroles de Iesus Christ choquent & renversent pareillement toute la doctrine Romaine du sacrifice de la Messe. Un de leurs plus celebres Docteurs répond, que si nous inferons d'icy, que l'Eucharistie n'est pas un sacrifice, on pourra conclure tout de mesme, qu'il n'y avoit nul sacrifice sous l'ancienne Loy, où tous les sacrifices étoient instituez, ou en memoire des benefices receus, ou en esperance des graces a venir. Mais il n'a pas bien pris la chose. Car pour le vieux Testament, Moïse & tous les Prophetes nous

2. Cor. 5.
6.

Est sur ce
lien.

nous assurant en mille lieux, qu'il s'y ^{Chap. XI} faisoit des sacrifices externes & réels, & les actions auxquelles ce nom est donné, ayant toutes les marques & conditions des vrais sacrifices; puis que des victimes y étoient visiblement immolées & détruites, il faudroit estre étrangement impudent, pour prétendre qu'il n'y ayt point eu de sacrifice sous la Loy; au lieu que l'Eucharistie n'étant jamais appelée sacrifice par aucun des divins auteurs du nouveau Testament; & n'en ayant en effet nulle marque ni apparence; puis que l'on n'y voit immoler nulle victime, il faut estre (ce nous semble) bien hardy, pour soutenir que l'Eucharistie est un vray sacrifice. Et quant à ce que l'on dit que les sacrifices du vieux Testament se faisoient presques tous, ou en mémoire des benefices reçeus, ou en esperance des graces à veoir; cela est bien vray; mais il n'empesche nullement la force de notre raison: Car les sacrifices qui se faisoient en mémoire des benefices reçeus, étoient des sacrifices d'action de graces, & non de propitiation, comme on veut que soit l'Eucharistie. Mais pour les sacrifices de propitiation, ni l'Ecriture ne dit nulle

part, ni la raison & la verité ne souffrent pas que l'on dise, qu'ils se fissent en commemoration des benefices de Dieu, étant clair qu'ils se faisoient pour l'expiation des pechez des hommes. Puis que le Seigneur dit icy formellement, que la Cene se fait en commemoration de luy, il est donc evident, qu'elle n'est pas du rang des sacrifices propitiatoires, où ceux de Rome la mettent. Et quant a ce que les sacrifices expiatoires de la vieille Loy, se faisoient pour figurer le sacrifice de Iesus Christ; cela est bien vray; mais l'expiation, qu'ils faisoient étoit typique & non réelle, figurative & non veritable; au lieu, qu'ils pretendent, que la propitiation de leur sacrifice est réelle & veritable. Joint qu'avant que la verité du sacrifice de Christ eust été accomplie, il étoit bien a propos qu'elle fust portraite & figurée par ces sacrifices Mosaiques; Mais depuis qu'elle a été exhibée & executée par le Seigneur, en ayant le corps mesme nous n'avons plus besoin de ses ombres; & c'est evidentement accuser son oblation de defaut & d'imperfection, que d'en vouloir encore faire une autre après elle.

Mais

Mais quand tout cela ne seroit point, toujours s'ensuit-il clairement d'icy qu'il n'est pas vray que Iesus Christ soit sacrifié dans l'Eucharistie; puis qu'elle se fait en *commemoration de luy*. Car c'est la dernière des absurditez de dire, qu'une personne soit sacrifiée en commémoration d'elle mesme, ou en memoire d'un autre sien sacrifice precedent; Et il n'y a exemple d'une pareille chose ni en la Loy de Moïse qu'il nous alleguent, ni en pas une de toutes les religions du monde. Il faut donc pour éviter cet écueil, qu'ils avouent de deux choses l'une; ou qu'il ne se fait point de sacrifice propitiatoire dans l'Eucharistie (qui est ce que nous croyons) ou que s'il s'y en fait un, ce n'est pas Iesus Christ, qui y est immolé, mais quelque autre victime; Et si cela étoit, il est évident qu'un pareil sacrifice ne seroit pas vraiment propitiatoire, n'y ayant point d'autre victime, que le Fils de Dieu, qui soit capable de faire la propitiation de nos pechez. En troisieme lieu ces mesmes paroles du Seigneur détruisent tout ce que ceux de Rome ont imaginé de la vraye & propre fin de ce Sacrement; les uns que c'est la

Chap.
XI.

manducation réelle & charnelle du corps de Christ; les autres que c'est l'application du sacrifice de la croix; quelques uns qui veulent paroître plus subtils, que c'est l'impression, qui se fait dans nos corps par l'attouchement de celui du Seigneur, d'une certaine vertu féminale & dispositive pour la resurrection. Je n'entre pas pour cette heure dans l'examen particulier de chacune de ces opinions, & de quelques autres semblables, qui toutes ensemble sont fondées sur le seul bon plaisir de ceux qui les mettent en avant, sans aucune autorité de l'Écriture. Je diray seulement en general, que si quelcune de ces choses étoit la vraie fin prochaine & directe de l'action de la Cène, il ny a point d'apparence, que le Seigneur ne nous l'eust déclaré en ce lieu. Si leur opinion étoit véritable, le Seigneur l'auroit exprimée, en disant ce qu'ils prétendent; *Faites cecy afin de manger mon corps & de l'avalier dans votre estomac; ou bien, Faites cecy pour offrir a Dieu un sacrifice applicatif de la propitiation de vos pechez; que je vais faire en la croix; ou enfin, Faites cecy afin de recevoir par l'attouchement de ma chair, les se-*

mences

mences de la glorieuse résurrection. Mais le
Souverain Docteur de l'Eglise comme
vous voyez, ne nous dit pas une de ces
choses, toutes forgées dans le cerveau
des hommes, long-temps depuis l'insti-
tution de ce sacrement. Il nous dit sim-
plement, *Faites cecy en commemoration de
moy.* Tenons-nous à sa doctrine; & lais-
sant là les vaines pensées des hommes,
établissons fermement cette créance
dans nos cœurs, que la vraie, prochai-
ne & directe fin de ce Sacrement est
precisement ce qu'il nous enseigne, à-
savoir *la commemoration du Seigneur.* Ils ré-
pondent; qu'ils en sont bien d'accord;
mais qu'une mesme action peut avoir
plusieurs fins différentes. Je l'avouë
pourveu qu'ils l'entendent des fins subal-
ternes, & sous-ordonnés, qui se rappor-
tent à la principale, ou qui en dépendent
nécessairement, & qui en sont ou
les preparatifs, ou les effets & les fruits.
Mais pour la fin principale, directe &
prochaine, chaque action d'une person-
ne sage n'en a qu'une, où elle se rappor-
te proprement. Or il n'y a point d'ap-
parence que le Seigneur Iesus, ne nous
ait voulu icy instruire de la propre &

principale fin de l'action qu'il instituoit en son Eglise. Puis qu'il ne nomme, que la *memoire*, ou la *commemoration*, que nous y devons faire de luy mesme; tenons pour tout assurez, qu'il n'y a point d'autre fin, propre & principale de l'Eucharistie, que la *commemoration* du Seigneur. Pour les autres qu'on luy assigne, ou elles sont fausses & inventees a plaisir, ou elles ne sont, que les fruits & les effets de cette *commemoration du Seigneur*, pour laquelle nous faisons la Cene, que nous recevons; je l'avouë, de l'usage de ce Sacrement; mais en suite & par le moyen de la legitime commemoration du Seigneur, & non autrement. Par exemple je confesse, qu'en prenant dignement ce Sacrement, le corps & le sang du Seigneur nous y sont communiquez, comme S. Paul nous l'enseigne ailleurs; Mais je soutiens, que nous y recevons cet aliment celeste, non immediatement par l'acte de la manducation du pain, comme si le corps de Christ y étoit enclos; mais *mediatement* (s'il faut ainsi dire) en suite & par le moyen de la *commemoration du Seigneur*, si nous la faisons legitimement. l'en dis autant de la manducation du corps de
Christ

Christ, qui n'est autre chose en effet, que ^{chap} sa participation. Nous mangeons ce ^{XI,} vin corps en la Cene : le l'accepte; mais en suite & par le moyen de la commemoration du Seigneur. Nul ne mange son corps ni ne boit son sang en la Cene, que celui, qui y celebre vraiment & legitiment la memoire du Seigneur, qui a donne ce corps & ce sang pour nous. Les autres y mangent le pain du Seigneur; ils n'y mangent pas le Seigneur, le vray pain vivant & vivifiant, descendu du Ciel pour donner la vie au monde. Nous recevons aussi a cette table sacrée la remission de nos pechez, la paix de nos consciences, la joye de l'Esprit, les graces & les premisses de l'immortalité: Ouy; mais par la vertu & en suite de cette sainte & legitime *commemoration du Seigneur*, a laquelle il rapporte & destine ce Sacrement, & non autrement. Toutes ces douces & salutaires graces sont les fruits, & les effets indubitables de cette commemoration du Seigneur, qui la suivent, & ne la precedent pas; qui dependent, non de la reception des symboles de cette table sacrée; mais de leur vray & legitime usage, qui est de les rapporter a la memoire du Seigneur,

S E R M O N V I I I .

gneur, nous y exerçant saintement & rigieusement. Mais nous avons assez de contre les erreurs, dont ces deux trois paroles du Seigneur nous ontourny la refutation. Disons maintenant quelque chose de cette *commemoration du Sauveur*, qui est la fin de sa Cene, & le moyen d'obtenir tous ces excellens & divins effets, que nous venons de toucher. Nous aurons encore occasion d'en parler sur le verset vingt sixiesme, où l'Apôtre l'explique plus particulièrement. Pour cette heure je diray seulement, que cette *commemoration du Seigneur* est un acte de l'ame du fidele, par lequel il revoit tout ce qu'il a entendu, & creu du Fils de Dieu, & dont il trouve les images en sa memoire, la consultant & la foiiillant pour cet effet, & en tirant tout ce qu'elle luy en fournit, & se le remettant devant les yeux de l'esprit, & s'attachant a le bien mediter & examiner. C'est pour cela que Iesus nous a baillé sa Cene, afin que cette sainte action nous excite de temps en temps a ce devoir, & reveille nos cœurs pour ne laisser pas languir dans nos memoires les connoissances, que nous avons de son mystere.

Que

Que ce devoir soit juste, legitime & necessaire, quiconque n'ignore pas entièrement les qualitez du Seigneur, me l'avouera sans difficulté. Car si nous pensons estre obligez a conserver cherement la memoire des personnes, qui nous ont fait du bien ; sur tout si elles sont douées d'une excellente vertu & d'un merite extraordinaire ; je vous prie, de quelle ingratitude serions-nous coupables, si nous mettions en oubly ce grand Sauveur, qui nous a rachetez de la malediction & de la mort éternelle, & nous a donné l'entrée en la maison de Dieu, & l'adoption de ses enfans, & l'esperance de la glorieuse immortalité ? & qui nous a encore acquis tous ces grands biens au prix de sa propre vie, qu'il a mise pour nous, en souffrant une mort cruelle, infame, & maudite pour nous rendre a jamais bien-heureux ? Que sera-ce encore si nous venons a penser a la dignité de sa personne ? Que celuy qui a fait toutes ces choses pour nous, est le Fils éternel de Dieu ? Le premier nay, c'est a dire l'heritier & le Seigneur de toute creature, le Saint des Saints, le Pere de l'Eternité, que les Anges adorent dans les Cieux ?

cieux? Il s'est treuvé des familles de philosophes, qui pour ne laisser tomber dans l'oubly le nom de leur auteur, celebroyent tous les ans des festins en sa memoire, & avoyent toujourns en la bouche ses loüanges & ses enseignemens. Et s'il s'eleve quelque Prince genereux & bien faisant, qui ayt doucement & heureusement gouverné ses sujets, leur donnant de bonnes & equitables loix, les defendant contre leurs ennemis, & les maintenant en paix; les peuples consacrent sa memoire, & pour la conserver celebrent des jeux, & des rejouissances solennelles a son honneur; Qu'est-ce que tout cela au prix de ce que nous devons au Seigneur Jesus, qui nous a tirez des tenebres de l'ignorance & de l'erreur mortelle, où nous étions tous plongez, & nous a transportez en la lumiere de son Royaume, nous instruisant en la vraie & unique sapsience, & nous en decouvrant tous les grands & salutaires mysteres? qui a defait tous les ennemis de nôtre salut, & nous a donné ses loix celestes, seules capables de nous rendre a jamais bien-heureux, & qui non seulement nous gouverne doucement & justement,

justement, mais qui nous a mesme faits Chap.
XI.
 Roys & Sacrificateurs a Dieu son Pere
 Certainement nous ne pouvons rien
 après tant de graces & de faveurs, que
 nous ne soyons obligez a celebrer jour
 & nuit le nom & les loüanges & les bien-
 faits d'un si grand Sauveur. Mais si ce
 devoir est juste, il est aussi tres-utile &
 tres-salutaire. Car il nous donne premie-
 rement une grande consolation; nous
 remettant devant les yeux les plus a-
 greables & les plus ravissans objets, que
 nous puissions avoir au monde; l'amour
 que ce souverain Seigneur nous a por-
 tée; les effets que nous en avons desia
 touchez, & la possession des biens qu'il
 nous a assurez pour l'avenir. Il n'est pas
 possible, que ce souvenir nous console
 dans toutes les epreuves, où nous pas-
 sons sur la terre, & qu'il n'adoucisse tou-
 te l'amertume de nos ennuis & de nos
 souffrances par les precieuses esperances
 des biens & de la gloire, qu'il nous a pro-
 mise. D'avantage cette mesme *comme-
 moration* enflamme nos cœurs d'amour
 envers Dieu, qui nous a été si bon; que de
 nous donner un si admirable Redem-
 pteur, & envers luy-mesme, qui a fait &
 souffert

— souffert tant de choses pour nous, & envers nos prochains, qu'il a aimez & pour lesquels il est mort, & d'autre part elle nous fait aussi d'une juste horreur du peché, dont le Seigneur Iesus nous a si pleinement dégouvert la peste & le venin. Car où est l'ame assez stupide pour ne point estre emue ni d'amour & de reverence pour un Dieu si bon, & si aimable, ni de haine contre le vice & le peché, quand elle se souvient de ce que l'Evangile luy a appris & persuadé de la doctrine & des actions du Seigneur Iesus? Mais parce que nous sommes pesans, & que cette chair dont nous sommes revestus, & cette terre, où nous vivons, nous détournent sans cesse de ce devoir si utile, nous presentant mille differentes images, qui attirent nos esprits ailleurs; ce mesme Sauveur, qui nous a tant fait de biens, nous a expressement institué la Cene pour nous ramener de ces egaremens à ce salutaire devoir de sa commemoration. En quoy paroist son admirable sagesse, de nous avoir obligez à un exercice, qui nous est si necessaire pour nôtre consolation & edification. Cette manducation charnelle de son

corps,

corps, dont ceux de Rome font tant d'é-
tat, & qu'ils veulent faire passer pour la
principale & presque unique fin de ce
sacrement, n'est bonne à rien; étant évi-
dent qu'elle ne porte dans les âmes de
ceux qui pensent la pratiquer, consola-
tion ni sainteté. Car de quoy leur pour-
roit servir à cela d'avoir receu dans leur
estomac le corps de Christ, immobile &
insensible? au lieu que la fin, à laquelle
Jesus rapporte ce Sacrement, est une
action vive, qui touche l'ame, qui éclaire
son entendement, affermit sa foy, raffou-
re sa conscience, allume sa pieté, réchauf-
fe sa charité, & met un feu spirituel & di-
vin dans sa volonté & dans ses affections.
I'avoué, chers Freres, que l'ordre exprés
de nôtre Seigneur nous oblige particu-
lièrement à ce devoir au temps, que nous
nous approchons de sa table pour y rece-
voir le sacrement, dont nous exposons
l'institution. Mais vous voyez bien, que
la nature de la chose même, & les rai-
sons, que nous en avons représentées, re-
quierent de nous qu'en tout temps & en
tous lieux nous ayons souvenance de ce
divin Sauveur. Il n'est point de frim plus
puissant que ce souvenit, pour reprimer
les

Chap.
XI.

Chap.
XI.

les folles convoitises de nôtre chair, ni d'aiguillon plus vif pour nous porter à l'étude & aux actions de la sainteté. Car il ne seroit pas possible, que nous n'eussions honte d'offenser Dieu, & de nous abandonner au vice, si nous avions Iesus Christ devant nos yeux, lors que les tentations nous sollicitent au mal. Et il ne seroit pas moins difficile, que nous n'aimassions la charité, l'honnesteté, & la sanctification de nos ames & de nos corps, si nous pensions autant au Seigneur, que nous le devrions. Les desordres de nôtre vie, & les scandales de nos pechez, nos froideurs & nos negligences dans l'exercice de la pieté, la languour de nôtre zele, & de nos prieres, tout cela ne procede, que d'une mesme source, que nous oublions Iesus Christ. Il est hors de nos discours & de nos pensées; & s'il en reste quelque idée dans nos memoires, elle y demeure vaine & inutile, sans mouvement & sans action. Corrigions nous de ce vice & obeïssans au Seigneur souvenons nous de luy. Avaricieux souvenez vous de ce que ce divin Maistre vous a enseigné & par sa parole & par son exemple, qu'il

qu'il faut thesaurizer dans le Ciel, où ^{Chap: XI.}
sont les vrais biens, qui ne sont sujets
ni a la tigne, ni a la rouille, ni a la main
du larron, ni au feu, ni a aucun des autres
accidens, qui gâtent & consomment les ri-
chesses de la terre. Ambitieux souvenez-^{Math. 18.3.}
vous de la leçon qu'il vous a donnée,
que si vous n'estes changez, & ne de-
venez semblables a un petit enfant, vous
n'entrerez point en son royaume, & ap-
prenez de luy qu'il est debonnaire &
humble de cœur, & que pour avoir part
en luy, il faut luy estre conforme. Vin-^{Math. 11.29.}
dicatifs, souvenez-vous, que si vous ne
pardonnez les offences a ceux, qui vous
en ont fait, il ne vous pardonnera point
les vôtres; Remettez en vôtre mémoire
les dix mille talens, qu'il vous a remis, &
ayez honte de vôtre dureté, quand vous
exigez de vos Freres avec une rigueur
inexorable quelque peu de deniers, dont
ils vous sont redevables. Voluptueux,
souvenez-vous de la pureté de ce grand
Sauveur, & des peines & des incommo-
ditez continuelles; où il a passé toute sa
vie, & de la protestation qu'il vous fait,
que si vous ne mortifiez les faits de vô-
tre corps en renonçant aux ordures des

X plusieurs

plaisirs du monde, & aux delicateſſes de son luxe, vous ne pouvez estre heritier de son Royaume. Ames cruelles & impitoyables, qui n'avez nulle compassion des pauvres, souvenez-vous de la magnifique liberalité de Iesus, qui étant riche s'est fait pauvre pour vous enrichir, & s'est dépouillé de ce qu'il avoit de biens & de gloire pour vous en revestir, qui promet des recompenses celestes a ceux qui auront fait a ses fideles les moindres aumônes pour l'amour de luy. Souvenez-vous de sa patience, dans les souffrances, vous qui ne pouvez souffrir les moindres injures pour son Nom. Regardez Iesus, chef & consommateur de la foy, qui pour la joye, qui luy étoit proposée ne tint conte de la honte, & souffrit la croix; & vous a promis, que vous regnerez avecque luy, si vous avez le courage de souffrir avec luy. En general que tous les mauvais Chrétiens, qui de la bouche font profession de l'Evangile & le renient en effet par leurs mauvaises œuvres, se souviennent de Iesus, & de ses paroles, que c'est en vain, que nous l'appellons Seigneur, si nous ne viurons bien, & qu'il ne reconnoistra pour siens devant

devant son Pere, que ceux qui l'auront ^{Chap.} glorifié devant les hommes; que nous ^{XI.} ne pouvons estre ses disciples, si nôtre justice ne surpasse celle des Scribes & des Pharisiens, & que sans la sanctification nul ne verra Dieu son Pere. Plust à Dieu que nos memoires fussent pleines de ce divin Seigneur, de la verité qu'il nous a enseignée, de la felicitè immortelle, qu'il nous a promise, des merveilles qu'il a faites & souffertes pour nous l'acquérir, & des malheurs eternels, dont il menace tous ceux a qui l'amour ou du monde ou d'eux mesmes fait mépriser la sainte & glorieuse discipline? Cela suffiroit pour nettoyer nôtre vie de toutes les impuretez qui la souillent, & de tous les scandales, qui la deshonnorent, & pour maintenir & conserver dans nos cœurs la paix & la joye au milieu des plus cruelles tempestes du monde. Il est temps d'y penser Fidelcs. Iesus a sa pale en sa main; si nous ne nous amandons, il est prest de la mettre en œuvre pour nettoyer son aire. Prevenons son jugement en nous repentant de bonne heure. Souvenons-nous de luy pendant qu'il est encore temps. Seigneur, fay-nous en la

X 2 grace;

grace; Pardonne nous nos oubliances & nos ingrattitudes passées; & grave toy-mesme ton Nom & tes mysteres dans nos memoires & dans nos cœurs avec-que la main de ton Esprit tout-puissant. Souvien-toy de nous, Seigneur, & nous nous souviendrons de toy a ta gloire & a nôtre salut. A M E N .

S E R M O N



SERMON NEUVIÈSME. *

I. EPI TRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 25.

* Pro-
noncé a
Charen-
ton le
Dimanche

25. *Semblablement aussi après le souper, il prit la coupe, disant, Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang. Faites cecy toutes fois & quantes, que vous en boirez en commemoration de moy.*

4. Sep-
tembre
1661.



HERS FRÈRES,

Nous apprenons des livres Rituels des Juifs, que quand ils celebrent leur Pasque, ou pour mieux dire la memoire & la representation de leur Pasque, (puis qu'estant hors de la terre sainte, ils ne peuvent vraiment ny immoler ny manger la Pasque) leur coutume est, que le Pere de famille dés le commencement de cette action, prend un tourteau de pain, & prononce un certain formulaire de paroles, où après avoir dit de ce pain,

X 3 qu'il

Chap.
XI.

qu'il a en la main que c'est le pain d'affliction ou de misere que leurs Peres ont mangé en la terre d'Egypte, il ajoûte tout d'une suite; *Quiconque a faim vienne & mange; Quiconque est en necessité, vienne & face la Pasque. Maintenant nous sommes icy; L'année qui vient, nous serons en la terre d'Israël; Maintenant nous sommes serfs; L'année qui vient, nous serons libres en la terre d'Israël.* C'est ainsi, que ces pauvres incredules se souviennent de la misere de leurs Peres, & qu'ils se consolent de la leur, par l'esperance qu'ils se donnent tous les ans d'estre rétablis l'année prochaine dans la liberté & dans la felicité de leur vieux pays de Canaan. Mais cette année qui vient, ne vient point, ny ne viendra jamais. C'est un songe, dont ils se flattent en vain. Et comme leur esperance est fausse, la promesse, qu'ils font aux pauvres, & aux affamez de les contenter, n'est pas veritable non plus. Les miserables se trompent. Ils n'ont ny le pain, ny la Pasque, qu'ils promettent, ny le raffaisement, ny le bonheur, qu'ils se vantent de donner aux personnes, qui viendront a leur feste. C'est a nous, Chers Freres qu'appartiennent veritablement
les

les avantages, dont ils se glorifient injustement ; a nous, qui avons l'Agneau, Chap.
X I.
Christ nôtre Pasque, qui a été sacrifié pour nous ; a nous, qui avons le vray pain, vrayement descendu du Ciel pour donner la vie au monde ; le vray breuvage d'immortalité ; l'unique refection de l'homme, seule propre a rassasier les personnes affamées, & a contenter & vivifier celles, qui perissent de soif, a nous, qui avons l'auteur de la vraye & solide liberté, Iesus, dont la verité seule est capable d'affranchir les esclaves du pechié, a nous enfin, qui avons une *esperance*, non trompeuse, comme celle de l'homme, mais vive & certaine de l'année bienheureuse, qui viendra assurement, & qui de cette miserable terre, où nous languissons, nous mettra en celle du vray Israël, dans la seconde Canaan celeste & incorruptible, promise & preparée a nos Peres & a nous pour la posseder éternellement. Toute la gloire des Juifs a été transportée aux étrangers, a nous qui de naissance étions Gentils, hors des alliances de Dieu. Ce qu'ils avoyent, leur a été ôté ; parce qu'ils en ont abusé, & n'ont pas voulu se soumettre a l'ordre du

Chap.
X I.

Maistre, n'y recevoir le Christ, qu'il leur envoyoit ; au lieu, qu'à nous, qui avons creu en luy, a été donné & ce qu'ils avoyent, & infiniment plus encores, un bien dont tout le leur n'étoit que le commencement & l'ébauche, l'ombre & le crayon, plutôt, que le corps & la verité de la chose mesme. C'est donc à nous, & non à eux, qu'il appartient d'appeller les affamez & les necessiteux à nôtre table ; & de leur promettre le pain & la Pasque, & la terre, & la liberté de Dieu. La souveraine sagesse a approprié sa viande, & mixtionné son vin, Elle a mesme daigné dresser aujourd'hui sa table au milieu de nous ; où elle nous presente les divins mysteres de sa viande & de son breuvage celeste. La voix de ses Ministres vous a desjà conviez par deux fois à son festin. Je vous y appelle encore pour la troisieme, & ce que le luy incredule dit fausement & inutilement aux miserables, qui frapés de son aveuglement cherchent leur esolation dans ses devotions funestes, je vous le crie & vous l'annonce en toute verité ;

Si quelcun a faim, qu'il vienne icy, & qu'il mange. Si quelcun est pauvre & necessiteux, qu'il

Prov. 9.
2.

qu'il vienne icy, & qu'il prenne la vraye
Pasque & en jouisse. Si nous obeïssons a
cette voix; mangeant vrayement la Pas-
que de Dieu, comme il nous le comman-
de, après cela vous & moy pourrons
ajouter avec une pleine certitude de foy
ce qui suit dans les paroles des Juifs;
Maintenant nous sommes icy; L'année
qui vient, celle du bon plaisir de Dieu,
nous serons en la terre d'Israël, en celle
où il est, & où il vit, & non en celle où il
a voyagé, c'est a dire dans le Royaume
du Seigneur, & y mangerons du pain
avec Abraham, Isaac & Iacob. Mainte-
nant nous sommes serfs, encore sujets a la
mort & a diverses foiblesses & miseres.
L'année qui vient, nous serons libres, L'an
de notre grand jubilé finira toute nôtre
servitude, & nous mettra dans la pleine
& glorieuse liberté des enfans de Dieu.
Le Seigneur veuille nous en exaucer, &
accomplir puissamment tout ce que
nous esperons; nous donnant aujourdhuy
pour un si grand & si desirable effet, tou-
tes les saintes dispositions, dont nous
avons besoin, pour prendre dignement
le pain & la coupe de sa table sacrée.
Pour vous rendre en cette occasion le
service,

service, que vous attendez de nous, & vous disposer autant qu'il me sera possible a ce religieux devoir, auquel vous avez été appellez, je vous continueray l'exposition de ce texte de S. Paul, qui y continuë le discours de ce saint mystere, qu'il avoit commencè dans les versets précédens. Il nous en a representè la premiere partie, qui regarde le pain sacrè, & les actions du Seigneur pour le consacrer, & la distribution qu'il en fit, les paroles, dont il l'accompagna, où il nous declare, & l'office de ce pain, qui est de nous représenter son corps rompu pour nous, & la fin pour laquelle nous le devons prendre, en commemoration de Iusy. Il passe maintenant a l'autre partie du Sacrement; & propose en premier lieu ce que le Seigneur y fit en ces mots, *Semblablement aussi après le souper il prit la coupe*; Puis nous rapportant ce qu'il dit, il represente en second lieu l'office, & la signification de la coupe, en ces mots; *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*; Cesseront, s'il plait au Seigneur, les deux points, que nous traiterons en cet exercice; les actions du Seigneur pour la coupe, & ses paroles pour l'office de cette

cette coupe. Pour le premier point, Saint Paul l'expose en ces mots. *Semblablement aussi après le souper il prit la coupe.* Ce que luy & S. Luc remarquent nommément que ce fut *après le souper*, que Iesus prit la coupe, se doit aussi étendre au pain sacré, la premiere partie de ce mystere; si bien que d'icy nous apprenons, qu'il institua & bailla ce Sacrement a ses disciples, après avoir achevé le souper de l'Agneau Pascal. Il nous avoit desja avertis, que ce fut la nuit en laquelle Iesus fut livré. Mais parce qu'en cette nuit-là il avoit fait la Pasque avec ses disciples, afin que nul ne s'imaginast, qu'il eust institué & baillé son mystere durant le souper Pasqual, & au milieu de ses mets, l'Apôtre a voulu nettement exprimer ce que deux Evangelistes S. Matthieu & S. Marc, ont teu, que cela se fit après le banquet de la Pasque achevé. L'écriture en use souvent ainsi, circonstantiant plus exactement dans un lieu ce qu'elle avoit touché plus confusément dans un autre, & disant seulement de l'une des parties d'une chose, ce quelle veut que nous entendions d'elles toutes. Il faut donc aussi ajouter cette circonstance a la premiere partie

Chap.
XI.

partie de la relation de l'Apôtre, où il dit, *qu'en la nuit, que Iesus fut trahy il prit du pain*, il faut y sous-entendre ce qui est icy exprimé en la seconde, que Iesus prit ce pain après avoir soupé. Et quant a ce que l'un des plus celebres Docteurs de l'Ecole Romaine s'attachant par trop a la lettre, s'est imaginé, que le Seigneur s'avança de bailler le pain en soupant, & qu'il ne bailla pas la coupe immédiatement après, mais la differa jusqu'a ce qu'il eust achevé le souper de la Pasque, c'est une pensée ridicule & sans apparence. Car *le pain & la coupe* ne faisant ensemble, qu'un seul & mesme mystere; qui croira que le Seigneur, qui est la raison & la sagesse mesme, les eust voulu separer l'une d'avec l'autre, & diviser ces deux parties, que son institution, & la nature des choses mesmes, a unies & liées ensemble pour en composer un seul & mesme sujet, assavoir le Sacrement de la mort & de nôtre communion avec-que luy? Ioint que quand ce desordre n'y auroit point de lieu; toujous est il clair, que l'on ne peut nier que cette fantaisie y en cause encore un autre; C'est qu'elle fait, que le Seigneur brouille & confond,

Thomas
d'Aquin

fond, au moins en partie, un des mystères de la nouvelle alliance avec un de ceux de l'ancienne, & qu'il mesle son pain avec celui de Moïse; ce qui est à mon avis, insupportable. Et il y a beaucoup d'apparence, que c'est pour distinguer ces deux ceremonies, celle de l'Eucharistie d'avec celle de l'Agneau Pascal, que S. Paul nous a notamment avertis sur le discours de la coupe, que ce fut après le souper, que le Seigneur la baila aux disciples. Car la coupe faisoit aussi une considerable partie du banquet de l'Agneau; & les Juifs nous apprennent, qu'elle y étoit benie & distribuée avec beaucoup de ceremonies, & que tous les assistans hommes & femmes, petits & grands, y devoient boire quatre fois chacun; & ils en usent encore ainsi dans la devotion qu'ils font tous les ans en memoire de leur Pasque; & appellent la premiere de ces coupes, *la coupe de sanctification*, & la quatriesme *la coupe de benediction*; & il semble que c'est là que regardoit S. Paul, lors qu'ayant appellé la coupe de l'Eucharistie Chrétienne, *la coupe de benediction*, il ajoute incontinent, I. Cor. 10. 16. comme pour lever l'ambiguité de cette expression,

expression, laquelle nous bénissons, c'est à dire nous Chrétiens, & non celle que les Juifs bénissent aussi en leur religion, mais inutilement. Icy donc pareillement afin qu'aucun ne prist cette coupe de la Cene du Seigneur, dont il parle, pour celle du banquet Judaïque, se faisant accroire, que c'est une mesme chose, il nous y exprime nommément, ce qu'il avoit obmis en la relation de la premiere partie, que ce fut après avoir soupé, & non dans le souper mesme de la Pasque, qu'il avoit institué cette coupe Evangelique; S. Luc en a aussi usé de mesme pour la mesme raison; & il a pensé y estre d'autant plus obligé, qu'ayant expressément parlé de la derniere coupe du banquet Pascal, il avoit à craindre, que l'autre qu'il décrit un peu après, ne fust prise pour une mesme chose par un lecteur peu attentif. C'est pourquoy il l'a soigneusement distinguée d'avecque la precedente, en disant que ce fut après avoir soupé, qu'il bailla la derniere à ses Apôtres; au lieu qu'il leur avoit baillé l'autre en achevant le souper Pascal; dont elle est comme la couronne & le sceau. L'Apôtre dit donc qu'en cette mes-

me

me heure d'après le souper, que le Sei-^{Chap.}gneur avoit pris, & beny, rompu & di-^{XI.}tribué le pain, il prit la coupe sembla-
 blement, & S. Luc s'en exprime tout de
 mesme, c'est a dire, qu'il en usa comme
 il avoit fait du pain. Il comprend & en-^{Luc 22}
 velope sous le mot *semblablement* toutes^{17.}
 les actions du Seigneur envers la coupe;
 signifiant qu'il luy fit toutes les mesmes
 choses, qu'il avoit faites au pain. Il avoit
 pris le pain, il l'avoit beny & distribué a
 ses Apôtres. Il en fit donc autant de la
 coupe. Il est vray, qu'il avoit *rompu* le
 pain; Mais la nature du vin n'étant pas
 susceptible d'une pareille action, le sens
 & la raison ne souffrét pas, que l'on étend-
 de jusques là la conformité de ces deux
 especes icy signifiée par Saint Paul. Saint
 Matthieu, & S. Marc éclaircissent assez
 ce quel' Apôtre a compris sous ces paro-^{Matth.}
 les. Car ils disent tous deux expressé-^{26.27.}
 ment, que le Seigneur *prit la coupe, qu'il*^{Marc 14-}
benit ou rendit graces, & qu'il la bailla a ses^{23. Luc}
disciples. Le presuppõe ce que tous enten-^{22.}
 dent assez d'eux mesmes, que par *la coupe*
 l'Apôtre entend le vin, qui étoit dans
 la coupe. Si vous me demandez pour-
 quoy le Seigneur ne s'est pas contenté
 du

du signe du pain dans ce Sacrement, comme de celuy de l'eau dans le baptesme, la réponse est aisée. Car la Sainte Cene étant le signe ou le symbole de nôtre nourriture spirituelle, pour l'exprimer pleinement le pain & le vin ont été nécessaires; étant evident, que pour soutenir nôtre vie terrienne, dont il a employé l'image pour représenter la celeste, nous avons besoin de viande & de breuvage. Le Seigneur a donc montré sa sagesse & sa bonté divine d'avoir choisi deux choses si propres a son dessein; nous certifiant par ce moyen, que nous trouvons en luy tres-parfaitement tout ce qui est requis pour nous donner & conserver la vie celeste. Joint que son sang ayant été répandu sur la croix pour nôtre redemption, aussi bien que le corps y a été brisé & moulu de playes & de coups; il étoit bien raisonnable, que nous en eussions un symbole dans la Cene, aussi bien que nous y en avons un de son corps. Enfin ces deux especes, qui nous sont baillées chacune a part une. a prés l'autre, nous signifient excellemment la réelle & entiere separation du sang de Christ d'avec son corps, c'est
a dire

à dire sa mort, dont toute cette action chap. XI.
 est le memorial, comme l'Apôtre nous
 l'enseignera dans le verset suivant. Je ne
 m'arreste pas à vous dire pourquoy il a
 choisi plutôt du vin, que quelque autre
 breuvage, comme de l'eau par exemple;
 chacun voyant assez, que pour bien ex-
 primer toute l'efficace qu'a le sang du
 Seigneur, non seulement pour vivifier,
 mais aussi pour fortifier, & pour consoler
 les ames fideles; il falloit employer le
 breuvage le plus noble, le plus puissant,
 & le plus capable de faire ces effets-là
 dans nos corps, qui est sans doute le vin,
 selon le témoignage qu'en rend le P^s. Ps. 104. 15.
le vin réjouit le cœur de l'homme. D'avantage puis que le
 pain est la matiere de la chair, d'où vient
 que les Arabes, & les Ebreux mesme en
 employent quelquefois le nom * pour si- * onk
 gnifier la chair, ou le corps; & que le vin lechem.
 est pareillement le principal alimēt, d'où Soph. 1. 17.
 se forme le sang, comme les Medecins
 l'enseignent; quelles autres especes pou-
 voit-on trouver plus propres pour nous
 représenter *le corps* & *le sang* du Seigneur.
 A quoy j'ajoute encore pour la fin, qu'il
 s'en est d'autant plus volontiers servy
 Y pour

Chap.
XI.

pour cet usage, qu'il les trouvoit toutes deux comme sous sa main, dans ce banquet de l'Agneau Paschal, a la table duquel il étoit encore assis, & où le pain & le vin étoient consacrez entre les Juifs a l'usage de la religion. Car il ne dédaigne pas les choses familières, & desja connues soit a tous les hommes en general, soit particulièrement au peuple de Dieu; comme il paroist par cette institution mesme de la Cene, où ceux qui sont versez dans les antiquitez & dans les devotions des Ebreux, ont remarqué diverses traces tres-apparentes de leur banquet Pascal; Le Seigneur s'en étant servy sans scrupule; les élevant seulement a une fin incomparablement plus noble, & a des effets beaucoup plus divins, qu'elles n'avoient dans le Judaïsme. Par exemple ils nous apprennent, que dans ce banquet sacré de la Pasque des Juifs, le pere de famille ne prend pas simplement & comme il luy vient en la fantaisie la coupe qu'il distribué a ses domestiques; mais d'une certaine fasson prescrite, & mystérieuse, la saisissant premierement des deux mains; puis l'élevant en haut de la main droite,

droite, quand il commence a la consacrer, & se gardant bien de dire une seule parole aux assistans, jusques a ce qu'il en ayt fait la benediction a haute voix. A Dieu ne plaise, que nous estimions, que le Seigneur se soit attaché aux superstitions des Juifs. Mais je ne crois pas pourtant que se soit sans dessein, que Saint Paul & les trois Evangelistes remarquent tous quatre ou du pain, ou du calice, que le Seigneur les prit. Ils ont sans doute voulu marquer par ce mot la meureté & la gravité de son action, qui pure de toute la contrainte & affectation Judaïque, monroit pourtant par son air mesme l'importance & la grandeur de ce qu'il vouloit faire. La seconde action du Seigneur est, qu'il *rendit graces sur la coupe*, ou qu'il la *benit*; car ces deux paroles ont un mesme sens, dans le stile des écrivains du nouveau Testament, & dans le langage de tous les Ebreux en general. Et c'est chose digne de remarque; que comme le Seigneur ne se contenta pas d'avoir beny le pain; mais benit encore la coupe separément; aussi est-il vray, que les Juifs benissent l'un & l'autre de ces alimens chacun a part; disant

Y ± que

Chap.
XI.

que l'excellente & singuliere utilité du vin merite cet honneur; & ils en reçoivent la benediction en ces mots; *Benit sois-tu Seigneur nôtre Dieu, Roy du monde, qui crées le fruit de la vigne;* où vous voyez qu'ils donnent au *vin* le mesme nom, que le Seigneur employa pour le signifier en sa divine Cene. Combien plus étoit requis a la coupe de la Cene une benediction propre & singuliere? puis qu'elle nous est la *communication du sang du Fils de Dieu* le bien le plus precieux, qui soit en l'Vnivers; Et c'est en effet a cela, que la dedia cette benediction du Seigneur. Car comme les Ebreux, & les Chrétiens après eux, sanctifient par la benediction de leur tables les alimens, qui leur y sont servis, a leur nourriture naturelle, afin que Dieu leur donne la force necessaire pour cet effet, selon ce que dit Saint Paul

que toute creature est sanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere; Ainsi le Seigneur par son action de grace consacra la coupe, comme il avoit fait le pain, a un usage sacré & religieux, pour estre desormais l'un & l'autre a ses fideles, des elements non de la nature, mais de la grace, & servir non a nourrir la vie animale,

mais

1. Tim. 4.
4.

mais a entretenir la vie spirituelle; changement, comme vous voyez tout semblable a celuy, qui arrive a l'eau du baptesme, & qui n'est qu'en l'usage, en la qualite, & en l'efficace de la chose, & non en sa propre substance. Et neantmoins c'est de là, que nos adversaires ont peu a peu forgé leur transsubstantiation, abusans de quelques paroles des anciens, qui pour recomander ce Sacrement, ont exprimé le changement, qu'y cause l'institution, & la benediction du Seigneur, par des paroles, un peu trop fortes & hyperboliques. Je laisse ce que les Ebreux observent fort curieusement en leur banquet Pascal, que la coupe soit d'une certaine mesure, grande & ample, & qu'elle soit entiere, & que le vin, que l'on y met, soit le meilleur & le plus delicat que l'on peut avoir, rouge plutôt que blanc, si ce n'est que l'on n'en puisse trouver de rouge, qui soit aussi bon, que le blanc. D'où vient qu'aujourd'uy ils y employent quelque fois de l'hipocras, afin de boire plus delicieusement. Je diray seulement, que pour la coupe ceux de Rome n'y font pas moins scrupuleux, que les Juifs. Car ils veulent que ce soit

Chap.
XI.

precisement un calice, & non un vaisseau d'autre forme; que le calice soit d'or, ou d'argent, ou tout au moins d'étain, si d'avanture la nécessité étoit si grande, que l'on n'en peust avoir de plus précieux. Ils deffendent seulement d'user en l'Eucharistie d'un calice de verre ou d'airain; loyx, toutes fondées sur l'erreur de leur transsubstantiation, & d'ailleurs fort éloignées de la simplicité de la religion Chrétienne, toute spirituelle & divine, & qui n'est plus attachée à ces menues observations de la superstition, mais sert & adore Dieu en esprit & en verité, non charnellement & litteralement, comme le Judaïsme. Les Evangelistes ne nous remarquent point, n'y que le Seigneur ayt rien observé luy mesme en sa Cene, ny qu'il ayt ordonné que l'on observast rien de semblable. Il y employa sans scrupule la coupe & le vin, qui se rencontrent preparez par le maistre de la maison, où il fist la Pasque. Et les premiers Chrétiens en usèrent long-temps de mesme, se servant a la sainte Cene de verres, ou de coupes d'argent, ou d'autre matiere indifferemment; jusques-là que nous voyons qu'au commencement

*Tertull. l.
de Pudic.*

commencement du troisieme siecle dans l'Eglise Romaine mesme on administroit encore le vin sacrè en des verres; ce qu'elle tiendrait aujourd'huy non simplement pour une indecence, mais mesme pour un crime. Et un des Peres du cinquiesme siecle louè la pietè & frugalité d'un Evesque de Toulouse, qui ayant vendu & distribué aux pauvres toute l'argenterie de son Eglise, portoit le pain sacrè dans une manne d'ozier, & le vin dans un verre. Ce sont choses indifferentes, dont il faut user selon les lieux & les temps & les incommoditez, où l'on se trouve, sans scrupule; & sans attachement; pourveu seulement que ce soit avec quelque proprietè, & sur tout avecque la reverence deüë aux choses divines. l'en dis autant d'une autre question, si le vin de la sainte Cene doit estre pur, ou trempè. Les Grecs l'ont jugée si importante, qu'ils ont contè entre les pretenduës heresies des Armeniens ce qu'ils celebroyent le Sacrement avec du vin pur; Et bien que la plupart des Docteurs de Rome accordent que l'eau n'est pas de la necessité de ce Sacrement, ils tiennent pourtant tous, que

Chap. XI.

S. Ierò.
pe.

Dell. l. 4.
de Euch.
c. II. §.
Quinto
§. Tertio.

Chap.
XI.

ce n'est plus une chose indifferente, mais necessaire, puis que l'Eglise, c'est a dire leur Pape, la commandée; comme s'il étoit en la puissance de changer la nature des choses en la religion, & de les rendre necessaires d'indifferentes qu'elles étoient; ce qui n'appartient qu'a Dieu. Le principal fondement de cet usage est, qu'ils posent pour une chose certaine & indubitable, que le Seigneur usa du vin trempé en sa Cene. Mais en quel Evangile, ou en quelle epître, ou en quel autre livre du nouveau Testament ont-ils trouvé cette tradition? Nous y lisons bien que le Seigneur y prit la coupe, & qu'il la bailla a ses Apôtres, & qu'il appella le breuvage, qui y étoit, *du fruit de vigne*; ce qui montre invinciblement, qu'il y avoit du vin. Mais si ce vin étoit trempé d'eau, ou s'il étoit pur, l'Ecriture n'en dit rien pour tout. Un savant homme, mais *panchant fort au party du Pape, infere, que la coupe, que le Seigneur bailla a ses Apôtres, étoit trempée d'eau, de ce que les Juifs en usoyent ainsi dans leur banquet de Pasques. Mais il se trompe. Des gens * incomparablement mieux versez, que luy, dans cette sorte de lettres,*

Grot. in
Matth.
26. p.
453.

* Sepher-
miez-
Yoth ga-
dol fol.
218. r.

* Buxtor.
in Hist.
S. Can. S.
20.

ONT

ont remarqué, que les rituels des Juifs Chap.
laissent cela dans l'indifférence, & per-
mettent à chacun d'user à leur Pâque du
vin pur, ou trempé, comme il luy plaira.
Et quant à ce qu'ajoute ce sçavant homme,
que le climat de la Judée ne souffroit pas,
que l'on y beust du vin pur; outre que
cela n'est pas bien certain, y ayant des
pays autant ou plus chauds, que la Judée,
où les peuples ne laissent pas de boire
leur vin sans eau; toujours est-il clair que
quand le Seigneur en auroit usé autrement
en sa Cène, cela se seroit fait par acci-
dent, & par rencontre seulement, & non
par aucune raison de religion, qui re-
garde la nature de la chose en elle mes-
me, & partant sans conséquence pour les
Chrétiens, qui habitent en des pays plus
froids, que la Judée. Et ainsi demeure fer-
me ce que nous avons posé, qu'user de
vin pur, ou trempé dans la Cène, est une
chose libre & indifférente. Le Seigneur
ayant consacré la coupe par sa benedi-
ction la bailla enfin à ses disciples pour
en goûter tous, comme ils firent. Les li-
vres des Juifs nous apprennent, que c'é-
toit aussi la coutume dans le banquet
sacré de leur Pâque, que le chef de famil-
le

Chap.
XI.

le beuvoit le premier de leur coupe après l'avoir benie, & qu'en suite il la bailloit a ceux de sa compagnie, qui en goûtoyent tous, chacun en son rang. Comme les Evangelistes & S. Paul rapportent expressement, que le Seigneur observa la seconde partie de cet usage, en donnant la coupe a ses disciples, & leur commandant d'en boire tous; je ne vois pas, qu'il y ayt nulle raison de douter, qu'il n'en eust aussi observé la premiere, c'est a dire qu'il n'eust beu luy mesme le premier de la coupe, pour dedier aussi ce Sacrement par son exemple, comme il en a usé en celuy du baptesme. Et en effet c'est l'opinion la plus commune des Theologiens anciens & modernes; l'autre contraire, qui le nie, n'ayant été suivie, que de peu de gens. Jusqu'icy mes Freres, nous avons traité de la *matiere*, si je l'ose ainsi appeller, de la coupe Evangelique, qui se trouve semblable en beaucoup de choses a la coupe de benediction de la Pasque Judaïque, & peut estre mesme avecque les coupes solénelles des autres nations, usitées en divers lieux, soit dans la religion, soit en d'autres occasions importantes

tantes ou a l'état, ou aux familles des hommes particuliers. Venons maintenant a sa *forme*, qui luy donne proprement son estre, & a l'égard de laquelle elle n'a rien de commun ny avecque cette coupe Iudaïque, ny avec celles d'aucun autre peuple. C'est ce que le Seigneur nous enseigne dans la seconde partie de nôtre texte, par ces paroles, qu'il prononça sur la coupe en la baillant a ses disciples; *Cette coupe (dit-il) est la nouvelle alliance en mon sang.* Cecy luy est tout a fait propre & particulier. Il n'y a qu'elle seule, qui soit cette merveilleuse *alliance*, dont il parle, & qu'il appelle *nouvelle*, & dont il dit, *qu'elle est en son sang.* Vous cherchiez en vain l'intelligence de ces paroles, dans les livres Rituels soit des Juifs, soit des autres peuples, qui ignorent tous entièrement cette *nouvelle alliance au sang de Christ.* Elle ne se trouve nulle part ailleurs, que dans l'Evangile, & dans les oracles, qui l'avoient predite; en celuy-là clairement, en ceux-cy obscurément. C'est de-là, qu'il nous faut tirer l'exposition des paroles du Seigneur, & pour les bien comprendre, considerer premiere-ment quelle est cette alliance, dont il parle;

Chap.
XI.

parle; & puis comment la coupe de son Eucharistie est cette alliance-là; deux points grands & importans, & pleins de tres-profonds mysteres; mais néanmoins tres-clairs dans la lumiere de l'Evangile a quiconque les y regarde avec un esprit net, & sans passion. Et pour le premier, il n'est pas possible qu'étant nourris comme vous estes, en l'école de Iesus-Christ, vous ignoriez, quelle est *la nouvelle alliance en son sang*. Vous savez sans doute, que c'est l'alliance que Dieu a traitée avecque nous par son Fils unique, Dieu benit avecque luy, mais *manifesté en chair*, en la plenitude des temps, pour la faire & la publier; une alliance, où il nous demande la foy, & nous met en possession de son grand salut; où a tous ceux, qui croiront sincerement en luy, il promet la remission de tous leurs pechez, la paix de la conscience, la grace de son Esprit, & ce qu'elle nous apporte infailliblement, la consolation, & la joye, l'esperance, la charité, la sanctification, & la perseverance en ce siecle, & en l'autre la resurrection bien-heureuse, & la vie éternelle, conjointe avec une gloire & une beatitude, qui surpasse

fe

se toutes les pensées des hommes. C'est-
Jà, chers Freres, en peu de mots, l'allian-
ce, qu'entend icy le Seigneur, qui n'est
comme vous voyez, autre chose, au fond,
que son *Evangile*; la doctrine, où le my-
stere de cette alliance nous a été revelè,
racourcy, en ces paroles de Iesus Christ a
Nicodeme, *Dieu a tellement aymè le monde,*
qu'il a donnè son Fils unique, afin que qui-
conque croit en luy ne perisse point, mais qu'il
ayt la vie eternelle; & en celles-cy de l'A-
pôtre aux Romains; Si tu confesses le Sei-
gneur Iesus de ta bouche, & que tu croyes en
ton cœur, que Dieu la ressuscitè des morts, tu
seras sauvè. Le Seigneur appelle cette
alliance *nouvelle*, pour la separer d'avec-
que la vieille. C'est le propre nom, que
Jeremie luy avoit donnè plusieurs siecles
auparavant dans l'oracle, ou il la predict
a ses Juifs; *Voicy les jours viennent* (dit le
Seigneur) *que je traiteray une nouvelle al-*
liance, avecque la maison d'Israël. En effet
Dieu avoit traitè avant la manifestation
de Iesus Christ, diverses alliances avec-
que les hommes; avec Adam, avec Noè,
avec Israël. Mais en tout cela il ne se
void rien de semblable a l'alliance Evan-
gelique. Elle est vraiment *nouvelle,*
inouïe

Chap.
XI.

Jean 3.
16.

Rom. 10.

Ier. 31. 31.

Chap.
XI.

Esai. 64.
4. &
1. Cor. 2.9.

Hebr. II.
13:

1. Tim. 1.
16:

inouïe & inconnuë dans le genre humain, avant que Iesus l'eust revelée. Iufques-là elle demeura cachée dans le fein du Pere, d'où le Fils l'a tirée, & l'a annoncée. C'étoient ces choses preparées a ceux, qui ayment Dieu, qu'entendoit le Prophete, & dont il difoit, que *l'œil de l'homme ne les a point veuës, & que son oreille ne les a point entenduës, & que son cœur ne les a jamais penfées, n'y imaginées.* Il est vray, qu'il avoit predit cette alliance plusieurs fiecles avant son accompliffement, & mefme dez le commencement du monde; & qu'il en avoit promis & portait les merveilles a plusieurs fois, & en diverfes manieres; & que les fideles, a qui il avoit addressè fa voix, en avoyent conceus quelque chose dans leur cœur, d'où se formoit en eux, nonobftant l'éloignement des temps, une vive efperance, avec une grand'joye, & un ardent defir de voir ce qu'ils efperoyent. Ils *voyoyent ces choses, ils les croyoyent & les faluoyent de loin*, comme dit l'Apôtre. Mais la vraye forme, & la vive image ne s'en est veuë toute entiere, que lors que le Fils de Dieu nous l'a revelée, & exposée en veuë, mettant pleinement en lumiere la

vie

vie & l'immortalité par son Evangile. Et Chap.
 puis que selon l'Apôtre ce qui devient ^{XI.}
vieux & ancien, & prest d'estre aboly; quand Hebr. 8.
 le Seigneur appelle son *alliance nouvelle*, ^{13.}
 il nous montre aussi par mesme moyen,
 qu'elle est éternelle; qu'elle demeure a
 jamais, sans que Dieu face desormais
 aucun autre traité avecque les hommes;
 qu'il n'en fera pas comme de l'Alliance
 Mosaique, qui ne dura qu'un certain téps,
 lequel expiré elle a été cassée, & la nou-
 velle mise en sa place, au lieu que celle-
 cy sera toujourns ferme aux siecles des sie-
 cles, sans qu'il s'en éleve aucune autre qui
 luy succede. Mais le Seigneur ajoûte, que
 cette *nouvelle alliance est en son sang*. Car
 c'est ainsi qu'il faut prendre ces paroles,
Cette coupe est la nouvelle alliance en mon
sang, en liant ces derniers mots *en mon*
sang, avecque le mot *d'alliance*, & non
 avec aucune autre partie de la proposi-
 tion; en y sous-entendant l'article, qui
 dans la langue Grecque sert comme
 d'une boucle, ou d'une agraffe, pour atta-
 cher les noms ensemble; tout de mesme,
 que si le Seigneur avoit dit, *la nouvelle al-*
liance qui est en mon sang. L'Ecriture sous-
 entend quelquefois ainsi cet article;
 comme

Chap.
XI.

Matth.
22. 30.

ἀγγελοὶ
ἐν οὐρα-
νοῖς.

Marc
12. 25.

ἀγγελοὶ
οἱ ἐν οὐ-
ρανοῖς.

2. Tim. 2.
8.

comme quand le Seigneur dit en S. Mat-
thieu, que les fideles après la resurre-
ction sont *comme les Anges de Dieu au ciel*;
c'est a dire *comme les Anges, qui sont au*
Ciel; ainsi que S. Marc le dit pleinement
& expressement. Et S. Paul; *Ayez sou-*
venante (dit-il a Timothée) *que Iésus*
Christ est ressuscité des morts, de la semence
de David; c'est a dire, *qui est de la semence*
de David. Ainsi donc en ce lieu; *Cette*
coupe est la nouvelle alliance en mon sang, se
doit prendre pour dire, *la nouvelle alliance*
en mon sang. Et il faut encore re-
marquer, que la particule *en* selon le stile
des Ebreux, fort ordinaire aux Autents du
nouveau Testament, bien qu'ils ayent
écrit en Grec, est icy employée au lieu de
par, *en mon sang*, pour dire *par mon sang*,
pour signifier, que cette divine alliance
a été confirmée, fondée, & ratifiée par le
sang du Seigneur. Carce *sang* répandu en
la croix, & la mort douloureuse & infame,
que Iesus y a soufferte, a premiere-
ment été comme un seau apposé a cette
alliance pour en confirmer la verité.
Autrefois non seulement parmy les Juifs,
mais mesme parmy les Grecs & les Bar-
bares, c'étoit la coûtume de ratifier les
alliances

alliances, qu'ils traitoyent, par l'effusion Chap. X I.
 du sang de quelque victime. Moïse ratifia
 ainsi la vieille alliance, qu'il avoit traitée
 de la part de Dieu avecque les Israë-
 lites, ayant répandu le sang d'une victi-
 me immolée pour cet effet, & dont il
 fit asperision sur le peuple, en leur disant, Exod. 24. 8.
Voicy le sang de l'alliance, que le Seigneur a
traitée avecque vous. Mais la nouvelle a
 été ratifiée par un sang beaucoup plus
 précieux; par celuy, non d'un animal
 muet, mais du Fils de Dieu, nôtre seul
 Mediateur. D'où vient que l'Apôtre ap-
 pelle cette alliance un *Testament*, où il Hebr. 9. 17.
 faut que la mort du testateur inter-
 vienne pour le rendre valide & execu-
 toire; si bien qu'il nous enseigne par-là
 que le sang du Seigneur, c'est à dire la
 mort, où il le répandit, est ce qui a vali-
 dé & pleinement affermy son alliance.
 Mais il y a plus. Ce sang de Christ, si
 vous considerez la chose exactement,
 est la vraie cause & l'unique fondement
 de cette nouvelle alliance, que Dieu a
 traitée avecque nous. Car étant tous de
 nature enfans d'ire, & sans aucune com-
 munion avec Dieu a cause des péchez,
 dont nous sommes coupables; il n'étoit

Z pas

pas possible, qu'il traittast avecque nous; les Loix eternelles de sa justice ne permettant pas, que luy, qui est la Sainteté souveraine, eust alliance ou commerce avec des pecheurs. Mais Christ se mettant entre deux, & appaisant la colere du Pere par la propitiation de nos pechez, faite par l'effusion de son sang, a rompu les liens de cette dure necessité, qui empeschoit que Dieu ne peust traiter avecque nous, & par la satisfaction de la justice du Pere, acquise au prix de sa vie, luy a ouvert le moyen de traiter avecque nous, le pechè qui l'en empeschoit, ayant été noyé & aboly dans le sang de ce divin Agneau. Pour ne point ajouter encore, que de nôtre côté, c'est ce mesme sang, qui nous donne le courage d'aimer Dieu, & de luy obeïr, qui est l'une des principales clauses de cette alliance. Car sans cela nous fussions toujours demeurez en crainte, nous sentant coupables de mort devant luy; au lieu que maintenant l'aspersión de ce divin sang, faite sur nos cœurs par la foy, y fait naistre l'assurance & l'esperance; d'où se forme en nous l'amour de Dieu, & la dilection du prochain. Puis donc

donc que l'alliance nouvelle depend en tant de façons du *sang* de Christ, qui en est la confirmation, la ratification, & le fondement, vous voyez, qu'il ne se peut rien dire de plus vray, ny de plus raisonnable, que ce que dit icy le Seigneur, que *la nouvelle alliance est en son sang*, c'est a dire par son sang. Mais me direz-vous, comment la coupe de la Cene est-elle cette nouvelle alliance ? Chers Freres, je répons, que si vous regardez simplement la substance & les qualitez naturelles de cette coupe, il est vray, que ce n'est pas une alliance; C'est du vin, chose bien éloignée de la nature d'une alliance. Mais si vous considerez l'intention & la volonté de Jesus Christ, qui a institué cette coupe, elle est sans doute la nouvelle alliance, & n'a été instituée que pour l'estre. Car les Sacremens, aussi bien que les autres signes, ont deux sortes d'estre; l'un naturel, & materiel, où l'on n'a que peu ou point d'égard en la religion; l'autre relatif & d'institution, qui est l'endroit par où il les faut regarder. Ainsi la liqueur, dont Moïse fit aspersion sur Israël, en sa nature étoit simplement le sang d'un pauvre animal im-

Chap.
XI.

Gen. 17.
II.

Act. 7. 8.

Rom. 4.
II. Eceles.
44. 21.

molé. Selon l'institution & la volonté de Dieu, c'étoit une ceremonie, qui faisoit réellement ce peuple du droit des alliez de Dieu. D'où vient, qu'il est appellé *le sang de l'alliance*; c'est a dire son Sacrement, qui la confirmoit & de la part de Dieu aux hommes, & de la part des hommes a Dieu, C'est ainsi que la *circoncision* est appellée *l'alliance de Dieu*, en la Genese, pour dire qu'elle en étoit le Sacrement & le seau; & Saint Estienne dans les Actes dit, que *Dieu donna a Abraham l'alliance de la circoncision*; c'est a dire la circoncision, qui étoit son *alliance*. Comment son alliance, parce qu'elle en étoit le signe, & le seau. L'Auteur de l'Eclesiastique donne aussi le mesme nom a la circoncision, quand il dit, que *Dieu mit son alliance en la chair d'Abraham*; où il est evident, qu'il entend *la circoncision*; non qu'elle fust proprement & en son estre naturel, l'alliance de Dieu; mais parce qu'elle l'étoit en son estre Sacramental; c'est a dire en un mot parce qu'elle en étoit le signe & le Sacrement. Ce pain & cette coupe sont la nouvelle alliance au mesme sens, & en la mesme sorte; entant qu'ils

qu'ils en font les symboles, & les Sacre-
mens ; des symboles & des veritables je l'a-
vouë, accompagnés de ce qui est véritable-
ment de la chose, qu'ils representent, mais
autres néantmoins en leur estre naturel,
que n'est pas la chose, qu'ils signifient.

Car ce pain & ce vin sont les Sacremens
de la nouvelle alliance ; Et où est l'hom-
me assez grossier, pour s'imaginer, que
du pain & du vin soyent une alliance ?

Mais ils la signifient ; ils la communi-
quent en effet a ceux, qui les prennent
legitamment ; *Le pain que nous rompons*

est la communication du corps de Christ, & la

coupe de benediction, que nous benissons, est la

communication de son sang, dit l'Apôtre.

C'est pour vous communiquer ce corps &
ce sang, & l'alliance fondée & ratifiée

par les souffrances de ce corps, & par
l'effusion de ce sang, que le Seigneur

vous presente le pain & le vin, que son
institution & sa benediction a consa-

crez ; C'est la raison pourquoy il les ap-
pelle son corps, & son sang, & son alliance

mesme. L'onction, par laquelle on con-
sacroit autrefois en Israël, les Roys, les

Sacrificateurs, & les Prophetes n'étoit
pas en sa nature la royauté, la sacrifica-

Chap.
X I.

ture, & la prophétie mesme; Mais parce qu'elle signifioit & conféroit ces dignitez là on pouvoit d'uy en donner le nom; & sans doute ce ne seroit pas mal parler de dire que David receut la royauté d'Israël par la main de Samuel, lors que ce Prophete l'oignit, & par son onction le dedia a cette Couronne. Nous appellons tous les jours en nôtre commun langage l'ordre des Chevaliers du Roy ce qui n'est au fond & dans la rigueur du langage, que le symbole & la marque seulement. Il ne faut donc pas trouver étrange, que le Seigneur ayt donné le nom de *sa nouvelle alliance* a la sainte coupe, qui en est le Sacrement. L'aurois maintenant a me servir a l'avantage de la verité des invincibles armes, que cette parole de Iesus Christ nous fournit contre l'erreur de ceux de Rome, qu'elle détruit si visiblement, que c'est un prodige que ces Messieurs ayent le cœur de la soutenir après une condamnation si evidente. Mais ce jour n'est pas un jour de bataille. Remettant donc ce combat a une autre fois, ce sera assez pour cette heure de vous conjurer de venir a cette table, où le Seigneur vous appelle; & d'y venir
avecq

avec des dispositions dignes des biens, qu'il vous y presente. Gardez-vous de dédaigner une aussi grande faveur qu'est celle, qu'il vous fait aujourd'hui. Ne vous arrêtez pas a cette basse & vile apparence des choses, que vous voyez sur sa table. Si vos sens vous disent, que c'est une coupe, & du vin; matieres communes & terriennes; la parole du Seigneur, vous assure, que c'est la nouvelle alliance, fondée & ratifiée en son sang; le plus grand de tous les biens, que la terre & le ciel mesme puisse fournir a une creature raisonnable. Si vous me dites, que le sentiment de vôtre indignité vous empesche de vous en approcher; je ne fay ce que j'en dois croire; & je suis presque sollicité de souhaiter, que vous disiez vray. Car encore que ce soit une grande faute de ne pas aller, quand le Seigneur nous appelle, & de ne pas tendre la main, quand il nous presente ses dons; je vous avouë néanmoins, que je crains, que vôtre crime ne soit encore plus grand, que n'est celuy-là simplement. Je veux dire, que je crains, que ce qui vous fait reculer de cette table sacrée ne soit pas comme vous le dites,

Chap.
XI.

la haute opinion que vous avez de sa dignité ; mais que ce ne soit plutôt le peu de foy, que vous ajoutez a la parole de Iesus Christ. Et voicy l'occasion, qui me fait douter de vôtre sincerité. C'est que si vous étiez vivement persuadé, que cette coupe est l'alliance de Dieu, & que s'approcher de la table où elle est, & la prendre & en boire, c'est entrer dans la famille du souverain Seigneur du monde & recevoir le pardon de tous vos crimes avecque l'assurance de sa grace, pour vivre eternellement avec son Christ ; je ne puis comprendre, qu'avec une pareille créance, vous voulussiez vous condamner vous mesme a demeurer privé d'un bien aussi grand & aussi inestimable, qu'est celuy-là. Car après tout vous estes un homme ; & nous ne voyons point d'homme, qui fuye ce qu'il croit fermement estre son souverain bien, ou qui s'éloigne de la Cour, ou de la table d'un Prince où il est assuré d'avoir les plus hauts honneurs d'un état. Vous craignez (dites-vous) de n'estre pas assez bien disposé pour manger & pour boire a la table de Iesus Christ. Mais s'il est vray, que vous croyez tout de bon, qu'y

qu'y participant dignement vous y rece-
viez les seaux du salut eternel; comment ^{chap.} XI.
le desir d'un si grand bien ne vous a-t-il
point persuadé de vous mettre en état
d'y participer dignement? Si le Seigneur
vous demandoit pour en approcher di-
gnement, de n'y point venir, si vous
n'estes tout couvert des plus belles per-
les de l'Orient; ou si vous n'estes des-
cendu du plus illustre sang du monde;
ou si vous n'avez gagné des batailles,
forcé des villes, & soutenu des sieges; ou
si vous n'estes l'un des plus savans, ou des
plus eloquens hommes du siecle, encore,
que les graces que Jesus vous promet a
sa table, meriteroyent bien, que pour y
parvenir, vous tentassiez quelcune de
ces aventures; néantmoins je ne treu-
verois pas fort étrange, que la difficulté,
ou l'impossibilité de ces conditions-là
vous rebutast d'un si haut dessein. Mais
aussi est-il clair que Jesus Christ ne vous
demande rien de semblable pour rece-
voir le bien & l'honneur, qu'il promet a
ceux, qui s'approcheront dignement de
sa table. A vray dire il ne vous demande
rien, qui ne soit en vous mesme, que vous
ne puissiez avoir, si vous prenez une
bonne

bonne resolution d'y travailler ; & en un mot, si tout de bon vous le voulez avoir. Car qu'est-ce enfin qu'il vous demande? Ce n'est pas, que nous n'ayez jamais peché, ou qu'au moins vous n'ayez jamais commis, que des fautes venielles, que vous ayez été toute vôtre vie zelè a la gloire, assidu dans la priere, ardent en la charité; que vous n'ayez fait tort ny aux prochains par vos injustices, n'y a vous mesmes par les fautes de vôtre luxure, ou par les excez de vôtre bouche. Le passé n'est pas en vôtre pouvoir; & vous ne le sauriez changer, quelque volonté que vous en puissiez avoir. Aussi n'est-ce pas ce que Iesus Christ vous demande; Encore que vous l'ayez étrangement outragé d'avoir mal vescu dans la profession de son Evangile, & encore que l'infamie de vos crimes ayt deshonoré son nom, & qu'une si horrible ingratitude soit tout a fait indigne de pardon; il est néantmoins si bon & si misericordieux, qu'au lieu des enfers, où vous meritez d'estre precipité pour y estre tourmenté eternellement avecque les demons, il est prest non seulement d'oublier le passé & de vous quitter les justes peines

peines dont vous estes redevable ; mais Chap.
XI. mesme, ô clemence vraiment divine ! de vous recevoir a sa table , & de vous y communiquer les plus hautes faveurs, pourveu seulement que vous vous repentiez du passé , & n'y retourniez plus renonçant a vos vices , & vous estudiant a la sanctification. C'est-là toute la dignité, qu'il vous demande. Fut-il jamais une demande plus juste, plus equitable, plus raisonnable que celle-là ? Et vous aimez mieux vous priver de l'honneur & du bien de la table de Jesus Christ, que de l'avoir en subissant cette condition. Pardonnez-moy si je vous dis qu'il n'est pas possible, que vous connoissiez ny que vous croyez bien le prix de cette table , puis que l'accez en étant si facile, vous ne vous mettez point en état d'en approcher. Ne deguisez point les choses ; Ne nous alleguez point la pureté & l'excellence divine des dons de Dieu. Ce n'est pas-là où il voustient ; & si Dieu donnoit des graces-là aux personnes vicieuses & perduës, encore que vous le soyez extrêmement , vous seriez assez impudent pour ne laisser pas d'y aspirer. Confessez la verité ; vôtre seule incredulité est toute la cause

cause de vôtre desgoust. Vous ne croyez pas ce que l'Evangile nous dit des biens de Dieu. Peut-estre mesme que vous n'y avez jamais pensè, & que vous n'estes point encore entrè une seule fois en vous mesme pour considerer tout de bon ce qui en est. C'est ce qui vous les fait mépriser. Dieu veuille vous ouvrir les yeux, & vous tirer de ce profond endurcissement, où vous perissez. Pour vous, qui avez en vôtre cœur quelque créance de la verité des paroles du Seigneur; puis que vous reconnoissez l'excellence de ses biens, mettez vous en devoir d'en jouir. Detestez les choses, qui vous en ont privé; rompez avec tout ce qui vous a empeschè de recevoir de sa table le fruit, qu'il nous y promet. Ne soyez pas si malheureux, que de preferer les passions de vôtre chair, vos haines, vos vengeances, vos avarices, vos impuretez, a l'honneur de cette divine alliance, où le Seigneur vous appelle. Cette alliance, si vous avez le courage d'y entrer, vous assurera contre tous les maux, que nous craignons naturellement; & vous mettra dans une immuable possession de tous les biens, que nous souhaitons. Elle vous rendra freres.

Freres des Saints & des Anges, bourgeois Chap.
du Ciel, & heritiers d'un royaume éternel. X L.
Et puis que le prix ajoute beaucoup
a l'excellence des choses; pensez que
cette alliance, que le Seigneur vous offre,
luy coûte tout son sang. Elle n'a peu estre
fondée; que sur sa mort. Jugez ce qu'elle
peut valoir, puis qu'il l'a si cherement
achetée, & quelle est l'amour qu'il a pour
vous, puis qu'il n'a pas fait difficulté de
payer un si haut prix, pour acquerir vô-
tre bonheur. Ayez toujours l'une &
l'autre devant vos yeux, & la grandeur
du bien qu'il vous donne, & la grandeur
de ce qu'il a souffert pour vous le don-
ner. Aymez-le & le servez religieu-
sement pour l'un & pour l'autre. Et si les
menaces, ou les caresses du monde vous
tentent; souvenez-vous, que vous estes
dans l'alliance de Dieu, que le monde
perira avec ses convoitises & ses vices;
& que les alliez de Dieu vivront eter-
nellement. Vous en allez recevoir les
gages & les assurances de nos mains;
Le Seigneur veuille vous donner les
choses mesmes, en accompagnant son
sacrement de la vertu de son Esprit
Tout-puissant, qui vous scelle pour le
jour

Chap.
XI.

jour de la redemption, vous conduisant par ses lumieres dans la jouissance eternelle de son glorieux royaume, la derniere fin de tous les mysteres de la nouvelle alliance, qui est au sang de Jesus Christ. AMEN.

SERMON



SERMON DIXIESME. *

* Pro-
noncé à
Charé-
ton le
Dimâche

I. EPITRE AVX CORINTHIENS
Chap. XI. v. 25.

9. Sep-
tembre
1661.

25. *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang. Faites cecy toutes les fois que vous en boirez, en commemoration de moy.*



MERS FRERES,

Nous lisons dans le livre de Nehe-^{Neh.4.} mie, que le peuple de Dieu au retour de la captivité de Babylone, voulant rétablir Ierusalem, leurs mauvais voisins traverserét si opiniastrement ce dessein, que les pauvres Iuifs pour en venir a bout étoient contraints de songer tout ensemble & a leur ouvrage, & a leur defense; bâtissant les murailles de cette ville desolée, & en mesme temps ayant leurs épées toutes prestes a leur côté pour repousser l'ennemy. Il me semble Freres bien-aymez, que cette histoire
de

de l'ancien peuple est une vraie & naïve peinture de ce qui est arrivé au nouveau en ces derniers temps. Car Dieu selon sa grande miséricorde ayant enfin daigné rompre le joug de l'erreur sous lequel nos ancestres avoyent si longtemps soupiré, captifs sous la domination d'une puissance étrangere, nos peres & nous après eux pour profiter de cette heureuse saison de nôtre liberté; avons travaillé & travaillons encore maintenant a relever les ruynes de la Jerusalem Chrétienne, a reparer ses brèches pour la remettre dans l'état, où le Seigneur & ses premiers ministres l'avoient autresfois edifiée. Mais nos voisins au lieu de favoriser un ouvrage si saint & si necessaire, au lieu d'y contribuer eux-mesmes leur travail & leur industrie, poussez par des interests mondains, y ont resisté & s'y opposent encore aujourd'huy de toute leur puissance. Ils ne peuvent souffrir que nous posions aucune des pierres necessaires a ce bâtiment divin sans nous quereller, faisant tous leurs efforts pour empescher que l'ouvrage ne s'éleve, & voulant opiniâtement qu'il demeure toujours dans la confusion

confusion & dans les ruynes, où l'igno- Chap:
XI.
rance & la malice des hommes l'a re-

duit. Cette injuste passion de nos adver-
saires nous oblige donc a edifier & a
combattre tout ensemble, comme fai-
soyent les anciens Juifs autrefois. Les
pierres, dont nôtre Ierusalem fut bâtie
par son auteur, sont les veritez celestes,
revelées par le Fils de Dieu en la pleni-
tude des temps. A peine y en a-t-il aucu-
ne, qui ayt été plus mal traitée par l'er-
reur, que celle du sacrement de la Sain-
te Cene du Seigneur. On ne s'est pas
contenté d'en renverser la pure & sain-
té verité; on y a entassé les ordures de di-
vers abus, en si grand nombre, qu'il n'y
paroist plus aucune trace de sa vraye &
legitime *institution*. Et c'est l'endroit, où
les adversaires font le plus d'effort, de
traverser nôtre travail, & d'en arracher
la pierre de la verité, tirée de l'Ecriture
des Saints Apôtres & Evangelistes, la
seule carriere capable de nous fournir
tout l'étoffe nécessaire a la structure de
ce bâtiment mystique. Les paroles du
Seigneur, représentées par S. Paul dans
le texte, que vous vepez d'entendre,
nous enseignent clairement son inten-

A a tion}

tion ; & dans le dernier de nos exercices sur ce sujet , nous edifiâmes, ce me semble, suffisamment la verité. Mais ce que ny la brieverè du temps, ny la qualité de l'action , où nous étions appelez, ne nous permit pas alors , il faut le faire maintenant , prendre en main le glaive de l'esprit , & combattre l'adversaire & repousser ses violés, mais inutiles efforts, contre la verité , que nous avons établie. Et pour y proceder avec ordre ; nous nous attacherons en premier lieu aux paroles , où le Seigneur definit l'office de la sainte coupe de sa Cene ; *Cette coupe (dit-il) est la nouvelle alliance en mon sang ; & puis nous viendrons aux suivantes, où il nous prescrit la fin pour laquelle il veut que nous prenions cette coupe ; Faites cecy (dit-il) toutes les fois , que vous en boirez , en commemoration de moy ; & sur l'une & sur l'autre partie , nous remarquerons, s'il plaist au Seigneur , ce qui choque les erreurs de nos adversaires, c'est a dire leur transsubstantiation , & les abus qui s'en ensuivent.*

Premierement donc ce que le Seigneur Iesus dit , que *cette coupe de sa Cene est la nouvelle alliance en son sang* , abbat d'un seul

seul coup tous les fondemens & toutes les pretentions de l'erreur. Son principal fondement est, qu'il faut prendre toutes les paroles de l'institution de ce Sacrement au pied de la lettre, dans leur sens propre & literal, sans trope, & sans figure. Et l'on en allegue pour raison, que dans un Testament, ou dans un contract d'importance, toutes choses se doivent dire clairement & simplement, en termes propres & non sujets a aucune ambiguité. C'est-là l'unique argument, que l'on obiecte a nôtre doctrine, nous accusant d'evaporer les paroles saintes du Seigneur, en des fumées, & en des imaginations; sous ombre, que nous prenons figurément, & non au pied de la lettre ce qu'il dit, que le pain qu'il tenoit & distribuoit a ses disciples est son corps, pour signifier, que c'est non la propre & réelle substance, mais bien le signe ou le Sacrement, & le memorial de son corps. C'est en cette fausse couleur, que consiste presque toute entière l'illusion, dont on éblouit le monde, luy faisant prendre pour un vray corps humain, organisé, vivant & glorifié, une chose dont les sens de la nature, & les lumieres de la raison

de tous les hommes , & les Ecritures de Dieu, nous témoignent & certifient, que c'est vraiment du pain , inanimé, & uniforme, d'une matiere vile, & tres-aisé-ment corruptible. Icy je ne m'arrestera point a leur contester ce qu'ils supposent hardiment, que toutes les paroles figurées sont necessairement obscures & sujettes a ambiguité; contre l'expérience manifeste de tous les langages, & contre la créance des écoles de la Grammaire & de la Rhetorique, qui bien loin de s'imaginer, que les tropes & les figures legitimes rendent le discours obscur & tenebreux, les appellent tout au contraire *les lumieres de la raison*. Je ne leur demanderay point non plus des preuves de ce qu'ils pretendent sans aucune apparence de raison, que le Seigneur en instituant sa Cene fist, a parler proprement, *son Testament*, selon les formes solennelles en semblables occasions; étant évident, que l'Eucharistie est non un Testament, ou un codicille, mais le memorial de la mort, par laquelle Iesus a fondé & établi l'alliance de Dieu avecque nous. Je laisse tout cela pour cette heure; & me contente de leur opposer ces paroles

roles de Iesus Christ, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang.* Car en quelque rang de choses, qu'ils mettent l'Eucharistie, puis que la coupe sacrée en fait une partie principale & necessaire; il est evident que selon leurs principes & leurs pretentions, il ne se doit treuver dans l'institution de la coupe aucune parole, qui ne soit propre, & qui ne s'entende au pied de la lettre, sans y admettre ny trope, ny figure. Et néantmoins il est plus clair que le jour, qu'en ces paroles prononcées sur la coupe, il y en a tout au moins deux, qui se doivent prendre figurément, & non proprement; *assavoit cette coupe, & la nouvelle alliance.* Car où est celuy, qui ne voye, que par le mot de *coupe*, le Seigneur entend non le vase mesme qu'il tenoit en sa main, mais la liqueur, qui y étoit contenuë? Et qui peut ignorer non plus, que ny le vase, ny la liqueur, n'étant ny ne pouvant estre la nouvelle alliance a parler proprement, il faut de necessité, qu'en disant, que la coupe est la *nouvelle alliance*, il entende qu'elle en est le signe, & le memorial, & non la chose mesme? Or parler ainsi en donnant le nom d'une chose, ou a celle, qui

la contient, ou a celle qui la signifie & confirme, est sans doute une figure, ou un *trope* pour parler plus exactement, & c'est la figure, que les écoles des Grammairiens & des Rheteurs appellent communement *une metonymie* & qui est fort ordinaire dans tous les langages du genre humain, quand on employe le nom ou de ce qui contient pour ce qui y est contenu, ou de ce qui est signifié pour ce qui le signifie. D'où s'enluit premierement qu'il ne se peut rien dire de plus faux, que la regle, qu'ils veulent nous prescrire, de prendre au pied de la lettre toutes les paroles, qui se lisent dans l'institution de la Sainte Eucharistie: ny rien de plus trompeux, que les raisons, d'où ils tâchent en vain d'appuyer cette fausse maxime; & secondement, que puis qu'il faut necessairement interpreter deux paroles figurément dans l'institution de la coupe, rien ne nous empesche d'en prendre une de mesme en celle du pain sacré & de dire qu'en ces mots, *Cecy est mon corps*, le corps signifie *le signe* ou *le sacrement de ce corps*, & non sa substance mesme; tout ainsi qu'en l'autre partie, *la coupe* signifie, non la substance mesme de la coupe, mais

mais la liqueur, qui est dedans; & comme la *nouvelle alliance*, signifie, non la forme & l'essence propre, mais le signe & le memorial de cette alliance. C'est une chose pitoyable de voir les defaites & les chicanes de nos adversaires contre la lumiere de cette verité, qui les presse. Ils fuyent l'un d'un côté, & l'autre d'un autre; comme ceux, qu'un grand & soudain orage a surpris dans une campagne rase. Le mal est pour eux, que selon l'inevitable destin de l'erreur, ils se choquent & s'entre-poussent rudement les uns les autres; trouvant tous quelque chose a redire dans la réponse de leurs compagnons, sans qu'aucun d'eux ayt encore rien peu imaginer, qui contente tous les autres. Les plus emportez ont eu l'audace de dire, * que notre Seigneur ne prononca pas ces paroles, comme S. Luc & S. Paul les rapportent; mais qu'il dit *celles*, qui sont écrites en S. Matthieu & en S. Marc, a-savoir, *Cecy est mon sang, le sang du nouveau Testament*; ou plutôt a ce qu'ils disent, *celles* qui se treuvent dans leur Messe, *Cecy est le calice de mon sang, du nouveau & éternel Testament, le mystere de la foy.*

* Mald.
in Matth.
26. Justin.
in I. Cor.
11. Greg.
de Valès.
de Sacr.
Mij. l. 1.
c. 3.

Matth.
26. 27.

Marc
14. 24.

Chap.
XI.

† Stapler.
amid. in
Luc. 22.

Mais d'autres de leur communion, non moins celebres, ny moins passionnez qu'eux, écrivent tout au contraire, † que l'on ne doit pas douter, que le Seigneur n'ayt prononcè l'un & l'autre, & ce que rapportent S. Paul, & S. Luc, & ce que disent S. Matthieu & S. Marc, & qu'il y a de l'apparence, qu'il prononça ce que dit S. Paul, en dernier lieu, pour amplifier ce qu'il avoit plus brièvement compris en ce que dit S. Matthieu. Selon ceux-cy les paroles enregistrées par S. Paul, doivent estre prises pour une exposition de celles, que rapporte Saint Matthieu; Si bien qu'ayant dit, *Cecy est mon sang, le sang du nouveau Testament,* il ajouta, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang;* pour nous faire entendre, que par ces paroles, *Cecy est mon sang,* il avoit entendu, que *c'est la nouvelle alliance en son sang.* Après tout où est le Chrétien, qui n'ajoute plûtoſt foy a S. Luc, & a S. Paul, auteurs divinement inspirez, & vivans dans les premiers ans du Christianisme, affirmans expressement, que Iesus dit ces paroles, qu'a trois Iesuites, qui quinze, ou seize cens ans depuis se sont avifez de le nier dans le desespoir

Kasq. Be-
canus
Ysambert
quem
vid. ad 9.
75. disp. 1.
art. 13.

espoir de leur cause ? Mais pour résoudre une autorité qu'ils ne peuvent rejeter, puis qu'elle est du S. Apôtre, les uns nient fortement, qu'il y ayt aucune figure dans ces paroles du Seigneur. Les autres en plus grand nombre confessent qu'il y en a une dans le mot de coupe, qu'ils prennent pour ce qui est en la coupe. En effet, puis que le Seigneur commandé a ses Apôtres, de boire de cette coupe il est evident, que ce n'est pas la coupe mesme, qu'il entend, mais ce qui y étoit; puis que l'on boit non la coupe, mais la liqueur, qui est dans la coupe. Pour l'autre figure, qui donne le nom de *l'alliance nouvelle*, a la coupe, qui n'en est que le signe, & le seau, il est vray, qu'il se treuve parmy nos adversaires, quelques esprits, revêches & passionnez, qui nous la contestent, opiniâtrans contre toute raison que la coupe sacrée est a proprement parler *l'alliance* de Dieu avecque nous en Iesus Christ. Mais quantité d'autres plus raisonnables, donnant les mains a la verité, ne confessent pas seulement, que la coupe est appellée *l'alliance* improprement & figurément; mais écrivent mesme, que

Chap. XI.

Bell. de Euch. l. i. c. ii. §.

Respon-
a eo non
negamus
Est in
loc. Ap.
Suar.
Val. alij.

a Mald.
Diss. de
Sacr. T. 2.
p. 220.

cela

Chap. *cela est clair, ^b & certain, ^c & qu'il faut*
 XI. *ainsi l'entendre; ^d & qu'il ne se peut pren-*
 b *dre autrement, ^e & en apportent les preu-*
contr. *ves. Et quant a ce que Bellarmin répôd,*
Luth. de- *^f que le mot de testament, ou d'alliance, se*
capt. Bab. *prend en deux façons; ou pour la volon-*
c. 5. §. 8. *tè mesme du testateur, & pour le traité*
c. Lantien. *mesme de ceux qui font alliance ensem-*
Concord. *ble, & pour l'instrument authentique,*
c. 131. *qui contient cette voloutè, ou ce traité;*
d. Valent. *comme sont les contrats, qui se passent*
L. 1. de *par les Notaires; cela est bien vray; mais*
Præf. & *il ne sert de rien a leur cause. Car quand*
Christ. c. *on leur accorderoit, ce qu'ils preten-*
 9. *dent que le mot d'alliance, dans ces pa-*
e. Mald. *roles du Seigneur, s'entend en la secon-*
Supr. *de Esch.* *de façon, pour dire seulement un instru-*
f. Bell. l. 1. *ment authentique de l'alliance de Dieu; il ne*
c. II. §. *s'ensuivroit pas pour cela, que cette ex-*
Quantù *pression soit propre, & non figurée; & je ne*
ad alteru *puis assez m'étonner, que la passion ayt*
fait dire a des hommes savans une chose
aussi absurde, que celle-là. Quand on
parle proprement, le sujet est réelle-
ment la chose, dont on luy attribue le
nom; comme quand nous disons qu'A-
braham est le pere d'Isaac, que Iesus
Christ, est Dieu & homme, & ainsi des
 autres.

autres. Or il est clair, qu'un testament Chap. XL
est la volonté & la disposition volontaire
du testateur; & que l'alliance de Dieu est
le traité, que Dieu a fait avec que les
hommes en son Fils, nous promettant
la vie éternelle si nous croyons en luy.
L'instrument authentique, c'est à dire
la minute, ou la grosse d'un testament
n'est pas la volonté & la disposition mes-
me du Testament; c'en est seulement un
signe, une expression ou déclaration, un
document & un memorial. Ce n'est d'oc
pas proprement le Testament mesme; &
quand on luy en donne le nom, comme
cela se fait fort souvent en tous langa-
ges. c'est une forme de parler figurée, qui
appelle les signes du nom de ce qu'ils si-
gnifient. Puis donc que ny la coupe sa-
crée, ny le sang de Christ, qui est dedans
selon l'opinion de ceux de Rome, n'est
pas le traité, ny la promesse que Dieu
nous fait en son Fils; il faut necessaire-
ment confesser, que ny la coupe, ny le
sang de Christ ne peut estre appellé *l'al-*
liance nouvelle, que figurement & im-
proprement; a cause que la coupe en est
le memorial, & que c'est par ce sang, que
l'alliance a été fondée, ratifiée & confir-
mée.

méc. Ainsi nôtre première remarque demeure ferme, qu'il y a deux façons de parler impropres & figurées dans les paroles de la coupe, si bien qu'il ne faut pas s'étonner, que dans l'autre partie du Sacrement, qui regarde le pain, il y en ayt une, ny nous accuser comme coupables de quelque desordre sous ombre que nous l'entendons ainsi: La seconde observation, que nous avons a faire sur ces paroles du Seigneur, est qu'elles nous apprennent clairement, quel est le vray sujet de cette proposition, *Cecy est mon corps*; Sur quoy ceux de Rome se travaillent tant & si inutilement. Car & la nature des choses mesmes, & le discours du Seigneur, & la confession propre de nos adversaires montrent assez, que la raison, la structure & l'intention de ces deux propositions, *Cecy est mon corps*, & *Cecy est mon sang*, est tout a fait semblable. Or S. Paul & S. Luc * nous apprennent, que cette coupe est le sujet de cette dernière, signifié en S. Matthieu & en S. Marc par le mot *Cecy*. *Iesus* (dit S. Paul & S. Luc) après le souper, prit la coupe, & dit, *Cette coupe est la nouvelle alliance*. L'un & l'autre & S. Matthieu & S. Marc, disent tous

confor-

* Luc 22.

2.

Matth.

26.28.

Marc

14.24.

conformement, qu'il prit du pain & dit, Chap. ^{XI.}
Cecy est mon corps. Comme donc cette coupe, qu'il avoit prise, est le sujet, dont il dit, que c'est son sang; il ne faut pas douter que semblablement ce pain, qu'il avoit pris, ne soit le sujet, dont il dit, que c'est son corps; & que comme dans l'un, *cecy* signifie cette coupe (selon l'interprétation, que S. Paul & S. Luc nous en ont donnée) ainsi dans l'autre, le mesme mot *cecy* ne veuille dire ce pain. D'où vous voyez combien sont inutiles les disputes des Theologiens Romains sur le sens de ce petit mot *cecy* dans l'institution de l'Eucharistie. Il est clair par l'autorité de Saint Paul & de S. Luc, que *cecy* dans la seconde partie du sacrement signifie cette coupe; & que dans la premiere il signifie ce pain; c'est a dire la coupe & le pain que Jesus avoit pris, qu'il tenoit & que ses disciples voyoyent de leurs yeux, & qu'ils receurent de ses mains. En troisieme lieu ces mesmes paroles nous montrent, que le sujet, que nôtre Seigneur appelle son sang en S. Matthieu, & la nouvelle alliance en S. Paul, étoit vrayement du vin en sa substance. Car les mots dont se sert Saint Paul, pour exprimer ce sujet,

Chap.
XI.

sujet, on disant *cette coupe*, ne peuvent signifier autre chose, que ce qui étoit dans la coupe; & nos adversaires confessent, que lors que le Seigneur proféra ces deux mots, il n'y avoit, que du vin en la coupe. Certainement c'étoit donc vraiment du vin, dont Iesus a dit, *Cecy est mon sang*; & de vray pain pareillemēt, & pour la mesme raison, dont il a dit *Cecy est mon corps*. D'où résulte, qu'il faut nécessairement entendre l'une & l'autre de ces deux propositions improprement & figurément; comme nous faisons, puis qu'autrement cette proposition, *Ce pain est mon corps*, est absurde & impossible, comme l'écrit Bellarmin luy mesme, parce (ajoute-t-il) qu'il n'est pas possible, que le pain soit le corps de Christ; & il condamne comme fausse & heretique, l'exposition, qu'il dit, que ces mots, *Cecy est mon corps*, signifient, *Ce pain est mon corps*; qui est néanmoins leur vray sens; selon les lumieres & les principes de S. Paul & de S. Luc, comme nous venons de le montrer. Pour se demesler de ces difficultez, il dit, que dans les paroles du Seigneur, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*, les deux premiers mots, *cette coupe*, signi-

Bell. l. I.

de Euch.

c. 1. §.

Honus

patronus

ib. d. c. II.

§. 5. Ad

quinta.

signifient le sang de Christ, & non du vin. Chap. X I.
 Mais quelques uns mesmes de ses freres, Iesuites & Evesques, traitent fort mal
 cette exposition; L'un dit * qu'elle ne
 peut avoir de lieu, & quelle met de l'i-
 neptie dans la suite du texte; L'autre dit,
 qu'elle est tres-absurde; & un troisieme
 l'ayant rapportee s'ecrie, *Que se peut-il*
dire de plus impertinent? Et a la verite ils
 ont raison. Premièrement tous sont d'ac-
 cord, que l'Apôtre par le mot de *coupe* en-
 tendoit une coupe de vin, & non de sang,
 un moment auparavant, quand il disoit
 que le Seigneur *prit la coupe*. Seroit-ce pas
 se jouër des paroles, & abuser ses lecteurs,
 d'employer quatre ou cinq mots après le
 mesme terme pour signifier non du vin,
 comme il venoit de l'entendre, mais du
 sang humain? En après comment ces pa-
 roles peuvent elles avoir signifié le sang
 de Christ contenu dans la coupe, puis que
 selon les suppositions de Rome, il n'étoit
 pas encore dans la coupe au moment,
 qu'elles furent prononcées, la pretenduë
 conversion de vin en sang ne se faisant a
 ce qu'ils disent, qu'au dernier instant, que
 se proferent toutes les paroles de la con-
 secration du calice. D'avantage que se
 peut-

* Iansen.
Conc. c.

131.

† Becan.
de Sacr.

in spac.

17. 2. 5.
concl. 6.

* Mald.

in Math.
26.

Chap.
XI.

Bell. vb.
supr. §.
Ad illud.

peut-il dire de moins raisonnable que ce discours du Seigneur, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*, si par les premiers mots *cette coupe*, vous entendez *son sang mesme*? A ce conte, il dira que *son sang est dans son sang*. Et il ne sert de rien de répondre, que ces mots, *en mon sang*, veulent dire *par mon sang*, selon la phrase Ebraïque. Cela est bien vrai; mais l'absurdité n'en est pas moindre. Car qui est-ce qui a jamais ainsi parlé, *Mon sang est l'alliance par mon sang*? Si cela est, il s'ensuit que *son sang est par son sang*. Car puis que selon cette supposition *son sang est l'alliance nouvelle*, & puis que d'autre part *cette alliance nouvelle est par son sang*; on ne peut éviter, que *son sang* ne soit aussi *par son sang*; qui est la dernière des absurditez. Se voulant démesler de cette difficulté, ils s'embarassent dans une autre encore plus grande, en répondant que le sang de Christ se prend en deux différentes manières en ces deux lieux; Qu'au premier, quand il est dit; *Cette coupe, on entend le sang contenu dans la coupe, sous les especes du vin*; Mais que quand le Seigneur ajoute, *en mon sang*, cela s'entend de son sang mesme, visiblement épandu en la croix; si bien que le

sens

Bell. II 6.
supr. c. II.
§. Ad
qui ita.

sens de cette proposition est, que le sang de Chap.
XL
Christ, qui est dans le calice sous les especes
du vin, est la nouvelle alliance dédée & éta-
blie par le sang de Christ en la croix. Voyez
un peu en quels labyrinthes la passion de
l'erreur engage les hommes. Celuy-cy
pour sauver une sienne fantaisie fort bi-
zarre, détruit tout son mystere. Car si la
nouvelle alliance a été dédée & établie par le
sang de Christ, comme il le dit, (& comme
il est vray) il n'est donc nullement possi-
ble, que le sang de Christ soit la nouvel-
le alliance; puis qu'il n'est pas imagina-
ble, qu'un sujet soit la chose mesme, qui
a été établie & dédée par son moyen;
comme si vous disiez par exemple, que
le sang des victimes, par lequel Moïse
consacra la vieille alliance, étoit cette
mesme alliance, qui fut dédée par son
effusion; ou est celuy qui ne voit l'absur-
dité & l'impertinence d'une semblable
imagination? Que si le sang de Christ
n'est pas la nouvelle alliance, certaine-
ment le sang de Christ n'est donc pas
dans la coupe, puis que par la confession
de ces Messieurs, ce qui est dans la cou-
pe, est la nouvelle alliance. D'avantage
comme il est fatal a l'erreur de se coup-

per, ceux-là mesme, qui semblent maintenant nier, que le sang de Christ soit répandu sous les especes du vin, soutiennent ailleurs le contraire, voulant que ces paroles du Seigneur *mon sang répandu pour vous*, s'entendent de l'Eucharistie, & non de la croix. Mais qu'est-il besoin d'insister plus long-temps sur cela? Il est clair par ce que dit icy le Seigneur, que son sang n'est pas en la coupe. Nos adversaires confessent eux mesmes, qu'avant qu'il parlast, ce qui étoit dans la coupe étoit du vin, & non du sang, & prétendent, que le sang ne commença d'y estre, qu'après qu'il eust proferé ces paroles. Or il est évident selon leurs propres principes, que ces paroles ne changerent pas le vin en son sang. Car ils tiennent, que les paroles du Seigneur operent non indefiniment, mais précisément & determinement la chose qu'elles signifient. Or ces paroles, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*, signifient comme chacun void, que ce qui est dans la coupe, est non le sang de Christ, mais l'alliance nouvelle, établie par le sang de Christ. Supposé donc qu'elles, foyent operatives, elles opereront, que

ce

Id. l. i. c.
10. in
expl. voc.
corpus.

ce qui est en la coupe , deviendra la nouvelle alliance établie par le sang de Christ, & non le sang de Christ mesme. & c'est icy le coup mortel de la transsubstantiation. Car puis que le vin de la coupe est changé par la vertu de ces paroles du Seigneur, non en son sang, mais en une *alliance* ; il s'ensuit évidemment & inévitablement, qu'il ne se fait dans l'Eucharistie aucune transsubstantiation ; parce qu'une *alliance* n'est pas une *substance* ; mais un *accident* ; car c'est une action, ou une *relation*, comme le reconnoissent toutes les écoles de la philosophie. Ainsi ce changement réel qu'ils posent dans l'Eucharistie, ne doit plus estre nommé une *transsubstantiation* ; c'est a dire le changement d'une substance en un autre, mais il faudra forger un nouveau nom, & l'appeller une *transaccidantiation*, c'est a dire le changement d'un sujet a l'égard de ses accidens, en acquerant un nouveau, qu'il n'avoit pas auparavant ; le vin de simple vin, qu'il étoit, devenant une *alliance* & acquerant cette nouvelle relation par la vertu des paroles prononcées par le Seigneur. Et puis qu'il n'est pas besoin qu'un sujet

perde sa substance pour acquerir un accident nouveau ; au contraire il faut plutôt, qu'il la retienne pour y recevoir cette nouvelle acquisition, les accidens en ayant besoin pour y subsister : il s'en suit encore selon ces principes, que le vin conserve sa substance entière dans l'Eucharistie, & qu'il y demeure vrai vin naturel, comme il étoit auparavant, tout le changement, qui s'y fait, étant à l'égard non de la substance, mais de ses accidens seulement ; parce qu'au lieu qu'il n'étoit simplement, que du vin, il devient par la consecration la *nouvelle alliance* de Dieu avecque nous ; directement au contraire de ce que tiennent ceux de Rome, qui veulent que le vin perde toute sa substance en l'Eucharistie, & qu'il conserve seulement ses accidens entiers, non changez, ny alterez, ny augmentez, soit en degré, soit en nombre. Cette démonstration est claire & invincible, fondée sur les paroles expresses du Fils eternal de Dieu, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*, rapportées par S. Paul, & par S. Luc, deux des bouches authentiques, & infaillibles de la vérité divine. Il faut seulement pour en met

tre

tre la lumiere en pleine évidence, levée
l'oposition, qu'y semblera faire S. Mat-
thieu & S. Marc, qui rapportent, que le
Seigneur ayant pris la coupe dit, *Cecy est
mon sang, le sang de la nouvelle alliance ; &*
non, comme nous le lisons en S. Luc &
en S. Paul, *Cette coupe est la nouvelle alli-
ance en mon sang.* Nos adversaires s'atta-
chent a ce que dit S. Matthieu & Saint
Marc, & crient, que le Sauveur du mon-
de a dit expressement, que *c'est son sang,*
qu'il faut donc croire que *c'est son sang,*
& *non du vin;* n'étant pas possible, que ce
qui est du vin soit le sang de Iesus Christ.
Dieu soit loué, chers Freres, que nos ad-
versaires ne se tiennent pas si fort a l'au-
torité de Saint Matthieu, & de S. Marc,
qu'ils ne reconnoissent aussi celle de S.
Luc & de Saint Paul. C'étoient quatre
hommes; mais ce n'étoit qu'un seul &
mesme esprit, l'Esprit de Verité, qui par-
loit par leur bouche, & qui écrivoit avec
leur plume. Nous le confessons tous, &
avouons en suite, qu'il n'y a nulle con-
tradiction entr'eux, & qu'encore que
leurs paroles soyent un peu diverses,
leur sens est ou mesme, ou semblable;
sans que le rapport de l'un choque aucu-

ment celuy de l'autre. D'où s'ensuit, que la vraye exposition de leurs paroles est celle, qui les met d'accord, & qu'il faut bannir de nos bouches & de nos cœurs, celle qui les fait choquer l'un avec l'autre. Voyons donc maintenant, qui de nos deux expositions, a celle de nos adversaires, ou la nôtre, appartient cette nécessaire & infailible marque de la vérité. Pour eux, ils prennent comme vous savez, les paroles de S. Matthieu & de S. Marc, au pied de la lettre. *Cecy est mon sang*, voulant qu'elles signifient, que ce que Jesus Christ monroit en la coupe, fust son sang, aussi tost, qu'il eut achevé de proferer ces mots. Je n'allegueray point pour cette heure, que leur exposition ne s'accorde pas avecque les paroles de l'Evangeliste, qui dit, *Cecy est*, & non *Cecy sera*, ou que *cecy soit*; Qu'elle suppose, que la liqueur de la coupe ne devint sang, qu'un peu après qu'il eut dit *cecy*; au lieu que l'Evangeliste signifie selon toutes les loix du langage humain & divin, que cette liqueur avoit des lors, qu'il commença a en parler, la qualité de son sang, qu'il luy attribue; Je ne diray point non plus, que d'une proposition

tion

tion simplement *speculative* (comme on ^{Chap. X I.} parle) elle en fait une *operative*; sans raison & sans exemple; Je n'ajouteray point, que cette exposition choque les sens & la raison, changeant un corps en un autre; sans qu'il y paroisse aucun changement; referrant dans une goutte de vin le sang & le corps entier d'un homme; qu'elle met ce corps dans une infinité de lieux extrêmement éloignés les uns des autres en mesme moment; qu'elle suspend des accidens dans le néant sans aucun sujet; & induit cent autres absurditez palpables & insolables. Je ne rapporteray point non plus diverses veritez de l'Ecriture, quelle choque irreconciliablement; ce qu'elle fait, que le Seigneur en prenant la coupe de sa Cene avala son propre sang & non du vin; contre ce qu'il dit luy mesme, qu'il y avoit beu *du fruit de la vigne**; ce qu'elle induit que nous avons toujours le corps *du Seigneur avecque nous*; ce qu'il nie expressément luy-mesme. Je ne me prevaudray point non plus des autoritez de l'antiquité, qui depose par la bouche de ses plus illustres tesmoins, que ce que les Apôtres beurent en la Cene du

* *Matth.*

26.29.

Marci 14.

25-

Matth.

26.11.

Jean 12.

8.

Chap.
XI.

† Cyp.
63. ad
Cecil.

Vinum
fuisse,
quod
sanguine
suum di-
xit.

Seigneur étoit du vin. Je laisse-là toutes ces raisons, dont je pourrois accabler l'exposition, que nos adversaires donnent à ces paroles de S. Matthieu & de S. Marc, *Ceci est mon sang*. Je n'en diray autre chose pour cette heure, sinon qu'elle est tout à fait incompatible avec S. Paul & avec S. Luc. Premièrement elle les rend coupables d'une faute insupportable, en ce qu'ayant entrepris l'un & l'autre de nous décrire exactement l'institution de l'Eucharistie, ils en ont omis une partie essentielle, à savoir les paroles solennelles & opératives par la vertu desquelles se doit consacrer la coupe; & ce qui est bien pis encore, qu'ils en ont substitué d'autres très-différentes, pour ne pas dire tout à fait contraires, qui selon les principes & les suppositions de Rome doivent changer le vin en *une alliance*, & non en du *sang*. Secondement cette exposition disant, que ce qui étoit dans la coupe est réellement le *vray sang de Christ*, dément clairement S. Paul & S. Luc qui disent, que c'est *la nouvelle alliance*; étant évident que si c'est *le sang de Christ*, ce n'est ny ne peut aucunement être *une alliance*;

ce;

ce ; ces deux natures étant trop différentes pour les pouvoir proprement attribuer toutes deux à un mesme sujet : Car le sang de Christ est une *substance* ; & une alliance est un *accident* ; deux choses aussi éloignées l'une de l'autre , que le ciel l'est de la terre. Certainement n'y le sang de Christ ne peut donc estre une alliance, ny une aliânce le sang de Christ. Joint que cette *alliance* comme nous l'avons desjà remarqué, est *au sang*, ou *par le sang de Christ*. Le sang de Christ n'est donc pas cette alliance. S. Matthieu & S. Marc nous fournissent eux-mesmes une preuve tres-evidente de cette verité , quand ils appellent l'un & l'autre ce sang de Christ, dont ils donnent le nom à la coupe sacrée , *le sang de la nouvelle alliance* : Ils ne pouvoient pas nous dire plus clairement que ce sang n'est pas la nouvelle alliance. Car comme ny l'*habit* ny le *sang de Jacques* n'est pas Jacques luy-mesme ; certainement le *sang d'une alliance* n'est pas cette alliance-là non plus. Ainsi vous voyez , que l'exposition que nos aduersaires donnent à S. Matthieu & à S. Marc ne peut subsister ; puis qu'elle les fait choquer S. Paul & S. Luc, dont les

Chap.
XI.

les paroles ne fauroyent jamais s'accorder au sens ; qu'elle suppose. Que dirons nous donc, & comment accorderons-nous ces Saints ministres de la vèritè de Dieu ? Chers Freres, il sera fort aisè de le faire, si toute passion mise a part, nous considerons attentivement le sujet, qu'ils traitent, & les paroles & les expressions, qu'ils y employent. Ils traitent d'un Sacrement ; c'est a dire d'un signe sacrè ; & il est evident ; & a été remarqué par plusieurs Theologiens anciens & modernes, qu'en ce genre de choses, l'Ecriture & après elle l'Eglise, pour parler avec plus d'emphase dōnent souvent aux signes les noms des sujets, qu'ils signifient ; si bien qu'étant confessè & reconnu par tous les Chrétiens, que la sainte coupe est le Sacrement du sang de Iesus Christ ; aucun ne doit treuver étrange, que le Seigneur l'instituant, & la baillant a ses Apôtres, ayt dit que *c'étoit son sang* ; signifiant quelle en est, non la substance & la masse propre, comme ceux de Rome veulent se l'imaginer, mais le signe, le memorial & le symbole, & en un mot le Sacrement. Quelques uns de leurs Theologiens forcez par l'evidence

vidence de la vérité, prennent ainsi ce Chap.
 que l'Apôtre donne a cette mesme coupe ^{XI.}
 le nom de la *nouvelle alliance*; parce (disent- ^{Salmers}
 ils) que c'en est le symbole, & la confirmation; ^{T. 9.}
 ou comme dit un autre, parce que c'en est ^{Tract. 15.}
 le signe & le seau; Et ce qui fait (dit un autre) ^{Luc Bru-}
 que nous la devons moins trouver étrange, ^{gend. in}
 c'est qu'il se rencontre une semblable manie- ^{Luc 22.}
 re de parler dans les Ecritures, quand la cir- ^{Iansen.}
 concision est appelée l'alliance entre Dieu & ^{Concord.}
 Abraham; parce que elle representoit & confir- ^{c. 131.}
 moit cette alliance-là. Tous sont d'accord,
 que la coupe sacrée represente & confirme
 le sang du Seigneur répandu pour la re-
 mission de nos pechez. Certainement
 ce que S. Matthieu & S. Marc luy ont
 donné le nom *du sang du Seigneur*, n'est
 donc pas plus étrange, que ce que l'A-
 pôtre appelle cette mesme coupe, *la nou-*
velle alliance, ou ce que Moïse a nommé la
circuncision, l'alliance de Dieu avec Abra-
 ham. Cela ainsi expliqué non seulement
 il ne reste aucune contrariété, ou contra-
 diction entre ces quatre temoins jurez du
 Seigneur; mais il s'y treuve en tout & par
 tout un accord parfait, & une conformité
 admirable, & leurs paroles s'entredon-
 nent les unes aux autres une lumière mu-
 tuelle.

tuelle. S. Matthieu & S. Marc racontent, que le Seigneur dit, *Cecy est mon sang, le sang de la nouvelle alliance.* S. Paul & S. Luc, rapportent, qu'il dit, *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang.* Les deux premiers parlant du sujet, sur lequel Iesus profera ces paroles, disent, *cecy*; & les deux autres, disent, *cette coupe.* Chacun voit que la chose est mesme au fond. Les deux derniers seulement pour éclaircir & exposer precisément ce que les deux premiers avoyent comme envelopé, dans ce petit pronom, *Cecy*, l'ont exprimé en disant *Cette coupe.* Dans le reste, vous trouvez les mesmes paroles chez les uns & chez les autres; La structure & la disposition en est seulement differente; les uns disant, *Cecy est mon sang; le sang de la nouvelle alliance;* & les autres, *Cecy est la nouvelle alliance en mon sang.* Vous voyez qu'ils parlent tous *du sang de Christ, & de l'alliance, & de la nouvelle alliance.* Et quo la diversité de la construction ne vous trouble point. J'avoué, que selon les suppositions de Rome, ce differend ne sauroit jamais se terminer, comme nous l'avons montré. Suivant nôtre exposition, il n'est pas mesme besoin de les reconcilier;

concilier ; parce qu'en ce sens, ils disent tous une mesme chose. S. Matthieu & S. Marc appellent le sang de Christ, le sang de la nouvelle alliance, imitans une pareille expression de Moïse & de Zacharie, qui disent tous deux le sang de l'alliance dans un pareil sens. C'est iustement ce que Saint Paul a encore exprimé plus clairement, en disant, que la nouvelle alliance est au sang, c'est à dire par le sang de Christ. Car le sang de la nouvelle alliance, signifie le sang, par lequel ceste alliance nouvelle a été fondée, établie, & ratifiée, le sang employé, & répandu pour cela; qui est précisément ce qu'entend S. Paul, en disant, que la nouvelle alliance est au sang du Seigneur, c'est à dire qu'elle a été faite & ratifiée par ce divin sang. Ainsi vous voyez, que jusqu'icy ces Saints auteurs s'accordent parfaitement. Reste la dernière apparence de diversité, en ce que les deux premiers disent que la coupe sacrée est le sang de Christ, au lieu que S. Paul & S. Luc, disent que c'est la nouvelle alliance dédiée en ce sang. Mais il n'y a nulle difficulté, si vous suivez l'exposition, que nous avons établie. Car puis que ce divin sang du Seigneur n'a été répandu,

Exod.24.
8.
Zac.9.II.

du, que pour fonder & établir la nouvelle alliance, & puis que la nouvelle alliance, a reçu de ce sang tout ce qu'elle a de force & de vertu pour nous rendre justes & heuteux; si bien que l'effusion du sang de Christ ne se rapporte a autre fin, qu'a l'établissement de l'alliance nouvelle; & l'alliance nouvelle ne depend d'aucun autre fondement, que de l'effusion de ce sang precieux; il est evident, que la coupe sacrée ne peut regarder l'un qu'elle ne regarde aussi l'autre. Or il est certain, & confessé par tous les Chrétiens, que cette coupe est le Sacrement du sang de Christ, répandu pour nous. Il est donc aussi certain, qu'elle est le sacrement de l'alliance établie & dédiée en ce sang; & c'est pourquoy l'Apôtre dit ailleurs, qu'elle est la *communication du sang de Christ*; parce que nous recevant en la nouvelle alliance elle nous rend participans du sang du Seigneur, par lequel elle a été établie nous communiquant tous les fruits de sa mort. Ainsi dire avec S. Matthieu & S. Marc, que *la coupe sacrée est le sang de Christ; le sang de la nouvelle alliance*, est dire au fond. précisément la mesme chose, qu'entend S. Paul,

en

en disant, que cette coupe est la nouvelle Chap.
alliance au sang de Christ; c'est à dire que XI.
c'est le signe, le memorial, la communi-
cation & en un mot le sacrement ou de
ce sang, qui a dedié & érably la nouvelle
alliance, ou de la nouvelle alliance, de-
diée & établie par ce sang; deux expres-
sions comme vous voyez, qui bien que
differentes, reviennent a un mesme sens;
le sang de l'alliance, comme dit S. Mar-
thieu & S. Marc, & *l'alliance au sang* ou
par le sang, étant precisement une mes-
me chose exprimée en deux manieres
diverses. Soit donc conclu, que c'est
ainsi, qu'il faut prendre ces deux ex-
pressions, *La coupe est le sang de Christ de
la nouvelle alliance*, & *La coupe est la nou-
velle alliance au sang de Christ*, pour dire
qu'elle est le sacrement & le seau de ce sang,
& de cette alliance; puis que sans cela il
est impossible d'accorder ces divins tes-
moins ensemble; & qu'avec cela, il n'y a
pas mesme la moindre ombre de con-
tradiction entr'eux. Que si vous me de-
mandez pourquoy le Saint Esprit n'a pas
usé precisement d'une mesme expres-
sion dans les écrits des vns & des autres;
je répons que cette diversité mesme est
l'ouvrage

Chap.
XI.

l'ouvrage de sa divine providence. Car prevoyant que nos adversaires s'aheureroyent a la lettre de S. Matthieu & de S. Marc sur la coupe, aussi bien qu'a celle d'eux tous sur le pain sacré, pour ôter toute occasion d'erreur aux esprits dociles, & rendre les autres entierement inexcusables, il a voulu que S. Paul & S. Luc exprimassent cette verité d'une maniere tout a fait incompatible avecque la fantaisie de l'erreur, afin que si les paroles de S. Matthieu & de Saint Marc n'étant pas capables de les détromper, celles de ses deux autres serviteurs les ramenassent comme par force dans la droite voye. Car il est bien vray, que ce que dit S. Matthieu, & S. Marc se peut facilement entendre, comme nous l'avons exposé, & mesme qu'il ne peut se prendre autrement, selon le stile de l'Écriture, & selon la raison des choses. Mais néantmoins parce que l'écorce de leurs paroles flatte l'erreur, & luy fait croire, qu'elles favorisent son imagination, le Seigneur pour la desarmer de ce faux & vain pretexte, a inspiré tout exprés a ses deux autres ministres S. Paul & S. Luc ces paroles differentes, *Cette*
coupe

coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui ne peuvent s'accommoder en nulle sorte a la fantaisie des adversaires. Mais nous avons assez traité des premières paroles du Seigneur. Sur les autres, qui nous enseignent pourquoy & a quelle fin nous devons faire la Cene, je n'ay que deux mots a dire. Le Seigneur nous ayant enseigné, que la coupe de l'Eucharistie se rapporte a l'alliance de grâce, établie par son sang, ajoute en suite conformément a cela; *Faites secy toutes les fois que vous en boirez en commemoration de moy.* Le sens en est clair, bien que les paroles soyent un peu transposées. Car dans l'ordre commun du langage, l'on eust dit, *Toutes les fois que vous en boirez faites le* (c'est a dire beuvez-en) *en commemoration de moy.* Il est évident qu'il parle de la coupe sacrée, qu'il venoit de nommer. Et l'un des Evangelistes nous avertit, qu'en effet il commanda a ses disciples *d'en boire tous*; Et un autre remarque expressement, *qu'ils en beurent tous*; Et Saint Paul dans ce discours de la Cene dit & repete plusieurs fois, que l'on y boit. *Toutes les fois que vous en boirez de cette coupe; Quiconque boira de la coupe du*

Chap.
X I.

Matth.
26.27.
Marc
14.23;
1. Cor. II.:
26.27.28:
29:

Chap.
XI.

Seigneur ; Qui en boit indignement , boit sans jugement. Ce qui nous fournit encore de quoy confirmer la verité de nôtre doctrine contre l'erreur de la transsubstantiation. Car de là il paroist clairement, que ce qui étoit dans la coupe , qu'il leur presenta , étoit une liqueur , en état d'estre beuë ; ce qui convient bien au vin, dont nous croyons qu'ils beurent ; mais non au sang de Christ , qui étant & alors & encore aujourd'hui renfermé dans les vaisseaux naturels de ses veines , n'étoit nullement en état d'estre beu , & l'est maintenant beaucoup moins , qu'alors ; puis que son corps est immortel , & impassible ; qui ne peut estre ouvert pour en tirer du sang. Nos adversaires le reconnoissent eux-mêmes ; & c'est de là, qu'ils ont été induits a forger leur *concomitance* qu'ils appellent. Car sçachant bien, que la separation de son sang , d'avec son corps ne se fit point en la Cene ; & que depuis sa resurrection étant comme il est en l'état de gloire , il est absolument impossible, qu'elle ne soit jamais faite ny qu'elle se fasse deormais, ont eu recours a cette invention, disant , que le vin aussi bien que le pain est changé non simple-

Chap. XI.
simplement en son sang ; mais en son corps & en son sang tout ensemble ; son sang demeurant enclos dans ses veines sous les especes du vin , aussi bien , que sous les especes du pain , sans qu'il en sorte une seule goutte de ses vaisseaux. Mais si cela étoit , comme ils le feignent , ny les Apôtres n'auroyent point béu en la premiere Cene sacrée , ny pas un des fideles non plus en aucune des Eucharisties , qui se sont célébrées depuis. Car je vous prie , qu'est-ce que l'on boit selon eux à la table du Seigneur ? Ce n'est pas le vin ; car a leur conte il n'en reste plus , que la couleur & la faveur , & d'odeur toute la substance étant changée en une autre. Ce n'est pas le sang de Christ non plus ; car il demeure dans ses veines ; & il n'est pas possible de boire du sang , soit humain , soit autre ; si ce n'est , que tiré hors de ses propres vaisseaux il coule dans notre bouche & de là dans notre estomac. Si les choses étoient comme il leur plaist de se les imaginer , on pourroit bien dire des Prestres communians a leur calice , qu'ils avalent , ou engloutissent le corps de Christ ; mais non qu'ils boivent son sang , comme l'Ecriture dit bien

Ce n'est que

Chap.
XI.

Jon. 2. 1.

que le poisson *engloutit* le Prophete Ionas; mais ny l'Escriture, ny aucune personne raisonnable n'a jamais dit qu'il *beut son sang*. Avaler un homme tout entier, sans qu'aucune goutte de son sang sorte de ses veines, est sans doute autre chose, que *boire* son sang. Ainsi toute la transsubstantiation de Rome est vaine pour le dessein des auteurs, qui l'ont inventée; & est d'ailleurs incompatible avecque les paroles & du Seigneur, & de son Apôtre, & de ses Evangelistes; qui tous disent & témoignent constamment que l'on boit en participant a sa coupe, au lieu que cette doctrine fait que l'on n'y boit point & que l'on y avale seulement le corps du Seigneur tout entier, sans y rien prendre, qui coule dans l'estomac, comme font les liqueurs, que l'on boit. Il faut donc avouër, que ce qui est dans la coupe sacrée est assurément une liqueur propre a boire, & mesme en état d'estre beuë (c'est a dire de vray vin consacré par la benediction) & non le corps de Christ, qui n'est pas une liqueur, ny son sang nō plus, parce qu'encore qu'il soit d'une nature liquide, néantmoins étant renfermé dans son

corps,

corps, comme il l'est, & le sera éternelle-
ment, il n'est nullement en état d'estre ^{Chap.}
beu, selon les suppositions mesme de nos ^{XI.}
adversaires. Cela se conclut encore avec
autant d'evidence, que de necessité, de
ce que nous ordonne le Seigneur de *boi-*
re de la coupe sacrée en commemoration de
luy. Car selon l'opinion Romaine c'est
nous commander, non de boire son
sang, mais de l'avaler tout entier en
commemoration de luy mesme, qui est
une espece de commemoration étran-
ge & inouïe, & qui n'a ny ne peut avoir
aucune apparence de raison. Joint que
la commemoration, que l'on fait de luy,
quand il n'y auroit autre chose, montre
clairement que son corps n'est pas pre-
sent dans ce banquet mystique, la me-
moire n'étant que des choses absentes;
comme nous l'avons fait voir sur l'ordre
tout pareil a celui-cy, que le Seigneur
nous a donné pour le pain sacré de sa
table. Dieu soit benit, qui nous a deli-
vrez de cette pernicieuse erreur, qui
confondant les signes avecque la verité
qu'ils signifient, prend une chose inani-
mée pour le corps glorieux & vivifiant
du Sauveur du monde, & renferme en

des ciboires & en des calices, tetriens
 le Roy des Anges & des hommes, assis
 dans le plus haut de tous les Cieux sur le
 trône de gloire, & donnè enfin a une
 créature vile, destituée de vie & de sen-
 timent, l'honneur de la suprême adora-
 tion, qui n'appartient qu'au Créateur.
 Mais ce n'est pas assez, Freres-bïon ai-
 mez, de ne pas croire cette fausseté si pal-
 pable, & de ne pas exercer un service si
 grossier & si illegitimé. Le Juif & le Turc
 ne croient, ny ne font aucune de ces
 choses non plus, que vous; mais ils ne
 sont pourtant pas Chrétiens. Le Chri-
 stianisme consiste non simplement a ne
 pas croire l'erreur, mais a croire la ve-
 ritè, & a la croire, non legerement, mais
 fermement, jusques a estre prest. de souf-
 frir, pour elle; non simplement a ne pas
 adorer la créature; mais a servir le Créa-
 teur, non a ne le point servir d'une ma-
 niere grossiere & charnelle, & semblable
 au culte des Payens & des Juifs, mais a
 l'adorer en esprit & en verité; non a ne
 point chercher son Christ, le Pere de l'é-
 ternité, sur la terre, sur des autels de
 bois & de pierre, & en des Soleils faits
 de main d'homme, & sous les especes du
 pain

pain & du vin ; mais a le chercher dans le Ciel, & a y avoir nos pensées & nôtre amour, & nôtre conversation avecque luy ; non enfin a tenir pour quelques momens son corps & son sang pretendu dans nôtre estomac ; la boutique de la coction & preperation de nôtre nourriture animale ; mais a l'avoir par foy habitant jour & nuit dans nôtre cœur, le vray sanctuaire de la Divinitè, a y sentir son Saint corps nous repaissant de la justice acquise par ses souffrances, & son divin sang arrosant nos consciences, & vivifiant nos ames, les nettoyant de toute l'impureté de nos vices & de nos passions, & y faisant germer & croistre par sa vertu l'esperance & la charité, la patience, l'honnesteté, la chasteté, & toutes les autres parties de cette sainteté celeste ; dont il nous a donné les exemples en sa vie, & les enseignemens en son Evangile. C'est en vain, que nous avons renoncé a l'erreur, si nous ne sommes sanctifiez par la verité. Sans cela je ne say s'il ne nous seroit point meilleur d'estre demeurez dans les tenebres, où l'on peche plus excusablement, au lieu que cette grande lumiere, dans laquelle vous vivez mal, ag-

Chap.
XI.

grave infiniment vôtre crime. Vous savez bien (dites vous) que *la chair ne profite de rien*. C'est quelque chose; c'est une partie de la leçon, que le Fils de Dieu nous a donnée; mais qui ne vous servira de rien, si vous ne savez aussi l'autre, qu'il ajoute; *C'est l'Esprit, qui vivifie*. Montrez-nous la vie de l'Esprit; faites-nous voir par vos œuvres, qu'il vous a touché, qu'il vous a ressuscité des morts, qu'il vous a formé à l'image du Fils, d'où il procède, qu'il vous possède & vous anime. Sans cela vôtre connoissance bien loin de vous profiter, vous tournera en crime. *Nous ne connoissons (dites-vous) personne selon la chair*, non pas mesme Jesus Christ; & si les disciples le connoissoyent autrefois selon la chair pendant qu'il a été sur la terre, tant y a, que nous ne le connoissons plus ainsi. C'est bien dit, S. Paul nous apprend cette verité. Mais ce n'est pas tout ce qu'il nous apprend. Il ajoute tout d'une suite; *Si quelcun est en Christ qu'il soit nouvelle creature*. Si vous ne connoissez plus Jesus-Christ selon la chair, (comme j'avouë que cela est impossible, puis que les jours de sa chair sont passez, & qu'ils ne reviendront jamais) connoissez-le
selon

2. Cor. 5.
10. 17.

selon l'Esprit, qu'il a si magnifiquement répandu dans son Eglise. Que le Seigneur. Iesus vive & regne en vous par cet Esprit; qu'il y mortifie les faits du corps, la chair, le monde, le vieux Adam, avecque toutes ses œuvres mortes, & avec ses maudits & abominables fruits. Consacrez-luy vos corps & vos esprits en autant de temples saints, où il soit servy chastement, sobrement & religieusement; où il se plaise, où il habite, & où il manifeste sa presence par les lumieres & par les consolations, qu'il ne manquera pas de vous faire sentir en ce siecle, si vous le servez ainsi, en attendant qu'au grand jour de sa derniere apparition il couronne vôtre foy & vôtre obeïssance de gloire & d'immortalité en son bien-heureux Royaume. *A M E N.

SERMON



* Pro-
noncé à
Charé-
ton le
Dimanche

23. jour
de Novè-
bre 1661.

SERMON ONZIÈSME.*

I. EPITRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 26.

Car toutes les fois, que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne.



HERS FRÈRES,

La mort du Seigneur Iesus est sans doute le plus grand de nos mysteres, & celuy dont la connoissance nous importe le plus pour nôtre salut; jusques-là, que S. Paul proteste, qu'il ne s'est proposé de sçavoir entre ceux, a qui il preschoit l'Evangile, autre chose, que Iesus Christ crucifié; presuposant evidemment, que cet article comprend tout ce qui est necessaire a l'instruction de nôtre foy. Aussi voyez vous, que le Seigneur ne s'est pas contenté de nous faire enseigner cette

ecrite,

verité, & par la voix de ses Apôtres, & par leurs Ecritures divinement inspirées; afin d'en imprimer plus profondément la mémoire dans le cœur de ses fideles, & de l'y conserver toujours fraîche & vivé, il en a institué un Sacrement, celui de l'Eucharistie, pour estre a jamais celebré dans son Eglise: Si bien que cette sainte action se solennizant continuellement au milieu d'eux, il ne leur est pas possible ny d'ignorer, n'y d'oublier le sujet où elle se rapporte; c'est a dire la mort de ce souverain Seigneur. Que ç'ayt été son intention, l'action mesme, & les paroles qu'il y prononça le montrent clairement, lors que distribuant les deux symboles de ce mystere a ses disciples, il leur donna sur chacun cet ordre en termes formels, *Faites cecy en commemoration de moy, comme nous l'avons entendu de son Apôtre dans les textes precedens. Joint que ce qu'il dit du pain, que c'est son corps rompu pour nous, & de la coupe que c'est la nouvelle alliance en son sang, repandu pour nous, nous adresse indubitablemēt a sa mort, où se fit cette fraction de son corps, & cette effusion de son sang. Mais pour*

nous

nous ôter tout sujet d'en douter, & pour mettre cette verité dás une pleine lumiere S. Paul après nous avoir fidelement rapporté l'institution de ce sacrement, & toutes les paroles que le Seigneur y employa, ajoûte de son chef celles, que nous venons de vous lire ; où il explique clairement & brièvement l'intention de son Maistre, le devoir des fideles, & tout le dessein de cette sacrée action. *Car (dit-il) toutes les fois, que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques a ce qu'il vienne. Ce car, qu'il met a l'entrée, attache ses paroles a celles de nôtre Sauveur rapportées dans les versets precedens, où il nous commandoit de faire ce qu'il instituoit, en commemoration de luy. S. Paul les éclaircit, nous exposant particulierement ce que son Maistre n'avoit exprimé qu'en general; que cette commemoration, que nous faisons de luy en la Sainte Cene, regarde précisément & nommément sa mort. C'est (dit-il) ce que le Seigneur commanda alors a ses Apôtres. Car en effet ce banquet sacré n'est autre chose, qu'une commemoration & annunciation de sa*
mort;

mort, pratiquable a jamais dans l'Eglise ^{Chap.} jusques a son second advenement. ^{XL.} C'est-
là en peu de mots le sens de ce texte de
l'Apôtre; qui contient deux points com-
me vous voyez. Premièrement l'action
mesme de la Sainte Cene ; *toutes les fois*
que vous mangerez de ce pain , & que vous
boirez de cette coupe & puis en second lieu
la fin , & le dessein de cette action ; *d'an-*
noncer la mort du Seigneur jusques a ce qu'il
vienne. Ce sont les deux parties de ce
saint Sacrement ; La premiere en est
comme le corps & la matiere , & la se-
conde est comme son ame & sa forme.
Ces deux points seront, s'il plaist au Sei-
gneur , tout le sujet de cette action ; &
nous les traiterons au mesme ordre , que
l'Apôtre les a couchez , & que nous ve-
nons de vous les représenter.

Quant au premier, pour signifier, que
nous annonçons la mort du Seigneur
toutes les fois que nous participons a la
sainte Cene, il dit, que nous l'annonçons
toutes les fois que nous mangeons de ce pain,
& que nous bevons de cette coupe ; Ainsi la
Cene du Seigneur selon son Apôtre, c'est
manger de ce pain , c'est a dire de celui
qui est benit , rompu , & distribué dans
l'Eglise

l'Eglise selon son ordre. Or tout le monde est d'accord, que manger de ce pain & boire de cette coupe n'est pas un sacrifice propitiatoire pour nos pechez. Certainement la Sainte Cene du Seigneur n'est donc pas selon l'Apôtre un sacrifice *propitiatoire pour nos pechez*, comme ceux de la communion Romaine se l'imaginent. Et outre que cette raison le prouve clairement, elle ruine encore le fondement de l'erreur de ceux de Rome, qui pretendent que le Seigneur en disant a ses Apôtres; *Faites cecy en commemoration de moy*, leur commandoit de faire & d'offrir a Dieu un sacrifice de cette nature, au lieu que S. Paul fidele & authentique interprete de l'intention de son Maistre, nous apprend icy, qu'en disant; *Faites cecy*; il entendoit; *Mangez de ce pain, & beuvez de cette coupe*, qui est tout autre chose; que sacrifier. Cela paroist clairement de l'enchaînement de ses paroles avec celles du Seigneur; *Faites cecy* (dit le Seigneur) *en commemoration de moy*. Car (dit l'Apôtre) *toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur*. Si ce discours est raisonnable

sonnable & bien lié, il faut de nécessité; Chap. XI.
que *manger de ce pain & boire de cette coupe*,
soit précisément ce que Iesus disoit faire
cecy; tout de mesme que les mots suivans
annoncer la mort du Seigneur, ont evidem-
ment le mesme sens, que ceux-cy, *la*
commemoration du Seigneur. Mais remar-
quez encore icy je vous prie, combien
étoit grande la simplicité de ce sacre-
ment dans sa premiere & originelle in-
stitution. L'Apôtre nous en represente
toute la matiere en ces deux mots, *man-*
ger du pain du Seigneur, & boire de sa coupe.
Et il paroist par ce qu'en rapporte Iustin,
qu'en son temps environ l'an 150. du
Christianisme la chose étoit encore a
peu près dans les mesmes termes. D'où
Iustin.
Apol. 2.
sont donc venuës ces innombrables ce-
remonies, cette elevation, cette adora-
tion, cette reception du sacrement dans
la bouche des communians, sans qu'ils
l'osent toucher de leur main, & tant
d'autres, qui se pratiquent aujourdhuy
entre ceux de Rome? Eux mesmes n'en
peuvent dire les auteurs. Combien se-
roit-il plus seur de se tenir a ce qu'en
dit l'Apôtre, le vray & indubitable mi-
nistre de Christ, que de recevoir en usage

tant

Chap.
XI.

tant de choses incertaines, dont on ignore nécessairement & l'origine, & la valeur ? Mais ils ne se sont pas contentez d'ajouter licétieusement à l'Eucharistie, ce qui n'étoit point dans l'institution du Seigneur ; ils ont aussi eu la hardiesse d'en retrancher des parties dont S. Paul fait icy expressement mention ; *Toutes les fois (dit-il) que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe.* Alors ceux, qui *mangeoyent de ce pain, beuvoient donc aussi de cette coupe* ; au lieu que depuis deux cens & tant d'années, Rome a rigoureusement defendu à une partie de ses communians, qui est incomparablement la plus grande, de boire de cette coupe, n'y ayant en chacune de leur messes, que le Prestre seul qui l'a chantée, qui ayt le privilege de boire de leur calice. Icy leur *concomitance* leur est inutile. Quand elle serviroit à communiquer le sang de Christ à ceux-là mesmes, qui n'ont receu que le pain de sa table ; toujours est-il clair, qu'elle ne fait pas, que l'on puisse dire d'eux avec verité, qu'ils *boivent de la coupe du Seigneur*, ce que l'Apôtre attribue icy en general & indifferemment à tous les fideles de son temps, qui communioient.

noyent. Mais la description qu'il fait de la Sainte Cene, ruine encore de fonds en comble la principale & la plus dangereuse erreur de ceux de Rome sur ce sujet, qui est la transsubstantiation. Car si vous les en croyez, ceux qui communient a leur hostie & a leur coupe, n'y prennent ny pain ny vin; ils y reçoivent le propre corps & le propre sang du Fils de Dieu; sans qu'il reste plus de pain ny de vin dans le sacrement, qui leur est administré; au lieu que l'Apôtre dit qu'ils y mangent du pain, & qu'ils y boivent de la coupe, c'est à dire du vin. l'avoué qu'il ne dit pas simplement, quand vous mangerez du pain, & quand vous boirez d'une coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, car cela seroit faux; étant clair que toutes les fois que le fidele prend du pain & du vin, il ne le fait pas en memoire de la passion du Seigneur. Il dit notamment de ce pain & de cette coupe, montrant par ce pronom quel est le pain & le vin qu'il entend; à savoir ceux dont il vient de parler, institués par le Seigneur, & qui s'administrent en l'Eglise selon son ordre; c'est à dire en un mot le pain du sacrement, beny, rompu & dis-

D d tribué

Chap.
XI.

tribué par ses serviteurs, le pain de sa table, & non celuy des nôtres. C'est a celuy-là, & non au pain commun, qu'appartient ce qu'il ajoute. Ce que les fideles reçoivent a la table de Christ pour le manger, est consacré; Et neantmoins l'Apôtre luy donne encore alors le nom de pain; *Toutes les fois (dit-il) que vous mangerez de ce pain.* Il est donc encore pain, quand on le mange. Ny la consecration, ny la benediction ne luy a pas osté la substance, & la nature de pain. Si elle l'en avoit déposé, il ne l'auroit plus en ce moment; & s'il ne l'a voit plus, ce ne seroit pas du pain; comme S. Paul nous certifie, que c'en est, luy en donnant clairement & expressément le nom. Et comme s'il eust voulu prevenir l'erreur, *1. Cor. 10. 16.* il ne s'est pas contenté de l'appeller pain une seule fois dans ce texte; Il en parle toujours de mesme, & ailleurs comme dans le chapitre precedent, *le pain que nous rompons (dit-il) n'est il pas la communion du corps de Christ?* Et dans le verset suivant, *Nous sommes participans d'un seul pain;* & dans ce traité mesme, dans les versets qui suivent immédiatement, *Quiconque mangera de ce pain (dit-il) Que chacun*

1. Cor. II.
27.28.

chacun s'éprouve soy-mesme ; & qu'aussi il mange de ce pain ; ce qu'il faut encore s'entendre dans le verset suivant, où il dit, *car qui en mange* (c'est à dire qui mange de ce pain) *indignement prend sa condamnation.* S. Luc son disciple en parle tout de même dans les Actes, qu'il rapporte, que les premiers Chrétiens perséveroyent en la communion, & en la fraction du pain, & qu'ils rompoient le pain de maison en maison ; & ailleurs encore, que les disciples s'assemblèrent pour rompre le pain ; où il est clair & confesé, que par le mot de pain il entend le saint Sacrement de l'Eucharistie, fait & beny, puis qu'il ne se distribue aux fideles, qu'après avoir été consacré. Et icy admirons, Mes Freres, la divine sagesse de l'Esprit, qui a dicté l'Ecriture. Car afin de nous prémunir contre l'erreur de la transsubstantiation, il a expressément donné le nom de pain a ce que les fideles reçoivent en l'Eucharistie, disant constamment par tout, où il en parle, *rompre le pain, & manger du pain* ; comme vous voyez dans ces sept ou huit passages, que je viens d'alleguer ; au lieu, que n'y dans ceux-là, ny dans aucun autre semblable,

1. Cor. 11. 29.

Act. 2. 42. 46.

Act. 20.

Chap.
XL

il n'a jamais employé le mot *du corps du Seigneur*, pour signifier la mesme chose. Car l'on ne trouve point, qu'il soit dit en pas un lieu de l'Ecriture Sainte, ny des Pasteurs, administrans l'Eucharistie, qu'ils rompent, ou qu'ils benissent *le corps de Christ*, ny des fideles y participans, qu'ils mangent, qu'ils prennent, ou qu'ils reçoivent *le corps de Christ*. Et néantmoins si l'opinion de la transsubstantiation étoit veritable, il étoit evidemment de la prudence de ces auteurs divins de ne donner jamais le nom de *pain* au Sacrement, & de l'appeller toujourns constamment *le corps de Christ*, de peur que le mot de *pain* ne nous portast a croire ce qu'en témoignent nos sens & nôtre raison; dont il nous est naturellement tres-difficile de ne pas eroire la deposition. A quoy j'ajouteray encore icy ce que je pense avoir desja remarqué sur les textes precedens, que le dessein qu'a Saint Paul de relever l'honneur de ce sacrement dans l'esprit des Corinthiens, l'obligeoit particulièrement dans ce lieu a se bien garder d'y donner le nom de *pain* a ce sujet, & de ne luy pas épargner la glorieuse appellation du *corps de Christ*, si elle luy appartenoit

noit proprement, comme on nous le veut ^{chap.} faire croire. Et neantmoins il en a usé ^{XI.} tout au contraire ; s'étant servy du mot de *pain* en ce sens jusqu'a quatre fois dans cinq versets, sans y avoir employé celui de *corps de Christ*. Et cela est d'autant plus considerable, qu'a regarder les choses dans le stile & de l'Ecriture, & de l'Eglise, le nom du *corps de Christ* eust peu estre donné au sacrement sans prejudice de la verité ; en la mesme sorte que les Chrétiens des siecles suivans en userent depuis, qui presque tous appelloyent le sacrement ; *le corps du Seigneur* ; comme S. Augustin l'a expressément remarqué ; & ^{Auguste} comme l'Eglise Judaique avoit appellé ^{Serm. 53} la *Pasque*, c'est a dire le passage, l'Agneau, ^{de Verb.} qui n'en étoit, que le memorial & le ^{Ap. c. 1.} sacrement. D'où vient donc que ny S. Paul ny S. Luc, ny aucun autre Auteur divin n'en a jamais ainsi usé ? Certainement je ne le puis attribuer, qu'au grand soin, qu'ils ont eu de ne rien semer dans leurs livres, qui peust servir de pretexte a l'erreur. Encore est-elle si opiniastre, que se voyant si clairement condamnée par le langage de ces deux grands Ministres de la verité, elle ne se rend pas pourtat, mais

Chap.
XI.

fauche d'étouffer leur voix; aussi bien que celle de nos sens & de nôtre raison naturelle; contestant malgré toutes ces autorités, que ce qui se rompt & se mange dans l'Eucharistie est le vray corps de Christ, en sa substance; & non du pain, quoy qu'ils puissent, juger nos sens & nôtre raison, & quoy qu'en ayent dit S. Luc & S. Paul luy mesme. Leur témoignage est clair, *qu'est dans l'Eucharistie les ministres rompent & les fideles mangent du pain.* Comment du pain, s'il n'y a plus de pain? Si c'est le propre corps du Sauveur du monde? S. Paul (disent icy les Docteurs les plus estimez entre nos aduersaires) appelle le corps du Seigneur *pain*; a cause qu'il a été fait de pain, en la mesme façon que l'Ecriture nomme Adam poudre, ou terre, & Eve son os; & le serpent d'Aaron verge, & le vin de Cana eau; ou a cause qu'il retient toute l'apparence du pain, en la mesme sorte, que l'Ecriture donne le nom de serpent a la figure que Moïse en fit, & ccluy de grenades, & de beufs & de lions aux figures d'or ou d'airain, qui furent posées dans le temple de Dieu & sur le trône de Salomon; & comme elle appelle *hammes*, les Anges qui apparoissent

foient

Est. in I.
Cor. 10.
16.

soyent aux Patriarches en forme d'hommes. D'autres veulent que par le mot de *pain*, l'Apôtre ayt entendu le *pain celeste*, & *spirituel* c'est a dire le vray corps de Christ, qui dans le sixiesme chapitre de S. Jean est appellé *pain* par metaphores; parce qu'il nourrit nos ames. Il y en a qui prennent le mot de *pain* selon le stile des Ebreux pour toute sorte de nourriture; disant, que rien n'empesche, que dans la generalité de ce sens, le corps de Christ ne puisse estre appellé *pain*. Ce sont-là, Mes Freres, les principaux tours de chicanerie employez par les advocats de l'erreur pour se défaire de ces autoritez de S. Paul, qui les accablent. Premièrement ie louë Dieu, que la verité les ayt reduits a recevoir dans le sujet de l'Eucharistie ces *figures*, qu'ils rebutent si rudement & qu'ils nous reprochent si souvent. A ce que je vois, ils sont enfin Sacramentaires aussi bien que nous. Car donner le nom de *pain* au corps de Christ, comme ils font, n'est pas parler plus proprement, que d'appeller du *pain* le corps de Christ, comme nous faisons. Jusques-là nous voylà egaux. La difference est, qu'ils pretendent, que la parole de S. Paul doit

estre interpretée par celle du Seigneur
 au lieu que nous soutenons, que celle du
 Seigneur doit estre exposée par celle de
 son Apôtre. Je n'allegueray point icy les
 sens de la nature, les lumieres de la rai-
 son, diverses veritez & autoritez de l'E-
 criture, qui sont de nôtre côtéz. Je ne me
 prevaudray point de ce que j'ay montré
 en son lieu, que les paroles mesmes du
 Seigneur, résistent invinciblement a
 leur glosses, & ne se peuvent prendre
 a la lettre; Je diray seulement, que quand
 tout cela ne seroit point, toujours aurions
 nous cet avantage, qu'il est beaucoup
 plus raisonnable d'expliquer un auteur
 par son interprete, & un texte par son
 commentaire, c'est a dire, le Seigneur
 par son Apôtre, la parole du Maistre par
 l'exposition du disciple, que de faire le
 contraire, comme ils le prétendent. Le
 Seigneur n'a dit que deux mots sur ce
 sujet. L'Apôtre s'y est beaucoup plus
 étendu, & après nous avoir rapporté fi-
 delement les paroles du Maistre, il appel-
 le *pain* trois ou quatre fois tout de suite
 un sujet, dont le Seigneur avoit dit, *Cecy*
est mon corps rompu pour vous. Qui doit
 douter après cet éclaircissement, qu'il

ne soit *pain* proprement & en sa nature, Chap. XI.
 comme nos sens nous le disent, & *corps*
de Christ figurément, parce qu'il en est le
 sacrement; comme toute l'Eglise ancien-
 ne & moderne se confesse? Mais outre
 cette raison, je dis en second lieu, que
 leur glosse sur les paroles de S. Paul, ne
 peut avoir de lieu, & que tous les exem-
 ples, qu'ils alleguent pour l'autoriser, la
 détruisent, & confirment au contraire
 l'exposition des paroles du Seigneur, que
 nous soutenons. Ils disent, que l'Apôtre
 appellant l'Eucharistie *pain* parle figuré-
 ment; comme fait l'Ecriture, quand elle
 nomme Adam *terre & poudre*, & Eve, *l'os*
d'Adam; un serpent, *verge*; du vin, *eau*; ou
 comme elle donne le nom de serpent a
 une figure d'airain, le nom de grenades
 & de bœufs a des figures d'or, & d'ai-
 rain, & le nom d'hommes a des Anges;
 ou comme elle appelle pain le corps de
 Christ; ou enfin comme elle baille le
 nom de *pain* a la manne, ou au miel. Mais
 tout cela est mal alleguè & hors de nôtre
 question. Premièrement il est clair,
 qu'en ces exemples, & en tous les autres
 semblables, que l'on peut rapporter,
 des manieres de parler vraiment &
 ne ces-

Chap.
XI.

sairement figurées ; il paroît quelque
 marque sensible de la différence du sujet,
 a qui son nom convient proprement
 d'avec celui, a qui il est attribué figu-
 rément. Nous disons, que c'est figuré-
 ment, & non proprement qu'Adam est
 appelé *poudre*; *Tu es poudre*^a; & qu'Eve est
 nommée *l'os & la chair d'Adam*^b. Nous
 avons raison de le dire ; l'œil & les au-
 tres sens découvrant en Adam, & en Eve
 des qualitez & une quantité, & en un
 mot une nature toute autre, que n'est pas
 celle de la poudre, & de l'os, ou de la
 chair d'un homme. On voyoit qu'A-
 dam & Eve étoient des corps humains,
 organisez, distinguez en divers mem-
 bres, & des personnes vivantes & par-
 lantes, & qui cheminoient d'un lieu en
 un autre; au lieu que nos sens voyent, que
 la poussière de la terre & l'os d'un hom-
 me font des corps uniformes, sans vie,
 sans parole, sans mouvement; si bien que
 nos propres sens nous convainquant,
 qu'Adam étoit autre chose, que de la
 poudre, & Eve autre chose, qu'un os, ou
 une pièce de chair; nous sommes neces-
 sairement contraints de reconnoître
 que l'Écriture parle figurément & non
 propre-

a Gen. 3.
19.
b Gen. 2.
23.

proprement, quand elle leur donne ces noms. Cette raison nous force pareillement à confesser, la mesme chose de ce que l'Ecriture appelle *Verge d'Aaron*, le serpent, en quoy cette verge avoit été changée, & donne encore le nom d'eau au vin, en quoy le Seigneur convertit l'eau de Cana; parce que l'œil void bien, qu'un serpent, se remuant, sifflant & devorant, est autre chose qu'une piece de bois, insensible & immobile; & que la langue reconnoissoit assez par le goust du vin de Cana, que c'étoit une liqueur toute autre, que de l'eau. Les sens découvroyent de pareilles differences entre un serpent^e, des bœufs^f, des lions^g, des grenades^h, & les sujets, à qui l'Ecriture en donne quelque fois les noms. La veüe & l'attouchement justifioyent aux plus grossiers, qu'une piece de metal, dur, massif, froid, immobile & insensible, n'est ny un animal vivant, comme un serpent, ou un bœuf, ou un lyon, ny un fruit bon à manger, comme une grenade. Si les sens des serviteurs de Dieu ne découvroyent pas d'abord que les Angesⁱ, qui s'apparoissoyent à eux, fussent autre chose, que des hommes; néantmoins ce qu'ils

Chap. XI.

Exod. 7. 12.

Jean 2. 9.

c Nomb. 21. 8.

f 1. Rois 6. 24. 44.

g 1. Rois 10. 19. 20.

h 1. Rois 6. 42.

i Gen. 32. 24.

Leg. 13. 10. & ailleurs.

chap.
Xl.

k
Gen.

32.28.

Usages 13.

6.18.19.

20.

m. Us. 13.

3.2.13.16.

17.18.

n Jean 6.

35. 50. 51.

55. & 12.

24.

qu'ils leur entendoient dire ^k dans la conversation, qu'ils avoyent avec eux, & ce qu'ils leur voyoyent faire, ^l les convainquoit en suite que c'étoient des personnes bien relevées au dessus de la nature humaine; & qu'en un mot c'étoient de vrais Anges, qui pour parler & se communiquer a eux s'étoient revestus d'une forme humaine au dehors; comme en effet l'Écriture nous en avertit expressément en divers lieux ^m. Les yeux & les autres sens rencontroient aussi dans le corps, & dans toute la forme & nature humaine du Seigneur Iesus, tant de marques si éloignées de celles, qu'à *le pain & le froment*, qu'il ny a personne au monde assez stupide pour s'imaginer, que cette chair & cette nature fust vraiment & proprement une substance de *pain*; ou de *froment*; si bien que l'evidence sensible de la chose mesme, nous obliga a entendre figurément ces noms de *pain* & de *froment*, que le Seigneur donne quelquefois en S. Iean, ou a soy-mesme, ou a sa chair. Enfin quand l'Écriture employe pour signifier de la *manne*, ou du *miel*, ou de la *chair*, le mesme mot Ebreu, dont elle se sert ailleurs pour dite

ce

ce que nous appellons du *pain* en notre Chap. 4
 langage vulgaire, les differences, que X I.
 nos sens remarquent entre ces sujets, nous contraignent d'avouër, ou que le mot originel de l'Ecriture a une signification plus étendue, que n'est pas celle du mot de *pain* en notre langue; ou que si ce mot signifie proprement en Ebreu aussi bié qu'en François cette seule sorte d'aliment que nous appellons *pain*, il le faut prendre de nécessité improprement & figurément dans les lieux, où il est employé pour dire de la manne, ou du miel, ou quelque autre espece, qui differe sensiblement d'avec celle du pain proprement nommé. Ainsi vous voyez que de tous les exemples, qu'ils ont alleguez pour autant de patrons de l'expression de S. Paul en ce lieu, il ne s'en treuve pas un, où les apparences sensibles des choses ne nous contraignent de les interpreter figurément. Mais il en est tout au contraire du sujet dont S. Paul parle en ce lieu. Il l'appelle *pain*, & nos sens n'y découvrent rien, qui repugne a la nature d'un vray pain. Quand nous le regardons, quand nous le touchons, quand nous le flairons, & le goûtons, nous n'y treuvs

Chap.
XL

trouvons, que les qualitez, & la nature du pain, sans aucunes marques, ny traces sensibles de ce corps humain, dont les adversaires prétendent qu'il a la substance. C'est donc en vain qu'ils mettent en avant ces exemples tout à fait dissimilaires pour fonder le sens figuré, auquel ils veulent prendre le mot de pain dans ce passage. Là les sens mesmes crient qu'Adam n'est pas de la poudre, ny Eve un os, ny le serpent d'Egypte une verge, ny le vin de Cana de l'eau, ny l'airain de Moïse un serpent, ny l'or & l'airain de Salomon des grenades, des lions & des bœufs, ny les Anges des hommes, ni le corps de Christ du pain, ny la manne ou le miel un aliment de mesme espece qu'est celuy, que nous appellons du pain; si bien que la raison, forcée par ces differences palpables, est necessairement contrainte de prendre figurément les lieux de l'Ecriture, où les noms des derniers de ces sujets sont attribuez aux premiers. Icy tout au contraire, pas un de nos sens ne remarque rien dans l'Eucharistie, que S. Paul appelle pain, qui ne s'accorde parfaitement à la nature de ce pain, dont il luy donne
le

le nom. C'est donc sans fondement & sans couleur de raison, que de ces exemples si diffeemblables ils inferent qu'il faut prendre la parole de S. Paul figurément. Et je soutiens en general, qu'ils ne sauroyent nous alleguer aucune autre expression figurée, où il ne se trouve quelque repugnance semblable a celles que nous avons remarquées, qui contraigne d'abandonner la lettre, & d'avoir recours a la figure. D'où s'ensuit que pour bien raisonner sur ces exemples, il faut en conclurre le contraire de ce qu'ils pretendent; a sçavoir que puis que nos sens ne découvrent aucune difference entre l'Eucharistie & le vray pain, il n'y a nulle figure dans cette parole de l'Apôtre, où elle est appellée pain; c'est a dire, que cette partie de l'Eucharistie, a qui il donne le nom de pain, est en effet, vrayement & proprement du pain, & qu'y mettre une figure est renverser evidemment les loix du langage divin & humain, & jeter toutes les expressions de Dieu & des hommes dans une obscurité & dans une confusion inexplicable. Mais je dis de plus, que les exemples alleguez par nos adversaires fondent & confirment clairement

rement le sens auquel nous prenons ces paroles du Seigneur, *Cecy est mon corps*. Car vous voyez par ces exemples, que quand le nom d'une chose est attribué à un sujet, sensiblement different d'avec elle, la locution est impropre & figurée. Or le pain de l'Eucharistie est sensiblement different, d'avecque le corps de Christ; Nos sens voyent, & touchent & goûtent dans l'un, des choses, qui ne se voyoyent, ni ne se touchoyent, ni ne se goûtoyent dans l'autre. Il faut donc selon les exemples mesmes alleguez par nos adversaires, que le pain de l'Eucharistie, soit appellé le corps de Christ, figurément, & non proprement. Si de ce qu'Adam étoit vivant, comme ses actions & ses mouvemens le montroyent aux sens, ils ont raison d'inferer que c'est improprement, que l'Ecriture luy donne le nom de poudre, ou de terre, chose morte & inanimée, je n'en ay pas moins d'entendre aussi, figurément ce que le Seigneur donne le nom de son corps, sujet vivant, animé & organisé, à une chose, où nul de nos sens ne trouve rien de semblable; où le sens & la raison découvrent toute la nature d'un vray pain, creature insensible

insensible & inanimée. Et il n'y a pas un de leurs exemples, qui ne nous fournisse une pareille induction. Mais si les exemples, que rapportent ceux de Rome différent en ce point d'avec que l'expression de l'Apôtre, à laquelle ils les appliquent, ils le sont encore en un autre très-considerable. c'est que des raisons, pourquoy le nom d'un sujet y est attribué à un autre, il ne s'en treuve aucune qui puisse fonder la figure qu'ils prétendent, où le corps de Christ soit entendu par le pain, dont parle S. Paul en ce lieu. Adam avoit été poudre, Eve avoit été côte d'Adam, le serpent d'Egypte avoit été le bâton d'Aaron, & le vin de Cana avoit été eau. Si bien que ce n'est pas chose étrange, que l'Ecriture leur donne le nom de la matière, d'où ils avoyent été faits, & de ce qu'ils avoyent été en effet, avant que de recevoir la forme, qu'ils eurent depuis. Mais le corps du Seigneur n'a jamais été en aucune sorte le pain de l'Eucharistie; n'y ce pain n'est ny le peut estre la matière, d'où ce divin corps a été fait, qui subsistoit & vivoit en la nature plusieurs siècles avant même, que l'on eust semé le grain; d'où a été

LL

E e formé

formé ce pain ; Si bien que c'est une impertinence toute évidente de luy en vouloir donner le nom sur le patron de ces premiers exemples. Pour les seconds ils se leur servent de rien non plus. Car la figure que Moïse éleva sur le bois, & celles que Salomon mit dans le temple, sont appellées des noms de serpent, de boufs, & de grenades, parce qu'elles étoient formées a la ressemblance de ces choses, comme chacun le voyoit ; au lieu que le corps du Seigneur a été fait en forme d'un vray corps humain, & non d'une piece de pain. L'en dis autant des Anges, qui apparoiſſoyent en forme d'hommes, au lieu que le Seigneur ne s'est jamais apparu en forme de pain. Et il ne sert de rien de dire, qu'il paroist en cette forme dans l'Eucharistie mesme. Car outre que c'est supposer ce qui est en question, les especes, sous lesquelles ils veulent que soit caché le corps de Christ, ne sont pas du pain, ils tiennent qu'elles n'en sont que les accidens, la couleur, l'odeur, les dimensions ; Si bien qu'en suposant leur erreur, toujours est-il clair, que le corps du Seigneur ne pourroit avoir, que le nom des accidens du

du pain, & non celuy du pain mesme. Chap.
XI.

D'avantage ces sujets-là étoient véritablement qualifiez de la forme extérieure d'un serpent, d'un bœuf, d'un lyon, d'une grenade; Cette forme, ou ressemblance étoit inherente en leur substance; & c'est à cause de cette union, qu'on leur donne le nom de la chose, qu'elle ressembloit. Mais le corps du Seigneur n'est en aucune façon le sujet des accidens du pain transsubstantié selon la supposition de Rome. Ils ne sont pas inherens en la substance, ny n'ont aucune union réelle, ou essentielle avecque luy; D'où vient, qu'ils ne luy donnent aucun des noms, qu'ils donnoient au pain, pendant qu'il les soutenoit. Alors on disoit du pain à cause d'eux, *qu'il étoit blanc, rond, tendu,* &c. au lieu que selon la propre doctrine de nos adversaires ce seroit parler impertinemment de dire, que le corps de Christ sous ces accidens soit *blanc, ou rond, ou tendu.* Combien moins luy peuvent-ils communiquer le nom de pain, qu'ils ont perdu eux-mêmes, depuis qu'ils subsistent sans sujet? Joint que ce pain, dont parle S. Paul est un pain, qui se mange; *Que chacun mange de ce pain;*

*Bell. l. 1.
de Euch.
c. 2. §. al-
tera pars*

au lieu que c'est une chose inouïe de manger des accidens, qui seroyent sans doute une vaine & creuse pasture. Pour ne pas dire, que si on les en croit, cette partie du Sacrement n'a pas toujours paru en forme de pain; mais quelque fois en sa propre forme & espece de chair, comme le racontent leurs histoires. Il eust été faux en ce sens de dire de ceux, qui y communioyent, ce que Saint Paul écrit icy, de tous les fideles, qui participent a la table du Seigneur, *qu'ils mangeroient du pain*. Ce qu'ils inferent du troisieme exemple que le mot de *pain* se prend icy metaphoriquement pour le pain celeste & spirituel, ne peut subsister; parce que le *pain celeste* c'est a dire le corps de Christ, ne se rompt point; S'il a été rompu une fois en la croix, desormais il est immortel, invulnérable, & impassible; au lieu que ce *pain* de l'Eucharistie, qu'entend S. Paul, est rompu toutes les fois; qu'on l'administre, comme luy & S. Luc le disent expressément dans les passages que nous en avons rapportez. Et ce que répondent quelques uns; que S. Paul & S. Luc en ces lieux-là prennent *rompre* pour *distribuer*, n'est qu'un

qu'un vain échappatoire. Le mot Grec ^{Chap. XI} dont se servent ces deux auteurs, & l'Hebreu †, qui y répond, ne se prend ^{* κλωβη} jamais ainsi dans l'Ecriture; & y signifie † ^{† υαα} toujours constamment rompre & mettre en pieces; comme l'expliquent les Rab- ^{David de Po-} bins mesmes des Juifs. Et dans leurs Ri- ^{mis.} tuels dans l'ordre du banquet Paschal, la fraction du pain est soigneusement distinguée d'avecque la distribution; aussi bien que dans l'histoire de la Cene du Seigneur, où les Evangelistes & S. Paul remarquent distinctement, que Jesus ayant pris le pain, & l'ayant benit, le rompit, & puis le bailla (c'est a dire le distribua) a ses disciples. l'avouë que cette fraction, se fait quelquefois pour la distribution; étant impossible de distribuer une seule masse a plusieurs, si on n'en fait plusieurs pieces. Mais tant y a que c'est autre chose, que la distribution; & il ne se treuve pas un lieu dans les livres sacrez, qui les confonde ensemble. D'avantage plusieurs mangent a leur damnation le pain dont ^{1. Cor. II. 17.} parle S. Paul, comme il l'enseigne luy-mesme; au lieu que quand au pain celeste, c'est a dire la chair de Christ, quiconque en mange, a la vie eternelle, & sera res-

fuscité en gloire au dernier jour ; comme
 la Verité souveraine le proteste expres-
 sement. Enfin le pain, qu'entend l'Apô-
 tre, est comme il dit luy-mesme ; *la com-
 munion du corps de Christ*. Or le corps mes-
 me de Christ n'est pas la communion du
 corps de Christ. Certainement le pain,
 qu'entend icy l'Apôtre, n'est donc pas le
 corps mesme de Christ. Reste leur qua-
 triefme & dernière réponse, qui par le
 mot de *pain* entend en general un ali-
 ment, quel qu'il soit, & non particulie-
 rement de pain. Mais l'Apôtre & ses trois
 Evangelistes ayant raconté, que le Sei-
 gneur prit du pain ainsi proprement
 nommé, & distingué expressement d'a-
 vec la coupe ; ayant dit qu'il le benit, &
 le rompit ; quand S. Paul après cela vient
 a ajouter ; *Toutes les fois, que vous man-
 gerez de ce pain* ; où est celuy qui ne doit
 reconnoistre, qu'il le faut nécessairement
 entendre de ce mesme pain dont il a
 parlé ; & que nous voyons sur la table
 sacrée, & non d'aucune autre espece d'a-
 liment. C'est ce que prouve invincible-
 ment la similitude que l'Apôtre tire de
 ce pain, dans le chapitre precedent, où
 il en parle, disant, que nous *qui sommes*
plusieurs

plusieurs sommes un seul pain ; ce qui se ^{Chap. XI.} rapporte évidemment au pain proprement ainsi nommé , qui de plusieurs ^{I. Cor. 10.} grains differens est pétry & formé en ^{27.} une seule & mesme masse, comme l'ont entendu tous les interpretes anciens & modernes. Enfin puis qu'ils tiennent, qu'il faut exposer l'Ecriture, selon la tradition de l'antiquité, & non autrement, je leur demande en quatriesme & dernier lieu, de quel ancien auteur ils ont puisé cette glose si étrange, qui par le pain, dont S. Paul dit, que nous mangeons a la table de l'Eucharistie, entend un sujet, tout autre, que n'est le pain ainsi proprement nommé ? Nous avons sur ce passage les commentaires de divers Peres, de Chrysostome, de Theodoret, d'Occumenius, de Theophylacte, d'entre les Grecs; d'un auteur contemporain de S. Ambroise, ou mesme un peu plus vieux que luy, de Primasius, de Beda, de Sedulius, d'entre les Latins. La glose de Rome ne paroist en pas un de ces auteurs, le dis bien plus. Ny pas un d'eux, ny aucun des autres Peres de leur temps ne se met nulle part en peine de nous éclaircir comment, & pourquoy le

Chap.
X I.

Sacrement est nommé *pain*; bien qu'au-
tre ce que nous avons rapporté de S. Paul
& de S. Luc se fust chose familiere, aux
anciens écrivains de luy donner le mes-
me nom; comme il paroist par les exem-
ples qui s'en treuvent en Iustin, en Ire-
née, en Tertullien, en Origene, en Cy-
prien, en Corneille Pasteur de l'Eglise
Romaine, dans les Conciles d'Ancyre,
de Neocesaree, & de Laodicee, dans
Eusebe, Hilaire, Basile, Augustin, Cyrille,
Fulgence, & autres, qu'il n'est pas besoin
de rapporter, puis que celuy des Iesuites
de nôtre temps, qui est le plus estimé
pour la connoissance de l'antiquité, con-
fesse & remarque mesme expressément
dans un de ses livres, que cette maniere
de parler, qu'il dit *du pain* pour signifier
la premiere partie de l'Eucharistie, est
usitée dans l'Ecriture & dans les Peres.
S'ils croyoyent, comme fait Rome au-
jourd'huy, qu'il n'y reste aucune miette
de pain; comment ne festoyent-ils
point, que cela ne s'accordoit pas avec-
que le nom de *pain*, qu'ils luy donnoyent,
après S. Paul & S. Luc? comment ne se
mettoyent-ils point en devoir de resou-
dre une difficulté si palpable? comment
n'avertif-

*Peter.**Not. ad**Epiph. p.*

351. 352.

n'avertiffoient ils point leurs auditeurs, Chap. 10
ou leurs lecteurs, qu'il faut prendre le X I.
mot de pain en ces lieux-là figurement,
& non proprement? Comment ne met-
toient ils point en avant quelque-une de
ces gloses Romaines, dont nous venons
de parler? Et néanmoins la vérité est,
qu'il n'en disent jamais rien. Mais il faut,
que j'y ajoute encore une chose bien plus
étrange. Ces Peres, qui ne se travaillent
jamais pour nous apprendre, comment
& pourquoy le premier des Symboles de
l'Eucharistie est appellé pain, se met-
tent quelque fois en peine de nous ap-
prendre comment & pourquoy il est ap-
pellé corps de Christ; comme S. Augustin,
qui pour résoudre la difficulté répond,
que ces choses sont appellées Sacremens; parce
qu'on y void une chose, & qu'une autre y est
entendue; Selon ce qu'il dit ailleurs, que
les sacremens sont appellez des noms
des choses dont ils sont Sacremens, a
cause de la ressemblance, qu'ils ont avec
elles; comme (dit-il) le sacrement du corps
de Christ, & le sacrement de son sang sont
selon quelque maniere son corps & son sang;
& ailleurs encore, Le Seigneur (dit-il) ne
fit point de doute de dire; Ceci est mon corps,
bien

August.
Serm. ad
Inf. apud
Fulg. de
Bapt.
Æth.
Id. ep. 2. 3.
ad Bonif.

Id. l.
contr.
adim. c.
12.

Chap.
XI.

Id. l. 3. de
doctr.
Christ. c.
16.

Theodor.
Dial. I. T.
4. p. 17.
D.

bien qu'il donnast. le signe de son corps. Et ailleurs encore ayant rapporté les paroles de nôtre Seigneur en S. Jean, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point vie en vous-mesmes; & ayant dit qu'il semble nous commander, une méchanceté, ou une infamie; il resout la difficulté en ces mots selon la regle, qu'il avoit baillée là mesme, C'est donc (dit-il) une figure, qui ordonne, qu'il faut communier a la passion du Seigneur, & remettre doucement & utilement en nôtre memoire, que sa chair a été crucifiée & navrée, pour nos pechez. Theodoret pareillement traitant de ce que le Sauveur a appelé le pain son corps, en instituant le mystere de l'Eucharistie, & qu'ailleurs il a appelé son corps pain ou froment, dit qu'en parlant ainsi il a fait un échange de ces noms, & qu'a son corps il a donné, le nom du signe, & au signe celui de son corps. D'où il paroist, que cet auteur croyoit, que c'est figurément, que le Seigneur a nommé le pain son corps, au mesme sens & en la mesme maniere, qu'il a employé le nom de froment pour signifier son corps. Ainsi avons nous montré, que la glose de nos adversaires, qui prend figurément pour le

le corps de Christ le pain de l'Eucharistie, dont l'Apôtre parle en ce lieu, est contraire à toute raison, sans exemple & sans autorité ; & inconnue à la première antiquité. **Coffitions donc que** l'Apôtre en disant, *que nous mangeons de ce pain*, prend le mot de pain proprement ; & que par conséquent, ce premier des deux symboles de l'Eucharistie, dont il parle, est vraiment du pain, quant à sa substance & à sa nature. Nous avons déjà montré dans l'exercice précédent, que ce qu'il ajoute que dans la même communion nous *bevons de la coupe du Seigneur*, établit semblablement la vérité de l'autre signe, à savoir du vin ; parce que si le vin étoit réellement changé en la substance du corps & du sang du Seigneur, de la façon, que ceux de Rome se l'imaginent, on ne boiroit pas en prenant la coupe sacrée ; on engloutiroit seulement le corps du Seigneur tout entier avec son sang renfermé dans ses propres veines, sans qu'il en coulât une seule goutte dans le gozier du communiant. Mais nous avons assez parlé de la description de la Sainte Cène, que l'Apôtre fait en ce lieu ; & qui en peu de

paroles

paroles abbat toute la pretendue trans-
substantiation de l'Eglise Romaine. Con-
siderons brievement pour la fin l'eclair-
cissement, qu'il donne a ce que le Sei-
gneur nous commandoit de faire cecy
en commemoration de luy. Il dit donc
que toutes les fois, que nous participons
a ce Sacrement, *nous annoncons la mort du*
* *haggid* *Seigneur jusques a ce qu'il vienne.* Le mot
annoncer icy employé par l'Apôtre ré-
pond ce me semble a une parole Ebrai-
que*, qui signifie proprement notifier,
declarer, & donnera connoistre. Moïse
s'en est servy dans un sujet tout sembla-
ble, quand après l'institution & l'exposi-
tion de la Pasque, il dit a l'ancien peu-
ple; *En ce jour-là* (c'est a dire au temps,
qu'ils celebroyent la Pasque) *tu feras en-*
tendre, ou tu annonceras a tes enfans, disant,
C'est pour ce que le Seigneur m'a fait en me
retirant d'Egypte. Il veut, qu'alors ils an-
noncent & exposent a leurs enfans, que
c'est en memoire de leur miraculeuse
delivrance de la servitude d'Egypte, que
Dieu leur avoit ordonné de celebrer
toute la ceremonie de la Pasque. De là
vient, que ce mot *annoncer* est encore
aujourd'huy fort celebre entre les Juifs;
& ils

Exod. 13.
8.

& ils appellent nommément l'Annonciation*, une lecture solennelle, qu'ils font tous les ans avec grande ceremonie la nuit de leur Pasque durant leur banquet; où ils exposent au long la servitude & les miseres de leurs Peres dans le pays d'Egypte; puis leur admirable delivrance, accompagnée de signes épouvantables; & finissent par les loüanges de Dieu, qui les tira de cette malheureuse condition, par des exploits de sa puissance, qui ne s'estoyent jamais veus au monde. l'estime donc, que c'est de là, que S. Paul a emprunté cette parole d'annoncer, enrichissant selon la coûtume le tabernacle de l'Eglise Chrétienne des dépouilles de celui de la Synagogue Judaïque au lieu que le vieux peuple annonçoit la delivrance temporelle hors d'Egypte faite & acquise par le sang de la Pasque, dont furent arrosez ses postes; l'Israël nouveau celebre maintenant en sa Cene sa redemption spirituelle & eternelle de la servitude du pechè & de la mort, établie & procurée par le sang de Christ, nôtre Pasque, dont asperision a été faite sur les cœurs de tous les croyans. Et comme la mort de ce Saint & unique Agneau de Dieu,

Chap. XI.

*Haggadah.

Dieu, & le fondement de nôtre liberté & de nôtre vie; aussi est-ce elle principalement que nous y annonçons. Le ne nie pas, qu'il n'y faille aussi célébrer les préparatifs, & les suites de cette passion précieuse; comme la vie sainte & pure, l'humiliation & les souffrances du Seigneur, par lesquelles il se dedica, s'il faut ainsi dire, & se consacra a l'oblation de cet admirable sacrifice de la croix; comme sa resurrection, son ascension, & sa séance a la dextre du Pere; qui furent les fruits & les couronnes de ce grand combat. Car il est mal-aisé de bien annoncer une chose, sans en toucher au moins les dispositions, les causes, les effets, & les utilitez. Mais tant y a que la mort du Seigneur est proprement le sujet & le mystere de ce Sacrement. Tout le reste n'y entre, que pour le rapport, qu'il peut y avoir, comme au principal. C'est pourquoy l'Apôtre ne parle icy que de cette mort; *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur.* Vous le ferez en memoire de luy, mais de luy, comme mourant pour vous, comme attaché pour vous a la croix, comme répandant

répandant son sang, & comme rendant son ame sainte pour vous au milieu de ces terribles, mais salutaires & glorieux tourmens. Cette annonciation de la mort de Christ se fait en deux façons dans ce mystere de la Cene. Car premierement comme les luifs dans l'annonciation de leur Pasque lisent l'histoire de la delivrance d'Egypte; les Chrétiens, semblablement dans leur Cene, ont acoustumè de faire lire la passion du Seigneur Iesus, & divers lieux du vieux & du nouveau Testament qui s'y rapportent; y meslant mesme le chant de quelques hymnes sacrez cōposez par David sur ce sujet, avecque des loüanges & des remerciemens a Dieu pour cette souveraine & incomprehensible amour, qu'il leur a témoignée, en livrant son Fils unique a la mort, afin de les racheter, & pour les graces inestimables qu'il leur a communiquées; comme vous savez que cela se pratique soigneusement dans nos Eglises; pour ne rien dire de ce que l'on en touche aussi dans les sermons solennels de ces jours-là, où l'on ne manque jamais d'en parler. Mais outre cette *annonciation*, qui se fait de vive voix, l'a-

tion

chap.
XI.

tion mesme de la Sainte Cene en est
aussi une; muette, je l'avouë, mais vive
& efficace; qui consiste non en paroles,
mais en choses; réelle, & non verbale;
Car comme le banquet & toute la cere-
monie de l'Agneau Paschal étoit une re-
presentation de l'ancienne delivrance
d'Israël; hors d'Egypte; nôtre Cene sa-
crée pareillement est un Sacrement, c'est
à dire une declaration mystique de la
mort du Seigneur, & du salut & de la
vie, que nous en tirons. Le pain y est le
corps de Christ, & le vin son sang, la fra-
ction du pain annonce les tourmens par
lesquels le corps de Christ fut rompu &
mis à mort en la croix, & l'effusion du
vin represente l'effusion de son sang; &
ce que le pain est proposé à part, & le
vin à part exprime la separation de tout
le sang du Seigneur d'avec son corps; ce
qui ne s'est peu faire ny ne s'est point fait
sans la mort. Mais cette action nous an-
nonce encore le fruit de la mort du Sei-
gneur, que son corps & son sang sont la
nourriture, la vie & la joye de nos âmes,
comme le pain & le vin est celle de nos
corps; & que comme le pain & le vin ne
nous donnent la vie, qu'entant que l'un
est

est rompu, & l'autre répandu; semblablement le corps & le sang du Seigneur, nous sauvent & nous vivifient entant que par la mort l'un a esté rompu & l'autre répandu. Enfin cette action annonce aussi comment la mort du Seigneur met la vie & le salut en chacun de nous, assavoit en prenant & appliquant a nos ames par la foy ce divin prix de nôtre redemption; tout de mesme que le pain & le vin ne nourrissent & ne réjouissent, que celuy qui en mange & qui en boit. Ainsi vous voyez qu'il n'y a rien, & qu'il ne se fait rien en la Sainte Cene, qui n'annonce la mort de nôtre Sauveur; le pain & le vin qui y sont distribuez, la fraction de l'un, l'effusion de l'autre, la manducation du pain, & le breuvage du vin. Mais il nous reste encore deux mots a considerer, au commencement & a la fin de nôtre texte; au commencement, où l'Apôtre dit, *Toutes les fois, que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe; Toutes les fois,* dit-il. Car il nous enseigne par la, qu'il n'en est pas de ce Sacrement, comme, de celuy du baptesme; Pour le baptesme le fidele ne le reçoit qu'une seule fois a son entrée

dans l'Eglise. Mais nous participons plusieurs fois a la Sainte Cene, autant que dure nôtre vie. Et il paroist tant par l'Ecriture, que par les anciens Ecrivains de l'Eglise, qu'en ces premiers siecles, où le zele & la ferveur étoit admirable, l'on celebroit l'Eucharistie pour le moins tous les dimanches; ce qui se pratique encore en quelques Eglises de nôtre communion. Mais le Seigneur & ses Apôtres ont laissé cette disposition a la prudence des Pasteurs, n'ayant jamais prescrit ny déterminé eux mesmes combien de fois précisément la Sainte Cene se doit celebrer par chacun an. Ce que nous avons a remarquer en suite a la fin de nôtre texte, est ce que l'Apôtre y dit, que nous devons ainsi annoncer la mort du Seigneur en mangeant de son pain, & en beuvant de sa coupe, *jusques a ce qu'il vienne.* Car par ce peu de mots il nous apprend trois choses. L'une que l'usage de ce Sacrement doit durer entre les fideles jusques a la fin du monde, qui est le temps de la venuë du Seigneur. Les services de la Loy ne continuèrent, que jusques a la premiere venuë du Christ; Les Sacremens de la grace ne finiront

viront qu'avecque le monde. Les premiers n'ont été qu'a temps; les seconds seront perpetuels. Et en cela est contenue une secreta promesse de la perpetuité de l'Eglise Chrétienne sur la terre, que le Seigneur y conservera tellement par sa providence, que quelques grands que soyent les ravages, & les desordres, qu'y fait le Diable & le monde, il y aura neantmoins toujous des personnes, qui annonceront sa mort, & la vie, qu'elle nous a acquise. Secondement ce qu'il dit, que ce Sacrement se fait jusqu'a ce que le Seigneur vienne, montre qu'il nous a été baillé pour nous consoler de son absence; & que comme ses disciples n'en userent point durant qu'ils jouirent de sa presence sur la terre, ne leur ayant été baillé; que sur le point & a la veille de son depart; ainsi quand nous serons avecque luy après sa derniere apparition, l'usage de ce Sacrement cessera. Quelques uns des anciens nous ont expressément laissé cette remarque, écrivant sur ce passage; que le Seigneur étant sur le point de sa passion nous laissa dans ce Sacrement la derniere commemoration ou souvenance de soy mesme. Comme si

Chap.
XI.

*Cōment:
in 1. Cor
II. 23. en-
tre les
œuvres
de Saint
Jerome.
Prima-
sus sur
ce lieu
dit aussi
la mesme
chose.*

quelcun voulant faire un long voyage laissoit un gage a son cher amy, afin que toutes les fois qu'il y jetterales yeux, il puisse se souvenir de son amitié & de ses bien-faits; ce qu'il luy sera difficile de voir s'il l'ayme parfaitement, sans en estre touchè d'un grand desir, jusques a en répandre des larmes. De là vous pouvez juger combien s'abusent nos adversaires & en general tous ceux, qui s'imaginent, que le Seigneur est réellement & substantiellement en chair & en os, dans les elemens de la Sainte Cene; prenant par une imprudence extreme pour un moyen de sa presence, ce qui est tout au contraire un argument tres-assuré de son absence. Mais l'Apôtre (& c'est la troisieme remarque, que j'ay a faire sur ce texte) nous instruit luy-mesme de cette verité si expressément, que c'est une chose étrange, que l'on se puisse persuader le contraire. *Toutes les fois (dit-il) que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques a ce qu'il vienne.* Pouvoit-il dire plus clairement, que le Seigneur n'est pas venu, & qu'il ne viendra point pendant que nous celebrons ce Sacrement? & que bien loin de venir, quand

quand nous le faisons, s'il venoit, sa venuë mesme nous feroit cesser de le faire? Ils répondent que l'Apôtre parle de la derniere venuë du Seigneur, illustre & glorieuse, pour juger le monde; & je l'avouë, parce qu'en effet il n'y en a point d'autre; & ils ne nous sauroyent montrer que l'Ecriture nous en promette aucune autre; si bien qu'en ce lieu & en divers autres, où il est dit, que le *Seigneur viendra*, il le faut toujourns entendre ainsi; parce que le Seigneur ne viendra, que cette fois-là, & non aucune autre auparavant. Mais cela n'empesche pas, que selon les suppositions de Rome le Seigneur ne doive venir a eux sur leurs autels, toutes les fois qu'ils celebrent la Messe; si bien qu'a leur conte la parole de l'Apôtre, qui dit, que nous faisons la Cene jusques a ce que le Seigneur vienne, se trouve evidemment fausse; puis que depuis seize cens ans il est venu & vient encore tous les jours une infinité de fois, sans que l'usage de ce Sacremēt cesse entre les Chrétiens. Cela mesme que l'Ecriture ne prend la venuë de Jesus Christ, que pour la derniere, visible & glorieuse, montre evidemment, qu'elle

Chap.
XI.

2. Cor. 5.
6.

ne connoist point son autre-venue secrete & invisible dans le Sacrement ; que ceux de Rome ont voulu s'imaginer. Pour nous, Chers Freres, qui sommes disciples des Saints Apôtres, & qui croyons ce qu'ils nous ont appris, que pendant que nous logeons dans ce corps mortel nous sommes absens du Seigneur, attendons ardemment & patiemment son illustre advenement ; supportant doucement l'ennuy de son absence. Pour nous en consoler, frequentons religieusement l'usage du saint Sacrement, qu'il nous a laissé pour gage de son amour ; lisons & meditons sa parole ; Demandons luy son Esprit, nôtre Consolateur, qu'il a promis de nous envoyer en sa place. Attirons-le dans nos cœurs, les purifiant de toutes les ordures des convoitises du monde, & les sanctifiant & dédiant comme autant de temples, a sa Divinité. Cherissons tous les serviteurs de ce souverain Seigneur, qu'il nous a si particulierement recommandez, les regardant comme ses membres, comme ses os & sa chair, les ayant tendrement, & leur rendant tous les charitables devoirs dont nous serons capables, d'assistance dans leurs incommoditez,

ditez, de soulagement dans leurs foibles, de consolation dans leurs ennuy, d'instruction dans leurs doutes, d'affermissement & d'edification dans leurs scandales. Ne doutons point, que le Sauveur ne reçoive selon sa parole tous les services, que nous leur ferons, jusques aux plus petits, comme si nous les avions faits a luy-mesme en sa propre personne, & qu'il ne les reconnoisse & ne les recompense magnifiquement selon les richesses de sa benignité & de sa clemence, en ce siecle de ses plus precieuses graces & benedictions, & en l'autre de sa gloire & de son éternité. Ainsi soit-il; & a luy avecque le Pere & le S. Esprit, vray & seul Dieu benit a jamais, soit honneur & loüange aux siecles des siecles. AMEN.



SERMON DOVZIESME.*

* Pro-
noncé a
Charen-
ton le
28. De-
cembre
1661.

I. EPITRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 27.

27. Parquoy, quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang du Seigneur.



HERS FRERES;

¶ Rom. 7.
22.
¶ 2. Cor.
3. 6. 7.

Comme les choses mauvaises aydent en bien, quand on les fait manier avec- que l'adresse de la sagesse Evangelique; de mesme aussi a l'opposite les choses bonnes tournent en mal a ceux a qui Dieu les donne, ou les presente, toutes les fois, qu'ils ne les reçoivent pas, ou n'usent pas legitimement. Qu'y a-t-il de meilleur & de plus saint * que la Loy? Et néanmoins la Loy nuit a ceux qui la prennent mal; ce leur est un *ministere de mort*; une lettre, qui les tue. La parole & la

la promesse divine, annoncée aux Israë- Chap.
lites par Moïse leur portoit la joye & le X I.
souverain bonheur. Et toutesfois l'Apô- Hebr. 4.
tre dit, qu'elle ne profita de rien a ceux 2.
qui l'ouïrent sans foy, elle aggrava mes-
me leur malheur, qui-eust etè moindre,
s'ils ne se fussent pas rendus coupables
de mépris de ce grand bénéfice de Dieu.
Qu'y eust-il jamais au monde de plus sa-
lulaire, que l'Evangile de Jesus Christ?
l'unique semence de l'immortalité, la 2. Cor. 2.
puissance de Dieu a salut, la consolation 16.
& la vie de l'ame. L'Evangile avec tout,
cela ne laisse pas d'estre une senteur
mortelle, qui donne la mort, & non la
vie, a ceux qui perissent, c'est a dire
aux incredules. Il en est des Sacremens,
comme de la parole. Le baptesme est
une regeneration & un renouvelle-
ment en une vie heureuse & glorieuse;
qui lave nos pechez, qui nous revest de
Jesus Christ, & en un mot, qui nous sau-
ve. Mais a Simon, qui le reçeut avec Act. 8.
un cœur pervers, & plein d'un fiel tres- 21. 22. 23.
amer, il fit un effet tout contraire. Il le
plongea dans la mort; au lieu de l'en
tirer; il redoubla sa malediction, au lieu
de l'en delivrer; & ferra ce lien d'ini-
quité,

quitte, qui le tenoit attaché; au lieu de le delier. S. Paul dans les paroles que vous avez entenduës nous apprend aujourd'huy la mēme verité de la Cene du Seigneur, l'autre Sacrement des Chrétiens. C'est sans doute un mystere excellent; la commemoration de la mort de Iesus Christ, c'est a dire la cause de nôtre vie; la cōmunication de son corps rompu, & de son sang répandu pour nôtre redemption eternelle. Mais autant qu'il est bon & salutaire a ceux qui le participent legitiment; autant est-il nuisible & defavantageux a ceux, qui le prennent autrement; les rendant coupables d'un horrible peché, & s'ils ne se repentent, d'une condamnation certaine & inevitable. Etant appellez a la celebration de la Cene pour Dimanche prochain, cette lēçon nous vient fort a propos, Mes Freres, pour reveiller nos esprits, & pour exciter en chacun de nous un soin grand & serieux de nous mettre en estat d'y participer dignemēt. L'Apōtre après avoir exactement rapporté les paroles du Seigneur dans l'institution du Sacrement de la Sainte Cene, ajoutoit dans le verset immediatement

rement suivant, que toutes les fois, que nous Chap. 11.
 mangerons de ce pain, & boirons de cette coupe, 1. Cor. 11.
 nous annoncerons la mort du Seigneur jusques 26.
 a ce qu'il vienne; Et il vous peut souvenir,
 que ce fut le sujet de la dernière de nos
 actions sur ces textes de S. Paul. De là
 il conclut maintenant que prendre ce
 Sacrement indignement c'est offenser le
 corps & le sang même du Fils de Dieu.
*Parquoy (dit-il) quiconque mangera de ce pain
 ou boira de la coupe du Seigneur indignement,
 sera coupable du corps & du sang du Seigneur.*
 Pour bien entendre cette définition du
 Saint Apôtre, il nous faut tâcher d'ex-
 pliquer nettement les deux parties, dont
 elle est composée; & considérer première-
 ment que c'est que *manger de ce pain, &
 boire de la coupe du Seigneur indignement;*
 Et puis ce que veut dire ce qu'il ajoute
estre coupable du corps & du sang du Seigneur.
 Après cela il nous sera aisé a mon avis,
 d'entendre pourquoy l'Apôtre dit la
 dernière de ces deux choses de tous
 ceux, qui ont fait la première; c'est a dire
 pourquoy il accuse d'estre coupable du
 corps & du sang même du Seigneur
 tout homme qui mange de son pain, ou
 qui boit sa coupe indignement. Ce
 seront

Chap.
XI.

seront donc là les deux points, que nous traiterons dans cette action, s'il plaît à Dieu de nous en faire la grace; Le premier de l'abus & de l'indigne participation de la Cène; le second de l'offense *du corps & du sang de Christ*, dont se rend coupable, quiconque prend indignement la Cène. Pour le premier de ces deux points, nous avons desja suffisamment exposé sur le verset precedent, où se rencontre la mesme expression, ce que l'Apôtre entend par ces mots, *manger de ce pain, & boire de la coupe du Seigneur*; & il n'est pas besoin d'en rien repeter pour cette heure. Car encore qu'il y ayt un grand differend entre nous & ceux de la communion Romaine sur la substance des choses, que les cômuniants reçoivent à la sainte table de l'Eglise; nous sommes pourtant d'accord, que ces mots de l'Apôtre *ce pain, & la coupe du Seigneur*, signifient ce que les ministres y benissent, & qu'ils baillent aux fideles pour le manger & pour le boire, de quelque nature, que soit l'un & l'autre de ces deux sujets. C'est assez pour le present; chacú voyant, que de là sensuit clairement, que dans cette sentence de S. Paul *manger de ce*

pain

pain & boire de cette coupe, vaut autant, Chap. 7
 que participer au Sacrement de l'Eucha- X I.
 ristie, ou communier a la table sacrée, ou
 prendre les choses, que le ^{se}serviteur de
 Dieu y distribuë, ou enfin *faire la Cene*
du Seigneur; comme parloit cy devant
 S. Paul, dont nos Eglises suivent le stile
 dans leur langage ordinaire. Il faut seu-
 lement remarquer que nos adversaires
 nous chicanent sur ce que l'Apôtre dit,
Quiconque mangera de ce pain, ou *boira de* Est. sur
cette coupe; & non, comme il semble qu'il ce lieu.
 le falloit dire, *& boira de cette coupe*. En
 cela ils treuvent a ce qu'ils disent, un ar-
 gument considerable de leur cômunion
 sous une espee. Mais leur remarque est
 fort legere, & la consequence, qu'ils en
 tirent, n'est de nulle valeur. Car pour
 commenter par le dernier, supposé qu'il
 soit certain, que l'Apôtre ait écrit, *ou*
boira de cette coupe, & qu'il le faille pren-
 dre en un *sens disjonctif*, ou *alternatif*, com-
 me parlent les Grammairiens; il ne s'en-
 suivra pas de là qu'il fust alors du droit
 & de l'usage de l'Eglise que les commu-
 nians beussent a la table du Seigneur
 sans y manger, ou qu'ils y mangeassent
 sans y boire. Ils avouënt eux mesmes,
 que

que le premier ne s'en ensuit pas, ne permettant ni aux laïques, ni aux prestres de prendre la coupe sans avoir pris le pain; si bien que ce texte de l'Apôtre leu & interpreté comme ils veulent, n'induisant pas plus le manger sans boire, que le boire sans manger, il est evident, que puis que selon eux-mesmes, il n'induit nullement, qu'il fust alors permis a aucun fidele de boire a la table du Seigneur, sans y manger; il n'est pas possible non plus, qu'il induise, qu'il fust ou du droit, ou de la coûtume de l'Eglise, qu'aucun des communians y mangeast sans y boire. Ce que l'on pourroit conclure de là seroit pour le plus, que de ceux, qui y prennent le pain & la coupe, il peut arriver que quelcun, qui aura mangé le pain dignement, boira de la coupe indignement; ou au contraire; ce qui est possible en effet; parce qu'encore que ces deux actions se suivent de fort prés, neantmoins la vitesse & la legereté du mouvement de nôtre esprit, d'où depend la dignité, ou l'indignité de ces deux actions, est si grande, qu'il se peut faire en ce peu de momens qui s'y passent, que l'esprit du comuniant ou se réveille ou ce relasche, & qu'ainsi

qu'ainsi il boive dignement après avoir mangé indignement, ou au contraire, qu'après avoir mangé dignement, il boive indignement : Encore est-il vray, qu'à considérer la chose exactement, il n'est pas nécessaire pour justifier l'expression de l'Apôtre, que cela soit possible dans l'effet ; C'est assez que l'on puisse supposer de la pensée que cela soit, encore qu'il n'arrive jamais en effet. Car il est familier à l'Apôtre pour exagérer la vérité & nécessité d'une chose, d'en supposer une autre impossible ; comme quand il dit dans l'épître aux Romains, *que ni la mort ni la vie, ni les Anges, ni les principau-* Chap. XI.
Rom. 8.
37-38.
tez, ni les puissances ne nous pourront separer de la dilection de Dieu ; Veut-il dire & poser en fait, qu'il puisse arriver aux Anges, & aux puissances & principantez celestes de tascher de nous separer de l'amour de Dieu ? Nullement : Mais pour nous montrer, combien est ferme & inseparable cette sainte conjonction de l'amour de Dieu avecque nous, il suppose une chose impossible, assavoir que tout ce qu'il y a de plus puissant & de plus glorieux entre les Saints Anges joigne les forces ensemble pour rompre ce lien divin ; & dit sur

ce

Chap.
XI.

ce pied , que quand cela seroit , il n'est pourtant pas possible a tous les Anges ensemble de venir about de ce dessein , c'est a dire de nous separer de cette admirable dilection de Dieu. Icy donc pareillement, quand pour montrer, avec quelle reverence nous devons traiter tout ce mystere de la Sainte Cene , il dit , *Si quelcun mange de ce pain ou boit de cette coupe indignement il est coupable du corps & du sang de Christ*, il n'entend pas non plus, qu'il arrive quelque fois en effet, qu'un homme y face une seule de ces deux actions indignement , & l'autre dignement, (ce qui est rare & difficile ; bien qu'il ne soit pas entierement impossible) Il suppose simplement, que si cela étoit, cet homme-là ne laisseroit pas d'estre coupable ; parce que nous devons une egale reverence a l'une & a l'autre partie de ce Sacrement. Mais de ce qu'il le suppose ainsi , on ne peut legitimement conclurre, que cela arrivast quelquefois en effet ; non plus que de l'exemple que j'ay alleguè on ne peut inferer, qu'il soit possible, que les Anges s'opposent a nôtre salut, & touchent de nous separer de la dilection de Dieu. l'ajoute que leur consequence est
nulle

nulle pour une autre raison encore. C'est ^{chap.} que la particule *ou* sur laquelle ils font ^{XI.} force, ne separe pas toujours les choses; * *Eustat.* elle les conjoint quelquefois, & se prend ^{in Odyss.} souvent dans les bons Auteurs tant sa- ^{I. p. 141.} crez que profanes, pour dire simplement ^{lin. 15.} & comme l'ont remarque les plus savans ^{ibid. in} critiques Grecs & Latins*; & l'og temps ^{p. 1673. I.} avant eux, les Auteurs mesmes du droit ^{20. Salm.} Romain, tres-curieux observateurs de ^{in Pall.} la proprietè des paroles & des frases. La ^{Tersull. p.} chose est si claire & si reconnuë, qu'il ^{372. Id. in} n'est pas besoin d'en rapporter des ^{Histor.} exemples, qui se treuvent par tout en ^{Aug. p.} grand nombre. Et donc qui m'empes- ^{90.} chera de répondre aux adversaires que ^{† Dig. l.} S. Paul s'en sert ainsi en ce lieu; & qu'il ^{50. Tit. 16.} dit, *Quiconque mangera, ou boira*; pour si- ^{de verb.} gnifier; *quiconque mangera & boira*, pre- ^{& rer.} nant la particule disjonctive *ou* pour la ^{sign. l. 53.} conjonctive &? Ainsi vous voyez, qu'il ^{1 ep. 14.} ne se peut rien dire de plus foible ni de plus frivole, que la consequence que ces Docteurs veulent tirer d'icy pour leur communion sous l'espece seule du pain; ce que quelques autres savans de leur party reconnoissent assez, quand ils appellent cette raison *mince* ou *menue**, c'est

G g a dire

a dire fraile & legere ; comme en effet c'est plustost la pointille d'un chicaneur, que le raisonnement d'un disputeur bon & solide. Mais le pis est encore pour eux, que l'observation, d'où depend tout leur sophisme, n'est pas certaine ni bien établie ; assavoir que l'Apôtre ait écrit en ce lieu *ou boira*, & non, *& boira* ; comme il se peut faire, qu'il l'ayt écrit, & que les copistes par une inadvertance innocente, comme dans une chose de nulle, ou de tres-petite importance, ayent changé en décrivant ce texte un *&* en *ou*. Car quant a ce que ces Docteurs prennent pour une chose assurée, que les exemplaires Grecs, & les anciens Latins ont tous conformement en ce lieu la particule *ou*, lisant d'un commun consentement, *Quiconque mangera de ce pain, ou boira de cette coupe* ; en cela ils se sont grandement trompez, la verité de la chose se treuvant contraire a ce qu'ils ont trop hardiment avancé. Et pour le montrer, je leur oppose premierement le plus ancien de tous les exemplaires Grecs du nouveau Testament qui sont aujourd'huy au monde ; que les Grecs de qui on l'a eu, tiennent avoir été écrit il y a plus

Ms. Thec.

in Bibliis

polyglot.

Londini

p. 708.

* ὅς ἄν

ἔσθῃ ἢ

ἔπιβῆ

ἢ πῖνῃ.

plus de ~~vingt~~ seize cens ans, de la main d'une ^{Chap.} savante & religieuse Dame Egyptienne, ^{XI.} nommée Thecla, environ le temps du premier Concile de Nicée. Ce livre venerable pour sa grande antiquité, lit ce passage de l'Apôtre, tout au contraire de ce que l'on pretend, avec la particule *et*, & non avec la particule *ou*, en ces mots; Parquoy quiconque mangera le pain, & boira la coupe du Seigneur; Je leur oppose en second lieu l'interprete Syrien, qui le represente tout de mesme^a. *Quiconque donc* (dit-il) *mangera du pain du Seigneur, & boira de sa coupe, en étant indigne.* En troisieme lieu la traduction Ethiopique, qui dit pareillement; *Et maintenant celui qui mange ce pain, ET boit cette coupe en étant indigne.* L'Arabe enfin sembtablement^b; *Qui aura mangé ce pain, ET beu la coupe du Seigneur indignement.* A quoy il faut ajouter, que S. Athanase, Eveque d'Alexandrie, qui vivoit au mesme siecle, que Thecla, allegant ce passage, le rapporte precisement dans les mesmes mots, que nous venons de représenter de cet ancien exemplaire; ce qui nous fournit un grand argument pour croire, qu'en ce temps-là ce lieu se lisoit ainsi dans le

ibid.

ibid. p.

S. Athan. h. n. in p. 118. & cruc. Ti. p. 1027.

Chap.
XI.

texte Grec de l'Apôtre. Et quant aux livres des anciens Latins, le Commentaire sur les epîtres de S. Paul, qui court sous le nom, & entre les œuvres de S. Ierôme, & qui a été écrit de son temps, bien que par un auteur autre que luy, dans le texte de l'Apôtre, qui y est inséré, lit aussi conformement a ces Grecs, *ET boit la coupe du Seigneur indignement.* D'où paroist combien s'abusent les Adversaires, qui confessans ce qui est tres-vray, qu'il se trouve encore aujourd'huy quelques exemplaires Latins, où se lit aussi la mesme chose, se font accroire, qu'ils ne sont pas corrects, & qu'ils se sont écartez de la lecture des anciens. Certainement ce passage se treuve employé par S. Cyprien, & par S. Augustin en l'une & en l'autre faison; tantost avec l'une des particulés, & tantost avec l'autre; en quelques lieux en disant, *ou baira,* & en d'autres, *& boira;* signe évident que cette diversité étoit des leur temps dans les exéplaires Latins, & qu'ils croyoyent indifferant en laquelle des deux faisons on leust ce texte; n'ayant pas preveu qu'il se deust trouver des gens capables de fonder sur une chose si legere un changement

d'Hieron.
T. 9. in. I
Cor. II.
fol. 140.
E.

Cypr. de
Laps.

changement aussi important, qu'est ce- Chap.
XI.
 luy, que Rome a fait en ce Sacrement,
 en retranchant la sainte coupe a tout le
 peuple Chrétien. Après tout l'Apôtre
 mesme ne favorise pas peu la lecture de
 Thecla, quand dans le verset precedent,
 & dans les deux suivans, parlant de la
 mesme chose, il dit toujours constam-
 ment, *manger & boire*, & non *manger ou
 boire*; ce qui montre invinciblement a
 mon avis, ou qu'il avoit aussi écrit tout
 de mesme en ce lieu, *quiconque mangera
 de ce pain, & boira de la coupe du Seigneur,*
 ou que s'il a écrit, *ou boira*, il a pris la pa-
 trioule *ou pour ET*, dont il s'est servy dans
 les trois autres versets, pour conjoindre
 les actions de *manger le pain & de boire la
 coupe*; & non pour les separer; comme
 le prétendent nos adversaires contre
 toute raison & verité. Mais c'est assez, &
 peut estre trop pour la refutation de cer-
 te foible & vaine chicane. Je reviens au
 principal sens de l'Apôtre. Il ne parle pas
 icy generalement & indefiniment de
 celuy, qui communie a la Sainte Cene;
 mais nommément & particulièrement
 de celuy, qui de fait indignement, *Qui-
 conque* (dit-il) *mangera de ce pain, ou boira*

de cette coupe indignement. Il ne faut pas douter, qu'étant entré dans ce discours, à l'occasion des desordres, qui se commettoyent entre les Corinthiens en la celebration de la Cene; il n'entende principalement accuser de communier indignement, ceux d'entr'eux, qui participoyent à ce sacrement avecque les excès, qu'il a remarquez cy-devant, ou après s'estre chargé le corps de viande & de vin immoderément, ou sans charité envers leurs freres, les méprisant, & leur faisant honte. Mais de cet abus particulier, il prend occasion de nous donner une doctrine generale contre tous ceux, qui en quelque façon que ce soit, s'approchent de la table du Seigneur indignement, soit en y venant avec des excès & des vices semblables à ceux des Corinthiens, soit autrement. Car la parole dont il se sert, comprend généralement tout ce qui ne répond pas à la dignité & à l'excellence salutaire de ce Sacrement. Joint que nous ordonnant dans le verset suivant de nous éprouver nous mesmes avant que de manger du ce pain, & de boire de cette coupe, il nous montre assez, que c'est communier à la table du Seigneur indignement.

gnement, que de s'en approcher, sans avoir fait cet examen & cette épreuve de nous mesmes. Il est vray qu'il y a divers degrez dans cette indignité; celle des uns étant plus grande & plus enorme, que celle des autres; mais tant y a qu'il n'y en a point, dont le fidèle ne doive se garder, comme d'un peché capable d'attirer sur luy ou la malediction, ou le châtime^{nt} de Dieu. La plus noire & la plus criminelle de ces indignitez est celle, que commettent les profanes & les athées, qui n'ayant ni foy, ni pieté se fourrent impudemment parmy les fideles, & ofent prendre avecque la main & la bouche du corps les sacrez symboles d'un mystere dont ils se moquent en leur cœur. Les autres ont quelque teinture de foy; mais legere & de nulle efficace, qui ne change rien en leurs meurs; les laissant vivre dans les souillures des vices les plus infames sans crainte de Dieu, & sans honte des hommes. Il y en a qui ne s'abandonnent pas a toute sorte de pechez; mais s'abstenant de quelques uns de ceux vers lesquels leur nature a le moins de pente & d'inclination, perseverent opiniârement dans l'exercice de quelques autres,

comme de l'avarice, ou de la fornication, ou de la haine de leur prochain, & autres semblables. Les uns couvrent leur jeu finement comme les hypocrites, les autres moins retenus ne se soucient pas beaucoup de cacher leurs desordres. Je mets aussi dans ce rang ceux qui bien qu'exempt de ces vices, n'apportent aucune reverence ni devotion a cette table, s'en approchant a l'étourdie, comme d'un repas humain, sans considerer ni la majesté du Seigneur, qui les y appelle, ni la haute-
 se des mysteres, qui nous y sont representez, ni l'excellence des biens, qui nous y sont communiquez. Car s'ils y avoyent bien pensé, assurément ils y viendroyent avec une ame humble & modeste; avec un profond respect; & avec une reconnaissance sincere & de l'amour de Dieu & de son Christ envers eux, & du divin bonheur dont ils vont jouir par sa grace. Mais me direz vous, qui seront donc a ce compte, ceux qui font la Sainte Cene dignement? Car qui de nous, n'y vient avec quelques uns de ces defauts? Chers Freres, je répons, qu'en effet le nombre de ceux qui la font dignement est fort petit, & pleust a Dieu, qu'il le fust moins! Mais
 nos

nos passions nous maistrisent si absolument la plupart, que nous aimons mieux les contenter, que de les incommoder pour rendre a Dieu ce que nous luy devons. Sachez pourtant ô pecheurs, que quelque coupables, que vous soyez, il est en vous de faire la Cene dignement, si vous voulez songer a vous serieusement; pleurer vos vices, & y renoncer & en vrayement repentant, prenant une ferme resolution de n'y plus retourner a l'avenir. Le Seigneur ne bannit pas les pecheurs de sa table; Au contraire il les y convie, & c'est pour eux qu'il l'a dressée; *Venez* (dit-il) *vous qui estes simples & dépourvus de sens*; C'est vous pecheurs, que le Seigneur entend, vous donnant ce nom par tout dans ses Ecritures; *Venez* (dit-il) *mangez de mon pain & buvez du vin, que j'ay mixtionné*. Il vous demande seulement, que vous *laissez-tà la sottise, la folie & l'aveuglement*, où vous avez vescu jusqu'icy, preferant la terre au Ciel, le temps a l'eternité, la servitude du peché au service de Dieu; & en un mot la mort, & encore une mort infame a une vie sainte & glorieuse. Si vous avez le courage de renoncer

a une,

Prov. 9.
4.5.

Chap.
XI.

a une si honteuse & si pernicieuse erreur, & d'embrasser d'un franc cœur les belles & divines promesses de Dieu, & de vous soumettre a ses saintes & salutaires loyx ; quelque noire, quelque foible, ou froide & indifferente, qu'ayt été votre vie passée ; venez hardiment a la table de Iesus Christ, & vous assurez qu'avec ces sentimens-là vous y communierez dignement. Il n'en exclut, que les *impenitens*, ces *moqueurs*, contre qui l'Ecriture fulmine tant de maledictions ; non seulement contre ceux, qui font ouvertement des risées de la parole de Dieu, la tenant pour une fable, & pour une invétion humaine ; mais contre ceux, encore, qui faisant profession de connoître Dieu, le renient par leurs actions ; & qui se vantent de ne point douter de la verité de son Evangile, vivent avecque tout cela, côme s'ils ne doutoyent point de sa fausseté. Car je vous prie comment se fauroit on moquer plus impudemment du Seigneur, & de sa parole, que de le traiter ainsi ? La seule de scription de la faute que commettent ceux, qui font la Cene indignement, montre assez, que c'est un grand peché. Car il n'y a rien, qui

qui déplaist plus à Dieu, qu'une fausse ^{Chap.} & trompeuse apparence de pieté; & c'est ^{XI.} justement le crime de ceux, qui s'approchent de sa table indignement. En prenant ce pain, & beuvant de cette coupe, ils font profession de croire en Dieu, & d'estre participans des graces qu'il nous a communiquées, de sa justice & de sa sanctification; & d'avoir du zele pour sa gloire, & de l'affection pour son Eglise; & cependant ils n'ont pas une de ces choses en leur cœur, demeurans dans les desordres des vices contraires a ces saintes dispositions, sans faire aucun effort de s'en retirer par une vraie penitence. Quelle audace plus étrange sauroit-on s'imaginer, que la leur, quand contre le témoignage de leur propre conscience, & en la presence de Dieu, qui voit toutes les cachetes de leur hypocrisie, & souvent devant les hommes, qui'en connoissent une grand' partie, ils viennent ainsi se jouër des choses saintes, & faire semblant d'estre ce que Dieu & ses Anges & eux mesmes, & quelques uns de leurs prochains savét bien qu'ils ne sont pas? Mais bien que le crime, dont cette indignité les rend coupables, soit noir, & digne

Chap.
XI.

& digne de la haine & de la vengeance de Dieu: l'Apôtre pour nous saisir d'une juste frayeur, & nous porter plus puissamment à reverer cette sacrée table, nous représente une autre offense, horrible & capitale de ceux qui en approchent indignement. *C'est que tout homme qui mange du pain, & boit de la coupe du Seigneur indignement, celui-là (dit-il) est coupable du corps & du sang du Seigneur; & c'est le second point, que nous avons à traiter. Estre coupable du corps & du sang de Jesus Christ, c'est avoir peché contre ce divin corps & ce divin sang; c'est l'avoir offensé & outragé. Il nous avertit de ne pas penser, que l'action de la Cène s'adresse simplement au pain, que nous y mangeons, & au vin que nous y buvons, mais qu'elle regarde le corps & le sang du Seigneur; qu'elle les honore & les glorifie; ou au contraire les deshonne & les viole dans ce Sacrement, selon qu'elle le traite bien ou mal, & le reçoit dignement, ou indignement. Ceux de la communion de Rome prétendent, qu'il s'ensuit clairement d'icy, que le corps & le sang de Jesus Christ est vraiment & proprement dans ce Sacrement. Leur prétention est surprenante de nous*

*Est. sur
ce passa
ge.*

nous vouloit prouver, que ce Sacrement est le corps de Christ du mesme lieu, où S. Paul affirme que c'est du pain; ou d'esperer de nous faire voir, que prendre ce Sacrement, c'est manger Iesus Christ dans un texte, où ce grand Apôtre pose expressement, que c'est *manger du pain*.

Quiconque mange le pain du Seigneur, dit-il. Certainement le Seigneur n'est pas vraiment & proprement du pain. *Manger le Sacrement* n'est donc pas manger le Seigneur vraiment & proprement. Et qu'ils ne nous payent point icy de leur défaite ordinaire, en disant que S. Paul a donné figurément le nom de *pain* a un sujet, qui est proprement le corps de Christ. Nous leur ôtames cette vaine defence dans nôtre derniere action, & prouvâmes par des raisons invincibles, que l'expression de S. Paul ne peut estre figurée; ne se treuvant dans tout le langage de Dieu & des hommes aucun exemple d'une figure semblable a celle qu'ils forgent en ce lieu. A quoy j'ajouteray seulement une raison tirée de ce texte mesme; où S. Paul comme vous voyez parlant du vin sacré, l'appelle *la coupe du Seigneur*. La raison de l'un des signes, étant

Chap.
X I.

étant mesme, que celle de l'autre, il entend donc aussi que *le pain est le pain du Seigneur*. Et en effet dans cet ancien exemplaire Grec, dont nous avons parlé, Saint Paul le nomme ainsi formellement, disant; *Parquoy quiconque mangera le pain & boira la coupe du Seigneur; & S. Athanase le rapporte en mesmes mots; ce qui a aussi été suivy dans la traduction Syriaque, qui porte ces mots: Quiconque mangera le pain du Seigneur*. Or il est absolument impossible, que *le pain du Seigneur soit le Seigneur mesme*. Ce Sacrement étant donc le pain du Seigneur, il est evident que manger ce sacrement n'est pas manger le Seigneur. Mais les adversaires alleguent, que *ce seroit mal parler de dire d'un signe nud & simple, que qui le prend indignement se rend coupable du corps & du sang mesme de nôtre Seigneur*. Le laisse leur calomnie ordinaire, de nous imputer comme ils font, de tenir ce sacrement pour un signe *nud & simple*, sous ombre, que nous ne croyons pas, que la masse du corps & du sang de Christ, vray homme semblable a nous soit contenuë toute Entiere en chacune des miettes & des gouttes de ce sacrement, comme s'il ne falloit tenir le battes-

me,

me, que pour un *signe nud & simple*; parce ^{Chap. XI.} que la substance de l'eau, en quoy il consiste, demeure entiere & non changée. Mais qui leur a appris, que ce soit mal parler de dire, que prendre indignemēt le signe d'une chose ou d'une personne, c'est offenser la chose & la persōne mesme dont on prend le signe? Certainement ce n'est pas S. Ierôme, qui sur le sujet des pains de proposition du vieux tabernacle, qui n'étoyent que des signes nuds & simples, écrit que *quand on viole les sacremens, on viole celuy-la mesme, dont ils sont les sacremens.* ^{Hier. in Malach. c. I.} La Sainte Eucharistie est le sacrement du corps de Christ; tous les Chrétiens, en sont d'accord. C'est donc bien parler de dire, que celuy qui viole l'Eucharistie, en la prenant indignemēt, viole aussi le corps de Christ, & qu'il est vraiment coupable de le violer. C'est encore une verité reconnuë non seulement par les Peres, mais par tout le monde, que l'injure faite a l'image passe a celuy qu'elle represente, & que celuy qui mal traite celle d'un Roy, offense le Roy, & est puny par les loys comme coupable, d'avoir commis contre le Roy mesme. Et sans doute nos adversaires

Chap.
XI.

adverfaires ne tiendroyent pas pour innocent & pour exempt de toute offense contre Iefus Chrift, ou contre les Saints, celuy qui auroit ou brisé, ou faly & des-honoré quelcune de ces figures, qu'ils leur confacrent & dedient dans leurs Eglifes, pour y estre religieusement venerées. A quoy songent-ils donc, quand ils prennent pour principe de leur raisonnement, que c'est mal parler de dire, que *l'on est coupable du corps & du fang de Chrift*, quand on reçoit indignement la sainte Eucharistie, qui est, non une image nuë & simple, mais un symbote divin, plein de vertu & d'efficace, & en un mot un religieux & auguste sacrement de ce corps & de ce fang du Seigneur ? Icy quelques uns de nos adverfaires nous accusent d'une étrange inconstance en ce que nous difons que l'injure faite au sacrement du corps de Chrift rejallit sur luy-mefme, nous qui refusons de rendre aux images qu'ils confacrent a Dieu & aux Saints, l'honneur & le culte religieux, qu'ils leur attribuent. Mais ils s'abusent. Il n'y a point d'inconstance a traiter differemment des fujets. si differens. Nous recevons le sacrement avec

reverence,

reverence; & croyons que le prendre indigne-
ment, est offenser Iesus Christ; parce que c'est un signe qu'il a institué,
& qu'il nous a recommandé, & ordonné de le célébrer en mémoire de son corps rompu & de son sang répandu pour nous. Nous refusons à leur image le culte religieux, qu'ils leur rendent; parce que Dieu, bien loin de nous les avoir instituées, ou recommandées, nous en a expressément défendu l'usage en la religion. Les officiers du Roy punissent, comme coupable d'offense contre le Prince, celui qui a brisé ou violé son image ou son sceau; & neantmoins ils brisent quelquefois eux-mêmes l'image du Prince, quand ils l'ont treuvent imprimée sur de la fausse monnoye, & son sceau quand il est contrefait par un faulx faire; sans estre pour cela accusez d'aucune inconstance; parce que l'image, dont ils châtent le brisement, est legitime, & approuvée par le Prince; au lieu que celle qu'ils brisent eux-mêmes, est contraire a ses loix & a ses ordonnances. A quoy j'ajoute encore le scandale que font dans l'Eglise les images pretendues sacrées; parce qu'oltre qu'elles sont ille-

H h gitimes.

Chap.
XI.

2. Roys
18.4.

gitimes en la religion, où elles n'ont jamais été commandées de Dieu, qui en est l'unique Legislatteur, elles font encore ce grand mal, qu'elles enlacent la plupart des hommes en des services faux & superstitieux. Car si Ezechias créut devoir briser le serpent d'airain, signe fait & erigé par le commandement de Dieu, quand il vit, que sa veuë portoit le peuple a une devotion impie & defenduë par la Loy divine; combien plus sommes nous obligez a nous passer de ces images de nos aduersaires, qui n'ayât été erigées & introduites, que par la presumption des hommes, ont fait & font encore de tres mauvais effets parmy les peuples? Mais nôtre Eucharistie, se celebrant selon l'ordre du Seigneur, comme elle fait au milieu de nous par sa grace, outre qu'elle a été recommandée expressément par le Prince & auteur de la religion, a encore pécý d'excellent, qu'elle sert a des effets salutaires & tres-agreables a Dieu pour sa gloire, & pour nôtre sanctification. Mais il n'est pas besoin de nous arrester d'avantage a refuter le sophisme de ceux de nos aduersaires, qui taschent en vain de tirer de

ce

ce texte la presense réelle du corps de Christ dans l'Eucharistie; puis, que les derniers d'entr'eux, dans un écrit que j'ay veu, confessent que *quand il n'y auroit dans l'Eucharistie autre substance, que celle du simple sacrement du corps & du sang du Seigneur sans la presence réelle de l'un & de l'autre; ce seroit assez pour dire, que celui qui recevroit indignement l'Eucharistie, seroit en quelque maniere coupable de tous les deux.* C'est donc mal raisonner de conclure la presence réelle du corps & du sang de Iesus Christ dans l'Eucharistie de ce que l'Apôtre a écrit, que *quiconque la prend indignement, est coupable de tous les deux.* Je louë leur ingénuité en ce qu'ils l'avouënt; mais je ne puis approuver leur dissimulation en ce qu'ils disent, que leurs *Catholiques confessent la mesme chose, & que c'est un point, dont on ne dispute pas.* étant évidet que quelques uns d'eux, & mesmes des plus celebres, se sont servis de ce sophisme contre nous; comme pour n'en point nommer d'autres; Estius fameux Theologien de leur communion, qui est l'auteur de quelques-unes des paroles, que nous avons rapportées cy devant, où il dit expresse-

H h 2 ment;

ment, que si le corps & le sang de Christ n'étoient réellement dans l'Eucharistie, ce seroit mal parler d'en dire ce qu'écrit icy S. Paul que celuy, qui la prend indignement, est coupable du corps & du sang de Christ. D'où vous voyez comment ces Messieurs s'accordent ensemble, celuy-cy ayant nié formellement ce que ces derniers confessent. Et quant à ce que ceux-cy prétendent, que la parole qu'ajoutera S. Paul cy après au verset vingt & neufviesme, de *ne point discerner le corps de Christ*, prouve, que *le corps & le sang de Christ* est réellement & substantiellement dans l'Eucharistie, j'espere avecque la grace de Dieu, de vous faire voir quand nous serons venus à ce lieu-là, que les raisons, que ces Messieurs en veulent tirer, ne sont de rien meilleures ou plus pertinentes, que celles, que leurs predecesseurs avoyent fondées sur ce verset vingt & septiesme, que nous exposons maintenant; Et pour conclurre le sens, auquel nous l'avons pris, laissons-là je vous prie & les Docteurs de Rome, & les nôtres mesmes. Rapportons nous en à ce mesme S. Paul, des paroles duquel il est question, & consultons la mesme bouche,

bouche, qui les a prononcées, plus capable par consequent, qu'aucune autre de nous en apprendre le vray sens. Le differend est, pourquoy celly, qui fait la Sainte Cene indignement, est coupable du corps & du sang de Christ? Si c'est pour ce que *ce corps & ce sang* sont réellement dans l'Eucharistie, ou pour quelque autre consideration? Que dit S. Paul là dessus, & qu'elle raison allegue-t-il d'une chose qui semble d'abord assez étrange? que ce soit outrager le corps & le sang de nôtre Sauveur, qui est dans les Cieux, de prendre indignement un certain pain, & vne certaine coupe sur la terre? Pour nous ôter l'étonnement de cette verité, l'Apôtre ne nous fait-il point souvenir, que ce que nous prenons pour du pain & pour du vin n'en est pas, que nos yeux & nos mains & nos palais nous trompent, quand ils nous en donnent cette opinion? que ce n'est rien moins en effet, que du pain & du vin; mais que nous prenons dans l'enveloppe de ces fausses apparences le vray & propre corps, & le vray & propre sang du Fils de Dieu? C'est je l'avouë, ce qu'il devoit dire, s'il eust eu la creance de Rome, &

Chap.
XI.

s'il l'eust dit, il n'y auroit plus personne; qui s'étonnast de luy entendre accuser d'avoir offensé *le corps & le sang de Christ*, celuy qui les a receus indignement l'un & l'autre, comme je crois, que jamais creature raisonnable ne douta que ce ne soit offenser un Roy, un Prince, ou un Seigneur, de le recevoir indignement. Mais quelque utile & quelque nécessaire, que fust en ce lieu cette prétendue présence réelle de Jesus Christ en la Cene, l'Apôtre n'y en dit pas un mot; Il ne l'avance, ni ne l'insinüe, ni ne la signifie en tout le discours, qu'il a fait sur ce Sacrement. Certainement c'est nous dire clairement, qu'il ne la croyoit pas; n'étant pas imaginable, qu'un écrivain si sage & si prudent, n'en eust touché quelque chose dans un endroit, où il importoit si fort d'en parler. Il fait bien pis encore. Il la choque rudement, & comme s'il eust craint qu'on ne luy en voulust imputer la créance, il s'en defend par tout; & dans ces deux ou trois versets, où il parle le plus magnifiquement de l'Eucharistie; il a pris le soin de luy donner autant de fois le nom de *pain & de vin*; comme pour protester, que quelque haut qu'il en exaltast le bon & legitime

legitime usage , il ne tenoit pourtant pas qu'au fond la substance en fust autre, que celle du pain & du vin. Mais pourquoy nous arreltons nous a chercher ce que l'Apôtre n'a pas dit ? Considerons plutost ce qu'il a dit : Car il nous a clairement & expressement exposé la raison pourquoy celuy qui profane ce sacrement , outrage le corps & le sang de Christ. Quelle est donc cette raison ? La voicy ; *Toutes les fois (dit-il) que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe , vous annoncerez la mort du Seigneur jusques a ce qu'il vienne ; Parquoy (ajoute-t-il) quiconque mangera de ce pain , ou boira de la coupe du Seigneur indignement , sera coupable du corps & du sang du Seigneur.* La liaison de ces deux versets , reconnuë par tous les interpretes , montre clairement , que le dernier est la conclusion du precedent, c'est a dire que l'Apôtre infere , que quiconque fait la Cene indignement est coupable du corps & du sang de Christ, de ce que la Cene est une action , qui se fait pour annoncer la mort du Seigneur, ce qui revient a un mesme sens, pour en celebrer la memoire. Or ce raisonnement de l'Apôtre présuppose necessaire-

H h 4 ment,

ment, que qui fait indignement une action, où se celebre legitimement la memoire de la mort du Seigneur, ce-luy-là se rend coupable du corps de Christ mis a mort pour nous, & de son sang répandu pour nous. Car cela pre-supposé, puis qu'en la Cene se celebre legitimement la memoire de la mort de Iesus Christ (comme l'Apôtre l'a dit ex-pressément dans le verset precedent) il s'en ensuit clairement ce qu'il en con-clut en celuy-cy, que quiconque fait la Cene indignement est coupable du corps & du sang de Christ. Autrement, & sans cette présupposition, le raison-nement de l'Apôtre sera vain & im-pertinent ; ce qui ne se peut dire sans blaspheme. Ainsi vous voyez que selon Saint Paul la vraye raison pourquoy l'homme, qui fait mal la Cene, est coupable de ce grand pe-chè, c'est parce que l'action de la Cene a été instituée par le Seigneur pour faire la commemoration de sa mort. Mais de là mesme s'ensuit, que la pre-sence réelle du corps & du sang de Christ, n'y est point necessaire pour cet effet. Car puis que l'on peut celebret la me-moire

moire de la mort du Seigneur, dans une Chap.
XI. action legitime, sans que son corps & son sang y soit present réellement; il est aussi evident, que cette presence n'est pas necessaire non plus pour rendre un homme coupable de son corps & de son sang; veu que l'Apôtre definit que tout homme, qui fait indignemēt une action; où se doit legitimement celebrer cette memoire, est coupable de son corps & de son sang. le pourrois encore pousser plus avant, & dire que puis que la memoire est des choses passées & absentes, ce corps & ce sang de Christ, sont donc absens de la Cene, destinée par Iesus Christ pour y celebrer la memoire de son corps & de son sang, l'un rompu & l'autre répandu pour nous. D'où paroist enfin, que de cette doctrine de l'Apôtre tant s'en faut qu'il s'ensuive aucunemēt ce que pretendent les adversaires, que le corps de Christ soit baillé par le Ministre, pris & mangé par les fideles réellement & en substance; que tout au contraire, a la bien considerer, elle induit plutôt, que la substance de ce corps & de ce sang est absente de cette sainte action. En effet, où est celuy, qui ne com-
prenne

Chap.
XI.

Hebr. 6.
6.

Hebr. 10.
29.

prenne aisément , que pour estre coupable d'outrager & de violer le corps & le sang du Seigneur , il n'est pas necessaire de les avoir presens dans nos mains ou dans nos bouches , ou devant nous. N'est-ce pas outrager ces divines causes de nôtre salut , que de les mépriser , ou d'en avoir des pensées basses, & injurieuses a leur dignité? & a leur excellence & efficace? L'Apôtre ne dit-il pas dás son épître aux Ebreux , que ceux qui après avoir été sanctifiez retombét dans l'infidelité, *crucifient encore le Fils de Dieu, & l'exposent a opprobre?* Et ne dit-il pas encore des mesmes , *qu'ils foulent le Fils de Dieu aux pieds, & qu'ils tiennent son sang pour une chose profane ?* Ces miserables ne sont-ils donc pas coupables du corps & du sang du Seigneur ? Et neantmoins personne ne s'imagine , qu'ils ayent la substance de l'un ni de l'autre presente en leurs mains & sous leurs pieds, quand ils commettent ces horreurs. La Sainte Cene est toute entiere un sacrè memorial de la mort du Seigneur; où son corps nous est representè avecque les playes, dont il fut déchirè pour nous, & son sang, & l'effusion, qui en fut faite pour l'expiation

tion de nos pechez, où nous est aussi por ^{chap}
traite la divine efficace de cette chair & ^{XL}
de ce sang pour nourrir nos ames en une
vie nouvelle, glorieuse, & eternelle, le
tout afin qu'étant vivement touchés du
sentiment de cette grande & incompre-
hensible amour du Seigneur, nous luy en
rendions nos tres-humbles graces, & luy
en témoignions nos reconnoissances,
nous consacrant a son service, & em-
brassant ce divin Sauveur, l'adorions ar-
demment & constamment, cherchant
en luy seul toute nôtre joye, toute nôtre
felicité & nôtre vie. Quand donc au lieu
de porter a la meditation & comme-
moration de ces choses si divines, une
ame enflammée d'amour & de zele, plei-
ne de feu & d'ardeur pour ces grands
mysteres; & accompagnée d'une hum-
ble & religieuse frayeur, avec une pro-
fonde reverence; vous venez a cette ta-
ble sacrée, comme a un repas commun;
vous regardez ce pain & ce vin, comme
du pain & du vin ordinaire, sans elever
vôtre cœur plus haut, sans penser a ce
corps tres-Saint, & tres-pur, qui est mort
pour vous, ni a ce sang divin, qui a été
répandu pour vous; qui ne voit & qui ne
sent,

sent, que traiter ainsi indignement ce mystere c'est mépriser & deshonorer le corps & le sang du Fils de Dieu, qui en est tout le sujet ? que c'est ne les estimer non plus que des choses communes & profanes ? & les arracher, s'il faut ainsi dire, de cette haute gloire qui leur est deüë, pour les couvrir de honte & d'opprobre, n'en faisant non plus d'état, que si c'étoient des choses viles & inutiles ? Qui peut nier que ce ne soit là se rendre véritablement coupable du corps & du sang de Iesus Christ ? Considérez je vous prie Chrétiens, de quelle importance il est de bien recevoir ce mystere. Ne dites point, que c'est du pain & du vin. Pensez que c'est un pain & un vin institué par votre bon Maître dans les horreurs de cette effroyable nuit, où il fut livré pour vous ; qu'il vous l'a baillé pour un gage de son amour éternelle, pour une memoire de la mort, qui vous a acquis la vie ; pour un symbole sacré de ce corps qui vous a vivifié par ses propres playes, & de ce sang, qui vous a lavé de vos ordures ; que ce pain & ce vin étant le Sacrement de tant de choses si divines & salutaires, vous ne pouvez les prendre
negli-

negligemment & froidement sans estre ^{Chap.}
coupables du corps & du sang du Fils de ^{XI.}
Dieu. Qu'y aura-t-il plus a esperer pour
vous, si vous outragez les propres causes
de vôtre salut? Il ne vous reste plus que
huit jours jusques a la celebration de ce
grand mystere. Le temps est court; mais
si vous l'employez bien, vous en aurez
assez pour vous y preparer. N'en laissez
passer s'il se peut, aucune partie sans y
penser, sanctifiez au moins quelque por-
tion de chacun de ces jours, a vous
éprouver vous mesmes. Mon ame, qu'as-
tu fait? En quel état te treuves-tu? As-tu
glorifié le Seigneur, qui ta creéc &
racheté par son Fils? L'as-tu aimé
en reconnoissance des bontez, qu'il
a eues pour toy? As-tu été jalouse de
son honneur? As-tu avancé son regne
par tes œuvres, ou du moins par tes
desirs? L'as-tu loué de ses biens, sans
en donner la gloire a aucun autre?
As-tu souffert ses charimens avec une
patience soumise a sa volonté? As-
tu fait quelque profit & des presens de
sa benignité, & des coups de sa disci-
pline? L'as-tu invoqué en l'un & en l'au-
tre temps? La convoitise de l'or, les
passions

passions de la vanité, & de la chair, les fureurs de l'orgueil, de la haine & de la vengeance ne t'ont elles point seduite? As-tu aimé ton prochain sincèrement, luy faisant part de tes biens, & des offices de charité, dont tu es capable? luy pardonnant quand il t'a offensé, & luy rendant gayement le bien pour le mal? As-tu été véritablement & devant Dieu ce que tu fais profession d'estre devant les hommes; une ame Chrétienne, douce, debonnaire, humble, pure, chaste, innocente, imbuë jusques au fond du sentiment de la grace de ton Sauveur, & pleinement persuadée de la verité de toute sa parole, de celle qui promet, de celle qui menace, de celle qui enseigne & de celle qui commande? Ame heureuse, qui pourra soutenir cet examen sans rougir, & sans souffrir de la confusion en elle mesme! Mais pour nous pauvres pecheurs, qui avons été assez ingrats pour fouiller de divers crimes la robe de l'innocence, dont Iesus Christ nous avoit vestus, ne perdons pas courage pour la multitude, ou pour l'horreur de nos pechez. Qu'ils nous fassent pleurer nôtre malheur; qu'ils ne nous fassent pas défier
de

de la bonté de Dieu. Iettons nous hardiment aux pieds de Iesus, qui ne dédaigna jamais les larmes, & les soumissions des pecheurs repentans. Confessons - luy nos ingraturdes, & luy découvrons nos playes. Implorons sa misericorde, & luy demandons le secours de sa main toute puissante; la lumiere & la vertu de son Esprit, qui mettant sa paix dans nos consciences nous inspire le courage & la resolution de nous amander, & la force de luy tenir enfin les promesses, que nous luy avons faites & reiterées tant de fois sans effet. Prions le tous Fideles, qu'il accomplisse son œuvre en nous; qu'il donne la perseverance aux justes & aux parfaits s'il y en a; la repentance aux pecheurs, le courage aux timides; la consolation & la patience aux affligez; la modestie & l'humilité a ceux qui sont en prosperité; qu'il conserve les lumieres, & maintienne les colomnes, qu'il rallume les luminons fumans, & rétablisse les roseaux cassez; qu'il nous reveste tous de foy, d'esperance, & de charité, afin que parz de ses dons nous puissions Dimanche prochain, manger de son pain & boire

Chap.
XI.

& boire de sa coupe dignement, & le servir en suite constamment durant ce siècle pour le glorifier éternellement en l'autre. AINSI SOIT-IL.

S E R M O N



SERMON TREZIESME. *

L'ÉPIÎRE AVX CORINTHIENS
Chap. XI. v. 28.

* Pro-
noncé à
Charle-
ton le
25. jan-
vier

28. *Qu'un chacun donc s'éprouve soy-
mesme & qu'ainsi il mange de ce pain &
boive de cette coupe.*

1662:



HERS FRÈRES;

C'est un sentiment commun à tous les hommes, que les choses de la religion se doivent faire avec une grande attention & application d'esprit, & après s'y être soigneusement préparé. Les Payens ne se presentoyent jamais devant leurs autels pour y offrir leurs sacrifices aux fausses divinités, qu'ils adoroient, qu'après s'estre lavé & purifié, & mis dans un état digne de l'importance d'une action, qu'ils estimoient sacrée. Jamais ils ne communiquoyent leurs pretendus mysteres, qu'après avoir banny de la

II compa

Chap.
XI.

compagnie toutes les personnes indignes d'y participer. Les ministres de leur religion avant que de commencer la ceremonie, crioient a haute voix, *Dehors les profanes, & tous ceux qui ne sont pas initiez.* Bien qu'ils se trompassent lourdement, & dans l'objet, a qui ils presentoyent leurs devotions, & dans le sujet en quoy ils les faisoient consister, prenant des vaines idoles pour la vraye Divinitè, & faisant passer des sacrileges & des impietez pour les actes legitimes de la religion; tant y a, qu'ils jugeoyent bien & droitement en ce qu'ils presupposoyent en genetal, que tout ce qui regarde le service divin, ne se doit faire & celebrer, qu'avec une extreme reverence & après une exacte preparation. En effet vous voyez, que le vray Dieu d'Israël dans la Loy qu'il donna a son peuple, y établit aussi cette maxime. Il y defend & y rejette avec execration, & les fausses divinitez & les ceremonies profanes, & les devotions impies des Payens? Mais il veut & commande, que tant les Ministres, que les fideles de la religion, qu'il ordonne, en celebrent les services avec une grâde pureté;

pureté; ce qui leur étoit signifié par l'eau, ^{Chap. XI:}
dont les Sacrificateurs étoient lavés, &
par l'encens dont ils étoient parfumés,
& par les riches habits, dont ils étoient
parez, avant que d'approcher de l'autel,
& par les aspersions, qui se faisoient sur
le peuple, & par les préparations, dont
ils usoyent avant que d'entrer dans les
lieux saints; où il n'étoit permis à aucun
Payen, ny à aucune personne souillée de
mettre le pied sur peine de la vie. David
nous ouvre le sens de toutes ces ancien-
nes ceremonies; lors que parlant du cul-
te legal, qu'il rendoit à Dieu, *Je ne hante* ^{Pseume}
point (dit-il) *avecque les meschans; Je lave* ^{26. s. 6.}
*mes mains dans l'innocence, & circonvoy ton au-
tel ô Eternel.* Il entend que pour rendre
à Dieu des services legitimes, & qui luy
soyent agréables, il faut se separer d'a-
vecque les méchans; & renoncer au
commerce de leurs vices, purifiant toute
notre vie par l'innocence de nos mœurs
& de nos actions; Il nous montre que
c'est-là proprement la verité représentée
par toutes les préparations & ceremo-
nies externes & charnelles du sanctuai-
re Mosaique. Mais nôtre Seigneur Iesus
Christ nous l'enseigne encore beaucoup

Chap.
XI.Math. 5.
23-24.

plus clairement; *Si tu apportes (dit-il) ton offrande a l'autel, & que là il te souviennne, que ton frere a quelque chose contre toy; laisse là ton offrande, & va te reconcilier premiere-ment avecque ton frere; & alors vien, & offre ton offrande.* Là vous voyez, qu'avant que de nous presenter devant Dieu il veut que nous prenions le soin de purifier nôtre ame de toutes les dispositions contraires a la pietè, ou a la charité; & presuppose que l'offrande ne peut estre agréable a Dieu, si le cœur de celuy qui l'offre n'est pur & net devant luy. C'est là, chers Freres, où se reduit toute la preparation requise dans le service Evangelique Ny l'eau n'y l'encens, ny les autres choses elementaires, qui auroyent lieu sous la Loy, ne l'ont plus sous la grace. Iesus ne nous y demande, que l'eau de l'innocence, la vraye pureté de l'ame, l'encens d'une chaste & honneste pensée, le parfum de la sanctification, & des bonnes œuvres. Mettez vous en cet état; & ne doutez point qu'il ne recoive vos oraisons, & que vos offrandes ne luy soyent agréables. C'est la reigle generale de tout le service des Chrétiens. D'où s'ensuit clairement, que la cer-
monie

monie de la Sainte Cene ayant été instituée par le Seigneur pour la celebrer a jamais en l'Eglise, y annonçant sa mort, & y présentant nos remercimens & nos reconnoissances a Dieu son Pere pour cet admirable don qu'il nous a fait de son Fils, imholé pour nous acquerir la vie éternelle, il est certain, que nous sommes obligez de jamais ne nous approcher de cette table sacrée, que nous n'ayons premièrement nettoyé nos ames des vices & des pechez de la chair & du monde, par une vive & serieuse repentance, & que nous ne les ayons revestues & ornées d'une sincere pieté & charité. C'est le devoir que l'Apôtre nous ordonne dans les paroles, que vous venez d'entendre. Il le conclut de la doctrine, qu'il a posée dans le verset precedent, *que c'est se rendre coupable du corps & du sang du Seigneur, que de manger de son pain, & boire de sa coupe indignement.* De cette doctrine il tire maintenant cette conclusion; *Que chacun donc s'éprouve soy-mesme, & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe.* La consequence en est evidente & necessaire. Car tous les Chrétiens confessant, qu'offenser & violer par

mépris le corps & le sang du Seigneur, est un des pechez les plus noirs & les plus indignes, où nous puissions tomber; chacun voit, que puis que celuy qui fait la Cene indignement, est coupable de ce crime, pour nous en préserver, nous sommes tous obligez, avant que d'approcher de la table du Seigneur, de nous mettre en état de prendre son pain & sa coupe dignement. Mais il n'est pas moins evident, que nous ne pouvons nous assurer d'estre en cet état là, sans nous examiner & nous éprouver nous-mêmes. Certainement il faut donc de nécessité nous éprouver nous-mêmes pour faire la Cene dignement, & pour nous garentir en ce faisant du crime & du malheur de ceux, qui sont coupables du corps & du sang du Fils de Dieu. Ainsi vous voyez, que la liaison de ce verset avecque l'autre precedent est claire. Considerons-en maintenant les paroles. L'Apôtre nous y ordonne deux choses; L'une que chacun de nous s'éprouve soy-même; & l'autre qu'ainsi, c'est à dire après s'estre éprouvé, il mange du pain & boive de la coupe du Seigneur. Ce sont les deux parties, que nous traiterons, s'il plaist

plaist au Seigneur, en cet exercice; l'épreu- Chap.
XI.
 ve, qui doit preceder la Cene; & l'action
 mesme de la Cene en suite. Personne
 n'ignore ce que veut dire le mot d'é-
 prouver; c'est examiner une chose, pour
 en reconnoistre la verité; comme quand
 S. Pierre dit, que l'or est éprouvé par le feu, I. Pierr.
1.7.
 il signifie que le feu nous découvre, &
 nous fait reconnoistre que l'or que l'on
 y jette, dans le creuset, est de bon or; &
 quand S. Jean nous commande d'épreu- I. Jean 4.
 ver les esprits, s'ils sont de Dieu, c'est à dire
 d'examiner leur parole & leur predica-
 tion pour voir & toucher au vray, si c'est
 Dieu, qui les pousse & qui les inspire, ou
 non. Quelle est donc cette épreuve de
 nous-mesmes, que l'Apôtre nous pres-
 crit icy pour faire la Cene legitime-
 ment, sans offenser le corps & le sang du Sei-
 gneur? Le sujet mesme dont il parle, nous
 montre assez, que ce n'est pas une épreu-
 ve, qui se face pour voir si nous sommes
 des creatures raisonnables, ou si nous
 sommes nobles ou roturiers, libres ou es-
 clavés, riches ou pauvres, sçavans ou
 ignorans dans les sciences humaines.
 Tout cela est hors de son sujet. L'épreu-
 ve dont il parle, regarde le Christianis-

Chap.
XI.

me, & l'estat où il est en nous ; selon ce que l'Apôtre dit ailleurs à ces mesmes Corinthiens ; à qui il parle en ce lieu

2. Cor. 13.
13.

Examinez vous, ou éprouvez vous mesmes si vous estes en la foy, & comme il ajoute la mesme s'Jesus Christ est en vous C'est donc icy une de ces épreuves Chrétiennes, par lesquelles nous fondons nos cœurs, & revisions & examinons toutes les parties de nôtre ame, pour nous asseurer par les essais, que nous faisons sur chacune, de l'estat où elles se trouvent en ce qui regarde la pieté Evangelique ; si la foy y regne, si l'esperance y vit, si la charité y agit. Icy particulièrement la fin & le dessein de cette épreuve est de reconnoître au vray si nous sommes en estat de faire la Cene du Seigneur dignement. Cela est clair par la rissure & la liaison des paroles de l'Apôtre. Celuy-là fait dignement, qui est en effet ce qu'il fait profession d'estre en s'approchant de cette table. En venant a la table de Jesus Christ, par cela mesme il le reconnoist pour son Seigneur & Maître, qui l'a racheté par sa mort, & qui luy a donné la vie par les peines de son corps, & par l'effusion de son sang ; Il fait profession
d'estre

d'être son serviteur, & son disciple, de croire en luy & de tenir son Evangile pour une vérité celeste; de s'affujebir a son ordre, de conformer ses pensées, ses affections, ses paroles & ses actions a sa discipline. Enfin cette sienne action est une protestation publique & solennelle, qu'il fait dans l'Eglise en la presence de Dieu, de ses Anges & de son peuple de vouloir vivre & mourir en Jesus Christ, de ne chercher son bonheur, & sa vie, & le salut de son ame en nul autre qu'en luy seul. L'preuve donc que l'Apôtre veut que nous facions de nous mesme avant que d'approcher de la table sacrée, consiste en un serieux examen de nous-mesmes pour reconnoistre si nous avons véritablement & en effet toutes ces parties & dispositions, que nous témoignons d'avoir en prenant part a la table du Seigneur. Cet ordre, que l'Apôtre donne aux fideles pour recevoir dignement la Sainte Eucharistie, choque & renverse clairement deux erreurs de l'Eglise Romaine; l'une de la foy, qu'ils appellent *enveloppée*, & l'autre de la pretendue impossibilité de s'asseurer d'estre en la grace de Dieu. Car pour la premiere, s'il suffit au

peuple

peuple de se rapporter, en general a la foy, & a la connoissance, qu'ont les Pasteurs des choses de la religion, se contentant de dire, *Je croyce quel'Eglise croit*, sans estre non plus instruit de ce qu'elle croit, ou de ce qu'elle ne croit pas, que les plus ignorans des Payens & des infideles; comment pourront les personnes laïques, c'est a dire la plus grand' partie des Chrétiens, pratiquer ce que S. Paul leur commande? c'est a dire s'éprouver eux-mesmes, pour reconnoistre au vray s'ils sont en état de s'approcher dignement de la table du Seigneur? Le passe pour cette heure les autres absurditez palpables de cette étrange doctrine, qui ne laisse au peuple que la nuë profession & le vain & inutile titre, du Christianisme; n'étant pas possible de concevoir quelle vertu peut avoir une semblable foy sur une ame humaine, pour luy faire aymer, ou esperer des choses, qu'elle ne connoist point, pour la guider dans un chemin semé de difficultez, & d'épines, sans en sçavoir ny la route, ny l'adresse; pour l'animer en des combats, dont elle ignore la nature; pour l'affermir a perseverer dans un Evangile, dont elle n'a jamais veu, ny ne veut

veut voir aucun mystère. Mais au moins Chap.
ne peut-on nier, que ceux qui demeu- XL
rent dans les enveloppes de cette foy
pretendue, ne foyent tout à fait incapa-
bles de s'éprouver eux-mêmes. Toute
épreuve requiert nécessairement une
exacte connoissance du sujet, sur lequel
on l'a fait; si bien que cette épreuve se
faisant pour sçavoir si vous possédez des
choses, que vous ne connoissez pas, vous
en remettant à ce qu'en fait, & à ce
qu'en croit votre Curé, bien loin de pou-
voir fournir l'épreuve; Vous ne pourrez
pas même la commencer. J'avoué que
le Chrétien peut ignorer sans danger &
même avec profit non seulement les
subtilitez des disputes de l'Escole Ro-
maine; mais même une grande partie des
articles de la foy du Pape & de ses Con-
ciles; qui ne font que défigurer le corps
de la doctrine Chrétienne, & embarras-
ser les consciences. Mais pour les vrais
mystères du Christianisme, preschez,
enseignez & publiez par les Apôtres à
toute la terre & enregistrez dans toutes
leurs Ecriures; il faut nécessairement,
qu'il y soit instruit pour pouvoir exami-
ner l'état de sa conscience, & de sa vie;
& pour

Chap.
XL

& pour résoudre en suite s'il peut dignement participer au sacrement de la Cene. On ne peut pas alleguer, que S. Paul n'y oblige, que les Pasteurs, si bien que les autres s'en peuvent reposer sur eux. Il est evident, & par la nature des choses, & par les paroles mesmes, qu'il entend y assujétir tous Chrétiens, de quelque ordre, condition, ou sexe qu'ils soyent. Car que se peut-il dire de plus exprés, que les paroles, dont il se sert, *Que chacun* (dit-il) *s'éprouve soy-mesme*? Il est vray, qu'il y a dans l'original; *Que l'homme s'éprouve*. Mais c'est une chose evidente & reconnuë par les plus passionnez Docteurs de nos adversaires * que dans le stile des Auteurs divins ce mot *d'homme** est fort souvent & ordinairement employé pour signifier *chacun*; & que c'est ainsi qu'il le faut prendre en ce lieu. L'Apôtre veut donc que *chaque* Chrétien soit capable de faire cette épreuve de soy-mesme; & par consequent il les condamne tous a avoir une mesure de connoissance qui y suffise, c'est a dire qu'il exclut la pretenduë *foy implicite* de tous les ordres de l'Eglise. Joint que la chose parle d'elle-mesme. Car puis qu'il veut,

que

* *Estius*
sur ce
lieu.

* * *

que nous nous éprouvions nous-mêmes Chap. XI.
pour faire la Cene dignement, & nous
empescher de tomber dans le crime de
ceux, qui sont coupables du corps & du
sang du Seigneur; il est evident qu'il as-
sujettit a cet ordre tous ceux, qui sont
admis a la communion de ce Sacremēt.
Si le peuple en étoit exclus, ils auroyent
peut estre quelque excuse de le dispen-
ser de s'instruire, & de luy permettre de
vivre sous le benefice de leur foy implicite.
Mais bien qu'ils ayent ôtè la coupe
du Seigneur, c'est a dire la moitié de
ce Sacrement, au peuple, ils luy ont pour-
tant laissé le pain; luy disant pour le con-
soler de ce retranchement, qu'il en préd
tout autant dans une espeece, que s'il les
recevoit toutes deux; & ajoutant en sui- Est. sur le
verjet 27.
de ce ch.
II. de la
I. Cor. p.
331. a la
fin.
te de cette belle invention, qu'encore
que ceux du peuple ne reçoivent a leurs
autels qu'une seule partie du Sacremēt,
assavoir le pain, ils ne laissent pas en le
mangeant indignement de se rendre
coupables *du corps & du sang de Christ;*
tout de mesme que si on leur avoit bail-
lé les deux espees. Puis donc, que
communier indignemēt n'est pas moins
dangereux pour le peuple, que pour le
clergé,

clergè, l'épreuve de soy-mesme c'est à dire le remède que donne l'Apôtre pour éviter ce malheur, est aussi nécessaire aux laïques qu'aux clercs ; si bien que la prétendue foy *implicite*, qui ne suffit pas pour faire cette épreuve, doit être bannie d'entre le peuple Chrézien, aussi bien que d'entre les Pasteurs. Et quant à l'emplastre qu'ils appliquent à cette grande & mortelle playe, renvoyant leur peuple ignorant à leurs Confesseurs, & aux Directeurs de leurs consciences (comme ils les appellent) c'est un artifice inventé pour tenir les consciences des hommes & des femmes sous leur joug, & pour regner plus aisément sur eux dans les tenebres de leur ignorance. Mais l'Apôtre leur ôte ce subterfuge ; commandant expressement, que chacun s'éprouve SOY-MESME. Icy il ne reçoit point de procureur. Il veut que chacun y travaille pour soy-mesme, si bien que quand vous auriez cent directeurs, après tout leur examen, après tous leurs interrogatoires, & toutes leurs résolutions, vous ne laissez pas d'être coupable d'avoir désobey à l'Apôtre, puis que ce n'est pas vous mesme, mais un autre, qui vous a

vous a éprouvé. En effet c'est une chose ^{Chap. X I.} tout à fait étrange de donner à autrui la direction de votre conscience, qui doit être la maîtresse de votre vie, & l'intendante & l'arbitre de tous les sentimens, & mouvemens de votre ame. Quel Chrétien estes vous, si vous n'avez pas encore appris dans l'école du Fils de Dieu à gouverner votre conscience? Il faut aller au Directeur pour sçavoir si vous aimez assez Jesus Christ pour vous présenter à sa table. Et qui le peut mieux sçavoir, que vous? qui sentez tout ce qui se passe en votre cœur? Et que deviendra votre Christianisme, si ce Directeur vient à vous manquer? Vous ne l'avez pas toujours présent dans les occasions, où vous en auriez besoin; quand le Diable ou le monde vous tente, & vous fait souvent tomber en de lourdes fautes, avant que vous ayez peu consulter votre oracle. Combien seroit-il meilleur de mettre cette directiõ entre les mains de votre propre conscience, qui vous accompagne par tout, & ne vous quitte jamais pour un seul moment? de l'instruire exactement des mysteres; & des droits de Dieu; de la remplir de la lumie-

re de

Chap.
XI.

re de l'Évangile : de la consulter, et
 toutes rencontres, & de suivre fidele-
 ment ses réponses, & ses avis, sans al-
 ler jamais au contraire. Le Seigneur
 ne dit pas que c'est l'œil d'autrui ; il dit
 que c'est le vôtre propre, qui rend tout
 votre corps ou éclairé, ou tenebreux ; selon
Math. 6. qu'il est luy-mesme ou simple, ou malin.
 28.23.
 Il laisse le danger, où l'on se met de
 se fier à autrui d'une chose, qui nous
 doit estre cent fois plus chere, que la
 vie ; les pièges que l'on rencontre sou-
 vent au lieu des aydes que l'on cher-
 che, les détours & les artifices, les
 maximes du monde & de la chair, far-
 dées de fausses couleurs, & enfin des
 poisons sucez, qui une fois coulez dans
 l'ame, y assoupissent & quelquefois y
 éteignent tout à fait la conscience. C'est
 une mauvaise indication, quand la veüe
 du mal ne suffit pas pour nous en donner
 de l'horreur ; & qu'après cela nous pre-
 nons encore du temps pour deliberer, si
 nous le ferons, ou non. Mais l'ambition
 & la curiosité des uns, la lascheté & la
 paresse des autres a introduit parmy les
 Chrétiens cette sorte de pieté, qui s'ex-
 erce par procureur ; les premiers étant
 bien

bien ailes de se fourrer par ce moyen ^{Chap.}
dans l'esprit & dans le secret des der- ^{XI.}
niers, & les derniers s'imaginant, que c'est
un grand avantage de se décharger sur
les épaules des premiers d'une chose aussi
pesante & aussi facheuse, que leur est la
conduite de leur conscience. La seconde
erreur de nos adversaires ne choque pas
moins l'Apôtre, que la première. Car non
contens d'ôter a la plus grande partie des
Chrétiens les connoissances nécessaires
pour faire l'épreuve qu'il commande, ils
les rendent inutilés a ceux mesmes, qui
les ont, soutenant qu'aucun fidele quel-
que instruit & quelque saint & regeneré
qu'il soit ne peut s'asseurer d'estre en la
grace de Dieu; & les obligeant tous d'en
douter, pendant qu'ils sont sur la terre.
Que deviendra donc l'ordre, que leur
donne icy Saint Paul, de s'éprouver eux-
mesmes? Certainement il demeurera
vain & superflu a leur conte. Car toute
épreuve se fait pour reconnoistre quel-
les sont au vray les choses, pour lesquel-
les on la fait. S'il n'y a pas moyen de s'en
asseurer, c'est folie de les éprouver; & fo-
lie d'ordonner qu'on les éprouve, puis
que c'est commander une chose vaine, &c

••• dont

Chap.
XI.

dont le succez est impossible; ce qui sans doute n'est pas l'action d'une personne sage & sainte. Or S. Paul comme vous voyez, commande icy a chaque fidele de s'éprouver soy-mesme; Puis que nul ne doute de sa sagesse, ny de la Divinité de l'Esprit, qui conduisoit sa plume; il faut avouër de necessité, que l'épreuve, qu'il ordonne, peut reüssir, si elle est bien faite, c'est a dire qu'elle peut nous faire reconnoistre assurement si nous sommes en état de communier dignement a la table de la Cene, & par consequent encore, si nous sommes en la grace de Dieu; tout le monde étant d'accord, qu'il n'y a que ceux, qui sont en la grace de Dieu; qui soyent en état de communier dignement. L'Apôtre ne commande rien d'inutile, rien qui soit d'un succez impossible. L'épreuve qu'il commande au Chrétien, sera inutile, & d'un succez impossible; si elle ne peut nous apprendre au vray & pour le certain, si nous sommes en état de communier dignement. Il faut donc tenir pour indubitable que l'épreuve qu'il nous ordonne, si elle se fait bien & légitimement, comme il l'entend, nous découvrira assurement

si nous

si nous sommes en la grace de Dieu, ou non; puis qu'estre en état de faire la Cène dignement, c'est estre en la grace de Dieu. Cela est clair, & ne peut recevoir de contradiction raisonnable. Ajoutons y neantmoins pour l'entier établissement de la verité un autre passage, où l'Apôtre ordonne encore la mesme chose aux fideles; *Eprouvez-vous (leur dit-il) vous-mesmes, si vous estes en la foy; Eprouvez vous vous mesmes.* 2. Cor. 13. Leur recommanderoit-il si diligemment cette épreuve en repeteroit il deux fois le commandement coup sur coup, si elle étoit vaine & inutile, & incapable de leur donner la connoissance de ce qu'ils cherchent, assavoir s'ils sont véritablement *en la foy*? Certainement cette épreuve peut donc affermer le fidele, qu'il est en la foy; ce qu'il ne peut estre, s'il n'est en la grace, puis que la foy est elle-mesme une partie de la grace, & qu'elle apporte à tout homme, qui l'a, la justification & la paix de Dieu, selon la maxime de l'Apôtre, *qu'étans justifiés par foy nous avons paix avecque Dieu.* Mais il n'en demeure pas là: il ajoute; *N.e vous reconnoissez-vous point vous-mesmes? (dit-il) que Jesus Christ*

est en vous? si ce n'est qu'en quelque sorte vous fussiez reprovez. L'air & le ton & la maniere de ces paroles, *Ne vous reconnoissez vous point vous mesmes que Iesus Christ est en vous?* signifie que non seulement il ne croyoit pas, qu'il leur fust impossible de reconnoistre, que Iesus Christ étoit en eux; mais qu'il tenoit mesme pour une chose étrange, difficile, & presque incroyable, qu'il fust en eux, sans qu'ils l'y reconnussent. Et ce qu'il ajoûte, *Si ce n'est qu'en quelque sorte vous fussiez reprovez,* montre, qu'il croyoit qu'à moins que d'estre reprovez, il est non seulement possible, mais mesme facile à un Chrétien de s'asseurer, que Iesus Christ est en luy. Or le Seigneur Iesus n'est qu'en ceux, qui sont en la grace de Dieu. Car, comment l'unique Prince de grace, de vie & de salut, seroit-il dans un homme, qui n'est pas en grace? Selon la doctrine des Adversaires tout ce discours de l'Apôtre est impertinent. Car si ce qu'ils supposent est vray, l'Apôtre s'estonne, qu'ils ignorent ce qu'ils ne pouvoient sçavoir; il treuve étrange qu'ils ne reconnoissent pas une chose, qu'il leur étoit impossible de reconnoistre. Peu
s'en

s'en faut qu'il ne les mette au rang des sepreneurs, pour ne sçavoir pas un secret, dont tous les élus doutent necessairement & invinciblement, pendant qu'ils sont sur la terre; un secret que l'Apôtre ne favoit pas luy-mesme, si vous en croyez. quelques uns de ceux de Rome, qui le mettent aussi entre les doutans. Auroit-il pas bonne grace après cela, de parler ainsi aux fideles; *Ne vous reconnoissez-vous point vous mesmes, assavoir que Jesus Christ est en vous?* Concluons donc puis qu'il parle ainsi, qu'il étoit dans un sentiment tout contraire; que bien loin de tenir que l'assurance d'estre en la grace soit une chose impossible, & contraire au devoir du fidele, il la croyoit & possible & facile, & tres-utile a la sanctification & a la consolation; puis que sans cela il n'auroit pas si soigneusement recommandé l'épreuve, qui nous la donne. C'est en vain, que l'on combat une doctrine, que l'Apôtre du Fils de Dieu a si pleinement établie. Néanmoins on nous fait diverses objections, qui ne peuvent estre, que des sophismes, puis que la droite raison n'est jamais contraire a la verité. On nous demande

K k 3 comment

comment le fidele peut favoir affeurement, qu'il est en la grace? Et moy je leur demande avec plus de raison, comment & pourquoy il est impossible a un homme de sçavoir qu'il ayt une chose, qu'il a en effet? Si la grace de Dieu étoit un néant, un ombre, une fausse idole, sans corps & sans effet veritable; si elle se logeoit dans nos os, ou dans quelque autre partie de nôtre nature destituée de sentiment; le ne m'étonnerois pas de leur demande. Mais puis que cette grace est une chose tres-réelle; accompagnée de tres-notables effets; puis qu'elle se reçoit dans la partie la plus sensible de nôtre ame, dans nôtre entendement, dans nôtre volonté, dans nos affections; puis qu'elle y produit des changemens si grands, que l'Ecriture leur donne le nom d'une *création* ou d'une *generation* nouvelle; puis qu'elle nous éclaire d'une lumiere celeste, qu'elle allume en nous l'amour de Dieu, & du prochain, qu'elle tourne nos pensées, nos desirs, & nos passions de la terre vers le Ciel; n'est-ce pas une question ridicule de nous demander comment l'homme, qui a veritablement reçu cette grace, peut sçavoir

voir

voir s'il l'a receüe ? Cela est encore plus Chap.
XI.
étrange en la bouche de nos adversaires
qu'en celle d'aucun autre. Car ils tien-
nent, comme vous sçavez, que l'hom-
me qui reçoit la grace, eust peu la rejer-
ter s'il eust voulu; si bien qu'avant que
d'y estre receüe, il a fallu qu'elle passast
si l faut ainsi dire, par le bureau de son
franc arbitre, pour avoir son consentemēt
& son aveu, sans lequel il ne se fust rien
fait. Et donc comment nous donnent-ils
maintenant pour une chose impossible,
que cet homme soit assure d'avoir, ce
qu'il a eu en cette sorte; c'est a dire ce
qu'il a eu parce qu'il l'a voulu avoir, &
qu'il ne pouvoit avoïr autrement ? Mais
disent-ils, combien ~~ne~~ treuve-t-il de
gens, qui se trompent en ce point, qui
pensent avoir la grace, la foy, l'esperance,
& la charité, bien qu'ils ne l'ayent point
en effet ? Je l'avouë, & je confesse que
ceux qui n'ont pas la grace, ne peuvent
avoir aucune vraye assurance de l'a-
voir. Car comment seroit-elle vraye,
puis qu'ils s'imaginent ce qui n'est pas ?
Mais aussi n'est ce pas d'eux, dont il
est icy question. Nous ne donnons le
droit & le pouvoir de s'asseurer, qu'ils

Chap.
XI.

sont en la grace, qu'à ceux, qui y sont en effet. Mais c'est une induction injuste & tout a fait déraisonnable d'ôter a un homme le pouvoir de s'asseurer d'avoir ce qu'il a en effet, sous ombre que quelques autres s'imaginent de l'avoir, encore qu'ils ne l'ayent pas. Combien y a-t-il de gens, qui croient estre nobles, ou riches, ou grands Capitaines, ou sçavans, ou poëtes, ou peintres, ou philosophes, ou orateurs, qui ne le sont pas pourtant? Senfuit-il de là que ceux, qui ont véritablement & en effet toutes ces qualitez-là ne puissent sçavoir, ny s'asseurer, qu'ils les ont? Point du tout. La vanité de la vision des uns n'empesche pas, que le sentiment des autres ne soit bon & legitime. Ceux qui dorment, songent quelquefois qu'ils veillent, & le croient ainsi pendant l'illusion de leur songe. Conclurrez vous de-là, qu'il ne nous est pas possible quand nous sommes réveillés de nous assureur, que nous veillons? Ce feroit tout a fait abuser de la raison; & donner dans l'extravagance. Vous n'estes pas mieux fondé devouloir nous persuader, que celuy qui a véritablement la grace & les biens, qu'elle met en l'homme, la

foy,

foy, la charité & l'esperance, ne puisse s'af- Chap.
feurer de l'avoir, sous ombre qu'il se treu- XI.
ve de mauvais Chrétiens, qui ne l'ayant
pas s'imaginent de l'avoir. N'exaggererz
point leur nombre & leur malheur. Vous
n'en sauriez tant dire de mal, que je n'y
consente, & que je n'y ajoute mesme
quelque chose, s'il est possible. Car en
effet il n'y a rien de plus pernicieux, que
la fausse illusion de ces gens, qui n'étant
au fond, que des Payens déguisez se font
accroire qu'ils sont bons Chrétiens; qui
étant miserables, pauvres, & aveugles, &
morts, disent dans la seduction de leur
cœur, *Nous sommes riches & n'avons faite* Apoc. 3.
de rien, comme le reproche le Seigneur 17.
a l'Ange de Laodicée. Cette erreur les
endort dans le vice, & les emmene dou-
cement dans une perdition inevitables
sans qu'ils y résistent, sans qu'ils fassent
aucun effort au contraire. Le Diable leur
peint & leur met cette fausse & vaine
felicité dans l'esprit, afin que s'en con-
tentant, ils negligent & perdent la posses-
sion de la vraye. Et comme de toutes
les erreurs du Pape, il n'y en a pas une
plus pernicieuse, que celle de sa preten-
due infailibilité, qui luy faisant accroire,
qu'il

qu'il n'est dans aucune erreur, le rend incorrigible de toutes celles, où il est véritablement ; aussi est-ce la pire de toutes les imaginations du faux Chrétien, que celle qu'il a d'estre en la grace; parce que luy persuadant qu'il a ce qui luy suffit, elle l'empesche de prendre aucune resolution, ny d'avoir aucune pensée pour sortir du malheureux état, où il est, sans y penser estre. Mais après tout, l'erreur, le crime, & le malheur de ces mauvais Chrétiens ne fait aucun préjudice au droit des vrais Chrétiens, ny ne les empesche de pouvoir sçavoir & croire d'estre ce qu'ils sont en effet ; Et quoy que vous disiez, vous ne sçauriez faire, qu'il n'y ait autant de difference entre leur Christianisme & celui des autres, qu'il y en a entre un corps vray & solide, & une vaine peinture ; & que la fantaisie des premiers ne soit aussi éloignée de la persuasion des secóds, que la vision d'une personne endormie l'est de la pensée d'un homme veillant. Tout ce que l'on peut legitimement conclurre de la multitude & du malheur de ceux, qui se trompent en ce point, est que chacun de nous prenne garde a soy-mesme, & s'examine,

& se

& le caste & souvent, & exactement; qu'il soit assidu dans cette épreuve, que l'Apôtre nous recommande tant de fois; faisant état, que ce n'est pas sans raison, qu'il nous en a reitere les ordres. En effet si le nombre des errans, & l'artifice du Diable, & nôtre trop grande facilité, qui croit aisément ce qu'elle desire, apporte icy quelque difficulté; tant y a que le discernement de ces deux sujets n'est pas impossible; y ayant trop de difference entre un corps & son ombre, entre une verité, & sa peinture, pour prendre long-temps l'une pour l'autre, si on applique tout ce que l'on a de sens & d'esprit a les bien considerer. Et si ce discernement est possible, il est d'autre part tres-important, pour ne pas dire necessaire, pour les actions de la pieté. C'est un de ses principaux devoirs de reconnoître de la bonté de Dieu tout ce que nous avons de bien. Mais dit un Evesque, l'un des Peres du Concile de Trente, differant en ce point de l'opinion de ses confreres, *Qui rendra graces a Dieu pour un benefice, s'il ne scait pas qu'il l'a receu?* Comment le benira-t-il de ce qu'il luy a communiqué sa grace salutaire

Catharin
Expurg.
contr.
Suo, p.
242.

Chap.
X I.

taire en Iesus Christ, pendant quil est en doute, s'il l'a receuë ou non ? La priere en foy & avec assurance est un autre principal devoir de la pietè Chrétienne. Quelle oraison presenterez vous a Dieu, & en quelle qualité luy adresserez vous vos paroles, si vous n'estes pas certain de ce qu'il vous est, & de ce que vous luy estes. Il n'est le Pere, que de ceux qui sont en la grace. Vous qui doutez si vous estes de ce nombre, de quel droit, & avec quelle pudeur osez vous seulement prononcer les premieres paroles de l'oraison Dominicale, où dès l'entrée nous l'appellons *nôtre Pere* ? Comment *vôtre Pere*, si vous n'estes pas son enfant ; & comment avez vous la hardiessè de vous dire son enfant, si vous n'estes pas asseuté de l'estre ? La paix & la joye de l'Esprit, est aussi le fruit de la pietè. Mais (dit encore l'Evesque dont nous avons parlé) comment y en peut il avoir *dans la crainte & dans l'allarme perpetuelle*, où sont necessairement les ames, qui doutent si elles sont en la grace ? C'est pourquoy il ne feint point d'écrire, que cette opinion de ses confreres, qu'il combat, *est tres-fausse & tres-scandaleuse ; qu'elle est*

Cathar.
ibid. p.
315.

Cathar.
expurg.
Solo. p.
39. 314.

mesme

mesme pire, que celle des Lutheriens, parce Chap.
 qu'elle deroge tout ensemble a la vertu & au XL
 prix & de la foy, & des sacrements, & des
 œuvres. Admirez Fideles, la force de la
 verité, qui a peu arracher une confes-
 sion, qui nous est si avantageuse de l'une
 des bouches, que le Pape avoit lors pour
 nous maudire, & dans le lieu mesme de
 Trente, & pendant l'assemblée, qui s'y
 fit expressement pour nous anathema-
 tiser. Mais il est temps de venir a l'autre
 partie de nôtre texte; où le S. Apôtre
 après ces premieres paroles, *Que chacun*
s'éprouve foy-mesme; ajoute, & qu'ainsi il
mange de ce pain, & boive de cette coupe. c'est
 a dire comme il est clair, du pain & de
 la coupe du Seigneur, qui se distribuent
 a sa table; pour le Sacrement de l'E-
 ucharistie, Il veut, qu'avant que de s'y
 presenter, le fidele s'éprouve foy-mes-
 me; Après cela, s'il réussit a l'épreuve, &
 qu'il se trouve en état de communier di-
 gnement, il l'y admet & luy fait part du
 pain & de la coupe du Fils de Dieu,
 Ainsi en ce peu de paroles, il établit trois
 loys dans l'Eglise sur le sujet de ce Sa-
 crement. La premiere, que nul ny com-
 munic sans s'estre éprouvé foy-mesme;

Que

Que chacun (dit-il) *s'éprouve soy mesme ; & qu'ainsi* (c'est a dire après s'eltre éprouvè soy-mesme , en cette maniere , & non autrement) il mange & boive a la table de l'Eglise. La seconde est , *qu'après s'estre éprouvè soy-mesme* , il y soit admis sans l'obliger a autre chose avant que de l'y recevoir. *Qu'il s'éprouve* (dit-il) *& qu'ainsi il mange*, c'est a dire s'il s'est éprouvè , qu'il s'approche & qu'il communie. La troisieme loy est que quiconque a satisfait a l'épreuve prescrite par l'Apôtre , ayt droit de prendre le pain , & la coupe. *Que chacun s'éprouve & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe*. Plusieurs Chrétiens qui communioyent, ou qui communient encore les petits enfans , incapables de s'éprouver eux-mesmes, violent la premiere de ces trois loyx , & ceux de l'Eglise Romaine transgressent les deux autres ; La seconde, en obligeant les fideles a se confesser en secret a un de leurs Prestres pour communier dignement, outre l'ordre de l'Apôtre, qui ne nous demande autre chose, sinon que nous nous éprouvions nous-mesmes. La troisieme, en ne permettant de boire a aucun des communiants, qu'au seul

seul Prestre, qui a beny le Sacrement. La Chap.
premiere. erreur reçoit a l'Eucharistie ^{XI.}
ceux que l'Apôtre en exclut. La secon-
de en exclut ceux, qu'il y admet; & la
troisiesme prive ceux qu'elle y admet, de
la moitié, de ce que l'Apôtre leur don-
ne; c'est a dire de la coupe. Mais ces er-
reurs bien que differentes, ont cecy de
commun, qu'elles choquent toutes trois
l'ordre & l'autorité de S. Paul; ou en re-
laschant ce qu'il avoit lié, comme la pre-
miere; ou en liant ce qu'il avoit laissé
libre; comme les deux autres. Il est vray,
que ceux de l'Eglise Romaine ne sont
aujourd'hui coupables, que de ces deux
dernieres fautes. Pour la premiere, qui
communie les petits enfans dès les pre-
miers ans, & mesme dès les premiers
jours de leur vie; ils s'en sont corrigez
il y a desja quatre ou cinq siècles. Mais
il ne sera peut estre pas inutile de vous
remarquer, qu'encore que cet abus soit
étrange, & qu'outre qu'il renverse clai-
rement l'ordre icy posé par l'Apôtre, il
semble encore conjoint avec quelque
profanation de ce Sacrement, le don-
nant a des sujets, que l'infirmité de leur
âge en rend incapables; avecque tout
cela

Chap.
XI.

Cypr. ep.
59. p. 108
C. l. de
L'ep. p.
202.

• Aug. ep.
16. add.
qua est
Marcell.
† Innoc.
ep. ad
Syn. Mil.
apud
Aug. ep.
93.

^a Voyez
l'ordre
Rom. p.
84. C. dās
le Tom.
10. de la

Bibl. des Per. b Carol. M. de Imagin. l. 2. c. 27. c Hug. de S. Vict. de
Caramonis C. l. 1. c. 20. p. 1276. A. Bibl. Patr. T. 194

cela il ne laisse pas d'estre & tres-ancien,
& d'une tres-grande étendue. Pour l'an-
tiquité, il paroist par les livres qui nous
restent de S. Cyprien, que l'on bailloit
l'Eucharistie aux petits enfans dès le
troisiesme siecle, auquel vivoit cet au-
teur; Pour l'étendue le mesme usage a
continué depuis dans tous les climats du
Christianisme, comme nous l'apprenons
de temps en temps des écrivains, qui ont
fleury en chacun des âges suivans; & il se
pratique encore aujourd'hui ainsi dans
toutes les Eglises des Grecs, des Rus-
siens, ou Moscovites, des Armeniens,
& des Ethiopiens, sans y avoir jamais été
discontinué, que l'on sache. Et quant aux
Latins particulièrement, S. Augustin*,
& Innocent I. † Evêque de Rome, qui
vivoit en mesme temps, & une infinité
d'autres auteurs, témoignent qu'ils en
usoyent encore ainsi au cinquiésme sie-
cle & aux suivans^a; & Charlemagne dās
un écrit fait par son commandement, &
sous son nom^b, mōtre evidemment, que
cela continuoit encore dans l'Occident
a la fin du huitiesme siecle^c; & il y a des

auteurs

auteurs du siecle onzieme & douzieme, qui disent * que cela se pratiquoit aussi de leur temps; avec cette difference seulement, qu'ils ne communioyent les petis enfans, qu'avec le vin parce que l'on avoit de la peine a le leur faire avaler le pain. En semble, que de puis, ce fut l'opinion de la transubstantiation établie en ces temps-là du douzieme & du treizieme siecle, qui abolit peu a peu cette coutume, pour l'horreur que l'on avoit d'y exposer ce que l'on croyoit estre le corps & le sang propre du Seigneur, aux indocences, qui ne pouvoient manquer d'arriver souvent en communion de ces petites creatures, incapables pour la foiblesse de leur âge, de recevoir le Sacrement avec que la reverence due a la substance mesme de notre Redempteur. Encore faut-il remarquer que mesmes depuis ce temps-là afin que cet usage ne semblast pas entièrement aboly, on tint long temps, en divers lieux d'Occident, la coutume de donner un peu de vin aux enfans; après qu'ils avoyent été baptizez; ce qui leur estoit comme un supplément de l'Eucharistie, qu'on leur avoit oté. Un Evescque de la

Chap. XI.

* Radul Ardi. Formi in die Pasche. p. 173. a. b.

Hug. de S. V. Et. L. I. de Carim. & c. sive Erudit. Theol. in S. ec Eccl. c. 20. T. 10. Bibl. P. p. 1376. A.

LI communion.

Chap.
XI.

Lindav.
Panopl.
A. 4. 8. 25.

communion Romaine, témoigne que de son temps, c'est à dire il y a un peu plus de cent ans, cela se pratiquoit encore ainsi dans l'Eglise de Dordrecht en Hollande, avant qu'elle eust embrassé la reformation de l'Evangile. Cet abus si ancien & si long-temps continué, nous fournit avec une infinité d'autres choses, un argument fort probable de la nouveauté de la transsubstantiation. Car si elle eust été croüé dans les dix premiers siècles de l'Eglise, il n'y a nulle apparence, que l'on y eust souffert si long-temps un usage qui s'y accorde si mal. Et supposé qu'il y eust été toléré quelque temps, toujours n'est-il pas croyable, que les Peres du quatriesme & du cinquiesme siècle, ne l'eussent éteint peu à peu, comme les Latins ont fait depuis, au temps, où il est clair & constant & reconnu de tous, que la transsubstantiation a été en vogue parmy eux. C'est de là mesme encore, que depend la raison de la difference, qui se voit en cet endroit entre les Latins, & les Chrétiens des autres communions de l'Orient & du Midy. Ceux-cy ont retenu le vieux usage de bailler l'Eucharistie aux petits enfans; parce

parce qu'il ne s'est point fait d'innovation parmy eux en la tradition de leurs Peres sur le sujet de ce Sacrement, qui les oblige a y rien changer; au lieu, que la doctrine de la transubstantiation, survenue depuis le dixiesme siecle dans la créance des Latins, a été cause qu'ils ont aboly un usage qui ne s'y accommodoit pas. De toutes les traditions non écrites, que nous leur contestons, ils ne m'en scauroyent montrer aucune, qui ayt eu ou plus d'antiquité, ou plus d'étendue, que celle-cy. Et neanmoins avecque tout cela, ils n'ont pas laissé de l'abolir; parce qu'elle ne s'ajustoit pas assez avecque les interets de leur nouvelle erreur. Combien plus nous doit-il estre permis de renoncer & a cette tradition & a toute autre, quelque vieille, commune & universelle, qu'elle soit, si elle se treuve contraire ou a l'Ecriture Sainte, ou a la raison? ou quoy que c'en soit, si elle est destituée de l'autorité des livres divins, ne paroissant nulle part dans cet authentique & divin canon de la foy de l'Eglise? L'arrois maintenant a vous parler de deux erreurs des Latins contraires a cette mesme doctrine de l'Apôtre;

Chap.
XI.

Mais parce que le sujet est grand, & que le t ps de cette action s'est  coule, nous en remettrons le discours a une autre-fois, & nous nous contenterons pour cette heure de vous prier de bi  faire v tre profit de ce que nous vous avons expos  de l'enseignement de S. Paul. Vous avez entendu, que pour faire l' preuve, qu'il nous commande, il faut necessairement avoir la connoissance des loyx & des mysteres du Christianisme. Etudiez-vous donc tous a l'acquerrir. Lisez,  coutez, & meditez la parole de Dieu, qui nous les enseigne; & ne vous donnez point de repos jusques a ce que vous en ayez une vraye & solide intelligence. Ne vous excusez point sur ce que vous n'etes pas de l'ordre des Ministres de l'Eglise. Vous estes de l'ordre de ceux, qui aspirent a la vie  ternelle, qui ne se peut avoir sans connoistre Dieu & celuy qu'il a envoy  J'esus Christ. Ne dites point, que vous n'avez pas le loisir de vous appliquer a cette  tude; que les emplois de vos vocations, & les necessitez de vos familles vous emport t tout ce que vous avez de temps. Il ny a rien de plus press , que le dessein de vous rendre

dre

dre eternellement heureux vous & les vôtres, a quoy cette connoissance est absolument necessaire. Mais ce n'est pas assez de l'avoir ; il faut vous en servir, quand vous l'avez, a vous éprouver vous mesmes fondant vôtre ame, & examinât si vous y trouverez des sentimens, & des affections conformes aux patrons, que vous en avez appris dans l'Evangile. Il est vray que l'Apôtre nous commande icy particulièrement cette epreuve pour le temps, que nous devons faire la Cene. Mais ce n'est pas pour l'exclurre des autres parties de nôtre vie. Il la recommande aussi ailleurs en d'autres occasions a ces mesmes Corinthiens a qui il parle icy. Et si vous me demandez precisement quel en est le temps, je répons qu'il n'y en a point, où elle ne se puisse faire. Faites-la le plus souvent & le plus exactement, que vous pourrez. Ne laissez s'il est possible, passer aucun jour sans vous éprouver vous-mesme, si vous avez la foy, si Jesus Christ est en vous. Quel fera vôtre bonheur, quel vôtre contentement, & vôtre ravissement, si vous trouvez en vôtre cœur ce divin-hoste, qui porte la vie, la paix, la gloire & l'e-

ternité dans toutes les ames, où il loge véritablement? Si dans quelcune de vos épreuves, vous ne l'y pouvez découvrir, encore ne faut il pas perdre courage pour cela. Appelez-l'y, & l'y conviez en nettoyant vôtre ame de tout ce qui peut offenser sa veüe; c'est a dire en un mot de toutes les passions & habitudes des vices, qu'il vous defend. Pleurez vos fautes passées & vous amandez. Iesus ne dédaigne jamais ceux qui ont faim & soif de sa justice. Il vient a eux & fait demeure chez eux. Si vous doutez, que vôtre repentance soit vraye, il est isè de reconnoistre ce qui en est. Celuy qui se repent véritablement d'avoir fait une chose, ne la fait plus; il n'y retourne plus. Il n'y a pas long-temps que vous communiastes a la table du Seigneur, & je suppose que vous vous éprouvastes, comme vous y fustes exhortez avant que de vous en approcher. Voulez-vous sçavoir, si la repentance, dont vous sentistes les mouvemens, étoit véritable, ou feinte? Considérez comment vous avez vescu depuis; Si vous avez continué dans l'exercice des vices, qui vous firent alors de la peine, & vous picquerent de quelque

quelque regret & de quelque douleur; Chap.
XI.
si vous estes aussi aspre a l'avarice, aussi attachè a l'injustice, aussi ardent a l'impureté, aussi addonné aux excez de l'yvrognerie, & en un mot aussi assidu au service du pechè, que vous estiez auparavant; tenez pour certain, que toute vôtre penitèce prétenduë n'a été qu'une feinte vaine, un jeu, & une comedie. Je ne dois ny ne puis vous flater. Avec cette forme de vie, qui est celle des impenitens, & des esclaves de Satan, il n'est pas possible, que vous soyez ny vray penitent, ny vray membre de Jesus Christ. Dépouillez-la, si vous voulez estre a luy. Faites des fruits dignes de repentâce; Renoncez aux voyes & aux mœurs de la chair & du monde; & vous reformez tout de bon selon les loyx de l'Esprit; vivant sobrement, justemèt, religieusement, en bonne conscience devant le Seigneur, & sans scandale devant les hommes; perseverant constamment dans l'exercice de la sanctification Chrétienne. C'est l'épreuve que l'Apôtre vous demande. Ainsi & non autrement, vous pourrez vous affeurer d'estre en la foy, & d'avoir Jesus Christ en vous & avecque luy, le salut & la vie. Dieu vous en face la grace. AMEN.



* Pro-
noncé a
Charen-
ton le
Dimâche
12. Mars
1662.

SERMON QUATORZIÈME. *
I. EPITRE AUX CORINTHIENS
Chap. XI. v. 28.

28. *Que chacun donc s'éprouve soy-mesme;
& quainsi il mange de ce pain, & boive de
cette coupe.*



MERS FRERES;

Ecclef. 7.
29.

Il ne se peut rien dire de mieux, ni de plus vray, que ce que nous lisons dans le livre de l'Ecclésiaste, que *Dieu a bien fait l'homme droit; mais que les hommes ont cherché beaucoup de discours; c'est à dire qu'ils se sont détournéz en beaucoup de pensées mauvaises, & obliques, & éloignées de la droiture & simplicité, en laquelle ils avoyent été creéz; s'embarassant follement en des questions & inventions, non seulement vaines & non nécessaires, mais mesme le plus souvent dangereuses & pernicieuses. Adam a été le premier*

premier de cette secte, aussi bien que de
notre espece. Il delassa bien tost la droi-
ture, en laquelle son Créateur l'avoit
fait, doué de pureté & d'innocence, &
où pour vivre parfaitement heureux, il
n'avoit qu'à obeir a son Seigneur en la
simplicité de son cœur, jouissant douce-
ment de la gloire, dont il l'avoit couron-
né. Mais au lieu de cela, il s'abandon-
na aux vains discours de la curiosité
& de l'orgueil, & aux superbes pen-
sées; que le serpent, ennemy de son
bon heur, luy suggera malicieusement; &
dans cet égarement funeste il se perdit
malheureusement luy & toute sa poste-
rité. Ses enfans n'ont pas manqué de sui-
vre son exemple; se laissant tous aller
comme a l'envy les uns des autres, a
cette vanité, cherchant dans la profonde
& indépuisable folie de leurs cœurs plu-
sieurs discours differens, & une infinité
de pensées, diverses a la verité, mais
néanmoins semblables en ce point,
qu'elles s'écartent toutes de la droiture
& de la verité. Car comme pour aller
d'un point a un autre, il n'y a qu'une seu-
le ligne droite, qui vous y conduise; au
lieu que le nombre de celles, qui s'en
éloignent

éloignent a droit & a gauche , est infiny; de mesme la verité & la droiture est une & simple; mais l'erreur, & l'obliquité, qui s'en écartent, se vont multipliant sans fin & sans mesure. Ainsi l'erreur & l'égarément, où les hommes se sont envelepez eux-mesmes par les discours de leurs propres entendemens , croissant toujours, & chacun ajoutant ses inventions a celles de ses ancestres, ou de ses prochains, ils se sont a la fin si fort éloignez de cette premiere & originelle droiture , où Dieu nous avoit créez au commencement , que l'on a de la peine, a en reconnoistre les traces dans cette confusion & multiplicité infinie de meurs, de loyx, d'institutions, de disciplines, & de religions, qui se voyent dans le genre humain. Encore faut-il avouer, que le mal n'en est pas demeuré là. Dieu par sa misericorde infinie ayant daigné nous envoyer des cieux. Iesus Christ son Fils unique , qui pour nous retirer de ces pitoyables égaremens nous a baillé sa parole sainte , pure , simple & sincere , les hommes travaillez de leur ancienne maladie , n'ont peu s'y arrester; non contents de cette sagesse celeste , ils n'ont pas manqué

manquè de consulter leur cœur, d'y ^{Chap.} chercher de nouveaux discours, des pen- ^{XL} sées curieuses, & de belle apparence, d'en tirer grand nombre d'inventions & de traditions, qu'ils ont enfin osè ajouter, pour ne pas dire préférer à la doctrine du Seigneur, à laquelle il falloit se tenir religieusement sans rien presumer au delà de ce qu'elle nous enseigne, ou nous commande. Nous pouvons donc dire véritablement sur cette seconde erreur des hommes ce que dit le sage de la première; *Que Dieu nous avoit bien formé & baillé une doctrine droite; mais que les hommes ont cherché beaucoup de discours.* C'est cette vanité de l'esprit humain, cette démangeaison de sa curiosité, qui a tout gâté; Elle cherche toujours des discours & des pensées; & même plusieurs discours & plusieurs pensées; & si je l'ose dire, une infinité de discours & de pensées. Car elle ne s'en contente pas de peu. Il luy en faut une infinité; parce qu'elle n'est jamais satisfaite. C'est de ces chercheurs de discours, que sont venuës les heresies, les schismes, les divisions; C'est de leur bontique qu'est sortie cette grande multitude de ceremonies, de traditions, & d'in-

& d'institutions, qui ont enfin accablé le Christianisme; toutes puisées de la cervelle des hommes, de leurs raisonnemens & de leurs discours; toutes éloignées de la droiture & simplicité de la parole de Dieu. C'est encore ce mesme mal qui nous rend l'exposition de cette parole difficile & laborieuse, quelque simple & facile qu'elle soit en elle mesme; étant contraints pour garentir nôtre foy de ces discours humains, de leur ôter le fard & les couleurs, qu'on leur cherche en vain dans l'Escriture & ailleurs, de remarquer soigneusement les endroits de la doctrine divine, qui leur sont contraires, & de refuter les artifices dont on se sert pour les accorder avec elle. C'est ce qui nous arrive tous les jours dans l'exposition de l'Escriture, s'y rencontrant peu de textes, où il ne nous faille, outre la simple interpretation des paroles sacrées ajouter quelque chose contre les discours & les pensées des errans; & c'est ce que nous avons tout fraichement éprouvé sur ce commandement de l'Apôtre, *Qu'un chacun s'éprouve soy-mesme, & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe.* Que se peut-il dire de plus clair, de

de plus raisonnable, de plus facile à entendre? Et néanmoins voicy la seconde action, que nous faisons sur ce sujet; une seule n'y ayant pas suffi. Mais aussi n'est-ce pas l'Ecriture de l'Apôtre qui nous y a obligez. Le sens n'en est pas obscur, ni les paroles difficiles. A peine a-t-elle besoin de nôtre exposition; Chacun de vous la peut comprendre de luy mesme, & s'il vous en souvient nous n'employâmes qu'une petite partie de nôtre premiere action à vous l'expliquer. Ce sont les pensées & les discours de l'erreur, qui nous contraignent d'estre longs, & de nous arrester plus, que nous ne voudrions en ce lieu. Car il nous a fallu remarquer & refuter premierement l'injustice de ceux de la communion de Rome, qui déçus par les pensées, qu'ils ont cherchées, subtiles, mais fausses & vaines, concluent qu'il est impossible au fidele de s'asseurer de ce qu'il est, & rendent inutile & superflüë par ces discours éloignez de la droite voye, l'épreuve de soy mesme, que l'Apôtre commande à chaque Chrétien. Il a aussi fallu redarguer l'abus des anciens, qui se détournans de cette sainte & droite parole de S. Paul, donnoyent l'Eucharistie

ristie aux petits enfans, incapables de faire l'épreuve que l'Apôtre nous demande avant que de communier, leurs vains discours leur ayant persuadé, que sans cela ceux qui meurent en ce bas âge ne seroyent pas sauvez; d'ou vient que cette mauvaise coûtume regne encor parmy les Chrétiens d'Orient & du Midy. C'est ce que nous remarquâmes dans nôtre première action sur les premiers mots de ce texte, *Que chacun s'éprouve soy mesme.* Mais nous remismes a une autre fois ce qui se doit observer sur les paroles suivantes; *& qu'ainsi il mange de ce pain, & boive de cette coupe.* Si nous voulions toucher tout ce que les discours recherchez par les hommes y ont alteré & corrompu, nous irions trop loin. Par exemple que n'aurions-nous point a dire de ce que les vaines pensées, où ils se sont détournéz, leur ont fait tellement brouiller, & sophistiquer les paroles tres-simples de l'Apôtre, qu'enfin par leurs beaux raisonnemens ils changent *ce pain, & cette coupe* dont il parle en *de la chair & en du sang*, presumant tant de la force de leurs fantaisies, & de la foiblesse des autres hommes, qu'ils ont entrepris,

entrepris, & en sont venus a bout pour la Chap.
pluspart, de leur faire croire ce prodige, ^{XI.}
malgré la foy de leurs propres sens, mal-
gré les lumieres de leur raison, & enfin
malgré l'autorité de S. Paul, qui parlant
sincerement & de bonne foy, dit trois
ou quatre fois coup sur coup, que ce que
nous mangeons a la table du Seigneur
est du pain. S'ily a aucune Ecriture, a
laquelle on puisse appliquer ce que nous
disions, que le Seigneur l'a faite droite,
mais que les hommes ont cherché beau-
coup de discours, de raisons & de fantai-
sies, c'est celle-cy sans point de doute,
chers Freres; Néantmoins nous n'en
parlerons pas davantage pour cette heu-
re; ayant desia autrefois examiné & re-
futé les pensées de l'erreur sur ce sujet,
en l'exposition du verset vingt-sixiesme
de ce chapitre, où l'Apôtre usant des
mesmes paroles, qu'il a icy employées,
nous disoit, *que toutes les fois, que nous man-
gerons de ce pain, & que nous boirons de cette* ^{2. Cor. II.} *coupe, nous annoncerons la mort du Seigneur* ^{26.}
jusqu'à ce qu'il vienne. Laisant donc là
cette erreur, nous en remarquerons feu-
lement deux autres, où les discours de
nos adversaires les ont encore écartez
de

Chap.
XI.

de la droiture & verité de cette sentence de l'Apôtre ; l'une est de leur *confession auriculaire* ; & l'autre de leur *communion seiche*, qui mange sans boire, a la table du Seigneur. Ce sont deux erreurs capitales, d'une très grande étendue dans toute la vie, & dans toute la religion des Chrétiens, l'une les soumet a un joug rude & insupportable, l'autre les prive d'une douce & nécessaire consolation ; leur refusant l'un des seaux & des gages de la communion salutaire, qu'ils ont avecque le Seigneur ; toutes deux au reste hardies & presomptueuses au dernier point, qui ont osé l'une établir ce que le Fils de Dieu n'a point ordonné, & l'autre casser ce qu'il a expressément établi ; le tout sur le seul credit des *discours & raisonnemens*, qu'ils ont cherché & trouvé dans leur cœur, sans aucun appuy ; ni dans l'Ecriture, qui n'en donne jamais a l'erreur, ni dans toute l'ancienne Eglise, ou l'erreur rencontre quelque fois du support, ni mesme dans une grande partie des communions des Chrétiens, qui sont aujourd'hui dans le monde, quelque ravage qu'y ayt fait ou l'herésie, ou l'ignorance & la superstition. Nous parlerons

parlerons premièrement de la confession
secrete, & puis de la communion seiche;
& vous montrerons avecque la grace du
Seigneur, qu'elles choquent l'une & l'au-
tre, premièrement les paroles de l'Apô-
tre; puis en second lieu les sentimens & la
pratique de l'Eglise Apostolique, & de
celle qui luy a succedé, pour vous
faire comprendre combien est grand
l'abus de ceux qui s'attachent a ces deux
inventions, ou traditions humaines.
Pour la confession secrete & auriculaire
qu'ils appellent aussi *sacramentelle*, parce
qu'elle fait selon eux, une partie notable
du pretendu sacrement de la Penitence;
je ne vous dis point ce que c'est. Chacun
de vous le sçait assez, & l'estime qu'ils
en font, la mettant entre les plus neces-
saires devoirs du Chrétien, & sans le-
quel il ne peut avoir la remission d'au-
cun peché mortel, s'il luy arrive d'y tom-
ber, comme cela n'arrive, que trop sou-
vent de la fragilité de nôtre nature. Si
une personne manque a se confesser tous
les ans, pour le moins une fois, ils le ban-
nissent de leur communion durant sa vie,
& luy refusent la sépulture en terre sain-
te après sa mort, le traitant de Payen &
M m d'infidele.

Chap.
XI.

d'infidèle. Mais entre toutes les occasions, où ils ordonnent l'usage de leur Confession, il ny en a point, où ils y obligent plus étroitement les Chrétiens, que quand ils ont a communier a la table du Seigneur. La loy du Concile de Trente y est expresse, *qu'aucun homme soit clerc, soit laïque, qui se sent coupable d'un peché mortel, quelque grande que luy semble la contrition, qu'il en a, ne doit point venir a la Sainte Eucharistie, qu'il n'aye premièrement fait une confession sacramentelle * qu'il la faut faire necessairement; que sans cela, l'on prend ce Sacrement indignement, a mort, & a condamnation.* Et quant, a ce qu'ils semblent n'obliger a ce devoir, que ceux qui *se sentent coupables de peché mortel; premièrement cela exempte fort peu de gens de leur joug. Car où est le Chrétien, qui ayt son cœur pur, & sa conscience nette de toute offense contre Dieu, je dis mesme en recevant leur distinction de peché mortel & veniel? Puis il faut sçavoir qu'encore que ce dernier Concile n'oblige nommément a cette confession, que les coupables de peché mortel; neantmoins il n'en exemte nulle part ceux, qui n'ont commis, que des pechez veniels.*

* Conc. de
Tr. Sess.
13. cap. 7.

Ibid. can.
17.

veniels. Et quelques uns de leurs anciens Theologiens Scholastiques, tiennent, que la confession des pechez veniels est necessaire ; & le Pape Innocent III. le vray pere de cette invention, pour couper toute difficultè, oblige a se confesser pour le moins une fois l'an, non specialement & seulement, *les Chrétiens coupables de pechè mortel*, mais generalement & sans aucune exception, toute personne fidele, de quelque sexe, que ce soit, quand on a une fois atteint l'âge de discretion. Joint que tous leurs Theologiens sont d'accord, que quand ce ne seroit pas un commandement, c'est pourtant un conseil salutaire de se confesser mesme de ses pechez veniels. En effet nous voyons qu'ils s'y tiennent tous, comme au plus seur ; & quelquesaints & devots, que soyent quelques uns de leurs communiens, je ne pense pas qu'il y en ayt aucun, qui approche de leur autel sans s'estre confessè, & je crois, qu'ils auroyèt pour fort suspecte ou d'heresie, ou d'impictè une personne, qui en useroit autrement. Que dit S. Paul là dessus ? Certainement s'il y eut jamais aucun lieu, où l'on deust faire mention de la confes-

Chap.
XI

Bonav. in
4. d. 17. in
2. part.

art. 2. q. 1.
Riccard.
ibid. Conc.

Latet.
Iunij 3.
c. 23.

M m 2 sion,

Chap.
XI.

sion c'est celuy-cy ; où l'Apôtre censure
 les indignitez des Corinthiens en la ce-
 lebration de l'Eucharistie, qui selon ceux
 de Rome, consistent en partie en cela
 mesme, que l'on communie sans se con-
 fesser, & pour les autres, de quelque na-
 ture qu'elles soyent, il est clair, si vous les
 en croyez, qu'il ny a point de moyen
 plus utile & plus efficace pour s'en pre-
 server, que l'usage de la confession; & il
 n'y a pas un de leurs Theologiens qui
 traitant une matiere pareille a celle, que
 S. Paul a icy entre les mains, ne recom-
 mandast la confession au commence-
 ment, au milieu & a la fin de son dis-
 cours. Si donc S. Paul en eust eu la mes-
 me connoissance & le mesme senti-
 ment, qu'eux; sans doute il en eust parle
 en ce lieu, aussi bien qu'eux; Et néant-
 moins il n'en dit pas un mot en tout ce
 chapitre. Il ne reprend point les Pasteurs
 de n'avoir pas averty les fideles en oyant
 leurs confessions pour se preparer a la
 communion, de s'abstenir en la faisant,
 des indecences profanes, qu'ils y com-
 mettoient. Il n'ordonne point aux fideles
 de ne venir jamais a cette table sa-
 crée, qu'ils n'eussent premierement pu-
 rifié &

rifié & préparé leurs ames a ce divin repas par une exacte confession ; Il ne leur denonce point comme les Peres de Trente, qu'a moins que de s'estre ainsi confessez, ils prennent le Sacrement indignement & a leur condamnation. Mais qu'est-ce que je dis, que l'Apôtre ne parle icy d'aucune de ces choses. Il fait bien plus ? Car il casse & met clairement a néant toute cette doctrine du Pape & de son Concile. S. Paul admet a la table du Seigneur tout fidele, qui s'est éprouvé soy mesme. Le Pape & son Concile n'y reçoivent, que celuy qui s'est confessé de ses pechez a un Prestre. L'Apôtre ne met rien entre l'épreuve que le fidele fait de soy-mesme, & la communion, qu'il reçoit ; Après l'une il luy donne l'autre, immédiatement ; *Que chacun s'éprouve soy-mesme ; & ainsi après s'estre éprouvé soy mesme, qu'il mange de ce pain ;* Le Pape veut, que quand il se seroit éprouvé cent fois, il aille encore après cela a son Confessional ; qu'il y face le denombrement, & la relation de tous ses pechez, dont il se souvient, avant que de venir a son autel. Il met la confession entre l'épreuve & la com-

557 S E R M O N X I V .

Chap.
XI.

munion. L'Apôtre ouvre l'entrée de la table à tous ceux qui se sont éprouvez; & le Pape la leur ferme, s'ils ne se sont confessez. L'Apôtre prononce que celui qui mange de ce pain après s'estre éprouvé soy-mesme, commune dignement; comme il paroist de ce que dans le verset suivant il allegue pour raison de l'ordre; qu'il nous donne icy, *Car (dit-il) qui mange de ce pain & boit de cette coupe indignement, mange & boit son jugement*; raison, qui sera impertinente & hors de propos, si vous ne supposez, qu'il entend, que celui qui mange ce pain après s'estre éprouvé soy-mesme, ne mange pas son jugement. Le Pape definit, que pour ne pas prendre le Sacrement à mort & à condamnation, il faut se confesser à un Prestre avant que de le recevoir. Ces deux loyx comme vous voyez, sont incompatibles. L'une condamne celui que l'autre absout; L'une s'dimet à la mort celui que l'autre laisse en vie. Si l'une est juste & veritable, il faut que l'autre soit fausse & déraisonnable. L'une est de S. Paul, & l'autre est du Pape; & il n'y a point de Chrétien, qui ne reconnoisse, que celle de S. Paul ne peut estre

estre

estre autre , que divine. Il faut donc Chap.
X 1.
avouër, que celle du Pape est humaine, &

pleine de vanité & d'erreur ; & que cette necessité de la confession qu'elle établit, est une invention humaine , & non, comme on le prend , *une tradition Apostolique* ; Si elle étoit digne de ce nom, S. Paul ne la choqueroit pas, comme il fait.

Que disent nos Adversaires a cela ? Ils disent que leur confession fait partie de l'épreuve qu'ordonne S. Paul ; & leur Concile, jouïant de son autorité icy, où la raison luy manque, prononce hardiment, *que la coûtume de l'Eglise declare, que l'é-*

preuve necessaire (celle qu'entend & que Concil.
Trid. c. 7.
sess. 13.
commande l'Apôtre) *c'est que quelque*

contrit que le pecheur se sente, il ne doit point venir a la sainte Eucharistie sans avoir fait premierement sa confession sacramentelle.

Ainsi mes Freres , nous voilà bien loin de nôtre conte ; Nous pensions, que l'Apôtre avoit icy abbatu & renversé leur confession sacramentelle ; Mais si vous les en croyez , il l'a établie ; toute cette épreuve , qu'il nous recommande ne signifie autre chose , sinon que le pecheur se doit confesser a un Prestre. Mais où est la foy & la pudeur ? N'est-ce pas se

jouer de la parole de Dieu , & de celle de son Apôtre & se moquer ouvertement des hommes, que d'interpreter ainsi les Ecritures ? S. Paul dit , *que chacun s'éprouve soy-mesme.* Il entend (disent-ils) qu'il se confesse a autrui , a son Curè, ou quoy que s'en soit a un Prestre. Fut-il jamais une glosse pareille a celle-là, plus extravagante, ou plus ridicule, qui prend *s'éprouver pour se confesser , & soy mesme* pour un homme autre que vous mesme ? Mais , disent-ils , *la coûtume de l'Eglise declare* , qu'il le faut ainsi entendre. Mais qui leur a dit , qu'il faille entendre les paroles d'un écrivain , non divin & canonique, comme est S. Paul, mais mesme Ecclesiastique & humain , au grè & a la fantaisie de l'Eglise ? Qu'elle soit, s'ils veulent , maistresse de son langage, & de l'usage & de la signification des termes, dont elle exprime sa créance ; tant y a comme dit fort bien un sçavant homme de leur communion, *qu'elle ne l'est pas des choses de fait & des sentimens des autres. Elle, ne peut pas faire qu'un auteur particulier tienne ou ne tienne pas une telle doctrine , & un tel sens, ou que des propositions soyent ou ne soyent pas dans son livre.* Il ne depend pas d'elle

Denys
Raymond
Eclaircis-
sement du
fait &
du sens
de Ians.
Part. 3.
309. 310.

d'elle, que tels sentimens y soyent con-
 tenus. Que l'Eglise declare donc ce qu'il
 vous plaira du sens de S. Paul en ce lieu;
 elle ne scauroit faire, que ce qui y est n'y
 soit pas, ou que ce qui n'y est pas, y soit.
 Il est clair, que vôtre confession n'y est
 pas. Car en quel langage a-t-on jamais
 dit *s'éprouver soy-mesme*, pour signifier con-
 ter tous ses pechez a un Prestre ? L'épreu-
 ve dont parle S. Paul, est une action, que
 chacun fait sur soy-mesme. Vôtre *con-*
cession est une action du Chrétien non
 avecque luy mesme, mais avec un Pre-
 stre; autre de necessité, que n'est pas le
 Chrétien, qui luy parle; si ce n'est que
 vous vouliez prendre pour une mesme
 personne, le prestre & le penitent, le
 juge & le criminel, le confesseur, & le
 pecheur, qui se confesse a luy. Certaine-
 ment vôtre *cession* n'est donc pas dans
 cette Ecriture de S. Paul; & l'épreuve,
 qui y est, n'est nullement ce que vous
 voulez qui y soit. Autrement s'il faut
 faire dépendre de l'usage & de la prati-
 que de l'Eglise l'intelligence des paroles
 de ce texte; toute l'Ecriture de l'Apôtre
 n'aura de soy mesme aucun sens, ferme,
 constant, assuré & attaché necessaire-
 ment

ment aux paroles dont il s'est servy pour l'exprimer, ni au dessein & a l'intention de son discours, ni aux autres circonstances, particulieres des lieux, qu'il a écrits. Ce sera une girouëte, qui étant d'elle mesme destituée de tout mouvement, est capable de tous ceux, qu'une cause étrangere luy voudra donner; ce que vous ne sçauriez dire d'aucun auteur sage & raisonnable, sans l'outrager au dernier point, & sans égaler ses paroles a celles d'un fou & d'un insensé. A ce conte l'Ecriture ne sera pas la loy ni la regle de l'Eglise; la *coûtume de l'Eglise* sera la loy, la regle, & l'ame de l'Ecriture. Il faudra juger non des meurs & des sentimens de l'Eglise par les paroles de Dieu dans ses Ecritures; mais du sens des Ecritures par les usages & par les coûtumes, & par des opinions de l'Eglise; comme s'il falloit interpreter les Edits & les loyx des Princes par les actions & par les sentimens de leurs sujets; & non corriger & reformer la vie de leurs sujets par les commâdemens & par les defences des loyx publiques. Faites ce qu'il vous plaira. Il est clair, que S. Paul entend, que tout fidele qui s'est

s'est éprouvè foy mesme , peut de s-là Chap. XL
 communier, & le faire dignement à salut
 & non a mort, ni a condamnation. Si
 vous estes de ses disciples, treuvant cette
 sienne definition difectement, & irre-
 conciliablement contraire a vôtre *coû-*
tume Ecclesiastique; vous deviez reformer
 vôtre *coûtume Ecclesiastique* selon sa defi-
 nition, & non tordre violemment & sans
 aucune couleur de raison, le sens de sa
 definition a vôtre coûtume. Cette verité
 est si claire, qu'elle a été reconnue, &
 publiée par l'un des plus illustres esprits,
 du party Romain; qui tout ensemble a
 été l'un des premiers & plus ardens en-
 nemis de Luther. C'est le Cardinal
 Cajetam, qui tient & écrit en deux ou
 trois de ses ouvrages, *que ceux, qui sont*
vrayement contrits ne sont point obligez sous
peine de peché mortel, de se confesser avant
que d'aller a la communion, & que cette ne-
cessité n'est fondée, ni sur les commandemens
de Dieu ou de l'Eglise, ni sur la Loy ou la rai-
son naturelle. C'est la dernière voix, que
 fit ouir dans la communion Romaine
 cette sainte verité opprimée & étouffée
 peu d'années après par la Loy violente
 & tyrannique des peres du Concile de
 Trente.

Cajet. in
 1. Cor. 11.
 28. & in
 3. Thom.
 4. do. art.
 4. & in
 summa
 verbo, co-
 munionis
 Sacra m.

Trente. Mais encore de quelle Eglise est-ce, qu'ils nous parlent, quand ils nous alleguent icy *la coutume de l'Eglise*, pour avoir quelque pretexte de corrompre les paroles de S. Paul? Est-ce l'Eglise Apostolique? Qu'ils nous montrent donc d'as les Auteurs divins, que son usage fust de ne recevoir aucun fidele a la table du Seigneur, quelque contrit, qu'il peust estre, s'il ne s'étoit premierement confessé. Où est cette Loy dans les Evangelies, dans les Actes, dans les Epitres des Apôtres? Elle ny paroist nulle part. Et néantmoins elle étoit tres-importante, & tres-necessaire, puis que si vous en croyez ces Messieurs, il y alloit de la vie & du salut des pecheurs. Ces divins Livres sont pleins d'exhortations tant aux Ministres qu'aux fideles de se bien acquitter de leurs devoirs, qui y sont specifies, & nommez distinctement. Et néantmoins il ne s'y treuve aucun lieu où il soit ordonné ni aux premiers d'exiger de leurs troupeaux la confession de leurs pechez, ni aux seconds de leur aller faire de temps en temps une exacte relation de toutes les offenses, où ils sont tombez. Les fideles tombez en quelque

faute

faute, y sont aussi souvent avertis de penser a eux ; Mais il ne leur est commandé autre chose en aucun lieu pour obtenir leur pardon, que la contrition, la repentance, la priere & la conversion a Dieu, avecque l'amandement de vie. De se confesser a l'oreille d'un Ministre, le Saint Esprit ne leur en dit jamais rien. Il laisse les autres endroits, où cette confession, si elle eust été dès-lors en usage, eust peu & deu estre nommée, & où elle ne l'est point. Qui croira, que ces sages & charitables Escrivains eussent ainsi teu par tout une chose aussi necessaire qu'est celle-là, selon la supposition de ceux, qui la tiennent, s'ils en eussent eu la connoissance & l'opinion, que ceux-cy en ont? Mais quoy qu'ils disent, ce seul passage de S. Paul suffit pour la renverser, n'étant pas imaginable, qu'il eust voulu non permettre, mais mesmes commander a chaque fidele de manger du pain & de boire de la coupe du Seigneur après s'estre éprouvé soy mesme, si c'eust été alors la loy & la pratique universelle de l'Eglise de n'en recevoir aucun a cette communion, quelque diligemment, qu'il se fust éprouvé luy mesme, s'il ne s'étoit encore

confesse

confessé a un Prestre. L'histoire seule de l'Eglise Apostolique nous montre a l'œil, que ce n'étoit pas là sa coutume. Il est clair par l'histoire des Actes, que peu de jours après sa naissance l'Eglise de Ierusalem étoit de plus de huit mille cinq cens personnes, & qu'elle n'avoit que douze Ministres, assavoir les douze Apôtres, capables d'ouïr les confessions des fideles selon les suppositions de Rome. C'est aussi une chose receuë par la plus part des écrivains, & nommément par le Catechisme du Concile de Trente, que dans la ferveur de ce premier âge du Christianisme les fideles communioient tous les jours. Il falloit donc selon la definition du Concile de Trente, que ces huit mille fideles fussent confessez tous les jours, ou qu'ils communiaissent indignement & a leur condamnation. Ce dernier party est absurd, & insupportable; & le premier est impossible; les Jesuites mesmes, les plus actifs & diligens confesseurs, qui ayent jamais été, témoignent, que tout ce qu'ot peu faire les plus estimez de leurs ouvriers, & les plus assidus en cette fonction a été de confesser chacun environ cinquante personnes en un

un jour, si bien que sur ce pied il faut ^{Chap.} plus de cent cinquante confesseurs pour ^{XI.} confesser neuf mille hommes en un jour; au lieu qu'il n'y en avoit que douze dans l'Eglise de Jerusalem. Le mesme paroist encore de l'Eglise Romaine long-temps après, lors que Corneille en étoit Pasteur ^{Corneil.} environ l'an de nôtre Seigneur 250. Il té- ^{apud} moigne luy-mesme, quelle étoit des-ja si ^{Euseb.} grosse & si puissante, qu'elle nourrissoit ^{Hist. l.} jusques a quinze cens personnes necessi- ^{6.c.43.} toutes, veuves, orfelins, impotens; & il ajoute que le reste du peuple étoit une multitude immense & innombrable. Ce que l'Eglise entretenoit de pauvres, le montre assez, quand Corneille ne le diroit pas; Si bien que l'on peut poser sans fail-
lir, qu'elle étoit pour le moins de trente ou quarante mille personnes. Et néant-
moins pour servir tout ce grand peuple il n'y avoit que 46. Prestres, & luy qui faisoit le 47. nombre tout a fait incapable d'ouïr non tous les jouts, mais tous les huit ou tous les quinze jours seulement les confessions de tant de fideles. Il faut donc que la plupart des Chrétiens de Rome communiaissent alors a condam-
nation, ou que l'on avouë que la maxime
de

Chap.
XL

de Trente y étoit inconnu, qu'aucun fidele ne puisse communier sans s'estre confessé. Descendons plus bas. Est-ce l'Eglise du quatriesme & du cinquiesme siecle, dont ces Messieurs alleguent la *coûtume*? Mais ils ne nous en scauroyent rien produire, qui montre que ce fust alors l'usage non plus qu' auparavant, de ne recevoir aucun fidele a l'Eucharistie, qui ne se fust confessé a un Prestre. En tant de livres, qui nous restent de ce tēps-là, il ne se treuve pas une Loy, pas une re-
gle, pas un canon, qui commande aux fideles de se confesser avant que de communier; non pas mesme une simple exhortation a en user ainsi, pas une peine, ordonnée à ceux, qui feront autrement & enfin pas un exemple de quelque bon & religieux fidele, qui ayt pratiqué un pareil usage. Au contraire nous voyons dans leurs Liturgies, que pour célébrer L'Eucharistie entre les fideles seuls selon la coûtume de ce temps-là, le Diacre congedioit & faisoit sortir de l'assemblée les Catechumenes (c'est a dire ceux qui n'étoyent pas encore baptisez) & ceux qui étoyent dans la Penitence (c'est a dire qui faisoient penitence publique de quelque

quelque faute scandaleuse.) & tous les Chap. autres, qui n'avoient pas droit de com- X 1. munier. Entre ceux-là, qui ne voit qu'il eust aussi fallu congédier les fideles non confessez, si l'on eust creu alors, qu'ils ne pouvoient communier qu'indignement, & a leur condamnation? Et neantmoins il est certain que l'homme voit rien de semblable dans aucune des Liturgies, que nous avons de ce temps-là. Chrysostome Chryf. qui mourut au commencement du cin- hom. 8. de Penit. ser. 56. T. 1. p. 622. quiesme siecle, touche quelque part ces paroles de l'Apôtre; mais pour y satis- D. faire il ne demande autre chose au fidele, sinon qu'il s'examine, & qu'il se juge soy-mesme au dedans de sa conscience, sans que personne y soit present, que Dieu seul, & qu'ayant ainsi reformé sa vie, il s'approche de la table sacrée. Et ailleurs exhortans ses auditeurs a se preparer a la sainte communion, qui se devoit faire de là a cinq jours, il les presse de renoncer a leurs vi- Id. Hom. de B. Phil. 103. 31. 1. 1. p. 258. ges, de se garder de la rapine, de la médisance, des outrages, de s'étudier a la libéralité, aux aumônes, a la debonnaireté, D. Et les assure, que venant ainsi a la table sainte, le Seigneur ne leur demandera autre chose. On ne croyoit donc pas en-

N n core,

Chap.
XI.

Aug. Ser.
46. de
Verb.
Dom.

Hier. in I.
Cor. II. 28.

core, que la confession a l'oreille d'un
 Prestre y fust necessaire. S. Augustin re-
 met aussi a la conscience de chacun cet
 examen necessaire, avant que de s'appro-
 cher de la table du Seigneur; & un vieux
 commentaire de ce temps-là, qui court
 sous le nom de S. Ierôme expliquant ce
 passage de l'Apôtre; *Il faut (dit-il) premie-
 rement sonder sa conscience, si elle ne nous
 reprend en rien; & ainsi nous devons ou of-
 frir, ou communier.* La coûtume de l'E-
 glise de tous ces temps-là ne declaroit
 donc pas, que la confession auriculaire fist
 partie de l'épreuve, que nous demande
 l'Apôtre. Je pourrois encore étendre cet-
 te observation beaucoup plus avant, jus-
 ques aux temps approchans du 13. siecle;
 au commencement duquel le Pape In-
 nocent troisieme établit par loy expresse
 la necessité de cette confession. Si bien
 que cette Eglise, dont le Concile de
 Trente allegue la *coûtume* pour autoriser
 cette ridicule *declaration*; que leur con-
 fession secreete est comprise dans l'épreu-
 ve que S. Paul nous commande, ne peut
 estre entenduë, que de l'Eglise Romaine
 depuis quatre cens ans en ça; cet usage
 de se confesser avant que de communier
 ayant

ayant été inconnu aux premiers sept ou huit siècles du Christianisme. Il ne commença a se rendre commun que depuis ce temps-là ; jusques a ce qu'enfin le decret d'Innocent III. le fit observer dans toute l'étendue de sa communion, où il a encore été raffermi, & fortifié en ce dernier siècle par le zele des Iesuites, qui ont jugé cette institution fort commode pour leurs desseins. En effet encore aujourd'huy entre toutes les nations qui font profession d'estre Chrétiennes, il n'y a que la seule partie sujete au Pape, où l'on oblige les fideles par une Loy publique a se confesser avant que de communier, sous peine de tomber dans un peché mortel. Les Iesuites nous témoignent eux-mêmes*, que dás l'Eglise des Ethiopiens ou Abyssins fort ancienne & d'une grande étendue tous communient sans se confesser ; & qu'en celle des Chrétiens des Indes Orientales, on en usoit de mesme, avant qu'ils les eussent mis sous le joug du Pape. Il y a plus de quatre cens ans, qu'un Moyne François*, qui avoit voyagé en la Tartarie, a écrit que tous les Chrétiens Nestoriens, ignorent l'usage de la confession ; & il pa-

*Lettre annuelle d'Ethiop. d'Alf. Minderx 1626.p. 158. & celle de Paes. 1624. 1625.p. 53. Voyez aussi Goudigno l. 1. c. 28. p. 171. de rebus Abyssin. du Iar. l. 6. c. 12. *Rubruquis. Voyage de Tartarie c. 41. p. 203.*

N n z foist

Chap.

26

†

Gosseva.

l. 3. c. 5. p.

388. des

guerres

de Cha.

Abbas.

* Arch.

dius de

Sac. l.

4. c. 2.

roist clairement que ceux d'aujourd'huy, dont le Patriarche se tient a Mozal, ne la connoissent point non plus. Les Armeniens, moins infectez, & aussi anciens, que tous ceux-là, au rapport d'un Moyne Espagnol, qui les a fort pratiquez, ne se mettent point en peine de la confession pour bien communier. Et bien que la confession soit en usage parmy le peuple des Grecs; si est-ce pourtant, que des auteurs*, qui de leur party ont passé en celuy du Pape, tesmoignent que leurs Prestres & leurs Evesques ne se confessent, presque jamais; signe evident, qu'ils ne tiennent pas, comme les Latins, que la confession soit necessaire pour communier dignement. Comment tant de peuples si differens en Langues, en climats, & en opinions, d'ailleurs tres-zellex aux traditions de leurs Peres, s'accorderoyent-ils tous, ou a ignorer celle-cy, ou a en faire moins d'état, que les Latins, si elle leur avoit été baillée par les premiers auteurs du Christianisme? l'aurois plusieurs autres choses a rapporter, qui montrent evidemment, que cette confession auriculaire des fideles étoit inconnuë aux sept ou huit premiers siecles

ſiècles du Chriſtianisme; non ſeulement Chap. XI.
 pour ſe préparer a la communion, mais
 auſſi pour ſe diſpoſer a bien mourir, &
 dans toutes les autres occasions & ne-
 ceſſitez de la vie, ou les Latins ne l'ou-
 blient jamais; Mais c'eſt aſſez d'avoir
 montrè le principal; aſſavoir que cette
 prétenduë diſcipline eſt directement
 contraire a la loy du ſaint Apôtre, qui ne
 demande au fidele pour communier di-
 gnement ſinon qu'il *s'éprouve ſoy-meſme,*
 fans que ni ſon deſſein, ni ſes paroles, ni
 la coûtume d'aucune Eglise reconnuë
 pour vraie & orthodoxe par tous les
 Chrétiens, puiſſent ſouffrir, que l'on com-
 preñne la confeſſion prétenduë ſacra-
 mentelle en ce qu'il a écrit en ce lieu.
 Venons maintenant a l'autre erreur de
 nos meſmes adverſaires, qui ont ordon-
 nè comme vous ſçavez, & le font ainſi
 pratiquer par tous ceux de leur obeïſ-
 ſance, qu'en la celebration de l'Eucharis-
 tie il n'y ayt que le ſeul Miniſtre, qui a
 officiè, qui boive de la coupe du Sei-
 gneur; tous les autres communiants ſoit
 cleres, ſoit laïques, ne recevant que le
 pain ſacré de ſa main. Le Concile de
 Trente en approuve la coûtume; & ar-

Chap.
XI.

Concil.

Trid. Sess.
21. cap. 2.

reste qu'on latienne pour une Loy. Mais la Loy de S. Paul est directement contrainte a la leur. *Que chacun dit-il) s'éprouve soy mesme, & qu'ainsi il mange de ce pain, & boive de cette coupe.* Accordez ces deux loyx ensemble; celle du Pape dit, qu'aucun des communians ne boive de la coupe, excepté celuy, qui l'a consacrée; & celle de S. Paul ordonne, que chacun des communians boive de la coupe. Ainsi vous voyez avec quelle audace ce Concile a foulé aux pieds l'autorité du Saint Apôtre; abbatant les deux Loyx, qu'il avoit icy établies dans l'Eglise, & comprises dans un seul verset sur l'usage de ce Sacrement. L'Apôtre y reçoit tout fidele, qui s'est éprouvé soy mesme; Le Concile n'y en reçoit pas un, qui ne se soit confessé a un de ses Prestres, quelque exactement qu'il se soit éprouvé soy mesme. L'Apôtre baille la coupe a tous ceux, qu'il recoit au Sacrement; Le Concile ne la baille a aucun de ceux qu'il admet a son Eucharistie, excepté le seul Prestre, qui l'a consacrée. Allez, & dites après cela, que ces Messieurs sont l'Eglise Apostolique; eux, qui sans aucun respect ne violent pas seulement, mais cassent & abolissent les institutions

institutions des Apôtres, en établissant ^{Chap} & substituant d'autres directement con- ^{XI.}traires en leur place. Mais il faut avouer qu'en ce fait particulier de la Loy qu'ils ont faite de la communion sous une espèce, ils se sont surmontez eux mesmes; Il semble qu'en cet endroit, ils ont voulu faire clairement voir a tout le monde par un excez singulier & tout a fait sans exemple quel est l'esprit, dont ils sont menez, & jusques où peut aller son elevation. Car quelle autorité, quelle raison, quel exemple n'ont ils pas méprisé & violé dans cette étrange & insupportable ordonnance? Ils avouent eux-mesmes, qu'il n'y a point de Ministres de Dieu, dont l'autorité soit égale a celle d'un Apôtre; & ils considerent particulièrement celle de S. Paul, qu'ils reconnoissent pour l'un de leurs fondateurs, joignant ordinairement son nō avec celuy de S. Pierre. Ils ne l'ont pourtant pas épargné, refusant la coupe a une infinité de fideles, dont cet Apôtre a expressément ordonné, *qu'ils boivent de cette coupe.* Mais ils ont bien fait pis. Ce n'est pas S. Paul seul, qui bailla la coupe aux fideles communiants; Iesus Christ le maistre

Chap.
X I.

Matth.
26, 27.

Marc
14, 23.

Jean 6.
53.

de S. Paul & de tous les Apôtres, le Fils unique de Dieu, le chef de l'Eglise, & l'auteur de ce Sacrement, sion étoit encore plus clairement exprimé, que Saint Paul, lors que dans l'institution même de l'Eucharistie, il dit en termes formels à tous ceux, qu'il y recevoit ; *Beuvez en tous* ; y ajoutant, expressément le mot de *TOUS*, dont il n'avoit pas usé en baillant le pain ; comme pour prévenir & reprendre de bonne heure la hardiesse de ceux, qui sous de faux pretextes voudroient ou ôter la coupe aux communiants, ou s'en abstenir volontairement eux-mêmes. Et pour n'y rien oublier, comme l'un des Evangelistes rapporte ; que Jesus commanda aux communiants d'en boire tous. L'autre nous témoigne aussi, que les communiants obéirent à cet ordre, disant expressément, *qu'ils en beurent tous*. Mais ces Messieurs n'ont pas plus respecté l'autorité du Maître, dont ils se disent les vicaires, que celle du Serviteur, dont ils prétendent estre les successeurs. En quoy leur irreverence est d'autant plus étrange, qu'ils entendent de la coupe du Sacrement cette parole terrible du même Seigneur ; *Si vous ne beuvez le sang du*
Fils

Fils de l'homme vous n'aurez point vû en Chap. X I.
 vous mesmes. Il est vray, qu'ils s'abusent
 en cela. Mais tant y a, que puis qu'ils le
 croient ainsi, ils seront jugez par leur
 propre bouche, & condamnéz d'une
 extreme cruauté de refuser à tous les
 peuples Chrétiens un breuvage, dont ils
 s'imaginent, que le Seigneur a dit, que
 quiconque n'en aura point beu, n'aura
 point de part à la vie; comme s'ils n'a-
 voient dessein de sauver, que les Prestres
 seuls. Ils font grand état de l'antiquité,
 & luy donnent une autorité souveraine
 dans les choses de la religion; & le re-
 prochent, qu'ils nous font le plus souvent;
 & dont ils nous battent le plus odieuse-
 ment, est que nous ne voulons pas rece-
 voir les Pres pour nos Juges. Mais ils
 découvrent clairement icy, que toutes
 ces belles paroles ne sont que des paro-
 les, & qu'au fond ils reconnoissent aussi
 peu l'autorité des Peres que celle des
 enfans; & qu'à vray dire ils entendent
 que leur volonté soit la seule Loy souve-
 raine de la foy de l'Eglise. Car il est
 clair & constant, que toute l'Antiquité
 en la distribution de ce Sacrement a
 toujours présenté & baillé le pain & la
 coupe

Chap.
XI.

coupe a tous les communians indifféremment & sans exception ; & cela jusqu'aux derniers siècles ; si bien que la Loy du Concile de Constance & de celui de Trente , faite depuis deux cens ans seulement , & inconnüe avant cela , est évidemment non suspecte , mais soupable & convaincuë de cette mesme nouveauté , contre laquelle ils declament tant , & qu'ils estiment tout a fait insupportable en la religion. Ils ont aussi accoustumé de nous reprocher la particularité , & de se vanter de l'étendue & de l'universalité de leur religion , & la donnent pour une marque certaine & irrecusable de la verité. Mais quelque bonne mine qu'ils fassent d'en reconnoître l'autorité , ils ne l'ont pas plus considérée en ce fait , que tout le reste. Car la loy de leur communion sous une espece , ne se voit en aucune autre communion de Chrétiens qu'en la leur. Tout ce qui s'en est peu trouver au monde , jusques aux derniers & plus reculez recoins du Midy , de l'Orient , & du Septentrion , Ethiopiens , Cophrites , Maronites , Jacobites , Nestoriens , Armeniens , Indiens , Syriens , Georgiens , Grecs & Russiens ;

fiens, quelque differés, qu'ils soyent pour le reste, s'accordent tous en ce point, qu'ils ignorent cette Loy Romaine, & baillent le pain & la coupe a tous les fideles dans toutes leurs communions legitimes & solénelles. Les Latins étoient eux mesmes divisez sur ce point; L'Allemagne avec son Empereur & ses autres Princes, & nos Roys mesme & leur Clergè, & tout ce qu'il y avoit de plus raisonnable en l'Eglise Romaine, soupirant après la communion sous les deux especes, quand son Concile meprisant & l'institution du Maistre & la doctrine de l'Apôtre, & l'autorité de ses Peres, & les desirs de ses enfans, & l'exemple de tous les siecles & de tous les climats du Christianisme, se roidit dans son erreur, & ôta par une loy expresse, publique, & qui s'exécute par tout, la coupe sacrée du Seigneur, a tous ses peuples & a tout son Clergè, exceptè les Prestres seuls, & seulement pour les communions, où ils ont consacré. Il arrive aux meilleurs serviteurs de s'écarter quelquefois de la volonté de leurs Maistres; mais ils sont excusables, s'ils l'ont ignorée; & c'est en effet l'excuse dont ils se servent ordinairement.

Chap.
XI.

rement. Afin qu'il ne manquast rien a l'autorité de cette Loy, & que quelcun ne s'imaginast qu'elle auroit peut-estre été faite par ignorance, & ne voulust sous cette couleur se dispenser d'y obeir, ces Messieurs par une liberté vrayement digne de l'ancienne fierté Romaine, nous declarent qu'ils n'ont rien ignoré de tout ce que nous venons de dire; & que quoy qu'en ayt dit Iesus Christ, soit dans le sixiesme de S. Jean, soit dans l'institution mesme, tout cela ne fait pas, que les communians soyent obligez a prendre les deux especes, ni que l'une des especes ne leur suffise, & pour le Sacrement, & pour le salut, & qu'ils le savent bien, l'ayant appris du Saint-Esprit, qui les enseigne. Et pour l'exemple de l'antiquité qui leur est contraire, ils ne nient pas non plus, mais pretendent avoir la puissance d'ordonner & de changer dans la dispensation des Sacremens tout ce qu'ils jugent a propos, pourveu seulement, que leur substance demeure en son entier; & enfin concluent qu'encore que dès le commencement de la religion Chrétienne l'usage des deux especes étoit assez ordinaire; sachât neantmoins que

Concl.
Trid. Sess.
21 c.1.

que l'Eglise a cette autorité, ils approuvent la coutume, qui s'y étoit glissée de communier sous une seule espece, & veulent, qu'elle soit tenuë pour loy ; & pour combler leur erreur par une extreme inhumanité, ils anathematizent non seulement ceux, qui diront que tous les fideles doivent recevoir les deux especes du Sacrement, mais ceux-là mesme encore qui douteront de la justice des causes & des raisons, qui les ont induits a defendre cette communion là a tout le peuple, & a tous ceux du Clergè, qui ne consacrent pas. Quelles graces devons nous rendre au Seigneur, Freres bien-aymez, qui nous a affranchis de la servitude de ces Legislaturs, si passionnez, si iniques & si inhumains, & qui malgré tout le bruit vain & inutile de leurs faux & injustes anathemes a rétably l'usage entier de son Saint & precieux Sacrement au milieu de nous, ayant renversé & reduit en poudre par la vertu de la parole de son Apôtre le double obstacle, que ces deux nouvelles loyx de Romey avoyent dressé, en interdisant l'accès a tous ceux, qui ne se sont pas confessez a leurs Prestres en secret, & ne baillant a ceux qu'ils y reçoivent,

çoivent, que la seule moitié de ce sacré repas? Benissons aussi nôtre Sauveur de ce qu'il nous a delivrez de l'erreur grossiere, qui a causé cette mutilation de son Eucharistie au milieu des Latins; c'est à dire de l'opinion de leur trans-substantiation pretenduë. Car quoy qu'ils disent, c'est la seule passion qu'ils ont pour cette étrange imagination, qui leur a fait retrancher l'usage de la coupe a la plus grande partie des communians, pour prevenir les inconveniens qu'ils craignent de l'effusion du vin, & de l'attachement de ses gouttes aux levres & aux moustaches des fideles; accidens, qui arrivant tous les jours; seroyent capables de réveiller les plus endormis, & de leur faire sentir, que ce que l'on prend dans l'Eucharistie, est vraiment du vin, & non le sang de Jesus Christ en la propre substance, comme ils leur font accroire. Aussi ne voit-on point, que l'Eglise se soit mise en peine pour l'administration de la coupe avant le douziesme siecle, où la transsubstantiation a commencé de paroistre; signe evident, qu'avant cela ce n'étoit pas la cômune & publique créance des Chrétiens, que la nature du pain & du vin soit changée.

changée. Car s'ils l'eussent creu, ils eussent craint les choses, dont les Latins ont eu peur depuis qu'ils le croyent, & y eussent pourveu comme eux, en retranchant hardiment la coupe; ce qui ne s'est point fait jusqu'à ce que l'erreur de la transsubstantiation a été pleinement établie dans la communion du Pape. Retenons la pure & simple verité, & jouissons avecque joye & sans crainte, ni scrupule, du Sacrement entier du corps & du sang de nôtre Seigneur. Il est vray que les petits, & plus hardis, que savans, disputeurs du siecle, criaillent, que nous approuvons nous-mesmes le retranchement de la coupe; sous ombre que selon l'ordre porté dans nôtre discipline nous ne forçons pas à la prendre ceux, qui par une aversion naturelle ne peuvent boire de vin, & nous contentons de leur bailler le pain sacré, pourveu qu'ils fassent paroistre, que ce n'est pas par mespris, qu'ils refusent le vin, mais par une simple impuissance d'en boire. Mais je m'assure, qu'eux mesmes ne croient pas ce qu'ils disent. Car où trouvent-ils que nous defendions à aucun fidele de boire de la coupe sacrée, comme leur Concile le defend

Chap. XL

Discipl.
de nos
Egl. c. 12.
§. 7.

Chap.
XI.

fend presque a tous les communiants ?
Cen'est pas ma Loy, ni ma defense, qui
en prive ceux, avec qui nous agissons
ainsi, que je viens de le rapporter. C'est
la nature ; c'est Dieu luy-mesme auteur
de la nature, qui a mis dans leur tempe-
rument cette forte aversion contre le
vin innocent puis qu'elle est naturelle.
Qui suis-je pour changer les œuvres de
Dieu ? C'est a luy, qui est l'auteur de la
Loy, d'en dispenser ceux, a qui il n'a pas
donné une nature capable de faire ce
qu'elle ordonne, *Beuvez-en tous ; & je*
tiens pour certain, que comme il est aussi
bon & aussi sage, que puissant, il ne leur
imputera pas a crime une impossibilité
purement naturelle, & qu'il suppléera
aisement des richesses de son Esprit a ce
qui leur manque d'edification & de con-
solation par cette privation de sa coupe,
qu'ils souffrent a regret. Pour moy, qui
suis son serviteur, & le simple dispensa-
teur de ses biens, je dois communiquer
ceux, qu'il a destinez a toute sa famille,
comme le pain & la coupe de la Cene,
a chacun de ses domestiques. Mais s'il
s'en treuve quelcun (ce qui arrive tres-
rarement), qu'une foiblesse involontaire
rende

rende incapable d'en recevoir une part, ^{Chap. XI.} je ne dois pas le priver pour cela de l'autre part, qu'il est capable de recevoir, ni luy refuser ce qu'il peut avoir de consolation, parce qu'il n'en peut pas avoir autant, que luy & moy le desirions. Que le Pape reduise la Loy de la communion sous une espece, a ces termes & en cette forme ; & j'avouëray qu'alors nous aurons tort, si nous nous en plaignons. Quant a la Confession, vous voyez, que l'ordre de S. Paul est que chaque fidele soit son propre Confesseur; qu'il face luy mesme l'examen de sa vie, l'enqueste & la reveüe, & enfin le jugement de ses mœurs ; & qu'il reconnoisse tous les jours quel est au vray l'estat de son ame. Si des sages Payens ont estimé ce soin necessaire de s'interroger tous les soirs soy-mesme ; *Qu'as-tu fait ? qu'as-tu dit ? où as-tu été ?* combien plus devons nous le pratiquer, nous qui portons Iesus Christ & ses biens, le trésor de vie & d'immortalité dans nos cœurs ? Sans doute il n'y a point de meilleur intendant d'une maison, que celui mesme qui en est le Maistre ; & cet office est superflu là où le Maistre fait son

O o devoir

devoir. D'un état pareillement, c'est le Roy luy-mesme, qui en est le meilleur Ministre. Les maistres & les Princes, qui resignent ces charges a des Intendans, ou a des favoris, sont fort sujets a estre mal servis. Chrétien, vôtre ame est une petite famille & un petit état; dont Dieu vous a donné la direction. Personne n'en peut mieux connoistre la disposition, les besoins, & le fort, & le foible, que vous-mesme. Prenez en donc le soin vous-mesme. Faites chacun de vôtre ame, ce que nous voyons avec joye, que le Roy fait de son état. Ne vous en déchargez sur aucun. L'affaire est trop importante pour vous en fier a autre qu'a vous. Si vous vous excusez sur vos affaires, je vois bien des-là, que vous n'estes pas fort bon Chrétien; puis que vous ignorez encore, que vous n'avez & ne pouvez avoir au monde aucune affaire plus importante, que celle-là. C'est vôtre principal; c'est vôtre tout. Si cette affaire-là ne reüssit, toutes les autres vous reüssiroient en vain; leur sucez; quand il vous auroit mis sur le trône de toute la terre; n'empeschera pas, qu'avec cela vous ne soyez eternellement malheureux, dans les enfers,

avecque

avecque le Diable & ses Anges. Mais Chap.
si l'affaire de vôtre ame va bien, que tou- X I.
tes les autres aillent mal; qu'elles péris-
sent de fond en comble, sans qu'il vous
en reste rien, vous ne laisserez pas pour
cela d'estre heureux & en ce siecle & en
l'autre; d'avoir en celuy-cy la paix de
Dieu & la consolation de son Esprit, &
en l'autre la vie, la gloire, & l'éternité de
son Fils Iesus Christ. Dieu nous en fasse
à tous la grace. AMEN.

O O 1 SERMON



SERMON QUINZIÈSME. *

* Pro-
noncé à
Charé-
ton le
Dimanche
7. May
1662.

I. EPITRE AUX CORINTHIENS
Chap. XI. v. 29.

29. Car qui en mange, & qui en boit indignement, mange & boit son jugement, ne discernant point le corps du Seigneur.



HERS FRÈRES;

La corruption des hommes est si grande, que ceux-là mesme dont la vie est la plus nette, & la moins souillée des vices du monde, s'abstiennent pourtant de mal faire, la plupart pour la crainte, qu'ils ont d'en estre punis, plutôt que pour aucune horreur, qu'ils ayent du peché mesme. Si le vice n'attiroit point de souffrance après luy, ils s'y abandonneroient comme les autres; Ce qui les retient, est le mal, qu'ils voyent préparé aux personnes vicieuses; Signe évident, que ce qu'ils haïssent, n'est pas proprement

ment le péché, mais le supplice; comme s'ils croyoyent, que tout le malheur de l'homme est de souffrir du mal, & non d'en faire. Mais bien que cette erreur soit injurieuse a la dignité de la vertu, & de la loy, qui en est la regle; néantmoins Dieu la supporte, & s'accommodant a nôtre foiblesse, & nous prenant par l'endroit, qui nous est le plus sensible, pour nous retirer du vice, & nous porter a l'étude de la sainteté, il nous représente a toute heure en sa parole les tourmens, & les maux infinis, où tous les pecheurs opiniâtres & endurcis tomberont inévitablement; afin que si la justice & la beauté mesme des devoirs, qu'il nous commande, ne nous touche point, l'horreur au moins des supplices, ordonnez a ceux, qui les violent, nous effraye, & nous range par force a l'obeissance. Saint Paul n'a pas manqué d'employer cette methode dans le lieu de son épître aux Corinthiens, que nous vous expliquons. Pour les corriger des abus, qu'ils commettoient en la maniere, dont ils communioient a la Cene du Seigneur, après leur avoir exposé l'institution, & la fin de ce mystere, il leur représente ce qui

s'en ensuit évidemment, que c'est un
 peché enorme de prendre ce Sacrement
 indignement; puis que c'est offenser le
 Seigneur mesme, qui en est l'auteur, & son
 corps & son sang, qui en sont la fin. *Quicon-
 que (dit-il) mangera de ce pain, ou boira de
 la coupe du Seigneur indignement, sera cou-
 pable du corps & du sang du Seigneur.* Ce
 seroit assez pour des personnes pures &
 bien éclairées, & vivement touchées de
 l'amour de Jesus Christ; qui n'abhorrent
 rien plus, que l'offense de ce saint & ado-
 rable Seigneur, & qui aimeroient mieux
 souffrir les plus cruelles morts, que d'ou-
 trager ce corps & ce sang précieux, par
 lequel nous avons été rachetés. Pour
 persuader des esprits ainsi faits de s'é-
 prouver eux mesmes; avant que d'appro-
 cher de la table sacrée, il suffiroit de leur
 montrer & bme a fait l'Apôtre, que Jesus
 Christ est luy mesme offensé, quand on
 en use autrement. Mais parce que ce
 saint Homme savoit bien, qu'il se trouve
 parmi les Chrétiens mesmes, quantité
 de gens, que cette consideration n'é-
 meut pas beaucoup, il ajoute maintenant
 celle de la juste peine, qu'encourent tous
 ceux qui se rendent coupables de cette
 offense.

offense. Car au lieu, qui disoit simplement, que celuy qui prend le Sacrement Chap. XL
indignement, est coupable du corps & du sang du Seigneur; maintenant a cette coulpe il ajoute la condannation, c'est a dire la peine, a laquelle il fera irremissiblement condanné par le Souverain luge, s'il ne se corrige de bonne heure par une vraye repentance; *Qui mange de ce pain; & boit de cette coupe indignement, celui-là (dit-il) mange & boit son jugement, ou sa condannation*; Et afin qu'aucun ne s'étonnast de cette severité contre une faute, qui en apparence ne semble pas si atroce, il repete encore icy ce qu'il en a des-ja touché, qu'elle ne s'adresse pas seulement a ce pain, que l'on prend indignement; mais au corps mesme du Seigneur, dont ce pain est le signe & le memorial. C'est ce qu'il signifie dans les derniers mots de ce verset, quand après avoir dit de celuy, qui mange & boit ce Sacrement indignement, qu'il mange & boit son jugement, il ajoute, *ne discernant point le corps du Seigneur*. C'est une sentence, qui mérite d'estre considérée avec une attention singuliere. Outre le merite du sujet, qui nous est si important, qu'il n'y va pas

de moins, que de nôtre condamnation, l'abus qu'en font quelques uns, qui prétendent d'y fonder des erreurs grossières, & insupportables, nous oblige a l'examiner avec soin. Apportez y donc, chers Freres, des esprits éveillez & attachez a la seule meditation de ces paroles de l'Apôtre, pendant que nous tâcherons d'en éclaircir le sens, pour les garantir des vains prejugez, & des fausses glosses des hommes. Pour les premiers mots, *qui en mange, & qui en boit indignement*, l'oreille mesme reconnoist, qu'ils dépendent des précédens, *Que chacun s'éprouve soy-mesme & ainsi qu'il mange de ce pain, & boive de cette coupe*. Quand il ajoute après cela; *Car qui en mange & qui en boit indignement*; Il n'y a personne qui ne voye qu'il veut dire; *Car qui mange de ce pain, & qui boit de cette coupe*, les actions significées par ces deux paroles *manger & boire*, ne se pouvant rapporter ailleurs qu'au pain & a la coupe, qu'il nommoit dans le verset précédent. Il faut donc les tirer de-là & les supplier icy, pour avoir le sens entier & parfait de la sentence de l'Apôtre; comme s'il avoit écrit tout du long; *qui mange de ce pain, & boit de cette coupe*

coupe indignement; & bien que tous en foyent d'accord; je vous prie pourtant de le remarquer, & de vous en souvenir dans toute la suite de ce discours. Nous avons des-ja assez parlé dans les exercices précédens du vray sens de ces paroles, *manger de ce pain, & boire de cette coupe*, que l'Apôtre a employez trois fois en trois versets; & nous avons refuté au long les subtilitez des Adversaires, qui s'efforceant en vain d'en obscurcir la clarté, nous veulent persuader contre l'autorité des sens, de la raison, & de l'Ecriture; que ce que nous mangeons en l'Eucharistie, n'est pas du pain, bien que nous y touchions & goûtions du pain; & bien que l'Apôtre luy donne le nom de pain; mais que c'est la vraye & réelle substance d'un corps humain; bien que ni nos yeux, ni nos mains, ni nos entendemens n'y treuvent rien de semblable, & que l'Ecriture ne nous oblige nulle part a en avoir cette imagination. Nous avons aussi suffisamment expliqué en quoy consiste l'indignité, dont parle S. Paul quand il dit *manger de ce pain, & boire de cette coupe indignement*; Si bien que pour ne pas user de redites, qui pourroyent

Chap.
XI.

pourroient estre ennuyeuses, après vous avoir seulement priez de vous souvenir autant qu'il vous sera possible, des choses, que vous avez desja entendües, nous laisserons-là sans en rien dire davantage pour cétte heure, les premiers mots de la sentence de l'Apôtre, *qui mange de ce pain & qui boit de cette coupe indignement;* & examinerons seulement les deux choses, qu'il dit de l'homme qui a pris le Sacrement indignement; la premiere, *qu'il mange & boit son jugement;* & la seconde, qui contient la raison de la premiere, *qu'il ne discerne point le corps du Seigneur.* Ce seront-là, s'il plaist au Seigneur, les deux parties de cette action; *L'une du jugement & l'autre du crime de l'homme, qui fait la Gene indignement.* Pour le premier, l'Apôtre prononce, *que qui mange de ce pain, & qui boit de cette coupe, indignement, mange & boit son jugement.* C'est une chose que tous les interpretes remarquent d'un commun accord, que par ce *jugement*, dont il parle, il entend *une condamnation;* selon le stile ordinaire de l'Ecriture: Car bien que le mot de *jugement*, aussi bien que celui de *juger*, d'où il vient, comprenne dans l'étenduë de sa signifi-

signification, ou l'absolution, ou la con-^{Chap.}
danna^{X L}tion de la personne, qui est jugée;
chacun sachant, que celui, qui est ab-
fous, l'est par un jugement, aussi bien, que
celuy, qui est condanné; néantmoins les
écrivains sacrez par une façon de par-
ler, qui leur est particulière, restreignent
souvent le sens de ces paroles a l'une de
ces deux especes seulement, & encore ^{Marc. 40.}
a celle, qui est la plus triste, c'est a dire
a la condanna^{tion}; Côme quand S. Marc
fait dire a nôtre Seigneur; que les Scri-
bes, qui *sous ombre de prier beaucoup man-
geaient les maisons des veuves, en recevoient
un plus grand jugement;* * pour signifier une * ^{ne ion}
plus grande condanna^{tion}; comme nôtre
Bible l'a fort bien traduit. C'est ainsi
qu'il faut entendre ce que le Seigneur
dit en S. Jean, que Dieu n'a pas envoyé son ^{Jean 3.}
Fils au monde pour juger le monde; c'est a ^{17.}
dire pour le condâner, mais afin que le mon-
de soit sauvé par luy. Et il ajoute deux ver-
sets plus bas en mesme sens, que c'est icy
le jugement; c'est a dire la condanna^{tion},
du monde en ce que la lumiere étant venue au
monde, les hommes ont mieux aimé les tene-
bres, que la lumiere. Et quand S. Paul écrit;
Que nul ne vous juge en manger, ou en boire;

il

chap.
XI.

Rom.
4.10.13.
4.

il entend pareillement, qu'aucun ne presume de nous condanner pour l'une, ou pour l'autre de ces deux actions ; & en tant d'autres lieux pareillement, où établissant l'indifference dans l'usage des viandes, il nous défend de *juger nos frères*, * ou de *nous juger les uns les autres* ; il veut dire qu'il ne faut pas condanner les Chrétiens pour des sujets de cette nature. C'est donc aussi en ce sens, qu'il faut prendre le mot de *jugement* en ce lieu, pour dire une condamnation. Mais, me direz vous, comment entendez vous, que celui, qui fait mal la Cene du Seigneur, *mange & boit sa condamnation* ? Premièrement une *condamnation* n'est pas une chose, qui se puisse prendre par la bouche, comme les alimens, que nous mangeons ; Et quand il en seroit autrement, toujours est-il clair, que si elle se mangeoit, elle ne se boiroit pas, & au contraire si elle se beuvoit, elle ne se mangeroit pas ; au lieu que l'Apôtre dit icy, que celui, qui communie indignement, *la mange & la boit*, comme si elle consistoit en deux especes différentes ; de mesme que l'Eucharistie, en pain & en vin. Enfin quand tout cela ne seroit

points

point; quand cette condannation auroit ^{Chap.} ^{XI.}
deux especes diverses, l'une propre a
estre mangée, & l'autre a estre beuë;
toujours ne seroit-il pas possible, que l'on
la mangeast, & que l'on la beust, en pre-
nant le pain & la coupe du Seigneur;
étant certain qu'il n'y a point de condan-
nation, ni dans le pain, ni dans le vin sa-
cré, pour s'imaginer qu'on l'avale avec-
que l'un & avecque l'autre, quelque in-
dignement qu'on le prenne a la table du
Seigneur. l'avouë, que ces difficultez
sont grandes; Mais pour ceux de Rome,
& non pour nous. Car pour eux, vous
savez, qu'ils posent pour une maxime
fondamentale, qu'il faut prendre en leur
sens propre toutes les choses, qui sont
dites dans l'Ecriture sur l'institution de
l'Eucharistie. & qu'ils nous accusent de
reduire la parole de Dieu en de vaines
imaginâtions, par ce que nous en inter-
pretons quelques unes figurément. Il
faut, ou qu'ils abandonnent cette loy, ou
s'ils la veulent retenir, qu'ils prennent
proprement & au pied de la lettre (com-
me on parle) ce que l'Apôtre dit icy sur
l'institution de l'Eucharistie, que qui la
prend indignement; *mange & boit sa con-*
dannation;

dannation; & pour en établir & vérifier ce sens, qu'ils introduisent une seconde transsubstantiation en ce Sacrement, où ce pain desja converti par la consecration du Prestre en la substance de Iesus Christ, soit encore changé après cela par la profanation de celuy, qui le prend indignement, en la vraye nature d'une condannation; qui étant réellemét dans le pain & dans la coupe puisse estre proprement mangée & beuë par le communiant indigne. S'ils disent, que la *condannation* n'est pas un sujet propre a manger; aussi n'est pas un corps humain non plus sur tout un corps tout entier indivisible & impassible, comme ils supposent qu'est celuy du Seigneur en l'Eucharistie. Si la repugnance manifeste, qui se trouve entre ces deux termes de *madducation*, & de *condannation*, leur permet & mesme les contraint d'entendre improprement & figurément ce que dit l'Apôtre de manger & de boire une *condannation*; certainement la mesme raison nous oblige a prendre aussi en un pareil sens, ce que nôtre Seigneur dit en S. Iean de manger sa chair & de boire son sang; & dans les autres Evangelistes, que le pain, qu'il bailloit

bailloit a ses Apôtres, est son corps. Car ^{Chap.} qui ne voit, qu'il n'y a pas moins de re- ^{XI.}
 pugnance entre du pain & le corps de
 Christ, qu'entre le corps de Christ & une
 condannation? & que le corps de Christ
 n'est pas un sujet plus mangeable, qu'une
 condannation, a parler proprement? Lais-
 sant donc là leurs vaines & injustes loyx,
 disons, que l'exposition, dont l'Apôtre
 use en ce lieu, est impropre & figurée, aussi
 bien que celle, dont se sert le Seigneur,
 quand il nous commande de manger sa
 chair; & quand il dit que l'Eucharistie est
 son corps; & qu'il faut bien se garder de
 presser l'écorce des paroles, quand elles
 nous jettent en de grandes & insolubles
 absurditez. Avoüons ce qui est clair, que
 quand l'Apôtre dit, qu'un communiant
 indigne mange & boit son jugement, il
 parle figurément, donnant a un sujet le
 nom d'une chose, dont il est a parler pro-
 prement la cause, ou l'occasion seule-
 ment; Il mange & boit sa condannation; par
 ce que manger & boire indignement
 comme il fait, luy causera sa condanna-
 tion; attirant sur luy la peine de sa profa-
 nation, a laquelle il sera condanné par le
 juste jugement de Dieu. Ainsi ce qu'il
 mange

mange & ce qu'il boit, est a parler proprement, le pain & le vin du Seigneur. Mais parce que l'indignité, avec laquelle il mange & boit ces choses sacrées, luy causera assurément la punition, qu'elle merite; l'Apôtre dit hardiment, mais certes tres-élegamment, qu'avec ce pain qu'il mange, & le vin qui boit a la table sacrée, *il mange & boit sa condamnation*. Il eust mesme peu dire, que c'est plutôt le jugement, que le pain du Seigneur, qu'il y mange; Comme si en parlant d'un homme, a qui les excès de sa bouche ont causé quelque maladie mortelle (comme cela arrive souvent) nous disions, qu'en ses debauches il prenoit sa mort plutôt, que sa refection; qu'il mangeoit & beuvoit des poisons, qui l'ont tué. On peut prendre en mesme sens ce que dit le sage dans ses

Prov. 23. 2. Proverbes, que l'homme qui étant a la table d'un grand, se laisse dominer a son appetit, *se met le couteau a la gorge*; c'est a dire qu'il y mange sa mort; les friandises, qu'il y prend avec excez, étant souvent aussi dangereuses & aussi mortelles pour la vie de l'homme, que seroit un coup de couteau, qu'on luy auroit donné a la gorge. Ainsi l'abus tourne les meilleures choses

choses en poison ; & de ce qui nous étoit
 baillé pour nôtre bien, nôtre folie en fait
 souvent l'instrument de nôtre malheur.
 L'Evangile est la puissance de Dieu en
 salut a tout croyant, & une odeur de vie
 a vie ; & néantmoins l'incréduité fait
 qu'il est *odeur de mort a mort a ceux qui*
perissent ; comme nous l'apprenons de 2. Cor. 2.
15. 16.
 l'Apôtre dans un autre lieu. Il en est de
 même du Sacrement de l'Eucharistie,
 institué pour nous estre la communica-
 tion du corps, & du sang de Christ, c'est
 a dire de l'unique cause de nôtre con-
 solation, & sanctification. A ceux, qui en
 usent mal, qui y viennent avec une amo-
 ur profane, ou negligente, ou peu respec-
 tueuse, il fait tout le contraire. Au
 lieu de la paix de Dieu, il attire sur eux
 sa colere, & les peines, dont il châtie leur
 faute par son juste jugement. Ne vous
 effrayez pas Fideles, comme s'il n'y avoit
 plus de salut pour ceux, qui se sont une
 fois approchez de la table de Jesus Christ
 indignement. Il ny a point de crime si
 grand, que ce doux & misericordieux
 Seigneur ne soit prest de nous pardonner,
 si nous nous convertissons a luy avec une
 vive foy, & une repentance sincere. Ca

Pp jugement

Chap.
XI.

jugement mefme , dont l'Apôtre menace icy l'homme, qui mangera du pain, & qui boira du calice facré indignement, n'eft pas toujourns a mort. l'avoué que pour les profanes, & impenitens, c'eft une condannation a la mort eternelle; Pour les fideles, a qui il arrive quelque-fois par infirmité de tomber en quelque negligence, ou irreverence en celebrent la Cene du Seigneur, fon *jugement* eft un chatiment paternel; pour les réveiller, & non pour les abbatre; pour les amander, & non pour les perdre; comme vous le pouvez aifément reconnoître par ce qu'ajoute l'Apôtre, dans les versets suivants, où parlant des maladies, & des morts, dont Dieu avoit frapé plusieurs des Corinthiens, a cause des abus & des indignitez, qu'ils avoient commises contre ce Sacrement, il dit expreffément,

1. Cor. II. 32. *que quand nous sommes ainsi jugez, le Seigneur le fait pour nous instruire. & enseigner, afin que nous ne soyons pas condannez avecque le monde.* Enfin il me semble, qu'il ne faut pas oublier, que ce texte porte dans l'original, que celui qui prend le Sacrement indignement *mange & boit* non simplement *un jugement*, mais un *jugement*

Jugement pour *luy mesme*, & cela pour ^{Chap. XI.} deux raisons à mon avis; l'une pour détourner toute la cause de ce mauvais effet de dessus le Sacrement, qui de soy ne tend, qu'à l'édification, & au salut des communiants, sur la faute de ceux qui en abusent, & dont l'irreverence leur change en une condamnation ce qui leur étoit présenté pour leur bien. L'autre, pour instruire les infirmes, les avertissant, que l'abus ne nuit, qu'à celuy, qui s'en rend coupable, & non aux autres fideles, qui s'acquittent religieusement de leur devoir; afin que nous ne nous imaginions pas, qu'il faille fuir la communion de la table sacrée, sous ombre, qu'il y en a plusieurs, qui s'en approchent indignement. Leur faute ne souille pas un des autres. Elle ne nuit, qu'à eux seulement. Mais voyons maintenant ~~en~~ ^{en} quel lieu, quel crime il y'a, qui mérite cette condamnation, dans l'action de l'homme, qui communie indignement. L'Apôtre nous le montre, quand après avoir dit, que *qui mange ce pain, & boit cette coupe indignement, mange & boit son jugement* il ajoute, *ne discernant point le corps du Seigneur*. Car ces paroles nous dé-

Chap.
XL1. Cor. II.
7.1. Cor. II.
27.

couvrent proprement l'espece du peché, dont cet homme-là est coupable, & ont été ajoutées pour une raison de la peine, à laquelle il est condanné par le jugement de Dieu; & il les faut prendre comme si l'Apôtre eust dit; que cet homme mange & boit son jugement; par ce qu'il ne discerne point le corps du Seigneur, en la mesme maniere, qu'il écrivoit cy-devant, que quand l'homme fait oraison, ou prophetize, il ne doit point couvrir sa teste, étant (dit-il) l'image & la gloire de Dieu; c'est à dire parce qu'il est, ou ven qu'il est l'image & la gloire de Dieu; comme la fore bié traduit le vieux interprete latin & le nôtre. Icy donc pareillement, qui mange le pain du Seigneur indignement, mangé sa condannation, ne discernant point le corps du Seigneur; c'est à dire parce qu'il ne discerne pas, ou ven qu'il ne discerne pas le corps du Seigneur. Il avoit desjà touché la mesme chose cy-devant, quand il disoit, que quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang du Seigneur. Estre coupable du corps de Christ, & ne le discerner pas est au fond une seule & mesme chose. Il n'y a que ceçy de different entre ces deux

deux paroles, que la seconde exprime plus précisément & plus distinctement la nature & l'espece de cette faute, que la premiere avoit representée en general & plus confusément. Par l'une l'Apôtre monroit, que l'irreverence envers ce Sacrement étoit une offense, ou un outrage contre le corps du Seigneur, qui rend celuy, qui s'aproche ainsi indignement de sa table, coupable de son corps, & de son sang. Par l'autre il nous découvre, que cette offése, ou cet outrage contre le corps du Seigneur, dont celuy qui communie indignement est coupable, consiste proprement en ce qu'il *ne discerne pas* ce Saint & précieux corps, comme il devoit. Ainsi ces deux lieux se donnent de la lumiere l'un a l'autre; & pour en bien comprendre le sens, il est bon de les joindre ensemble, & de se souvenir, sur le premier, que quand l'Apôtre y dit, que celuy, qui communie indignement, *est coupable du corps de Christ,* il entend, qu'il l'offense *en ne le discernant pas*, sur le second pareillement, que quand il dit, que ce *mesme* homme, mange sa condamnation, *ne discernant point le corps de Christ,* il entend pareille-

Pp 3 ment,

Chap.
XI.

ment, qu'en ne le discernant point il se rend coupable d'une offense, & d'un outrage insupportable contre le corps du Seigneur; si bien qu'il ne faut pas s'étonner, si Dieu châtie severement ceux, qui participent indignement à la Sainte Cene, puis que leur faute est envelopée avec un crime si noir contre le corps de son Fils unique & bien-aimé. *Discerner le corps de Christ* signifie l'estimer, & l'honorer comme il merite; en avoir un haut & glorieux sentiment; une opinion conforme, & autant qu'il se peut, égale à son excellence & à sa dignité suprême; le regardant en nôtre esprit; comme la chose la plus sainte & la plus divine, qui ait jamais été en la terre, ou qui soit maintenant dans les Cieux; non seulement pour l'étroite conjonction qu'il a avecque la divinité, étant l'une des deux parties essentielles de cette nature humaine, que le Fils s'est unie personnellement; mais aussi par ce que ses souffrances & ses tourmens en la croix nous ont pleinement manifesté l'immense charité de Dieu envers nous; quand il a livré une chose, qui luy étoit si chere & si intime, à une mort si cruelle, afin de nous racheter;

racheter ; & qu'il a encore été relevé du tombeau en une vie divine pour l'accomplissement de nôtre justification , & a été assis là haut au dessus des Cieux sur le trone de la gloire , pour nous estre le gage & l'arre de nôtre felicitè éternelle. Enfin *discerner le corps de Christ*, c'est en suite de ces beaux & veritables sentimens le separer par une religieuse pensée d'avec toutes les creatures, non seulement terriennes & visibles , mais aussi celestes & invisibles ; & le mettre au dessus d'elles toutes ; comme le pavillon du Soleil de justice , & comme le temple , & ce qui est bien plus , comme le propre corps du Souverain Roy , & Dieu de l'univers ; & comme la source de toute nôtre benediction , & de celle , que nous possedons en l'état de grace , & de celle , que nous esperons en celuy de gloire. Il n'est pas possible qu'un homme , qui *discerne* ainsi le corps de Christ , & qui en fait ce jugement , ne le revere , & ne l'aime , & qu'il n'ait toutes les choses , qui le regardent , en une grande & singuliere consideration ; si bien que la Sainte Cene étant instituée en memoire de luy , pour nous représenter les playes & les

Chap.
XI.

douleurs & la mort, par lesquelles il nous acquit la vie, & mesmes pour nous les communiquer autant qu'il se peut, & qu'il se doit pour nôtre salut; il n'est pas possible nō plus, qu'un homme, qui le discerne veritablement, participe jamais a cette sainte action, qu'avec une profonde reverence; & comme parle l'Apôtre, *avec crainte & tremblement*, se purifiant & se mettant dans un état propre a celebrer la memoire de l'admirable mystere de la mort du Fils de Dieu pour le genre humain. Or celuy, qui fait la Cene indignement, n'y apporte aucune semblable disposition; au contraire il y vient sans respect, sans épreuve de soy-mesme, sans aucune legitime preparation, comme a une table commune, & comme a un festin profane, où la religion n'a aucune part. Il est donc evident qu'un tel homme ne discerne, ni n'estime non plus, comme il devroit, le corps mesme du Seigneur, dont la memoire est celebrée en la Cene, & a la mort & au sang duquel toute cette action se rapporte. Par la façon irrespectueuse & profane, dont il traite le Sacrement, il est clairement convaincu de mépriser le corps
mesme,

même, que le Sacrement nous représente, tout le monde confessant, que l'honneur que l'on rend au signes legitimes des choses, & le mépris, que l'on en fait, rejailit sur les choses mêmes, qui y sont signifiées. D'où enfin s'ensuit nécessairement ce que l'Apôtre a posé dès le commencement, que quiconque fait la Sainte Cene indignement, est coupable du corps de Christ; étant évident, que l'on ne peut le mépriser, ou le deshonorer, sans se rendre coupable d'une grande offense contre-luy. C'est là, Chers Freres, le simple & naïf sens de ces paroles de l'Apôtre. D'où vous pouvez aisément reconnoître combien sont vaines & frivoles les conséquences, que ceux de la communion Romaine en tirent pour leurs erreurs. Ils prétendent inferer de ce texte, que le corps du Seigneur est réellement présent dans le pain, que l'on reçoit en communiant a la table sacrée. Pourquoi? parce (disent-ils) que ce passage nous montre, que ceux-là même, qui y communient indignement, ne laissent pas pour cela d'y manger le corps de Christ. Car ils ne l'y mangent pas spirituellement & du cœur; autrement ils n'y

Chap.
XI.

n'y mangeroient pas leur condannation. D'où ils concluent, qu'il faut d'oc avouër de necessité, qu'ils le mangent de la bouche du corps; puis qu'il ne se peut manger qu'en d'une de ces deux manieres; ou de la bouche ou du cœur. Et enfin de là ils induisent, que le corps de Christ est donc réellement présent dans le Sacrement, que ces gens-là prennent a la table sacrée; n'étant pas possible, qu'ils le reçoivent en leur bouche, s'il n'est réellement présent dans les especes sacrées. Mais en discourant ainsi ils prouvent une chose fausse, & absurde, & contredite, par une autre qui ne l'est pas moins. Car a Dieu ne plaise, que nous leur accordions ce qu'ils avancent, que ceux qui s'approchent indignement de la table du Seigneur, y mangent son corps. L'avouë qu'ils mangent le Sacrement; Je nie qu'ils y mangent son corps mesme, représenté par le Sacrement. Ils ne peuvent nier ce que dit l'Apôtre, que ces gens-là *y mangent leur condannation*. Comment cela, s'ils y mangent le corps de Christ, c'est a dire leur salut? Un mesme homme peut-il avoir & recevoir tout ensemble le salut & la condannation?

Christ

Christ & Belial ? la lumiere & les tene- Chap.
 bres ? la vie & la mort ? A leur conte, qu'ad XL
 Judas fit la Cene avecque les autres Apô-
 tres, il receut & logea chez luy en un
 mesme moment, le Diable, & le Sau-
 veur du monde. Jugez dans quelles hor-
 reurs ils jettent ce corps glorieux, & vi-
 vifiant du Fils de Dieu ; le faisant entrer
 réellement dans un lieu desja occupé
 par le Diable. Puis après ce que l'Apô-
 tre dit des indignes, qu'ils ne *discernent*
pas le corps du Seigneur, montre aussi evi-
 demment, qu'ils ne le reçoivent pas. Car
 le Seigneur promet bien de venir chez
 celuy, qui l'aime & qui garde sa parole, mais
 non chez celuy, qui ne l'aime, ni ne
 garde sa parole ; Il faut donc avouër, qu'il
 ne vient pas chez ceux, qui ne *discernent*
pas son corps ; puis qu'il est clair qu'ils ne
 gardent pas sa parole. Mais qu'est-il be-
 soin de nous arrester a refuter plus au
 long une erreur, que le Fils de Dieu a
 luy-mesme expressément regettée &
 condannée ? Vos peres (dit-il aux Juifs)
 ont mangé la manne & sont morts ; qui man- jean 6.
 gera ce pain-icy (c'est a dire son corps, 8. 54
 comme tous en sont d'accord) vivra eter-
 nellement. Qui mange ma chair, & qui boit
 mon

Chap.
XL

mon sang a la vie eternelle. Ils confessent que celui qui communie indignement, & qui ne discerne point le corps de Christ, n'a pas la vie eternelle. Certainement, il faut donc ou qu'ils avoient qu'il ne mange pas le corps de Christ, ou qu'ils accusent de mensonge la parole de la Verité Souveraine, qui exerce de condamnation & de mort tous ceux, qui mangent son corps. C'est en vain, que pour éviter cet écueil, ils ont recours a une glose; disant, qu'en cette parole du Seigneur, *Qui mange ma chair*, il faut sous entendre *dignement*. Car pourquoy le Seigneur n'auroit-il pas ainsi modifié luy-mesme sa parole, s'il eust été besoin de le faire? comme nous voyons, que son Apôtre n'a pas manqué d'en user ainsi, sur le sujet du Sacrement, dont la manducation agit differemment selon qu'on le prend dignement, ou indignement? *Il ne dit pas* (dit le Cardinal Cajetan. *Qui mange dignement ma chair, ou qui boit dignement mon sang; mais simplement qui mange & boit, afin que nous entendions, qu'il parle d'un manger & d'un boire, qui n'a pas besoin de la modification dignement, n'étant pas commun a dignement & indi-*

Cajet. sur
ce pass.
du . de
S. Jean.

& indignement ; Il veut dire, qu'il n'en est pas de manger la chair de Christ, comme d'en manger le Sacrement ; ce dernier se pouvant faire dignement par les uns, & indignement par les autres ; au lieu que la chair de Christ ne se peut prendre, que dignement. En effet il ne se trouve aucun lieu en toute l'Écriture, qui nous parle d'aucune manducation du corps de Christ, qu'il se fasse indignement ; mais bien de celle du Sacrement, dont S. Paul nous témoigne expressément, que quelques uns le mangent indignement. Mais voyons si l'Apôtre comme ils le prétendent, choque la vérité établie par son Maître. Il prononce (disent-ils) que celui qui communie indignement, ne discerne pas le corps de Christ. Il présuppose donc, qu'il le mange ; Pourquoi ? Parce (disent-ils) qu'il n'y a point de raison de condamner un homme de n'avoir pas discerné en prenant l'Eucharistie, le corps de Christ d'avecque les autres viandes, si ce qu'il y prend est une autre viande, & non le vrai corps de Christ. N'est-ce pas une chose pitoyable, que la passion de l'erreur leur fasse confondre deux choses ; que l'Apôtre a si clairement distinguées ; celle qui est mangée

Chap.
XI

Esprit
sur ce
lieu.

Chap.
XI.

mangée à la table du Seigneur, & celle qui n'y est pas discernée ? Si vous luy demandez ce que c'est, que l'indigne y mange, il répond que c'est du pain, si *quelcun* (dit-il) *mange de ce pain indignement* ? Mais si vous voulez savoir ce que c'est qu'il ne discerne pas, il vous dit que *c'est le corps de Christ. Il ne discerne point* (dit-il) *le corps du Seigneur.* Ainsi ce que le communiant *discerne*, étant différent de ce qu'il *mange*, il est évident, que l'on ne peut inferer, qu'il *mange le corps de Christ*, de ce qu'il ne le *discerne pas* ; & que ces Messieurs presument trop de leur Dialectique, de nous vouloir persuader de prendre ces deux sujets pour une mesme chose, par le lieu mesme, où l'Apôtre les a si clairement distinguez par les noms differens qu'il leur donne. Pour venir about d'une pareille prétention, il faut que vous me montriez, ou que du pain est vraiment & proprement le corps de Christ, ou que le corps de Christ est vraiment & proprement du pain. Pendant que je sauray, que le pain est une chose, & que le corps de Christ en est une autre différente ; il n'est pas possible, que vous me faciez croire, que
l'Apôtre,

l'Apôtre, qui appelle *pain* ce que man-^{Chap.}
gent les indignes, & *corps de Christ* ce ^{X L.}
qu'ils *ne discernent pas*, m'enseigne & m'af-
seure par cela mesmes, que ce qu'ils man-
gent a la table du Seigneur est vraiment
& réellement le corps de Christ. Mais
disent-ils, pourquoy l'Apôtre les accuse-
t-il de ne pas *discerner le corps de Christ*,
s'ils ne le mangent pas ? Ces Messieurs
ayant l'esprit prevenu de leur imagina-
tion, que le corps de Christ, réellement
caché & cōme enveloppé sous leurs pre-
tendues especes du Sacrement, est servi
conjointement avec ces especes a ceux
qui communient, ne s'en peuvent figu-
rer aucun autre *discernement*, que celuy
qu'ils en font, en prenant la blancheur &
la rondeur, qu'ils y voyent pour les acci-
dens du pain, qui y étoit & qui n'y est
plus, & la substance voilée & cachée sous
ces accidens, pour le vray corps de Iesus,
Christ, qui y est, au lieu d'où il a chassé
la substance du pain. Frappez de cette
fantaisie, ils y ajustent ce que dit l'Apô-
tre, & se font accroire, que quand il dit,
que les indignes *ne discernent pas le corps
de Christ*, il entend assurement, qu'ils ne
pensent pas que c'est le corps du Fils de
Dieu,

Chap.
XI.

Dieu, qu'ils prennent, & qu'ils mangent dans l'Eucharistie; tombant dans cette irreverence, avec laquelle ils le mangent par suite d'y avoir bien pensé, & discerné le corps, qu'ils mangent avec si peu de respect, d'avec les viandes ordinaires. Mais tout cela n'est que le pur ouvrage de leur préjugé. Nous, que Dieu en a délivrés par sa grace, ne voyons rien de semblable dans ce texte de l'Apôtre: Si vous savez, que c'est que *discerner le corps de Christ*, comme nous l'avons expliqué, & comme nos adversaires nous l'accordent eux-mêmes, vous trouverez leur raisonnement insupportable. Si. (disent-ils) ce que l'on mange à la table de l'Eucharistie, est un autre viande, que le corps de Christ, ceux qui le mangent indignement, ne peuvent être accusés de n'avoir pas discerné le corps de Christ d'avecque les autres viandes. Aussi voyez vous que l'Apôtre les accuse simplement de ne le *pas discerner*; Cette queue, d'avecque les autres viandes, n'est pas de luy. Elle est toute de leur invention, & ils ne la fourrent icy, que pour tromper les simples, pour leur faire accroire, que l'Apôtre supposoit aussi bien qu'eux, que le corps de Christ est

est

est une viande, plus excellente a la verité, que les autres; mais qui se prend pourtant par la bouche du corps aussi bien qu'elles, & qui est là servie sur la table du Seigneur, comme les autres viandes se servent sur les tables des hommes. Laissons donc les paroles de l'Apôtre en leur liberté, sans y rien ajoûter du nôtre. Il accuse celuy, qui *communie indignement de ne pas discerner le corps du Seigneur.* Qu'elle injustice luy fait-t-il en cela? N'en est-il pas coupable en effet? Ne l'en^oavons nous pas convaincu n'agueres? Mais dites vous, *il n'a pas mangé le corps de Christ.* Non; il n'avoit garde de le manger, puis que ce divin corps ne se mange, que dignement, comme nous l'avons montré. Mais qui leur a dit, qu'un homme, qui ne mange pas le corps de Christ, ne puisse estre coupable de ne le pas discerner? Ne pas discerner le corps de Christ, comme nous l'avons dit, c'est ne le pas estimer autant qu'il en est digne, & le tenir non pour une chose sainte & divine, & relevée au dessus de toutes les autres de ce mode, mais pour une chose commune, & ordinaire. Qui empesche, qu'un homme, qui ne le mange pas, en a

Qq

ceste

Chap.
XI.

Hebr. 10.

29.

cette basse & irreligieuse opinion ? L'Apôtre dit d'un Apostat, qu'il *tient le sang de l'alliance pour une chose commune* ; c'est justement à dire qu'il ne le *discerne point*, comme il exprime icy cette mesme pensée. Fut-il jamais d'homme assez extravagant pour s'imaginer sous ombre de cela, que le sens de S. Paul est que cet homme impie boit & avale ce *sang* dans son estomac ? ou qu'il entende autre chose, sinon que cet homme-là a méchamment, dédaigné & méprisé ce sang précieux, n'en faisant non plus d'état, que si c'étoit une chose de néant ? Certainement il n'y a donc point de raison non plus, de conclurre que ceux, qui communient indignement, mangent le corps de Jesus Christ, de ce qu'il dit icy, qu'ils *ne le discernent pas* : c'est à dire, qu'ils ne l'estiment pas ce qu'il vaut, comme il paroist par cela mesme, qu'ils participent indignement & sans respect à une action, qui se celebre en sa memoire & à son honneur. Mais quelques uns de nos adversaires, nous accordent l'exposition, que nous donnons du mot de *discerner*, & avouant, qu'elle est tout à fait Catholique, & conforme au dessein de S. Paul, disent que

nous

sur la. I. Épitre aux Corinthiens. 611

nous l'appliquons mal ; par ce que la ^{Chap.} pensée de l'Apôtre est d'opposer le corps de ^{XI.} Christ à une viande terrestre ; & de dire seulement, que celuy qui communie indignement, ne met point de différence entre le corps de Iesus Christ, & une autre viande ; ce qu'ils prouvent par ce (disent-ils) que S. Paul parle en ce lieu-cy du corps de Iesus Christ, en qualité de viande, qui nous est donnée a manger dans l'Eucharistie. D'où ils concluent que celuy, qui communie indignement, mange véritablement le propre corps de Iesus Christ. Mais que se peut-il dire de plus foible, que tout ce discours ? Premièrement si leur première supposition étoit vraie, il suffiroit à un homme pour communier dignement de mettre quelque différence entre le corps de Christ, & une viande commune ; & où il s'enfuyroit, qu'il n'y a que peu ou point d'hommes, qui soyent capables de communier indignement. Car qui croiray qu'il y ayt personne au monde ou assez stupide, ou assez impie pour ne point mettre de différence, entre le corps de Christ, & une de nos viandes communes ? Secondement ce qu'ils disent, que l'Apôtre en ce lieu parle du corps de Christ

en qualité de viande, qui nous est donnée à manger dans l'Eucharistie; cela dis-je, est une supposition, qu'ils avancent sans fondement. Il ne paroît rien de semblable dans tout le discours de S. Paul, qui y parle bien, de manger la Cene du Seigneur, de manger du pain, que Jesus bailla à ses disciples, du pain du Seigneur, & de ce pain; & d'en manger pour annoncer la mort du Seigneur; mais ne nous dit pas un mot de manger le corps de Christ; & beaucoup moins encore que ce corps nous soit donné à manger dans l'Eucharistie. Quand il dit donc en suite, que les communians indignes ne discernent pas le corps du Seigneur, il entend non qu'ils croient que ce corps là soit une viande, qui ne differe en rien de nos viandes communes (qui est une imagination singuliere, & qui ne vint peut-estre jamais en l'esprit d'aucun homme) mais bien qu'ils n'ont pas de ce divin corps une estime & une créance aussi haute & aussi honorable, qu'ils la devroient avoir; qu'ils le prennent pour le corps, non d'un Dieu, mais d'un homme simple & infirme, comme nous pour une victime non d'un prix infini, & capable d'expiation les pechez du monde,

mais

mais vile & semblable a celles de l'an-^{Chap}
cien Israël; & peu-estre mesme, pour un ^{XI.}
corps, mis a mort par la simple cruauté
des hommes, & non par la providence de
Dieu, pour nôtre salut. Mais parce que le
Seigneur donne luy-mesme a son corps le
nom de pain & de viande, & qu'il nous
est representé dans ce Sacrement par du
pain rompu; dont le mystere nous convie
& nous oblige a. le manger d'une facon
digne de luy & conforme au sens du Sei-
gneur; encore que l'Apôtre n'en dise rien
en tout ce chapitre; je confesseray bien
pourtant, que c'est aussi *ne le discerner pas*
que de le faire semblable a nôtre pain, ou
a nôtre viande commune, & s'imaginer,
qu'avec toute la gloire, que nous luy don-
nons, il est pourtant après tout, comme
une viande ainsi proprement nommée,
qui entre dans nos bouches, & s'avale en
nos estomacs, pour y agir & y déployer
sa vertu; au lieu que ce sacré corps est un
pain celeste, pour nourrir nos ames, & nō
pas nos corps; pour habiter dans nos
cœurs, & non dans nos estomacs; pour
estre receu, & mangé, non dans les bou-
ches de nos corps, mais dans le sein de
nos entendemens & de nos volontez,

Chap.
XI.

avec une foy & une amour pure & spirituelle. Tant s'en faut donc que ces paroles de l'Apôtre *discerner le corps de Christ* favorisent aucunement la prétention de Rome, qui veut que les indignes mangent le corps du Seigneur, quand ils communient, qu'au contraire elles la détruisent, & renversent par mesme moyen, la raison qu'elle en tire pour la présence prétendue du corps du Seigneur dans l'espece du Sacrement. Mais à tout cela ils nous opposent enfin l'autorité de plusieurs Anciens, & de quelques uns mesme des nôtrés; qui entendent du Sacrement ce que dit icy S. Paul, que les communians indignes ne discernent pas le corps de Jesus Christ. Je l'avouë; mais je nie que de là s'ensuive, que ces Auteurs ayent creu, que les communians indignes mangent la substance propre du corps du Seigneur dans le Sacrement. Car S. Augustin a remarqué luy-mesme, que presque tous disoient le corps de Christ pour le Sacrement de son corps; & un autre Pere plus de cent ans après luy; que l'on appelle *corps & sang du Seigneur*; les Sacramens de son corps & de son sang; non qu'ils soyent proprement son corps & son sang, mais parce qu'ils

Aug. de
verb. Ap.
Serm. 53.
c.1.

Facund. l.
9. p. 404.

en

en contiennent le mystere. Cet equivoque Chap. X I.
étant alors ordinaire dans le stile de l'E-

glise comme il paroist ençore. outre ces deux remarques, par une infinité d'endroits des écrits de l'Antiquité; il ne faut pas s'étonner, si plusieurs ont ou rapporté, ou du moins appliqué au Sacrement ce que S. Paul dit du corps mesme de Seigneur; parce qu'en effet bien que le pain de l'Eucharistie soit en sa nature d'un prix incomparablement moindre, que cet adorable corps, dont il est le signe; néantmoins le rapport qu'il y a par l'institution du Maistre, nous oblige aussi a discerner le repas sacré de la table du Seigneur, d'avec les repas communs, & le pain & le vin que nous y prenons d'avec les viandes & les breuvages, qui nous sont servis dans nôtre vie ordinaire.

Mais au reste ces mesmes Auteurs tiennent avec que nous, *que nul méchant ne peut manger le Verbe qui a été fait chair & vraie viande*, comme écrit Origene; Orig. in Matth. 15.
parce (dit-il) que s'il se pouvoit faire, que celuy qui persevere a estre méchant, mangeast le Verbe, qui a été fait chair, puis qu'il est la Parole, & le pain vis, il n'eust pas été écrit; Quiconque mangera de ce pain, vivra

Qq 4 eternal-

Chap.
XI.

*August.
waft. 26.
in Ioann.*

*Prosp.
sens. 339.*

*Theodor.
in Gen.
Q. 55.
in Lev.
Q. 9.*

étroitement. Ils protestent semblablement par la bouche de Saint Augustin, que pour le Sacrement du corps & du sang de Christ, qui est préparé sur la table du Seigneur, quelques uns l'expriment a vie, & quelques autres a perdition. Mais que quant a la chose mesme, de laquelle est le Sacrement, elle est a tout homme a vie, & n'est a perdition a aucun, qui ait participé; & Prosper le plus excellent de ses disciples, nous donne pour une des doctrines de son Maistre, que celuy qui est discordant d'avec Christ, ne mange point sa chair, ni ne boit point son sang, encore qu'il prenne tous les jours le Sacrement d'une si grande chose indifferemment pour le jugement de sa presumption. Enfin ils étoient en general si éloignez de croire la manducation orale du corps adorable de Iesus Christ, que Theodoret, l'un des plus grands esprits du cinquieme siecle, n'a point feint d'écrire, que c'est une extreme folie d'adorer ce qu'on mange; & il demande ailleurs, comment un homme de bon sens pourroit appeller Dieu une chose, qu'il mange après l'avoir offerte au vray Dieu: Quelques uns de nos premiers auteurs voyant que cette exposition des Anciens sur

sur les paroles de l'Apôtre ne faisoit point de prejudice a la verité, l'ont suivie sans aucun scrupule. Mais bien que je la croye innocente, j'avouë qu'elle me semble pourtant avoir moins de rapport au stile de S. Paul, & a son expression en ce lieu, que celle des autres, qui prennent le corps du Seigneur proprement pour son vray corps, & non pour le Sacremēt de ce corps. Car bien que cette maniere de parler soit fort ordinaire aux Ecrivains Ecclesiastiques, néantmoins il ne s'en voit point d'exemple dans tous les livres du nouveau Testament. L'Escriture y attribüë bien dans l'institution de la Cene la qualité de corps de Christ au pain, quand le Seigneur dit, *Ceci est mon corps*; mais jamais elle ne met le nom de *corps de Christ*, dans le sujet d'une proposition, où elle veut signifier l'Eucharistie, elle dit *le pain que nous rompons, la coupe que nous benissons, rompre le pain, manger le pain*, pour signifier l'Eucharistie; jamais elle ne dit, *distribuer ou manger le corps de Christ, ni benir son sang*, pour exprimer la mesme chose. L'Esprit, qui la dictée, a sans doute usé de cette précaution, pour munir nôtre foy contre l'erreur. Car si

l'Euchari-

Chap.
XI.

l'Eucharistie étoit véritablement le corps de Christ, ces saints Auteurs luy eussent plutôt donné ce nom, que celui de pain, comme ils font. Mais outre cette raison, l'expression mesme de l'Apôtre semble montrer, qu'il prend icy le corps de Christ proprement, & non figurément, pour le Sacrement. Car s'il eust voulu signifier ce pain, dont il venoit de parler, il n'eust pas été besoin d'en repeter un nom différent; Il eust suffi de dire, que *qui mange ce pain indignement, ne le discernant point, mange sa condamnation; & l'air mesme de ces paroles; Qui mange de ce pain indignement, ne discerne point le corps du Seigneur, montre assez clairement, qu'autre chose est ce pain, que l'on mange, & autre ce corps, que l'on ne discerne pas; si bien que le pain signifiant indubitablement le Sacrement, reste que nous prenions le corps proprement pour le vray corps du Seigneur. Mais c'est assez & peut-estre trop sur ces disputes, que la seule passion de nos adversaires rend difficiles, y répandant le plus qu'elle peut de fumées & de brouillards pour obscurcir la verité. Dieu soit loué, qui nous en a fait voir la lumière. En finissons la*

sainte

sainte doctrine, & celebrant ses sacrez Chap.
XI.
Mysteres dans la pureté & simplicité
qu'il nous les a baillez, discernons son
Fils & le corps sacré, qu'il a livré pour
nous a la mort, d'avecque toutes les
choses du monde; le préférant a toutes
les beantez, & a tous les tresors de la ter-
re & des Cieux & luy donnant dans nos
esprits & dans nos cœurs ce haut & su-
blime lieu, où le Pere l'a élevé dans le
monde & dans l'Eglise, *afin qu'il tienne* Col. 1. 18.
le premier lieu en toutes choses; Benissons-
le de la grande & inestimable dilection
qu'il a eue pour nous en répandant son
sang, & livrant son corps a la mort pour
notre redemption. Servons-le; puis
qu'il nous a rachetez par une rançon si
precieuse; imitons le divin patron qu'il
nous a donné, ayant pour luy & pour
nos prochains, a cause de luy, une amour
ardente & sincere. Glorifions le, puis
qu'il nous a sauvez; renonceant au mon-
de & a la chair, & conformant notre
vie a sa sainte volonté pour reluire
desormais par la pureté & honnesteté, &
modestie de nos meurs, par l'abondance
de nos charitez & aumosnes, & par la
sainteté de toute notre conversation,
comme

Chap.
XI.

comme autant de flambeaux dans les tenebres de la nuit ; en attendant la bien-heureuse esperance & l'apparition glorieuse de ce grand Dieu & Sauveur ; auquel avecque le Pere & le S. Esprit, vray Dieu, benit a jamais, soit honneur & gloire aux siecles des siecles, AMEN.

S E R M O N



SERMON SEIZIESME.*

I. EPI TRE AVX CORINTHIENS
Chap. XI. v. 28.

* Pre-
nencé a
Charen-
ton le
Dimâche
2. jour de
Isilles
1662.

30. Pour cette cause plusieurs sont foibles
& malades entre vous, & plusieurs dorment.



HERS FRERES ;

Il est certain , comme les sages du monde l'ont remarqué , que les choses generales touchent beaucoup moins les esprits des hommes , que les particulieres ; parce que celles-là ne se conçoivent , que par la pensée , au lieu que celles-cy frappent nos sens mesmes ; & par conséquent une impression plus vive , & plus forte en nous , que les premieres. On entend sans émotion les dispositions & les ordonnances generales des loyx publiques , qui condamnent ceux , qui les violent , a certaines peines. Mais l'exécution des particuliers , qui les ont transgressées ,
donne

Chap.
XI.

donne de la frayeur aux ames les plus re-
vesches, & les moins dociles. C'est pour-
quoy le Saint Apôtre voulant corriger
l'abus profane, que les Corinthiens com-
mettoient en participant a la Cene du
Seigneur, ne s'est pas contenté de leur
denoncer en general, que ceux, qui
prennent ce sacré repas indignement,
prennent leur condânnation; Pour justi-
fier la verité de sa sentence, & luy don-
ner dans l'esprit de ces fideles toute l'ef-
ficace necessaire pour les corriger, il
leur met devant les yeux les exemples
de plusieurs, que Dieu avoit châtiez
pour estre tombez dans cette faute. Et
afin que ces exemples eussent encore
plus de force, il les tire du milieu d'eux-
mesmes; *Pour cette cause (dit-il) plusieurs
sont foibles & malades entre vous, & plu-
sieurs dorment.* Il est vray, qu'étant tous
participans d'une mesme nature, il n'ar-
rive rien aux autres hommes, qui ne nous
regarde, & dont nous ne devons, nous
faire l'application. D'où vient que l'A-
pôtre pour retenir ces mesmes Corin-
thiens dans le devoir, ne feint point
ailleurs de leur représenter les playes, &
les calamitez, dont Dieu châtia autre-
fois

1. Cor. 10.
2. & sui-
vants.

• 705

fois

fois l'incrédulité & la rébellion des Israélites dans le desert ; Mais après tout , on ne peut nier , que plus les choses & les personnes nous sont proches , plus aussi nous touchent elles. Nous voyons brûler les maisons éloignées de la nôtre sans trouble , ni apprehension. Mais si le feu prend a celle de nôtre voisin , il n'y a point de paresse , ni d'insensibilité , qui ne se réveille , & qui ne fasse tous ses efforts pour éteindre , ou arrester l'embrasement , & l'empescher de gagner jusqu'a nous. C'est donc avec beaucoup de prudence , que l'Apôtre a icy mis en avant aux Corinthiens l'exemple des jugemens de Dieu , non sur quelques autres fideles , que la distance des temps ou des lieux , eust éloignez d'eux ; mais sur ceux mesmes de leur troupeau qu'ils connoissoient , & qu'ils voyoient tous les jours languir , ou mourir par la faute , qu'ils avoient faite , d'avoir participè indignement a la Sainte Cene. C'est le sujet que nous traiterons aujourd'hui , s'il plaît au Seigneur , & pour le faire avec ordre , nous considererons premierement les trois fleaux , dont plusieurs de ces fideles Corinthiens étoient battus , *la so. blessé , la maladie , & la mort ;*
plusieurs

Chap.
XI.

plusieurs (dit l'Apôtre) *sont foibles, & malades entre vous, & plusieurs dorment; & secondement la raison pourquoy, Dieu leur envoyoit ces maux: Il nous l'enseigne quand il dit que pour cette cause plusieurs étoient foibles & malades entre vous.* Pour quelle cause? Pour l'indignité avec laquelle ils s'approchoient de la table du Seigneur, & pour les abus & les excès, qu'ils y commettoient; comme il paroist par les versets precedens, d'où celuy cy dépend. Depuis qu'Adam nôtre premier pere eût perdu par sa desobeïssance le bon-heur, où il vivoit dans le Paradis d'Eden, sa vie & la nôtre est devenuë sujete a une infinité de maux, & nommément a la foiblesse & a la mort. Iesus Christ, qui a détruit l'ouvrage du Diable & du peché, ne nous affranchit pas de ces maux-là, pendant que nous sommes sur la terre; parce que la vie & la felicité, qu'il nous a acquise, est celeste, & spirituelle. Mais il s'en sert pour nous exercer, instruire & éprouver en diverses sortes; en temperant tellement la mesure, qu'il nous en dispense, que les souffrances bien loin de nous nuire, aident toutes ensemble a nôtre bien; comme l'Apôtre l'enseigne

seigne ailleurs*. Icy de cette innombrable multitude de maux, qui affligent differemment le genre humain, S. Paul en nomme trois seulement, que le Seigneur employa, comme autant de remedes salutaires, pour la correction des fideles de Corinthe. Dans cet ordre il met premierement *la foiblesse*; puis *la maladie* en suite; qui sont l'une & l'autre des marques, & des pronostics de la mort; n'étant pas possible, qu'un corps qui y est sujet, vive a jamais. Ce sont, si je l'ose ainsi dire, les deux fourrieres de la mort, qui luy marquent de bonne heure son logis; preparant & disposant peu a peu nos corps a recevoir cette triste & funeste hostesse, quand elle viendra a nous. Il n'y a pas grand difference entre ces deux mots *foible* ou *infirmes*, & *malade*. La raison de l'un & de l'autre est mesme dans le langage des Grecs; où il est clair, que ces deux paroles ont une origine semblable, & signifient toutes deux ce qui est sans force & sans vigueur. En effet & les Ecrivains de cette langue les prennent presque indifferemment pour dire *malade*; & ce qui nous reste de vieux Grammairiens les expliquent ainsi, sans

Chap.
XI.

* Rom. 8:
27.

^{αδδδδ}

^{αββββ}

^{500.}

^{Heſych.}

^{Gloſſ.}

^{Græcolat.}

R r en

Chap.
XI.

*Effius
sur ce
passage.*

*Iacq. 5.
14.*

en faise aucune distinction notable. Ce que je n'aurois pas remarqué n'étoit, qu'un des plus estimez interpretes de la communion Romaine , a voulu icy philosopher sur ces deux mots , & en tirer un avantage imaginaire pour l'une de leurs erreurs. Il dit que l'infirmitè ou la foiblesse que l'Apôtre met au premier lieu , est plus , que ce qu'il ajoûte, & que nous avons traduit *maladie*. Si vous l'en croyez le premier mot signifie une grievè maladie ; le second , une legere indisposition , qui n'oblige pas a garder le lit. Mais il n'en allegue ni raison , ni témoignage d'aucun ancien ni moderne ; se contentant de nous le debiter ; comme si c'étoit une verité indubitable. Ce n'est qu'une petite passion d'esprit , qui luy a suggerè cette froide imagination , pour ajuster les paroles de S. Jaques avecques l'extreme onction des Latins. Car ce Apôtre dans le passage , dont ceux de Rome abusent pour établir ce pretendu Sacrement , *y a-t-il quelcun d'entre vous malade* , employe le mesme mot, que S. Paul a icy mis le premier & que nous avons traduit foible. C'est pourquoy ce savant Homme veut, que le mot signifie estre

estre grievement malade ; par ce que
cela s'accorderoit bien avecque la natu-
re de leur onction , qu'ils ne donnent,
comme vous savez , qu'aux personnes
moribondes Mais ce bon Docteur s'est
lourdement abusé ; étant certain comme
nous l'avons dit , que le mot Grec dont
usent ces deux Apôtres , se prend indif-
feremment & generalement pour toute
sorte de maladie ; petite ou grande sans
distinction ; de sorte que si S. Jacques parle
des malades , a qui il faut donner l'on-
ction de nos adversaires , comme ils le
tiennent ; ils font tres-mal de ne la pas
adminiltrer a tous malades generale-
ment ; aussi bien au commencement &
au milieu , qu'a la fin de la maladie ; &
selon leur supposition ils ne peuvent de-
fendre ni leur doctrine de casser , ni leur
pratique de violer hautement une loy
Apostolique. Il n'y a point d'autre moyen
de les sauver du crime de cet attentat , si
ce n'est , qu'ils reconnoissent , que l'on-
ction , dont parle S. Jacques , n'est qu'une
ceremonie , dont ceux , qui avoyent en
ces premiers temps , le don des guerisons
se servoient souvent , huy lans les mala-
des , a qui ils vouloyent rendre la santé

Chap.
XI.

miraculeusement , comme S. Marc le rapporte expressément des Apôtres dans son Evangile ; & comme le Cardinal

Cajet. sur
l'ep. de S.
Iaq. 5. 14.

Caietan la confessè ingenuement dans son commentaire sur l'épître de S. Jacques ; où il montre par plusieurs différences, qu'il en touche , que l'extremè onction de ses gens n'a rien de commun avecque cette ceremonie de l'onction Apostolique. J'ajouteray encore, que s'il falloit critiquer sur les deux paroles de S. Paul en ce lieu, & en distinguer subtilement le sens , il y auroit beaucoup plus d'apparence de dire , que la premiere signifie une simple indisposition , & la seconde une grieve maladie , que de les prendre au contraire , comme a fait icy cet interprete de la communion Romaine. L'ordre , & la suite des pensées de l'Apôtre nous y conduit evidemment. Car son discours va en montant des moindres maux aux plus grands ; de la foiblesse a la maladie , & de la maladie a la mort, le plus grand, & le dernier de tous les maux ; Si bien que selon ce progrès ordinaire en semblables gradations, comme la *mort*, que l'Apôtre met la dernière, est pire, que la *maladie*, qu'il avoit rangée

rangée au second lieu ; la maladie doit

Chap.
XI.

estre semblablement quelque chose de

pire, que la *foiblesse*, par où il avoit com-

Grot. sur
ce lieu.

mencé. En effet un autre interprete, qui

n'a gueres moins d'affection pour Rome,

que celuy dont nous avons parlé, mais

qui est incomparablement plus savant

que luy dans les langues, se range ex-

pressément a cette exposition, disant, que

ceux par où S. Paul commence, avoient

seulement une certaine langueur; au lieu

que les autres, dont il parle en suite,

étoient malades tout a fait. Mais pour

dire le vray, je crois que Saint Paul a em-

ployé ces deux mots simplement & de

bonne foy, sans songer a toutes ces sub-

tilitez ; voulant seulement signifier, que

dans l'Eglise de Corinthe il y avoit alors

plusieurs personnes affligées de diverses

maladies, les unes plus violentes & plus

perilleuses, & les autres moins. C'est

tout ce qu'il en dit, sans nous specifier

quelles maladies c'étoient; si elles étoient

contagieuses, comme quelques uns des

interpretes le soupçonnent, ou si elles

ne l'étoient pas. Mais aux maladies de

plusieurs, l'Apôtre ajoute la mort d'un

assez bon nombre d'autres ; & plusieurs

R r 3 *dorment,*

Chap.
XI.

dorment, dit-il. C'est le stile de l'Ecriture Sainte, tant du vieux que du nouveau Testament, de dire *dormir* ou *s'endormir*, au lieu de *mourir*. *David s'endormit avec ses Peres*; c'est à dire, qu'il mourut, & ainsi des autres Roys de Juda & d'Israël, de Salomon, de Ieroboam, d'Abiam, d'Achab, de Iosaphat, de Ioram; & des suivants; l'histoire Sainte pour exprimer leur mort, dit toujours constamment, qu'ils *s'endormirent*; & n'en parle presque jamais autrement. Nôtre Seigneur tout de mesme pour signifier, que Lazare étoit trepassé; *Lazare (dit-il) nôtre ami dort*; & S. Luc decrivant le martyre de S. Etienne, après avoir rapporté la priere, par laquelle il finit son combat, ajoute, *Et quand il eust dit cela il s'endormit*. Saint Paul dans cette mesme épître parlant d'une femme Chrétienne, & de la liberté qu'elle a de se remarier, si elle demeure veuve; *si son mari dort*, dit-il; c'est à dire s'il meurt, comme il s'exprime ailleurs, * traittant d'un mesme sujet. D'où vient que dans un autre lieu encore il dit, *les dormans*, ou ceux qui *darment*, pour signifier les *morts*; *Je ne veux point (dit-il) que vous soyez ignorans touchant ceux, qui dorment*

7. Roys 2.
10. & II.
43. & 14.
20. 31. &
15. 8. &
16. 6. 28.
& 22. 40.
51. 2. Roys
8. 24. &
10. 35. &
13. 3. 13.
& c.

ACT. 7.
60.

1. Cor. 7.
39.

* Rom 7.

2.

1. Thess.
4. 13. 15.

dorment ; & là mesme un peu après, il dit, Chap. XI.
 que les derniers vivans ne previendront point ceux, qui dorment ; c'est a dire les morts, au jour de la resurrection. Cette fasson de parler est passée de l'Ecriture dans l'Eglise, où elle est fort familiere, les Anciens n'exprimant presque jamais autrement la mort des personnes fideles. C'est pourquoy ils prennent aussi le mot d'*endormissement**, pour leur mort ; disant le jour auquel un fidele *s'endormit*, pour dire auquel il mourut. Et c'est pour la mesme raison, qu'ils donnèrent le nom de *cimetiere*, qui signifie proprement en Grec un *dortoir*, ou le lieu, où l'on dort, aux lieux, où l'on enterroit les corps des fideles après leur mort ; & ce mot comme vous savez, est encore aujourdhuy commun en ce sens tant en nôtre langue, qu'en celle de tous les autres Chrétiens. Et parce que quand l'homme dort, il se repose sans faire aucune de ses actions ordinaires ; de là est encore venuë la coûtume de ceux de la derniere antiquité, de dire ceux qui *reposent**, pour signifier les morts, ou les *trépassés*. C'est donc ainsi qu'il faut prendre ce que l'Apôtre dit en nôtre texte, que plusieurs des Corinthiens dormoient, c'est

R r 4 a dire

Chap.
X I.

a dire qu'il mourroit tous les jours quantité de gens parmi eux, & de leur Eglise. Cette façon de parler, que l'Ecriture employe si souvent, est grandement considerable, mes Freres; non seulement pour sa beauté & son elegance, étant certain qu'il n'est point d'image plus naïve de la mort, que le sommeil, qui abbat nos corps, & lie nos sens & nos nerfs, nous en ôtant l'usage & le mouvement; si bien que l'on pourroit dire avecque raison, que le sommeil est une courte mort, & la mort un long sommeil; comme les sages mesmes des Payens l'ont remarqué; mais aussi pour le secret & mystique enseignement, qu'elle contient & de l'immortalité de nos ames, & de la resurrection de nos corps. Car il ne faut pas s'imaginer que l'Esprit de Dieu, dont tout le langage est plein d'une profonde sagesse, en ait ainsi usé dans ses Ecritures par une rencontre fortuite, & sans quelque bonne & veritable raison; ou qu'il l'ait fait simplement pour épargner les oreilles des hommes, qui sont la pluspart si foibles & si delicates, que les noms mesmes des choses facheuses les choquent & les importunent en la maniere, que les
anciens

anciens Ecrivains Latins nous apprennent, que ceux de leur langue, pour signifier qu'un hōme étoit mort, disoient simplement, *qu'il avoit vescu* ; se gardant soigneusement de prononcer le nom de la *mort* ; tant ils avoient d'horreur pour la chose, qu'il signifie. Ce scrupule étoit bien digne de leur ignorance, & des tenebres, où ils vivoient. Mais il ne faut pas penser, que l'esprit de Dieu, qui est la sagesse mesme, ait eu égard à une foiblesse aussi puerile, & aussi badine, que celle-là. Sans doute il a voulu parler ainsi, échangeant le mot de *mourir* en celui de *dormir*, pour nous instruire de la vraie nature de la *mort*. Et qu'il l'ait fait pour ce dessein, il paroist evidemment de ce qu'il ne parle jamais ainsi que des hommes seulement ; ne se trouvant aucun lieu, où pour signifier la mort des animaux, il soit dit, qu'ils *s'endorment* ; ou qu'ils *dorment*, pour exprimer l'état où ils sont après leur mort ; au lieu qu'il parle toujours ainsi de la mort des hommes, & de l'état, où elle les réduit. Disons donc que cette maniere de parler familiere, & presque perpetuelle aux Ecritures divines, nous enseigne premierement, que puis que le dormir n'éteint

Chap.
XI.

pas la vie de l'homme, mais fait seulement cesser les actions de ses sens, & des autres parties exterieures de sa nature, liant & assoupissant les facultez; d'où elles dépendent; la mort ne détruit pas non plus le fond de nôtre vie, c'est à dire nôtre ame, mais abolit seulement ceux de ses mouvemens & de ses actes, qu'elle exerçoit par le ministere du corps, d'avec lequel elle la separe, cõtre la resverie non moins impie, que brutale, des bourreaux des ames humaines qui se veulent faire accroire que la mort détruit l'homme tout entier, son ame aussi bien que son corps, sans qu'il en resterien de vivant, nõ plus que des bestes. A leur comte, le S. Esprit nous auroit flattez d'une fausse & trõpeuse esperance, quãd il appelle nôtre mort, *un dormir*; puis que le *dormir*, cõme chacun fait; n'est rien moins, que la ruine, ou la destruction de nôtre estre. Nõtre Seigneur dans l'Evangile refute en un mot l'impietè de leur folie; lors qu'armant ses fideles contre les persecuteurs de sa veritè; *Ne craignez point (dit-il) ceux qui tuent les corps & ne peuvent tuer l'ame; mais craignez celui, qui peut détruire l'ame, & le corps en la geeenne.* Il pose clairement que

Math.
1028.

que cette partie de nôtre nature, que l'on appelle l'ame, est un estre sur lequel les glaives, les rouës, & les feux, & tous les autres instrumens de la cruauté des tyrans, n'ont point de prise; & qu'après que ce pauvre corps, déchiré, ou étouffé par les mains de leurs bourreaux, viét a tomber & a perdu la vie, cette ame, qui cachée au dedans de luy, l'animoit, le mouvoit & le vivifioit, survit a sa ruine, & se tire de ses mesures, côme un homme, qui voyant son logis tóber s'échappe en s'en retirant hastivement. **Q**uesi l'ame meurt avec que le corps, côme le veulent ces impies; ce que le Seigneur dit, sera clairement & necessaiement faux, que les tyrans, qui tuent le corps des fideles, ne peuvent pourtant tuer leurs ames. **C**óment ne la peuvent-ils tuer, s'ils l'éteignent & la détruisent en effet, en tuant le corps, où elle vivoit? & s'il n'est pas mesme possible de tuer le corps sans faire aussi mourir l'ame? comme le resvent ces miserables? S'ils en sont creus, il faudroit dire, que non seulement les tyrans peuvent tuer l'ame, & qu'ils la tuent en effet, aussi bien que le corps; mais mesme qu'ils la tuent mieux & plútoft & plus veritabement, que le corps

corps; puisque selon l'erreur de ces gens, ils ne font mourir le corps qu'en éteignant l'ame; & puis que pour le corps, ils ne le détruisent pas tellement, qu'il n'en reste quelque chose en la nature, la chair, ou les os, ou tout au moins la cendre; au lieu que selon le songe profane de ces impies, le fer & le feu des persecuteurs, détruit entierement & totalement l'ame du fidele, sans qu'il en demeure rien pour tout en estre. Quelques Chrétiens, qui se sont pris & enlancez dans les pieges de cette épouvantable erreur, & qui reconnoissant la divinité du Seigneur & la verité de ses Ecritures, ne laissent pas de dogmatizer, que l'ame meurt avecque le corps; ceux-là disje répondent en vain, qu'encore que l'ame d'un Martyr meure avec son corps, néantmoins elle sera un jour ressuscitée, & rétablie en vie. Mais si le Seigneur en disant que les persecuteurs *ne peuvent tuer l'ame*, entend seulement, qu'ils ne sautoient l'empescher de ressusciter un jour, & de reprendre alors sa vie, qu'ils luy ôtent maintenant; qui ne voit qu'en ce sens-la il faudroit-dire, qu'ils ne peuvent non plus tuer le corps des fideles, que

que leur ame ; étant clair , que ce corps , qui tombe maintenant en terre dans une grande infirmitè , sera un jour ressuscité en gloire , sans que toute la rage des tyrans puisse l'empescher ? C'est mesme proprement *au corps* , a la chair , a cette chair , que l'Ecriture promet la *resurrection* , & non a l'ame ; d'où vient que toute l'Eglise ancienne & moderne croit bien la *resurrection de la chair* , mais on n'a point encore veu de Symbole Chrétien , qui face profession de croire la *resurrection de l'ame* ; Ce n'est donc pas d'elle que parle le Seigneur. Et s'il l'avoit ainsi entendu , il n'auroit peu dire , en ce sens , comme nous venons de le montrer , que les persecuteurs peuvent bien tuer le corps ; Et néanmoins chacun voit qu'il le dit expressément dans la parole , que nous en avons rapportée ; *Ils tuent le corps* , dit-il ; *mais ils ne peuvent tuer l'ame*. Ils ne peuvent donc ôter a l'ame la vie qu'ils peuvent ôter au corps. La vie , qu'ils peuvent ôter au corps , n'est pas celle , que le corps recevra un jour en la resurrection : Chacun confesse , que toutes les forces de l'Enfer & du monde ne sauroient ôter cette vie-là a nos corps. Certainement

Chap.
XI.

ment la vie, que les tyrans, ne peuvent ôter a nos ames, n'est donc pas non plus celle, qu'elles auront au dernier jour; la vie, que ces persecuteurs ôtent a nos corps, est celle, dont ils jouissent presentement. Celle, que les mesmes ne peuvent ôter a nos ames est donc aussi pareillement la vie, qu'elles ont desja, lors que les hommes mettent leur corps a mort; si bien qu'il faut necessairement avouër qu'elles vivent encore après cela, puis que le Seigneur proteste, que nul ne peut leur ôter cette vie, qu'elles ont desja. Mais c'est trop insister a la preuve d'une verité si claire, que tout ce qu'il y eut jamais de poli & de raisonnable soit entre les peuples, soit entre les sages du monde en est demeurè d'accord, confessant que l'ame de l'homme subsiste & vit encore après la mort, & après les funerailles de son corps; étant d'une nature spirituelle, & incorruptible. Ecoutez comme l'un des plus sages, & des plus vertueux hommes de l'antiquité Payenne, fait parler un Roy barbare a ses enfans sur le point de sa mort: Ne croyez pas je vous prie (leur dit-il) mes chers enfans, qu'au sortir de cette vie humaine,

*Xenoph.
Cyp. l.
8. p. 186.
l. 30.*

nc,

ne, je doive n'estre plus du tout. Car si vous en jugez ainsi par la veüe, vous imaginant que je ne seray plus, sous ombre que vous ne me verrez plus; n'est-il pas vray, qu'encore maintenant, bien que vous ne vissiez point mon ame, vous ne laissiez pas pour cela de croire, que j'en ay une, qui est & qui subsiste veritablement, le reconnoissant assurement par les actions qu'elle faisoit? Puis il leur proteste, que pour luy il a toujourns été persuadé, que l'ame bien loin de mourir avecque le corps, reçoit plus de lumiere & de connoissance, quand elle en est separée, qu'elle n'en avoit durant tout le temps, qu'elle a vescu dans le corps; & en apporte diverses raisons fort belles, & fort apparentes, s'efforçant dans ces derniers momens de sa vie d'en donner a ses enfans la mesme créance, qu'il en avoit eüe. Comment est-il possible qu'il se treuve des gens si desesperement ou aveugles, ou malicieux, que d'ignorer dans la lumiere de l'école divine de Jesus Christ une verité, que ce pauvre Payen avoit bien peu apprendre en celle de la nature? Mais cette admirable parole de l'Escriture, qui appelle nôtre mort *un dormir,*

Chap.
XL

dormir, ne nous assure pas seulement de la constance & perpetuité de l'estre de nôtre ame après sa separation d'avecque le corps, elle nous console aussi contre l'horreur, que nous avons de la mort de nôtre corps; nous donnant une douce & sainte esperance, qu'il se relevera quelque jour de l'état, où la mort le met. Car le dormir n'est pas une abolition de nôtre nature; ce n'est qu'une interruption de ses fonctions, & de ses actions ordinaires, pour un peu de tēps seulement, qui étant passé, elle reprend l'exercice de sa vie, comme auparavant. Si c'est donc là vne bonne & fidele peinture, de nôtre mort, comme l'Escriture le presuppose, quand elle la nomme un *dormir*; il faut dire de necessité, que nos corps ne seront pas toujours dans l'état, où ils tombent en mourant; qu'ils s'en releveront un jour, comme d'un long & profond assoupissement & reprendront encore l'usage de ces sens, & de ces membres, dont ils demeurent comme perclus jusques-là, & qu'ils verront encore une fois cette douce lumiere, qui nous éclaire maintenant. Ainsi vous voyez, que le langage même de l'Escriture,

turf;

ture, sous le vieux Testament, contenoit desja les semences de l'Evangile de Iesus Christ, & qu'il promettoit des lors sourdement, & mystiquement aux fideles, la resurrection de nos corps, que le Fils de Dieu nous a pleinement declarée, tant par la parole, que par l'exemple de sa propre resurrection. Gardez vous seulement icy de l'erreur de certains esprits, également ambitieux & melancoliques; qui s'abeurtant au mot, de *dormir* prétendent, que nos ames depuis leur sortie du corps jusques au dernier jour demeureront engourdies & assoupies sans rien voir, ni penser, ni entendre; comme si elles étoient de cette espece d'animaux, qui au rapport des Naturalistes, dorment six mois entiers, durant les plus rudes saisons de l'année, & se réveillent seulement vers la fin du printemps. Mais la resverie de ces gens est tout a fait insupportable. Car s'ils avouent que l'ame est d'une substance spirituelle, pure de ces humeurs grossieres, dont les vapeurs causent le sommeil des animaux; comment se peuvent-ils figurer, qu'un estre, simple, & net, & qui n'a rien de commun avec la lie de la matiere, soit capable de

S s dormir?

chap.
XL

dormir ? Certainement nous dire, que l'ame separée du corps, est vivante, & dire qu'elle ne pense, ni n'entend, ni ne veut, ni ne fait aucune autre action spirituelle; c'est nous peindre une vie, qui n'est pas une vie, mais une mort; c'est nous forger une ame, qui soit & ne soit pas une ame; qui vive & ne vive pas tout ensemble; puis que la vie d'une nature spirituelle ne consiste qu'à entendre & à vouloir. C'est la reduire en l'état d'une mort, beaucoup pire, & beaucoup plus morte, si je l'ose dire, que n'est pas celle du corps, pendant que le sommeil luy tient les yeux sillez & les sens liez. Car alors il ne laisse pas de luy rester encore quelques traces & quelques foibles & sombres marques de vie, son cœur & ses arteres battent, & ses poulmons soufflent, & sa fantaisie se joue, s'amusant à fouiller ses registres, & ceux de la memoire, & a en tirer diverses images, dont liées & ajustées ensemble selon son caprice, elle forme les songes, *les affaires du* *dormir*, comme un ancien † les nomme plaisamment; Mais ces rêveurs noyent les ames dans un si épais, & si profond & si tenebreux assoupissement, qu'il n'y peut

* Somni
negotii.

† Terull.
de Anim.

c. 50. inii.

p. 349. B.

peut rester aucune étincelle de vie ni d'action; c'est à dire qu'au lieu de ce faux dormir, dont ils parlent, ils les plongent dans une véritable mort; Et je ne doute pas qu'au fond, ce ne soit là leur sentiment, qu'ils cachent sous des paroles feintes, de peur qu'il ne les rendit odieux, s'ils le découvraient, en disant nettement, que les âmes meurent avec le corps. Et quant à ce que l'Écriture appelle la mort un *dormir*, cela indique bien, que la partie, qui meurt, c'est à dire le corps, demeure sans action, pendant qu'il est dans cet état-là; mais non, que l'âme soit dans la même insensibilité; ce qui ne seroit autre chose, que la tuer, au lieu de l'endormir. Mais l'Écriture nous représente si clairement l'état des âmes des fidèles après leur séparation d'avec leur corps, qu'il faut, que ceux qui les font endormies, ou ne l'ayent pas leuë, ou qu'en la lisant, ils fussent eux-mêmes dans l'assoupissement, & dans l'insensibilité, qu'ils attribuent ridiculement à ces bien-heureux Esprits. Le Seigneur nous met l'âme du fidèle La-

Luc 26:
22.25.

zare dans le sein d'Abraham, où elle

Et nous

Chap.
X^{le}

Apoc. 6.
9. 10. &
4. 6. &
14. 4.

2. Cor. 5. 1.
8.

Phil. 1.
23.

nous dit dans l'Apocalypse, qu'il a veu les ames des uns hastier le jour du jugement par les prieres, qu'elles presentoient a Dieu a haute voix; les autres chanter & glorifier le Seigneur; & les autres le suivre par tout où il va. Sont-ce là des actions d'ames endormies? Jesus Christ promet au larron repentant, qu'il seroit ce jour-là mefme en paradis avecque luy; & son Apôtre nous assure, que Dieu y retire tous les vrais fideles au fortir de cette vie. *Nous savons* (dit-il) *que si nôtre habitation terrestre de cette loge est détruite, nous avons un edifice de par Dieu, une maison eternelle, non faite de main dans les Cieux; & il nous enseigne un peu après, qu'étant absens, ou étrangers de ce corps, nous sommes avecque le Seigneur.* C'est pourquoy il souhaite ailleurs de deloger & d'estre avec Christ. Puis que Christ est dans le Ciel, & que les ames des fideles delogeant de ce corps, sont avecque luy; il faut necessairement confesser qu'elles sont donc dans le ciel. Le ciel est le pays des vivans, le domicile de la lumiere, de la joye, & de l'immortalité. Certainement c'est donc une reverie profane de s'imaginer, que les esprits

prits des fideles y dorment sans connoissance & sans sentiment. C'est faire du palais de la gloire de Dieu un cimetiere, ou un dortoir ; & changer la *beatitude* & le repos, que l'esprit promet a ceux, qui meurent au Seigneur, en une morne & stupide insensibilité ; cōme s'ils n'étoient élevez là haut auprès du Prince de vie, que pour y rouler jusques au dernier jour. A Dieu ne plaise, qu'il nous entre jamais dans l'esprit une pensée si basse & si honteuse ; & si indigne de la Majesté du Seigneur & de la divine verité de ses saintes promesses. Mais nous avons desormais assez éclairci le sens de toutes les paroles de l'Apôtre ; qui en revient-là qu'au temps, qu'il écrivoit cette épître aux Corinthiens , Dieu les châtioit extraordinairement ; en visitant un grand nombre de langueurs, & de maladies, & en frappant mesme plusieurs a mort. Il n'est pas possible veu nôtre infirmité naturelle , que là où il y a une multitude d'hommes, l'on n'y voye aussi quelquefois des malades & des mourans. Mais ce que l'Apôtre remarque que le nombre des malades & des mourans, étoit grand dans l'Eglise de Corinthe, c'est a

Chap. XI.

Apo. 14. 13.

Chap.
XI

dire qu'il alloit bien loin au delà de ce qui arrive communément dans le cours de la nature ; cela dis-je montre, qu'il y avoit de l'extraordinaire, & que la main du Seigneur s'y mesloit. Certainement Dieu est bon ; & il ne prend pas plaisir à nous voir souffrir du mal. Dés-là ils pouvoient donc tenir pour certain, que leurs pechez avoient attiré ce fleau sur eux ; forçant la benignité de leur Pere celeste à les châtier. Ils devoient en suite examiner soigneusement toutes les parties de leur vie ; leurs meurs, leurs actions, leur conduite, tant avecque Dieu, qu'avecque leur prochain, pour reconnoître, quelle étoit cette commune offense, qui avoit obligé le Seigneur à déployer sa verge sur tant de gens de leur troupeau ; pour se mettre en devoir d'addoucir sa colere, & de détourner ses coups de dessus eux, par une vive & sincere pénitence. Mais l'Apôtre voyant, qu'ils n'y songeoient pas, continuant toujours à pecher sans aucun amendement, leur découvrit ce secret ; leur declarant nettement, que cette profanation de la Sainte Gene. du Seigneur, qui se celebroit tres-indignement dans leur Eglise, côme

il l'a

il l'a remontré au long, dans les versets ^{chap.} precedens, étoit la vraie cause de ce ^{XI.} châtime^{nt}, qui ravageoit leur troupeau, en abbatant un grand nombre, les uns en des lits d'infirmité, les autres mesmes dans le tombeau. Cela est clair. Car quand après avoir décrit cette faute, & leur en avoir représenté & exagéré l'horreur fort au long, il vient maintenant ajouter, *Pour cette cause plusieurs sont feibles, & malades entre vous, & plusieurs dorment*; nous ne pouvons douter, qu'il ne veuille dire, que ces maladies & ces morts, qu'ils voyoient au milieu d'eux, étoient des coups de la main de ce souverain Seigneur, pour les chatier de l'irreverence, dont ils étoient coupables en traitant si indignement son Sacrement. C'est ce que nous avons maintenant à considerer brievement selon l'ordre, que nous en avons pris dès le commencement. L'Apôtre avertit les Corinthiens, que c'est à cause du peché, qu'ils commettoient en faisant la Cene indignement, que Dieu leur envoyoit la maladie & la mortalité, qui affligeoit leur troupeau, & il ne le dit pas comme une punition apparente, & dont il se dorast seulement, en ayant pris

cette opinion par quelques conjectures simplement ; mais il le pose fort affirmativement, comme une chose certaine, & de la verité de laquelle il étoit assuré. De là nous avons à apprendre ce que l'Écriture nous enseigne constamment par tout, que la providence du Seigneur intervient en tous les évènements, qui arrivent au monde, les adressant à ses fins, & les gouvernant par sa sagesse & par sa puissance infinie. Les maladies ont leurs causes en la nature, l'intéperie ou de nos corps, ou des elemens, où nous vivons. Chacun le voit, & les medecins, dont le métier consiste en cette étude, le reconnoissant mieux & plus certainement, que les autres ; découvrant à l'œil, qu'il ne se fait aucun changement dans nos corps, jusques aux plus petits desordres, que nous y sentons, qui n'ait sa cause particulière, & certaine. Mais cela n'empêche pas, que Dieu, qui est la souveraine cause, ne conduise le tout comme il luy plaît ; hâtant, retardant, détournant, & ployant les choses par les ressorts mêmes de la nature, qu'il tient tous en sa main, les faisant ou agir, ou cesser, comme il est à propos pour les desseins de sa sagesse. C'est ainsi

ainsi qu'il employe la maladie & la mort, ^{Chap. XI.}
les faisant servir a l'exécution de ses ju-
gemens contre les hommes; pour en pu-
nir les uns, pour en corriger, ou pour en
éprouver les autres. Mais outre cette
doctrinè generale nous apprenons d'icy,
que Dieu châtie quelquefois ainsi les fi-
deles pour certains pechez particuliers;
comme ces Corinthiens pour l'indignité
de la maniere, dont ils faisoient la Cene.
Il semble que cet abus ne fust pas un de
ces pechez crians, qu'appellent la van-
geance du Ciel sur la terre, & qu'il y
avoit parmi ces Corinthiens plusieurs
autres vices & debordemens, beaucoup
plus dignes de la censure celeste; com-
me ceux de la paillardise, de l'adultere,
& des autres impuretez, dont S. Paul les
a expressément repris. Et néanmoins il
n'impute leurs maladies & leurs morts,
qu'à cet abus; il ne dit point, que ces au-
tres pechez y eussent part. ^{Estima}
l'approuve fort la pensée de ceux, qui considerent
icy, qu'à ces commencemens du Chri-
stianisme il importoit extremement, que
la discipline du Seigneur fust établie &
confirmée par quelques exemples illu-
stres; qui contraignissent les plus heredu-
dules

dules a en reconnoistre la Divinité. D'où s'ensuit qu'il a été nécessaire, que le mépris des institutions Evangeliques, fust vangé severement; comme vous voyez que la fraude d'Ananias & de Sapphira fut publiquement punie par une mort soudaine & terrible. Les adulteres & les débordemens de la luxure, & autres semblables vices étant condannez par les loyx de Dieu, & de la nature, & de la plus part des peuples & des états du genre humain, & ayant été souvent punis exemplairement tant en Israël, que parmi les Nations, il n'étoit pas si nécessaire, que Dieu donnast de nouveaux enseignemens de sa colere contre cette sorte de pecheurs. Ceux qu'il en avoit desja déployez dans le monde & dans l'Eglise pouvoient suffire pour leur faire craindre la perdition éternelle, a laquelle il condannera un jour tous les esclaves impenitens de ces vices. Mais il n'étoit pas de mesme du mépris de la sainte table. Car l'institution en étant encore alors nouvelle, faite peu d'années auparavant par le Seigneur, & appartenant a l'ordre non des choses morales, mais des ceremonies sacrées seulement;

lément ; si le mépris, que l'on en faisoit, ^{Chap.}
à ces commencemens, fust demeuré sans ^{XL}
châtiment, les personnes peu religieuses
l'eussent prise pour une chose purement
humaine, & eussent peu aisément entrer
en doute de la vérité & divinité de son
auteur. Pour empêcher ces pernicious-
ses suites, vous voyez combien il a été
important d'en user comme fit le Sei-
gneur, en châtiant nommément & exem-
plairement ce péché particulier au mi-
lieu des Corinthiens, pour retenir son
peuple dans le devoir, & affermir de plus
en plus dans leurs cœurs par ces ensei-
gnemens la foy & le respect de son
Evangile & de ses institutions. A cela
j'ajoute encore, que l'Apôtre dit bien
que le mépris de la table sacrée attira
ces châtimens sur les Corinthiens ; mais
qu'il ne dit pas que leurs autres pechez
n'y eussent point de part. L'on en peut
bien conclurre certainement, qu'ils
étoient battus des verges de Dieu pour
avoir commis cette faute particulière-
ment ; mais non, que ce ne fust pas aussi
pour les autres crimes, dont ils étoient
coupables ; Si vous me demandez pour-
quoy l'Apôtre les avertit nommément,
que

que c'est pour cette faute, sans leur parler des autres; je répons, qu'il en a ainsi usé, parce que leurs autres pechez violant directement la Loy de Dieu, ils ne pouvoient douter, qu'il ne les appellast as'en repentir & a s'amander a cet égard, quand il les visitoit de ses chatimens; au lieu que pour l'abus du Sacrement, ils pouvoient se flatter, & s'imaginer ou que ce n'étoit pas une offense, ou que c'en étoit une si legere, qu'elle ne meritoit pas le soin du châtiment, & de la correction divine. C'est pourquoy l'Apôtre afin de les détromper, après leur avoir montré cy-devant l'horreur de cette offense, les avertit expressément, que c'est pour les en corriger, que Dieu les châtie. Mais avant, que de finir il faut éclaircir une difficulté, que font icy les Theologiens de Rome, contre la verité de

*Bell. de la
Penit. l.
4. c. 2. §.
Quintu*

nôtre doctrine. Ils remarquent ce que l'Apôtre dit, que plusieurs des Corinthiens mouroient pour avoir communié indignement. De ce qu'il ajoute dans les versets suivans, que nous sommes instruits par le Seigneur, afin de n'estre pas couronnés avecque le monde, ils inferent, que ces personnes qui mouroient ainsi, étoient morts

morts en la grace de Dieu, après s'estre
reconciliez avecque luy par une vraye

Chap.
XI

repentance de leur faute ; puis que sans
cela ils auroient été condannez avecque
le monde. D'où enfin ils concluent con-
tre nous, que la mort, étoit vrayement
& proprement une peine de leur peché, &
non simplement une correction, ou une
épreuve ; qu'ils la souffrirent pour expier

leur faute, & non pour s'en corriger ; pour
satisfaire a la justice divine, & non pour
s'amander a l'avenir. A cela je répons,

Là mesme
§. Ad
hęc
multa.

que j'admets volontiers ce qu'ils posent,
que ces dormans, dont parle l'Apôtre,
étoient vrayes fideles, morts en la grace du
Seigneur avec une repentance sincere ;
& que ce qui est ajoûté du dessein de
Dieu en nous châtiant, le montre si chi-
rement, qu'il ne nous laisse a mon avis,
aucun lieu d'en douter. Mais je ne compte
point comme ces paroles mesmes, qui ajoute
l'Apôtre, ne leur ont pas fait voir la faul-
seté de leur créance, & la verité de la nô-
tre. Car il est clair que ces instructions,
que Dieu nous donne par ses chatimens
pour nous garentir de la condannation
du monde, ne sont pas des peines du pe-
ché, mais des remedes & des medecines
pour

Chap.
XI.

pour les pecheurs. Celuy qui punit ne garde non a l'amandement du coupable, mais a la satisfaction de la justice, son dessein & la pensée est non que celuy, qu'il punit, se repente & soit sauvé; mais que la loy soit obeïe, & le droit gardé, en rendant au coupable la peine deüë a son crime; comme il paroist par les peines, dont Dieu punit les dannez dans les enfers; & par celles, que les tribunaux du monde ont ordonnées contre les malfaiteurs; la fin de ces executions étant comme chacun void, non d'amander, ou de sauver les coupables, mais de faire justice; dont vient qu'on ne laisse pas de les punir, encore qu'ils se repentent de leurs pechez. Les châtimens dont parle S. Paul ne sont donc pas des peines de cette sorte. Car Dieu nous en frappe pour nous instruire, comme il le dit expressément, & pour nous amander en nous formant a la vraye penitence, & enfin pour nous sauver & nous garantir de la condamnation preparée au monde. Puis donc que les adversaires mettent eux mesmes dans cet ordre la mort de ces Fideles de Corinthe, il faut de necessité qu'ils reconnoissent, que cette mort n'étoit pas a proprement

ment

ment parler une peine, ou un supplice de Chap. leur peché, mais une instruction & cor-^{XI.}rection paternelle pour leur apprendre à haïr le peché. Ce que l'on pourroit alleguer au contraire, que Dieu ne fait pas mourir un homme, afin qu'il s'amande; cela dis-je; seroit bon, s'il faisoit mourir tout d'un coup les fideles, qu'il châtie, sans leur donner un moment de temps pour penser a la mort, a laquelle il les conduit. Se sentant mourir, quelque fois mesme plusieurs mois avant que de sortir du monde, cette veüe de la mort, qui les pte sse, les effraye, & les fait descendre en leur conscience, pour y sonder & examiner leurs pechez, les pleurer, & s'en repentir, & ainsi se preparer a passer en l'autre vie meilleure, où Dieu les appelle. La mort n'instruit ni n'amande pas les hommes, après qu'il l'ont soufferte; mais elle les convertit & les amande plus puissamment, qu'aucune autre correction, quand ils se voyent sur le point de la souffrir. Ainsi rien n'empesche, que nous ne disions, que la mort servoit, & a ces fideles, qui la souffroient, pour leur salut, & a leurs freres, qui la voyoient, pour l'exemple, qu'elle leur donnoit, de ne pas prêtre indigne-

Chap.
X I.

indignement le Sacrement de la Cene. Mais nous traiterons, s'il plaist au Seigneur, ce sujet-là plus amplement sur le texte suyvnt, ou l'Apôtre nous explique clairement la nature, le dessein, & le fruit des châtimens, que Dieu dispense a ses fideles. Pour cette heure meditons la leçon, qu'il nous a donnée. Appliquons-la a nôtre usage, & en faisons nôtre profit. Apprenons y premierement le respect, que nous devons aux Sacramens de Jesus Christ; pour ne pas encourir les châtimens, qui sont preparez a ceux, qui les traittent avec irreverence. Graces a Dieu, l'abus icy repris par l'Apôtre dans l'Eglise de Corinthe, n'a pas de lieu en la nôtre. Mais combien y-a-t-il d'autres abus, autant ou plus profanes, que le leur ? combien d'hypocrisie, & d'impureté, & d'impenitence ? l'Apôtre ne veut pas qu'aucun s'approche de la table sacrée, qui ne se soit éprouvè. Il se treuve parmi nous des gens, qui osent se fourrer dans ce banquet divin, sans y avoir seulement songè. D'autres y apportent une mauvaise conscience, toute sale & ensanglantée de crimes; ou une vie, ouvertement profane & débauchée;

chée, sans estre touchez d'aucun vray Chap.
dép̄laiser du passè, sans aucune resolution XI.
de mieux faire a l'avenir. Ne croyez pas,
je vous prie, que le Seigneur laisse une si
étrange impudence sans châ̄timent. Le
mieux, que les coupables en peuvent at-
tendre, c'est ou une maladie, ou la mort.
Encore seront-ils bien-heureux, s'ils en
sont quittes pour cela. Car si Dieu dai-
gne les châ̄tier ainsi, il les conduit par
ces coups de sa verge paternelle, a la re-
pentance, & au salut; au lieu que s'il les
laisse sans ces corrections, il est bien a
craindre; qu'ils ne perissent dans leur
pechiè, pour estre non absous avecque
l'Eglise, mais condannez, avecque le
monde. Je ne say pas non plus com-
ment s'accorde avecque la reverence
deuë aux Sacremens de Dieu, ce peu
d'attention & d'application, que nous
avons au baptesme de nos enfans, ce tu-
multe & cette confusion scandaleuse,
qui s'élève soudainement dans ces sain-
tes assemblées toutes les fois, que l'on
commence a y administrer ce mystere.
C'est un desordre, dont vous avez été
souvent repris; mais jusqu'icy toujours
inutilement. Au nom de Dieu pensez

T e y enfin

y enfin une bonne fois. Si la voix des serviteurs du Seigneur ; si la présence de ses fideles & de ses Anges ; si la dignité de ce grand & salutaire mystere de la regeneration de vos enfans, ne vous touche point ; au moins que votre propre interest vous range a la bien-seance, & a la modestie, que nous vous demandons. Car après tout ; il faut craindre, que Dieu, qui ne peut estre moqué, ne s'irrite ; & qu'il ne châtie votre irreverence envers son baptesme, de ces memes maladies ; & de ces memes morts, dont l'Apôtre nous apprend qu'il châtia d'autres fois le peu de respect, qu'avoient les Corinthiens pour l'autre de ses sacrements. Qui fait mesme, si ce n'est point pour cette cause, que plusieurs *ont été & sont encore foibles & malades entre nous ?* & si ce n'est point pour cela, que *plusieurs y sont morts*, & y meurent tous les jours ? Le châtiment est visible. Pour ne point parler des autres coups, dont Dieu nous a frappez, la maladie & la mort ne cessent depuis un an d'affliger ce troupeau ; & le grand nombre de personnes, que vous avez quelquefois entendu recommander icy a nos prieres, vous a souvent épouvantez,

épouvantez, pas un de vous ne se sou- Chap.
venant d'en avoir jamais tant ouï nom- X k
mer a la fois. Nous avons tous philoso-
phé là dessus, disant qu'assurément c'est
l'Intemperie des saisons de l'année, & la
mauvaise constitution de ce peu de fruits
qu'elle a produits, & dont nous nous
sommes nourris, qui a causé ce désordre,
& qui a ainsi altéré les corps de plusieurs
de nous, & qui y a allumé ces fievres &
ces autres maux, dont un si grand nom-
bre de gens a été & est encore affligé.
Mais mal-avisez que nous sommes, nous
nous arrêtons là; & ne montons pas
jusqu'à Dieu le vray auteur de nos souf-
frances. C'est luy proprement, qui a
brouillé les saisons, & les éléments, & qui
a altéré le suc de nos alimens, & qui n'a
fait tout cela, que pour châtier nos ingra-
titudes. Reconnoissons-le Chrétiens, &
luy confessant les désordres de nos
mœurs, avouons, que c'est ce qui a attiré
tout ce grand mal sur nous; disant avec-
que l'Apôtre, *Pour cette cause, & non pour
autre, plusieurs ont été & sont encore foibles
& malades entre nous.* Si eux & nous avons
ces pensées, & si sachant la vraye cause
de nos souffrances, nous y appliquons les

T e z v r a y s

Chap.
XL

vrais remedes , nous convertiffant a Dieu, & renonceant chacun a nos vices, nous aurons grand sujet de benir nos maladies , & de nous estimer bien-heureux d'avoir été tirez du chemin de l'enfer , & remis en celuy du Ciel par cette petite correction. Mais si les maladies de plusieurs de nos freres nous sollicitent a ce devoir; les morts de ceux, qui se sont endormis , nous y obligent beaucoup plus. La mort en a surpris quelques uns lors qu'ils y pensoient le moins. Ils'en est veu, qui ayant dormi la nuit d'un bon & paisible sommeil , n'ont pas veu la fin du jour suyvant. Qui de nous fait, s'il ne uy en arrivera point autant au premier jour. D'une chose sommes nous certains, qu'après la mort il n'y a plus de lieu a la repentance , & que la derniere heure de nôtre vie nous consigne a l'état, où nous demeurerons eternellement. Repentons nous donc chers Freres , pendant que nous en avons le temps ; pendant que la voix & la verge de nôtre Seigneur se fait ouïr & sentir a nous. Ne differons point d'avantage nôtre conversion. Ne nous flatons point de l'esperance de nous amander, lors que nous n'en aurons plus le temps.

temps. Entrons dès maintenant dans la possession de la félicité. Car c'est estre ^{Chap. XI.}heureux de vivre bien & saintement; & c'est le dernier des malheurs de vivre mal, & dans le vice; si bien que quand vous consultez si vous y devez demeurer plus long-temps, ou en sortir dès cette heure, vous déliberez a vray dire, s'il est a propos pour vous de vous tirer dès maintenant du dernier malheur, & de commencer dès ce moment a estre souverainement heureux; qui est une délibération tout a fait extravagante, & indigne d'une creature raisonnable. Puis qui vous a dit, que vous aurez assez de temps pour vous repentir? Combien en voyons nous les jours, qui s'étant flattez de semblables esperances, ont été soudainement emportez comme par la violence d'un tourbillon, ou d'un coup de foudre? Et qui vous a dit encore, que vôtre repentance sera bonne & sincere? Pensez vous, que Dieu qui la donne, souffre que vous vous mocquiez ainsi de luy impunément abandonnant au Diable & au monde tout le temps present, c'est a dire le meilleur & le plus assuré de vôtre vie, & ne l'assignant quant a

Chap.
X I.

luy, que sur vos derniers soupirs, l'offen-
sant & l'outrageant insolentment sous
ombre qu'il a été assez bon pour en sau-
ver quelques uns a la mort, après une
vie toute infame & toute plongée dans
le vice ? La repentance, je l'avouë, ob-
tient le salut, a quelque heure, qu'on la
presente a Dieu ; mais pourveu qu'elle
soit sincere. Si celle que l'on a différée
jusqu'a la mort, est sincere ou non, il n'y
a que Dieu, qui voit le fond du cœur, qui
le sache. Pour nous qui n'en pouvons
juger, que par les fruits ; comment vou-
lez vous, que nous nous asseurions de la
vôtre, qui n'en a jamais porté, & qui
meurt avant que d'avoir eu le loisir d'en
porter. Prenons donc le plus seur, mes
Freres, & menageons religieusement
tous les momens, que Dieu nous donne ;
les consacrant desormais tout entiers a
son service, & a nôtre sanctification, & a
l'edification de son Eglise, renonceant a
la chair & au monde ; afin que par là il,
reconnoisse, que cette humiliation du
jeusne, que nous luy presentâmes der-
nierement, étoit sincere, & que sa colere
étant apaisée, il retire du milieu de nous
ceux de ses fleaux, que nous avons sentis,
& nous

sur la I. Epitre aux Corinthiens. 663

& nous garantisse des autres beaucoup plus pesants, que nous craignons avec-^{Chap.} XI.
que raison a l'avenir. Luy-mesme nous en fasse la grace ; & a luy seul vray Dieu, Pere, Fils, & Saint Esprit, soit honneur loüange & gloire aux siecles des siecles, AMEN.

T t 4 SERMON



* Pro-
nncé a
Charen-
ton le
6. jour
d' Aoust
1662.

SERMON DIX-SEPTIESME. *

I. EPITRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 29.

31. *Car certes si nous nous jugions nous-mesmes nous ne serions point jugez.*

32. *Mais quand nous sommes jugez, nous sommes enseignez par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnez avecque le monde.*



CHERS FRERES;

L'amour que Dieu a pour ses fideles, paroist en toute la conduite de leur vie, mais particulierement dans les châtimens, qu'il leur dispense, quand ils violent la sainte discipline de sa maison. Premièrement il ne les frappe pas àussi tost, qu'ils l'ont offensé. Il leur donne du temps pour se reconnoistre, & pour revenir d'eux-mesmes a leur devoir; Il les y sollicite par les avertissemens de sa parole,

parole, & par les secrets-mouvemens de leur conscience, qu'il réveille souvent en eux par la douce voix de son Esprit. S'ils y obeissent, & se repentent, il retient sa verge, & au lieu des coups, qu'ils meritoient, il leur fait sentir les effets de sa bonté pour les affeurer du pardon de leur faute, & de sa reconciliation avec eux. Mais si leur affermissement dans le mal le contraint d'agir autrement, encore leur montre-t-il alors memes beaucoup d'affection & de tendresse, moderat tellement ses châtimens, qu'ils leur profitent, les rangeant peu a peu a la penitence & a l'amandement, & les ramenant enfin dans la voye de salut, d'où leurs pechez & leur securité les avoient detournez; si bien qu'après tout il se treuve que ces souffrances, dont nous nous plaignons si fort, sont au fond les plus necessaires & les plus utiles témoignages, que le Seigneur nous donne de son amour. C'est la leçon, que l'Apôtre nous adresse aujourd'huy dans les paroles, que nous avons lûës. Elles suivent l'avertissement qu'il donnoit aux Corinthiens, que pour corriger leur irreverence envers le Sacrement de la Sainte

Chap.
X I .

Sainte Cene, le Seigneur par son juste jugement affligeoit leur troupeau de diverses maladies & infirmités ; en frappant mesmes plusieurs jusques a la mort. A cela il ajoute maintenant , que s'ils eussent eu le courage & la prudence de se corriger eux mesmes de leur faute, ils eussent détourné de dessus eux ce fleau de Dieu, qui les pressoit. Car c'est ce qu'il entend, quand il dit dans le premier verset de ce texte, *Que si nous nous jugeons nous mesmes, nous ne serions point jugez.* Mais afin qu'ils ne perdent pas courage se voyant ainsi traittez par le Seigneur, il leur remontre dans le verset suivant qu'elle est la nature, & la fin des châtimens des fideles ; que ce sont des instructions, & non des suplices ; non pour nous perdre mais pour nous sauver en nous retirant des voyes & de la damnation du monde ; *Mais quand nous sommes jugez (dit-il) nous sommes enseignez par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condannez avecque le monde.* Ainsi vous voyez, que cette leçon du S. Apôtre contient deux parties ; la première enseigne aux fideles le moyen de s'exempter des châtimens de Dieu, quand il leur

leur est arrivé de l'offenser ; L'autre leur montré le profit, qu'ils doivent faire de ses chatimens, quand ils les ont attiré sur eux par leur perseverance dans le peché. Considerons maintenant la premiere partie; remettant l'autre a l'action suivante, si le Seigneur le permet. Pour la premiere, la liaison des paroles avec-que les precedentes est assez evidente en quelque facon que nous lisons. La plus grand' partie des exemplaires Grecs l'expriment, comme nôtre Bible l'a traduit ; *Car si nous jugions nous-mesmes* ; et en mettant un *car* au commencement. En le prenant ainsi, c'est une raison, qui justifie le jugement, que Dieu exerceoit sur eux par les maladies & les morts, dont il visitoit leur troupeau. Il est vray (dit-il) que Dieu ne châtie pas toujours ses fideles, quand ils l'ont offensé. Il les épargne souvent, & les exéte des coups que meritoient leurs pechez selon les loyx de sa maison. Mais il ne les traite ainsi, que quand ils se repentent eux-mesmes de bonne heure; & que par leur amandement ils previennent sa discipline, qui ne tendant qu'a leur correction, n'est pas necessaire, quand ils ne
sont

Chap.
XI.

font corrigez. Si vous en eussiez ainsi usé, j'avoué que vous eussiez pou estre dispensez de cette affection. Mais ne l'ayant pas fait, & la profanation des mysteres de Dieu ayant continué au milieu de vous; vous voyez bien qu'il a été nécessaire & pour la gloire du Seigneur, & pour vôtre salut, que vous fussiez châriez. Ainsi quand l'Apôtre dit, *que si nous nous jugions nous mesmes, nous ne serions pas jugez*, il entend aussi a l'opposite que si nous manquons a nous juger nous-mesme, Dieu ne manquera pas de nous juger. Vous estes jugez de Dieu par les maladies & par les morts, que plusieurs souffrent au milieu de vous; Avec raison dit-il; Car vous ne vous estes pas jugez vous mesmes, en vous corrigeant de vôtre peché. Si vous l'aviez fait, vous seriez épargné la peine, & la douleur où cette affliction vous a mis. L'in-

Quod s'interprete Latin lit simplement, *Que si nous nous jugions nous mesmes*, & le plus ancien des manuscrits Grecs le favorise, nous representant ainsi ces paroles de l'Apôtre. *Mais si nous nous jugions nous mesmes**; pour dire, plusieurs sont malades & plusieurs dorment entre vous par le

le juste jugement de Dieu; au lieu que vous seriez exempts de ces fleaux, si vous eussiez pris le soin de vous juger vous mesmes. Mais l'une & l'autre expression est bonne & ne change rien au fond ni dans le dessein ni dans le sens de l'Apôtre. Le principal, & le plus important est de bien mediter l'instruction generale, qu'il donne icy a tous les fideles en commun; Car il ne dit pas, *si vous Corinthiens, vous fussiez jugez vous mesmes, vous ne seriez point jugez*; Il dit, *si nous*, c'est a dire nous fideles ou Chrétiens, de quelque condition, que nous soyons, & en quelque temps que nous vivions, *nous jugions nous mesmes, nous ne serions point jugez*; Par ce changement de personne, il tire evidemment son discours du particulier des Corinthiens au general de tous les fideles; qu'il entend selon son stile ordinaire par le mot *de nous*; tout de mesme que s'il disoit, que *si les Chrétiens se jugeoient eux mesmes, il ne seroyent pas jugez*. Il parle de deux jugemens; l'un de Dieu sur les fideles, & l'autre des fideles sur eux mesmes; du premier, quand il dit, *nous ne serions point jugez*; du second, quand il dit, *si nous nous jugions nous mesmes*. Nous

traite-

traiterons de ces deux jugemens l'un après l'autre ; & puis nous examinerons en troisieme lieu le rapport, qui est entr'eux, & la raison de ce rapport. Pour le premier de ces deux jugemens, il est clair que l'Apôtre entend par ces mots, *Nous ne serions point jugez*, les chatimens, que le Seigneur exerce sur les fideles, quand s'écartant de la reigle de son Evangile ils se laissent tomber dans quelque lourde faute, indigne de leur profession, & capable de les conduire en perdition. L'occasion de ce discours le montre evidemment ; puis qu'il prononce cette sentence sur le sujet des maladies, & des morts, dont le Seigneur chatie les Corinthiens, pour l'irreverence & l'indignité dont ils profanoient le Sacrement de la Sainte Cene. Il n'entend ni les souffrances de la persecution, & du martyre, auxquelles Dieu conduit souvent les plus excellens & les plus Saints de ses serviteurs, pour soutenir la verité de son Evangile, & non pour les corriger de leurs vices ; ni celles, qu'il ne leur envoie simplement que pour les éprouver ; comme fut autresfois celle de Job, pour manifester la patience, la vertu, &

la fermeté invincible de ce saint Homme, Chap.
XI.
a sa louange & a l'edification de ses prochains. J'avoué que c'est par le jugement de Dieu que les fideles sont exposez a ces grands & glorieux combats ; Il les gouverne & y preside, il prend ses guerriers par la main, & les envoie dans ces occasions, & les assiste & fortifie, & enfin les couronne de ses louanges & de son immortalité. Mais ce n'est pourtant pas d'eux que parle S. Paul en ce lieu. Il n'a proprement en la pensée que les châtimens de l'ordre, dont étoient ceux des Corinthiens, qui souffroient par son jugement, & selon la discipline de sa maison pour leur pechez ; non pour la querelle de la vérité, mais pour leur amendement ; pour estre par ce moyen formez a une vraie penitence. Les interpretes de la communion Romaine en font d'accord. Ils s'abusent seulement en ce qu'ils étendent jusques en l'autre vie ces *peines temporelles*, dont Dieu visite les fautes des fideles, supposant selon leur doctrine du purgatoire, que leurs ames au sortir des corps auront encore a souffrir de grands & terribles tourmens pour ceux de leurs pechez, dont elles n'auront pas été pleinement

Chap.
XI.

a Apoc.
14.13.
b Luc. 16.
25.
c Luc 23.
43.
d 2. Cor.
5.6.7.8.

nement nettoyyés en ce monde. Mais
 outre que ce qu'ils supposent de ces tour-
 mens des fideles en l'autre siecle n'est
 fondé que sur les fantaisies, & sur les rai-
 sonnemens vains des hommes, & sur les
 contes apoeryphes de je ne sai quelles
 apparitions d'ames humaines; & non sur
 aucune certaine & indubitable relation
 de Dieu; outre que tout cela est mesme
 directement contraire a ce que l'Ecriture
 nous enseigne de l'état des fideles après
 cette vie; disant qu'ils se reposent de leurs
 travaux; qu'ils sont bien-heureux^a; qu'ils
 sont consolés dans le sein d'Abraham^b, bien
 loin de l'Enfer; qu'ils sont avec Iesus Christ
 en paradis^c; & qu'ils sont presens avecque le
 Seigneur^d; outre tout cela, il est evident,
 que ce que dit icy l'Apôtre des jugemens,
 que Dieu exerce sur ses fideles a cause de
 leurs pechez, ne se peut rapporter qu'aux
 châtimens de cette vie. Car il ajoute
 dans le verset suivant, que quand nous
 sommes ainsi jugez, nous sommes in-
 struits, ou enseignez par le Seigneur; ce qui
 ne se peut dire des prétendus habitans du
 purgatoire, dont les tourmens a ce que
 disent ceux qui le croient, sont des pei-
 nes toutes pures, par lesquelles ils satis-
 font

font, simplement pour leurs pechez; & ^{Chap. X R.} non des instructions pour les former à la penitence, & à l'amendement; qui se font leur confession propre; n'ont plus de lieu après sa mort. Prenons donc les jugemens qu'entend S. Paul des peines; dont nous sommes châtiés pour nos pechez durant le cours de cette vie. En effet l'Ecriture n'en comente point d'autres pour les fideles; d'où vient que S. Paul appelle tout ce qu'ils ont à souffrir, *les souffrances* ^{Rom. 8.} *de temps présent; & aillec, une affliction* ^{8.} *legere, qui présentement ne dure qu'un moment;* ^{2. Cor. 4.} & S. Pierre renferme toute leur tristesse ^{27. quod in praesenti est.} dans le temps de cette vie, disant qu'ils sont ^{1. Pierr. 1.6.} *contristez MAINTENANT;* Si bien qu'il n'y a plus que de la joye pour eux, quand ils sont une fois hors de la vie présente, selon ce que disoit Abraham au mauvais riche, que le Lazare avoit *eu ses maux en* ^{Luc. 16. 25.} *cette vie, & qu'en l'autre il recevoit sa consolation.* Auroste ne vous troublez pas de ce que l'Apôtre dit icy & dans le verset suivant, que nous sommes *jugés de Dieu;* quand nous sommes châtiés pour nos pechez; comme s'il entendoit que nos souffrances soyent des peines; ainsi proprement nommées & de *nature*

V u ture

ture que les supplices, dont les juges punissent les crimes des malfaiteurs. Il nous apprendra clairement dans le verset suivant, qu'il en est tout autrement; & que nos châtimens sont des instructions, & non des punitions. Mais parce que le Pere celeste agit en cela avec un ordre tout semblable a celuy des Juges, reconnoissant & pezant premierement les fautes de ses enfans, puis leur faisant souffrir quelques coups de sa discipline, autant & aussi long-temps, qu'il est a propos pour leur correction, le tout avec une raison & une sagesse tres-exquise; de là vient, que l'Ecriture dit, *qu'il nous juge pour signifier qu'il nous chastie; & qu'il le donne le nom d'un jugement a sa censure & a sa correction paternelle; comme quand S. Pierre dit, qu'il faut que le jugement commence par la maison de Dieu.* En effet la discipline d'un bon & sage Pere de famille, & toute la disposition des corrections & des prix, qu'il dispose a ses enfans ou a ses domestiques, est une image du procedé d'un juge grave & juste. Il ne s'y fait rien a l'étourdie; Tous s'y conduit avec raison & jugement; bien que le motif & le dessein & ce qui donne la

L. Pierr.
4-37.

la forme aux actions humaines, soit tout Chap.
XI.
autre dans la conduite d'un Pêre; qu'il
n'est en celle d'un Juge. Mais l'Apôtre
dit que quelque juste & raisonnable qu'il
soit, que les fideles, qui ont peché, soyent
ainsi jugez; neanmoins Dieu les en dis-
penserait, s'ils se jugeoient eux-mêmes
après avoir peché. L'on demande que
c'est qu'il entend par ce jugement, qu'il
veut que nous fassions de nous mêmes,
pour prevenir & éviter celui de Dieu. Grot.
Un homme savant & de nôtre temps,
dit qu'on le peut prendre des jugemens,
qui s'exercent dans l'Eglise. Il est vray,
comme il le presupose, que la compa-
gnie des conducteurs de l'Eglise doit
connoître des scandales, qui y arrivent,
& en censurer les auteurs, & les sous-
mettre à la penitence, selon la qualité
de leurs fautes, jusques à les interdire de
la communion. Iesus Christ a luy-même
établi ce tribunal parmi les siens, luy
donnant une autorité si sainte, qu'il veut Marth.
18.17.
que l'on tienne pour Payen & pour Pea-
ger quiconque en méprisera le jugement.
Ses Apôtres l'ont confirmé, comme il
paroist par divers lieux de S. Paul, & il
n'y eut jamais d'Eglise de Chrétiens, où

V u z cette

Chap.
X I .I. Cor. 5.
7.

cette discipline sacrée n'ait été receuë
 & pratiquée en quelque sorte. Il est vray
 encore que quand ces jugemens se font
 exactement & saintement en la crainte
 de Dieu, ils *repurgent* l'Eglise de ce vieux
levain, qui en corrompt la pâte, & qui
 attire les châtimens du Seigneur sur
 nous; si bien qu'en ôtant la cause du mi-
 lieu de nous, ils en font aussi cesser l'ef-
 fet. Mais bien que tout cela soit vray, il
 n'est pourtant pas à propos *parce* qu'il
 est hors de la pensée de l'Apôtre en ce
 lieu. Aussi est-il certain que cet *inter-
 prete* est le premier & peut-être le seul,
 qui a mis cette exposition en avant. Tous
 les autres, Grecs & Latins, anciens &
 modernes, l'entendent du jugement, que
 chaque pecheur doit exercer sur soy-
 mesme; & non de celuy que les Pasteurs
 & Anciens exercent selon leurs charges
 sur les pecheurs scandaleux, qui se dé-
 couvrent en leur troupeau. Et comme
 cette exposition est la plus commune
 aussi est-elle la meilleure; & je ne doute
 point, que ce qu'elle entend ne soit le
 vray sens, & la vraye intention de Saint
 Paul. Ses paroles s'y rapportent évidem-
 ment. Car il dit, *si nous nous jugions nous-
 mesmes.*

sur la I. Epître aux Corinthiens. 677
mesmes. Il ne dit pas, *si l'Eglise*, ou *si la* Chap.
compagnie de ses conducteurs jugeoit les pe X1.
cheurs. La suite de son discours ne nous
 permet pas de l'entendre autrement.
 Car ce qu'il dit, *que si nous nous jugeons*
nous mesmes, nous ne serions point jugés, ap-
 partient à ce qu'il vient de remarquer
 dans le verset precedent, que plusieurs des
Corinthiens étoient malades & mouroïde
 à cause du peché, qu'ils commettoient
 en s'approchant indignement de la ta-
 ble du Seigneur. Or il est clair, que Dieu
 les jugeoit ainsi, parce qu'ils ne s'étoient
 pas jugés chacun soy-mesme par une
 vraye repentance, condannant leur pe-
 ché & s'en corrigeant. Quand donc l'A-
 pôtre ajoute immédiatement après, *Car*
si nous nous jugeons nous mesmes, nous ne
serions point jugés, il entend pareillement,
 que si ces pecheurs & autres semblables
 se jugeoient eux-mesmes, renonceant à
 leur faute & s'amendant de bonne hou-
 re, ils détourneroyent le jugement de
 Dieu & ses châtimens de dessus eux.
 Concluons donc que ce jugement de nous
 mesmes, est une action, que chaque Chré-
 tien doit faire & exercer sur soy-mesme,
 quand il est coupable de quelque offense.

V u 3 contre,

contre le Seigneur. Plusieurs des Latins l'entendent des mortifications & flagellations de leur penitence ; prenant ces mots , *si nous nous jugeons nous mesmes* , pour dire si nous nous punissions nous mesmes , si prevenant la main de Dieu, nous executions nous mesmes sur nous par notre propre jugement, la vengeance des pechez, dont nous nous reconnoissons coupables; affligeant par exemple notre corps , en le privant de ses aises, & de ses delices, te macerant par jeunes, par abstinences, & par veilles, le nourrissant, & le vestant mal & sordidement, le plombant de coups, & le déchirant avec des disciplines sanglantes. Mais cette exposition ne peut subsister. Elle laisse l'erreur grossiere, où elle est fondée, que les Actes de la penitence soyent a proprement parler les vraies & legitimes peines du peché ; si bien qu'en les souffrant nous nous en acquitions veritablement & devant Dieu. Elle laisse encore ce que l'on fait passer pour des actes legitimes de la penitence Chrétienne, la flagellation, & le déchirement du corps jusqu'a l'effusion du sang; devotion inconnue a la premiere &

et la plus pure Eglise de Iesus Christ. Chap. XI.
 Nous lisons bien dans les Saints livres, 1. Rois 18. 28.
 que c'étoit la coutume des Sacrificateurs
 de Baal de se faire des incisions avec des
 couteaux & des lancettes, tant que le sang en
 couloit sur eux; & nous apprenons bien,
 qu'aujourd'hui quelques uns des peuples
 Payens & idolatres de l'Orient prati-
 quent de pareilles choses, & mêmes pa-
 res & pluseruelles encore. Mais nous ne
 voyons point que l'Ecriture nous com-
 mande, ou qu'elle approuve rien de
 semblable. Au contraire Dieu defend
 expressément a son peuple de se faire
 aucune incision en leur chair. Il est vrai, Levitiq. 21. 5. & 19. 27. & Deuter. 14. 1.
 que dans les penitences des fideles du
 vieux Testament il est fait souvent men-
 tion du sac & de la cendre, & des ha-
 bits déchirez, mais il n'y est jamais dit,
 qu'ils se fouëtassent, ou qu'ils se tirassent
 du sang, ou qu'ils se déchirassent la peau.
 Et ce que leur commande Joel de rom-
 pre leurs cœurs, & non leurs vestemens, † Joel 2. 13.
 montre que ce n'étoit pas leur coutume
 de se déchirer la peau; parce que si ce
 feust été, le Prophete n'auroit pas man-
 qué d'opposer cette laceration de la
 chair, a celle du cœur, qu'il leur de-
 mande.

Chap.
XI.

* Hom.
Iliad. E.
v. 23. &
Il. X.
Senec.
Troad.
Act. I.

mande. Et quant a la cendre, où ils se couchent, & dont ils se poudroient, & a leurs habits, qu'ils declatent, & estoient là, selon l'usage de ces premiers temps (comme nous le voyons dans les livres mesme des anciens) Bayens des marques d'un grand dueil, & d'une affliction extreme, qu'ils employoient en ce sens dans leurs penitences, pour témoigner la douleur, le déplaisir & le regret, qu'ils avoient d'avoir offensé Dieu, & pour pretendre de s'acquiter par là des justes & legitimes peines dues a leurs crimes selon le droit de Dieu, & de lais-
 se là toutes ces choses, & autres semblables, que je pourrois alleguer contre cette fausse & perverse exposition de ce passage; Je diray seulement, qu'elle ne peut avoir de lieu, parce quelle est incompatible & avecque le sens, & avecque la parole de l'Apôtre. Avec son sens; Car il pose, que si nous nous jugeons nous-mesmes, nous ne serions point jugés; au lieu que l'on ne peut nier, que souvent les pecheurs, qui font le plus exactement toutes ces mortifications & ces flagellations, que l'on met en avant, ne laissent pas pour cela d'estre, jugés, & mesmes quelque-

quelquefois condannez ala mort ^{Chap. X^e vers. IX} ~~ter-~~
nelles. Car qui ne fait la plainte, qu'^{Esaië 58. 3. 5. 6. &c.}
font ces pretendus penitens de n^{ost}re Seign^{eur},
N^{ost}re avons jesus (disent-ils) b^en^{ed}ict le Sei-
gneur n'y a point eu d'égard; N^{ost}re avons aff-
ligé nos ames, & il ne s'en est point soucy. Et
qui ne fait en core de réponse, que le Sei-
gneur leur fait; que l'humiliation; qu'il
demande au pecheur; & a laquelle il a
égard pour l'épargner, & pour arrester le
jugement, qu'il alloit déployer sur luy,
n'est pas qu'il afflige son ame, c'est adira
qu'il jeusne, un jeun, ni qu'il courbe sa
tête, comme le jonc & qu'il étende le sac &
la corde; mais bien que touché d'un vif
déplaisir de ses crimes, il y renonce, &
s'amande, s'adonnant de tout son cœur a
sa pieté & a la justice. Certainement
cette pretendue punition de nos pechez
n'est donc pas le jugement que S. Paul
veut que nous exercions sur nous-mes-
mes, puis quelle est évidemment incapa-
ble de l'effet, qu'il attribue au jugement,
qu'il nous demande. Les interpretes <sup>Oecome-
nius & Theophyl.</sup>
Grecs l'ont si bien reconnu, que dans <sup>sur ce
lieu.</sup>
leur commentaire sur ce passage, ils en
excluent expressement cette exposition.
L'apôtre (disent-ils) ne dit pas, si nous nous
punissons

Chap. *puniſſons nous meſmes; mais il dit ſeulement,*
 XI. *ſi nous nous jugions & nous condamnions nous*

meſmes. S. Chryſoſtome plus ancien
 Chryſſ. ſur qu'eux de pluſieurs ſiecles, avoit des-ja
 en lieu. fait la meſme remarque; il ne dit pas dit-
 Homil. 28. in I. il) ſi nous nous châtions, ou nous puniſſions
 Cor. p. 302. nous meſmes; mais ſeulement que ſi nous vou-
 B.C. lions reconnoiſtre nos pechez, & nous randa-
 ner nous meſmes, & deteſter les fautes, que
 nous avons commiſes, nous ſerions delivrez
 entierement de toute punition; & icy & en
 l'autre ſiecle. Mais la parole de l'Apôtre
 n'eſt pas moins contraire a cette gloſſe,
 que ſon ſens. Car dans l'original le mot
 dont uſe S. Paul, en diſant, ſi nous nous
 jugions nous meſmes, eſt autre, que celuy,
 qu'il employe quand il ajoûte, nous ne ſe-

* *du.* rions point juger. Le premier de ces mots*
 ne ſignifie non punir, ou châtier, mais re-
 treint *treint* connoiſtre quelle eſt au vray une choſe
 par l'enqueſte, & l'examen, que l'on en
 fait, la ſeparant & diſcernant ſoigneuſe-
 ment d'avec ce qu'elle n'eſt pas; com-
 me ſavent ceux, qui entendent le Grec,
 & comme l'ont expreſſément remarqué

* *Effius.* en cet endroit quelques uns* des plus
 celebres Theologiens de l'Eglife Romai-
 ne. D'où il paroît, d'un côté combien
 eſt

est absurde & éloignée du sens de l'Apô- Chap.
XI.
tre l'exposition, que nous refutons ; & de l'autre combien est simple & véritable celle, que nous suivons ; à sçavoir que ces paroles *se juger ou s'examiner, & se reconnoître soy-mesme*, ne signifient autre chose, qu'une vraie & sincère repentance de nos pechez. Car le premier des actes, en quoy elle consiste est de nous sonder & examiner nous-mesmes, de nous *éprouver*, comme parle un Prophete, Sophon.
2.1. revifant exactement toutes les parties de nostre cœur, & de nostre vie, nos actions, nos paroles, nos sentimens, nos affections. Le second est d'en reconnoître la nature au vray, & d'en juger sainement, sans flaterie, ni déguisement ; condamnant nettement tout ce qui s'y trouve de mauvais, & nous confessant coupables de la malédiction de Dieu, sans farder ni excuser nos fautes. D'où s'ensuit necessairement un vif & mortel déplaisir d'avoir offensé un Dieu, un Seigneur, un Pere si grand, si puissant, & si misericordieux ; avec une juste horreur de nous mesmes, nous regardant comme les plus miserables de toutes les créatures, dignes de l'enfer & des tourmens éternels. Il n'est pas possible,

Chap.
XI.

fible; que cette disposition ne soit aussi accompagnée d'une profonde humiliation devant Dieu, nous prosternans devant luy avec des cœurs froissez par le fessiment de nos fautes, comme coupables & criminels, luy confessant nos peccates & nôtre malheur, & implorant sa grande & infinie misericorde, avec une ferme & veritable resolution de ne retourner plus a nos vices; mais de les abhorrer, & de les combattre, & d'obeïr fidelement a la volonté du Seigneur, comme il nous l'a declarée dans son Evangile, en vivant deormais sobriement, justement, & religieusement. J'appelle une *veritable resolution*, celle qui est réellement suivie de son effet; quand le penitent tient ce qu'il a promis; & vit en effet comme il l'avoit resolu. Car quand aux repentances, qui ne durent, que quelques jours, ou qui ne consistent, qu'en des paroles, ou en quelques mouvemens de cœur, mais vains & volages & passagers; comme elles sont indignes du nom de repentances, n'en étant que de fausses & trompeuses idoles; aussi n'est-ce pas d'elles que parle le Seigneur en tant de lieux de son Ecriture, où il nous demande de la

de la penitence, mis. Paul en celuy-cy, Chap. 11. où il nous promet, que nous ne serons point ^{XI.} juges, si nous nous jugeons nous mesmes. Ayant dono desormais assez expliqué ce qu'il entend par ces deux jugemens; l'un de Dieu sur nous, quand il nous châtie pour nos pechez; l'autre du fidele sur soy-mesme; quand il reconnoist ses fautes, & s'en corrige par une vraie penitence; voyons maintenant en troisieme lieu ce qu'il dit du rapport, que l'un a avec l'autre; c'est que si nous nous jugeons nous mesmes, nous ne serons point juges de Dieu. Le jugement, que le fidele fait de soy-mesme, détourne celuy du Seigneur, & l'empesche de tomber sur luy; c'est à dire que nôtre repentance nous exemte du châtiement de Dieu & prépare a nôtre peché. Il étoit sans doute de nôtre devoir de cheminer constamment dans les voyes de Dieu sans nous en détourner a droite ni a gauche, après avoir reçu la grace en Jesus Christ, le pardon de tous nos crimes, les promices de son Esprit, & l'esperance de la bien-heureuse immortalité; & s'il rejettoit de son salut ceux, qui après un benefice aussi grand & aussi divin qu'est celuy-là, recommencent à offenser,

Chap.
XI.Pſ. 103.
14.

l'offenser, il ne feroit rien en colere, qui ne fust juste & raisonnable, & il y a peu d'hommes assez faciles pour recevoir encore en leurs bonnes graces des personnes, coupables d'une pareille ingratitude. Mais ce misericordieux Seigneur n'en use pas ainsi. Connoissant nôtre foiblesse, & se souvenant, que nous ne sommes, que poudre, & encore une poudre exposée a une infinité de tentations, comme a autant de vents, il a compassion de nous, & nous ouvre le sein de sa clemence toutes les fois, que nous le recherchons avec une repentance sincere. Il ne nous demande pas, qu'il ne nous arrive jamais de pecher. Qui pourroit subsister devant luy, s'il nous traittoit avec cette severité? Mais il veut, que quand ce malheur nous arrive, nous nous relevions promptement, & nous presentions au trône de sa grace, avec une vraye contrition de coeur. Si nous y manquons, nous endormant miserablement dans nos vices, encote est il sçavoir, qu'il ne nous abandonne pas pour cela. Car alors il prend la verge, & nous frappe, nous châtiant en diverses manieres, pour nous réveiller de ce mortel assoupissement, & tourner nos coeurs, a la reper-

repentance. Il promet de traiter ainsi ^{chap.} les vrais Chrétiens, les enfans de son ^{X. l.} David mystique, c'est à dire tous les fides-
 les disciples de Jesus Christ; *si ses enfans* ^{Pf. 89. 31.}
delaissent ma loy (dit-il) *& ne cheminent* ^{33-34.}
point selon mes ordonnances, je visiteray de
verge leur transgression, & de playe leur ini-
quité; mais je ne retireray point de luy ma gra-
tuité, & ne luy fausseray point ma foy. Que se
 peut-il dire de plus doux & de plus equi-
 table? Mais s'il y en a, qui soyent assez gene-
 reux pour s'attacher du vice, & pour con-
 damner eux mesmes leurs propres fautes,
 & pour revenir à leur devoir, il se con-
 tente de leur repentance, & dès-là leur
 pardonne leur peché, sans leur faire souf-
 frir les coups de sa discipline, qui quel-
 que salutaires qu'ils soyent, ne laissent
 pas d'estre rudes & facheux à notre na-
 ture. Ainsi quand il arriva à S. Pierre de
 le renier, quelque grand & horrible, que
 fust ce crime en toutes ses circonstances,
 néanmoins parce que cet Apôtre fut in-
 continent saisi d'une vive repentance de
 sa faute, elle luy fut pardonnée à l'heure
 mesme, purement & simplement, sans
 avoir souffert aucun châtement. Il fut
 mesme réabli, en sa charge, sans autre
 marque

cl. 2. marque m. scilicet que celle de la
 XI. honte & de la tristesse secrets, que luy
 donnerent les trois demandes; que le
 Seigneur luy fit coup sur coup. *Simon Fils
 de Ionas, m'asmes-tu?* Sentant bien, qu'en
 luy repetant cela par trois fois, il luy re-
 prochoit fourdement la faute qu'il avoit
 faite en le reniant autant de fois. Le Sei-
 gneur, tesmogne dans l'Apocalypse, qu'il
 veut traiter toute de mesme ceux des
 Pasteurs des Eglises d'Asie, qui seroient
 tombez en quelque faute, indigne de
 leur profession. Celuy d'Ephese *voit de
 Apoc. 2. 5. 16. laisse sa premiere charité. Repen-toy* (luy dit-
 il) *& fais tes premieres œuvres. Autrement
 je viendray a toy bien tost, & ôteray ton chan-
 delier de son lieu, si tu ne te repens, & au Pas-
 teur de Pergame semblablement; Repen-
 Apoc. 3. 19. toy* (dit-il) *Autrement je viendray a toy bien
 tost, & batailleray contre eux par l'épée de ma
 bouche. Et a celuy de Laodicée, je reprends
 & châtie tous ceux que j'ayme; dit-il. Brûle
 donc veube & te repen. La vous voyez, qui il
 les menace tous de les visiter de ses châ-
 timens paternels pour leurs fautes, mais
 en cas seulement qu'ils ne s'en repen-
 tent pas; signe evident, qu'il entend
 qu'ils ne seroyt point châtiez, s'ils se
 repenent*

repentent de bonne heure, faisant leur Chap. XI. e
 profit de sa parole, sans attendre les coups de sa verge. Il ne faut pas douter, qu'il n'agisse aussi en la mesme forte avecque tous les autres fideles, quand il leur arrive de violer les loyx de cette maison celeste, ni veuilleur a fait l'honneur de les recevoir. Il n'y en a point, qu'il ne sollicite a l'amandement; soit par les avertissemens de sa parole, soit par les instincts, & par les mouvemens de son Esprit, avant que de le châtier; & il n'y en a aucun, qui obeissant a sa voix, se soit hâté de renoncer a son peché & de s'amander, qu'il n'ait exempté de la mesure du châtiment qui sans cela étoit préparée a sa faute. Tous les Chrétiens le reconnoissent, tenant pour une vérité claire & constante dans toutes les Escriptures, que la sincere, pleine, & entière penitence de l'homme est toujours assurement & infailliblement suivie du pardon, & par consequent de l'impunité du pecheur; c'est a dire comme S. Paul s'en exprime en ce lieu, que Dieu ne juge point celuy qui s'est jugé soy-mesme, & qu'il absout celuy, qui s'est condamné soy-mesme. Mais tous ne sont pas

X x d'accord

d'accord de la raison pourquoy Dieu lie ensemble l'impunité avecque la penitence, & pourquoy il exemte de son châtement le pecheur, qui s'est condanné. Ceux de la communion Romaine l'imputent a leur merite, & tiennent, que leur penitence reçoit cette impunité par justice & non par grace. Car si vous les en croyez, le penitent paye la peine temporelle, dont il restoit redevable a la justice divine pour ses pechez; C'est ce qu'ils appellent *satisfaire*; croyant la penitence imparfaite & defectueuse, si elle ne contient la *satisfaction*; c'est a dire comme ils l'expliquent eux-mesmes, une action, qui fait tout ce que Dieu leur pouvoit demander en justice pour la réparation, ou punition temporelle de l'offense commise contre luy. Ils se prevalent mesme pour établir cette opinion, de ce que dit S. Paul en ce lieu, *si nous nous jugeons nous-mesmes nous ne faisons point juger*; en inferant que Dieu est satisfait de nous, puis que la justice s'arreste-là sans nous juger, comme il eust fait si nous ne nous fassions juger; Signe evident a ce qu'ils disent, qu'en nous jugeant nous-mesmes, nous nous sommes

Voyez
Bell. L. 4.
de la
Penit. c. 1.
§. Vt igi-
tur.

sommes acquitez de la peine, que sans Chap.
X I.
 cela nous aurions eu a souffrir par le ju-
 gement de Dieu. Mais certainement
 toute cette Theologie est étrange, & in-
 compatible avecque l'Evangile de Iesus
 Christ, & avecque la doctrine de la gra-
 ce, qui en est le principal fondement.
 Et quant a ce qu'ils cherchent l'appuy
 de leur opinion dans ces paroles de l'A-
 pôtre, ils s'abusent grandement. La cause
 de leur erreur est, qu'ils s'imaginent
 contre toute raison, que ces châtimens
 que Dieu dispense a ceux de ses fideles
 qui l'ont offensé, sont des peines de leurs
 pechez, ainsi proprement nommées, dont
 le Seigneur les punit pour satisfaire sa
 justice vengeresse; au lieu que ce sont
 des corrections paternelles, pour les
 toucher du sentiment de leurs desordres,
 & les amener a repentance. Comme
 donc un Pere, qui voit son enfant se cor-
 riger luy-mesme de sa faute, & luy té-
 moigner avecque larmes, le regret qu'il
 en a, laisse là les verges, & l'embrasse au
 lieu de le châtier; & comme un Medecin
 qui voit, que son malade a luy-mesme,
 par le moyen d'un vivre & d'un exerci-
 ce, moderé corrigé l'intemperie, que la

crapule & les excès luy avoient causée, l'exempte de la prise des remedes facheux & importans, que sans cela il eust été obligé d'y employer pour le guerir; de mesme aussi quand le Seigneur, le bon Pere & le sage medecin de ses fideles, reconnoist, que condánant eux mesmes leurs fautes, ils se sont humiliés & amandez, il reçoit volontiers leur conversion, sans leur appliquer les châtimens, dont il se sert pour amener les autres a la repentance, où ceux-cy se sont rangez d'eux mesmes. C'est là, mes Freres, la vraie raison de sa procedure avec ceux de ses enfans, qui se sont jugez eux mesmes. Il ne les châtie pas, parce qu'ils n'en ont pas besoin; parce qu'ils ont le courage de se mettre eux mesmes dans l'état, où il les desiroit; Il ne les juge pas; parce que les jugemens, qu'il exerce sur nous, ne tendant, qu'a nous ouvrir les yeux & le cœur, afin que nous nous jugions nous mesmes, ce seroit travailler ceux-cy sans besoin, que de les traiter ainsi, puis qu'ils sont desja parvenus a la repentance, où les jugemens & les censures de Dieu nous conduisent. Ce seroit appliquer le fer, & le feu a des playes

playes desjà gueries; ce qui est bien éloi-^{Chap.}
gné de la bonté & de la tendresse, que ^{XI.}
le Seigneur a pour ses chers enfans.
Ainsi il n'est pas besoin d'avoir recours
aux prétendues satisfactions de la peni-
tence Romaine pour soutenir la senten-
ce de l'Apôtre. Et quant au reste de leur
opinion sur ce sujet, elle est si contraire
à toute apparence de raison, & de veri-
té, que l'avoir rapportée c'est l'avoir re-
futée. Car n'est-ce pas une chose insup-
portable de faire, comme ils font, du par-
don & de la grace du Seigneur, un sujet
d'orgueil & de vanité? Sous ombre que
Dieu ne les punit pas, comme le meri-
toient leurs crimes, ils se font accroire,
& s'en vantent, d'avoir satisfait sa ju-
stice, de luy avoir payé tout ce qu'ils luy
devoient de peine à la rigueur du droit.
Il seroit à leur comte non seulement
trop severe, mais injuste tout à fait, si
après le travail de leur penitence, il leur
faisoit souffrir la moindre peine tempo-
relle pour leur peché. Quoy donc? Dieu
ne fait il aucun bien aux hommes, qu'ils
ne l'ayent meritè? N'exempte-t-il les
pecheurs d'aucun mal, que de celuy
pour lequel ils ont satisfait sa justice?

Chap.
XI.

N'agit-il avecque nous, qu'à la rigueur du droit ? La grace & la miséricorde n'ont elles point de part en sa conduite avecque les fideles ? Puis n'est-ce pas déroger à la satisfaction de Iesus Christ de luy vouloir joindre les nôtres ? comme s'il n'avoit pas parfaitement ôté toute la coulpe & toute la peine de nos pechez ; comme s'il nous en avoit laissé une partie à expier par la valeur de nos œuvres laborieuses, & penales ? & comme s'il n'avoit pas pleinement apaisé la colere du Pere, & entierement satisfait sa justice pour tous les fideles ? l'avoué que les anciens Peres Latins usent souvent du mot de *satisfaire* sur le sujet de la penitence, mais je soutiens qu'ils en usent en tout autre sens ; que ne l'entendent aujourd'hui ceux de Rome. Car il paroist par les bons auteurs de la langue Latine, que le mot de *satisfaire* signifioit simplement *faire ce que l'on desire de* **NOME** ; comme le définissent expressément les Jurisconsultes, tres-exacts observateurs du langage, de ses formes, & de leur valeur. Par exemple, quand un homme témoignoit à celui qu'il avoit offensé, qu'il en avoit du déplaisir, ou qu'il

* L. I. ff.
qui sat.
cog. Voyez
le Lexic.
du droit
de Calv.

qu'il voudroit ne l'avoir pas fait, & le Chap. XI.
 prioit de luy pardonner, ils appelloient
 cela le *satisfaire*. Cela est clair dans cent
 endroits des vieux livres, écrits durant
 la fleur & la pureté de cette langue, &
 tous ceux, qui l'entendent bien, en sont
 d'accord, & la plupart des savans de la
 communion mesme de Rome, l'ont ex-
 pressément remarqué. Il ne faut donc
 pas s'étonner, si Tertullien, Cyprien,
 Laetance, & les autres Peres de la lan-
 gue Latine, étant accoutumiez a parler
 ainsi, ont dit d'un pecheur, qui confesse
 sa faute a Dieu, qui luy en témoigne un
 déplaisir mortel, & luy en demande tres-
 humblement pardon, qu'il *satisfait Dieu*,
 puis que ce pecheur fait en cela ce que Dieu
 desire de luy; qui est, justement, ce que
 les Latins entendoient, par le mot de
satisfaire. Les Docteurs Scholastiques de
 Rome étant par le malheur de leur sie-
 cle, tres-ignorans en la pureté de la lan-
 gue Latine, & trouvant cette parole
 dans les livres de l'Eglise, l'ont prise tout
 autrement, & se sont figuréz qu'elle signi-
 feroit faire tout ce que l'on vous peut de-
 mander en justice pour l'offense, que
 vous avez commise. Ainsi en ce sujet

* Levin
 Torrent,
 Evêque
 d'Arvers
 sur Suet.
 en la vie
 de Jul.
 Cef. c. 73.

aussi bien qu'en plusieurs autres, d'une mauvaise Grammaire est née une fautive & dangereuse Theologie. Ils retiennent diverses paroles de l'antiquité; mais en tout autre sens, qu'elle ne les entendoit; comme savent ceux, qui ont comparés ensemble les mœurs, les usages & les créances des uns & des autres. Mais je n'entreray pas plus avant dans ce discours. Ce que j'ay dit suffit de me sembler, pour l'intelligence des paroles de l'Apôtre. J'ay maintenant à nous les appliquer, & à confesser nos propres fautes après avoir remarqué les erreurs de ceux de dehors; esperant, Freres bien-aimés, que le trouble, où l'ennemi de notre salut nous a jettés, ne vous empêchera pas de souffrir patiemment, que je mette en avant l'usage & le profit, que j'estime dans l'occasion présente, que nous pouvons & devons tous tirer des paroles du S. Apôtre. Ces Corinthiens à qui il les adresse, étoient coupables d'un grand desordre; faisant la Cene d'une maniere profane, & indigne de la reverence dueë à une action aussi sainte, qu'est celle, où l'on celebre la memoire de la mort du Seigneur. Graces à Dieu, il ne

Il ne se passe rien de semblable parmy nous, quand nous administrons ce Sacrement; Mais nous ne pouvons nier, que cette triste division, qui nous déchire depuis quelques jours, ne soit un mal, autant ou plus dangereux, que n'étoit l'abus des Corinthiens. C'est un mal, qui éteint dans nos cœurs le feu de la charité; & qui y allume celuy de la contention, de l'aversion, & de la haine; qui en chasse l'Esprit de Jesus Christ, sa paix, sa consolation, & sa joye; & qui en ouvre l'entrée a l'esprit ennemi, a ses inquietudes, & a ses troubles. Dieu nous en a assez marqué la malignité par le supplice tout a fait singulier & sans exemple, dont il punit autrefois les auteurs du premier schisme qui l'arriva dans son Eglise, ayant ouvert la terre qui étoit sous eux, si bien qu'elle les engloutit tout vifs, & puis se renferma, & les couvrit dans le gouffre. Mais outre que ce mal est vilain & abominable en luy mesme, il est encore tres pernicieux en ses suites. Il n'y en a point, qui cause plus de scandale au dedans, & au dehors de l'Eglise; Il trouble les infirmes, & contriste les autres fideles au dedans; Il expose la religion

Chap. XI.
Nomb.
16.31.

Chap.
XI.Matth.
18.6.Matth.
22.25.

Gal. 5.15.

religion aux risées, aux insultes, & aux blasphèmes des adversaires au dehors. Si donc le malheur de celuy, qui aura scandalizé l'un des petits, qui croient au Seigneur, est si grand, qu'il luy vaudroit mieux estre plongé au fond de la mer avec une meule pendue a son cou; comme le Prince de la verité nous l'asseur; jugez quel & combien épouvantable sera le supplice de ceux, qui sont ou les auteurs, ou les complices d'un scandale, d'une aussi grande étendue, qu'est celuy de la division? Ajoutez a cela, que ce mal va droitement a la ruine de l'Eglise, selon la maxime du Seigneur, *que tout état divisé contre soy-mesme, sera réduit en desert, & qu'aucune ville, ni maison ne subsistena; si elle est divisée contre soy-mesme;* d'où vient le sage avertissement, que S. Paul donne aux Galates, *Si vous vous mordez, & vous rongez l'un l'autre (dit-il) gardez que vous ne soyez consumés les uns par les autres.* Cette verité est si connue dans le monde mesme, qu'il s'est souvent trouvé des gens en des villes, & en des états, qui étant en querelles se sont ralliez, & reconciliez ensemble pour résister a l'ennemi de dehors, la crainte de

la

la ruine publique reprimant sagement Char.
11
en eux toute la passion de leurs mesintelligences particulieres. Nous avons été moins prudens, que ne sont les enfans du siecle. Nous ne sommes qu'un petit corps combattu par une multitude infinie d'adversaires communs; & lors qu'ils font leurs plus grands efforts pour nous perdre; au lieu de serrec notre union plus étroitement que jamais, nous nous sommes divisés nous-mêmes; comme si nous avions haste de perir. S'il nous reste donc encote, Freres bien-aimez, quelque sentiment de pieté envers Dieu, de respect envers Iesus Christ, de charité envers ses enfans, si nous avons quelque horreur de notre destruction, quelque zele pour la verité, quelque desir de conserver la predication au milieu de nous; travaillons tous a finir ce malheureux trouble; & a rétablir la paix & la concorde & l'union au milieu de nous. Renonçons a nos petites passions, & preferons a toute autre chose l'interet de Iesus Christ, c'est a dire la conservation de notre sainte société. Le premier & le plus general de nos devoirs dans cette triste conjoncture est de pleurer tous ensemble

ensemble la playe de nôtre Sion , & de
 eópatir a son mal & a son peril. Le secónd,
 est de nous corriger de nos fautes , & de
 nous guerir de nos erreurs si nous en
 avons commis quelques unes. Pour en
 juger sainement. S. Paul nous renvoye
 icy devant un tribunal, qui ne nous peut
 ni ne nous doit estre suspect ; *Jugez vous*
(dit-il) vous mesmes, & vous ne serez point
jugez. Vous avez vôtre juge chacun chez
 soy, petits & grands, riches & pauvres,
 ceux du peuple & ceux du consistoire ;
 vôtre propre conscience éclairée de la
 connoissance de la Loy & de l'Euangile
 de Dieu. C'est là , où je vous appelle ;
 vous suppliant d'y comparoître tous, &
 d'examiner les uns & les autres en cer-
 te secreta lumiere, sous les yeux de Dieu
 seul toute vôtre procedura , & de bien
 écouter la sentencè , que ce juge incor-
 ruptible en prononcera pour l'executer
 en suite fidelement ; fuyant & abhorrant
 ce qu'il aura condannè ; fuyant & em-
 brassant ce qu'il aura louè & approuvè.
 La cause n'est pas difficile , & chacun
 fait ce qu'il y a contribué , & comment
 il y a agi. Il n'a pas besoin d'ouir, ni d'in-
 terroger autre tesmoin ; que soy-mesme.

Et a Dieu ne plaise, que dans un peuple ^{Chap. XI.} nourri dans l'école de Iesus Christ il y ait aucune conscience, qui ne soit instruite des loyx, par lesquelles il en faut juger, comme est celle-cy la premiere & la principale; *Faites toutes choses a la gloire de Dieu. Ne donnez aucun achapement ni aux Juifs, ni aux Grecs, ni a l'Eglise de Dieu; Aimez les fraternitez. Et de nos assemblees; Que toutes choses s'y fassent honnestement & par ordre. Vous y pouvez encore* ^{I. Cor. 10. 31-32.} *ajouter celle-cy gravée par la main de S. Paul dans les tables de l'Eglise; Obeysez a vos conducteurs, & vous y soumettez.* ^{I. Pierr. 2. 17. I. Cor. 14. 40. Hebr. 13. 17.}

Je laisse les autres, que vous n'ignorez pas non plus. Si nos ames empechées de quelque passion, refusent d'exercer & de subir ce jugement; Souvenez vous Chrétiens, que vous aurez a en répondre a Dieu qui vous voit. Ce n'est pas pour néant, qu'il a dressé dans vos cœurs ce tribunal de la conscience; a qui il a donné une jurisdiction indeclinable sur toutes les pensées, affections, paroles & actions de votre vie. Si vous en negligez, ou en méprisez l'autorité, il faudra bien vous en châtier. Car comme l'Apôtre dit, que *si nous nous jugeons nous-mesmes,*

Chap.
XI.

mesmes, nous ne serons point juges; affeurez vous aussi, que de l'autre part Dieu ne manquera pas de nous juger, si nous ne nous jugeons point. Qui sait-il n'est point à la veille de le faire? Qui sait en quelle maniere il le fera? S'il ne nous ôtera point ce chandelier d'or qui nous éclaire depuis tant de temps inutilement? S'il ne nous privera point pour jamais de la voix de cette chaire dont nous faisons si peu d'état? Dieu est infiniment bon, je l'avouë, mais il n'est pas moins juste, ni moins severe, quand il se voit méprisé; c'est une chose terrible de tomber entre les mains. Mais, chers Freres, j'espere choses meilleures, & de sa bonté, & de vôtre obeissance. Pour luy vous voyez comment il a admirablement attesté les suites de nos desordres, n'ayant pas permis, qu'ils allaissent aussi loin, que les apparences naturelles nous le faisoient apprehender. Les puissances, devant lesquelles cette affaire a été portée, l'ont reçue avec toute la douceur, & l'équité, que nous eussions peu desirer, & y ont donné paisiblement des ordres, conformes à nos Edits. Dieu en a ainsi disposé pour nous épargner,

pour

Hebr. 10.
31.

pour nous donner le loisir de proposer a ^{Chap.} nous, & de nous remettre en cette douce ^{XI.} & heureuse asiete, où nous étions avant cette confusion. Repondons aux soins de sa providence, attendons & écoutons en patience, & il nous parlera de paix. Prions le tous ardemment & icy tous ensemble, & chacun en particulier pour la paix de Ierusalem; *Que la paix soit dans son avant mur, & la prosperité dans ses palais;* ^{Pf. 122. 7. & 132.} Que tous les freres qui y habitent, ^{Ep. 1. 4. 3} s'entretiennent ensemble, gardans l'unité d'Esprit par le lien de paix, ayant tous un ^{Phil. 1. 3.} mesme sentiment, une mesme charité & un mesme courage; & que toute leur ^{Act. 4. 32.} multitude ne soit qu'un cœur, & qu'une ame. Paix & misericorde soit sur tous ^{Gal. 6. 16.} ceux, qui marcheront selon cette regle, & sur l'Israël de Dieu. AMEN.

SERMON



* Pro-
noncé à
Charé-
ron le
Dimâche
I. jour
d'Octobr.
1662.

SERMON DIXHUITIÈME.
I. EPITRE AVX CORINTHIENS
Chap. XI. V. 32.

*Mais quand nous sommes jugés, nous
sommes enseignés par le Seigneur, afin que
nous ne soyons pas condamnés avec que le
monde.*



HERS FRÈRES ;

Nous lisons dans l'histoire de l'Eglise
ancienne que sous l'empire de Decius,
un peu plus de deux cens cinquante ans
après la naissance du Seigneur, il s'ele-
va a Rome une secte d'heretiques, ap-
pellez Novatiens du nom de leur auteur,
qui refusoient le pardon, la paix & la
cômunjon a ceux des fideles qui étoient
tombez depuis leur batesme en quel-
que pechè scandaleux ; quelque repen-
tance qu'ils témoignassent de leur fau-
te. Pour colorer cette cruauté, ils alle-
guoient

guoient la severité de Dieu, la pureté de l'Eglise, l'horreur des crimes commis dans la lumiere de l'Evangile, les graces receuës du Seigneur a l'entrée de la maison, si grandes & si admirables; qu'elles rendent inexcusable & indigne de support, quiconque après en avoir été honoré a une ame assez ingrate pour retourner encore a ses premiers pechez. A Dieu ne plaise que je vueille extenuer ou son benefice, ou le crime de l'homme; l'avouë que l'on ne sauroit assez les exagerer l'un & l'autre. Mais quoy qu'on peussent dire ces heretiques; il est pourtant evident & par l'Ecriture, & par l'experience des choses mesmes, d'un côté que la sanctification des fideles n'est pas si parfaite durant leur sejour en ce monde, qu'il ne leur arrive souvent de pecher; & de l'autre, que la misericorde du Seigneur n'est pas tellement épuisée par la grace, qu'il nous fait au baptesme, qu'il ne luy en reste encore assez pour avoir pitié de nos infirmités, & pour accorder a nôtre penitence le pardon de nos nouvelles fautes. L'oraison mesme, qu'il a baillée a ses disciples, nous le montre clairement, où il veüt,

Y y entre

entre autres choses , que nous deman-
dions tous les jours a Dieu *le pardon de
nos pechez* ; demande, qui seroit , ou fu-
perfluë , si nous n'avions point de peché ;
ou inutile , si Dieu n'en pardonnoit plus.
Mais Iesus Christ la sagesse & la verité
souveraine , ne nous a rien baillé, qui ne
soit vray, & necessaire & salutaire. Cer-
tainement il faut donc confesser, qu'il
n'y a point de Chrétien a qui il n'arrive
de pecher, & qu'il n'y a point de peché,
dont il ne doive esperer le pardon de la
misericorde divine, s'il le demande avec
une foy vive & une repentance sincere.
Ainsi ces heretiques perdoient l'Eglise
au lieu de la purifier : flattant les justes, &
desesperant les pecheurs ; détruisant
les uns, & les autres ; les premiers par la
presomption de leur perfection , & les
derniers par l'opinion de l'inutilité de la
repentance ; & au lieu de glorifier le Sei-
gneur, ils l'outrageoient , calomniant sa
severité , & le dépouillant d'une partie
de sa misericorde , de celle dont il use
envers les Chrétiens qui se repèntent de
leurs fautes. L'Escriture, le fidele tableau,
où il s'est dépeint luy-mesme, nous le re-
presente tout autre , que ces gens ne se
l'imagi-

l'imaginoyent. Le n'en allegueray point Chap. XI.^a
d'autre témoignage, que ce qu'en dit S. Paul dans ce passage, que nous expliquons. Les Corinthiens, a qui il écrit étoient Chrétiens baptizez, *sanctifiés en Iesus Christ & invoquans son Nom*, comme I. Cor. I. 2. il l'assure luy-mesme. Mais tout Chrétiens, qu'ils étoient, ils avoyent commis & commettoient encore une grâde faute scandaleuse, & insupportable & qui les rendoit coupables du corps & du sang du Seigneur; qu'ils ne discernoyent point, c'est a dire qu'ils méprisoient, s'approchant indignement de sa table sacrée, comme S. Paul les en a convaincus dans les textes precedens. Leur ferme-t-il sous ombre de cela, le trône de la grace de Dieu? les bannit-il pour jamais de son Eglise? leur ote-t-il selon la regle des Novatiens, toute esperance de pardon quelque repentance qu'ils ayent de leurs fautes? Au contraire, il leur declare, premierement, que si d'eux memes ils eussent de bonne heure reconu & corrigé leur faute, Dieu leur eust pardonné, & n'eust pas déployé sur eux les châtimens, dont leur perseverance dans le mal le contraignoit de les visiter en
Y y 2 frappant

frappant plusieurs de foiblesses & de maladies, & quelques uns mesme jusques a la mort. Car c'est là le sens du verset, qui precede nôtre texte ; *si nous nous jugions nous mesmes, nous ne serions point jugez.* C'est desja assez pour refuter l'inhumanité de ces heretiques, & pour nous montrer contre leur pretention, qu'il y a encore de la misericorde en Dieu, pour ceux là mesmes, qui ayant peché depuis leur Christianisme, se repentent & se convertissent au Seigneur. Mais ce n'est pas tout ; l'Apôtre passe bien plus outre ; nous enseignant dans les paroles, que nous venons de vous lire, que bien que ces Corinthiens eussent aggravé leur faute en y perseverant si long-temps, sans songer a eux, & sans se corriger, Dieu étoit encore prest de leur faire grace, & de leur remettre tout leur crime, & de les garantir de la condamnation du monde, si profitant de sa censure ils se repentoient, & s'amandoient au moins maintenant. Il les assure mesme, que c'étoit là le dessein de ces verges de Dieu, qu'ils ressentoient ; ce bon, & misericordieux Seigneur ne les châtie, que pour les instruire, & pour les ramener a u

ner au salut, & dans les voyes, d'où ils s'écartoient par cette profanation du Sacrement, qui se commettoit au milieu d'eux. Mais (dit-il) *quand nous sommes juges, nous sommes enseignés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec que le monde.* Et certainement ces fideles avoyent besoin de cette consolation. Car leur ayant dépeint leur crime avec des couleurs aussi noires & aussi terribles, que nous l'avons veu dans les versets précédens, & ayant encore ajouté, que c'étoit pour cela, que Dieu avoit pris en main cette dure & pesante verge, dont il châtoit leur Eglise, en abbatant plusieurs de diverses maladies, & en faisant même mourir quelques uns; il étoit à craindre, qu'après une si vive censure il ne s'effrayassent, se figurant, que le Seigneur les eust rejettez de son alliance, & qu'il les poursuyvist comme des ennemis, n'ayant plus d'amour ni de tendresse; ou de pitié pour eux; sentiment tres-dangereux, & plus capable de porter les pecheurs au desespoir, & à l'endurcissement, qu'à la repentance. Le Saint Apôtre donc pour les garantir de ces tristes & pernicieuses pensées, rad-

doucit son discours ; & après les éclairs & les tonnerres de sa reprimende, arrose maintenant leurs cœurs de la douce & agreable pluye de l'Evangile, pour les vivifier, & les rendre capables de concevoir & l'esperance du pardon, & le dessein d'une vraye & sincere penitence, qui produise en suite un fruit paisible de justice & de sainteté. Pour cet effet il leur represente la nature des châtimens des fideles, & la fin à laquelle Dieu les adresse, & le dessein, qu'il se propose en les visitant de ses verges ; les assurant, *que quand nous sommes jugez par le Seigneur, nous sommes instruits, ou enseignez par luy*; c'est à dire que quelques rudes, & facheux, que soyent à notre chair les coups dont le Seigneur nous frappe, au fond ses châtimens ne sont à vray dire, que des leçons, des instructions, & des enseignemens, qu'il nous donne & non des vengeances, qu'il prenne des offenses, que nous luy avons faites. A quoy il ajoute en second lieu, qu'il en use ainsi, *afin que nous ne soyons pas condamnez avec que le monde* ; c'est à dire afin que nos cœurs étant formez à la vraye sagesse, & ramenez aux devoirs de la sanctification,

tion.

tion, nous evitions par ce moyen la condamnation des méchans, & ne tombions pas avec eux dans la perdition, où leur impenitence les jettera enfin quelque jour. Ce sont les deux parties de la sentence de l'Apôtre, que nous traiterons s'il plaist au Seigneur, l'une après l'autre: la premiere de la nature des châtimens des fideles, que ce sont des *instructions, ou des enseignemens de Dieu*, la seconde de leur fin, qui est de nous preserver de la *condamnation du monde*. Il n'y a pas grande difficulté à entendre l'une & l'autre, s'il vous souvient de ce que nous avons desja dit & éclaircy dans les actions precedentes, que le *jugement de Dieu*, qu'il entend, quand il dit, que nous sommes jugés, signifie les souffrances auxquelles Dieu soumet les fideles, en diverses sortes, selon sa sagesse; & par son juste & raisonnable jugement. Les maux qu'il fait souffrir a les fideles, sont generalement tous ceux, auxquels le genre humain a été assujery depuis le peché d'Adam, les infirmités, les maladies, la mort, la pauvreté, les pertes, les disgraces, & autres miseres semblables; les outrages, les injures, les violences, les haines, & les persecutions

Chap.
XI.

Rom. 5.
12.

Gen. 3.
17. 18. 19.

des autres hommes. Car cette foule de
maux, sous lesquels le monde gemit, n'y
est venuë, qu'en suite de la transgression
d'Adam; selon ce que dit l'Apôtre ail-
leurs, *que c'est par le peché d'un seul homme,*
que la mort est entrée au monde; compre-
nant aussi sous ce nom de mort tous les
autres maux, qui affligent maintenant
notre vie. J'avouë, que ces choses de leur
nature, en elles mesmes, & originaire-
ment sont des peines du peché, selon l'ar-
rest du Créateur prononcè à Adam in-
continent après sa cheute; *La terre sera*
maudite a cause de toy; & tu vivras en tra-
vail, jusques a ce que tu retournes en poudre,
d'où tu as été pris. Dans l'état légitime des
choses, & selon les loyx de la bonté & de
la sagesse divine, le bonheur & l'immor-
talité est la condition de l'innocence, &
la misere & la mort est la condition du
vice. Aussi voyez-vous, que durant ce peu
de temps, qu'Adam & Eve persevererent
dans leur integrité, leur vie fut exempte
de tout mal, & aussi heureuse, qu'elle le
pouvoit estre sur la terre. Dans le Ciel
pareillement il n'y a que joye, felicité &
immortalité; parce qu'il n'y a point de
peché. Comme la sainteté de ces bien-
heureux,

heureux, qui y habitent, est pure & exem-
pte de tout défaut, leur bonheur est aussi Chap. XI.
ouverainement parfait, sans aucun mé-
lange de mal. Mais parce qu'il a plu
Dieu selon les richesses de sa miséricorde
infinie, d'ouvrir aux hommes le trône de
sa grace pour ne les pas laisser perir sans
ressource, donnant la vie & l'immortalité
par son Christ à tous ceux, qui croient
en luy, & laissant dans leur malheur ceux,
qui méprisent sa bonté; de la vident, que
ces maux, qui ont suivy le peché, sont
d'une raison & d'une nature différente, à
l'égard des uns, & des autres. Il est vray,
comme nous l'avons dit, que naturelle-
ment selon la Loy de la bonté de Dieu, le
bonheur est le partage des gens de bien.
Mais premièrement la sainteté des fide-
les étant imparfaite durant tout le temps,
qu'ils sont sur la terre; ce n'est pas cho-
quer cette Loy, que de ne les pas exem-
pter de tout mal, & de ne les pas coron-
ner de tout bien, tandis qu'ils sont dans
ces termes. Puis après cette vie qu'ils pas-
sent sur la terre, n'est pas proprement
leur vray & legitime état; ils l'attendent
dans le Ciel, leur Paradis, & leur Canaan.
Ils ne sont sur la terre, que dans une con-
dition

dition provisionnelle & passagere ; comme étoit celle des anciens Israélites dans le desert ; si bien que l'on ne doit pas trouver étrange , qu'ils n'y aient pas toutes leurs commoditez , & tous leurs contentemens ; ne se pouvant faire qu'ils ne se ressentent , & de l'intemperie des elemens , & de la mauvaise humeur des habitans de ces miserables pays , où ils passent. Car pour les en exempter , il faudroit dès maintenant changer toute la nature des choses , c'est à dire du monde , & de ses elemens , & des hommes ; au lieu que le grand , & admirable dessein du Seigneur d'appeler les hommes par la predication de sa parole , adressée a eux tous en commun , pour donner la vie aux croyans , requiert necessairement , que l'Univers demeure dans l'état , où nous le voyons , jusques au dernier jour , que cette oeuvre de sa sagesse étant achevée , il détruira ce monde & élèvera tous les saints là haut dans son royaume celeste. Dieu , soit pour cette raison , soit pour d'autres cachées dans le sein de sa sagesse , assujettit ses fideles aussi bien que les autres hommes , a la mort , & aux autres souffrances & miseres , qu'Adam a attirées sur toute

toute la postérité par sa desobeissance. Il ^{Chap.} permet même souvent, qu'ils y ayent ^{XI.} plus de part, que n'ont pas les autres hommes. De cette dispensation de Dieu mal entendue sont nées deux erreurs qui bien, que contraires & opposées sont néanmoins également perilleuses. La première est des anciens Pelagiens, qui de ce que les fideles meurent, comme les autres hommes, inferoient, que ce n'est pas le peché, mais la nature même, qui assujettit les hommes a la mort; & qu'Adam par conséquent n'eust pas laissé de mourir, bien qu'il n'eust point peché, puis que son innocence ne l'eust pas empêché d'avoir une vraie nature humaine. Car disoient-ils, si la mort étoit l'ouvrage du peché, & non une suite nécessairement attachée a nôtre nature, nous ne mourrions point, nous qui avons reçu du Redempteur la remission de nos pechez. L'autre erreur contraire est de ceux de Rome, qui confessant l'immortalité d'Adam innocent contre les Pelagiens, concluent que puis que les fideles meurent, & que la mort est une peine du peché, toute la peine du peché, ne nous a donc pas été remise par le bénéfice de la redemption

redemption de Iesus Christ. La premiere de ces deux erreurs est injurieuse au Créateur, & la seconde au Redempteur ; l'une ôte a l'homme innocent un des presens de Dieu ; & l'autre prive l'homme pecheur de l'une des graces de son Sauveur. Mais la verue n'admet ni l'une ni l'autre. Elle reconnoist la perfection, & de la felicitè du premier Adam, s'il fust demeurè innocent, & de la redemption, que le second nous a atquise. Le premier n'eust pas été parfaitement heureux, s'il eust été mortel ; & le second ne nous auroit pas parfaitement rachetez, s'il eust laisè quelque partie de nôtre rançon a payer. Et quand aux sophismes, dont on se sert en faveur de ces erreurs, pour les resoudre tous deux, il ne faut, que rapporter la solution, que S.

*Aug. l. 2.
de peccat.
merit. &
remiss. c.
33.*

Augustin donne au premier, objectè par les Pelagiens ; *Ils ne comprennent pas (dit-il) comme Dieu nous ayant remis le crime, qui nous obligeoit a la mort & aux souffrances, afin qu'il ne nous puisse nuire en l'autre vie, laisse néantmoins subsister ces choses mesmes pour le combat de la foy, afin que par elles nous soyons instruits, & exercez, profitant & avançant dans la course de la justice.* Il entend

ce qu'il exprime un peu après plus nettement ; ces choses (dit-il) *avant la remission des pechez étoient les supplices des pecheurs ; depuis la remission, ce sont les combats & les exercices des justes.* Et pour la mort particulièrement ; C'étoit (dit-il) *la peine du pechè: Mais quant a ce que les fideles peuvent après la remission de leurs pechez, cela arrive ainsi pour exercer la force de leur justice, a vaincre & surmonter la crainte de la mort.* Et icy je vous prie, de faire en passant un peu de reflexion sur cette dispute de S. Augustin avec Pelage ; qui montre clairement, a mon avis, qu'ils ignoroient tous deux également, la doctrine, que l'école Romaine tient aujourd'huy sur ce sujet. Car s'ils eussent eu ce qu'elle enseigne, que par la redemption de Iesus Christ la peine eternelle du pechè est bien remise aux fideles repentans, mais non les peines temporelles, comme les miseres de cette vie, & la mort, qui les suit ; certainement jamais Pelage pour prouver, que la mort temporelle n'est pas la peine du pechè, n'eust alleguè aux Orthodoxes, que les fideles meurent après avoir reçu le pardon de leurs pechez. C'eust été le sacrifice

Ibid. c.
34.

fier a leur risée de disputer ainsi avec eux, s'ils eussent creu, que la mort des fideles mesmes est une peine temporelle de ces mesmes pechez, qui leur ont été remis. Mais S. Augustin eust encore beaucoup moins répondu; comme il fait, a l'objection de Pelage, s'il eust connu les sentimens de ceux de Rome. Car s'il les eust tenus, il n'avoit qu'a luy dire, que la mort est si bien la peine du peché, que les fideles mesmes la souffrent pour punition de ces mesmes fautes, dont la grace leur a remis la coulpe & les peines eteraelles. Il n'avoit qu'a se moquer de son aduersaire, qui employoit pour preuve de son opinion une chose, qui en induisoit le contraire. Et néantmoins il est certain, que Pelage a fait cette objection a l'Eglise, & que S. Augustin au lieu de luy faire cette réponse, qui étoit claire & necessaire selon ceux de Rome, luy en fait une toute contraire, disant nettement, que la mort après la remission du peché n'est pas au fidele un supplice de ses fautes, mais un exercice de sa justice. Il faut donc avouër, que les mysteres, que Rome debite aujourdhuÿ sur ce sujet, étoient inconnus en ce temps-

temps-là & aux Catholiques, & aux he-^{Chap.}
retiques; les uns & les autres croyoyent ^{XL}
avecque tout le genre humain ce prin-
cipe commun, que pardonner un peché,
c'est ne le point punir; & demeuroident
d'accord en suite, que les fideles n'é-
toient pas punis pour les pechez, que
Dieu leur avoit pardonnez en Iesus
Christ. Leur differend étoit sur la qua-
lité de la mort, que les fideles & les au-
tres hommes souffrent en commun; Pe-
lage tenant, que c'est une chose natu-
relle, & non aucunement une peine du
peché; & S. Augustin au contraire, disant
que la mort avant la remission du peché
fait partie de ses vrayes & legitimes pei-
nes; mais soutenant, que pour ceux qui
ont receu par la grace de Iesus Christ le
pardon de leurs pechez, la mort change
d'usage & de nature, leur devenant un
exercice de leur foy, & ne leur étant
plus une peine de leurs crimes. Il ensei-
gnoit la mesme chose des autres mise-
res, & souffrances des fideles en cette
vie; tenant comme il le dit ailleurs, que
ce sont pour les fideles *des remedes, &* ^{August.}
non des peines; des châtimens, & non des ^{in ps. 102.}
supplices. C'est-là en effet la vraye do-^{T. 8. p.}
^{478. A.}
ctrine

ctrine de l'Ecriture Sainte. Elle donne par tout des marques aux souffrances des fideles, qui n'ont rien de commun avec que les peines & les supplices des pecheurs: Et c'est fort mal raisonner, que de les prendre pour des peines ainsi proprement nommées, sous ombre qu'elles affligent aussi nôtre nature, & sont facheuses a nos sens. Vous ne direz pas, qu'un malade soit puny pour ses crimes, quand un medecin luy fait souffrir le fer de ses lancettes, & le feu de ses cauterres, & l'amertume de ses breuvages, & la contrainte de ses dietes pour le guerir d'un mal dangereux. Autres fois dans la milice Romaine pour punir la laschetè d'un soldat, qui avoit mal fait son devoir dans un combat, on luy tiroit du sang en presence de toute sa compagnie. La saignée luy étoit une peine; mais celle que nous ordonne un medecin, est un remede, & non une peine. La chose est mesme au fond; l'usage & la fin en distinguent la nature. Il est vray, que les maladies, les morts, & les miseres, que souffrent les fideles, sont les mesmes choses, que les infideles & les impenitens souffrent aussi dans ce monde: Mais
bien

bien que la matiere en soit mesme, le ^{Chap.} dessein en est fort different. Car comme ^{XI.} le Seigneur change la nature des choses, selon qu'il luy plaist de les employer diversement, tirant souvent la lumiere des tenebres, l'ordre de la confusion, & le bien du mal ; ainsi en a-t-il usé en cet endroit. Ces maux sont de leur nature les peines du peché ; & Dieu en afflige les méchans pour punir leur crime, & pour commencer leur enfer dès cette vie. Il les applique aussi aux fideles, mais pour une toute autre fin ; non pour les punir des crimes, que sa grace a desja abolis ; mais pour mortifier en eux les restes de leur vieil homme, pour les durcir a la patience, & pour les former a la sainteté. Quelque fois il les expose a la rage des hommes, a leurs tourmens, a leurs prisons, a leurs glaives & a leurs feux, comme il a fait les Confesseurs & les Martyrs. Tant s'en faut, que leurs souffrances fussent les peines de leurs pechez ; qu'elles faisoient une partie de la coutonne de leur vertu. Elles avancoient la gloire de Dieu, & rendoient témoignage a sa verité, & justifioient la divinité de Jesus Christ, & convertif-

Chap.
XI.Phil. I.
29.

soient le monde a la foy. Aussi voyez, vous, que l'Ecriture les nomme des gratifications de Dieu; *Il vous a été donné gratuitement* (dit l'Apôtre aux Chrétiens de Philippes) *non seulement* de croire en Christ, mais aussi de souffrir pour luy. Il met la confession & le martyre au mesme rang, que la foy, entre les dons & les faveurs du Seigneur. Qu'y-a-t-il de plus éloigné de la nature des peines des criminels? Aussi ne pense-je pas, qu'aucun nous veuille faire passer les combats des martyrs pour des punitions de leurs pechez. Voyons si ce nom conviendra mieux aux autres souffrances des fideles. L'Ecriture nous apprend, que Dieu les afflige souvent pour les éprouver; c'est a dire pour faire connoître la valeur de leur foy, & la constance de leur vertu, & pour justifier leur innocence. Nous en avons un illustre exemple en l'histoire du Saint homme de Dieu Job. On ne peut soupçonner, qu'il ait souffert tant de maux, qui nous y sont représentés, pour punition de ses pechez. Cē seroit luy faire la mesme injustice que luy firēt ses cruels consolateurs, & démentir le témoignage que Dieu luy rend luy-mesme

mesme dans la parole ; nous declarant hautement, qu'il ne l'avoit expose a ces grands combats, que pour confondre Satan, qui l'accusoit d'hypocrisie, & pour faire voir la verité de sa pieté, a son honneur & a notre édification. Il en est de mesme des épreuves des autres fideles, dont S. Pierre dit en general, qu'elles sont semblables a l'épreuve de l'or, qui se fait par le feu, a leur *louange*, a leur *honneur*, & a leur *gloire*, au lieu que la honte & l'ignominie est inseparablement conjointe avecque la peine du peché. C'est pourquoy S. Jaques veut, que les fideles, qui sont appellez a cette sorte de combats, *le tiennent pour une parfaite joye*, ce qui est bien éloigné de la punition du peché, qui doit combler celuy qui la souffre, de douleur & de tristesse. L'avoué que quelque fois le Seigneur afflige les fideles pour le peché, & a l'ocasion du peché; soit pour les en preserver, avant qu'il soit commis; soit pour les en corriger, après qu'ils s'y sont laissez tomber; mais il est clair par l'Ecriture, que pas une de ces deux souffrances ne peut estre proprement nommée la peine de leur peché. C'est au premier rang qu'appartient l'é-

Jaques i.

2.

2. Cor. 12.

Z z z charde;

charde, ou la croix pointuë mise dans la chair de S. Paul, & l'ange de Satan, qui luy fut donné pour le souffleter, afin d'empescher, qu'il ne s'élevast pour la grandeur des revelations, dont il avoit esté favorisé. Il ne faut pas douter, que le Seigneur ne traite en la mesme sorte plusieurs de ses enfans, mesme des plus vertueux; tenant les uns dans les incommoditez de la pauvreté, les autres sous le fleau de l'envie, de la calomnie, & de la médisance; quelques uns dans les douleurs, ou dans les langueurs d'une longue & ennuyeuse maladie; afin de reprimer par cette salutaire discipline les efforts, que font contre la pieté ou la vanité, ou l'impureté de la chair, ou quelque autre passion semblable; comme un sage medecin, qui nous voyant dans une plénitude, qui menace de quelque maladie, châtie nôtre bouche, & va au devant du mal par des remedes, & des exercices convenables. Les souffrances de cette nature étant des preservatifs contre les pechez, qui sont a craindre a l'avenir, ne peuvent estre prises pour des punitions du peché, que la justice n'ordonne qu'aux pechez desja commis. Le

rapporte

rapporte icy mesme la mort des fideles, Chap.
que Dieu a ravis hors du monde, *afin* (dit ^{XI.}
l'auteur de la saviensce) *que la malice ne* ^{Sap. 4. 10.}
changeast leur entendement, ou que la fraude,
ne deceust leur ame. Qui ne voit que c'est
non les punir, mais les gratifier, que de
les tirer du peril, & les mettre de bon-
ne heure a l'abry de l'orage, dans un lieu
de seurete? Restent les châtimens, que
Dieu déploye sur les fideles, quand ils
l'ont offensé, & qu'il leur denonce luy-
mesme en sa parole; *s'ils commettent quel-*
que iniquité (dit-il) *je les châtieray de verge* ^{2. Roys}
d'homme, & *des playes des fils des hommes;* ^{4. 14.}
c'est a dire d'une *temptation humaine* (com- ^{1. Cor. 10.}
me l'exprime S. Paul) de quelque affli- ^{13.}
ction mediocre & non excessive, propor-
tionnée a leurs forces, si bien qu'ils puis-
sent la supporter sans y succomber. C'est
la seule espee a laquelle on peut avec
quelque apparence donner le nom d'une
peine. Mais il nous sera aisé d'en recon-
noistre la difference, & nous savons di-
stinguer la correction, qu'un Pere donne
a son enfant, & un maistre a son disci-
ple, d'avecque le supplice, qu'un Juge
ordonne a un criminel. J'ayoué, que les
châtimens des fideles sont des corre-

& estre vraiment les enfans. En un mot ils nous apprennent, qu'il faut se repentir; ils nous convient & nous sollicitent à l'amandement de vie. D'où vient, que l'on les nomme aussi *des corrections*. Ainsi le premier effet de ce châtement, est la repentance du pecheur; au lieu que celui de la punition est la confusion du criminel. La seconde marque du châtement du fidele est en la fin, où il tend, & dans le dessein de Dieu, qui nous l'adresse. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne dans la seconde partie de son texte; *Nous sommes instruits par le Seigneur, afin (dit-il) que nous ne soyons pas condannez, avecque le monde; c'est à dire comme tous en font d'accord, afin que nous ne perissions pas avecque les mondains, avecque les esclaves du vice, que le monde a seduits par ses fausses apparences, & qu'il retient à son service; comme Pharaon faisoit autrefois les Israélites; avec cette difference seulement qu'au lieu que ceux cy souffroient les indignitez & les bassesses par force & malgré eux, les mondains s'y soumettent volontairement, en font mesme leur plaisir & leurs felices.* Ce charitable dessein de Dieu,

qui

qui nous veut preserver de la perdition, & du dernier des malheurs, justifie ce que nous disons, que son amour est le principe de nôtre châtimeut, puis que le desir de nôtre salut en est le motif. Comment est-il possible, que l'on ait confondu ensemble des choses si differentes? Dieu afflige le fidele; qu'il châtie, pour le sauver. Il tourmente le criminel, qu'il punit pour le détruire. Son dessein est de garantir l'un de la condamnation; dont il va accabler l'autre. Il aime l'un il abhorre l'autre. Il appelle l'un a soy; & il en bannit l'autre. Il montre son visage a l'un, & il le cache a l'autre. Il frappe l'un d'une verge douce, & humainé; Il brise l'autre avec une verge de fer. La fin de l'un est l'amendement & le salut; Celle de l'autre est l'impenitence & la perdition. Si les dehors & les apparences, que la chair y voit, sont mesmes; le dedans en est aussi different, que l'amour & la haine; le salut & la perdition; la repentance & l'endurcissement. Ne vous y trompez pas. L'issuë justifiera ce qui en est. Ils entrent les uns & les autres dans les eaux de l'affliction, comme autresfois les Israëlitres, & les Egyptiens dans

dans le golfe de la mer rouge. Mais les premiers y trouveront leur salut, & les derniers leur ruine. Concluons donc qu'encore que les afflictions & les disgraces des méchans soyent des justes & legitimes peines de leurs pechez; celles des fideles ne sont rien moins, que cela. Ce sont des enseignemens; comme S. Paul les nomme en ce texte; des chatimens salutaires; des corrections paternelles, qui les empeschent de perir avecque le monde. Mais outre cette principale erreur, gardons nous aussi d'une de ses plus dangereuses suites. C'est que ceux, qui tiennent que nos afflictions sont des peines de nos pechez, ainsi proprement nommées, s'imaginent en suite, que la vertu qu'elles ont de nous empescher de perir consiste en ce que les souffrant nous diminuons & épuisons d'autant les peines, que nous avons méritées par nos pechez; D'où vient, que non contents des châtimens, que le Ciel leur envoie, se défant qu'ils puissent suffire a expier toutes les peines, dont ils sont debiteurs a la justice de Dieu, ils y en ajoutent encore d'autres de leur invention, ou par l'ordre de leurs confes-
seurs,

seurs, ou par leur propre caprice, se fouët-
rant eux-mêmes, & se déchirant cruel-
lément les épaules, ou se consumant de
veilles, ou se fatigant a repeter nuit &
jour certains formulaires de prieres, qu'on
leur prescrit, ou faisant de longs & la-
borieux pelerinages a des Eglises loïn-
taines, fameuses pour les reliques, qui
s'y conservent. En quoy ils ne peuvent a
mon avis, s'excuser de temerité. Car sup-
posé, que toute cette opinion, qu'ils ont
des peines & des satisfactions, & de leur
vertu, soit aussi veritable, comme elle est
évidemment fausse; toujours seroit-il de
leur modestie de ne pas entreprendre
sur le Seigneur, le Père de toute la fa-
mille, qui s'est reservé le droit d'ordon-
ner a chacun de ses domestiques leurs
exercices, leurs souffrances, & leurs
combats, comme celuy, qui seul fait par-
faitement leur portée & leur besoin; au
lieu que ceux-cy sans attendre ses or-
dres & sa vocation, presument hardi-
ment de se tailler eux-mêmes la forme
de leurs disciplines. Je vois bien, que l'E-
criture nous commande souvent de sup-
porter patiemment & constamment les
maux, & les souffrances, que la provi-
dence

Chap.
XL

dence du Pere celeste nous adresse. Mais je n'ay point encore treuvé, qu'elle nous oblige a nous outrager & a nous déchirer nous mesme; ni qu'elle louë pas un de ceux qui ont ainsi excedé leur propre corps. Je viens au principal, c'est a dire a cette vertu, qu'ils attribuent aux souffrances d'expier les peines de leurs pechez. Nous avons assez montré combien elle est vaine, en ce que nous avons prouvé, que les afflictions & les souffrances des fideles ne sont nullement les peines de nos pechez. Toute la force qu'elles ont de nous conduire au salut, vient de ce que par l'avertissement & par l'instruction, qu'elles nous donnent, elles nous amènent a une vraye penitence, & nous purifient par ce moyen des ordures des vices, & des pechez, dont nous souillions nôtre vie. C'est là le grand & salutaire ouvrage des châtimens de Dieu; qu'ils nous retirent du mal, & nous portent a l'estude & a la pratique du bien, & nous rendent pour dire tout en un mot, bons & legitimes Chrétiens, vrayement dignes de ce nom. D'où paroist combien est vain le châtimement des ames des fideles après la mort

par

par le feu, que les Latins appellent *pur-* Chap. XI.
gatoire. Je ne diray point icy l'outrage,
 qu'il fait au sang de Iesus Christ, dont il
 accuse la purgation d'insuffisance; étant
 evident, que si l'on croyoit, qu'il eust
 assez de vertu pour nous nettoyer de nos
 pechez & de toutes les peines, qu'ils
 meritent, on n'eust jamais songé a allu-
 mer ce feu pour achever un ouvrage,
 que la mort du Seigneur doit avoir ac-
 compli, si elle contient une entiere &
 parfaite expiation de nos pechez. le lais-
 se l'absurdité palpable de ce que cette
 imagination suppose, que Dieu face
 brûler des fideles durant plusieurs an-
 nées, pour des pechez, qu'il leur avoit
 pardonnez; & le dementy qu'elle don-
 ne a l'Ecriture, qui met dans le repos^a a Apoc.
 dans la consolation^b, dans le bonheur^c, b Luc 16.
 dans le paradis^d, auprès du Seigneur^e, c Apoc.
 des esprits, que cette erreur renferme^f 14. 13.
 bien loin de Iesus Christ, & de son Ciel^d Luc 23.
 & de ses divins raffraichissemens, en^g 43.
 des fourneaux souterrains dans les tour- c 1. Cor. 5.
 mens, & en des flammes aussi cuisantes, 6. 7. 8.
 que celles de la geenne. Quand tout
 cela ne seroit point, comment peut sub-
 sister ce feu avecque la verité, que Saint
 Paul

Chap.
XI.

Paul nous enseigne icy, disant, que quand nous sommes jugez par le Seigneur, nous sommes enseignez par luy, afin de n'estre pas condamnez avecque le monde ? On suppose, que les esprits, qui souffrent dans ce purgatoire sont jugez par le Seigneur, ayant, esté condamnez par sa sentence a tant d'années ou a tant de mois de tourmens. Si cela est comme ils le prétendent, il faut donc, que selon la definition de S. Paul, ces esprits soient instruits & enseignez par le Seigneur, afin qu'ils ne soient pas condamnez avecque le monde. Mais comment cela, veu qu'ils sont desja hors de la condamnation du monde, ayant receu dés cette vie la remission de leurs pechez, & de ce qu'ils meritoient de peines eternelles ? Etant tout a fait hors de ce danger, ils font agir le Seigneur en vain, & se travailler inutilement pour empescher ces ames de tomber dans une condamnation, d'où il les a desja tirées. Puis qu'est-ce que le Seigneur leur enseigne dans ce feu ? Est-ce la penitence de leurs pechez ? Mais ils disent eux-mesmes, qu'elle n'a plus de lieu après la mort. En effet tout l'usage de la penitence est de ramener les ames a la sanctification,

Bell. l. 2.
de Purg.
c. 4. §. De-
nique
extot.

& 2

& a la vraye pietè, & charitè, Mais ils Chap. XI.

supposent pareillement, que cela setoit Bell. l. 2. de Purg. c. 3. Responde.

superflu dans le purgatoire, dont les habitans, comme ils nous le content eux-mêmes, sont tous parfaits en la charitè; le premier acte que fait leur volonté en sortant de nôtre monde, consumant & effaçant, a ce qu'ils disent, tout ce qu'ils avoyent d'habitudes vicieuses contraires a la charitè. Les chatimens de Dieu n'ont donc que faire dans leur purgatoire; & c'est une chose assez digne d'étonnement, qu'ils les font infiniment plus grands & plus terribles dans un lieu, où l'on ne peut s'imaginer, a quoy ils sont bons, que sur la terre où ils seroyent incomparablement & plus nécessaires & plus efficaces; ce qui a fait autresfois dire aux Grecs*, que les Latins avoyent inventè le purgatoire pour leur interest, & non pour celuy des trespassez. Et pour l'expiation des peines, que l'on suppose, que les ames y souffrent, outre que cela ne suffit pas pour en établir les tourmens, puis que tous les chatimens, que les fideles souffrent par le jugement de Dieu, les enseignent selon la doctrine de S. Paul, & les forment

* Le mesme là mesme c. 9. §. Credibile est.

* Petr. Annot. in sent. 4. d. 21. art. 1. p. 151. d.

a la

Chap.
XI.

a la repentance, & a la sainteté; quand cela seroit, encore est-il mal-aisé de deviner, pourquoy ils disent, que les ames y sont *purgées de leurs pechez*; puis qu'elles n'y portent aucune ordure, & y descendent parfaitement nettes; ces peines, dont elles s'y acquittent, rendant bien l'homme debiteur, mais non sale, ny souillé, comme ils le disent eux-mêmes; si bien que l'ame, qui les souffre & s'en delivre, n'est pas purgée, ni nettoyée pour cela; parce qu'il n'y a que les ames, a qui la coulpe du peché est remise, qui soyent nettoyées ou purgées; la seule coulpe, & non aussi la peine y produisant la tâche, qui y est nettoyée. Ainsi les ames, qui sont dans ce feu prétendu n'y portant, que les peines; dont elles sont reliquataires a la justice divine, il est faux selon leur propre confession, qu'elles y soyent purgées, ou nettoyées; & faux pareillement, que ce feu soit *purgatif* ou *purgatoire*; puis qu'a leur conté il ne purge rien. Laissons donc là, Freres bien-aymés, l'esperance frivole, qu'ils donnent a leurs devots d'estre purgez de leurs pechez après leur mort dans ce lieu imaginaire. **Travaillons a nous nettoyer**

des

* Bell. de
Indulg. l.
2. c. 3. d. In
c. 1. 1.
Pana de-
bitorem,
non sor-
dium
facit.
* Id.
culpa
maculã
proprie
gignit in
anima.
Macula
ablatiome
collitur.
nã pana.

des nôces dès maintenant, pendant que nous en avons le temps ; pendant que nous entendons la voix de Dieu, qui nous y appelle, nous présentant le sang de son Christ, qui en est la vraie & unique expiation, & nous instruisant par ses châtimens ; pour mortifier en nous les passions du vice & pour nous former à la sainteté ; afin que nous ne soyons pas condamnés avec que le monde. Ne perdons pas courage ; quand Dieu nous reprend. Son châtement est un effet de l'amour ; qu'il nous porte, & il fait partie du soin, qu'il a de nôtre salut. Il nous frappe parce qu'il ne veut pas que nous perissions. Il abandonne les perdus & les desesperez à eux mesmes, sans correction, & sans discipline ; Ils mangent, ils boivent, ils bâtilent, ils jouent, ils vivent à leur aise sans savoir, que c'est de souffrance ou de douleur : Mais ce bon temps, qu'ils se donnent, leur sera chèrement vendu. Ils vertont un jour, mais trop tard, que leurs delices & leurs trionfes n'ont été, que la felicité d'un animal, que l'on engraisse pour la terre. Il est vray, que Dieu trouble quelque fois leur contentement, leur donnant quelque coup de verge pour les

Chap.
X I.

Hebr. 12:
5.

A a a

réveiller

Chap.
X I.

Hebr...12.
6.

réveiller de leur assoupissement, & les convier a la repentance. Mais il le fait rarement ; le plus souvent il les traite, comme des étrangers, dissimulant leurs excez jusques a ce qu'ils en ayent comblé la mesure ; au lieu que pour les fideles, il châtie *celuy qu'il aime*, cõme dit l'Apõtre, & *fouëtte tout enfant, qu'il avouë*. Il n'y a point de plus mauvais signe pour le salut d'un pecheur, que quand Dieu le laisse dans le borbier du vice sans correction ; comme quand le medecin permet tout a un malade, sans luy rien refuser de ce qu'il demande. Il luy vaudroit mieux, qu'il luy fust severe, que de luy estre ainsi indulgent. J'aimerois bien mieux l'acrimonie de ses poudres, & la rudesse de ses ordonnances, que cette grande complaisance ; parce que l'une laisse quelque esperance de la guerison du patient ; au lieu que l'autre nous dit, qu'il n'en faut plus rien attendre. Que le châtiment du Seigneur nous donne donc dès l'abord une douce assurance de son amour. Tenons pour certain, qu'il desire nôtre salut, puis qu'il daigne songer a nous, & prendre le soin de nos affaires. Si la pesanteur de sa verge nous trouble,

trouble, pensons, que les grandes mala- Chap.
dies ne se guerissent qu'avec de forts re- XI.
medes. Que la main qui nous traite, &

le bien infiny, qu'elle nous procure, con-
solent la rudesse de ses opérations, & ad-
doucissent le sentiment, que nous en

avons. Au lieu de nous plaindre, médi-
tons ses enseignemens, & faisons nôtre
profit de son instruction. Les Payens

mesmes ont bien reconnu dans leurs te-
nebres, que l'adversité est l'école de la
vertu, & qu'elle ne s'apprend nulle part

si bien, que dans la souffrance. Qu'il est
difficile de conserver la pieté, la mode-
stie, & l'honnesteté, & en un mot la

sanctification dans la prospérité & dans
les delices! Moïse se plaint, que le *droitu-* *Deut. 32.*
rier, s'étant engraisé, a regimbé, & qu'il a ^{15.}

quitté le Dieu, qui l'a fait, & deshonoré le
Rocher de son salut, & un autre Prophete
dit, que ses Israélites s'étant saoulez leur

cœur s'est élevé, & qu'ils ont oublié le Sei- *Osée 13. 6.*
gneur. La premiere chose, que nous ap-
prend le châtiment, est de rabbaïsser

cette elevation du cœur & de nous ran-
ger a l'humilité. Il nous dispose en suite
a examiner nôtre vie, & en reconnoistre

les deffauts, & a en demander pardon au
A a a 2 Seigneur;

Seigneur, a l'invoquer plus souvent, & plus ardemment, a purifier nos pensées, a nous corriger de nos vices, a changer toutes nos voyes. Cette sollicitude étouffe souvent les vaines passions, que le loisir & la prosperité avoit fait naistre dans nos cœurs. C'est-là le fruit, & l'effet de tous les châtimens de Dieu en general. Mais outre cela chacun de ses châtimens selon sa nature, & souvent selon nôtre besoin, nous donne son instructioun particuliere. Les maladies nous apprennent fidelement la misere de cette vie, la foiblesse & la mortalité de ce pauvre vaisseau de terre, d'où elle depend. Les pertes de biens, de femmes, d'enfans, ou d'amis, nous representent vivement l'incertitude des choses humaines, & le peu d'assurance, qu'il y a en tout ce que nous admirons le plus dans cette belle, mais fausse & trompeuse figure du monde. La haine & la persecution des grands, le fleau de l'envie, & de la médifance nous font ressentir en quelles épines, & au milieu de quelles bestes nous vivons, pour nous apprendre, qu'il faut chercher nôtre repos & nôtre bonheur en Dieu seul, dans la paix d'une bonne conscience,

ce, dans le mépris de ce monde, & dans l'espérance de la bien-heureuse immortalité. Mais pour nous former à souffrir patiemment le châtimeut de Dieu, & à en recueillir les fruits, qu'il nous y presente, le principal est d'en bien confiderer la necessité: Car puis que l'Apôtre nous dit, que le *Seigneur nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnez avecque le monde*; il nous declare par mesme moyen, que sans ces remedes nous tomberions dans la perdition aussi bien, que les mondains. D'où vous voyez combien est vray ce que reconnoist David, qu'il luy *avoit été bon d'avoir été châtié*; & ce que luy & Iob assurent conjointement que *bienheureux est l'homme, que le Seigneur reprend, & qu'il châtie*. Car quel autre bien plus grand, & plus precieux saurions-nous recevoir de Dieu, que d'estre preservez de la perdition éternelle? Mais souvenez vous fideles, que le châtimeut ne vous servira de rien, s'il ne produit en vous le fruit de la repentance, & de la sanctification, auquel Dieu l'adresse. Sans cela il aggravera vôtre condamnation. Car comme avoir entendu l'Evangile sans foy, & sans reverence, est un

Chap.
Xl.

peché beaucoup pire, que le crime de ce-
luy, qui vit mal dans les tenebres de l'i-
gnorance ; ainsi avoir receu le châtiment
de Dieu sans en estre touché, & sans
s'estre converty a luy, est une offense
beaucoup plus enorme, que n'est pas la
desobeissance des môdains, qui *sans avoir*
jamaïs été repris ni châtiés de Dieu, conti-
nuent dans leur mauvaise vie. Tout en
revient donc a ce point ; mes Freres, que
de quelque sorte, que vous soyez traittez,
& de quelque maniere, que vous pensiez
pourvoir a vos affaires, au fond rien n'est
capable de vous empescher d'estre con-
damnez avecque le monde, si vous a-
mandant vous ne devenez Chrétiens
tout de bon ; c'est a dire si vous ne vivez
deormais dans une vraye, & réelle san-
ctification, sans laquelle nul ne verra
Dieu ; renonceant a l'injustice, a la fraude,
a la discorde, aux inimitiez, aux querel-
les, & aux batteries, a l'orgueil & a l'am-
bition, & a l'impureté de l'adultere &
de la fornication, & aux bassesses de l'ava-
rice, & aux brutalitez de la gourmandi-
se, & de l'ivrognerie, & enfin a tout ce
qui est contraire a cette belle & divine
Sainteté, dont le Seigneur Iesus nous a
donné

Hebr. 12.
14.

donné le patron en sa vie , & les prece-
ptes en sa parole. Si vous espérez le salut ^{Chap. XI.}
sans cela , vous vous trompez , & vous
seduisez vous même. Et quiconque vous
le promet sous d'autres conditions , vous
flate , & vous mene en perdition. Prions
notre bon Dieu & Père, qu'il nous per-
suade a tous l'excellence , la beauté, & la
nécessité de la sanctification, si vivement
& si fortement , que desormais laissant-
là tout autre dessein , nous nous addon-
nions a l'aimer & a le servir , & reform-
ions notre vie selon la reigle de son
Evangile ; nous éloignant des mœurs &
des vices du monde, afin que nous n'ayôs
aucune part , ni en sa corruption , ni en
sa condamnation , mais qu'ayant été des
ce present siecle avec Iesus Christ, le
Saint des Saints , nous vivions durant
toute l'éternité de l'autre en la bien-heu-
reuse communion de sa gloire. Ainsi
soit-il,



SERMON DE NEUVVIESME.

* Pro-
noncé à
Charé-
ton le
Dimâche
29. jour
d'Octobr.
1662.

I. EPI TRE AVX CORINTHIENS

Chap. XI. v. 33. 34.

33. *Pourtant mes Freres, quand vous vous assemblez pour manger, attendez vous l'un l'autre.*

34. *Que si quelcun a faim, qu'il mange en la maison, afin que vous ne vous assemblez en jugement. Touchant les autres points j'en ordonneray, quand je seray venu.*



HERS FRERES;

Comme le sage Medecin, pour guerir un mal dangereux n'agit pas toujours d'une mesme sorte, mais diversifie les remedes, mellant le doux avec l'amer; & employant prudemment les lenitifs, & les rafraischissemens après l'acrimonie des poudres, le tranchant du fer, & le feu du cautere selon l'état du patient, & des humeurs, qui le travaillent; les Mi-
nistres

nistres de Dieu en usent de mesme avecque les pecheurs, dont ils traittent les ames. Sils y remarquent quelque playe mortelle, ils y appliquent d'abord des censures picquantes, des paroles fortes & tranchantes, qui causent de la confusion & de la douleur au malade; Ils tonnent contre son crime; ils en montrent l'horreur; ils decouvrent les bords & le fond de la playe; ils y mettent le feu, annonçant au patient les jugemens du Seigneur, & la terreur de ses menaces: Mais apres ces tristes & desagrees commencemens, ils s'addoucissent, & le ramencent a l'esperance & a la repentance, avecque le baume des consolations; avecque le lait & le vin de l'amour, & des promesses de Dieu en son Fils Iesus Christ. S. Paul nous en a donne un illustre exemple dans le discours qu'il tient en ce lieu aux Corinthiens, a qui il écrit cette epitre. Il voyoit au milieu d'eux une étrange profanation de la Sainte Cene, qu'ils prenoient la plupart d'une maniere tres-indigne de ce divin mystere. Que fait-il dans cette facheuse occasion? Certainement il ne les flatte pas; c'eust été une douceur cruelle,

Chap.
XI.

cruelle, qui eust tuè l'ame pour épargner l'oreille. Il ne les accable pas non plus d'injures & de reproches; C'eust été les desesperer, & empirer leur mal, au lieu de le guerir. Il chemine entre ces deux extremittez; & évitant sagement ce qu'elles ont de mauvais, il mesle adroitement la douceur de l'une avecque la rigueur de l'autre; & par ce temperament il sauve le pecheur, & tuè le peché; il fait mourir le mal, & vivre le malade. Vous avez veu avec quelle adresse il est entré dans ce facheux discours; puis comme il leur a fait connoître le vice de leur conduite en leur representant l'Auteur, l'institution, & la fin de ce Sacrement, qu'ils traittoient si mal; Comment, en suite il leur a découvert la profondeur & la malignité de leur playe; tranchant nettement, que c'étoit un crime capital & mortel, qui les rendoit coupables de la derniere condamnation & malediction du Seigneur, & qui attiroit desja sur eux les premisses de ses terribles jugemens, la maladie & la mort de leurs corps. Après ces coups de foudre, qui devoient les intimider & les effrayer aussi étrangement, que s'ils eussent desja été sur le bord

bord des enfers, prests a tomber dans les ^{Chap.} tourmens éternels des demons. Vous ^{XI.}
avez veu comment en suite l'Apôtre a soudainement changé de ton ; leur donnant de l'esperance de cela mesme, d'où naissoit leur crainte, & leur apprenant, que ces coups, qu'ils sentoient de la discipline celeste, les appelloient a repentance ; qu'ils tendoient a les convertir, & non a les perdre ; a les retirer de l'enfer, & non a les y pouffer, leur étant dispensés par une sage & vraiment paternelle providence de Dieu pour les amander, & les empescher par ce moyen d'estre condamnez, & de perir avecque le monde. C'est ce que vous avez peu remarquer jusqu'icy dans la conduite de l'Apôtre. Maintenant il acheve la cure de ce mal ; & recueillant en peu de paroles simples & amiables le fruit de tout ce qu'il a dit, ou de doux, ou de rude, il ordonne a ces fideles de celebrer la Cene du Seigneur sans desordre, & de sanctifier leurs assemblées, les nettoyant des crimes, qu'il a repris pour ne pas tomber dans le malheur, dont il les a menacez ;
Pourtant mes Freres (leur dit-il) quand vous vous assemblez pour manger, attendez vous l'un

Chap.
XI

*l'un l'autre ; que si quelqu'un a faim, qu'il mange en la maison , afin que vous ne vous assemblez en jugement. C'est tout ce qu'il leur dit sur ce sujet. Mais parce qu'il restoit encore quelques autres choses a reformer au milieu d'eux pour rendre a leurs Saintes assemblees toute leur vraye & legitime forme, & les mettre dans l'entiere perfection , où elles n'étoient pas encore , se contentant d'avoir pourveu au principal & au plus pressant , il leur promet a la fin qu'a leur premiere veüe il ne manquera pas de donner aussi ordre au reste ; Touchant les autres points (dit-il) j'en ordonneray, quand je seray venu. Je traiteray, s'il plaist au Seigneur, en cette action, les deux parties de la conclusion de l'Apôtre ; premierement l'ordre , qu'il leur donne sur le sujet de la Sainte Cene ; dont il a parlè ; & puis en second lieu la promesse, qu'il leur fait, de regler aussi en leur temps , les choses a quoy il n'a pas touchè pour cette heure. Sur la premiere , il faut remarquer d'entrée la qualité qu'il leur donne en les appellant *ses Freres* ; *Pourtant mes Freres* (leur dit-il) *quand vous vous assemblez pour manger , attendez vous l'un l'autre.* Depuis le verset dixseptiesme,*

qui

qui est le lieu, ou il entre dans ce discours, ^{Chap. XL.} y commençant la censure de leur desordre, il ne leur avoit point donné ce nom, dont l'usage luy est si familier par tout ailleurs; s'en abstenant constamment pour rendre sa reprimende plus forte, parlant a eux, comme a des gens, qui par le mépris qu'ils faisoient du Seigneur & du Sacrement de son union, se rendoient indignes d'estre reconus pour freres par ses serviteurs. Mais les ayant deormais assez repris de leur faute, & suffisamment purifié leurs cœurs de tout ce qu'il y avoit de criminel, il leur rend le symbole de la paix, & leur rend le doux & amiable nom de *ses freres*; pour les affermer de la bonne opinion qu'il avoit d'eux, montrant par la communion, où il les reçoit, qu'il ne doute point, qu'ils ne soyent touchez de sa remontrance, & qu'ils ne se corrigent de leur defect, en obeissant a l'ordre, qu'il ajoûte pour la fin. Ce mot adoucit tout ce qu'il leur a dit de rude; & excuse par l'affection que l'on doit a des freres bien-aimez, ce qu'il y peut avoir eu d'aigreur dans quelques uns de ses termes; protestans secrettement, que ce n'est pas la haine, ni l'averfion, mais l'amour & la

la

la tendresse, qui les a tirez de sa plume; non le dessein de les offenser, mais le desir de les sauver. Le mot par où il commence l'ordre, qu'il leur donne, est aussi considerable; *Pourtant* (dit-il) *quand vous vous assemblez pour manger, attendez vous l'un l'autre.* Cette particule *pourtant* lie ce qui fait avec ce qui a precedé, & montre que ce qu'il ajoute, est le fruit, l'extrait & la conclusion de ce qu'il a dit. Il a dit, que s'assembler comme ils faisoient, sans ordre, & sans marque de respect pour l'Eglise, ou d'amitié pour ses freres; *n'étoit pas manger la Cene du Seigneur.* Il a dit, qu'en user ainsi, *c'est manger le pain & boire la coupe du Seigneur indignement; que c'est estre coupable du corps & du sang de Jesus Christ; & enfin que c'est manger & boire sa condamnation;* Il avoit encore ajouté, que c'étoit pour les avertir de cette faure, & pour les en corriger; que Dieu déployoit son jugement sur leur Eglise, en frappant plusieurs d'infirmités & de maladies; & quelques uns mesmes jusques a la mort; afin que songeant a eux ils se convertissent a luy, & que cessant de l'offenser, ils fussent preservez de la condamnation du monde, où ils s'envelopperoient

i. Cor. II.
20.Là mes-
me vers.
27.28.9.Là mes-
me vers.
30.32.

lopperoient sans doute a la longue, s'ils ^{Chap.}
s'endurcissoient dans leur peché. De tou- ^{X I.}
tes ces choses, qu'il a posées cy-devant,
il tire maintenant sa conclusion; *Pourtant*
(dit-il) c'est comme s'il disoit. Puis qu'il
est clair par les choses, que je viens de
vous représenter, que le désordre, qui
regne au milieu de vous, vient de mépris
envers l'Eglise, & ce qui est encore plus
horrible, d'irréverence envers le Sei-
gneur, & du peu d'estime que l'on a pour
son corps & pour son sang; & que des cri-
mes si noirs & si atroces, plongent dans
une condamnation inévitable, ceux qui
en sont coupables; faites vôtre profit des
châtiments, que Dieu vous envoie pour
vous corriger, & renonceans a ces vices,
& aimant cordialement l'Eglise & tous
ses membres, & respectant & adorant le
Seigneur comme vôtre grand Dieu &
Sauveur, celebrez deormais le Sacre-
ment de sa mort avec toute la foy, la re-
verence & la bien-seance, qui luy est
deuë. Car c'est là le sens plein & entier
de l'ordonnance de l'Apôtre; *Pourtant,*
mes Freres, quand vous vous assemblez pour
manger, attendez vous l'un l'autre: lavouë
que les paroles en sont moins fortes; Mais
c'est

c'est là sans doute la pensée. A la vérité il épargne ses Corinthiens, les ramenant au principe de ce discours & n'exprimant que ce qui luy en avoit donné l'occasion; & les avertissant seulement de s'attendre désormais l'un l'autre dans leurs saintes assemblées, sans qu'aucun s'avance d'y prendre son repas avant la venue des autres freres. Mais il entend sans doute, qu'avec ce desordre, ils en font aussi cesser les causes, & les effets. Il luy suffit de les avoir desja condammés en forts termes dans les textes precedens. Il n'en dit plus rié en celuy-cy de peur d'attrister ces fideles par une repetition, qui leur seroit facheuse, & qui n'étoit pas necessaire en ce lieu, après ce qu'il en a dit. Il se contente d'exprimer le desordre, qui avoit donné lieu a tout ce discours. *Quand vous vous assemblez pour manger, attendez vous* (dit-il) *l'un l'autre. S'il vous souvient, mes Freres, de la faute que l'Apôtre reprochoit a ces fideles dans le verset 21. & 22. de ce chapitre, & de l'exposition, que vous en entendistes; vous n'aurez point de difficulté a comprendre l'ordre, qu'il leur donne icy. Mais parce que le long-temps qui s'est passé depuis, vous a possible*

possible fait oublier a la plupart, ce que nous en dismes alors; je crois qu'il ne sera pas inutile pour vôtre édification commune; d'en repeter brievement quelque partie, sans laquelle il est malaisè, & presque impossible de bien entendre les paroles de Saint Paul en ce lieu. Sachez donc, que durant ces premiers temps du Christianisme l'on celebroit la Cene du Seigneur en une maniere un peu differente de la nôtre; j'entens pour ce qui est, des circonstances seulement, & non pour le fond de la chose, qui est mesme maintenant, qu'elle fut baillée & pratiquée par les Apôtres. Alors quand on celebroit la Cene, c'étoit la coûtume des fideles de prendre tous ensemble leur repas dans le lieu de leur sainte assemblée pour témoignage de l'étroite communion, amitié & correspondance; qui étoit entr'eux; comme nous l'avons montré en son lieu par les autoritez de l'Ecriture; & par les traces du premier usage, qui paroissent encore dans les livres des siecles suyvans; & enfin par le consentement des Interpretes tant anciens; que modernes. Ces banquetz sacrez s'appelloient *Agapes*, c'est a dire des repas

de charité; & se faisoient en grande simplicité, de ce que chacun de la compagnie y avoit volontairement apporté. Le repas achevé, le Pasteur après avoir rendu grâces, & fait quelque exhortation à l'assemblée, benissoit le pain & le vin de l'Eucharistie, avecque les prières solennelles; & puis distribuoit le Sacrement à tous les assistans, à chacun en son ordre. C'étoit une image de la première Cene du Seigneur, où après avoir souppé avec ses disciples, il les fit tous communier ensemble au saint Sacrement de son corps & de son sang, à cette mesme table, où ils venoyent de prendre leur repas. C'est donc ce qu'entend icy l'Apôtre; *Quand vous vous assemblez pour manger*, dit-il; c'est à dire pour participer au Sacrement de la Cene du Seigneur; pour manger, & dans le charitable repas, par lequel vous commencez ceste sainte action, & principalement dans le banquet plus sacré, où vous recevez le mystere du corps & du sang du Seigneur. Car sous ce mot de *manger* il comprend l'un & l'autre, *l'Agape*, & le Sacrement: Le Sacrement étoit le principal de toute l'action; c'en étoit la fin, & le dessein;

l'Agape

l'Agape n'en étoit que le préparatif. Que ceux de Rome ne s'aillent pas imaginer; que cette expression de S. Paul favorize la communion seche, qu'ils donnent a leurs peuples; & mesme a leurs clerics, si ce n'est dans les Messes qu'ils ont chan- rées, comme si en disant, que l'on s'assem- bloit pour manger, l'Apôtre signifioit, que vous, ou quelques uns mangeassent sans boire a la table du Seigneur. C'est une maniere de parler familiere a ces divins Auteurs de comprédre toutes les parties d'un sujet, ou d'un tout sous l'une des principales & des plus essentielles; si bien que le manger étant l'une des prin- cipales parties du repas, & celle qui en est ordinairement la premiere, il ne faut pas s'étonner; que l'Écriture signifie le repas entier sous le simple mot de man- ger. Elle en use souvent ainsi; comme quand elle dit, que les Juifs ne mangent point, qu'ils ne lavent souvent leurs mains; Et dans l'histoire de la Cene du Sei- gneur; comme ils étoient a table; & man- geoyent; & quand les Pharisiens disent, que le Seigneur mange avecque les Péagers & avecque les gens de mauvaise vie; & quand S. Luc raconte, qu'un Pharisien pria Iesus

Chap:
XI:

Marc. 7:
3. & 14:
18.

Math. 9:
11.

Luc. 7. 36.

Chap.
XI.

de manger chez luy, & ainsi dans une infinité d'autres lieux du vieux & du nouveau Testament; où il est clair, que le mot de manger est employé, pour dire prendre son repas; & il faudroit estre ridicule au dernier point pour se figurer, que dans ces lieux-là & en d'autres semblables, l'Écriture exclue le boire des repas, qu'elle exprime ainsi, y entendant le seul manger sens le boire. En effet vous trouverez qu'au lieu, que dans S. Matthieu il est dit simplement, que Iesus

Marc 2. mangeoit avecque les Pèagers, dans S. Marc
16. *rapportant la mesme histoire, il est dit, que Iesus mangeoit & beuvoit avecque les Pèagers. C'est l'entiere exposition de l'autre expression figurée, & raccourcie, qui nous apprend clairement, que le mot de manger étant mis seul dans l'Écriture, non seulement n'exclut point le boire, mais le comprend mesme souvent. Il n'y a donc nulle ombre de raison de tirer a la communion seche ce que dit icy l'Apôtre, quand vous vous assemblez pour manger; étant clair qu'il comprend sous ce mot le repas tout entier, c'est a dire le boire avecque le manger, selon l'institution & l'ordre du Seigneur, qui ayant fait*

cc

ce Sacrement dans les deux espèces du ^{Chap.} pain & du vin, commanda a tous ses disci- ^{XI.} ples de manger de l'une & de boire de l'autre ; & selon la doctrine de S. Paul, qui oblige tous les fideles de manger & de boire a la table du Seigneur. Mais si cette expression de l'Apôtre ne favorize pas cet abus de l'Eglise Romaine ; elle en combat & en refute un autre. Si vous en croyez l'Apôtre , les fideles, qui s'assemblent pour le Sacrement de l'Eucharistie, *s'assemblent pour manger* ; si bien qu'en son stile aller dans l'Eglise pour y *manger*, c'est y aller pour le Sacrement de l'Eucharistie. D'où il paroist clairement qu'alors tout l'usage , que les fideles tiroient de l'Eucharistie, s'en tiroit en la mangeant , c'est a dire en y communiant ; & que ceux que le Sacrement attiroit dans l'assemblée de l'Eglise, il les y attiroit pour le manger ; comme en effet il paroist par les livres des Anciens, que ce Sacrement ne se faisoit point dans l'Eglise sans qu'il y eust plusieurs communians ; & que tous ceux qui assistoient a la benediction de la table sacrée y communioient aussi ; & que cette coutume a duré fort long-temps parmi les

Chrétiens. Mais les choses ont bien changé dans l'obéissance du Pape, où l'on voit tous les jours célébrer l'Eucharistie en mille & mille Eglises sans que pas un y communie, que celuy seul qui l'a consacrée. Aussi ne dit-on plus des fideles comme fait icy S. Paul, *qu'ils vont dans l'assemblée pour manger; ou pour manger l'Eucharistie; mais pour voir, ou pour entendre la Messe*, qui est a la verité un étrange changement de langage. Mais ils parlent les uns & les autres chacun selon leurs créances. S. Paul & les plus anciens Chrétiens croyant, que ce Sacrement est vray pain en sa substance, fait & institué pour célébrer, en le mangeant, la memoire du Seigneur, ont aussi tenu en suite, qu'il ne sert qu'a ceux des fideles, qui le mangent; si bien qu'il ne faut pas s'étonner que voulant signifier *s'assembler pour ce Sacrement*, ils ayent dit, comme fait S. Paul en ce lieu *s'assembler pour manger*; au lieu que le Pape ayant persuadé a son monde, que ce Sacrement est un Dieu, & de plus encore un sacrifice réel & externe qui expie les pechez de ceux pour qui il est offert, on s'est imaginé, qu'il faut s'y trouver souvent,

vent, non pour le manger (ce que l'on fait rarement) mais pour le voir, pour le saluër, pour l'adorer, & pour recevoir de son immolation la propitiation pour vos pechez. Et c'est la raison pourquoy ceux de Rome sont si soigneux d'aller souvent a la messe : & les plus devots mesmes tous les jours, presque toujours sans communier, mettant en cette devotion la meilleure & la plus exquisite partie de la pietè Chrétienne. Mais je reviens a l'Apôtre, qui ordonne a ces fideles, que desormais *ils s'attendent l'un l'autre*, quand ils s'assemblent ainsi pour manger. C'est justement la correction de l'abus, qui regnoit au milieu d'eux, au grand scandale de l'Eglise. Car ceux de leur troupeau, qui étoient riches, s'étant rendus au lieu de l'assemblée, & y ayant fait apporter dequoy manger, selon la coutume que nous avons touchée, soit qu'ils s'ennuyassent d'attèdre, soit qu'ils dedaignassent les pauvres & tinssent a deshonneur de manger avec eux, se faisoient servir incontinent & prenoient seuls leur repas en particulier; sans se donner la patience d'attendre, que toute la compagnie fust assemblée; pour

Chap.
X I.

manger tous ensemble en commun, comme l'ordre & la nature & l'institution de ces Agapes les y obligeoit. S. Paul nous a clairement appris, que c'étoit là le desordre des Corinthiens dans ces repas sacrez; comme nous l'avons entendu dès le commencement de son discours, où il disoit, que *chacun d'eux s'avançoit de prendre son souper particulier*; si bien que les uns avoyent faim pendant que les autres faisoient bonne chere; Et c'est encore là, que se rapporte ce qu'il leur disoit; *Meprisez vous l'Eglise de Dieu? & faites vous honte a ceux, qui n'ont pas de quoy?* Il leur declare donc, qu'il veut que cet abus scandaleux soit retranché du milieu d'eux, & que ce repas sacré se fasse, non separément par chacun, mais par tous ensemble en commun. Car leur disant, qu'ils *s'attendent l'un l'autre*, il leur defend de *se haster de prendre chacun son souper a part*; comme ils avoyent accoutumé d'en user; & leur ordonne de ne se point mettre a table, que toute la compagnie des freres ne se fust renduë au lieu de l'assemblée, pour y prendre tous ensemble leur refection sobrement & honnestement, dans une egalité & une

concorde

1. Cor. 11.
21.

concorde digne du nom de Chrétiens, Chap.
qu'ils portoient, digne de cette unité de ^{XI.}
condition, où Iesus Christ les avoit mis
en sa grace, & où il les appelloit en sa
gloire, & digne enfin de ce Sacrement
de leur communion mystique, qui de-
voit finir & couronner leur charitable
repas. Et afin qu'aucun ne fît difficulté
de se soumettre a cet ordre, prenant pos-
sible pour pretexte la foiblesse de son
estomac, & allegant, qu'il ne sauroit
sans beaucoup de peine, & peut estre
sans quelque incommodité de sa santé
se passer si long-temps de manger jus-
ques a ce que toute la compagnie fust
venue; l'Apôtre va au devant de cette
excuse, *Si quelcun (dit-il) a faim, qu'il man-
ge a la maison.* Il donne un expedient
bien aisè a ceux, qui ne pourront atten-
dre a manger jusques a ce que l'assem-
blée soit formée; s'il y en a que leur esto-
mac maistrise si imperieusement, qu'ils
ne puissent se passer de manger pour ce
peu de temps sans que la faim les travail-
le, il leur permet d'y pourvoir de bonne
heure, en prenant quelque chose au lo-
gis avant que de venir au lieu de l'assem-
blée, pour munir & soutenir leur esto-
mac,

Chap.
XI.

mac, & le rendre capable d'attendre sans impatience, que la compagnie soit complete, afin d'y soupper avec leurs freres. Car c'est-là clairement le sens de ses paroles; comme la pluspart des Interpretes en sont d'accord; & je ne vois pas qu'elles en puissent avoir un autre; l'effort que font quelques uns, de les résoudre en je ne sçay quelle espece d'ironie, étant vain; puis que toutes les circonstances montrent, que l'Apôtre parle icy fort serieusement: loint qu'il a desja exprimé la mesme pensée cy-devant, avec plus de force encore, où ayant représenté l'abus de ceux, qui mangeoient a part avant que les autres fussent venus, *N'avez vous donc point de maisons.* (leur dit-il) *pour y manger & pour y boire?* Qui ne voit, que ce seroit en vain, & mesme ridiculement, qu'il les pousseroit de la sorte, s'il ne leur permettoit de manger & de boire seuls en leurs maisons avant que de venir dans l'assemblée? & de faire chez eux en liberté, ce qu'ils ne pouvoient faire dans l'Eglise sans scandale? Mais enfin pour affermir un ordre si équitable, & abbatre toute excuse, ou pretexte, que la chair & le sang y pourroit opposer,

I. Cor. II.
22.

poser; il leur remet encore icy devant les yeux ce qu'il a desja touché, que s'ils méprisent ses avis & s'oppiniâtrent en leur desordre, ils attireront sur eux la condamnation, que merite leur irreverence envers les choses sacrées; au lieu du profit & de la benediction qu'ils rapporteroyent de ces saintes assemblées; s'ils les celebroyent legitimement; Attendez vous l'un l'autre & si vous ne pouvez le faire autrement, prenez quelque chose au logis, plustost que de troubler vos freres, *afin (dit-il) que vous ne vous assembliez pas en jugement*; c'est a dire de peur que cette assemblée sainte, instituée pour entretenir vôtre charité & vôtre union, & pour avancer vôtre salut, étant profanée par vôtre faute, ne vous tourne a condamnation; en la mesme sorte qu'il disoit aussi du pain & du vin de la Sainte Cene, que *qui en mange & en boit indignement, mange & boit son jugement*; son abus & sa profanation luy tournant a malheur & a perdition une chose sainte, qui luy eust communiqué, s'il l'eust receuë legitimement, le corps & le sang du Seigneur, c'est a dire le prix de sa redemption, & son salut eternel. C'est là,

Fideles,

1. Cor. II.

29.

Fideles, l'ordre, que l'Apôtre donne a l'Eglise des Corinthiens sur la maniere, dont ils doivent celebrer dignement la Sainte Cene du Seigneur, selon la coûtume de ce temps-là. Dou il paroist clairement, qu'il leur laisse en son entier l'usage des Agapes, ou des banquets de charité avant que de communier; contre l'opinion de plusieurs, qui estiment, qu'il les abolit absolument : Mais ils errent evidemment. Car en leur commandant de s'attendre l'un l'autre pour manger, il presuppose necessairement, qu'ils facent ce repas tous ensemble. Il corrige seulement le desordre de ceux, qui le faisoient a part avant les autres; Il ne supprime pas le repas mesme. Et de rapporter seulement ces paroles, au manger du Sacrement & non aussi a celuy de l'Agape conjointement, on ne le peut; premierement parce que l'on ne voit rien dans tout le discours de l'Apôtre, qui accuse les Corinthiens d'avoir communié au Sacremēt chacun a part, les uns plustost, & les autres plus tard dans une mesme assemblée, ce qui eust été un renversement épouvantable de l'institution du Seigneur. L'Apôtre dit seulement, *que*
chacun

chacun d'eux s'avançoit de prendre son *souper* particulier; ce qui signifie bien le repas de l'Agape, qu'ils faisoient a part, au lieu d'attendre leurs freres pour le faire avec eux en commun; mais ne peut en aucune faison s'entendre du sacrè repas de l'Eucharistie. Mais ce que l'Apôtre ajoute le montre encore plus clairement, *Si quelcun a faim*, dit-il, *qu'il mange a la maison*; opposant comme vous voyez, ce manger dans la maison au manger dans l'assemblée, l'un & l'autre pour se garantir de la faim. Il entend donc, que dans l'assemblée mesme les fideles faisoient un repas, qui contenoit leur estomac, & satisfaisoit a leur faim; voulant, que ceux, qu'elle presse trop, goûtent quelque chose au logis, pour pouvoir attendre le repas commun de l'Eglise, c'est a dire l'Agape; comme chacun voit, puis que l'Eucharistie est un repas mystique & spirituel, pour rassasier l'ame, & non pour appaiser la faim du corps; a quoy ne suffiroit pas la petite quantité de pain & de vin, que l'on y donne a chacun des communians. Ainsi l'Apôtre par sa permission autorise clairement entre les Corinthiens ces banquets de charité nommez

Chap.
XI.

Tertull.
dans
l'Apolog.

nommez Agapes. Aussi est-il certain, & confessé de tout le monde, que l'usage en continua long-temps dans l'Eglise, & mesmes quelques siècles entiers; comme nous l'apprenons nommément de Tertullien, qui vivoit plus de cent ans après la mort de l'Apôtre, & qui néanmoins les décrit, & en parle, comme d'une chose, qui se pratiquoit de son tēps entre tous les Chrétiens. Elles ne cessèrent, que lors que le nombre des fideles étant grandement accreü, on reconnut, que l'usage en étoit incommode, & sujet a beaucoup d'indecences, & d'inconveniēns en de grosses assemblées, comme étoient alors celles des Chrétiens; le ne repeteray pas icy ce que j'ay desja remarqué autresfois, combien s'accorde mal avecque les opinions de Rome, qui a deifié le Sacrement de l'Eucharistie, cet usage constant & certain de l'Eglise Apostolique, de le celebrer a l'issüé d'un soupper. Si les Chrétiens en eussent eu alors le mesme sentiment, qu'en a aujourd'huy le Pape, certainement il n'est pas croyable, ni que les Corinthiens fussent tombez dans le desordre, que S. Paul leur reproche, ni supposé, qu'ils

qu'ils eussent peu y tomber, que l'Apôtre ne les eust pas au moins avertis d'abolir entièrement un usage si scandaleux, & de ne pas avoir une si mauvaise, & si honteuse opinion de leur grand Dieu & Sauveur, que de s'imaginer, que ce ne soit pas l'offenser, que de fourrer son corps divin & glorieux en des estomacs chargez de viande & de vin. Mais on ignoroit encore en ces temps bien-heureux tous les prétendus mysteres de ces *impanations, transsubstantiations & deifications*, que l'on n'a découverts, que plusieurs siècles depuis; si bien qu'il ne faut pas s'étonner, que ni les Corinthiens, ni S. Paul, ni toute l'Eglise de ce temps-là ne fissent point de scrupule de communier après soupper. Assurément ils étoient tous *Sacramentaires*, comme il plaist a Messieurs de la communion du Pape de nous appeller. Ils ne croyoient pas non plus que nous, que l'Eucharistie soit une divinité réelle & présente, adorable de latricie par tous les communiants; Ils croyoient sans doute aussi bien que nous, que quelque auguste qu'en soit la signification, & quelque salutaire qu'en soit l'effet & l'usage legitime par la benediction du Seigneur, c'est

pourtant

pourtant au fond une vraye substance de pain & de vin. En ayant cette créance, il leur faut pardonner, s'ils ne l'ont pas traitée, avec tout le mystere que l'on y apporte aujourd'huy a Rome; & a l'Apôtre, s'il a permis aux fideles, mesme après le scandale des Corinthiens, de continuer a communier au Sacrement immediatement après avoir souppé, & a la table mesme, où ils avoient souppé. Jamais il n'en eust ainsi usé, s'il n'eust été un vray & achevé *Sacramentaire*, au sens, que l'on nous donne ce nom. Et cela se voit encore plus clairement de ce que nous content de souffrir, que les Corinthiens prennent le Sacrement a l'issüe de leur soupper, il promet mesme a ceux, qui n'avoient pas l'estomac assez bon pour attendre ce soupper, de prendre quelque chose a leur logis avant que de venir dans l'assemblée. Il reçoit a la table du Seigneur le fidele qui a deux repas dans son estomac; une collation, & un soupper. Il croit, qu'avecque tout cela il ne laisse pas de communier dignement, pourveu que son cœur ne soit pas moins muni de foy, & de charité & de repentance, que son corps l'est de viande. Il n'y a pas plus de

différence

difference entre le jour & la nuit, qu'il y en a entre cette discipline de l'Apôtre, & celle du Pape. L'Apôtre permet a un fidele de communier dans l'Eglise après avoir soupé ; le Pape exclut de ses autels tout homme, qui a fait un repas; quelque leger, qu'il puisse estre. L'Apôtre accorde au fidele, qui ne peut attendre sans incommodité le soupper de ses freres, de prendre quelque chose a la maison, avant que de venir a l'Eglise pour y communier ; c'est a dire qu'il ne fait point de scrupule d'admettre a la sainte table un homme, qui a fait deux repas. Le Pape defend tres-severement d'y venir autrement qu'a jeun ; & pour nous bien faire comprendre le sens de sa loy, ses Theologiens nous avertissent, que cela s'entend d'un jeusne *naturel* & non simplement *Ecclesiastique*, c'est a dire comme ils l'expliquent, d'un jeusne qui exclut absolument toute viande & tout breuvage, & ne laisse pour tout rien descendre dans l'estomac, si ce n'est peut estre la salive, & ce qu'elle y entraîne avec elle. La regle de leur Missel le porte ainsi expressément, prononçant *incapable de communier a l'Eucharistie & de*

Chap: XI:

Cajetan: dans la partie somme sur le mot Communion Sacremēt p. 59. 60.

Miss. de defect. circa miss. c. 9.

Chap.
XI.

la célébrer, tout homme, qui n'est pas à jeun depuis minuit ; quand il n'auroit pris que de l'eau, ou de tout autre viande, ou breuvage que ce soit, mesme par forme de medecine, & en quelque petite quantité, qu'il l'ait pris. Encore ne semblent-ils pas se contenter de cette abstinence si scrupuleuse avant la communion. Car l'un de leurs canons * en demande encore une autre semblable après la communion, a ceux, qui ont pris les restes du Sacrement, demeurez après la distribution, qui s'en est faite dans l'Eglise ; *Qu'ils se gardant bien* (disent-ils) d'aller prendre leurs repas communs incontinent après cela ; pour ne pas mesler avecque la sainte portion, qu'ils ont prise, des viandes, qui se digerent dans l'estomac, & qui descendent dans les intestins, & se vident hors du corps. Il leur est commandé de jeusnet huit ou neuf heures après avoir pris le Sacrement. La raison, qu'ils en alleguent, oblige comme vous voyez, tous les fideles a garder une pareille abstinence après avoir reçu la communion. Enfin l'Apôtre absout de toute faute le fidele, qui fait la Sainte Cene incontinent après le soupper, pour veu qu'il y apporte une conscience

* De
Consecr.
2. c. 23.
Tribus
gradibus.

conscience nette & bien éprouvée; & il Chap. XI.
estime que le manger empesche si peu
de communier dignement, qu'il permet
mesme de manger a celuy, qui quelque
heure avant le soupper & la cômunion,
se sent pressé de la faim, ne laissant pas
après cette legere collation, & après le
souper en suite, de le recevoir a la table
du Seigneur. L'Ecole du Pape tient au Cajet. d'is
le lieu
alleguè:
contraire, que c'est pecher mortelle-
ment, que de communier après avoir
pris quelque chose, que ce soit sciem-
ment & volontairement, ne fust-ce
qu'une goutte d'eau. Iugez combien ils
sont roides sur ce point, de ce qu'ayant
rapporté le fait d'un bon Prestre, qui
pour le respect qu'il portoit au Sacre-
ment, avoit accoutumé avant que de
communier, de prendre une noix mus-
cade, pour preparer son estomac a l'E- Le mes-
me ibid.
p. 59.
ucharistie, le parfumant d'une bône odeur,
avant que d'y faire entrer sa divinité; ils
ne le condamnent pas a la verité d'avoir
commis en cela un peché mortel, mais
aussi n'osent-ils le prononcer tout a fait
innocent, & exempt de toute coulpe,
quelque delicate, que fust sa devotion.
D'où vient une si enorme difference

Chap.
XI.

entre les ordres de S. Paul, & ceux du Pape sur ce sujet ? Il me semble, qu'il n'est pas besoin d'avoir les sens fort raffinez, pour reconnoistre, qu'elle naist de la diversité de leurs créances. Le Pape qui croit, que le Sacrement est un Dieu; le traite comme un Dieu; S. Paul, qui croit, que c'est du pain, sanctifié a la verité, mais néantmoins vray pain, y fait moins de fasson. Ils agissent l'un & l'autre chacun selon sa foy. A quoy il faut encore ajouter, que c'est un canon dans la doctrine de S. Paul, que le *Royaume de Dieu n'est ni viande, ni breuvage, mais justice, paix, & joye par le S. Esprit;* & qu'a parler simplement, manger, & ne manger pas n'apportent ni dommage, ni avantage a l'homme; au lieu que les loys du Pape erigent les abstinences qu'il a une fois commandées, en œuvres saintes & meritoires, qui font partie du service divin, & qui justifient ou dannent les hommes, selon qu'ils les observent, ou les violent; si bien qu'ayant encore sur ce point des opinions si contraires, il ne faut pas s'étonner, que le Pape fasse tant de scrupule sur les jeufnes & sur le manger des communians, que S. Paul laisse evidem-

Rom. 14.

7.

1. Cor. 8. 8.

evidemment au nombre des choses pu-^{chap.}
rement indifferentes d'elles mesmes, & ^{XI.}
qui se peuvent faire, ou laisser sans aucu-
nement blesser la conscience ; pourveu
que nous nous gardions de scandalizer
nos prochains. Et ce furent les commen-
cemens de l'erreur Papale , qui porte-
rent les Chrétiens du cinquiesme siecle,
bien qu'ils ne creussent point du tout la
transubstantiation, a ordonner que l'on
ne prist le Saint Sacrement, qu'a jeun.
l'avouë, qu'il est bon de le prendre a jeun;
& l'Apôtre ne deffend nulle part d'en
user ainsi. l'accorde mesme, qu'il est plus
séant a la religion de faire une action
aussi sainte, que celle là , a jeun plustost,
qu'après souper. Mais je ne comprends
pas bien avec quelle modestie on a peu
defendre ce que l'Apôtre permet, &
abroger ce qu'il autorize, & faire une
loy de ce qu'il laisse prudemment dans
l'indifference. A Dieu ne plaise que je
condamne ou la pietè, ou le zele de ces
Anciens. Je sçay qu'ils ont fait ce re-
glement & tant d'autres , qui nous res-
tent d'eux, a bonne intention, quelque-
fois pour l'honneur de la religion, quel-
quefois pour l'uniformitè, dont ils n'é-

Chap.
XI.

toient que trop soigneux. Mais je ne say s'ils ont agi en cela avecque toute la prudence necessaire. Au moins say-je bien que leurs loyx sur des choses, qui bien que libres, & loüables, mesmes si vous voulez en elles mesmes, ne sont pourtant pas necessaires, ont introduit quantité d'erreurs, & de superstitions parmi les Chrétiens; qui en produisant encore d'autres puis après, se sont tellement accruës peu a peu, qu'elles ont fourni au Pape l'étoffe, d'où il a enfin formé, en y ajoutant sa fasson, la religion, qu'il tient aujourd'huy, & qu'il fait passer pour Apostolique. Pleust a Dieu, que ces bons Peres se fussent contentez des reglemens de S. Paul sans defendre ce qu'il permet, sans lier les choses, qu'il avoit laissées libres. Je suis bien d'avis, que pour le bien de la paix on souffre tout ce qui ne choque pas le salut; soit dans les créances, soit dans les services, & dans les matieres rituelles. Mais comme c'est un chagrin indigne de la charité Chrétienne de ne pouvoit rien supporter, qui ne s'ajuste a nôtre forme, quelque indifferent, ou léger qu'il puisse estre en luy mesme; aussi est-ce a mon

avis,

avis, une entreprise perilleuse de faire des loyx sur des choses de cette nature; Ce fut autrefois le crime de Montanus, que les anciens condannèrent pour avoir fait des loyx des jeusnes. Semblables choses se peuvent observer; je doute qu'elles se doivent commander. La Loy les fait observer a tous; & depuis qu'une fois le peuple les voit & ordonnées par des loyx publiques, & pratiquées par tous, dés-là sans les examiner plus avant, il les tient pour necessaires; qui est une lourde & perilleuse erreur. En suite il abhorre les autres Chrétiens, qui ne s'y conforment pas; il les regarde, comme étrangers & non comme freres. Puis de là on passe aux anathemes, aux schismes, & aux autres ravages de la pieté Evangelique; les conducteurs s'accommodant aisément aux fantaisies de leurs peuples, & le public suivant presque toujours la multitude des particuliers. Si d'autres nonobstant le peril de ces mauvaises consequences, ne laissent pas d'en user, comme ils le croyent a propos pour établir l'uniformité, nous ne sommes pas leurs juges; Ils auront a en rendre conte a nôtre commun Maistre & Seigneur,

Chap.
XI.

I. Cor. 3.
10. 15.

I Cor. 13.

7.

qui est bon & misericordieux a la verité; mais a qui nous sommes néantmoins responsables de nos imprudences, & non seulement de nos pechez; & qui sauvera bien, je l'avouë, celuy, qui retenant le fondement y aura edifié du bois, du foin & du chaume; mais en telle sorte pourtant, qu'il fera perte de son mauvais ouvrage, sans en recevoir salaire, n'échappant luy-mesme, que *comme par le feu*; la seule indulgence du Seigneur empêchant, qu'il ne brule avec ce qu'il y a eu d'inutile en son bâtiment. Pour nous mes Freres, a qui une triste experience a appris, combien cette liberté de faire des loyx au delà de celles des Apôtres a été funeste au Christianisme, attachons nous a la doctrine & a la discipline de ces grands Ministres du Seigneur. Que rien ne nous dégoute de leur simplicité. Elle a pleu a nos peres par la grace de Dieu; Demeurons y fermes, sans laisser entrer au milieu de nous aucunes nouvelles loyx, sous quelque pretexte que ce soit.

Endurons tout, espérons tout, supportons tout. C'est l'esprit de la charité. Ne soyons pas si capricieux, que de méconnoistre nos freres, adorateurs d'un mesme Christ, disciples

disciples d'une mesme Ecriture, & edifi-
fiez sur un mesme fondement, que nous; Chap.
XI. 4
sous ombre, qu'ils sont peut estre autre-
ment vestus, que nous, ou qu'ils ont,
quelque manieres differentes des nô-
tres. Le sang de Christ ne consiste pas
en cela. Mais si nous n'avons point d'a-
version pour leur maniere, je vous prie
n'avons point de honte de la nôtre. Si
elle est moins pompeuse, je suis bien
trompé si elle n'est plus seure. Ce qu'elle
prend l'Eglise Apostolique pour son
moule; ce qu'elle tient cette forme pour
sa regle, & qu'elle n'ose rien au dela des
loix de ces saints serviteurs de Iesus
Christ, est a mon avis un grand preiugé
pour elle. Mais avant que de finir, j'ay
a dire encore deux mots sur la derniere,
& la plus brieve partie de nôtre texte,
où l'Apôtre après avoir reglé, comme
nous l'avons entendu, l'ordre & la ma-
niere de celebrer les Agapes avecque le
Sacrement de la Sainte Cene, ajoute
enfin, *Touchant les autres points, j'en ordon-
neray quand je seray venu.* Il présupose,
qu'outre ce qu'il vient d'établir, il y avoit
encore quelque chose parmi les Corin-
thiens, qui avoit besoin d'estre reglé. Il
n'y

chap.
XI.

n'y touche pas pour cette heure, mais il promet d'y donner ordre, quand *il sera venu*; assavoir au milieu d'eux; si bien qu'il leur fait esperer son retour a Corinthe. Il leur denonce, qu'il les visitera, pour les exciter par cette attente a se corriger de leurs fautes, & de toutes celles, qu'il leur a remarquées dans cette épître, & de celles particulièrement, qu'il a touchées dans ce chapitre, afin qu'a son arrivée il treuve tout en bon ordre, & qu'il n'ait sujet, que de les louer & benir. Au reste il n'est pas certain, ni quelles sont ces autres choses, qu'il leur promet d'ordonner, quand il sera au milieu d'eux, ni quel ordre il y donna, ni mesme s'il y en donna aucun en effet, n'y s'il alla en la ville de Corinthe, comme il en eut le dessein. Puis que ni luy mesme, ni aucun autre des auteurs divins, ou Ecclesiastiques, ne nous éclaircit pas une de ces questions; comment en pouvons nous rien connoistre de bien assuré? Ceux de Rome ont jugé cette obscurité favorable a leur interest; s'imaginant, que dans l'ignorance, ou nous sommes, de la nature & qualité des sujets dont l'Apôtre parle, ce lieu seroit propre pour

pour y fourrer leurs traditions, qui ne paroissent nulle part en aucun des passages éclairés de l'Écriture. Ils alleguent d'occes paroles pour prouver, qu'il y a beaucoup de choses dans la religion, dont l'Écriture ne dit rien; & pour induire de là, qu'il ne faut pas laisser de croire toutes les doctrines & ceremonies, que le Pape fait prescher au monde, eneoré qu'elles ne soyent pas écrites dans la Bible; L'Apôtre (dit Bellarmin) conclud son discours de la tradition de l'Eucharistie en disant; qu'il ordonnera le reste, quand il sera venu; & on ne trouve point par écrit, que c'est qu'il ordonna. Et les Catholiques ont raison de croire, qu'il n'ordonna pas seulement des choses, qui regardent les usages & les ceremonies sacrées, mais qu'il leur bailla aussi certains autres points plus importans; comme de l'ordination des Ministres, du sacrifice de l'autel, de la forme & de la matiere des autres Sacramens; & les heretiques ne sauroient nullement montrer le contraire. C'est un étrange malheur, mes Freres, que de vouloir établir l'erreur & abbatre la verité, c'est à dire de vouloir nous montrer ce qui n'est point & nous cacher ce qui est & qui reluit. Vn si méchant dessein reduit les meilleurs

Bell. l. 4.
ch. 5. de

verb. D.

Alserio

meilleurs esprits au sophisme & a la chicanerie ; & quelquefois mesme a l'extravagance. Car je vous prie , qu'est-ce que veut dire ce grand disputeur ? *Nous ne trouvons point écrit, que c'est que S. Paul ordonna, quand il fut venu a Corinthe.* Donc il y a des veritez en la religion Chrétienne qui ne sont pas écrites dans la Bible. Mais qui ne voit , que pour tirer cette conclusion , il faudroit savoir premiere-ment quelles sont ces choses , que l'Apôtre ordonna a Corinthe , afin de reconnoître au vray si elles se treuvent dans les Ecritures ou non ? étant clair , que pendant que nous l'ignorons , il n'est pas possible d'en rien tirer qui vaille , pour les traditions non écrites ? Mais (dit Bellarmin) nous disons que ce sont les points de l'ordination des ministres , du sacrifice de l'autel , de la forme & de la matiere des Sacremens. Ou étoit l'esprit de cet homme , qui met en avant son opinion & celle de ses compagnons pour établir sa conclusion ? comme si nous étions obligez a recevoir leurs imaginations pour des oracles ? Sentant bien que cette maniere de disputer n'est pas pertinente , il fait semblant d'en apporter une raison ;
disant,

disant que nous (qu'il appelle *heretiques* Chap.
selon sa civiltè ordinaire) ne *saurions* XI.

montrer le contraire , c'est a dire que nous
ne saurions montrer , que ce n'étoient
pas ces choses-là, que S. Paul ordonna a
Corinthe. Le pauvre homme a oublié, que
c'est a luy de me montrer , que ce sont-
là precifement les points , que S. Paul en-
tend en ce lieu , puis qu'il a entrepris de
me le persuader , ou du moins de m'en
convaincre. Pour moy, qui l'écoutois, &
qui attandois ce qu'il feroit , le voyant
agir si mal , je reconnois bien par son pro-
cedè, qu'il n'y a rien a gagner pour ses tra-
ditions dans ce passage , & qu'il ne les y
montrera jamais qu'a ceux , qui croiront
tout ce qu'il leur dira , & qui jureront de
voir, tout ce qu'il luy plaira , qu'ils voyer,
encore qu'ils ne voyent rien en effer.
Certainement je confesse , que l'Apôtre
n'a pas écrit en ce lieu , ce qu'il promet
d'ordonner aux Corinthiens , quand il
fera en leur ville. Mais ignorant ce qu'il
leur ordonna , comment pouvons nous
savoir , que ce ne fussent pas des choses
écrites dans les autres livres du vieux ou
du nouveau Testament ? N'y lisons nous
rien , qui ne soit en cette épître ? Suppo-
sons

Chap.
XI.

sons encore ce que ni Bellarmin, ni tous les Papes & leurs Conciles ne nous sauroient jamais montrer, que ces choses dont parle icy S. Paul, ne fussent écrites en pas un des livres divins. Qui fait si c'étoient ou des veritez, dont la créance, ou des services, dont la pratique fust nécessaire a tous les fideles pour leur salut. Car nous ne soutenons la perfection & la suffisance de l'Écriture, que pour cette sorte de sujets; reconnoissant qu'il se dispute entre les Chrétiens beaucoup d'opinions, qu'il s'y fait beaucoup de reglemens particuliers, qu'il s'y observe beaucoup de ceremonies locales, qui peuvent estre ou veritables, ou utiles, mais non nécessaires, encore que l'Écriture n'en dise rien. Qui m'empeschera de croire, que les choses dont S. Paul promet le reglement, étoient de cette nature? qu'elles regardoient quelques fautes particulieres de l'Eglise de Corinthe, qui avoient besoin d'estre corrigées? quelques allegations, ou oppositions contre ce qu'il a établi, qu'il étoit a propos de resoudre? Et c'est ainsi que l'entendent les plus anciens & les plus estimez Interpretes Grecs; Chrysostome, & Theodoret; dont

*Chrys. &
Theodor.
sur ce
sujet.*

le

Le premier dit que c'étoient des choses qui ^{Chap.} n'étoient pas fort pressantes, & l'autre que ^{XL} c'en étoient, qui étoient moins nécessaires, comme en effet si elles eussent été fort importantes, & tout à fait nécessaires au salut, il n'y a point d'apparence, que l'Apôtre les eût remises à une autre fois. Si l'adversaire reçoit l'autorité de ces deux Peres, il est clair, que ses prétendus hérétiques n'y peuvent montrer le contraire de ce qu'il dit. Car je ne pense pas, qu'il croye que le sacrifice de son autel, & les autres points qu'il fait passer pour ceux, que S. Paul promet de regler, soyent des choses peu pressantes, & moins nécessaires. Mais l'objection de ceux de Rome étant si foible, qu'à peine mérite-t-elle d'être considérée; il faut finir comme le temps nous y oblige, après avoir remercié le Seigneur de la grace, qu'il nous a faite d'achever l'exposition de cette partie de l'Épître de son Apôtre, que nous avions entreprise, où il traite du Sacrement de la Sainte Cène. Pour vous mes Freres, je vous prie de faire votre profit de cette dernière action; d'y apprendre à recevoir en bonne part les enseignemens, & les censures que cette chaire vous adresse

dresse differemment selon les occasions, puis que c'est pour cela, que Dieu nous a honorez de son saint ministere. Vous voyez comment en a usè S. Paul, qui doit estre nôtre regle & nôtre patron. Si nous vous disons quelquefois des choses moins agreables, que vous & nous ne souhaiterions; pensez que celles, que ce saint Homme a écrites aux Corinthiens en ce chapitre & ailleurs, ne leur étoient pas fort plaisantes non plus. C'est assez, qu'elles soyent veritables & salutaires. Pour en juger, consultez non vos passions & vos interests, mais la parole de Dieu, par laquelle vous & nous serons jugez. Graces au Seigneur, nous ne vous l'attachons pas des mains pour vous renvoyer a une tradition obscure, sombre, incertaine, & cachée dans une infinité de vieux volumes. Nous vous appellons a la loy & au témoignage; aux saintes Lettres capables de vous rendre sages a salut. Mirez vous dans cette glace fidele; & vous y trouverez la justification de nos plaintes & de nos exhortations. Souvenez vous aussi de la doctrine, que l'Apôtre nous a donné qu'il y a une grande difference entre vos maisons, & l'Eglise de Dieu; Que ce qui

ce qui vous est permis dans les unes n'est Chap:
X I:
pas toujours seant dans l'autre. Et comme l'Apôtre disoit aux Corinthiens, *Si quelcun a faim ; qu'il mange dans la maison ;* permettez nous de vous dire sur le mesme pied ; si quelque homme , ou quelque femme veut dormir , ou babil-
ler, ou resver , ou faire du bruit , ou du desordre , qu'ils en passent leur envie chez eux. C'est icy un Temple de Dieu ; où sa Parole resonne ; où son Fils preside ; où ses Saints Anges se viennent camper. Apportez y des ames pleines de pureté, de reverence, de modestie , & d'obeïssance. Et pour bien vous acquitter de ces de voirs , transformez-vous chacun en autant de Sanctuaires du Dieu vivant ; où il soit servi & adoré religieusement ; Consacrez luy vos cœurs , & vos corps ; & afin qu'il y habite , & s'y plaise ; purifiez les de l'ordure du vice, de l'impureté de vos passions , de haine, de colere, de desir de vengeance , & de toutes les œuvres qu'il bannit de son Royaume ; Ornez toute vôtre vie d'une pieté , d'une honesteté d'une justice, & en un mot d'une sainteté incorruptible. Le Seigneur vous voyant ainsi parés

selon sa discipline , viendra chez vous ;
il s'y communiquera a vous, remplissant,
vos entendemens de ses lumieres , vos
consciencs de sa paix, & vos entrailles
de sa joye , en commenceant & ébau-
chant dès maintenant en vous cette di-
vine & éternelle gloire, & beatitude,
dont il nous revêtira un jour dans les
Cieux. AMEN.

S E R M O N



S E R M O N

SVR CES PAROLES DE
 nôtre SEIGNEUR, en l'Evangile selon
 S. JEAN, Chapitre XII. v. 8.

Pro-
 nonce à
 Chaté-
 ton le
 Mecredi
 de Juin
 1662.

*Vous aurez toujours les pauvres avecque
 vous ; mais vous ne m'aurez point toujours.*



HERS FRERES ;

Entre les choses, qui ont causé nôtre
 separation d'avecque Rome, il n'y en a
 point de plus importante, que l'adora-
 tion de l'Eucharistie ; & de toutes les
 occasions, où ils la pratiquent, il ne s'en
 rencontre pas une plus illustre, ou plus
 solennelle, que la fête, qu'ils celebrent
 demain, particulièrement & expressé-
 ment consacrée a cette devotion. Le
 Pape & son dernier Concile qui fut tenu
 a Trente du temps de nos peres, declare
 en termes formels, qu'il ne nous reste au-

Concil.
 Trident.
 Sess. 13.
 cap. 5.

D d d 2 cur

Chap.
XII.

cun lieu de douter, que tous les vrais fideles de Iesus Christ ne rendent au Saint Sacrement de l'Eucharistie en leur veneration le culte de L'ATRIE deu au vray Dieu ; Ils assurent hardiment, que la coùtume de l'Eglise Catholique, ou Vniuerselle a toujourns ète d'en user ainsi ; & anathematizent en suite comme ennemy de Dieu & de son Eglise, tout homme qui dira le contraire, & excommunient pareillement ceux, qui nient qu'il faille ou honorer ce Sacrement d'une feste propre & particuliere, ou le porter solennellement en procession, ou l'exposer publiquement au peuple pour l'adorer, ajoutant, que c'est la coùtume loüable & uniuerselle de la Sainte Eglise de faire toutes ces choses. Quand il n'y auroit, que ce seul differend entr'eux & nous, chacun void qu'ayant sur ce sujet comme nous avons des sentimens directement contraires aux leurs, il nous est impossible d'entrer, ou de vivre en leur communion, puis qu'ils nous en bannissent hautement eux mesmes, n'y recevant personne, qu'à condition de croire qu'il faut adorer ce Sacrement du culte de latrie, & de l'adorer en effet avec eux, en luy rendant le service Souuerain de la religion, qui n'est

*La mes-
me can.
6.*

n'est deu qu'au vray Dieu. La chose Chap. XII.
étant donc de la dernière importance,
& ce jour étant la veille de la feste, dont
leur Concile a jugé nécessaire d'établir
nommément l'usage ; j'ay creu, mes Fre-
res, qu'il ne sera pas hors de propos d'em-
ployer cette heure a vous entretenir de
ce sujet pour affermir de plus en plus
vôtre foy sainte, contre les vains & in-
justes anathemes de l'erreur. Tout le
fondement de l'adoration, que ceux de
Rome rendent au Sacrement, est l'opi-
nion, qu'ils ont, que le corps de nôtre
Seigneur Iesus Christ y est réellement
present en chair & en os sous les especes
du pain & du vin, dont la substance a ce
qu'ils disent, a été changée en celle de
cet adorable corps par les paroles de la
consecration. Cela est evident, & les plus
fameux de leurs Docteurs le reconnois-
sent eux mesmes ; l'Vn écrivant en ter-
mes exprés, que s'il n'y avoit point de
transsubstantiation, l'adoration du Sa-
crement en ce cas-là seroit une erreur
moins supportable, que n'est l'abus de
ceux qui servent une statue d'or ou d'ar-
gent, ou une image de quelque autre
matiere au lieu du vray Dieu ; un autre

*Coffer. in
Enchir.
controv.
c. de Sacr.
Euch.*

Chap.
XII.

Leff. de
jure &
just. l. 2.
c. 43.
dub. 4.

Greg. de
Val. l. 1. de
idol. c. 3.
Voyez
aussi Pell.
l. 3. de
Sacram.
Euch. c. 8.
arg. 4. &
ibid. l. 4.
c. 29. Co-
ton Gen.
Plag. De-
pravat. 3.
in med.
Panigar.
l. 15.

posant pareillement, *Que si Jesus Christ n'étoit pas veritablement dans l'Eucharistie, ce qui y est caché sous les especes n'ayant point en effet la vraie Divinité pour laquelle on l'adore, en cecas ce seroit rendre le culte de Latrie a la creature; ce qui n'est, dit-il, autre chose, qu'une vraie idolatrie.* D'où vient quel'un des plus celebres Iesuïtes nous fait ce défy, *Qu'ils nous montrent (dit-il) que le don, que nous servons religieusement dans l'Eucharistie, n'est pas Jesus Christ même, l'auteur du don, & alors nous confesserons, que nous sommes idolatres*: Ainſi ne se trouvant point de lieu dans l'Écriture, qui nous commande d'adorer le Sacrement, & s'y en trouvant grand nombre, qui nous defendent tres-severement d'adorer aucun autre, que le vray Dieu; il est evident, que le point de route cette dispute est de savoir si ce Sacrement est vraiment Dieu, Créateur & Redempteur du genre humain; nos Adversaires confessant eux-mêmes, qu'a moins que de l'être réellement, non seulement on n'est pas obligé de l'adorer, mais que l'on est même obligé a ne le pas adorer. C'est donc a eux, qui l'adorent, de nous montrer par des preuves convaincan-

tes,

tes, que ce Sacrement est réellement la ^{Chap.} vraie substance du Sauveur du monde; ^{XII.}
puis qu'a moins que d'en estre bien assuré, c'est peché de l'adorer; le moindre doute que l'on ayt de la Divinité du sujet que l'on adore, en rend l'adoration vaine, & temeraire, & offensive contre Dieu, a qui seul est deu ce culte religieux. D'où paroist l'injustice & la fraude de la demande, que le dernier de ces Docteurs nous fait, que nous y ayons a luy prouver que l'Eucharistie n'est pas Iesus Christ, pour le convaincre, que le service qu'il rend au Sacrement, n'est pas legitime. Au contraire, c'est a luy a montrer que l'object qu'il y adore, est réellement Iesus Christ, s'il veut être assuré que l'adoration qu'il y exerce est bonne & legitime. S'il n'en est convaincu en sa conscience, s'il luy reste du scrupule là dessus, il adore ce qu'il ne connoît point, qui est une grande & mortelle offense contre Dieu. Pour moy qui ne crois pas, qu'il faille adorer le Sacrement, il me suffit pour m'excuser de l'adorer, que je ne vois rien ni dans l'Écriture, ni dans les raisons alleguées par ceux de Rome, qui m'oblige a croire, que la substance du

Sacrement, que l'on reçoit a la Sainte Table, soit vrayement & réellement le corps propre du Fils de Dieu. Il me suffit pour m'asseurer qu'elle ne l'est pas, que mes sens avec ma raison ne treuvent dans ce sujet aucune des marques sensibles du corps de mon Sauveur, ni mesmes d'aucun vray corps humain, comme est le sien; & qu'ils y voyent & y touchent & y goûtent toutes les qualitez & proprietéz d'une vraye substance de pain & de vin. Jamais Dieu n'a obligé l'homme a croire, qu'un sujet ne soit pas la chose, dont nos sens & nôtre raison agissant legitime-ment, reconnoissent les proprietéz en luy; n'y a prendre pour le corps sensible & palpable d'un homme une chose, où les sens les plus fins & les mieux conditionnez, ne sauroyent découvrir ny la forme, ny la figure, ny aucune autre des qualitez sensibles de ce corps. L'Evangile nous apprend bien, que Jesus nay en Bethlehem, & crucifié en Ierusalem, étoit Dieu, encore que les sens ne vissent pas en luy les proprietéz de la nature Divine dont ils ne peuvent juger, parce qu'elles ne sont visibles ny sensibles. Mais l'Evangile ne nous commande nulle part de croire

croire, que ce mesme Iesus ne fust pas ^{Chap.} vraiment, un homme, dont les sens ^{XII.} voyoient la forme & les proprietes en luy. Au contraire l'Ecriture veut, que nous croyons qu'il est vraiment homme; & luy-mesme pour le persuader a ses disciples, & leur ôter la fausse imagination, que ce fust un fantosme, soumit son corps a l'examen de leur sens; Voyez (leur dit-il) *mes mains & mes pieds*; C'est moy-mesme; *Tastez & voyez, & jugez, si je n'ay pas de la chair & des os.* Cette autorité du Seigneur prescrit contre toutes les vaines pretentions des hommes, que son corps represente & certifie la verité de sa nature a la veüe & a l'attouchement de ceux qui le regardent & le tastent. Le Sacremēt de l'Eucharistie ne fait rien de semblable. Voyez-la & la tastez, vous n'y sentez ny pieds, ny mains, ny chair, ny os. Certainement ce n'est donc pas le Seigneur; On y void & on y touche toute la forme du pain & du vin. S'il en étoit autrement, le Seigneur n'auroit pas bien convaincu ses Apôtres de la verité de son corps & de sa resurrection; & l'argument qu'il leur en a donné, étant a ce conte, captieux & sujet a tromper,

tromper, il s'ensuivroit que la foy, qu'ils y ont ajoutée, & l'attestation, qu'ils nous en ont donnée, seroit douteuse & incertaine; ce qui ne se peut dire sans impieté. Mais encore que la lumiere de nos sens, & de nôtre raison ne puisse ny ne doive nous être suspecte sur ce sujet; néantmoins nôtre divin Maître pour munir nôtre foy contre les charmes de la subtilité de l'erreur, nous a avertis, qu'il retirera d'avecque nous & élèvera dans les Cieux, ce corps & cette nature humaine, en laquelle il conversoit autrefois sur la terre; Et pour fermer tout a fait la bouche a l'opiniatreté des contredisans, qui n'ont point de honte de répondre, que son corps est tout ensemble present & là haut dans le Ciel, & icy bas sur un million d'autels, il passe encore plus outre, & nous dit expressément, que s'étant retiré de ce monde là haut au Ciel, alors il ne sera plus avecque nous.

Vous aurez toujours les pauvres avecque vous, (dit-il) mais vous ne m'aurez point toujours.

Ce qui donna au Seigneur l'occasion de prononcer ces paroles, est un fait raconté & par S. Jean en ce lieu, & par les trois autres Evangelistes; les raisons de

ceux

ceux, qui rapportent ailleurs ce que S. Chap.
Luc écrit dans le septiesme chapitre, XII.

n'étant pas a mon avis, assez fortes pour Luc 7.37.
nous, obliger a en faire une autre histoire
differente. Le fait est, que le Seigneur
peu de jours avant sa mort, étant a table
dans le bourg de Betanie, prez de Ieru-
salem, en la maison d'un certain Simon,
qui le voulut traiter, une femme nom-
mée Marie sœur de Lazare, que ceux de
Rome confondent sans raison avec que
la Madelaine, vint dans la sale, où se
faisoit le festin, & qu'ayant pris un vase
plein d'une huile odoriferante, ou d'un
parfun liquide d'un grand prix, elle en
oignit les pieds & la teste de Iesus, &
l'essuya de ses cheveux; Et qu'encore que
l'honneur, que Marie rendoit au Sei-
gneur, temoignast la foy, l'amour & la
reverence, qu'elle avoit pour luy, Judas
calomnia son action, allegant, qu'il eût
été beaucoup meilleur de vendre cette
boëste de parfun, & d'en tirer les trois
cens deniers, c'est a dire environ cent
cinquante livres de nôtre monnoye,
qu'elle pouvoit valoir, pour les distri-
buer aux pauvres, que d'en faire cette
profusion inutile; ce qu'il disoit ne son-
geant

geant au fond, qu'à son interest, & non a celuy des pauvres; parce que portant la bource cet argent luy eust été remis, si l'on eust vendu le parfum. Que là dessus nôtre doux & debonnaire Seigneur prit en main la defence de cette bonne action, & maintint l'innocence de de celle, qui l'avoit faite; *Laisse-la* (dit-il a Judas) *ne la fasche point, elle a fait un bon acte envers moy, s'étant hatée de donner de bonne heure a mon corps l'honneur de l'onction & de l'huile funebre de la sepulture, dont j'auray bien-tost besoin, devant estre mis a mort dans peu de jours.* Et parce que l'avare Judas pour cacher sa basse & vilaine passion avoit allegué les pauvres, le Seigneur voulant montrer, que l'honneur, que Marie luy avoit fait, ne faisoit que peu ou point de prejudice aux pauvres, ajoûte expressément ces excellentes paroles; *Car vous aurez toujours les pauvres avecque vous; mais vous ne m'aurez pas toujours.* Je ne m'arrêteray pas a vous exposer toutes les parties de cette histoire, que je n'ay représentées que pour éclaircir le sens de ces dernieres paroles par le rapport, qu'elles y ont, en dependant manifestement.

Mon

Mon dessein est seulement d'en tirer ce qui s'en ensuit evidemment, que nous n'avons pas maintenant le corps de Iesus Christ avecque nous ; & que ne l'ayant pas, il n'est pas possible ny de le porter en procession, ny de l'exposer aux peuples pour l'adorer dans aucune chose visible & située sur la terre. Et puis pour refuter ce que le Concile de Trente pose affirmativement, que la coûtume de l'Eglise universelle a toujourns été d'en user ainsi, comme on fait aujourd'huy dans la communion du Pape ; Je montreray brievement, qu'il ne paroist aucune trace de cette adoration du Sacrement, ny des honneurs & des ceremonies en quoy elle consiste, dans l'Eglise Apostolique, n'y en celle, qui luy a succedé dans les trois premiers siecles ; Et enfin en troisieme & dernier lieu ; je diray aussi quelque chose de cette feste du Sacrement comme ils l'appellent, qui fait aujourd'huy l'une des principales parties de la devotion Romaine. Dieu veuille m'assister par sa grace, & me conduire tellement dans cette meditation, que je ne mette rien en avant, qui ne soit & conforme a la sainte verité, & propre a vôtre

Chap.
XII.

vôtre edification. Pour le premier de ces trois points, l'occasion de ces paroles, *Vous ne m'aurez pas toujours avec vous*, nous montre assez, que le Seigneur entend, que nous n'aurons pas toujours son corps avecque nous. Car c'étoit sur ce corps, que Marie avoit répandu son huile odoriférante, en parfumant les pieds & la tête; & c'étoit de la profusion de cette précieuse liqueur sur ce corps, qu'étoit née la calomnie de Judas; & c'est pour la refuter, que le Seigneur luy repond; *Vous ne m'aurez pas toujours*. Ne plaignez point (dit-il) a mon corps, la dépense, qu'a fait Marie en parfumant mes pieds & ma tête de son huile précieuse; Ne regrettez point le moyen, que vous eussiez eu d'en faire du bien aux pauvres, si elle vous eût mis en main pour l'employer a leur service, ce qu'elle vient de répandre libéralement sur mon corps. Vous ne manquerez jamais de pauvres pour exercer toujours votre charité sur eux selon les moyens, que Dieu vous en donnera; comme il en a expressément averti son peuple par son serviteur Moïse, disant, *qu'il n'y aura point faute de pauvres dans le pays de son habitation.*

Deuter.
15. II.

Mais

Mais pour mon corps, il n'en fera pas de même. Vous ne l'aurez pas toujours avecque vous; Vous ne l'aurez pas même long-temps. La mort que je souffriray dans peu de jours, vous en privera; & après que je l'auray ressuscité du tombeau, vous ne l'aurez, que durant quelques semaines; Le Ciel; où je l'éleveray après cela, l'ôtera tout a fait a la terre. Marie en a usé prudemment, de se hâter de me témoigner, durant que je suis au monde, son zele & sa reconnoissance, en répandant sur ma tête & sur mes pieds ce qu'elle avoit de plus précieux; comme si elle avoit preveu ce qui arrivera bien tôt, que m'éloignant de vous, ny elle, ny vous n'aurez plus le moyen de me rendre aucun honneur de cette nature. C'est-ce que le Seigneur a voulu dire pour la justification de Marie. Car quant a sa Divinité, a son Esprit, & a sa providence, a cet égard il fut toujours & est encore avec les Apôtres, & avec tous ses fideles serviteurs, selon ses veritables promesses; *Je suis avecque vous toujours* Math. 28.20. *jusques a la fin du monde. Où il y a deux, ou trois assemblez en mon nom, je suis-là au milieu d'eux.* Math. 18.20. Aussi est-il clair qu'il est icy

question

Chap.
XII.

question non de la presence de son Esprit, ou de sa Divinité, ou de sa providence; mais de celle de son corps seulement; si bien qu'en disant, que *nous ne l'aurons pas toujours avecque nous*, il l'entend a l'égard de son corps, tout de mesme que s'il eust dit, Vous n'aurez pas toujours mon corps avecque vous, pour luy rendre des honneurs semblables a ce qu'a fait Marie; comme vous y aurez toujours les pauvres pour leur faire les services, a quoy vous dites, que vous eussiez desiré que le prix du parfum de Marie eust été employé. Ils l'avoient lors qu'il parloit a eux, & l'eurent encore avec eux, cinq ou six jours avant sa mort & quarante après sa resurrection. Mais après qu'il eut été élevé dans le Ciel, ils ne l'eurent plus ny eux, ny les autres fideles, qui leur ont succédé. En disant qu'ils ne *l'auront pas toujours*, il comprend l'un & l'autre temps; signifiant qu'ils l'ont & l'auront bien encore quelque temps; assavoir ces quarante cinq, ou quarante six jours, que nous avons dit, avant son ascension; mais qu'après cela ils ne l'auront plus avec eux, parce que retirant alors son corps de la

sur l'Evangile selon S. JEAN. 801
 de la terre, il l'elevera dans le Ciel, où Chap: XI.
 il demeurera jusqu'au dernier jour. Il leur donne encore le mesme advertissement cy-aprés a la veille de sa mort: *Mes petits enfans* (leur dit-il) *je suis encore pour un peu avecque vous*; Il entend qu'après ce peu, il ne sera plus avec eux. Et si vous demandez où il sera, après qu'il ne sera plus avec eux, il nous montre clairement, qu'il sera dans le Ciel, en disant & là même, *qu'il s'en ira dans un lieu, où n'y les Juifs, ny ses disciples mêmes ne pouvoient venir*; & un peu après, *qu'il s'en va en la maison de son pere, nous y apprestez un lieu*; & ailleurs encore en même sens, *qu'il s'en va a celui, ou chez celui, qui l'a enuoyé*; c'est a dire au Ciel, la maison du Pere, qui l'a enuoyé, & il s'en explique encore plus clairement dans le mesme chapitre *Je suis* (dit-il) *issu du Pere, & suis venu au monde; derechef je delaisse le monde, & m'en vay au Pere*; c'est a dire qu'il quitte cette terre, où il estoit venu, & s'en retourne au Ciel, d'où il étoit descendu, comme il parle ailleurs dans le même Evangile. Et dans la priere, qu'il presente au Pere en suite de ce discours, se considerant des-jà dans l'état où il alloit bien-tost entrer

Jean 13:

Jean 14:

Jean 16:

Jean 16:

28:

Jean 6:

51:

E e e

par

pa

par son ascension au Ciel ; *Maintenant je ne suis plus au monde, (dit-il) & ceux cy (il entend les Apôtres) sont au monde, & je viens à toy.* C'est ce qui s'accomplit peu de temps après, quand son divin corps fut élevé dans les Cieux en présence des Apôtres, étant ainsi séparé de nôtre terre d'autant d'espace, qu'il y a d'icy au plus haut de tous les Cieux, qu'il contiendront (comme dit S. Pierre dans les Actes) *jusques au temps du rétablissement de toutes les choses, que Dieu a prononcées par la bouche de tous ses saints Prophetes* c'est à dire jusques à la fin du monde. C'est la foy de tous les Chrétiens qui croient unanimement, que le Fils de Dieu après sa resurrection est monté dás les Cieux, & qu'il y est assis à la droite de son Pere, jusques à ce qu'il vienne juger les vivans & les morts. Il faut donc entendre de tout ce temps-là, qui se passera depuis le moment de son ascension jusqu'à sa venue pour juger le monde, ce que dit le Seigneur, que ses Apôtres & les autres fideles n'auront plus son corps avec eux. S. Paul conformément à cette sainte verité, nous enseigne expressément, que pendant que nous logeons dans

ce corps, nous sommes absens & étrangers du Chap.
X II.
 Seigneur; c'est à dire que nous n'avons
 pas son corps avecque nous; au lieu que
 nous sommes avecque luy, quand nous som-
 mes absens ou étrangers de ce corps; dire-
 tement au contraire de la doctrine de
 ceux de Rome, qui veulent, que les
 Chrétiens ayent le corps du Seigneur
 avec eux dans l'Eucharistie, pendant qu'ils
 vivent sur la terre en corps; & qu'ils ne
 l'ayent plus avec eux, lors qu'ils délo-
 gent de leur corps, allant la pluspart à ce
 qu'ils tiennent, non au Ciel, où est le
 corps du Seigneur en la gloire; mais dans
 le purgatoire, où il n'est ny en sa gloire,
 ny dans le Sacrement. C'est pourquoy Phil. i.
 le même Apôtre desire de déloger, c'est 23.
 à dire de mourir, pour estre avec Christ; Il
 n'y étoit donc pas, pendant qu'il vivoit
 sur la terre, étant encore logé en son
 corps mortel; D'où vient que pour pos-
 seder ce divin tresor, il nous comman-
 de de le chercher en haut, où il est assis à la Col. 3. 1. 2.
 dextre de Dieu, & de ne point penser à la
 terre; où par conséquent il n'est pas; étant
 indubitable, que s'il y étoit, l'Apôtre ne
 nous defendroit pas de l'y chercher.
 Ayant ainsi mis les paroles du Seigneur

E c c e z dans

Chap.
XII.

dans la pleine & entiere lumiere de leur
 sens, voyons maintenant si elles peuvent
 subsister avec ce qu'enseignent ceux de
 Rome. Le Seigneur dit, que ses Apôtres
 n'auront pas toujours son corps avec
 eux. Ceux de Rome tiennent, que ses
 Apôtres l'eurent toujours ; puis qu'ils ne
 peuvent nier, qu'ils n'ayent toujours eu
 l'Eucharistie, qui est selon eux, ce divin
 corps réellement en chair & en os. Le
 Seigneur entend, comme nous l'avons
 montré, que son Eglise n'aura plus son
 corps avec elle, après qu'il sera monté
 au Ciel : Ceux de Rome tiennent que
 l'Eglise l'a toujours eu depuis les Apô-
 tres, qu'elle l'a encore maintenant, &
 qu'elle l'aura cy-après jusques a la fin
 du monde ; puis qu'ils confessent, qu'elle
 a eu & aura toujours cy-après jusqu'a la
 fin du monde l'Eucharistie, qu'elle croit
 estre réellement & en substance le vray
 corps du Seigneur. Je diray plus. Si vous
 supposez la doctrine de Rome, l'Eglise a
 beaucoup plus le corps de Christ avec
 elle, qu'elle ne l'avoit avant qu'il fust
 monté au Ciel. Alors elle ne l'avoit que
 dans un seul lieu a la fois ; a sçavoir dans
 le lieu ; où on le voyoit ; Maintenant
 elle

elle l'a en un seul & même moment dans tous les lieux, où est l'Eucharistie. Alors le corps du Seigneur n'étoit qu'en Judée: maintenant il est dans toutes les provinces du monde, où se fait l'Eucharistie. D'avantage sa présence nous est maintenant beaucoup plus intime, qu'elle n'étoit alors aux fideles; Car si vous en croyez ceux de Rome, ils l'ont non seulement dans leurs temples, dans leurs tabernacles, dans leurs ciboires, & sur leurs autels; mais encore dans leurs mains, dans leurs bouches & dans leurs estomacs, toutes les fois qu'il leur plaît; au lieu que les Saints Apôtres voyoyent & touchoyent bien alors ce corps, quand il se presentoit à eux; mais ils ne pouvoient pas en disposer à leur volonté pour le serrer dans leurs vases, & le montrer aux autres, & beaucoup moins pour le manger & l'avaler dans leurs estomacs. D'où il paroît qu'au lieu de ce que dit le Seigneur; *Vous ne m'aurez pas toujours avecque vous*, pour parler selon l'opinion Romaine, il falloit dire; *Vous ne m'avez eu jusqu'icy, qu'en certains lieux & à certains temps, vous m'aurez deormais toujours & par tout.* Mais quoy

E e e ; que

Chap.
XII.

que disent, ou pensent les hommes, toutes les paroles du Seigneur demeurent toujours pleinement, & constamment véritables; Il faut donc avouer, que cette opinion de Rome, qui leur est contraire, est nécessairement fautive; & confesser contre ce qu'elle enseigne, que l'Eucharistie n'est pas réellement le corps du Seigneur; parce que si cela étoit, ayant toujours l'Eucharistie avecque nous, ce que dit le Seigneur, ne seroit pas vrai, que nous n'avons pas toujours son corps avecque nous. Et de là mesme encore vous voyez combien est vaine la prétention de ceux de Rome, qui croyent honorer le vray & propre corps de Jesus Christ present au milieu d'eux par l'adoration de Latric, qu'ils rendent à l'Eucharistie, par les processions, où ils la portent, par la feste qu'ils luy consacrent; puis que tout nôtre temps faisant partie de celuy, dont Jesus Christ dit, que nous n'avons pas son corps avecque nous; il est clair & indubitable, que n'y eux ny aucuns autres hommes ne peuvent avoir ce sacré corps present avec eux sur la terre. Que disent-ils à une demonstration si claire & si convaincante?

& com-

Et comment se peuvent-ils excuser de Chap.
voir une lumière si éclatante? Ils élevent XII.
des brouillards selon leur coutume, &
répandent des fumées, & de la poussière
pour en obscurcir l'éclat; nous forgeant Bell. de
Ench. l. I.
c. 14.
une distinction, a la faveur de laquelle
ils esperent d'échapper; confessant que Esf. in
Joan. 13.
ce que dit le Seigneur, & tout ce que
nous en avons induit, est bien vray, si 8.
on l'entend de la presence corporelle &
visible de son corps, comme étoit celle, Y olet. in
Joan. 12.
8.
dont il estoit present a ses disciples, pen-
dant qu'il vivoit sur la terre; mais que
cela n'empesche pas, qu'il ne soit avec-
que nous par le Sacrement d'une autre
maniere de presence invisible, & non
corporelle, ny locale. A cela je dis pre-
mierement, que nous sommes d'accord,
que Iesus Christ parle icy d'une presence
de son corps, *corporelle & visible*. Mais
qui leur a dit, qu'il y en ayt une autre,
invisible & non corporelle? Et d'où ont ils
apris qu'un vray corps visible & palpa-
ble, comme ils confessent qu'est celuy de
Iesus Christ, soit avecque nous, sans pou-
voir y estre ny veu, ny touché, ny recon-
nu par nos sens; quelque exposé que
soit a nos sens, le sujet où l'on pretend,

Chap.
XII.

qu'il est ? qu'un corps nous soit présent ; mais d'une manière incorporelle & qu'il soit dans un lieu sans occuper aucun lieu ? A ce conte je pourray feindre, que la présence d'un esprit est aussi double, l'une spirituelle & invisible ; l'autre corporelle & visible ; que où la substance frappe nos sens, & remplit le lieu où il est, par sa quantité ; c'est à dire que je pourray supposer, qu'il y a des esprits qui sont des corps ; tout de mesme qu'ils changent le corps de Christ en un corps qui est un esprit ; c'est à dire m'imaginer, qu'il y a des esprits, qui ne sont pas esprits, & des corps qui ne sont pas des corps ; sans ilain ; qu'il n'est pas plus incompatible avec la nature d'un Ange de remplir un lieu ; & d'avoir une quantité, qu'avec celle d'un corps d'être dans un lieu sans l'occuper, & d'avoir une longueur, & une largeur, & une épaisseur ; mais qu'ils s'étendent dans aucun espace égal à leur mesure. Ce n'est pas l'école de la nature, qui leur a enseigné ce mystère extravagant ; Tous les siècles & tous les climats du monde, ont confessé d'une voix, qu'ils n'ont jamais vu chez eux un corps de cette fabrique ; qui soit visible,

visible,

visible, & ne se puisse voir; sensible; & ne se puisse toucher; quelque fins & parfaits; que soyent les yeux & les sens, qui l'ont présent, un corps; qui se presente a nous d'une maniere toute autre; que corporelle; qui soit dans un lieu sans l'occuper; qui ait une quantité sans extension. L'Écriture ne leur a pas fourny non plus cette étrange idée de la présence du Seigneur; Au contraire elle nous dit, qu'il est semblable a nous en toutes choses excepté le peché; non donc présent en quelque lieu d'une maniere invisible, & incorporelle; puis que cela n'est jamais arrivé a aucun homme. Elle nous dit, qu'il fut reconnoistre a ses Apôtres; qu'il n'étoit pas une vision, ny un fantôme par l'attouchement de sa chair & de ses os; nous permettant clairement par là de tenir pour une vision, & non pour son vrai corps; tout sujet, où nos yeux, ny nos mains ne trouvent ny chair, ny os. Je say bien, qu'ils alleguent, que le Seigneur parlant a ses Apôtres après sa resurrection, leur dit, qu'il n'est pas avec eux; Mais ils se trompent. Il est vrai, qu'il leur dit; *Ce sont icy les discours* Luc 24. *que je vous tenois; quand j'étois encore avec* 44.

que

que vous; d'où j'avois que l'on peut bien conclurre, que le Seigneur avoit été autresfois avec eux, lors qu'il leur tenoit les discours, qu'il entend; & que depuis ce temps-là il avoit été séparé d'avec eux, à sçavoir quand il mourut & fut mis dans le tombeau; (dans choses très-vertueuses l'une & l'autre.) Mais qu'il dise, que maintenant qu'il les en avertis, maintenant qu'ils le voyoyent & l'entendoyent parlant à eux dans une même chambre, il n'étoit pourtant pas avec eux; c'est une prétention tout à fait chimérique de vouloir l'inferer de ces paroles du Seigneur; qui diroit à ce conte une chose évidemment fautive; ce qui ne luy peut estre imputé sans impiété & sans blasphème. Mais si ny la nature, ny l'Écriture ne leur a point appris cette étrange présence du corps du Seigneur qui soit tout ensemble la présence d'un vray corps visible & sensible, & ne soit néanmoins ny corporelle, ny visible, ny sensible; ils ne l'ont pas trouvée non plus dans les écrits des anciens Docteurs de l'Église; qui l'ont tout à fait ignorée, aussi bien que nous. Car s'ils l'eussent eue, traitant ces paroles de nôtre Seigneur

Seigneur dites a l'égard de son corps *Car Chap. X II.*
ne m'aurez pas toujours avecque vous, ils
eussent remarqué la difficulté qu'elles
semblét apporter a la presence du corps
de Christ dans l'Eucharistie ; Et pour la
soudre eussent alleguè, comme font au-
jourd'huy ceux de Rome la presence in-
corporelle & invisible de ce divin corps;
Et néantmoins pas un d'eux ne fait ny
l'un ny l'autre. S. Augustin exposant ce
passage demande comment il se peut
dire, que les fideles n'ayent pas toujours
Iesus Christ, puis qu'il leur promet ail-
leurs, qu'il sera toujours avec eux jusques a
la fin du monde. Il repond, qu'au premier
lieu, le Seigneur parloit de la presence de
son corps, & que ce qu'il promet au second
s'accomplit a l'égard de sa Majestè, de sa pro-
vidence, & de sa grace ineffable & invisible;
mais qu'a l'égard de sa chair, il n'est pas
toujours avecque nous ; parce qu'après
avoir conversè quarante jours avec ses disci-
ples selon la presence de son corps, il monta au
Ciel, & n'est plus icy ; qui est justement ce
que nous disons. Origene, Cyrille d'A-
lexandrie, Leon, Maxime, Fulger ce,
Vigile d'Afrique & divers autres accor-
dent en la mesme sorte ce que l'Ecritu-
re dit

August.

Tract.

50. in

Jo. iiii.

p. 152. D.

I.

Cyrill.

Alex. in

Joann. l.

11. c. 2. p.

933.

Leo serm.

de Nat.

suo. p.

273. C.

Maxim.

hom. 4. de

S. Dom. p.

612. C.

Fulgent.

l. 3. ad

Trafim. c.

17. D. Vig.

l. i. contr.

Emych.

p. 518.

Chap.
XII.

ture dit de la presence du Seigneur dans son Eglise depuis son ascension, avec ce qu'elle enseigne ailleurs, qu'il en est absent; opposant toujours constamment sur ce sujet son Esprit & sa Divinitè a son corps & a sa chair; & allegant, qu'au premier égard, nous l'avons avecque nous; bien que nous ne l'ayons pas au second; & confessant par consequent simplement & sans aucune distinction, que nous n'avons pas le corps de Jesus Christ avecque nous. Et il ne s'en trouve aucun de ces premiers temps, qui ayt jamais distinguè a ce propos deux presences de son corps, l'une visible & l'autre invisible; signe évidet qu'ils l'ignoroyent aussi bien que la transsubstantiation, qui l'a produite. Mais bien que cecy fust pour la refuter, n'y ayant point d'apparence de recevoir pour bonne & veritable une chose inconnuë dans la nature, dans l'Écriture, & dans l'Eglise des cinq, ou six premiers siècles; supposons néanmoins qu'elle soit vraye, toujours est-il évident, qu'elle ne resout pas nôtre objection; par ce que le Seigneur ne dit pas *que nous ne le verrons pas toujours*, ce qui n'excluroit que la presence visible de son

son corps, & non l'invisible, s'il y en avoit aucune semblable; Mais il dit expressement, *que nous ne l'aurons pas toujours*; paroles, qui excluent nécessairement toute présence de son corps, ainsi proprement nommée, soit visible, soit même invisible, supposé qu'il y en eust une pareille à celle, qu'imaginent nos adversaires. Car si ces paroles n'excluent, que la présence visible; il faut donc avouer que ceux à qui son corps n'est présent, qu'invisiblement, *mont pas le corps de Jesus Christ avec eux*; ce qui est évidemment faux selon la supposition de nos adversaires, qui croient avoir le corps de Jesus Christ avec eux tres-réellement & tres-proprement, quand ils adorent ou qu'ils mangent l'Eucharistie; bien que selon eux il n'y soit présent qu'invisiblement. En effet si leur opinion étoit vraie, l'invisibilité de sa présence n'empêcheroit pas qu'ils ne l'eussent en eux & avec eux; puis qu'ils le croient avoir dans la bouche, dans l'estomac, dans leurs Eglises; & le croient si fort, qu'ils anathématisent cruellement tous ceux, qui osent le mettre en doute. Le Seigneur, donc disant icy, qu'il sera tellement absent

sens

Chap.
XII.

sent, que les fideles n'auront plus son corps avec eux, il faut necessairement, qu'ils n'ayent plus son corps present avec eux en aucune façon, ny visible, ny invisible. Secondement il paroist par les circonstances de ce texte, representées cy devant, que le dessein de ces paroles est de résoudre l'objection, que faisoit Judas, tirée de l'interest des pauvres, au soulagement desquels on eust peu utilement employer cette huile répandüe sur les pieds de nôtre Sauveur, la vendant & en tirant une bonne somme, qui eust été distribuée en aumosnes. A cela le Seigneur répond, qu'ils auront toujours les pauvres avec eux, pour pouvoit leur faire du bien, toutes les fois qu'ils voudront, comme S. Marc l'ajoute expressément. *Mais pour moy (dit-il) vous ne m'aurez pas toujours;* assavoir pour faire quelque semblable dépense a l'honneur de mon corps. Il est clair, qu'il veut dire, que l'action de cette femme, ne pourra estre tirée en consequence au prejudice des pauvres; parce que devant que se retirer au premier jour d'avec eux, son corps étant hors d'avecque nous, & élevé au dessus des cieux bien loin de nous, il ne se fera plus pour luy

Marci 14.
7.

luy aucune de ces dépenses, dont on ^{Chap.} n'honore que les corps des personnes, qui ^{XII} sont présens & avecque nous. De là il s'ensuit évidemment qu'il exclut par ces paroles toute réelle & substantielle présence de son corps; non seulement la visible, mais aussi cette autre invisible, que s'imaginent ceux de Rome; parce que quelque invisible, qu'ils la feignent, elle oblige a dépendre de grosses sommes en son honneur; si bien que l'absence visible est alleguée en vain, puis que la présence invisible ne blesse pas moins l'intérêt des pauvres, que feroit la visible. Car encore que l'on ne voye pas le corps du Seigneur, quelque présent qu'il soit dans l'Eucharistie; on fait pourtant certainement selon les suppositions Romaines, le lieu, où il est caché sous les accidens de l'hostie consacrée, sur l'autel, & dans le ciboire; ce qui oblige a luy rendre en ce petit lieu, où il se tient caché, les mesmes honneurs, que si on le voyoit en sa propre forme. Ils le reconnoissent bien ainsi eux-mesmes, puis que toute l'invisibilité de la prétendue présence du corps de Christ dans leur hostie ne les empesche pas de dé-
penser

Chap.
XII.

penfer mille fois & incomparablement plus pour ce fujet, qu'ils prennent pour fon corps; que ne fit jamais Marie, pour honorer le vray corps de Christ, qu'elle voyoit devant les yeux. Tout le monde fait l'or & l'argent qu'ils employent a la construction & aux paremens des autels de leur hostie; a les patenes, a les ciboires, a les calices, a les soleils, & a les tabernacles, & a tous les autres vases & utensiles de son service; Chacun fait les cierges & les flambeaux, dont on l'éclaire, l'encens & les odeurs, dont on la parfume, les magnifiques dais, sous lesquels on la porte, les riches tapisseries, les fleurs & les ornemens des ruës par où elle passe le jour de sa feste, & les superbes repöirs, où elle s'arreste, tout brillans de vermeil doré, & d'argenterie, & de pierreties de grand prix. Si le Seigneur n'excluoit pas une presence de son corps, qui oblige a une si grosse despence, & cela encore non dans un lieu, ou en deux & trois successivement, mais en toutes les Eglises du monde tout a la fois, tous les ans, & tous les jours de l'année; qui ne voit, que sa réponse aux disciples, qu'ils n'auront pas toujours son corps,

bien

bien loin de satisfaire a leur plainte, leur
fournit plutôt dequoy la grossir, & qu'elle
le accroist leur scandale au lieu de le di-
minuër? Si nous voulons donc que les pa-
roles de ce Divin Seigneur soyent perti-
nentes, & pleines de sagesse & de la ve-
rité, qui y reluit par tout, il faut avouër,
qu'elles signifient, que dans peu de
temps son corps ne seroit plus du tout
sur la terre, ny visiblement ny invisi-
blement avec ses disciples, ny avec son
Eglise militante. Et quant a ce que les
adversaires ajoutent, que le service, que

Chap.
XII

Beilarm.
dans le
lien alle-
gué l. I. de
Eucb. c.

14.

Marie rendit au corps du Seigneur étoit
un service d'utilité, premierement quād
cela seroit, il ne gueriroit leur cause de
rien. Car tout ce que pressoit la plainte,
a laquelle le Seigneur satisfait, c'est que
par la despence qu'elle y faisoit sans ne-
cessité, soit pour honorer, soit pour re-
créer le Seigneur, elle faudoit les pau-
vres d'un grand benefice. Mais il n'y a
nulle apparence a ce qu'ils pretendent,
que Marie se soit imaginée qu'il deust
revenir au corps du Seigneur aucun pro-
fit, ny plaisir, de l'effusion de cette huile,
dont elle luy oignit les pieds & la teste.
Assurément elle le fit pour tesmoigner

Fff

l'hon-

Chap.
XII.

l'honneur souverain, qu'elle luy portoit. Premièrement parce que c'étoit l'usage de l'antiquité d'huiler & de parfumer ainsi avec du baume ; de l'huile d'aspic, & d'autres sucz, & graisses aromatiques, & de grand prix, les personnes & les choses venerables, saintes & divines: comme nous l'apprenons des vieux livres des Payens, qui le pratiquoyent nommément ainsi sur les plus sacrées figures de leurs Dieux ; possible par une coustume venue de l'imitation de ce que fit Jacob en Bethel, qui versa de l'huile sur le sommet de la pierre, qu'il consacra pour un memorial de la vision dont Dieu l'avoit favorisé en ce lieu-là. Mais l'air de toute l'action de Marie montre la mesme chose ; le grand & extraordinaire prix du parfum, l'effusion qu'elle en fit sur les pieds du Seigneur, ce qu'elle les essuya de ses propres cheveux ; toutes choses de nulle importance pour l'utilité, mais qui marquent une estime & un respect plus qu'humain envers nôtre Seigneur, & signifient, qu'elle estimoit plus les pieds du Seigneur, que la teste des personnes les plus relevées, & qu'elle croyoit, que ce seroit de la gloire a ses

Gen. 28.
28.

a ses cheveux, dont les femmes font ^{Chap.} ^{XII.} tant d'état, de servir seulement a es-
fuyer ses pieds. Ainsi puis que son ab-
sence, qu'il predit icy, exclud les des-
pences semblables a celle, que fit alors
Marie; il est evident qu'il entend, que
les fideles n'auront son corps present
avec eux, ny visiblement, ny mesme
invisiblement; cette seconde sorte de
presence, que ceux de Rome s'imagi-
nent, n'empeschant pas, comme il pa-
roist par leur propre exemple, que l'on
ne deust faire de tres-grandes despenses
a l'honneur de ce divin corps du Sei-
gneur, si on l'avoit ainsi present, bien
qu'au fond il ne luy en revinst aucun
profit, soit pour sa santé, soit pour sa re-
creation. D'où s'ensuit malgré tous les
tours de leur chicane, que depuis l'as-
cension du Seigneur au Ciel, ny les Apô-
tres, ny les autres fideles n'ont eu son
vray & propre corps avec eux ny visible-
ment, ny invisiblement; puis que sa pa-
role, dont la verité est immuable, porte
expressement, qu'ils *ne l'auront pas tou-*
jours avec eux. Quel jugement pouvons
nous faire de l'opiniâtreté de ceux de
Rome, qui après cette denonciation du

Seigneur, après le tesmoignage tout conforme de son Apôtre, disant que pendant que nous sommes logez dans ce corps, nous sommes absens & éloignez du Seigneur, & que pour estre avecque luy, il faut déloger de la terre, ne laissent pas de s'imaginer, qu'ils ont son corps avec eux, prenant pour luy-mesme le pain & le vin, qu'il nous a donné pour signes & memoriaux sacrez, & qui veulent nous faire accroire, que l'adoration de *Latrie*, qu'ils rendent a l'Eucharistie, est un culte legitime du corps adorable du Seigneur ? Et quant a l'antiquité, du nom de laquelle ils taschent a leur ordinaire de farder leur erreur, disant que *cette coutume d'adorer ainsi le Sacrement de l'Eucharistie, a toujours esté recené dans l'Eglise universelle*; c'est une hardiesse digne de leur mauvaile cause. Car la verité est, qu'il ne se treuve ny dans les livres Divins des Apôtres & des Evangelistes, ny dans les vrais écrits des Chrétiens, qui ont vescu durant les trois premiers siècles du Christianisme, nulle mention de cette pretendüe adoration de l'Eucharistie, bien qu'ils y rencontrent

sur l'Evangile selon S. JEAN.

une infinité de lieux, où il y avoit occasion d'en parler, si elle eust été en usage; XII.
& qu'il est impossible de montrer, que ny les A pôtres, ny leurs premiers successeurs l'ayent jamais ou pratiquée eux mêmes, ou recommandée aux autres. I'en dis autant des honneurs, ou qui la font, ou qui l'accompagnent; dont il ne paroist aucune trace dans toute l'Eglise du temps, que j'ay marqué; ny de l'élevation, qu'en fait l'officiant, la présentant au peuple à adorer; ny du signal que l'on en donne avecque la cloche, ny de l'agenouillement, avec lequel on la reçoit, ny des prieres, & des actions de graces, qu'on luy adresse, comme à une Divinité présente, dans l'adversité ou dans la prospérité; ny de la comparution des personnes ou catechumenes, ou penitentes devant elle; ny des cierges, dont on l'éclaire; ny de l'encens, dont on la parfume, ny des images & medailles, qu'on luy consacre, ny de la severité scrupuleuse, que l'on observe à en exclurre quiconque n'est pas à jeun depuis minuit, n'eust-il avalé, qu'une goutte d'eau; à ne la laisser toucher, que de la main du Prestre seul, qui la met luy même dans la

Chap.
XII.

bouche du communiant; a la garder dans les maisons sacrées, sans souffrir qu'elle demeure jamais en celles des Laïques; de ne l'administrer jamais en du verre, mais en de l'or ou en de l'argent, ou tout au moins en de l'étain seulement; ny de l'usage que l'on y a de l'exposer publiquement, ou de la porter aux malades avec pompe. Bien loin d'y rencontrer aucune de ces choses, qui sont toutes néantmoins ou des parties, ou des dépendances de cette adoration; on y treuve des preuves convaincantes, que l'Eglise de ce temps-là n'en faisoit aucune, & qu'elle avoit mesmes des usages directement contraires a quelques unes de ces ceremonies, & a l'honneur que l'on croit estre deu a l'Eucharistie. Les disputes des Payens contre ces anciens Chrétiens montrent clairement la mesme chose. Entre tant de calomnies de ces infideles contre nôtre religion, quelques-là, qu'ils accusoyent les fideles d'adorer le Soleil, ou les croix, ou la teste d'un asne, & autres semblables horreurs, il n'en paroist aucun en tout ce temps, qui les ayt calomniez d'adorer du pain & du vin, ou, de manger & de boire

Tertull.

Apolog.

c. 16. p. 17.

B. Minut.

l'el. en

son Osta-

ve. p. 22.

boire ce qu'ils adoroient, comme
eussent fait infailliblement s'ils leur eussent
sent veu adorer l'Eucharistie. De l'autre
côté, nos gens reprochoyent alors aux
Payens, comme une chose absurde &
honteuse qu'ils adoroient ce qu'ils sacri-
fioyent^a; qu'ils rendoyent des honneurs
divins a des choses qui ne voyent, ny
n'entendent^b, que l'on gardoit sous la
clef^c, qui étoient sujettes aux accidés &
aux foiblesses de la nature^d, aux injures
des animaux^e, aux larcins & aux outra-
ges des hommes^f, que l'on bailloit en
gage^g, qui étoient sur la terre^h, dont la
consécration seule avoit changé le destinⁱ, les
faisant Dieux de matieres viles, qu'elles
étoient auparavant; objections, qu'ils se
fussent bien gardez de faire s'ils eussent
adoré l'Eucharistie; puis que toutes ces
choses luy conviennent evidemment.

a *Taxien*
contre les
Greco. p.
167. B. &
Minut. in
Octav. p.
86.
b *Iustin.*
Apol. 2. p.
44. l. 29.
Clem.
Alex.
Paran.
ad Gen. s.
p. 33. d. 34.
A. Clem.
Rom. Re-
cognis. l.
5. fol. 30.
A.

Car n'est-ce pas un sujet, qui ne voit, ny
n'entend, ny ne fait aucune des actions
des sens & de la vie? La garde-t-on pas

c *Iustin.*
Apol. 2.
p. 44.
Arnob. l.
6. p. 257.

d *Clem. Alex. Protrept. p. 35. A. Arnob. contr. gent. L. 6. p. 253. 254. 260.*
e *Arnob. l. id. p. 254. Minut. in Octav. p. 69. Tertull. Apolog. c. 12. p. 14. C.*
f *Clem. Alex. Protrept. p. 34. d. Arnob. l. 6. p. 258. g Tertull. Apolog. c. 13. p.*
15. *A. h Clem. Alex. Protrept. p. 37. D. Cyprian. ad Demetr. p. 236. extr.*
Iactans. Instit. L. 6. p. 653. B. i Tertull. Apolog. c. 12. B. & c. 13. p. 15. a.
quasi fatum consecratione mutantes.

Chap.
XII.

sous la clef ? Les larrons l'ont ils pas souvent derobée ? les animaux l'ont ils pas quelquefois outragée ? divers accidens de la nature la gâtent ils pas malgré tous leurs soins ? & n'y-a-t-il pas eu des Chrétiens, qui l'ont baillée en gage, pour otage de leur foy ? On ne peut nict qu'elle soit sur la terre, & que ce ne soit par la consecration, que de pain elle a été changée en Dieu ; & enfin si vous en croyez ceux de Rome elle est aussi sacrifiée par ceux, qui l'adorent. Certainement ces anciens fideles ne l'adoroient donc pas, supposant comme ils font, dans toute cette dispute contre les Payens, que les choses ainsi faites, & a qui ces qualitez la conviennent, ne peuvent estre adorées sans une extrême offense contre Dieu. La pompe mesme de cette feste, que l'on celebre en son honneur, confirme la mesme verité. Elle seroit ancienne si ces premiers Chrétiens eussent adoré ce Sacrement. Mais quelque grands antiquaires que soyent ceux de Rome, ils en confessent pourtant la nouveauté. La plus éclatante de leurs dévotions a été inconnue a toute l'Eglise & a Rome mesme, plus de douze cens ans durant,

* Voyez
du Perr.
L. 3. de
l'Eucar.
f. 19. p.
918.

Sur l'Evangile selon S. JEAN.

durant, & l'est encore aujourd'hui à tous ces
les autres Chrétiens du monde, excepte
ceux, qui reconnoissent le Pape. Pour
m'acquiter de ce que j'ay promis, il faut
que je vous dise en peu de mots quelque
chose de l'origine de cette ceremonie,
& de sa premiere institution. Leurs pro-
pres annales nous racontent*, que les
premieres personnes, qui en eurent la
pensée, furent trois filles devotes & re-
cluses du diocese de Liege. La premiere
s'appelloit *Iulienne*, qui dit avoit eu une
étrange vision d'une Lune en son plein,
mais avec une breche en son rond; qui
signifioit, comme elle en fut avertie di-
vinement, qu'il manquoit une feste a
l'Eglise; (c'étoit la feste du Sacrement)
Qu'elle receut ordre du ciel de la com-
mencer, & de l'annoncer au monde. Son
humilité fut si grande, que quelque sou-
vent, que cette vision se presentast a elle
depuis l'an 1230. elle avoit été vingt ans
sans en ozer parler a personne; mais
qu'enfin pressée par ces commandemens
de Dieu si souvent reïterez, elle décou-
vrit tout le secret a un chanoine de Lie-
ge, qui communiqua l'affaire a diverses
personnes de merite & de reputation, &
nommé-

* Voyez
en l'his-
toire des
la rela-
tion de
Blarus
inserte
par *Bzo-*
vius dans
sa conti-
nuation
des *An-*
nals de
Baronius
sur l'an
1230. §.
16. &
suivans.
D'où a été
pris ce
qui en est
dison ce
lieu.



nommément a un lacques, alors Archidia-
 cre de Liege, & depuis Pape Urbain
 I V. & qu'ils jugerent tous, qu'il étoit
 a propos tant pour l'honneur de Dieu,
 que pour le bien de ses eueus de celebrer
 cette feste. Peu de temps après une autre
 Religieuse nommée *Isabelle*, grande amie
 de *Iulienne*, étant un jour devant un cru-
 cifix dans l'Eglise de S. Martin de Liege,
 eut aussi une revelation, où elle apprit,
 que cette feste avoit été jusques-là dans
 le secret de la tres-Sainte Trinité, mais
 que le terme de sa manifestation étoit
 venu; & elle vit dans son extase toutes
 les armées des Anges & des esprits bien-
 heureux prosternez devant Dieu, luy de-
 mander qu'il se hâst enfin de décou-
 vrir cette feste au monde. Ces deux filles
 encouragées, par tant de visions mirent
 ensemble la main a l'œuvre, & firent
 faire l'office de leur feste; & une troi-
 siesme nommée *Eve*, écoliere de *Iulien-
 ne*, se joignit a elles, qui persuada aux
 Chanoines de S. Martin de Liege de re-
 cevoir cette devotion; que d'autres Cha-
 noines de la grande Eglise, de la mesme
 ville, mepriserent. Mais enfin huit ans
 après la mort de *Iulienne*, le Pape Urbain
 I V. ordonna

IV. ordōna l'an 1264,* que la feste se celebrast, & en fit composer l'office par Thomas d'Aquin, qui se trouva alors a sa Cour, & en donna avis a Eve la derniere des trois devotes, par une lettre, qu'il luy en escrivit exprez. La constitution d'Urban n'ayant pas été receuë par tout; Chap. XII. * Voyez sa constitution in Clement. L.3. Tit. 16.c. Si Dominū p.230.B. Clement V. quarante & un an après en publia une autre semblable l'an 1305. Ibid. Depuis la devotion s'allumant par la resistance, que la Verité fit de temps en temps a l'erreur, cette feste est enfin venuë au comble, où vous la voyez maintenant. Ils disent que cette feste est necessaire, & pour l'honneur de Jesus Christ là present en corps, & pour l'utilité des fideles, afin de reparer par la devotion de ce jour les indevotions & les fautes de toute l'année commises contre le Sacrement. Les deux Papes prononcent que l'institution de cette feste est une chose digne, convenable, juste, tres-equitable, raisonnable; & la vision de Julienne signifie, que c'est un defect & une breche dans le corps de l'Eglise de n'avoir pas cette solennité. Qui croira que ces deux ou trois femmes de Liege ayent mieux seu se qui est necessaire a l'integrité

grité de l'Eglise, à la gloire de Dieu, & à l'édification des fideles, que les Apôtres & tous les Chrétiens des douze, ou treize premiers siècles du Christianisme? Et comment les premiers fideles, avecque leurs Pasteurs, n'ont-ils point veu la justice, l'équité, & la nécessité de cette feste, aussi bien que le Pape Urbain, venu tant de siècles après eux? Chers Frères, la raison de cela n'est pas fort difficile à comprendre. Ces derniers venus croyoyent la transsubstantiation, la Divinité & l'adoration de l'Eucharistie. Pressés par ce sentiment, ils luy ont consacré une feste; jugeant que ce seroit une impiété de ne pas faire cet honneur au Maître, dont ils sont si liberaux à plusieurs de ses serviteurs. Les Apôtres & les Chrétiens plus proches de leur tēps, n'ayant jamais eu ces pensées de l'Eucharistie, il ne faut pas s'étonner, s'ils n'ont point songé à luy dedier aucune pareille feste. Dieu soit loué, qui nous a affranchis de tous ces services inventez & établis par les hommes, & qui nous a appris à chercher Jesus Christ son Fils dans le Ciel, où il est; & non icy bas sur la terre, & au milieu de nous, où il nous a

expres-

expressément avertis, que nous ne l'au-
rons point. Adorons le en esprit & veri-
tè; conformons nos meurs a sa discipline

Chap.
XII.

celeste; Abstentions nous de tout ce qu'il nous defend; Pratiquons ce qu'il nous commande; Vivons comme bourgeois des cieux; nous jouissant dans l'esperance de son salut; & renonceons a toutes les œuvres mortes de la chair & du peché. C'est là, Freres bien-aymez, la feste, que nôtre Seigneur Iesus Christ a instituée; que ses Apôtres & tous leurs vrais disciples ont & preschée & celebrée; non un jour, ou deux de l'année; mais durant tout le cours de leur vie. Dieu nous fasse la grace de la bien celebrer a leur exemple; pour estre quelque jour receus dans la grande, & glorieuse feste de son peuple, là haut en son royaume celeste, où affranchis de tout autre travail, nôtre exercice sera de jouir de la souveraine felicitè; qu'il nous y a preparée, en le glorifiant éternellement dans la compagnie de ses Saints; comme a luy seul vray Dieu, Pere Fils & Saint Esprit, appartient toute loüange, & toute gloire.

Ainsi soit-il.

FIN,

ERRATA.

Page	Ligne	Lisez
16.	3. <i>av. la fin.</i>	& s'affermissoient
17.	5. <i>av. la fin.</i>	l'un disant
19.	11.	& de les
21.	1.	des mes
41.	5. <i>av. la fin.</i>	de tes
60.	7. <i>av. la fin.</i>	qu'ils desiroient.
66.	12.	ce que brassent
81.	4. <i>av. la fin.</i>	& le masque
134.	8. <i>av. la fin.</i>	& le crayon
177.	5. <i>av. la fin.</i>	peu se faire
180.	17.	ne se feroit
181.	3. <i>av. la fin.</i>	est, qu'il prit
200.	2. <i>av. la fin.</i>	est desja fait
201.	5.	substance
203.	5.	que des doctrines
220.	15.	evident
250.	5. <i>av. la fin.</i>	& non intellig.
270.	5.	découvre
280.	7.	ou offert
299.	19.	pauvres pecheurs
311.	<i>dern.</i>	point d'exemple
317.	18.	ait pas voulu
340.	2.	souvenir ne nous
343.	17.	en conçoivent
372.	16.	propetre
382.	9. <i>av. la fin.</i>	de l'raison
385.	9.	qui dit, quel
390.	7.	ne voye
400.	13.	a laquelle des deux
401.	2. <i>av. la fin.</i>	ou a la nôtre
402.	4. <i>av. la fin.</i>	n'avoient pas
418.	7.	vous boirez
433.	4. <i>av. la fin.</i>	qu'elle se fait
440.	14. <i>av. la fin.</i>	oblige a
446.	1.	ni ne peut
458.	8.	qui dit
465.	12.	Dieu est le
473.	7.	dire de la
487.	10.	qui y part.
525.	7.	et, en Italiq.
551.	6.	& en estre vrayement
551.	1.	ou ce qui
560.	4.	avoit loées pour
572.	10. <i>av. la fin.</i>	en le prétend
592.	9.	est, ou mis
613.	12.	de l'Eglise
621.	13.	siècle, dont ces
623.	2. <i>av. la fin.</i>	ils ne le
645.	9.	que l'expression, dont
646.	18. <i>av. la fin.</i>	il est après
661.	17.	& font par
668.	3.	mourir pour la
672.	8.	y rouler jusques
696.	6.	troupeau, & pour
697.	8. <i>av. la fin.</i>	nous tous les
699.	2.	cette affliction. Mais
		revelation de
		ont comparé. enf.
		se referms, &
		deux d'en conserver

Suite

Suite d'ERRATA.

MARGES.

Page	Ligne	Lisez
89.	6.	A&. 20.
92.	4.	Coron
128.	7.	Sirmond
297.	7.	Vigile
344.	8.	mits voth
355.	6.	Luc. Bruges.
441.	9.	ep. 23.
508.	6.	U?M
595.	3.	ia 10.
625.	5.	ac 10ms.

Suite de l'ERRATA:

Page	Ligne	Lisez
757.	3. <i>avant la fin.</i>	la tuërie
747.	2.	démens ; vous
756.	10.	sans le
787.	6. <i>av. la fin.</i>	la fête
790.	5. <i>av. la fin.</i>	l'estre
791.	11.	nous ayons
793.	6. <i>av. la fin.</i>	vin. Certainement c'est donc du pain , & du vin.
794.	7.	nous être
795.	8.	Maître
758.	6. <i>av. la fin.</i>	parfums
799.	9. 16.	reste
801.	13.	reste
803.	18.	envoyé. Et
814.	14.	en sa
815.	4. <i>av. la fin.</i>	devant se
817.	21.	utensiles
820.	6.	de la sagesse
	9.	nous en a donné

Ajoutez dans les MARGES:

Page	Ligne	Lisez
775.	5.	Apollon. en Enc. Hist. L. 3. c. 18.
993.	9. 10.	Luc. 24. 39.
202.	6. 3.	Isaa. 17. 11.
347.	14. 12.	A&. 5. 11.
	7.	402R. 17.